



Thèse présentée pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Strasbourg

Discipline : Géographie

Par **Hamadou ISSAKA**

Mise en carte et gestion territoriale des risques en milieu urbain
sahélien à travers l'exemple de Niamey (Niger)

Soutenue publiquement le 20 septembre 2010

Membres du jury :

Directeur de thèse : **Dominique BADARIOTTI**, Professeur, Université de Strasbourg

Rapporteur interne : **Christiane WEBER**, Directeur de Recherche, CNRS, Strasbourg

Rapporteur externe : **Jean-Claude ARNAUD**, Professeur émérite, Université de Rouen

Rapporteur externe : **Françoise DUREAU**, Directeur de Recherche, IRD, Paris

Examineur : **Henri BOTTA**, Professeur honoraire, INSA de Lyon

Examineur : **Florence BOYER**, Chargée de Recherche, IRD, Paris



ERL 7230

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma reconnaissance et ma profonde gratitude à Dominique Badariotti. Nonobstant les moyens très limités qui pourraient compromettre la réalisation de ce travail, il m'a fait confiance en acceptant de diriger cette thèse. Son soutien est allé bien au-delà de cet encadrement et je le remercie vivement pour tout ce que je sais lui devoir.

J'exprime ma déférente gratitude à l'endroit des membres du jury, Christiane Weber, Jean-Claude Arnaud, Françoise Dureau, Henri Botta et Florence Boyer pour avoir accepté de consacrer du temps à l'examen de ce manuscrit.

Je remercie tout le personnel du Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE, ERL 7230) qui m'a accueilli au cours de ces trois années, qu'Estelle Baehrel (que j'ai souvent sollicitée) et tous les autres trouvent l'expression de ma reconnaissance.

Je tiens à remercier le Département de Géographie et d'Aménagement de l'Espace de l'IRSH et ses chercheurs Abdou Bontianti et Hamidou Arouna Sidikou pour leurs conseils avisés.

Les membres de plusieurs structures m'ont apporté leur soutien dans le cadre ce travail, sans être exhaustif et au risque de frustrer certains, je tiens à nommer Abdoulaye Maga, Issa Ousseïni, Henri Motcho Kokou, Aboubakari Hamidou du PRI-U, Viviane Muscianisi, Aziz Serradj du LIVE. Merci à Amadou Y. Djibrilla, le partage des données sur la criminalité a été d'un apport appréciable et nous a permis tous de gagner du temps.

J'ai bénéficié de l'appui et de la constante disponibilité de mes parents et amis aussi bien dans la collecte de certaines informations que dans d'autres tâches connexes. Je les remercie du fond du cœur pour leur soutien : Almoustapha Boukari, Djibey Halidou, Moumouni Goungoubane, Hamidou Mamoudou, Issifi Mounkaïla, Hamidou Issa, Moussa Idrissa, Issa Abdou Yonlihinza, Salifou Sanago Abdouramane, Ousmane Oumarou Timbo, Abdoul-Kader Mossi Idrissa, Moctar Boubakar, Coura Kane et son mari. Je n'oublie pas mes enquêteurs, Boubacar Seïdou, Toudjani Harouna, Souley Garantché, Nassir Elhadj Amadou et Mahaman Mansour Sani Adamou, pour l'important travail abattu dans des conditions parfois difficiles.

Mes remerciements vont également à l'endroit de ma belle famille qui a accueilli ma femme puis mon fils. Qu'elle en soit remerciée pour cette hospitalité qui m'a épargné de pas mal de soucis. Merci à ma femme Ramatou pour sa patience durant ce long séjour.

Je remercie l'Université Abdou Moumouni de Niamey et singulièrement l'Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de m'avoir donné l'opportunité de poursuivre mes études. Cependant, je m'en voudrais si je me tais sur le fait que l'essentiel n'est pas de mettre en position de stage un agent, il faudrait nécessairement lui donner les moyens pour accomplir cette tâche dans des conditions acceptables, ce qui n'a pas été le cas pour moi.

Enfin merci à tous ceux qui n'ont pas été nommément cités, je leur en suis très reconnaissant. Je crois que vos efforts n'ont pas été vains et espère que vous continuerez à soutenir d'autres.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
LISTE DES FIGURES.....	8
LISTE DES TABLEAUX.....	13
LISTE DES ABREVIATIONS	15
INTRODUCTION GENERALE.....	16
Chapitre I : La gestion des risques urbains dans un contexte de baisse de l'autorité de l'Etat : le sempiternel débat sur les pratiques gestionnaires.....	22
1. La capacité gestionnaire des administrateurs urbains africains en question	22
1.1 Une croissance urbaine forte liée à une démographie galopante et mal maîtrisée	24
1.2 Une croissance spatiale frisant l'anarchie	26
1.3 Les conséquences de la croissance urbaine incontrôlée	28
1.3.1 De l'insalubrité localisée à la ville poubelle	28
1.3.2 De peccadilles à la constitution de gang organisé	30
1.3.3 L'occupation des sites inondables	31
1.4 Les risques urbains, un sujet de débat en géographie.....	33
1.4.1 Le risque en général	34
1.4.2 Le risque en géographie	37
1.4.3. Risque et spatialisation	38
1.4.4 Le risque en milieu urbain	39
4.5 Le cas spécifique de Niamey	42
1.5 Les objectifs de la recherche	47
1.6 La méthodologie de recherche adoptée	48
1.6.1 L'enquête transversale sur les risques.....	49
1.6.2 Les entretiens	51
1.6.3 Les méthodes de traitement et d'analyse des données.....	52
Conclusion.....	57
Chapitre II : Niamey : Le cadre de vie	59
2.1 Les réalités physiques.....	59

2.1.1 Le climat	59
2.2 Les ressources en eau	64
2.2.1 Les eaux de surface	64
2.2.2 Les eaux souterraines	65
2.3 La végétation	66
2.3.1 La végétation intra-urbaine	66
2.3.2 La végétation périurbaine	68
2.4 Les réalités humaines.....	69
2.4.1 Niamey : de la pénétration coloniale à nos jours (1902-2009)	69
2.5 Les caractéristiques démographiques	76
2.5.1 La croissance démographique.....	78
2.6 L'organisation du système d'assainissement.....	93
2.6.1 L'alimentation en eau potable.....	93
2.6.2 L'évacuation des eaux usées.....	94
Conclusion.....	98
Chapitre III : Les risques sanitaires liés à l'insalubrité	101
3.1 Les facteurs conjoncturels	101
3.1.1 La prédominance des pathologies « hygiéniques » révélatrices de l'insalubrité ...	102
3.1.2 Les déchets ménagers	107
3.1.3 La gestion des déchets par les différentes catégories socioprofessionnelles	112
3.2 La géologie	119
3.3 La vulnérabilité ou facteurs structurels	119
3.3.1 Les conditions socioéconomiques.....	119
3.3.2 Revenu et maladies à Niamey, quelle articulation ?	126
3.3.3 Pathologie et âge	131
3.3.4 Les facteurs culturels	134
3.3.5 Les facteurs institutionnels et structurels.....	137
Conclusion.....	140
Chapitre IV : Les risques liés à la délinquance	143

4. 1 La société Niaméyenne et la délinquance.....	143
4.2 Les facteurs du risque de délinquance	144
4.2.1 Les problèmes de concentration.....	145
4.2.2 Un faible sentiment d'appartenance à la collectivité	145
4.2.3 Une supervision parentale inadéquate	146
4.2.4 La désorganisation du milieu communautaire renforcée par la pauvreté	146
4.2.5 Un faible potentiel au plan scolaire et une faible employabilité.....	147
4.3 Les conditions favorables au risque de délinquance	148
4.3.1 L'aléa	149
4.3.2 Les victimes potentielles.....	160
4.4 Les biens convoités et le <i>modus operandi</i>	168
4.4.1 Les principales infractions enregistrées au niveau des services publics compétents.....	168
4.4.2 Typologie des brigands à Niamey.....	174
4.4.3 Mode opératoire des délinquants	178
Conclusion.....	186
Chapitre V : Le risque d'inondation.....	188
5.1 L'aléa inondation.....	188
5.1.1 L'inondation pluviale.....	190
5.1.2 L'inondation fluviale	199
5.2. La vulnérabilité.....	203
5.2.1 La situation socioéconomique des ménages	204
5.2.2 L'habitat.....	206
5.2.3 La localisation des zones à risque.....	208
5.3 Les conséquences socioéconomiques des inondations.....	210
5.3.1 La population concernée	214
5.3.2 Les conséquences sur l'habitat et les infrastructures	214
Conclusion.....	216
Chapitre VI : La spatialisation des risques et les facteurs explicatifs	219

6.1 La territorialisation des risques.....	219
6.1.1 Quartiers et maladies : la géographie de la morbidité à Niamey	219
6.1.2 Les espaces criminogènes	228
6.1.3 Quartier et inondation	240
6.2 Risques socio-environnementaux et espaces : les raisons d'une géographie des risques urbains.	243
6.3 Les facteurs explicatifs des risques urbains à Niamey	248
6.3.1 L'origine géographique.....	248
6.3.2 Le niveau d'instruction	257
6.3.3 La nature de l'habitat	268
Conclusion.....	271
Chapitre VII : La gestion territoriale des risques à Niamey.....	273
7.1 Les textes législatifs et réglementaires de la gestion des risques	273
7.1.1. Les textes dans le domaine de la salubrité et l'hygiène publique	274
7.1.2 Les textes dans le domaine de la sécurité	277
7.1.3 Les textes dans le domaine des eaux.....	278
7.2 Les aspects institutionnels	278
7.2.1 Environnement	279
7.2.2 Sécurité	283
7.2.3 Les eaux (Inondations).....	284
7.3 Les pratiques des acteurs	288
7.3.1 Les pratiques dans le domaine de la salubrité.....	288
7.3.2 Dans le domaine sécuritaire	296
7.3.3 Dans le domaine de l'occupation de l'espace	301
7.4 Bilan des actions et perspectives	307
7.4.1 Perspectives au niveau de la délinquance	308
7.4.2 Perspectives au plan sanitaire	308
7.4.3 Perspectives au niveau des inondations	309
Conclusion.....	310

CONCLUSION GENERALE	312
BIBLIOGRAPHIE	317
ANNEXES	325
Résumé	346
Abstract	346

LISTE DES FIGURES

Figure n°1.1 : Localisation de Niamey.....	43
Figure n°2.1 : Cumul des précipitations au niveau des deux stations synoptiques de Niamey.....	60
Figure n°2.2 : Précipitations annuelles à Niamey-ville et Niamey-Aéroport. Moyennes mobiles sur 5 ans.....	61
Figure n°2.3 : les températures mensuelles à Niamey pour la période 1961 à 1990.....	63
Figure n°2.4 : La végétation à Niamey.....	67
Figure n°2.5 : Schéma prévisionnel d'extension de la ville.....	71
Figure n°2.6 : Plan d'aménagement de la ville de Niamey de 1937 (reproduit d'après GERMAIN M. 1937).....	72
Figure n°2.7 : La subdivision administrative de Niamey.....	77
Figure n°2.8 : L'évolution spatiale de Niamey.....	82
Figure n°2.9 : La pyramide des âges à Niamey (d'après les données du recensement de 2001).....	84
Figure n°2.10 : Typologie générale des quartiers.....	88
Figure n°2.11 : Les paillotes et une charpente de paillote en reconstruction après un incendie.....	90
Figure n°2.12 : Plan d'un habitat de cour en banco à Niamey.....	92
Figure n°2.13 : Une fosse recevant les eaux vannes.....	95
Figure n°2.14 : Dépotoir sauvage servant de lieu de pâturage pour ovins et caprins.....	98
Figure n°3.1 : Incidence des maladies « hygiéniques ».....	102
Figure n°3.2 : Un jardinier puisant de l'eau polluée pour arroser ses plants à Saga.....	103
Figure n°3.3 : Les eaux de l'ENITEX se déversant dans le fleuve à Saga.....	104
Figure n°3.4 : Les principales maladies liées à l'insalubrité.....	106
Figure n°3.5 A, B : L'état d'insalubrité à Niamey.....	109
Figure n°3.5, C : L'état d'insalubrité à Niamey.....	110
Figure n°3.6 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères en fonction des catégories socioprofessionnelles.....	113
Figure n°3.7 : Fréquence d'évacuation des ordures ménagères selon les catégories socioprofessionnelles.....	114

Figure n°3.8 : un exemple de récipient de pré-collecte des déchets solides.....	114
Figure n°3.9 : Egouts à Niamey de l'hygiène au danger.....	116
Figure n°3.10 : Lieux d'évacuation des eaux usées en fonction des catégories socioprofessionnelles.....	121
Figure n°3.11 : Répartition des maladies en fonction des sources d'approvisionnement en eau.....	125
Figure n°3.12 : Accès à l'eau potable.....	125
Figure n°3.13 : Fréquence d'évacuation des ordures suivant les revenus.....	127
Figure n°3.14 : Revenu et nombre de ménages partageant la même cour.....	129
Figure n° 3.15 : Le revenu déclaré des ménages.....	130
Figure n°3.16 : Des récupérateurs d'objets recyclables.....	132
Figure n°3.17 : Corrélation entre l'âge et le nombre de personnes dans la concession.....	134
Figure n°3.18 : Réseau de drainage et espace d'horticulture.....	136
Figure n°3.19 : Les principales infrastructures de santé à Niamey.....	139
Figure n°4.1 : Schéma du risque lié à la délinquance.....	149
Figure n°4.2 : taux de chômage selon le cycle d'étude.....	150
Figure n°4.3 : Structure de la délinquance à Niamey.....	156
Figure n°4.4 : L'impunité au nom des droits de l'homme.....	159
Figure n° 4.5 : Sexe et appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier.....	162
Figure n°4.6 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier selon les CSP.....	163
Figure n°4.7 : Revenu et appréciation des conditions sécuritaires dans la ville.....	166
Figure n°4.8 : Revenu et appréciation des conditions sécuritaires au niveau du quartier.....	167
Figure n°4.9 (A) : Evolution mensuelle de la criminalité.....	169
Figure n°4.9 (B) : Evolution saisonnière.....	169
Figure n°4.10 : Criminalité apparente à Niamey de 1999 à 2007.....	173
Figure n°4.11 : Le spécialiste du vol de moutons de fête encore arrêté.....	175
Figure n°4.12 : La police poursuit la lutte contre le grand banditisme.....	176
Figure n°4.13 : Le travail de Sisyphe de la police continue.....	177

Figure n°4. 14 : Les zones sensibles à Niamey.....	179
Figure °4.15 : Tunnel entre le Musée national et l'hôtel Gawèye.....	181
Figure n°4.16 : Lieux d'opération du gang des coffres-forts du 13 au 22 octobre 2010.....	182
Figure n°4.17 : Lieux d'opération du gang des voleurs de véhicules.....	184
Figure n°5.1 : L'inondation nécessite la solidarité des voisins.....	191
Figure n°5.2 : Hydrogramme des pluies aux stations de Niamey Ville et Niamey Aéroport de 1998 à 2008.....	192
Figure n°5.3 : Aspects des principales rues après une forte pluie à Niamey.....	192
Figure n°5.4 : cumuls pluviométriques aux stations de Niamey ville et Niamey aéroport de 1998 à 2008.....	193
Figure n°5. 5: Espaces soumis à l'inondation pluviale et réseau de drainage (modifié d'après URBAPLAN, 2000).....	194
Figure n°5.6 : Pluies journalières maximales aux stations de Niamey ville et Niamey aéroport.....	195
Figure n°5.7 : Les principaux types de sols.....	198
Figure n°5.8 : Schéma de la circulation des poussières sahariennes.....	200
Figure n°5.9 : Débits moyens mensuels du fleuve à Niamey (1979-2008).....	202
Figure n°5.10 : Débits moyens annuels du Niger à Niamey (1979-2008).....	202
Figure n°5.11 A&B : Inondation du continuum Zarmaganday-Banguisto.....	203
Figure n°5.12 : La proportion du type d'habitat dans les zones d'enquête.....	205
Figure n°5.13 : Répartition approximative de l'habitat dominant dans la ville.....	207
Figure n°5.14 : La vulnérabilité à l'inondation fluviale (MNT USGS, 2003).....	209
Figure n°5.15 : Description des effets de l'inondation de 1998.....	211
Figure n°5.16 : Les principaux endroits inondables.....	213
Figure n°5.17 : La pirogue comme moyen de transport.....	216
Figure n°6.1 : AFCM de la typologie des quartiers, habitats et aléas associés.....	220
Figure n°6.2: Les zones de dispersion des anophèles à Niamey.....	224
Figure n°6.3 : Modèle statistique du type du lieu d'évacuation des ordures selon l'habitat..	225
Figure n°6.4, A : Maladies et niveau d'instruction.....	227

Figure n°6.4, B : Le risque sanitaire.....	227
Figure n°6.5 : Appréciation des conditions sécuritaires selon les types de quartier (modèle Khi2).....	230
Figure n°6.6 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier.....	231
Figure n°6.7 : Gangs et police à Niamey : chronique d'un remake !.....	236
Figure n°6.8, A : Délinquance à Niamey : Aléa et vulnérabilité.....	239
Figure n°6.8, B : Le risque lié à la délinquance à Niamey.....	239
Figure n°6.9 : Le risque d'inondation à Niamey.....	241
Figure n°6.10 : Les effectifs des ménages affectés par les inondations dans les différents types de quartier.....	242
Figure n°6.11 : Appréciation des conditions sécuritaires à Niamey.....	244
Figure 6.12 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier.....	245
Figure n°6.13 : menace à la maison.....	246
Figure n°6.14 : Niveau d'instruction et type de quartiers.....	246
Figure n°6.15 : Proportion des victimes des inondations en fonction du lieu de naissance...249	
Figure n°6.16 : Origine géographique des personnes interrogées.....	250
Figure n°6. 17 : Un exemple de caniveau rempli de toutes sortes d'ordures.....	257
Figure n°6.18 : Appréciation des conditions sécuritaires à Niamey par les différents niveaux d'instruction.....	258
Figure n°6.19 : Appréciation de la situation sécuritaire au niveau du quartier selon le niveau d'instruction.....	260
Figure n°6.20 : Proportion des ménages se sentant en insécurité dans leur logement.....	262
Figure 6.21 : Moments où on craint un vol suivant le niveau d'instruction.....	262
Figure 6.22 : Inondabilité de la parcelle.....	264
Figure n°6.23 : Proportion des victimes d'inondation suivant le niveau d'instruction.....	264
Figure n°6.24, A, B, C, D : Inondation fluviale à Zarmaganday.....	265
Figure n°6.25: modèle d'évacuation des déchets liquides suivant le niveau d'instruction....	266
Figure n°6.26 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères.....	267
Figure n°6.27 : L'appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier (test du khi2)....	269

Figure n°6.28: Sentiment d'insécurité au foyer suivant la nature de l'habitat.....	269
Figure n°6.29 : Moments où les attaques sont à craindre.....	270
Figure n°7.1 : Les principaux acteurs institutionnels de la filière déchets.....	282
Figure n°7.2 : Dépotoirs sauvages.....	290
Figure n°7.3 : Salubrité à Niamey : Des belles mais éphémères initiatives.....	291
Figure n°7.4 : Le type de traitement suivi par les patients.....	292
Figure n°7.5 : Les raisons du choix de traitement.....	295
Figure n°7.6 : Attention, les brigands utilisent de plus en plus des armes automatiques.....	297
Figure n°7.7 : Les squatters s'organisent face à l'insécurité.....	299
Figure n° 7.8 A&B : Un exemple de traitement populaire réservé aux voleurs.....	300
Figure n°7.9 : Pays-Bas et Golf, deux exemples de quartier informel.....	304
Figures n°7.10 (A&B) : Digues de protection (briques et sacs de sable à Zarmaganday.....	306
Figures n°7.10 (C&D) : Gabions pour protéger les berges du Gountou-Yéna contre l'érosion hydrique.....	306

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°2.1 : Caractéristiques des précipitations mensuelles et des jours pluvieux pour la station de Niamey-aéroport pour la période 1943-1994.....	62
Tableau n° 2.2: Evolution de la répartition des Nigériens résidant à Niamey par ethnie.....	85
Tableau n°2.3 : La structure de l'emploi par secteur institutionnel et par secteur d'activité en 2002.....	86
Tableau n°2.4 : Composition des déchets de la CUN.....	96
Tableau n°3.1 : Répartition des cas de conjonctivite en fonction de la distance entre la concession et le point de transfert des ordures ménagères.....	105
Tableau n°3.2 : Composition en poids des déchets bruts ménagers.....	111
Tableau n°3.3 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères.....	112
Tableau n°3.4 : Le mode d'évacuation des eaux usées domestiques.....	115
Tableau n°3.5 : Catégorie socioprofessionnelle et maladies.....	120
Tableau n°3.6 : Répartition du statut de pauvreté selon les zones géographiques en 2005...	122
Tableau n°3.7 : Pauvreté selon le niveau d'instruction du Chef de ménage au Niger.....	123
Tableau n°3.8 : La principale source d'approvisionnement en eau.....	124
Tableau n°3.9 : Lieu d'évacuation des eaux usées en fonction des revenus.....	128
Tableau n°3.10 : Répartition des maladies en fonction des revenus déclarés.....	128
Tableau n°3.11 : Répartition des maladies selon l'âge.....	131
Tableau n°3.12 : Répartition des maladies suivant l'âge de la victime.....	133
Tableau n°3.13 : Ratio personnel de santé en fonction de la population régionale.....	137
Tableau n°3.14 : Densité des formations sanitaires par habitant selon la région (1994 et 2004).....	138
Tableau n°4.1 : Répartition des catégories socioprofessionnelles par origine géographique...	151
Tableau n°4.2 : Appréciation des conditions sécuritaires à Niamey selon les CSP.....	164
Tableau n°4.3: Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier par les CSP.....	165
Tableau n°4.4 : Statistiques criminelles de la Gendarmerie Nationale de Niamey 1999-2007...	170
Tableau n°4.5 : Statistiques criminelles annuelles CUN (1999 à 2007).....	171
Tableau n°4.6 : Statistiques criminelles annuelles de la DPCUN (1999 à 2007).....	172

Tableau n°5.1 : Type d'inondation en fonction de la nature de l'habitat.....	189
Tableau n° 5.2 : caractéristiques des pluies journalières en fonction du mois.....	196
Tableau n°5.3 : La succession des types de climat traversé par le fleuve Niger du sud au nord.....	199
Tableau n°5.4 : Caractéristiques hydrologiques du Niger à Niamey.....	201
Tableau n°5.5 : Gravité des dommages et dénomination relative des événements.....	215
Tableau n°6.1 : Répartition des maladies suivant le type de quartier.....	221
Tableau n°6.2 : Répartition des maladies hygiéniques en fonction du lieu de naissance.....	221
Tableau n°6.3 : Relation entre maladies et type d'habitat.....	223
Tableau n°6.4 : type d'habitat et source d'approvisionnement en eau.....	226
Tableau n°6.5 : Répartition des maladies suivant le niveau d'instruction.....	226
Tableau n°6.6 : Appréciation des conditions sécuritaires selon le type de quartier.....	229
Tableau n°6.7 : Test statistique de la relation entre type de quartier et appréciation des conditions sécuritaires au niveau du quartier.....	232
Tableau n°6.8 : Sentiment d'être menacé dans sa maison suivant les types de quartiers.....	233
Tableau n°6.9 : Typologie de quartier et sentiment d'insécurité au foyer.....	234
Tableau n°6.10 : Les moments pendant lesquels les délinquants agissent.....	235
Tableau n°6.11 : Niveau d'instruction et type de quartier.....	247
Tableau n°6.12 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier suivant l'origine du chef de ménage.....	252
Tableau n°6.13 : Source d'approvisionnement en eau suivant l'origine des ménages.....	254
Tableau n°6.14 : Répartition des maladies suivant l'origine des ménages.....	255
Tableau n°6.15 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères en fonction de l'origine du ménage.....	255
Tableau n°6.16 : Lieux d'évacuation des eaux usées en fonction de l'origine du ménage....	256
Tableau n°6.17 : Appréciation de la situation sécuritaire à Niamey selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	259
Tableau n°6.18 : Appréciation de la situation sécuritaire au niveau du quartier suivant le niveau d'instruction du chef de ménage.....	261
Tableau n° 7.1 : Type de traitement suivi en fonction de l'âge du malade.....	294

LISTE DES ABREVIATIONS

AFCM : Analyse Factorielle de Correspondance Multiple

CBV : Coup et Blessure Volontaire

CSP : Catégorie Socioprofessionnelle

CUN : Communauté Urbaine de Niamey

DPCUN : Direction de la Police de la Communauté Urbaine de Niamey

DPJ : Direction de la Police Judiciaire

F CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GAME : Département de Géographie et Aménagement de l'Espace

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GN : Gendarmerie Nationale

Hab./ha : Habitant à l'hectare

IGNN : Institut Géographique National du Niger

INS : Institut National de la Statistique

IRSH : Institut de Recherches en Sciences Humaines

MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative

MNT : Modèle Numérique de Terrain

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PJ : Police Judiciaire

PPCUN : Préfet-Président de la Communauté Urbaine de Niamey

PPR : Plan de Prévention des Risques

PRI-U : Programme de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines

PUR : Plan Urbain de Référence

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SIG : Système d'Information Géographique

SOCREGE : Société de Conseil et de Réalisation pour la Gestion de l'Environnement

UNDRO : United Nations Disasters Relief Organisation

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION GENERALE

L'objet de cette thèse est d'étudier les risques urbains en rapport avec les comportements des acteurs urbains. L'étude porte principalement sur les risques sanitaires liés à l'insalubrité, les risques liés à la délinquance et ceux liés aux inondations. Certes dans une ville macrocéphale d'un Etat quasiment en faillite et où les inégalités entre les citoyens se creusent à un rythme effarant, il est évident que les risques dans ce milieu sont légions. Les différents risques ont en commun le fait qu'ils regroupent à la fois les aspects sociaux et environnementaux et mettent à nu les dysfonctionnements de la gestion urbaine car avant tout, les différents aléas ne peuvent pas être considérés comme des fatalités nonobstant l'avis contraire de beaucoup d'individus. En effet, la vulnérabilité de la majorité de la population combinée aux aléas ne peut que produire des risques évidents et en cas de catastrophe, la résilience est trop faible d'où le difficile retour à l'état initial pour une majorité de Niaméyens.

L'idée centrale de cette thèse est que les déséquilibres économiques et sociaux de plus en plus poignants à Niamey et le laissez-faire des autorités sont à l'origine de la violence, de l'occupation anarchique de l'espace et de l'incivisme qui conduit les ménages à banaliser l'insalubrité ce qui pèse sur les risques. En conséquence, il est nécessaire de s'interroger sur la gouvernance urbaine à mettre en place en vue de lutter contre les différents aléas. Le plan de type zoning hérité de la période coloniale et poursuivi jusqu'à nos jours n'a pas empêché une mixité sociale dans certains quartiers de la ville. Ainsi, en dehors de quelques quartiers (Cité Caisse, Issa Béri, Cité Fayçal, etc.) réservés principalement à l'élite intellectuelle et politico-financière et des bas secteurs réservés aux laissés-pour-compte, dans beaucoup de quartiers, la mixité géographique est une réalité et le cas du Plateau en était un exemple édifiant. C'est pourquoi une telle étude se doit d'englober l'ensemble des paysages de la ville pour une spatialisation de risques, étant entendu que le degré de vulnérabilité varie selon les ménages et les quartiers et que les aléas aussi sont variables d'un espace à un autre. Dans cette perspective, des quartiers représentatifs de l'ensemble du paysage urbain sont retenus pour l'étude avec l'idée d'avoir des données reflétant au mieux la réalité urbaine. L'originalité de l'étude est d'aborder les risques urbains en englobant aussi bien les risques environnementaux que sociétaux dans une ville où la vulnérabilité semble être le dénominateur commun pour la majorité de la population. L'une des difficultés des études dans les pays sous-développés en général et au Niger en particulier est la faiblesse de la production scientifique surtout dans le domaine des risques en milieu urbain où le sensationnel laisse souvent peu de place à la réflexion sur les causes profondes du phénomène et les mesures correctives à envisager.

L'architecture du manuscrit est structurée en trois ensembles. Dans un premier temps, le décor est planté avec les deux premiers chapitres, ensuite les aléas et la vulnérabilité sont analysés dans les chapitres 3, 4, et 5. Enfin, les chapitres 6 et 7 spatialisent les risques et présentent les différentes réponses des acteurs.

Le premier chapitre fait une présentation générale du contexte urbain africain en relation avec les risques urbains. La gestion urbaine est dépeinte de façon à montrer les dysfonctionnements à l'origine de l'accentuation des différents aléas. La première section traite de la gouvernance

urbaine en Afrique pour montrer la faillite de la gestion urbaine avec des dirigeants dont les plans et programmes de développement sont quasiment toujours financés de l'extérieur. L'absence d'investissement sur fonds propres et la mauvaise gestion ont fait que les infrastructures de base soient très insuffisantes. Nonobstant cette carence en infrastructures, les sections 2 et 3 montrent une croissance spatiale et démographique incontrôlée, source de dérives dont la section 3 traite des conséquences notamment en termes d'insalubrité généralisée et banalisée, de *violence colérique* exacerbée et d'occupation de sites réglementairement inconstructibles. L'analyse de ces comportements débouche sur la section 4 qui aborde les risques urbains en faisant l'état de l'art. La définition retenue étant que le risque est le croisement d'un aléa et d'une vulnérabilité. Partant de cette définition, nous nous positionnons par rapport aux débats sur les risques en inscrivant notre recherche dans une perspective globalisante. Les objectifs de la recherche ont ainsi été définis et la démarche expliquée.

Le deuxième chapitre traite du cadre de vie à Niamey. Il ne s'agit pas pour nous de faire une étude de type monographique. L'analyse porte sur des éléments physiques et humains qui aident à comprendre les aléas et la vulnérabilité et subséquemment sur les risques urbains. Ainsi, la première section aborde les aspects physiques. Il est question du climat caractérisé par une rudesse qui rend les conditions de vie dans ce milieu particulièrement difficiles. Les vents chauds et secs et les températures extrêmes ont des conséquences directes sur la santé des populations. En outre, les pluies généralement faibles et irrégulières tombent parfois sous forme d'averses dans une ville traversée par le fleuve. Si les précipitations locales provoquent généralement des inondations pluviales et parfois fluviales lors des crues locales, l'inondation fluviale est surtout attendue pendant la saison sèche lors de la crue soudanienne du fleuve. La section 2 aborde les ressources en eau qui paraissent abondantes dans un milieu sahélien où l'indigence pluviométrique est source de sécheresses récurrentes. Cependant, la consommation de ces eaux n'est pas sans danger pour la population car des études chimiques et bactériologiques ont démontré des signes de contamination. La section 3 traite de la végétation dans ce milieu sahélien dominé par les graminées et où le couvert végétal tend à disparaître. Niamey *intra muros* est plus boisé que l'hinterland soumis à une coupe abusive des arbres pour servir de bois de chauffe. Ce déboisement favorise le sapement des berges du cours d'eaux et accroît l'inondation fluviale. Les réalités humaines sont abordées à partir de la quatrième section. L'historique de l'occupation de l'espace a été fait ainsi que les différentes planifications dont le bilan reste mitigé à ce jour. Les caractéristiques démographiques de cette ville à croissance rapide font l'objet de la cinquième section. L'effarante croissance démographique fruit du mouvement naturel de la population et d'une forte immigration s'effectue dans un contexte économique difficile creusant le fossé entre une poignée de nantis et la majorité des laissés-pour-compte soumis à la privation relative voire absolue d'où l'exacerbation des violences frustratives. Les différents paysages urbains traduisent relativement une ségrégation socio-spatiale dont la nature de l'habitat est l'un des aspects révélateurs. Cette disparité socio-spatiale se reflète au niveau de l'organisation du système d'assainissement abordé dans la dernière section de ce chapitre. Qu'il s'agisse du réseau de

drainage très insignifiant et mal entretenu ou des bacs à ordures très inégalement répartis dans la ville, l'assainissement souffre d'énormes insuffisances liées à la fois au manque de moyens matériels de la collectivité et à leur mauvaise gestion ainsi qu'à l'incivisme de la population. Niamey s'est transformée au fil des ans en une ville poubelle avec toutes les conséquences sanitaires que cela engendre pour la population.

Les risques sanitaires sont étudiés au niveau du chapitre 3 où la première section est consacrée aux aléas. Aussi, les maladies hygiéniques, les déchets ménagers et leur gestion ont été abordés dans l'optique de faire le lien entre insalubrité et maladies. Les conditions de gestion des déchets ménagers (solides et liquides) ont été présentées ainsi que leurs conséquences notamment sur la qualité des eaux de surface et les flaques d'eau (gîtes larvaires pour les moustiques). En deuxième section est abordé l'impact de l'insalubrité sur les eaux souterraines à travers une description des conditions géologiques qui favorisent ou bloquent l'infiltration des eaux. La troisième section traite de la vulnérabilité des citoyens. A Niamey, les conditions socioéconomiques sont particulièrement défavorables aux analphabètes. Ainsi, l'incidence de la pauvreté varie entre 8 et 65% suivant les niveaux de formation. Dans ces conditions, il est certain que l'accès aux ressources de base comme l'eau potable n'est pas aisé pour la majorité. Une relation entre pathologie et âge a été établie montrant une majorité relative des enfants âgés de moins de 5 ans dans les victimes des maladies hygiéniques (41% des cas). Mais le fait que ces derniers soient moins de la moitié de la population des victimes nous réconforte dans notre choix de n'exclure aucune tranche d'âge. Si par rapport aux autres villes du pays Niamey dispose d'une très bonne couverture sanitaire, cette relative abondance des infrastructures de santé n'empêche pas le caractère endémique des maladies hygiéniques à cause de pesanteurs culturelles et économiques. Ces pesanteurs sont à l'origine d'une déstabilisation profonde de la société avec la remise en cause des valeurs morales et la violation des lois consacrant ainsi le développement des risques sociétaux dont la délinquance à laquelle est consacré le chapitre suivant.

Le chapitre 4 aborde les risques liés à la délinquance. La première section fait une analyse du comportement déviant dans la société Niaméyenne. La délinquance a toujours existé mais la ville et singulièrement son « gigantisme » lui donne une allure terrifiante. De plus, les conditions sociopolitiques de ces dernières décennies marquées par le laisser-faire des autorités dans une situation de grave crise économique avec son cortège de chômage et de misère, a donné du courage à plus d'un délinquant en puissance pour qu'il passe à l'acte. La deuxième section aborde les facteurs de la délinquance. La paupérisation constitue l'élément déterminant. Elle est à l'origine de la forte concentration de la population dans des espaces restreints, de la baisse de l'autorité parentale sur des enfants à qui ils ne peuvent assurer ni logement, ni nourriture encore moins une éducation leur permettant d'espérer un avenir meilleur d'où le mépris affiché de beaucoup de jeunes désemparés face à tout ce qui ressemble à l'ordre social qui les « opprime ». La troisième section aborde les agressions contre les biens (et parfois contre les personnes) dont se rendent coupables les délinquants.

Ainsi, les auteurs potentiels sont décrits eu égard au contexte socioéconomique qui laisse peu de place à la majorité des jeunes dont certains finissent par se laisser entraîner dans la délinquance. Une description des victimes potentielles est faite sur la base des critères résidentiels mais aussi en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles à l'échelle de la ville et du quartier. Si les appréciations diffèrent suivant les échelles, il est indéniable que la situation est préoccupante avec des brigands de plus en plus audacieux dont le *modus operandi* varie suivant le degré d'organisation et la spécialisation dans le vol de tel ou tel bien. La précarité économique n'encourage pas uniquement la prolifération de comportements déviants exercés contre les personnes physiques ou morales ou leurs biens. Elle peut se traduire par une situation de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle de sa famille à travers l'exposition aux risques d'inondation par l'occupation de sites inondables. C'est la substance du prochain chapitre.

Le chapitre 5 est consacré aux risques liés aux inondations. Le caractère sahélien du climat marqué par des pluies souvent irrégulières mais tombant parfois sous forme d'averses fait que Niamey n'est pas à l'abri des inondations à la fois pluviale et fluviale. La section 1 traite de l'aléa inondation dans un environnement marqué par la sécheresse. Tombant parfois de manière violente sur un sol nu et dans une ville où le réseau de caniveaux est insignifiant et mal entretenu et où l'habitat en matériaux précaire est prédominant, les fortes pluies occasionnent souvent des inondations pluviales. En plus de l'inondation pluviale qui concerne quasiment tous les quartiers, Niamey fait face à l'inondation fluviale qui a la particularité de pouvoir sévir deux fois dans l'année : en cas de fortes pluies locales qui occasionnent la crue locale du fleuve pouvant entraîner des inondations aux effets dévastateurs. L'autre inondation fluviale est provoquée par la crue soudanienne qui intervient en saison sèche (décembre à janvier). La nature du sol et celle des matériaux de construction renforcent la vulnérabilité d'une population en majorité pauvre. La seconde section traite de cette vulnérabilité de la population. L'habitat en banco et la paillote sont fragiles au contact prolongé avec l'eau or cet habitat représente les 2/3 de l'habitat à Niamey. Cette précarité de l'habitat est liée à la paupérisation des ménages qui ne peuvent pas épargner pour améliorer leurs logements. La cartographie des zones inondables montre que certains secteurs sont particulièrement vulnérables d'où la nécessité de procéder à une spatialisation des risques urbains que nous abordons dans l'avant dernier chapitre.

Le chapitre 6 traite de la spatialisation des différents risques abordés dans les trois précédents chapitres. La première section traite de la territorialisation des risques sanitaires liés à l'insalubrité. La vulnérabilité est analysée sous l'angle du quartier, de l'habitat, du niveau d'instruction et de l'origine géographique. Excepté le paludisme qui est endémique et donc non discriminant pour une spatialisation du risque, les autres maladies sont plus présentes dans certains quartiers ou secteurs que dans d'autres et le fait que l'habitat de haut standing soit moins concerné que le bas standing n'est assurément pas un fait de hasard. Les risques liés à la délinquance sont abordés de la même manière tout comme ceux liés aux inondations.

De toute évidence aléa et vulnérabilité se combinent plus dans certains quartiers que dans d'autres et les perceptions varient selon les quartiers et les niveaux d'instruction des ménages. La mixité sociale ou du moins géographique, la prépondérance des analphabètes et le bas niveau de vie de la majorité des Niaméyens ne permettent pas d'avoir une opposition nette entre culture urbaine et rurale étant entendu que la plupart des dignitaires sont d'origine rurale et se réclament comme tels. Néanmoins, les quartiers informels offrent une synthèse dramatique des risques ainsi étudiés. Pourquoi la ville considérée comme un havre de paix et de mieux-être n'offre plus à la majorité des citoyens le confort nécessaire et que font les uns et les autres dans l'optique de faire face aux catastrophes ? Le dernier chapitre tente de répondre à cette interrogation.

Le chapitre 7 aborde la « gestion » des risques par les différents acteurs. Dans une ville où le recours aux assurances est l'exception et où la violation des textes réglementaires est la règle générale, il est évident qu'on ne peut parler de gestion de risque au sens réglementaire du terme. Certes, les différents acteurs ont une claire connaissance de leur vulnérabilité face aux différents aléas mais les dispositifs qu'ils mettent en place pour agir en cas de catastrophe s'avèrent inefficaces dans la pratique pour certains ou pas conformes à l'état de droit pour d'autres. Autant on ne peut parler d'absence de culture du risque (pour les inondations et la délinquance) autant les mesures prises ne semblent pas correspondre à des solutions durables. Mais dans une société marquée par la précarité, les solutions ponctuelles quoique éphémères ne sont-elles pas plus réalistes que les mesures durables qui tardent à voir le jour ? La solution résiderait dans le respect d'un minimum de règles de la part des acteurs car la prévention des catastrophes s'avère moins coûteuse et donc plus à la portée des citoyens même les démunis.

Dans tous les cas le respect de la loi par tous les acteurs (Etat, collectivité territoriale, ménages) s'avère une condition préalable à toute amélioration de la situation confuse actuelle qui reflète en partie la mauvaise gouvernance urbaine avec ses conséquences dommageables pour toute la société.

**Chapitre I : La gestion des risques urbains dans un
contexte de baisse de l'autorité de l'Etat : le sempiternel
débat sur les pratiques gestionnaires**

Chapitre I : La gestion des risques urbains dans un contexte de baisse de l'autorité de l'Etat : le sempiternel débat sur les pratiques gestionnaires

La croissance accélérée des villes africaines est l'un des défis auxquels les autorités doivent faire face et contre laquelle, beaucoup de gestionnaires semblent désarmés eu égard au contexte dans lequel s'effectue cette croissance et les mutations en cours sur le continent. Certains auteurs parlent d'une urbanisation mal maîtrisée et pernicieuse pour qualifier cette évolution qui de l'intérieur de la ville semble injustifiée mais qui trouve son fondement dans la situation on ne peut plus critique dans laquelle vit la majorité de la population rurale africaine. Pour cette dernière, la ville est un refuge sûr à cause des opportunités qu'elle offre même pour les personnes sans qualification d'où l'afflux massif des ruraux paupérisés vers les villes. Cette migration vers les villes s'opère dans un contexte socioéconomique et politique difficile pour les gouvernants. En effet, les ressources financières que recevaient les dirigeants et qui avaient permis à certains d'engager des actions d'amélioration du cadre de vie urbain à travers les investissements dans les secteurs sociaux de base ont commencé à s'amenuiser à un moment où le besoin se fait de plus en plus sentir. Les règles de partenariat ont changé et désormais les dirigeants n'ont plus les coudées franches pour gérer même le peu d'appui venant des partenaires étrangers alors que pendant les premières années de l'accession des pays à l'indépendance, ils avaient l'appui des anciennes métropoles et l'aide publique au développement. Grâce à ces appuis beaucoup d'infrastructures et d'équipements ont vu le jour. Mais très vite, les réalisations faites ont été dépassées par l'ampleur de la croissance urbaine. Les gestionnaires des villes se voient contraints de parer au plus pressé bien que tout soit urgent. Dans un contexte de morosité économique où l'entretien des équipements existants cause problème, la réalisation de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins pressants s'avère hypothétique.

Il nous semble important et opportun d'étudier l'évolution des villes africaines en rapport avec la problématique des risques urbains que nous allons aborder sous l'angle des déterminants environnementaux, sociaux, politiques et culturels. Un regard rétrospectif sur le triptyque délinquance, inondation et santé permet d'appréhender leur place dans la production scientifique ainsi que la manière dont elles ont été abordées dans plusieurs travaux. Cet état de l'art nous permet de mieux orienter notre recherche. Dans cette perspective, après avoir fait l'état de l'art sur la question des risques urbains, nous nous attèlerons à élaborer une approche nous permettant de rendre compte de la situation telle que nous l'avons observée. Mais auparavant, il nous semble nécessaire de présenter le contexte du développement urbain en Afrique qui explique au moins en partie les risques urbains.

1. La capacité gestionnaire des administrateurs urbains africains en question

En Afrique subsaharienne, on assiste à une croissance brutale des villes dans un contexte marqué par l'amenuisement progressif des ressources de l'Etat et une paupérisation croissante

des populations. Les difficultés financières des Etats ont conduit les gouvernements à adopter des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dont la conséquence immédiate est l'abandon des secteurs sociaux avec des réductions drastiques au niveau des budgets consacrés aux secteurs sociaux mais aussi une diminution du nombre des salariés et la création de peu de postes d'emploi. Cette intervention des institutions financières internationales a ainsi contribué dans bien des cas à aggraver une situation sociale déjà délétère. Or l'accroissement de la population a pour effet direct la multiplication des déchets, l'extension de l'habitat mais aussi le renchérissement de la délinquance, toutes choses qui contribuent à mettre en exergue la faillite des Etats.

Autant « la production des déchets s'inscrit dans un processus irréversible proportionnel au rythme de la croissance de la population et de ses activités alors que les capacités en matière de gestion des pouvoirs publics s'amenuisent de manière drastique » (WADE, 1993 cité par SY 2006), autant la croissance spatiale s'inscrit dans le même processus tout comme d'ailleurs la multiplication des comportements délinquants. Les tentatives des autorités de contrôler la croissance urbaine à travers une maîtrise de l'exode rural ont été vaines. La croissance urbaine s'est poursuivie à un rythme avoisinant les 4% par an ce qui a amené la communauté internationale médusée à parler de crise urbaine. Cette croissance effrénée dans un contexte de récession économique ne fait qu'amplifier le problème d'aménagement des villes. Les besoins en services sociaux de base comme l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, la santé, la sécurité, la voirie, etc. ne font qu'augmenter. En outre, cette forte demande intervient à un moment où l'Etat même est en crise et par conséquent, les gouvernants sont incapables de satisfaire les demandes. La difficulté ne réside pas uniquement dans le manque ou l'insuffisance d'infrastructures de base. La profondeur de la crise combinée au laxisme ambiant a fait que même les services existants ont quasiment cessé de jouer leur rôle ou n'assurent plus qu'un service minimum. Partout le manque de moyens est incriminé. C'est ainsi que les forces de l'ordre n'arrivent plus à sécuriser la population faute de moyens, les caniveaux déjà insuffisants sont comblés par manque de curage et du fait qu'ils sont devenus le réceptacle de toutes sortes d'ordures ménagères. L'éclairage public ségréatif est réduit à quelques secteurs de prestige comme les boulevards conduisant aux quartiers administratifs ou vers quelques cités très bien éclairées. L'habitat informel prolifère à cause de la pauvreté de la majorité des citoyens et du laisser faire des autorités municipales. Tout porte à démontrer l'inefficacité des autorités municipales face aux défis de la croissance urbaine.

On peut se demander si les villes en Afrique subsaharienne ont connu une gestion efficace et efficiente depuis leur création ou leur émergence qui remonte pour la plupart à la pénétration coloniale. En effet, les villes-capitales ont été pendant la colonisation des villes duales où d'un côté se trouvent l'administration et les administrateurs, cette partie dite Ville Blanche bénéficie de toutes les commodités et de l'autre la Ville Indigène avec ses carences diverses : trame viaire, réseau d'eau et d'électricité, système d'égouts, etc. L'un des mérites de cette époque est de jeter les jalons d'une planification urbaine à travers l'élaboration de textes réglementaires. Ces textes continuent à servir de documents d'urbanisme aux nouveaux administrateurs dont certains ne se sont même pas donnés la peine de les adapter au contexte

actuel. Dès lors, il n'est pas surprenant de trouver dans les documents d'urbanisme en vigueur dans beaucoup de pays africains des écarts importants entre les textes et la réalité actuelle.

Toutes les conditions optimales sont réunies pour renforcer la vulnérabilité au niveau des villes d'Afrique subsaharienne. Du point de vue de l'assainissement par exemple, les études ont montré des « *faibles taux de collecte des déchets solides et de raccordement à un réseau d'égout. Si pour les ordures ménagères, c'est la quantité collectée qui est prise en compte et non le taux de couverture, pour l'assainissement, c'est le nombre de ménages desservis à un réseau d'égout qui est considéré. Plus élevé que celui du raccordement au réseau d'égout, le taux d'enlèvement des déchets solides produits varie d'une ville à une autre : 60% à Dakar, 55% à Abidjan, 56% à Conakry, 36% à Ouagadougou, 10% à Ibadan et Dar Es-Salam* » (BENRABIA et al, 2001, ONIBOKUN et al, 2002, cité par SY, 2006). De plus, à travers leurs actions, les hommes aggravent les facteurs physiques à travers « *l'extension des surfaces bâties imperméabilisées [qui] non seulement inhibe l'infiltration, accentue le ruissellement et canalise les écoulements, mais crée une chaîne d'effets induits* » THOURET J.-C., D'ERCOLE R. DOLLFUS O. (2004). « *Des lieux dangereux sont donc habités et, généralement, les autoconstructions ne répondent pas aux exigences les plus élémentaires de la sécurité. Les municipalités laissent faire à cause de contraintes politiques, du manque de moyens et de la durée limitée du mandat de leurs magistrats* ». La conséquence de ces actions c'est l'aggravation de l'aléa inondation qui, combiné à vulnérabilité de l'habitat de la majorité des démunis qui peuplent les villes d'Afrique noire renforce le risque d'inondation. De plus, la démographie galopante de la population citadine se caractérise par la jeunesse de la majorité de la population. Avec la crise économique et l'abandon progressif de l'Etat des secteurs sociaux et le gel de recrutement de la fonction publique qui reste de loin le plus grand pourvoyeur d'emploi dans les pays d'Afrique subsaharienne et la baisse de l'autorité parentale consécutive à la défaillance dans l'encadrement des jeunes, la jeunesse est fragilisée par la déscolarisation et le relâchement de l'encadrement familial. Cette situation ouvre la voie à des comportements déviants de la part d'une jeunesse désespérée et désemparée.

1.1 Une croissance urbaine forte liée à une démographie galopante et mal maîtrisée

Les villes d'Afrique subsaharienne et singulièrement les villes capitales sont pour la plupart de création récente et bénéficient d'un déséquilibre démographique au détriment des autres villes du pays. La capitale concentre au moins le tiers de la population urbaine nationale dans la plupart des Etats. Créées pour servir les intérêts du colonisateur, ces villes avaient principalement deux fonctions notamment accueillir l'administration et ses cadres d'où le qualificatif de *fille de l'Etat*¹ et servir de lieu d'échanges divers. Parmi ces échanges figure en bonne place le drainage des marchandises en provenance de l'intérieur du pays vers la côte en vue de les expédier en Europe. La primauté de cette fonction commerciale a eu pour

¹ BRUNEL Sylvie, 2008. L'Afrique. Bréal, 239 p.

conséquence le développement des villes dans les pays côtiers contrairement aux pays enclavés comme le Niger, le Mali ou la Centrafrique, etc. Dans ces pays, s'est développée une macrocéphalie autour des *villes du fleuve* BRUNEL S. (2008), comme Bangui, Niamey, Bamako, N'Djamena.

Victimes du pacte colonial qui fait des colonies des pourvoyeuses de matières premières et consommatrices des produits finis importés, les villes capitales d'Afrique subsaharienne ne sont pas nées de l'industrie et des mines d'où le peu d'engouement qu'elles ont suscité auprès des populations rurales au moment de leur création au début du XX^{ème} siècle. Le taux d'urbanisation en Afrique au sud du Sahara n'était que de 3% contre 9% pour l'ensemble des pays sous-développés. Ce maigre taux connaîtra un essor à travers les opportunités d'emploi induites par la mise en valeur et d'équipement des colonies consécutive à la deuxième guerre mondiale. Ainsi, des villes comme Abidjan ou Nouakchott connaîtront une croissance annuelle dépassant les 10% (BRUNEL S., 2008).

L'urbanisation véritable s'enclenche à partir des indépendances des différents Etats à partir de 1960. Désormais, les nouveaux dirigeants veulent donner une nouvelle vocation aux villes-capitales. Ces dernières, outre leur fonction administrative, doivent être les moteurs du processus de développement des jeunes Etats. Derechef, la « *levée des restrictions à l'immigration urbaine, sévèrement contrôlée par les Européens durant la colonisation, facilite le rush des ruraux vers la grande ville* ». On assiste alors à une période de rattrapage caractérisée par une urbanisation brutale. Le taux de croissance urbaine en Afrique (5%) dépasse désormais celui des autres continents en développement avec 3,3% pour l'Asie et 3,7% pour l'Amérique Latine. La conséquence de cette croissance rapide c'est l'implosion des villes au détriment des campagnes. La population totale africaine a été multipliée par 4 de 1950 à 2000 alors que la population urbaine connu pour la même période une multiplication par 11. Par conséquent, en l'espace d'une génération les citadins africains sont passés de 10 à 40%. Cette croissance démographique est donc fortement impulsée par l'exode rural comme l'illustre le cas d'Abidjan où seulement 10% des citadins étaient nés en ville en 1978. La tendance s'est renversée et l'exode rural qui au cours de la décennie 1970 participait pour 2/3 à la croissance urbaine a progressivement perdu son poids au profit de la croissance naturelle. Ce processus que VENNETIER appelle la phase de rattrapage a permis à partir des années 1980 aux villes africaines de connaître un dynamisme démographique interne lié au croît naturel. L'image d'eldorado qu'offraient les villes a commencé à s'effriter du fait de la crise économique qui sévit particulièrement en ville avec la perte massive d'emploi liée aux mesures impopulaires (gel des recrutements et licenciements suite aux privatisations et restructurations des entreprises) préconisées par les institutions financières internationales comme le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). Avec la récession économique qui prévaut en ville, des mouvements inverses (Ville-campagne) ont commencé à être enregistrés et en 1990 selon BRUNEL, les ruraux africains ne représentaient que deux fois le nombre de citadins alors qu'ils étaient six fois plus au moment de l'indépendance en 1960. Ce changement est le fruit de la baisse de l'attrait de la ville par les ruraux mais encore et surtout du croît démographique naturel de la population urbaine qui a vu sa structure démographique changer après l'accession des pays à la souveraineté

internationale. De statut de « ville d'hommes² » regorgeant des jeunes gens célibataires ou de mariés ayant laissé leurs femmes et enfants au village, la ville devient un centre de regroupement familial. De plus, les néo-citadins sont venus avec leur culture rurale caractérisée par une forte nuptialité et le peu d'intérêt pour les pratiques contraceptives. L'accès de ces citadins aux centres de soin met beaucoup d'enfants à l'abri des maladies qui ravagent le milieu rural faute de soin et du fait d'une certaine croyance à des forces occultes. C'est le cas du paludisme qui pendant longtemps a été interprété non comme une maladie de santé publique mais tantôt comme un sort jeté à l'enfant tantôt comme une punition de forces surnaturelles.

1.2 Une croissance spatiale frisant l'anarchie

La croissance spatiale des villes d'Afrique noire, à l'image de la démographie dont elle constitue à la fois la cause et la conséquence, a tout aussi été brutale avec un effet beaucoup plus pernicieux. En effet, cette croissance a presque suivi la même évolution que celle de la population avec toutefois une variante de taille. Si les colonisateurs ont à un certain moment limité l'afflux des ruraux vers les villes, le système de séparation entre la ville blanche et la ville indigène a fait que la ville indigène était quasiment laissée aux indigènes. Sans investissement, séparés le plus souvent par un obstacle naturel, les quartiers indigènes connaissent des mutations rapides. Héritées de l'administration coloniale, les villes en Afrique subsaharienne donnent une image terrifiante tant du point de vue de leur étalement que de celui de leur organisation. Lieu de brassage et d'échanges multiples, les villes sont par essence les centres privilégiés de promotion économique et sociale. Cependant, offrir le bien-être aux citadins n'a pas été toujours évident au niveau des villes d'Afrique noire car des conditions préalables doivent être réunies pour que la ville puisse être ce cadre idéal.

À l'image des autres agents de l'administration, les planificateurs et aménageurs de l'espace urbain en Afrique subsaharienne font montre d'inefficacité face aux aspirations des citadins à trouver un logement décent. S'il semble que « *les fortes pressions démographiques font que le développement des villes en Afrique s'accompagne en général d'une occupation non organisée de l'espace liée à une pénurie généralisée* » (PIERMAY, 2000, cité par SY 2006), il n'en demeure pas moins que l'attitude des gestionnaires de la ville caractérisée par un manque d'engouement pour trouver les solutions au défi que constitue l'accès du plus grand nombre au logement, maintient et renforce la pénurie. En effet, la plupart des États ont entrepris au lendemain des indépendances des programmes visant à trouver des solutions au problème de logement avec l'appui financier des partenaires extérieurs et singulièrement l'ancienne puissance colonisatrice pour ce qui concerne les pays jadis sous tutelle française. La Caisse Centrale de Coopération Économique de la France a dans ce cadre participé au capital du Crédit du Niger (la banque de l'Habitat du Niger) jusqu'en 1975. Cette aide ne fut

² VENNETIER P. 1991, Les villes d'Afrique tropicale.

que de courte durée et depuis son interruption, les Etats ont progressivement abandonné ce secteur social au profit des promoteurs immobiliers privés qui eux-mêmes sont dépassés par la demande toujours grandissante. « *Les difficultés pour mobiliser l'aide des partenaires internationaux ont contraint les différents pays à créer une société panafricaine de financement du logement dénommée Schelter-Afrique en 1982* ». Les quelques logements construits par l'Etat ou hérités de l'administration coloniale pour abriter les cadres sont insuffisants, les programmes de « cités » pour des agents de certaines institutions ne sont pas toujours la panacée au récurrent problème. La majorité des citoyens est obligée soit de se retourner vers les promoteurs privés, soit de squatter des terrains et ce quelle que soit la nature du site. Le problème de l'habitat se pose en termes d'accès au foncier urbain et d'accès aux matériaux durables pour la mise en valeur. Or beaucoup de citoyens de l'Afrique subsaharienne ont d'une part des revenus modestes et d'autre part de larges familles où il faut nécessairement disposer de plusieurs logements pour abriter tout le monde. Mais puisque même l'accès à la parcelle comporte tellement d'écueils que ne franchiront que quelques rares privilégiés, alors le recours vers les promoteurs fonciers privés est devenu l'ultime solution pour ceux qui peuvent encore s'offrir cette opportunité. Ainsi, en même temps qu'apparaissent des promoteurs immobiliers face à la démission de l'Etat dans le secteur du logement, des lotisseurs clandestins ont également fait leur irruption dans la gestion foncière urbaine. Ces promoteurs sont parvenus à concurrencer l'Etat dans la mise à la disposition de terrain aux candidats à la recherche d'un terrain à bâtir. Ce phénomène est à l'origine de nombreux quartiers informels dans toutes les grandes villes d'Afrique subsaharienne.

La caractéristique de ces bas-quartiers c'est leur manque d'organisation du moins du point de vue de la trame viaire, la précarité à la fois des matériaux de construction et du statut juridique mais encore et surtout l'insalubrité. Cet habitat précaire par son statut juridique et ses matériaux de construction, se situe à toutes les couronnes de certaines villes (centre, péricentre et périphérie) et constitue une bonne partie du parc immobilier des villes d'Afrique subsaharienne. Selon JAGLIN, 1995, Le BRIS (2000), cités par ZUPPINGER (2005), les quartiers informels sont le cadre de vie de plus de 70% des habitants de Ouagadougou en 1984. Or dans la plupart des cas, cet habitat se développe sur des sites inconstructibles et inondables sans le moindre confort. Avec des ruelles sinueuses et tortueuses, des habitations en matériaux précaires, les quartiers sous-intégrés souffrent d'un manque crucial d'équipements et services urbains de base notamment les infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'insuffisance de la voirie, le délabrement, le surpeuplement et le manque d'aération des habitations, le manque d'accès à l'eau potable, l'absence de sanitaires dans le logement, l'inexistence de système d'assainissement et de services de collecte des ordures ménagères sont autant de facteurs révélateurs de conditions insalubres. (SY, I.). Pourtant, près de 40% des citoyens de l'Afrique subsaharienne vit dans cet environnement de médiocre qualité.

La croissance spatiale incontrôlée de l'espace est associée à des conditions précaires du cadre de vie d'une frange importante de la population qui se trouve *de facto* exclue des avantages

liés à la ville. Comme le souligne VEYRET Y³. [s.d] « *la très forte croissance démographique, la métropolisation grandissante caractérise la plupart des pays en développement. [] Une telle situation s'accompagne, dans bien des cas d'équipements collectifs insuffisants, de la multiplication de bidonvilles. Ces très fortes concentrations urbaines expliquent que la vulnérabilité des pays en développement soit supérieure à celle des pays riches, les aléas [] provoquent des dégâts considérables pour des populations et des économies fragiles* ».

Ce problème de l'habitat incommode s'inscrit dans le cadre de la problématique globale de la gestion urbaine en Afrique noire. En effet, les pouvoirs publics semblent totalement dépassés par l'ampleur de la croissance urbaine. Les gestionnaires procèdent à un urbanisme de rattrapage, les infrastructures et équipements font toujours défaut et tout se passe comme si c'est la ville qui dictait à ses gestionnaires la conduite à tenir car rien n'est planifié concernant la croissance et l'offre de commodité aux citoyens. Dans ces conditions, on comprend aisément que les villes d'Afrique noire sont des lieux propices à des risques multiples dont la précarité du cadre de vie est l'épine dorsale.

1.3 Les conséquences de la croissance urbaine incontrôlée

La mal gouvernance urbaine, fruit d'un laisser-faire des autorités et d'un incivisme manifeste des citoyens, est à l'origine d'une dégradation considérable du cadre de vie participant ainsi à fragiliser davantage une population en majorité pauvre. Plus que partout ailleurs, le système urbain africain est fragile et cette fragilité expose les citoyens aux risques car comme le souligne VEYRET Y (éd. 2003), « *le système urbain porte les germes de la vulnérabilité. Les effets de la concentration et de la densité urbaines, l'inégale mobilité des citoyens, davantage exprimée dans les villes des [pays en voie de développement] PED, et l'impact des pratiques d'urbanisme hors norme induisent des interactions entre les agents dommageables et les constructions* ».

1.3.1 De l'insalubrité localisée à la ville poubelle

L'extension rapide des villes dans un contexte économique difficile ne peut que causer de problèmes de gestion pour les pouvoirs publics. En effet, la croissance spatiale devrait être accompagnée d'infrastructures et équipements nécessaires à assurer un assainissement conséquent. En outre, la croissance spatiale n'est que la résultante de la démographie. Or, plus de populations, signifie plus de consommateurs et par conséquent plus de pollueurs. Ainsi, on assiste ici et là à la création d'immondices éparpillées à travers la ville et le plus souvent à

³ VEYRET Y. [s.d] (2003), Les risques, Paris, Sedes/VUEF, 255 p.

côté des infrastructures accueillant le public comme les marchés, les écoles et centres de santé, etc. Cette accumulation de déchets que ONIBOKUN et al (2002) cités par SY (2006) attribuent aux changements sociaux et économiques qu'ont subis la plupart des villes africaines depuis les années 60, constitue une véritable source de préoccupation tant pour les gestionnaires de la ville que pour les citoyens du fait de son impact sur la salubrité publique et au delà sur la santé.

Selon DUBRESSON et RAISON (2003), de 1950 à 2000, le nombre de citoyens a été multiplié par 11 passant de 19,2 à 210 millions. Cette croissance démographique entraîne de facto une croissance spatiale que les autorités ont du mal à contrôler. Selon DAUPHINE A. (2005) « *le cas le plus préoccupant concerne le réseau d'eau potable. De plus, de nombreux équipements de sécurité ou de salubrité sont soit obsolètes, soit de trop petite taille pour gérer les impacts d'une catastrophe. Dans un tel contexte, les effets de domino peuvent s'avérer particulièrement dangereux* ». Le fait remarquable c'est l'état de pauvreté d'une frange non négligeable de citoyens. Cette pauvreté se traduit par la multiplication de ménages fragiles, le développement d'activités économiques informelles et un nouveau mode de consommation.

Face à la déliquescence du tissu économique moderne, le secteur informel a pris le pas dans l'économie et constitue aujourd'hui le principal pourvoyeur de main d'œuvre dans les villes d'Afrique noire. Ce secteur informel qui emploie l'essentiel des bras valides participe beaucoup à la dégradation de l'environnement à travers les différents déchets qu'il génère et qui se retrouvent dans tous les interstices des villes mais aussi dans les périmètres immédiats de la ville où on assiste à une véritable catastrophe écologique avec les champs parsemés de plastiques non biodégradables. En fonction du poids démographique, les quantités de déchets produites ne font que flamber passant par exemple de 625 000 à 998 000 tonnes de 1982 à 2000 à Lagos, de 786 575 à 920 895 pour la période 1990 à 1995 à Abidjan et de 346 500 à 557 900 à Dakar de 1986 à 2001 (ONIBOKUN et al cités par SY, 2006).

Là où la topographie s'y prête, les questions de salubrité recourent en réalité des impératifs de prestige et de sécurité pour hisser les administrations coloniales au sommet d'éminences. Les acropoles du pouvoir évoquent bientôt le principe des citadelles du Moyen Âge, avec les terrasses de Bangui, la colline du Gouverneur de Yaoundé []. A Bamako, le palais du gouverneur est, dès 1903, établi sur la colline de Koulouba, qui surplombe la cité marchande, écrasée de chaleur dans la plaine. [] A Niamey le long de la vallée du Gouni-Yéna, le quartier européen domine les zones malsaines de la « ville indigène » à l'Est. A Abidjan, encore, la lutte contre les fièvres, les « airs stagnants » et l'humidité des marécages pousse les Européens à s'installer sur le Plateau.

A mesure que la présence coloniale se renforce et que la médecine progresse, une sorte de « ségrégation sanitaire » voit ainsi le jour sous la double influence de la *théorie des miasmes* et du *syndrome des moustiques*. Les uns insistent sur la nécessité de bien ventiler les habitations européennes, quitte à les bâtir en hauteur sur des pilotis, tandis que les autres veulent protéger les Blancs par des zones *non aedificandi* d'environ 400 mètres, la distance qu'un moustique porteur de la malaria est censé parcourir depuis la ville africaine.

« Des comités instaurés par un décret de l'Afrique occidentale française en date du 14 avril 1904 sont chargés de veiller à la salubrité publique. En vue de limiter l'ampleur des épidémies, des inspecteurs sanitaires luttent contre les eaux stagnantes ou la divagation des animaux domestiques, procèdent au débroussaillage des terrains vagues, font arracher les mauvaises souches et couvrir les récipients, comblent les mares, isolent les lieux d'inhumation, obligent les habitants à nettoyer leur portion de rue et la cour de leur maison, etc. ».

1.3.2 De peccadilles à la constitution de gang organisé

Les risques liés à la délinquance ont fait l'objet de peu de publications. Les auteurs préférant laisser cette question aux Européens et Américains avec leurs quartiers sensibles et ghettos. Pour autant les villes en Afrique noire ne sont pas à l'abri des formes de délinquance observées dans les pays développés.

Car comme le souligne AYIMPAM S.⁴ la ville est par essence un lieu de violence du fait qu'elle favorise l'anonymat et la concentration de la vie sociale. Il semble que « *la diffusion des modèles exogènes en matière d'urbanisation en Afrique serait à la base [] de certaines formes de violences qui s'y développent* ». L'urbanisme importé, inadapté aux réalités socioéconomiques et culturelles ainsi qu'aux capacités technologiques de l'Afrique participerait à la naissance d'une *violence frustrative* du fait que l'urbanisme ne répond pas aux aspirations des citadins et particulièrement des jeunes qui se sentent exclus du système. De plus, l'injustice et la corruption en cours dans la gestion de l'Etat ne peuvent qu'encourager certains citoyens à vouloir se faire justice en se mettant en marge de la loi. AYIMPAM souligne que « *la corruption implique nécessairement de la violence par rapport à la régulation sociale, et prédispose à l'anomie, à l'anarchie et à l'inhumain. [] La corruption est non seulement solidaire de la violence, mais [] elle est elle-même une forme de violence puisqu'elle transgresse les normes établies et viole les droits de l'homme. [] La ville apparaît [] comme le terrain d'élection des confrontations, le lieu d'expression de la violence, le lieu où elle se déroule, le lieu où elle s'essore, le lieu où elle prend forme, le lieu où elle explose le plus souvent, le lieu où elle se formule, etc.* ».

Comme on peut le voir à travers ce résumé les villes d'Afrique subsaharienne sont comme celles du Nord confrontées aux risques et d'ailleurs elles sont plus exposées que ces dernières car ici la vulnérabilité est forte et la résilience faible. Cependant, ceux qui se sont intéressés à la question ont préféré traiter de la violence politique et ou religieuse. Les deux sont parfois intimement liées comme le souligne de MONTCLOS (2002) pour le cas des villes du nord Nigeria dont souvent l'influence s'étend jusqu'aux villes du sud Niger (principalement Zinder et Maradi, respectivement deuxième et troisième ville pays). La violence dans les villes

⁴ AYIMPAM Sylvie, Violences urbaines au sud du Sahara. Cahiers de l'UCAC, 1998, Paris, Karthala. <http://apad.revues.org/documents3113.html>, [octobre 2009]

d'Afrique noire est surtout symbolisée par le spectacle qu'offrent les villes sud-africaines dont on peut aisément affirmer que cette violence n'est que le produit du système d'apartheid ayant prévalu dans ce pays jusqu'aux début des années 1990. Le vol sous toutes ses formes (par effraction, avec violence, à la sauvette, etc.) est quotidien dans toutes les villes capitales des pays d'Afrique subsaharienne. La situation était tellement préoccupante qu'au Burkina Faso, sous la révolution de Thomas SANKARA ordre avait été donné d'abattre les voleurs, une mesure radicale qui avait donné des résultats satisfaisants. Dans les villes Nord-nigérianes, la gravité de la situation a fait que les populations ont dû se résoudre à assurer elles-mêmes leur sécurité en créant des milices d'autodéfense pour pallier les insuffisances dans les prestations des forces de l'ordre et de sécurité au cours des années 1990. Constitués de jeunes volontaires rémunérés avec les cotisations des différents ménages de leur secteur d'opération, ces miliciens appelés YAN-BANGA ont contribué à réduire la délinquance en dissuadant les malfrats. Toutefois, la patience des délinquants a eu raison de la dextérité des YAN-BANGA car les ménages n'ont pas su les accompagner dans leur action qui relève du maintien de l'ordre public. Les abus de ces derniers et les soupçons ont fini par démotiver les ménages qui commencent à voir d'un mauvais œil le fait de continuer à contribuer à entretenir une milice dont la réputation est de plus en plus mise en doute avec la reprise des vols dans des secteurs qu'ils sont censés surveiller.

Pour MONTCLOS (de)⁵ la recherche sur la violence et la criminalité est récente en Afrique noire à cause du retard du processus d'urbanisation dans cette partie du monde où « *on assimile la déviance à la pauvreté, la saleté et la maladie ; la violence, à la race et au genre masculin* ».

1.3.3 L'occupation des sites inondables

La ville fascine par ses lampadaires, ses beaux immeubles, mais aussi par les possibilités qu'elle offre en termes d'amélioration des conditions de vie. Cette fascination et cet attrait irrésistible ont fini par faire de l'eldorado, un vaste territoire de désillusion où se mêlent désarroi et mélancolie. Après avoir été un moment le lieu de promotion sociale et économique, la ville semble devenir un haut lieu d'incertitude. En effet, la forte mobilisation de la population vers la ville a fini par avoir raison du bonheur que la ville offre aux citadins. Désormais, beaucoup de citadins se retrouvent en ville sans pouvoir s'y intégrer. Ces citadins de type nouveau occupent des espaces déclarés inconstructibles parce qu'inondables. Les sites inondables sont nombreux dans beaucoup de grandes villes africaines et principalement dans les villes situées au bord des fleuves comme Bamako, Niamey, N'Djamena, etc. D'abord accueillis par des parents ou des connaissances ou hébergés auprès des « patrons », les migrants célibataires ou ayant laissés femme et enfants au village, une fois bien installés en

⁵ MONTCLOS M.-A. (de), Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux, *Déviance et Société* 2004/1, volume 28, p. 81-95. <http://www.cairn.info/article.php?>

ville se marient ou font venir la famille. Il faut trouver donc un logement pour sa famille. Louer une ou deux maisons n'est pas toujours facile pour des gens à revenu souvent faible et irrégulier. La solution idoine est d'avoir son propre « chez-soi ». Cette solution n'est possible qu'en ayant une parcelle. Or, l'accès à la parcelle officielle est un parcours du combattant à cause des démarches administratives longues et floues mais aussi du prix relativement élevé par rapport au revenu moyen des citoyens. C'est pourquoi, beaucoup de candidats au terrain à bâtir se tournent vers les propriétaires coutumiers qui ont l'avantage de satisfaire rapidement le client et en plus, certains profitent de leurs relations pour payer à tempérament.

Cependant, ces terrains morcelés et vendus par les propriétaires coutumiers ont un double désavantage. D'abord, ils sont pour la plupart inondables et ensuite, leur acquisition n'offre au propriétaire qu'un droit précaire et révocable à tout moment par l'administration. De plus, non reconnu par l'administration, les quartiers issus de ces lotissements clandestins ne sont pas dotés du minimum d'équipements dont bénéficient la plupart des quartiers officiels. Aussi, des citoyens se retrouvent sur des sites insalubres et inconfortables du fait du statut de l'espace qu'ils occupent qui n'est d'ailleurs en partie que la conséquence directe de leur statut social. Ainsi, en décidant d'occuper les secteurs informels, les squatters donnent l'occasion à l'administration de les ignorer en termes d'appui à l'amélioration de leur cadre de vie. De plus, ils sont les plus exposés à certains risques comme les inondations mais pas uniquement car l'insalubrité du site et le manque d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement contribuent à faire de ces secteurs, des portions très vulnérables de la ville.

Construits à base de matériaux précaires, les logements bâtis sur les sites inconstructibles constituent des menaces réelles pour la sécurité des occupants. La précarité du statut juridique fait que même ceux qui disposent de peu de moyens pour construire en matériaux définitifs rechignent à le faire. Ils redoutent un investissement important qui peut être détruit à tout moment par les autorités en invoquant justement les risques sanitaires et sécuritaires qui planent sur les habitants de tels espaces. Il faut donc pour les squatters faire le minimum d'investissement en attendant un déguerpissement probable. Mais parfois le déguerpissement ne vient pas des autorités mais plutôt des cours d'eau qui inondent des quartiers entiers obligeant les populations à trouver refuge ailleurs.

En somme tous ces risques ne sont que le reflet de la capacité des gestionnaires des villes subsahariennes à trouver les réponses aux problèmes de gestion qui se posent dans des villes en rapide mutation dans un contexte sociopolitique et économique défavorable pour la plupart des Etats africains.

« Les villes ne disposent pas toujours de deux réseaux d'évacuation des eaux, l'un spécialisé dans l'évacuation des eaux domestiques, l'autre des eaux pluviales. En cas de gros apports des secondes et en l'absence de réseaux séparatifs, les égouts peuvent déborder et les stations d'épuration ne parviennent pas à gérer l'ensemble de la masse d'eau qui les atteint » VEYRET Y. (2004). Cet exemple de Nice en France semble pourtant une règle générale dans quasiment toutes les grandes villes d'Afrique subsaharienne. *« Les crues rapides que l'urbanisation a rendue très dangereuses »* sont fréquentes dans l'espace tropical surtout dans la zone sahélienne où les précipitations tombent sous forme d'averses violentes à l'exemple

de celles que Ouagadougou a enregistré le 1^{er} septembre 2009 où près de 300 mm se sont abattus sur la ville en 10 heures occasionnant de nombreuses pertes. « *Le risque peut s'envisager en termes de ségrégation et de segmentation. La ville se caractérise par une segmentation du territoire génératrice de dysfonctionnements mais aussi révélatrice de ségrégation, elle-même dépendante des risques* ». Or quelle ville mieux que celle d'Afrique subsaharienne peut refléter cette segmentation et cette ségrégation qui furent même les premiers actes de contrôle urbain initiés par les premiers planificateurs de la gestion urbaine que furent les colonisateurs ? D'un côté ceux qui peuvent agir sur les aléas sont installés sur un espace moins exposé aux aléas (généralement le plateau), de l'autre les populations vulnérables sont cantonnées dans des secteurs à risque. « *Le risque est révélateur des ruptures qui marquent l'espace urbain, ces ruptures sont spatiales. [] Aux ruptures spatiales correspondent souvent des ruptures sociales, la reconnaissance de l'exposition aux risques d'un secteur contribue à en diminuer la valeur du foncier* » et du coup à attirer ceux qui ont les bas revenus qui y trouvent l'occasion de se procurer une parcelle quitte à « gérer » les contraintes du site après.

« *L'inondation est un processus bien souvent fabriqué, et le risque « inondation » n'est pas si naturel qu'il y paraît et qu'on le dit. Les choix politiques et l'absence de choix juridiques sont autant des causes malignes que la pluviosité* » (SCARWELL H.-J., LAGANIER R., 2004). En effet, tout le problème dans les villes d'Afrique noire se résume en une fabrication des aléas et à vouloir par la suite se plaindre des conséquences lorsque ces aléas ajoutés à la vulnérabilité provoquent des catastrophes aux conséquences parfois prévisibles mais souvent insupportables pour les citoyens et les gestionnaires de la ville. Le plus souvent les autorités se contentent de concocter des textes qui ne tiennent pas compte des réalités locales et qui finiront par être ignorés par tout le monde. Tout se passe comme si tous les acteurs avaient intérêt à évoluer dans l'anarchie et la démocratie est venue encourager certains dans cette obstination à ignorer la loi. *La prévention ne se résume pas à une affirmation juridique : rien ne sert de prévenir si l'on ne sanctionne pas le non-respect des obligations de prévention... et il ne s'agit pas seulement ici de responsabilité pénale ou contentieuse mais bien de responsabilité politique. La décentralisation des pouvoirs a, à cet égard, sans doute considérablement desservi la rationalité. [] Le cloisonnement des règles juridiques reflète à peu de choses près le cloisonnement des intérêts privés et les effets pervers des deux se cumulant, il faudra plus que du droit pour qu'en la matière la gestion démocratique soit efficace et la gestion efficace démocratique.*

1.4 Les risques urbains, un sujet de débat en géographie.

Le risque est une constante de la vie quotidienne. Tout se passe comme si l'homme, à force de côtoyer le risque, l'avait intégré au milieu au point que certains risques sont négligés, donnant à un individu extérieur l'impression d'une inconscience collective. En Europe, des penseurs comme Ulrich Beck ont qualifié la société occidentale de *société de risque*. Cependant, le

risque transcende les sociétés et les milieux (urbains et ruraux). Défini comme « un *danger éventuel plus ou moins prévisible* » (Le Robert 1997), le risque est alors un phénomène aléatoire dont la traduction en catastrophe n'est pas toujours évidente. La généralisation du sentiment d'insécurité né de la multiplication des catastrophes ainsi que les changements environnementaux ajoutés aux bouleversements économiques, sociaux et technologiques confortent l'idée de « Société de risque » telle qu'avancée par Ulrich Beck. Le risque semble présent dans tous les secteurs c'est pourquoi, des textes ont été mis en place pour réglementer sa gestion. Cette réglementation est d'autant plus nécessaire que le risque peut surgir de partout et pour éviter toute surprise, il faut prendre le devant : c'est le principe de précaution entrant dans le cadre du développement durable. L'objectif de ce principe est de privilégier l'hypothèse la moins risquée en cas d'incertitude. Le risque est donc une question sociale dont l'occurrence territoriale revêt souvent des aspects sociaux surtout en milieu urbain.

1.4.1 Le risque en général

Le risque est une notion complexe dont l'évaluation dépend de considérations subjectives et souvent non mesurables d'où la difficulté de son appréhension. « *Plus généralement, risques et valeurs sont indissociables, les premiers se trouvant à la source des secondes []. A travers le risque que je prends se mesure la valeur que j'attache à ce pour quoi j'accepte de prendre le risque : la patrie dans la guerre, la liberté dans la résistance, l'amour dans le sacrifice de mon confort personnel. Ce qui fait la valeur d'une valeur, c'est ce qu'on est prêt à risquer pour elle* ». EWALD, F. (1998). Ainsi, le « *risque est compris comme une représentation sociale et politique qui cristallise, trie et normalise les dangers, les peurs et les craintes bornant une société donnée, [] et sa formulation [] permet de cadrer les modalités d'action individuelle et collective et de déterminer des stratégies, des modes d'habiter et autres formes de protection de l'intégrité et de l'entre-soi ou de contrôle de la mixité* ». DENIS E. (2006). Un même processus peut être apprécié différemment par les hommes dont certains perçoivent le danger et agissent en conséquence, d'autres par contre le réfutent minimisant leur vulnérabilité ; or, celle-ci constitue un critère pertinent pour mesurer le degré de développement d'une société. En effet, la caractéristique première des pays développés est leur moindre vulnérabilité aux risques de toute nature. Cependant, Ulrich Beck qualifie la société occidentale de société de risque. Toutefois, c'est dans cette même société qu'il a été mis en place des structures juridiques et institutionnelles comme les agences de prévention des risques et de politiques de prévention pour parvenir à la limite du *risque acceptable*. On parle donc d'administration du risque contrairement aux pays en voie de développement où la priorité des populations c'est d'abord la survie.

Le lien entre risque et catastrophe semble évident car la survenance du risque est tributaire d'enjeux humains ou matériels placés dans une situation de danger. Chaque société apporte une solution face aux risques qui la menacent et c'est cette réponse qui constitue la gestion du risque. En ville plus qu'en campagne existent plusieurs types de risques (naturel,

technologique, sanitaire, biologique, terroriste, etc.). Tous ces risques ont en commun le fait qu'ils soient dans une large part d'origine anthropique comme le risque naturel par exemple dont c'est souvent le choix du site qui en est la cause principale.

1.4.1.1 Définitions du risque

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le risque est le croisement de l'aléa et de la vulnérabilité⁶. Ainsi, l'UNESCO précise que l'aléa est tout élément objectif d'origine externe ayant un caractère prévisible ou imprévisible. Quant à la vulnérabilité, elle renvoie à la présence d'activités humaines. Autrement dit, la vulnérabilité est liée à la présence humaine. Cela revient alors à simplifier la définition du risque qui devient le produit d'un aléa et d'une vulnérabilité d'où la formule : Risque = aléa X vulnérabilité. Pour HENRY (2004), cette définition du risque permet d'entrevoir trois phases essentielles dans l'étude du risque à savoir la recherche de l'aléa, la connaissance des activités humaines ainsi que les modes de prévention. Il convient alors de distinguer danger et risque. Le premier serait la situation d'un système possédant tous les facteurs pouvant conduire à un accident potentiel alors que le second est la mesure du niveau du premier. Le risque constitue donc *une fonction de la probabilité d'un accident et de ses conséquences* (TANZI T., DELMER F. (2006). En outre, il existe aussi le risque majeur « *c'est-à-dire associant une faible probabilité d'occurrence à des conséquences potentiellement démesurées* » (Dictionnaire des risques, 2^{ème} édition, p.3). Il se caractérise par un nombre important de victimes ainsi que des conséquences graves sur l'environnement montrant ainsi les limites des instances chargées de gérer les risques. Le Ministère Français de l'Environnement et du Développement Durable fait intervenir la notion d'enjeu dans la définition de la vulnérabilité. Les enjeux font référence à la fois aux « *personnes, biens, activités, moyens, patrimoines...susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel* » (HENRY J.-B., 2004). D'après ce dernier, l'UNDRO⁷ utilise plutôt le terme de populations ou éléments à risques avec pour avantage de cette définition, la possibilité de faire une *évaluation objective, quantitative et financière des éléments*. Il faut ajouter le risque dit négocié qui prend en compte le cadre de concertation entre les acteurs dont l'intérêt est la prise en compte effective du risque par les populations à travers une sensibilisation en amont. Les populations sont informées du niveau de protection qui leur est fourni et elles connaissent aussi le risque résiduel (HENRY (2004). Le concept de risque est ambigu. Si tout le monde s'accorde sur l'existence du risque, les points de vue divergent cependant quant à la définition à lui donner. Toutefois, à travers les différentes définitions les notions d'aléa, de vulnérabilité et d'enjeu reviennent même si elles sont plus ou moins nuancées comme dans la définition que donne VEYRET (2004, sous dir.) « *le risque est [] la conjonction d'une menace potentielle, l'aléa*

⁶ Citée par Tullio Tanzi, Frédéric Delmer (2006), Ingénierie du risque, Lavoisier, Paris, 351 p.

⁷ United Nations Disasters Relief Organisation

et de l'exposition d'enjeux. Mais l'exposition ne suffit pas : il faut en outre que ces enjeux soient vulnérables⁸ » ou encore celle donnée par le dictionnaire de géographie où le risque est défini comme la « *probabilité d'un danger menaçant ou portant atteinte à la vie et, plus globalement, au cadre d'existence, d'un individu ou d'un collectif⁹* ». Par cadre d'existence tout le cadre de vie est concerné et le risque peut être considéré du point de vue naturel que social.

1.4.1.2 L'engouement pour les questions de risque

DAUPHINE (2005) note que l'intérêt pour les risques et catastrophes n'a cessé de croître depuis la moitié du siècle précédent en raison de leurs impacts humains et financiers considérables. C'est pourquoi, en 1990, les Nations Unies ont lancé « *une décennie internationale dans l'optique de réduire les catastrophes naturelles à travers une meilleure connaissance de celles-ci et de développer une culture de la prévention, de mettre en place des politiques qui prennent en compte la vulnérabilité des sociétés face aux risques, et de diffuser toute information permettant de sauver des vies humaines* ». Cependant, comme pour relever ce défi que constitue cette initiative des Nations Unies, un cyclone nommé Andrew survint aux Etats-Unis deux ans plus tard avec une rare violence provoquant 38 morts et 18 milliards de dollars de dégâts.

Les risques existent de tout temps mais leur perception évolue dans certaines sociétés alors que dans d'autres les considérations moyenâgeuses imputant les catastrophes à des forces surnaturelles continuent et sont même parfois entretenues par les autorités qui, pour cacher leur défaillance, attribuent les catastrophes à Dieu et invitent donc les victimes à prendre leur mal en patience. C'est le cas par exemple en 1999 en Turquie où selon DAUPHINE (2005), le Président de la République Suleyman Demirel disait aux victimes du tremblement de terre d'Izmir « *ne vous rebellez pas contre Dieu en face d'un événement envoyé par Dieu* ». Et il continue en affirmant que « *l'Etat n'est pas une agence de miracles* ». Cet appel vise donc à imputer la responsabilité de la catastrophe non pas au manque de prévision dont l'Etat a fait montre mais plutôt à Dieu. Or, même si les tremblements de terre ne peuvent pas être prévus avec exactitude ce n'est pas pour rien que l'ONU a lancé en 1990 sa déclaration sur les risques car, il y a des signes précurseurs qui les annoncent et des dispositions peuvent être prises pour ne serait-ce que limiter les pertes en vies humaines. L'étude du risque a fait naître une science appelée Cindynique dérivant du mot grec *kyndunos* exprimant le danger. L'approche géographique de cette science « *permet de définir les systèmes cindynogènes, qui*

⁸ *La vulnérabilité est l'état qui se caractérise par l'absence d'alternatives, tant matérielles que symboliques ou culturelles, à une situation personnelle ou collective de grande fragilité ou de menace.* Dictionnaire des risques (2007).

⁹ Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés ; sous la dir. de Lévy Jacques et Lussault Michel, Paris : Belin, 2003. p.804.

résultent de l'interaction entre le système dit naturel et le système social d'usage des lieux et de réponse opérationnelle à l'instabilité des milieux ». Gabriel WACKERMANN (2004).

1.4.2 Le risque en géographie

Contrairement aux autres sciences sociales comme la sociologie, les travaux de géographie sur les risques sont relativement récentes. En effet, les approches scientifiques de la géographie du risque remontent aux travaux de Gilbert WHITE (*Human adjustments to floods*, 1945) sur les « *résultats des investissements anti-risques de la vallée du Tennessee pour le contrôle des inondations* ». (BAILLY et BEGHIN).

Bien qu'il ne constitue pas à priori un phénomène spatial du fait de son essence invisible, abstrait, le risque n'en demeure pas moins une question sociale à laquelle doit s'intéresser la géographie qui étudie les rapports sociaux et leurs traductions spatiales. En effet, le risque est parfois localisé dans des secteurs définis (risque d'inondation, d'incendie, d'épidémie, d'agression, etc.). Le risque est donc devenu un objet géographique « *car, plus qu'un objet spatial, il est un objet territorialisé, de par ses composantes sociales (liées au vécu, aux perceptions), spatiales, temporelles* ». VEYRET Y. (2004, sous dir.). Toute allusion au territoire met en évidence des conflits et les intérêts des différents acteurs qui occupent l'espace. Ainsi, le géographe qui étudie le risque aura à se pencher sur « *les notions d'espace, de temporalités, de territoire, d'aménagement du territoire, d'échelles, de seuils de risque acceptables, etc.* ». VEYRET Y. (2004, sous dir.). Le champ disciplinaire dans lequel s'inscrit notre recherche est donc la géographie des risques.

1.4.2.1 Le risque en géographie, un objet fragmenté

D'une manière générale, la géographie étudie les risques suivant sa subdivision en deux branches. Ainsi la géographie économique et humaine s'intéresse aux risques technologiques et sociaux alors que la géographie physique s'occupe des risques naturels. Cette fragmentation a fait que certains aspects du risque ont suscité peu d'intérêt pour les études de géographie. C'est le cas par exemple du risque d'incendie qui selon NOVEMBER (cité par DAUPHINE) « *a été peu étudié en Géographie alors qu'il contient à la fois des caractéristiques physiques et humaines* » devant l'intégrer dans l'objet d'étude de la géographie. Le risque d'incendie bien que peu étudié, a été traité par des études de géographie urbaine. Toutefois, en géographie l'étude du risque en général a selon DAUPHINE (2005) beaucoup plus porté sur les paramètres d'aléa et de vulnérabilité. La raison serait le fait que cette démarche procure un avantage au géographe car elle lui permet de cartographier le risque puisqu'aléa et vulnérabilité peuvent chacun être cartographiés et le croisement des deux paramètres permet d'élaborer la cartographie du risque. PIGEON (2005) conteste cette démarche qui selon lui, n'est pas géographique d'autant plus qu'elle ne prend pas en compte les interactions possibles entre les différentes couches. Il « *propose de recourir à la notion de témoignage de dommage pour pouvoir l'étudier en tant que Géographe* ».

Après avoir défini le risque « *comme un danger éventuel, plus ou moins prévisible, dans une aire non précisément définie et d'une durée indéterminée* », Antoine BAILLY et Hubert BEGUIN (2005) affirment que le risque en géographie ne peut avoir qu'une vision humaine car l'insécurité qui lui est associée et qui constitue en même temps un indice est « *le sentiment ressenti par celui qui se sent menacé par le risque et qui souhaite prendre des garanties, des mesures de prévention contre ce phénomène latent* ». Il a été remarqué que les populations s'entêtent à vivre dans certains milieux à risque ou du moins feignent d'ignorer vite les risques vécus. A partir de ce constat, la prise en compte de l'aspect psychologique (ou plutôt du sentiment d'appartenance) s'est avérée nécessaire dans l'évaluation du risque et ce d'autant plus que les efforts techniques pris isolément, ont montré leurs limites. Lors d'une étude sur les risques menée en Islande, « *l'analyse spatio-temporelle (nécessitant une connaissance poussée de l'analyse statistique) mais aussi la cartographie et les modèles probabilistes qui génèrent des distributions de points dans l'espace (exprimant la localisation des risques)* » ont prouvé leur efficacité. Or, qui mieux que le Géographe peut-il conduire une telle étude ? La réponse à cette question vient de DAUPHINE (2005) pour qui, la complexité des risques fait que « *le géographe, spécialiste des relations homme nature, [] est un bon généraliste du risque [] car le géographe, par ses observations et sa compréhension des phénomènes socioculturels, [] est mieux à même de cerner les formes de complexité des risques et des catastrophes. Le géographe est en même temps le spécialiste de l'organisation des territoires ; il est donc indispensable pour analyser la dimension spatio-temporelle des catastrophes. Tout risque ou toute catastrophe ne peuvent être compris ou expliqués sans une étude spatio-temporelle* ». Ainsi, en étudiant le risque, le Géographe apporte aux acteurs de la politique de la ville une réflexion territoriale et un outil cartographique qui sont utiles dans l'aménagement urbain. L'étude géographique du risque entre donc dans le cadre de l'aménagement du territoire.

1.4.3. Risque et spatialisation

Le risque est perçu différemment selon les sociétés et même à l'échelle des communautés les individus selon leurs cultures et niveaux de vie n'adoptent pas le même comportement face au risque. C'est ainsi que les catastrophes frappent inégalement les pays riches et pays pauvres du point de vue de victimes. En tout cas, c'est ce qu'affirment DUBOIS-MAURY et CHALINE. Selon eux, « *durant les trois dernières décennies, en ce qui concerne le nombre de victimes, l'Asie du Sud-Est s'inscrit pour 70% du total, l'Amérique Latine pour 16% et la région sismique turco-iraniennne pour 11%. On estime que sur le nombre total de victimes, 82% appartiennent aux pays en développement, et 12% aux pays industrialisés* ». L'impact des risques se fait donc plus sentir dans les pays sous-développés que dans les pays industrialisés. Dans ces derniers, les assurances et les différentes mesures de prévention contribuent à amoindrir les effets. Cependant, le risque relève d'une géographie très complexe qui nécessite une analyse fine pour éviter de tomber dans des considérations subjectives qui occultent souvent des réalités dont la généralisation à tout un ensemble serait hasardeuse.

La spatialisation des risques ainsi que leur perception et mise en carte sont autant des questions permettant d'évaluer les aléas et vulnérabilités qui sont les principales composantes du risque. Le risque est un révélateur des inégalités socio-spatiales à différentes échelles. Au niveau d'une ville par exemple, le clivage entre quartiers nantis et quartiers pauvres apparaît nettement et ce sont les pauvres qui sont les plus exposés aux risques (proximité des usines, terrains instables, zones inondables, etc.). Pour faire face au risque, des décisions individuelles ou collectives sont prises. Qu'il s'agisse donc du choix de quitter un endroit dangereux ou d'y résider ou des mesures de gestion prises par une collectivité, l'ensemble de ces actions s'inscrit dans l'espace. Du reste, les composantes du risque à savoir l'agent physique ou aléa caractérisé par son étendue et la distribution spatiale des enjeux (la vulnérabilité), ont toutes des dimensions spatiales. On s'aperçoit dès lors qu'au sein d'une même agglomération, les risques varient selon les zones et deviennent par conséquent « *une clé de lecture des territoires* » à travers la compréhension qu'ils donnent des relations entre les sociétés et leur environnement et la conception que celles-ci ont de la nature. De plus, les risques facilitent la réflexion autour des notions d'organisation spatiale, d'aménagement du territoire, du développement et de sécurité.

La prise en compte de l'espace est essentielle dans l'analyse du risque. En effet, elle « *a des conséquences pratiques essentielles comme le dénombre l'examen de l'Atlas de la mortalité par cancer réalisé par les Chinois en 1981. En observant les cartes réalisées, les épidémiologistes Chinois perçurent rapidement que les cancers de l'œsophage faisaient des ravages dans les communautés consommant des légumes en conserve, que le cancer des poumons des femmes mandchoues était lié à la pratique d'une cuisine au bois dans des milieux très confinés* ». C'est dire que le risque peut être spatialisé à l'échelle d'un territoire au moyen de l'outil privilégié du géographe qu'est la carte. Cette localisation du risque permet en outre de lui trouver une réponse adéquate en se basant sur les différents indices qui concourent à la manifestation du risque. « *La géographie du risque en se consacrant aux images du risque, à sa valorisation sociale, à ses dynamiques et à ses conséquences, l'étudie de façon globale à la fois dans sa représentation et dans sa gestion territoriale*¹⁰ ». Cette gestion est rendue beaucoup plus ardue de nos jours avec le développement spectaculaire du progrès technique qui a pour conséquence en partie la multiplication des risques dans l'espace urbain.

1.4.4 Le risque en milieu urbain

Jadis considérée comme un milieu sûr contrairement à la campagne vivant sous la hantise de ses démons, la ville est devenue de nos jours un espace très vulnérable du fait de son développement spectaculaire. « *La vulnérabilité paraît être inhérente à tout système urbain, mais l'urbanisation accroît la vulnérabilité : les modes de constructions, les types de*

¹⁰ Antoine BAILLY A., BEGUIN H. (2005), op. cit.

bâtiments et les matériaux de construction peuvent être des facteurs d'inégale vulnérabilité, les sites choisis pour implanter tel ou tel aménagement peuvent aussi contribuer à accroître celle-ci ». VEYRET (2004). Les milieux urbains constituent des zones à risques multiples liés aux phénomènes naturels et aux facteurs anthropiques. Ces phénomènes causent parfois des préjudices à la fois aux hommes et à leurs biens. Il s'agit des inondations, des incendies, des maladies liées aux eaux de surface et souterraines (pollution).

La notion de risque renvoie à celle de la responsabilité et au niveau de l'environnement urbain, quand la croissance urbaine s'effectue sur des sites déclarés inconstructibles, cela génère du risque dont la prise en compte dans l'analyse de l'environnement urbain « *permet d'aborder la façon dont les interrogations sociales et politiques se cristallisent autour de la question environnementale, en termes d'enjeu collectif de sécurité* ». (www.bondy.ird.fr). Le risque peut alors être considéré comme une atteinte à la sécurité collective, donc une privation d'un bien commun. Pour CHALINE C. et DUBOIS-MAURY I. cités par VEYRET (sous dir.), « *les risques urbains signifieraient ainsi que la ville dans sa morphologie a cessé d'être en harmonie avec les besoins d'usage évoluant plus vite que le cadre physique. Dès lors le risque urbain devient une production sociale révélatrice de carences ou de négligences dans l'organisation et le fonctionnement de la ville, les inadaptations du cadre bâti à son contenu socioéconomique et l'arborescence de certaines structures* ».

La perception du risque variant selon les individus, les milieux et les cultures, les politiques préventives doivent tenir compte de cette réalité socio-spatiale. C'est pourquoi, on est tenté de croire que le risque dépend de décisions et de choix politiques d'où le lien entre risque et perspective fonctionnelle de gestion urbaine car les villes ne sont pas exposées au même risque mais il s'agira d'identifier les dangers auxquels une ville serait plus particulièrement vulnérable. Une ville génère-t-elle des dangers spécifiques si tel est le cas comment les prévenir ou dans le pire des cas les traiter ? Mais comme le souligne DENIS E. (2006), aborder en termes de risque le développement urbain d'une ville, c'est incorporer le naturel, le social et le politique dans une écologie globale.

1.4.4.1 Milieu urbain des pays développés

Le risque est dans la plupart des cas, un fait de civilisation : pour être soumis à certains risques, il faut atteindre un certain niveau de développement. C'est souvent le cas des risques technologiques et nucléaires. Comme le souligne WACKERMANN (2004), « *paradoxalement, dans les pays d'économie avancée, les technologies les plus performantes se traduisent aussi par de nouvelles formes de vulnérabilité* ». Pour le risque nucléaire, il est vrai que l'expansion de la catastrophe dans l'espace peut aller au-delà des frontières mais l'épicentre se trouve dans les pays industrialisés qui peuvent s'offrir une telle technologie. Les villes des pays développés concentrent ainsi beaucoup plus de risques que celles des pays peu industrialisés.

Cependant, au niveau des pays industrialisés, des moyens parfois colossaux sont mis en œuvre afin d'agir sur la vulnérabilité. Ces villes ont donc une forte capacité de résilience ce qui fait qu'en cas de catastrophes, même s'il est enregistré des dégâts matériels importants, les pertes en vies humaines sont limitées du fait entre autres des techniques de prévention et de l'organisation rapide des secours. Un autre aspect remarquable dans les villes des pays développés est le système d'assurance qui permet vite de parer aux dégâts en cas de sinistre. Bref, la gestion des risques est organisée de façon à situer vite les responsabilités allant parfois jusqu'au principe de précaution pour les phénomènes dont le caractère dommageable n'est pas encore avéré.

1.4.4.2 Milieu urbain des pays sous-développés

L'une des caractéristiques des villes des pays sous-développés c'est une croissance vertigineuse de la population et un étalement rapide des surfaces bâties sans une politique harmonieuse de gestion. Même si les besoins de prendre des mesures susceptibles de réduire les risques se sont fait sentir, ils restent le plus souvent au stade d'intention. Contrairement aux villes des pays développés, ici la caractéristique première est le sous-développement du système d'assurance généralisé. Même les biens astreints à l'assurance obligatoire comme les véhicules ne le sont pas toujours mais continuent de rouler avec la complicité des agents corrompus chargés de faire le contrôle. Dans le domaine du bâtiment par exemple, « *jusqu'à 70% des constructions neuves peuvent être réalisées sans autorisation, souvent d'ailleurs à l'initiative de résidents d'origine rurale, qui ignorent ou sous-estiment les aléas naturels menaçant des terrains dont ils retiennent surtout la disponibilité et le faible coût du foncier* ». DUBOIS-MAURY et CHALINE (2004). La conséquence de cet état de fait c'est l'affaiblissement inquiétant de la résilience de ces sociétés. Il est ainsi fait appel à l'aide étrangère lors des sinistres ce qui généralement met du temps à venir dans le meilleur des cas. Dans ces villes on assiste à la prolifération des risques sociaux et naturels du fait de la présence massive de petites gens aux revenus modestes voire inexistantes. Ces « cas sociaux » vivent parfois dans des secteurs incommodes, véritables fiefs de risques sociétaux. En effet, selon BOUJOU J. et DE BRUIJN M.¹¹ « *la violence actuelle [] peut être liée aux changements qui affectent les rapports sociaux autant que les normes et valeurs dans les sociétés africaines en mutation accélérée. [] Le chômage et la misère en ne permettant plus la redistribution solidaire ont fragilisé le lien familial et augmenté la relégation. Partout, on assiste au délitement progressif du lien social et de ses solidarités alors que, simultanément, les inégalités économiques s'accroissent. [] L'anomie qui caractérise aujourd'hui l'ordre public régulé par le clientélisme et la corruption souligne la défaillance du pouvoir d'Etat. Les instances étatiques en pleine déliquescence ne remplissent pas leur mission de maintien de la cohésion sociale. [] Cette situation entraîne une insoumission générale à la loi qui ne protège pas les citoyens, dont les plus pauvres n'existent guère en tant que tels mais en temps*

¹¹ BOUJOU J., DE BRUIJN M. Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique. In : Le bulletin de l'APAD, <http://apad.revues.org/document3673.html?> [octobre 2009]

que sujets soumis à des puissants protecteurs et/ou à des puissances protectrices ». Les plus pauvres sont confinés dans des secteurs où aucune présence de l'Etat ne se constate. C'est également dans des secteurs de ce genre que naissent certaines formes d'incivilités parfois en réaction au sentiment d'abandon dont ils s'estiment être l'objet de la part des pouvoirs publics.

Tout risque semblable à ceux des pays développés fait plus de victimes à cause de l'absence ou du non respect des textes réglementant l'usage de l'espace. Cette situation est brièvement résumée par WACKERMANN G. (2004) qui l'illustre à travers le cas des séismes survenus en 2003 en Algérie où l'insuffisance de précaution liée à la corruption généralisée a permis un laissez faire qui a certainement accru les dégâts. Comme dans la plupart des pays sous-développés, il note que « *gouvernants, administrateurs, aménageurs, promoteurs, entrepreneurs, particuliers sont imbriqués dans la non application des lois et règlements, la corruption qui est à la base du laxisme en matière urbanistique et architecturale. En Algérie, après les séismes de mai 2003, la découverte de nombreuses malfaçons a été instructive à cet égard : piliers coupés en deux, parce que le fer était de qualité médiocre, béton s'effritant comme des gaufrettes, contenant des gros galets, des morceaux de briques, voire du papier* ». Dans le cas des autres risques naturels comme les inondations, l'attitude des dirigeants reste la même. Souvent face à l'ampleur des dégâts, on assiste à un double discours dont l'un est destiné aux partenaires qui ne comprennent pas souvent pourquoi des mesures préventives ne sont pas prises. L'autre message est adressé aux sinistrés à qui on impute souvent la responsabilité de leur malheur en occupant par exemple des sites inconstructibles ou alors, on leur promet une assistance pour les aider à supporter les conséquences de la catastrophe sans pour autant trouver une solution durable consistant ne serait-ce qu'à agir sur la vulnérabilité.

4.5 Le cas spécifique de Niamey

Située entre 2°01'43'' et 2°14'05'' de longitude Est et 13°25'45'' et 13° 36'16'' de latitude Nord (figure n°1.1), Niamey connaît une croissance démographique et spatiale spectaculaire dont les effets se ressentent beaucoup sur la gestion et le cadre de vie urbains. En effet, de 1988 à 2001, la population est passée de 397 437 à 707 951 habitants au même moment la superficie s'étalait de 4848 à près de 10 000 ha. C'est dire qu'en 13 ans, Niamey a multiplié par 2 sa population et sa superficie. Il s'ensuit que cette évolution ne se passe pas sans anicroche. D'ailleurs, les conditions d'accroissement de la population et de l'étalement de la superficie laissent voir qu'il s'agit d'une croissance impulsée de l'extérieur (flux migratoire¹²) dont les acteurs ne sont pas toujours prêts à se soumettre à des règles d'urbanisme qu'ils ignorent et dont le milieu d'accueil offre souvent le loisir de ne pas s'y conformer. Comment demander à un néo-citadin de respecter les règles d'urbanisme alors même que le citadin ne semble pas s'en préoccuper outre mesure ?

La gestion de cette croissance exponentielle ne peut être que délicate eu égard au contexte économique désastreux avec son cortège de chômage, de baisse de niveau de vie, bref

¹² Il faut ajouter à ce niveau l'occupation des sites inconstructibles selon le SDAU.

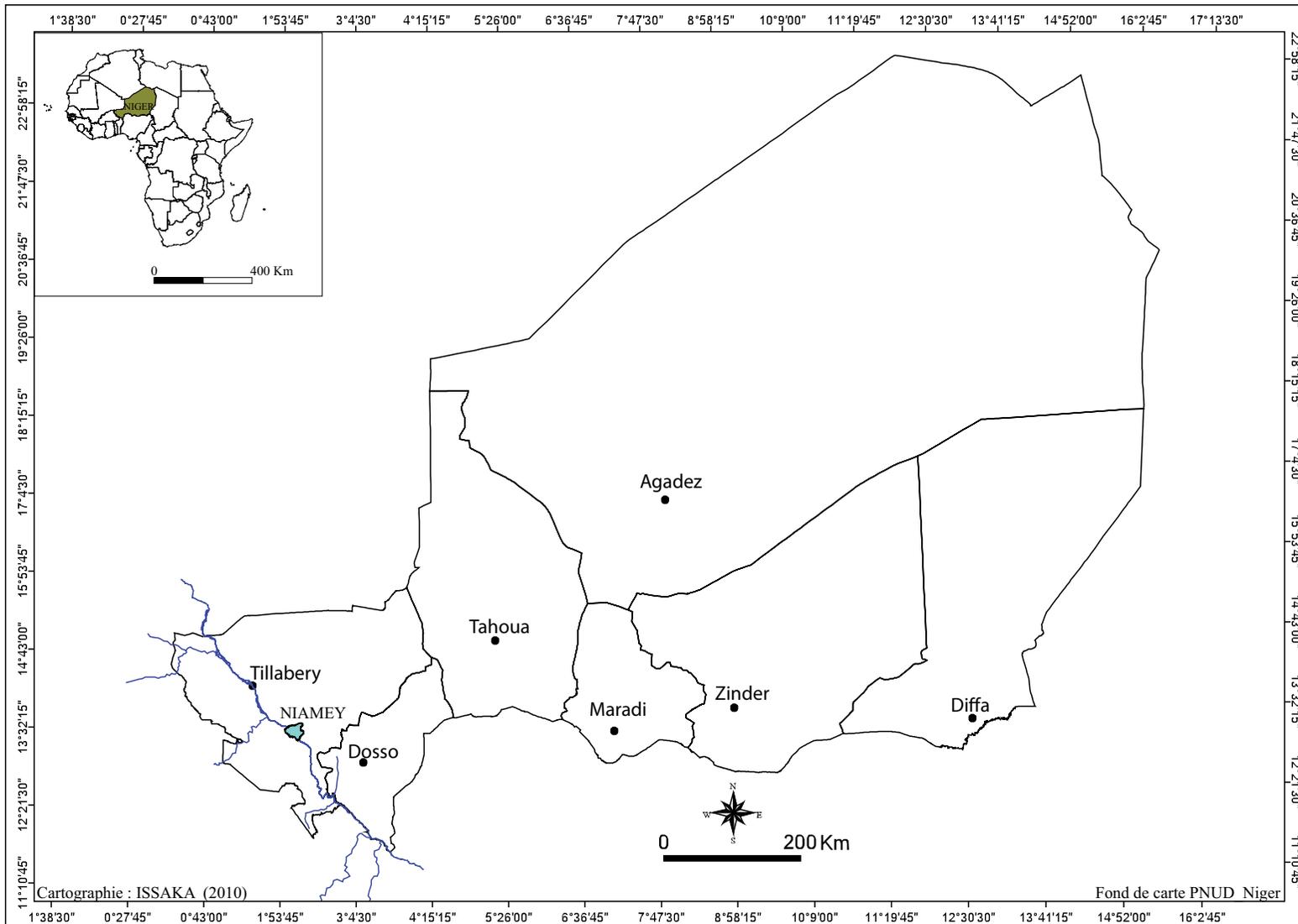


Figure n°1.1 : Localisation de Niamey

d'amplification des inégalités sociales au niveau des citoyens. D'ailleurs, les gestionnaires de la ville ne sont pas à l'abri de cette situation préoccupante étant entendu qu'ils sont de plus en plus confrontés à un manque de moyens de fonctionnement et à l'amortissement de ceux déjà existants. A titre d'exemple, alors que la Communauté Urbaine de Niamey (CUN) disposait en 1992 de 257 containers devant servir à la pré collecte des déchets produits par près de 400 000 hab., en 2003, elle n'en comptait plus que 102 alors même que la population et la superficie ont connu une évolution significative. La conséquence de cette baisse drastique des moyens s'est vite fait sentir sur le terrain car Niamey, jadis ville relativement propre, est devenue « une ville poubelle » où les immondices en putréfaction jonchent les rues. Il faut noter que la baisse du nombre de containers a ouvert la voie à la multiplication de dépotoirs clandestins dits sauvages dont les Municipalités feignent d'ignorer leur existence. Mais, qu'en est-il des containers et dépotoirs officiels placés par les autorités ? Le spectacle offre la même désolation : enfouissement des containers (ce qui facilite leur détérioration) sous les déchets au point qu'il faut faire recours à un bulldozer lors des épisodiques évacuations.

Mais il faut souligner que ce désordre dans l'évacuation des déchets a été l'aboutissement logique d'une politique de laissez-faire qui a caractérisé la gestion urbaine depuis la dernière mutation administrative amorcée au début des années 1990. En d'autres termes, comment comprendre qu'une ville dont l'évolution rapide a vite entraîné une stratégie de collecte des déchets passant des camions municipaux qui parcourraient les rues pour collecter les ordures ménagères, au système de dépotoirs officiels puis de containers, on aboutit rapidement à cette situation de quasi-anarchie ? Le plus incompréhensible et injustifiable comportement des autorités municipales est assurément la disparition des brigades sanitaires au moment où l'insalubrité commençait à prendre des proportions inquiétantes. Or, ces brigades parcourraient la ville et infligeaient des amendes aux ménages qui ne respectaient pas les règles d'hygiène publique. Leur curieuse mise à l'écart au moment où ils sont plus que nécessaires permet de se demander si la généralisation de l'insalubrité ne relèverait pas plutôt d'une volonté politique que d'une démission des autorités ?

Pourtant, face à la faillite de la gestion des déchets urbains, les initiatives n'ont pas manqué avec l'introduction à partir du début des années 1990 des acteurs privés (NIGETIP, ECOLOGICA, SRM, GANO SERVICE, RDFN, FABIA, JADE, FEFAM, etc.). Force est cependant de constater que l'implication de ces nouveaux acteurs n'a pas permis pour des raisons multiples d'aboutir à un résultat probant.

Dans tous les cas, les 40% de déchets que les services municipaux affirment quotidiennement évacuer seraient loin de la réalité au vu de la généralisation de l'insalubrité dans la ville. Certes, certains secteurs sont relativement épargnés, bénéficiant de la bienveillance des autorités. Les rares containers étant généralement placés à côté des résidences de personnalités et bénéficient d'une évacuation régulière. Pour les autres citoyens, les autorités invoquent le non-paiement de la taxe de voirie qui devrait contribuer à assurer l'assainissement de la ville, pour expliquer pourquoi, les ordures ne sont pas acheminées vers les décharges publiques. Les ménages à leur tour rétorquent qu'ils ne voient pas l'utilité de payer une taxe pour un service non rendu. On assiste alors à une prolifération tant de déchets

solides que liquides dans la ville qui ne dispose par ailleurs que de 150 km de caniveaux pour 11 000 ha urbanisés et près d'un million d'habitants.

Si la démission des autorités est manifeste dans la gestion des déchets, il faut souligner que les ménages ne leur rendent non plus la tâche aisée. Des individus aux comportements insalubres ont toujours existé ce qui a valu la création de la brigade sanitaire. Mais depuis que celle-ci a cessé d'être opérationnelle, ce comportement s'est généralisé et la rue est devenue le réceptacle de tous les déchets. Selon nos enquêtes, 13% des ménages évacuent directement leurs déchets dans la rue sans compter ceux qui chargent les enfants de cette évacuation et qui s'en débarrassent en cours de route au mieux à quelques mètres du dépotoir ou du container. La proximité des déchets des habitations et commerces laisse penser que les gens ignorent tout des risques sanitaires liés à ces déchets quand bien même les effets se font sentir avec le paludisme qui est devenu endémique à Niamey à cause de l'insalubrité. Qu'est-ce qui peut pousser une population à être aussi insouciante de son cadre de vie, mieux de sa santé ? Les risques sanitaires sont-ils méconnus ou alors s'agit-il d'une résignation face à un danger incertain ou inévitable ? Quel est le rôle des différents acteurs dans la persistance de ce phénomène ?

Si la vertigineuse croissance spatiale mal maîtrisée entraîne des conséquences graves sur le plan de l'hygiène et de l'assainissement avec les risques sanitaires qui en découlent, il va s'en dire que l'accroissement démographique spectaculaire dans un contexte de paupérisation qu'a connu Niamey ces deux dernières décennies aura des conséquences néfastes sur le plan social et singulièrement sécuritaire. Les risques liés à l'insécurité proviennent du bâti (matériaux peu résistants et occupation de sites non constructibles) et de la délinquance. La croissance démographique s'est opérée à travers un apport migratoire considérable. Les migrants sont pour la plupart des jeunes à la recherche d'un hypothétique emploi que la ville n'est pas toujours en mesure de leur offrir. La situation économique difficile a complètement anéanti le relatif effort des autorités visant à assurer le mieux être à la population en général. Au contraire, les difficultés économiques du début des années 1980 ont conduit le gouvernement à adopter un plan d'ajustement structurel accordant la primauté aux équilibres macroéconomiques au grand dam des secteurs sociaux. Mais c'est surtout la crise du début de la décennie 90 accompagnée de remous sociaux et politiques consécutifs aux mouvements pour l'instauration de la démocratie qui a fini par fragiliser de manière durable l'autorité de l'Etat. En effet, dans les années 1980 et avant, les jeunes sans emploi sont rapatriés dans leur région d'origine à l'approche de la saison des pluies pour lutter contre le vagabondage et le vol qui constitue une de ses conséquences.

Niamey était une ville sûre comparativement à d'autres villes sahéliennes comme Ouagadougou, Bamako, qui elles-mêmes étaient moins dangereuses que les villes côtières comme Abidjan, Cotonou, Lomé, Lagos, etc. A titre d'exemple, jusqu'en 1972, note POITOU (1977), le vol de voiture était méconnu à Niamey. L'enclavement du pays et de la ville n'ayant pas favorisé le contact avec certaines cultures aurait beaucoup maintenu une autarcie culturelle mettant à l'abri les Niaméyens de comportements déviants et violents même si par ailleurs la culture nigérienne n'est pas exempte de déviance. Mais déjà dans les années 1970,

on notait un accroissement des incivilités en témoigne un rapport de la police judiciaire de Niamey qui notait qu'en 1972¹³, 1002 mineurs de moins de 18 ans ont été interpellés par les services de la Police. Ces mêmes services n'ont appréhendé que 113 individus en 1968 et 147 l'année suivante. On assiste donc à une recrudescence de la délinquance au niveau des jeunes. Mais il faut souligner que si jusque dans les années 70, Niamey était à l'abri de certaines formes de criminalité, cela est dû en partie au fait que même les Nigériens convoitaient les villes côtières au détriment de Niamey. En outre, au cours de la décennie 70, le chômage des jeunes était très limité car il existait plusieurs unités industrielles pour engager les jeunes recalés du système éducatif et beaucoup de jeunes ruraux n'avaient pas de la peine à trouver un emploi domestique. Cette situation périclita avec la récession économique des années 80 et la décennie suivante n'a fait qu'accentuer une situation on ne peut plus intenable.

A partir de 1995 avec la mise en application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le diplôme qui jadis ouvrait la porte à l'emploi est devenu la clef du désœuvrement. De nouveaux comportements ont vu le jour : constitution de FADA¹⁴ dans les quartiers avec des intensions bonnes ou mauvaises. Certaines FADA agissaient comme des Organisations Non gouvernementales (ONG) et apportaient leur appui dans des actions publiques comme les campagnes de salubrité ou lors des émissions sur les antennes privées dont le plus souvent les vrais problèmes ne sont pas exposés ou mal posés. Mieux, certains ont franchi le cap en créant de véritables gangs dont celui de Yantala reste tristement célèbre pour ses exactions à travers le passage à tabac et le viol des filles. Avec la baisse de l'autorité de l'Etat, les rafles pour arrêter les vagabonds et autres malfrats ont quasi disparu et des zones de non droit ont été créées dans la ville (Rouba, Ceinture verte, Pont Kennedy, etc.). Pire, des gangs spécialisés dans le grand banditisme se sont constitués et agissent de jour comme de nuit. On note par exemple en cours de l'année 2008, 70 plaintes pour vol de véhicules à la police.

La situation sécuritaire était devenue tellement préoccupante que les autorités ont dû demander à la population de ressusciter les YAN-BANGA (milices de quartiers créés au début des années 90 pour lutter contre l'insécurité), pourtant réputés pour leurs exactions et l'immoralité de certains éléments. Mais avec une fréquence de 3 à 5 attaques à main armée par semaine selon la police, on se demandait si cela n'en valait pas la peine.

Le vagabondage et la mendicité sont des délits punis par le code pénal nigérien mais tolérés par les autorités puisque encouragés par quasiment tout le monde au nom de l'islam qui fait du don de l'aumône une pratique méritoire à travers laquelle les gens pensent expier une partie de leurs péchés.

Dès lors un certain nombre de questions se posent :

- Comment en est-on arrivé à une telle situation d'anarchie en un laps de temps ?

¹³ POITOU D (1977), La délinquance juvénile au Niger

¹⁴ Groupement de jeunes le plus souvent sans-emploi et qui passent tout leur temps à prendre du thé et à jouer aux cartes dans un endroit précis.

- Pourquoi, Niamey la ville la plus militarisée du pays n'arrive pas à assurer la sécurité des citoyens ?
- Comment expliquer le fait que des voleurs et autres délinquants aussitôt arrêtés soient mis en liberté sans pour autant purger les peines prévues ?
- Quelles sont les responsabilités de la population et des dirigeants dans la prolifération des comportements déviants ?
- Niamey fait-elle face à une crise de croissance ou à une défaillance de gestion ?
- En quoi la situation économique difficile et le système de gestion actuel constituent-ils des facteurs de prolifération des risques ?

Ces questions aboutissent à notre question principale à savoir en quoi Niamey constitue aujourd'hui une ville dangereuse ? Cette interrogation est sous-tendue par l'idée selon laquelle la croissance démographique et spatiale dans un contexte de pauvreté et de mépris de la loi favorisent la multiplication des risques à Niamey.

1.5 Les objectifs de la recherche

L'objectif global était de montrer les relations entre les espaces et les risques urbains ainsi que les stratégies des acteurs pour prévenir les risques et gérer les catastrophes.

Partant de l'analyse des aléas et de la vulnérabilité des ménages, nous avons montré les différents degrés de risque et l'attitude des acteurs. Une fois les risques territorialisés, les pratiques des acteurs ont été analysées pour voir l'impact de celles-ci sur les aléas et si ces pratiques contribueraient à réduire la vulnérabilité des ménages.

Objectifs spécifiques :

- Connaître les différents aléas qui pèsent sur les Niaméyens ainsi que leur degré de vulnérabilité. Il s'agira à travers les aléas retenus (inondation, maladies hygiéniques et insécurité) de montrer les liens possibles entre ces aléas, les espaces de prédilection et le statut socioéconomique des habitants de ces espaces. En d'autres termes, nous allons analyser la relation entre le niveau de vie et le degré d'exposition à tel ou tel type d'aléa.
- Appréhender les risques selon les groupes sociaux et les différents paysages de la ville et les solutions à leur apporter dans une perspective de l'aménagement urbain. La ville est certes un territoire cosmopolite. Cependant, les quartiers offrent une lecture aisée des critères d'occupation de l'espace. Même si la mixité géographique prédomine, il n'en demeure pas moins que deux pôles extrêmes sont visibles à savoir les quartiers résidentiels aisés et les secteurs informels où vivent majoritairement les petites gens pour la plupart en quête de moyens de survie. L'espace urbain est fragmenté en « zones » dans lesquelles les réalités sont

très différentes et la vulnérabilité des ménages face aux aléas est fonction du niveau de vie qui conditionne largement l'accès à l'espace. Par exemple, pour l'aléa inondation fluviale, il est établi que les espaces très vulnérables sont majoritairement occupés par des populations pauvres qui ne peuvent construire que de logements en matériaux précaires ce qui place ces démunis dans une situation de risque élevé.

- Identifier les acteurs et leurs rôles dans la gestion des risques ainsi que leur résilience dans une perspective d'aide à la décision. La gestion des risques implique l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs : Etat, les collectivités territoriales, les assurances, les agences privées et les personnes physiques. A Niamey où le système d'assurance est très peu développé, les principaux acteurs sont l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les ménages. Le rôle de l'Etat est primordial car c'est à lui que revient la mission d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. L'Etat détermine les conditions d'occupation de l'espace et à travers ses démembrements assure l'hygiène et l'assainissement de la ville. Il s'agira surtout de montrer les limites des actions jusque-là entreprises pour montrer des solutions possibles en tenant compte des réalités du milieu.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons adopté la démarche suivante.

1.6 La méthodologie de recherche adoptée

Une recherche dans le domaine des risques urbains nécessite forcément la combinaison de plusieurs méthodes pour collecter l'information. En effet, collecter en même temps des données aussi disparates sur la délinquance, l'insalubrité et les inondations nécessite la construction d'une méthodologie de recherche adaptée à la géographie, à la criminologie et à la sociologie.

Les différentes hypothèses émises doivent trouver leur réponse dans le corpus de données collectées. Ce sont ces données collectées sur lesquelles se fonderont l'essentiel de l'analyse pour éclairer la question des risques urbains à Niamey.

Les données éparses collectées à d'autres fins (PRI-U 2000 (hydrologie), PRI-U 2002 (déchets), GAME/IRSH (2005), etc.) méritent d'être complétées au moyen d'enquêtes. Ainsi avons-nous réalisé une enquête par questionnaire auprès des ménages dans l'optique de construire des espaces à risque dans la ville. Deux types d'enquêtes ont été réalisées : l'enquête par questionnaire (enquête transversale) qui est destinée aux ménages et les entretiens réservés aux leaders d'opinion, responsables de structures associatives et techniciens intervenant dans la « gestion » des risques. Le questionnaire porte sur l'ensemble des risques objet de notre recherche. Il vise à caractériser l'environnement urbain pour une mise en évidence des espaces à risque alors que les entretiens permettent de comprendre les actions et politiques initiées ou en œuvre dans le domaine des risques urbains. Les entretiens avec les techniciens se focalisent uniquement sur le domaine dans lequel ils interviennent. Par

contre les entretiens réalisés auprès des chefs des quartiers concernant l'ensemble de la thématique.

1.6.1 L'enquête transversale sur les risques

Cette enquête transversale vise à vérifier les hypothèses formulées quant au rôle que jouent certains facteurs comme les équipements, les services urbains, la nature de l'habitat ainsi que les pratiques citoyennes en matière de gestion de la salubrité, d'entretien de l'habitat et de moyens d'assurer la sécurité physique et matérielle. Les disparités des réponses collectées au niveau des différents quartiers permettront d'établir des indicateurs de risque à partir des facteurs explicatifs significatifs observés dans les différents espaces enquêtés.

Le questionnaire est conçu de manière à collecter des données qualitatives et quantitatives, nous avons choisi de manière aléatoire 600 ménages repartis dans 25 quartiers sur les 5 communes qui composent la Communauté Urbaine de Niamey (figure n°2.7).

1.6.1.1 Les types d'information à collecter

Des données largement qualitatives portant sur les facteurs des risques et les pratiques ont été collectées lors de l'enquête transversale sur les risques urbains. Le questionnaire comportait des questions fermées, semi-ouvertes et ouvertes et est structuré en quatre principales rubriques (annexe 1) suivant une progression logique de manière à lever le doute dans l'esprit de l'enquêté singulièrement au niveau des espaces informels où une enquête est à priori perçue comme le prélude à un éventuel déguerpissement. Les rubriques concernent :

- la caractérisation des ménages suivant des critères démographiques (âge, sexe) et socioéconomiques (origine, statut matrimonial, ethnique, niveau d'instruction, revenu, activités, type d'habitat, nombre de ménages partageant la même cour, accès à l'eau et à l'électricité).
- la deuxième rubrique est relative à l'itinéraire de l'interviewé. Sont abordées dans cette rubrique les questions concernant la durée à Niamey, la chronologie des quartiers habités, les raisons du choix du quartier, le statut d'occupation, etc.).
- la troisième rubrique porte sur les risques et se subdivise en trois sous-rubriques en fonction des aléas retenus.

* L'aléa inondation : dans cette sous-rubrique les questions ont trait au respect des normes en matière de construction, la nature de l'aléa (inondation pluviale et/ou fluviale), les pertes occasionnées par la catastrophe, l'appui des autorités ou d'autres personnes physiques ou morales, les mesures prises pour réduire les effets d'un éventuel aléa, etc.).

* L'aléa insécurité : sont abordées ici les questions concernant les conditions sécuritaires dans le quartier et dans la ville d'une manière générale, le sentiment d'insécurité sous le toit familial, les endroits à éviter, les raisons de l'insécurité, etc.

* L'aléa insalubrité : il faut à ce niveau avoir les informations relatives aux comportements des ménages face aux déchets. Les questions posées concernent les lieux d'évacuation des déchets (liquides et solides), la fréquence d'évacuation des ordures, les sources d'approvisionnement en eau, les maladies fréquentes dans le ménage, la dernière victime au cours des trois derniers mois, l'âge de la victime, le traitement suivi, etc.

- la quatrième rubrique porte sur l'appréciation du cadre de vie. Les questions portent sur les relations entre voisins dans la gestion des crises, la satisfaction par rapport au cadre de vie et les critères de satisfaction, les actions prioritaires pour améliorer le cadre de vie, l'acceptation ou non de participer à la réduction des risques dans le quartier, etc.

Les quatre rubriques visent donc à comprendre les différentes échelles d'exposition aux aléas et le contexte général dans lequel vivent les citoyens, contexte qui révèle les différents degrés de vulnérabilité.

1.6.1.2 Les objectifs de l'enquête transversale

L'enquête transversale a pour objectif de collecter les informations permettant de distinguer les facteurs de risques suivant les différents secteurs enquêtés. A travers les informations sur la nature de l'habitat, le niveau d'instruction, le mode de gestion des déchets, les sources d'approvisionnement en eau de boisson, l'appréciation des conditions sécuritaires et du cadre de vie, les variations entre les différents quartiers et types de quartiers sont saisies. Le souci d'avoir une information représentative de l'ensemble de la ville nous a conduit à adopter une méthodologie particulière pour la réalisation des enquêtes.

1.6.1.3 La construction de l'échantillon

Le choix de l'échantillon ne repose sur aucune base de sondage statistique. Une image satellite de la ville de 2003 nous a permis, sur la base d'un choix raisonné de retenir les quartiers devant faire partie de l'échantillon. La méthode d'échantillonnage choisie est celle des transects consistant, sur la base d'hypothèses fortes à interroger les ménages situés le long d'un axe. Cette méthode est valable aussi bien pour les enquêtes sur l'assainissement que pour la délinquance et l'inondation car le plus souvent, c'est un secteur qui est concerné par l'aléa en fonction de la proximité d'un dépotoir, d'une cote basse ou d'un secteur sans défense.

Nous avons veillé à ce que les ménages interrogés soient aussi représentatifs que possible du quartier en veillant à ce que les ménages retenus reflètent l'hétérogénéité de la population. De plus, nous avons fait en sorte que tous les types de paysages soient retenus et ce, au niveau de chaque commune. C'est pourquoi, dans les cinq quartiers retenus par commune, tous les types d'habitat et de quartier (ou de secteurs) ont été retenus de manière à ce qu'aucun secteur ne soit exclu. Les quartiers retenus dépassent la délimitation administrative. Par exemple, pour Gamkallé, il y a administrativement deux quartiers, nous en avons fait un. C'est le cas aussi de Talladjé et Yantala. En moyenne 24 ménages ont été interrogés par quartier. Ce choix se fonde sur la méthode accélérée de recherche participative (MARP) dont le principe est d'arrêter l'administration d'un questionnaire dans un secteur si on commence à avoir les mêmes réponses aux questions posées après l'administration d'une quinzaine de questionnaires.

Seul un ménage est retenu par concession et pas plus de quatre concessions par îlot. L'enquête est le chef de ménage et le plus souvent l'administration du questionnaire est faite en présence du couple car les femmes sont mieux informées que les hommes par rapport à beaucoup de questions relatives à la vie dans le quartier et en matière d'assainissement et d'hygiène, elles sont les premières concernées.

1.6.2 Les entretiens

Les entretiens ont eu lieu un an après l'administration des questionnaires au niveau des ménages. Ils ont pour but de compléter les données collectées au niveau des ménages. Contrairement aux questionnaires organisés en questions ouvertes, semi-fermées et fermées, les entretiens ont été organisés sur la base d'un guide d'entretien qui, pour les services et structures organisées, leur ont été soumis d'avance et rendez-vous est pris pour la réalisation de l'entretien. Au niveau des chefs des quartiers par contre, il n'y avait pas eu de protocole. L'entretien s'est déroulé le même jour en langue nationale (Zarma). Les conversations ont été enregistrées dans un dictaphone numérique, puis transcrits en français. Les services par contre ont pour la plupart (urbanisme, Police judiciaire, etc.) usé de manœuvre dilatoire pour que l'entretien n'ait pas lieu. Certains (les plus ouverts) nous ont fourni leurs archives ou les études récemment réalisées dans le domaine objet de notre recherche.

1.6.2.1 Les types d'informations recherchées à travers les entretiens

Les types d'informations collectées varient suivant les compétences dévolues à chaque service. C'est aussi le cas pour les structures organisées comme les agences de sécurité ou de salubrité.

1.6.2.1.1. Les leaders d'opinion

Nous avons ciblé principalement les chefs de quartier puisque c'est eux qui sont en contact direct avec la population et c'est par eux que passe toute structure voulant intervenir dans les quartiers. De plus, dans le domaine sécuritaire, les comités de vigilance des quartiers sont directement placés sous leur contrôle. C'est pourquoi, les entretiens avec les chefs de quartier ont été privilégiés par rapport aux conseillers municipaux beaucoup plus enclins à faire usage de la langue de bois. De plus, les entretiens avec les chefs de quartier se font souvent sous forme de focus groupe car le chef est toujours entouré de sa cour et toutes les informations concernant la vie du quartier sont centralisées à ce niveau. Les entretiens avec les chefs de quartier ont porté sur toutes les rubriques de notre recherche (insalubrité, délinquance, inondation). Les actions initiées dans le domaine de la lutte contre les aléas, les initiatives locales et les perspectives ont été les questions abordées avec les chefs de quartier (annexe 2). Le guide d'entretien, même s'il prend plus de temps, offre l'occasion d'aborder des questions parfois sous-jacentes et qui en partie expliquent la situation de vulnérabilité de la population ou alors le degré d'exposition aux aléas d'où l'importance de ce genre d'entretien semi-directif.

1.6.2.1.2 Les autres acteurs

Il s'agit principalement des acteurs intervenant dans le maintien de la sécurité. Si au niveau des chefs des quartiers nous avons eu les informations nécessaires par rapport aux structures d'assainissement, à la nature des inondations et aux moyens de lutte contre les aléas, les informations sur la sécurité méritent d'être complétées par d'autres acteurs qui se sont spécialisés dans ce domaine. En effet, les informations dont disposent les chefs de quartier concernent les comités de vigilance de quartier. Par contre, les vigiles ne relèvent pas de leur prérogative. Ils sont directement placés sous l'autorité du chef de la structure, lui-même placé sous l'autorité de la police nationale alors que les chefs des quartiers sont placés sous l'autorité des maires et considérés ainsi comme des auxiliaires de l'administration.

L'entretien avec les responsables des agences de sécurité concerne les quartiers d'intervention, les moyens de défense, les rapports avec l'administration, le personnel et la compétence, les critères de sélection des vigiles, etc. L'objectif étant d'avoir une idée des quartiers dans lesquels ils interviennent, le professionnalisme de leurs agents par rapport aux comités de vigilance des quartiers, les relations avec la police nationale, etc.

1.6.3 Les méthodes de traitement et d'analyse des données

Les données collectées ont été exploitées grâce à des traitements statistiques et cartographiques. Nous avons fait des analyses univariées et bivariées nécessaires et

suffisantes pour la compréhension des phénomènes que nous voulons étudier. Ces traitements statistiques nous ont permis de réaliser des tableaux et figures utiles pour l'analyse et l'interprétation des résultats.

1.6.3.1 Les traitements des données

La distribution des données collectées au sein de la population se lie aisément à travers des techniques simples de traitement de l'information. Il s'agit d'une part de réaliser des tests grâce au traitement statistique et d'autre part de mettre en évidence les distributions spatiales des phénomènes au moyen d'un traitement cartographique.

1.6.3.1.1 Les méthodes statistiques descriptives

Le questionnaire a été saisi et dépouillé à l'aide du logiciel d'enquête le *Sphinx Plus* qui nous a d'abord permis de faire un tri à plat où les tableaux de chaque variable sont produits. Afin de synthétiser l'information, une analyse factorielle des composantes multiples (AFCM) a été jugée nécessaire. Ensuite nous avons fait des tris croisés entre variables pour avoir des statistiques bivariées. Il faut savoir la relation entre les variables afin de voir s'il y a un lien statistique entre les variables. Pour ce faire, nous avons fait des tests de Khi2 qui ont l'avantage d'indiquer l'existence de lien entre les variables. Le *Sphinx Plus* calcule la probabilité d'une association entre les variables (1-p). En statistiques on cherche à atteindre un seuil de significativité ou intervalle de confiance de 95% c'est-à-dire qu'on se fixe une marge d'erreur de se tromper de 5%. Si la p-valeur est inférieure à 0,05 on dit que la différence est statistiquement significative au seuil de 5% (SY, 2006). Ainsi, si $p = 0,05$ on suppose que la relation est significative, $p = 0,001$ (très significatif) et $p = 0,0001$ (hautement significatif). *Sphinx* formule la relation en $1 - p$. Cette probabilité mesure la force du lien entre les variables.

1.6.3.1.2 La cartographie

La cartographie vise la construction d'une base de données spatialisées pour l'analyse de la distribution des phénomènes comme les maladies hygiéniques, la délinquance et les inondations. La spatialisation de l'information a été réalisée grâce au logiciel *Philcarto 5.XX* conçu et mis gratuitement à la disposition des utilisateurs par Philippe Waniez. Le principe de fonctionnement du logiciel est simple : un fond de carte des unités spatiales (les quartiers) et une base de données statistiques se rapportant aux unités spatiales. La digitalisation du fond

de carte¹⁵ a été faite par *Phildigit* un autre logiciel conçu par le même auteur. Au moment de la digitalisation, chaque unité spatiale se voit attribué un code. Ce même code est affecté aux unités statistiques (issues de l'importation de l'analyse faite à l'aide du Sphinx vers Excel) afin que les données statistiques et spatiales puissent être jointes.

La jointure entre les données spatiales et attributaires permet de réaliser plusieurs types de cartes en fonction du mode de discrétisation choisie. Nous avons ainsi réalisé des cartes choroplèthes qui sont des cartes de surface colorée ou en gris et des cartes en diagrammes à secteurs (qui permettent de visualiser la proportion des différentes catégories composant l'échantillon) en fonction de l'information à traiter. Parmi les méthodes de discrétisation qu'offre Philcarto, nous avons pour les cartes choroplèthes choisi la discrétisation de Jenks qui, selon Philippe Waniez, vise à minimiser la variance intra-classes et à maximiser la variance inter-classe, ce qui a pour effet de produire des classes homogènes¹⁶.

Si Philcarto est un logiciel simple d'utilisation, il n'offre pas la possibilité de finaliser l'habillage de la carte. Les cartes réalisées par Philcarto ont été exportées vers Adobe Illustrator pour la finition. De plus nous avons utilisé ce logiciel de dessin pour réaliser d'autres cartes notamment celle de la typologie des quartiers, de la nature de l'habitat, etc.

Nous avons par ailleurs utilisé d'autres logiciels pour des cartes spécifiques. C'est le cas du logiciel ENVI, un logiciel de télédétection qui nous a permis de réaliser la carte de la végétation sur la base d'images satellites landsat de 2003. Nous avons également utilisé Arcview 3.2 pour la localisation de Niamey par exemple et ArcGis 9.3 pour la réalisation de la carte du risque d'inondation fluviale. Ce logiciel puissant mais compliqué par rapport à Philcarto, nous a permis de faire un seuillage manuel sur le Modèle Numérique de Terrain pour localiser les zones inondables. Ce seuillage n'est pas faite en tenant compte de la crue centennale considérée par certains spécialistes comme une référence mais qui est contestée par d'autres comme LE MARTINEL B¹⁷(2008). En effet, la crue centennale exceptionnelle relève d'une probabilité dont la réalisation n'est pas toujours évidente. Or, à Niamey des crues sont constatées sans que les conditions de cette crue ne soient réalisées. A titre d'exemple, les dernières crues enregistrées sont celles de 1998 et de janvier 2009 où l'estimation de la crue centennale est loin d'être atteinte. D'ailleurs la carte établie sur la base de cette hypothèse (BACHLER CARMAUX N.) n'est pas significativement loin de celle que nous établie.

¹⁵ Les fonds de carte sur lesquels nous avons travaillé proviennent de l'Institut Géographique National du Niger (pour le plan des quartiers) et du Département de Géographie de l'IRSH (pour la carte des îlots).

¹⁶ Philippe Waniez, Cartographie thématique et analyse des données avec Philcarto 5.xx pour Windows. 251p.

¹⁷ LEONE F., VINET F. (éd) 2008, Mise en carte des risques naturels. Diversité des approches. PUM, Université Paul-Valéry, Montpellier 3, 89p.

1.6.3.2 Les méthodes d'analyse des données

Les différentes méthodes de traitement statistique ont permis de produire des tableaux et des figures. Les cartes réalisées permettent de spatialiser les phénomènes étudiés. Dès lors, une analyse descriptive et comparative à l'échelle des quartiers et des types de quartiers est possible suite à ces traitements.

1.6.3.2.1 Analyse descriptive et comparative

Les figures et tableaux issus des différentes analyses statistiques ont mis en évidence plusieurs types de différenciations au niveau des quartiers, des niveaux d'instruction, des catégories socioprofessionnelles, etc.

Les différents résultats montrent en effet que les aléas touchent distinctement les ménages. La vulnérabilité des ménages dépend en grande partie de leur niveau de vie car c'est ce dernier qui conditionne dans une large mesure l'accès au foncier urbain et à des services et équipements.

Les cartes thématiques simples ont mis en évidence des espaces à risque. Il s'avère que les espaces à risque concernant les inondations, les maladies voire la délinquance sont sensiblement les mêmes. Presque toujours ce sont les démunis qui payent un lourd tribut des conséquences d'une gestion urbaine on ne peut plus inefficace. Si pour l'inondation fluviale les riverains du fleuve sont naturellement les victimes désignées, l'inondation pluviale quant à elle n'épargne quasiment aucun quartier. Le plus grave est que ce sont les quartiers de bas standing à habitat précaire et à population très vulnérable qui sont souvent victimes de la combinaison de deux aléas (cas des quartiers Saga et Zarmaganday par exemple).

1.6.3.2.2 Analyse à différente échelle

Dans l'étude d'un phénomène géographique l'échelle de représentation et sa pertinence sont d'une nécessité absolue. Au niveau urbain, cette échelle peut varier de l'îlot à la commune en passant par le secteur, le quartier ou un ensemble de quartiers relativement homogène. Notre échelle de représentation a d'abord été le quartier car notre étude porte sur des phénomènes dont nous estimons que cette échelle est pertinente. De plus, en incluant tous les types de paysages (quartier formel, village urbain et secteur informel) nous ne pouvons que nous limiter à cette échelle. Identifier un îlot dans certains secteurs comme le Golf voire dans des villages urbains comme Gamkallé n'est pas chose aisée.

Comme le carré de contingence (Khi deux) que nous avons utilisé pour montrer l'existence de liens entre les variables nécessite que moins 20% des cellules ait des valeurs théoriques inférieures à 5, nous avons regroupé les 25 quartiers en cinq types suivant le statut du quartier, la nature de l'habitat, le niveau de vie, l'organisation sociale, etc. Ce regroupement fait à l'aide du Sphinx nous a permis d'avoir des groupes à peu près homogènes et nous a permis de faire nos tests statistiques pour avoir des indices significatifs pour l'interprétation de nos données.

Ce regroupement offre une interprétation aisée de la vulnérabilité au niveau de l'échelle retenue et montre une distinction claire entre type de quartiers. Les figures issues du test du Khi-deux opposent les valeurs négatives (variables sous-représentées) et positives (variables surreprésentées). La taille du tableau a une incidence directe sur la valeur du Khi-deux et subséquemment celle de la probabilité d'association (1-p). C'est pourquoi, les valeurs obtenues pour cette probabilité doivent être appréciées à leur juste proportion.

1.6.3.3 Les limites méthodologiques de l'étude

Combiner plusieurs phénomènes dans une seule étude à l'échelle d'une agglomération de la taille de Niamey n'est pas chose aisée. Le problème se pose en termes de méthodologie (quel type de questionnaire concevoir) et surtout de taille de l'échantillon pour avoir une population représentative. De plus, quel quartier est susceptible de mieux refléter la réalité d'une typologie dont il est censé être un exemple typique. Voilà autant des difficultés auxquelles il faut trouver une solution quand on fait une enquête sur un sujet aussi large. C'est pourquoi, la méthode choisie quoique s'inspirant de démarches admises (comme la MARP, l'Analyse Ecologique, l'Ecologie Spatiale, l'Hypothèse de vulnérabilité) ne manquerait certainement pas d'insuffisances dont il faut tenir compte dans l'analyse et l'interprétation des résultats issus d'une telle investigation.

L'enquête réalisée auprès des ménages a concerné 600 individus répartis sur l'ensemble de la ville. Nous avons tenu à ce que toutes les communes (en dépit de leur taille disproportionnée) aient le même nombre de quartiers (5) et le même nombre de ménages enquêtés. Si chaque commune a le même nombre de personnes enquêtées, au niveau des quartiers, la taille de l'échantillon a varié suivant la taille du quartier. C'est ainsi par exemple qu'au niveau de Gamkallé par exemple 28 ménages ont été enquêtés alors qu'à Saga, ce sont 18 ménages qui ont été interrogés. Nous pensons à travers cette enquête, nonobstant la taille de l'échantillon global, avoir allié à la fois la profondeur de l'analyse au moyen de la MARP et son extension (5 quartiers par commune). De ce fait nous pensons avoir collecté une masse d'information aussi diverse et représentative que possible. Les lacunes qui pourraient résulter de la manière de faire l'échantillonnage auraient été comblées par les entretiens avec les leaders d'opinion pour approfondir davantage certaines questions un an après les enquêtes-ménages. Toutefois, un sondage ne peut que fournir une distribution d'un phénomène à l'intérieur d'espaces contigus et c'est çà l'objectif que nous visons même si par ailleurs nous avons voulu à

l'intérieur des espaces trouver des différenciations résultant de l'origine de l'enquêté et de son statut socioéconomique. Les tests statistiques confirment nos hypothèses quant aux comportements des ménages suivant des critères spécifiques comme le niveau d'instruction et l'aisance matérielle. Il reste entendu que les résultats doivent être pris avec circonspection car les techniques de traitement des données peuvent présenter des limites. La quasi totalité de l'information recueillie est qualitative et ne se prête pas par conséquent à certains types d'analyse pour les grandes distributions statistiques (ACP, Régressions, etc.). Nous n'avons pas construit de modèle de régression logistique qui est « *simplificateur de l'observation* [] et *risque de transformer une démarche exploratoire en création artificielle qui semble plus exacte que l'observation ; c'est une démarche risquée* ». CIBOIS, (2007).

D'autres lacunes existent certainement au niveau de la méthode cartographique. Nous avons utilisé des logiciels simples mais efficaces certes dans la représentation thématique mais limités dans la combinaison de plusieurs thèmes. Avant tout, l'un des intérêts de cette étude est de mettre en carte les risques et la superposition des cartes (réalisée avec Adobe Illustrator) constitue une méthode parmi d'autres en dépit de ses insuffisances. L'ensemble des faiblesses évoquées montre que nos résultats ne sont pas exempts de reproches même si ils apportent une contribution dans la connaissance des risques dans un milieu où les études dans le domaine sont rarissimes.

Conclusion

Bien que le continent africain représente « le prototype d'espace à risques » selon l'expression de BART F.(2004), les risques ont été abordés par les géographes qui s'intéressent aux risques sur le continent *sous l'angle des risques naturels* (DAVID G. 2004), ce qui est une vision réductrice du phénomène dans un espace qui connaît l'une des croissances urbaines les plus effarantes depuis plusieurs décennies. Cette croissance vertigineuse s'opère dans un contexte socioéconomique et politique défavorable. A Niamey, les risques urbains constituent des préoccupations majeures pour les dirigeants, la population mais également pour les chercheurs qui suivent l'évolution de cette ville « fille de la colonisation » dont l'ampleur de la croissance met à nu les errements d'une administration peu efficace et d'une population aux comportements inciviques. Pour montrer les conséquences du laisser-faire des uns et du mauvais comportement des autres, nous allons nous intéresser à trois risques (délinquance, inondation et sanitaire) tributaires de l'attitude des uns et des autres. Comme le souligne NOVEMBER (1994), « *le risque caractérise une situation ou un événement dont l'évolution est certes incertaine, mais surtout crainte* ». Pour mieux mettre en exergue cette situation, nous allons d'abord dans le chapitre suivant présenter Niamey.

Chapitre II : Niamey : le cadre de vie

Chapitre II : Niamey : Le cadre de vie

Niamey est l'exemple de ville dont le destin est intimement lié à la pénétration coloniale. De petit village sans rayonnement régional dans l'espace nigérien précolonial, le choix de son site pour abriter le territoire militaire du Niger va marquer de manière inéluctable le sort de cette petite bourgade perchée sur la rive gauche du fleuve Niger. Aussi, ce choix va-t-il avoir plusieurs répercussions sur l'évolution de Niamey au point de le propulser comme première ville du Niger dès le début de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

Notre objectif à travers ce chapitre n'est pas de faire une étude monographique de Niamey. Nous allons brièvement présenter les différents éléments (physiques et humains) qui ont un lien direct avec les risques socio-environnementaux au niveau de la ville. C'est pourquoi nous nous baserons sur l'état de l'art pour faire une présentation générale des conditions physiques, humaines et administratives de la croissance de Niamey pour déboucher dans les chapitres suivants sur les risques urbains en relation avec les conditions évoquées dans ce chapitre.

2.1 Les réalités physiques

L'étude du cadre physique permet de comprendre les risques liés à l'environnement (risque sanitaire lié à l'insalubrité, mais aussi le risque liés aux inondations). Dans cette perspective, une présentation du contexte climatique est nécessaire pour l'analyse des précipitations. De plus, l'étude du relief et des formations superficielles permet de connaître leur comportement face aux pluies (infiltration, ruissellement).

2.1.1 Le climat

De type soudano-sahélien, le climat se caractérise par un contraste saisonnier très marqué. Grosso modo, deux saisons se distinguent à savoir une longue saison sèche où souffle l'harmattan, un vent chaud et sec chargé de poussières et de sables. Ce vent d'Est peut obscurcir l'atmosphère durant plusieurs jours et favoriser ainsi les épidémies de méningite dans l'ensemble des pays sahéliens. Une courte saison des pluies intervient lors de la remontée vers le Nord du Front Inter Tropical (FIT) sous l'effet de la mousson. Ce vent humide de secteur sud – ouest est caractéristique de la saison pluvieuse.

2.1.1.1 Les précipitations

Dans un milieu sahélien comme celui de Niamey, la pluie joue un rôle indéniable et conditionne à bien des égards aussi bien le développement urbain que l'économie en même temps qu'elle participe à la diffusion de certaines pathologies. Les précipitations à Niamey se caractérisent par leur forte variabilité spatio-temporelle. Entre les deux stations synoptiques exploitées par la Direction de Météorologie Nationale distantes d'environ quinze kilomètres les précipitations peuvent avoir une forte variabilité interannuelle. Par exemple, rien qu'au cours des onze dernières années la pluviométrie a varié de 816,6 mm en 1998 à 472,9 mm en 2008 à la station Niamey Aéroport contre 1161,3 à 564 mm à la station de Niamey ville au cours de la même période comme l'illustre la figure ci-dessous (figure n°2.1).

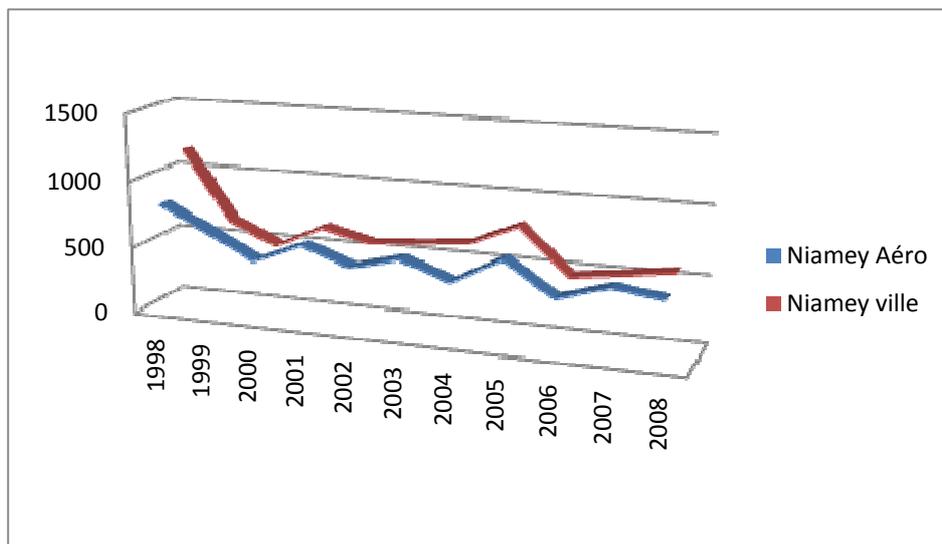


Figure n°2.1 : Cumul des précipitations au niveau des deux stations synoptiques de Niamey

Cette variabilité est plus lisible à une échelle de temps plus grande qui permet de faire une distinction nette entre année sèche et année pluvieuse comme le montre le graphique ci-après fait sur la base d'un lissage par la méthode des moyennes mobiles calculées sur une période de 5 ans.

Ainsi, entre 1905 et 1994, les périodes 1911-1919, 1981-1986 sont considérées comme sèches contrairement aux périodes 1923-1930, 1951-1952 et 1959-1966 considérées comme humides.

Pour mieux apprécier le régime pluviométrique, les précipitations journalières sont plus significatives. En effet, non seulement la pluie est concentrée sur 4 à 5 mois de l'année, mais des périodes de sécheresse sont généralement observées au cours de cette période dite pluvieuse entraînant des conséquences néfastes pour les activités agro-pastorales. En moyenne, il pleut 53 jours par an avec une moyenne pluviométrique variable selon les

saisons. Selon BECHLER-CARMAUX N. (1998), pour la station Niamey-Aéroport, la moyenne est de 628 mm pour la période 1945-1968, de 505 mm pour la période 1969-1989 et de 550 mm pour la période 1990-1994 (figure n°2.2).

Généralement les précipitations journalières n'excèdent guère 10 mm (dans 70% des cas selon MOTCHO, 1991). Selon le même auteur, « l'intensité moyenne annuelle des pluies reste tout de même forte à Niamey, où elle est de 11,6 mm/h avec des pointes de 200 mm/h en juin et juillet lors des tornades ».

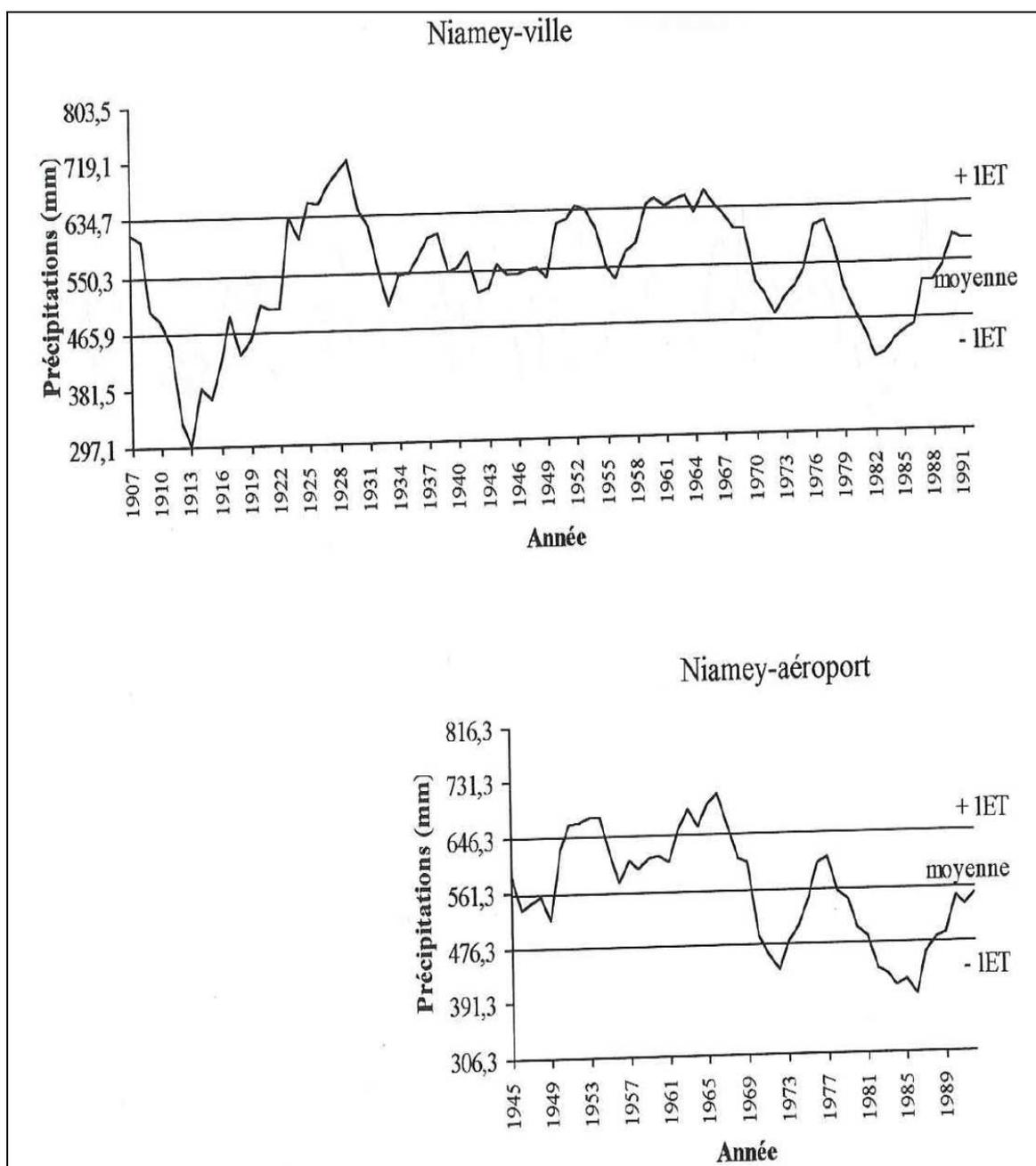


Figure n°2.2 : Précipitations annuelles à Niamey-ville et Niamey-Aéroport.

Moyennes mobiles sur 5 ans

Source : BECHLER-CARMAUX N. (1998)

Le total moyen journalier des pluies est si insignifiant qu'il encourage les gens à construire en banco, matériau apte à résister à de telles quantités d'eau. Cependant, il arrive que de fortes quantités d'eau s'abattent sur Niamey en l'espace de quelques heures surtout au cours du mois d'août. Ainsi, le 3 août 1989, 120 mm sont tombés à Niamey en quelques heures. En 1998, au cours du même mois, plus de 200 mm ont été enregistrés en moins de 24 heures.

Mois	Pluviométrie ⁽¹⁾				Nombre de jours de pluie			
	Moyenne	ET ⁽²⁾	Maxi ⁽³⁾	Mini ⁽⁴⁾	Moyenn e	ET ⁽²⁾	Maxi ⁽⁵⁾	Mini ⁽⁶⁾
Janvier	-	-	-	-	-	-	-	-
Février	-	-	-	-	-	-	-	-
Mars	2	7,7	43	0	0,4	0,8	3	0
Avril	6	11,8	54	0	1	1,1	4	0
Mai	34	29,7	140	0	4,3	2,5	10	0
Juin	76	38,7	155	2	7,8	2,6	15	2
Juillet	154	65,2	328	41	12,3	2,8	18	6
Août	186	76,1	460	48	14,9	3,9	23	7
Sept.	94	53,7	273	19	9,5	2,7	17	2
Oct.	13	14,7	59	0	2,3	2,2	9	0
Nov.	1	2,8	16	0	0,1	0,2	1	0
Déc.	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ pluviométrie exprimée en mm

⁽²⁾ Ecart-type

⁽³⁾ Maximum pluviométrique mensuel

⁽⁴⁾ Minimum pluviométrique mensuel

⁽⁵⁾ Nombre maximal de jours de pluie par mois

⁽⁶⁾ Nombre minimal de jours de pluie par mois

Tableau n°2.1 : Caractéristiques des précipitations mensuelles et des jours pluvieux pour la station de Niamey-aéroport pour la période 1943-1994

Source : BECHLER-CARMAUX N.

L'instabilité climatique qui caractérise le milieu sahélien se répercute sur la pluviométrie toute aussi variable d'une année à l'autre, et même d'un mois à un autre (tableau n°2.1). La faiblesse des totaux pluviométriques moyens ne doit pas occulter les perturbations allant de la pénurie à l'excès. Ce sont là des paramètres importants qui doivent inspirer les responsables municipaux dans l'affectation du sol urbain mais aussi les citoyens dans l'occupation des sites. L'eau est source de vie aussi bien pour les animaux que pour les parasites dont certains profitent des flaques d'eau constituées lors des pluies. Ces flaques d'eau servent à la fois de refuges des vecteurs et d'espaces de production des germes. Ces eaux qui se répandent vite après une pluie s'évaporent sous l'effet de forte chaleur qui prédomine à Niamey.

2.1.1.2 Les températures

Niamey est situé dans une région à rayonnement intense avec pour conséquence de fortes températures dont la moyenne annuelle s'élève à 29°C pour la période 1961-1990 (SIVAKUMAR et al, cité par BECHLER-CARMAUX N. (1998). Le soleil passe au zénith 2 fois par an entraînant des moments de forte chaleur (figure 2.3).

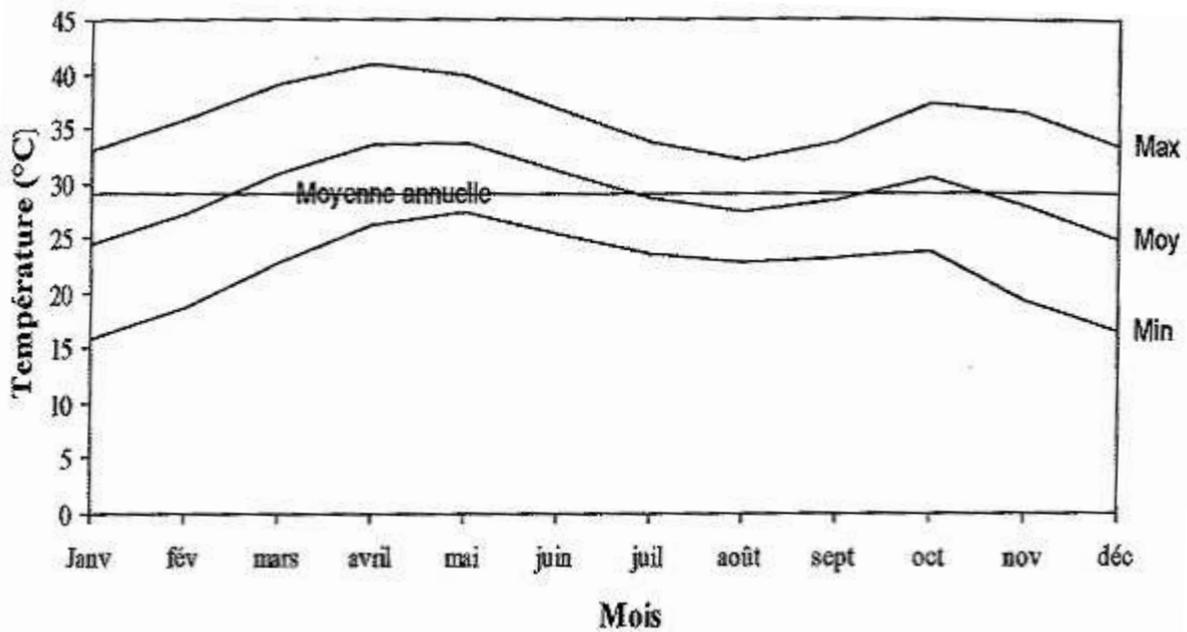


Figure n°2.3 : les températures mensuelles à Niamey pour la période 1961 à 1990

Source : SIVAKUMAR et al, (1993), BECHLER-CARMAUX N. (1998)

En fonction des températures, les Niaméyens divisent l'année en quatre saisons :

- *jaw* : la saison sèche et froide qui s'étale de novembre à mi-février. L'air reste sec mais les minimas nocturnes peuvent descendre jusqu'à 8°C.

- *haynign* : saison sèche et chaude de mi-février à juin. Les températures sont généralement supérieures à 40°C

- *kaydia* ou saison des pluies : de juin à mi-septembre. C'est l'hivernage conditionné par la remontée vers le Nord du Front Inter Tropical qui commence en avril-mai et qui se retire en septembre-octobre. L'air est chargé d'humidité et les températures sont élevées.

- *hémar* : saison humide et chaude coïncidant avec la fin des pluies. S'étalant de mi-septembre à mi-novembre, cette saison est particulièrement redoutée pour les épidémies de paludisme localement appelées *hémar izo*.

Cette classification faite par SIDIKOU (2008) n'est pas statique car la saison des pluies peut être précoce ou tardive et de l'une ou l'autre des situations varient les saisons. Selon MOTCHO (1991), l'humidité relative n'est que de 17%. L'air est donc sec et cette secité de l'air associée aux fortes températures et à la brume sèche interviennent conjointement pour créer un terrain favorable à certains agents pathogènes comme les oculopathies et pour effacer certaines protections naturelles de l'organisme.

2.2 Les ressources en eau

Le sahel est caractérisé par une péjoration climatique alliant chaleur torride et forte insolation dont la conjugaison est inéluctablement une forte demande en eau pour lutter contre la déshydratation. Selon MOTCHO (1991), les besoins en eau sont estimés entre 5 et 10 litres par individu et par jour à une température moyenne de 30°C et entre 9 et 18 litres par jour et par individu lorsque les températures atteignent 40°C. Or à Niamey, près de la moitié de l'année, les températures oscillent autour de 40°C. Heureusement que Niamey dispose à la fois des eaux souterraines et de surface pour satisfaire les besoins sans cesse croissants de la population nonobstant une forte évapotranspiration potentielle liée aux fortes températures et au rayonnement. Selon BECHLER-CARMAUX N. « *le bilan hydrique est négatif en tous mois de l'année. Même durant l'hivernage la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration potentielle reste négative, ce qui rend bien compte du caractère semi-aride du climat de Niamey* ». Mais qu'à cela ne tienne, les eaux de surface sont pour l'instant abondantes une bonne partie de l'année.

2.2.1 Les eaux de surface

Le fleuve Niger constitue le principal cours d'eau pérenne. Il parcourt près de 4000 km depuis le Fouta Djallon (en Guinée), traverse le Mali avant d'arriver à Niamey où il divise la ville en deux. Le fleuve assure quasiment tous les besoins en eau pour les populations et leurs

activités (irrigation, industrie, horticulture, etc.). Il joue de ce fait un rôle économique et écologique important. Le long trajet qu'il parcourt avant d'arriver à Niamey fait que la période des hautes eaux (janvier-février) et celle des basses eaux (juin-juillet) s'observent toutes en cours de saison sèche. Il y a donc un décalage entre le régime pluviométrique du fleuve et celui de la région de Niamey ce qui participe à l'atténuation du risque d'inondation fluviale en saison des pluies. Toutefois des pics de crue peuvent intervenir en août et septembre suite aux précipitations locales et aux apports de la crue des affluents du fleuve en provenance du Burkina Faso dont tous sont situés à l'ouest de Niamey : ce sont le Gorouol, le Dargol et la Sirba dont les débits peuvent atteindre jusqu'à 500 m³/s au cours des années humides (MOTCHO 1991).

Le fleuve est fortement tributaire des caprices climatiques très fréquents au Sahel. Ainsi, son débit mensuel a oscillé entre 2290 m³/s en février 1970 à 2,9 m³/s en juin 1985. Au cours de cette même année 1985 marquée par une grave sécheresse, le débit journalier minimum a atteint le seuil critique de zéro (BECHLER-CARMAUX N.). Cette irrégularité du débit a un impact négatif sur l'approvisionnement en eau de la ville et la recharge de la nappe. De plus, « elle réduit le pouvoir auto épurateur au cours de la saison sèche montrant ainsi la nécessité de stations de traitement des eaux usées » MOTCHO (1991).

De part et d'autre des rives du fleuve se trouvent des cours d'eau à écoulement intermittent localement appelés *Gorou*. Ces cours d'eau saisonniers dont l'activité est liée aux précipitations locales fonctionnent différemment selon qu'il s'agisse de ceux de la rive gauche ou de la rive droite. Selon BECHLER-CARMAUX N., ceux de la rive droite ont un fonctionnement de type torrentiel lié à l'existence d'un fort potentiel gravitaire (pente maximal de 20 à 30%) tandis qu'en rive gauche, ces cours d'eau présentent une morphologie et un fonctionnement différents en relation avec le potentiel gravitaire peu important (pente inférieure à 5%).

2.2.2 Les eaux souterraines

La présence du fleuve fait que les eaux souterraines participent peu aux activités de la population de Niamey. Cependant, les vicissitudes climatiques peuvent conduire jusqu'à l'arrêt complet de l'écoulement du fleuve comme la situation observée en mai 1985. Dans la perspective d'éviter une pénurie d'eau à Niamey, il a été réalisé 130 forages sur la Communauté Urbaine de Niamey dans le cadre du programme d'urgence pour l'alimentation en eau de la ville de Niamey (1984-1985). Ces forages captent l'eau dans la nappe du socle. Cela montre si besoin est que les ressources souterraines ne doivent pas être négligées et que les conditions doivent être créées pour éviter la contamination des nappes phréatiques. Il a, en effet, été observé « des teneurs élevées en nitrates et en germes fécaux [] dans plusieurs

forages, traduisant une pollution de la nappe du socle d'origine anthropique¹⁸ ». Selon BECHLER-CARMAUX N., en fonction de la topographie, deux nappes sont observées. La nappe du plateau qui se localise en rive gauche et forme une nappe perchée à une vingtaine de mètres au-dessus du niveau du fleuve (dont l'altitude varie de 176 à 180 m). C'est cette nappe qui alimente les puits de la rive gauche (puits de Pays-Bas et autres forages). Alimenté par les eaux d'infiltration, ses réserves « sont insignifiantes et vulnérables à la pollution chimique et bactériologique des fosses perdues » MOTCHO (1991). Quant à « la nappe de la plaine, elle se localise essentiellement en rive droite. Les niveaux statiques relevés sont inférieurs à la cote 180 m » BECHLER-CARMAUX N. (1998). Le réservoir de cette nappe est constitué d'alluvions du fleuve et de ses affluents et par le socle fracturé. Les eaux de la nappe de la plaine seraient très suspectes pour la consommation et ses possibilités d'exploitation sont réduites et localisées.

2.3 La végétation

Niamey ressemble à une oasis de verdure dans un vaste ensemble de terrain dénudé (figure n°2.4). Cette situation s'explique par des raisons à la fois esthétique et utilitaire car l'arbre à travers ses fruits et surtout son ombre joue un grand rôle en milieu sahélien où face aux températures torrides, l'arbre reste pour les démunis, un refuge idéal. Il n'est donc pas assez surprenant que Niamey *intra-muros* soit plus verdoyant que la périphérie dont les rares arbres sont souvent abattus pour assurer le bois de chauffe des ménages. La quantité de bois de chauffe ne fait qu'augmenter. A titre d'exemple, la quantité contrôlée, c'est-à-dire celle qui est enregistrée par le service de l'environnement (et donc une infime partie) est passée de 332 522 tonnes en 2005 à 390 205 tonnes en 2009 (Sahel Dimanche n°1392 du 25 juin 2010, p.10).

2.3.1 La végétation intra-urbaine

A l'intérieur de la ville une distinction peut être faite par rapport aux types de végétation.

A l'intérieur des concessions et sur les voies

Dans un milieu chaud et sec comme celui de Niamey, un espace de fraîcheur est toujours prisé. C'est cette recherche de fraîcheur qui conduit les propriétaires des maisons à planter souvent au moins un arbre dans la cour et un ou d'autres à l'extérieur. L'arbre de l'intérieur sert à la fois de lieu de travail et de repos généralement pour les femmes dont certaines préfèrent cuisiner sous l'arbre que dans une cuisine surchauffée. Il n'est pas rare de trouver des concessions où il n'y a pas de cuisine, ou leur nombre est insuffisant par rapport aux ménages. La présence de grands arbres permet de pallier cette lacune. De plus, l'ombre

¹⁸ Etude de base Hydrologie urbaine et autres données scientifiques Rapport provisoire Cereve – KRB, août 2000, 202 p +annexes

fraîche des arbres sert de lieu de causerie d'où la présence permanente de personnes de tout âge et surtout les jeunes désœuvrés qui passent le plus clair de leur temps à prendre du thé et ou à jouer aux cartes à l'ombre des arbres plantés à la devanture des concessions. L'ombre des arbres sert aussi de lieu de vente pour certains revendeurs qui y exposent leurs articles aux passants. Certains arbres plantés dans les concessions ne l'ont pas été uniquement pour leur ombre. On en trouve aussi bien des arbres fruitiers que des arbres plantés pour leur vertu médicinale. De plus, à Niamey les autorités ont fourni un effort de planter des arbres sur certaines principales artères. L'ombre de ces arbres sert de lieu de travail pour beaucoup d'individus qui exercent des activités informelles comme les vulcanisateurs, les cireurs de chaussures, les vendeuses de repas, les vendeurs de thé, etc.

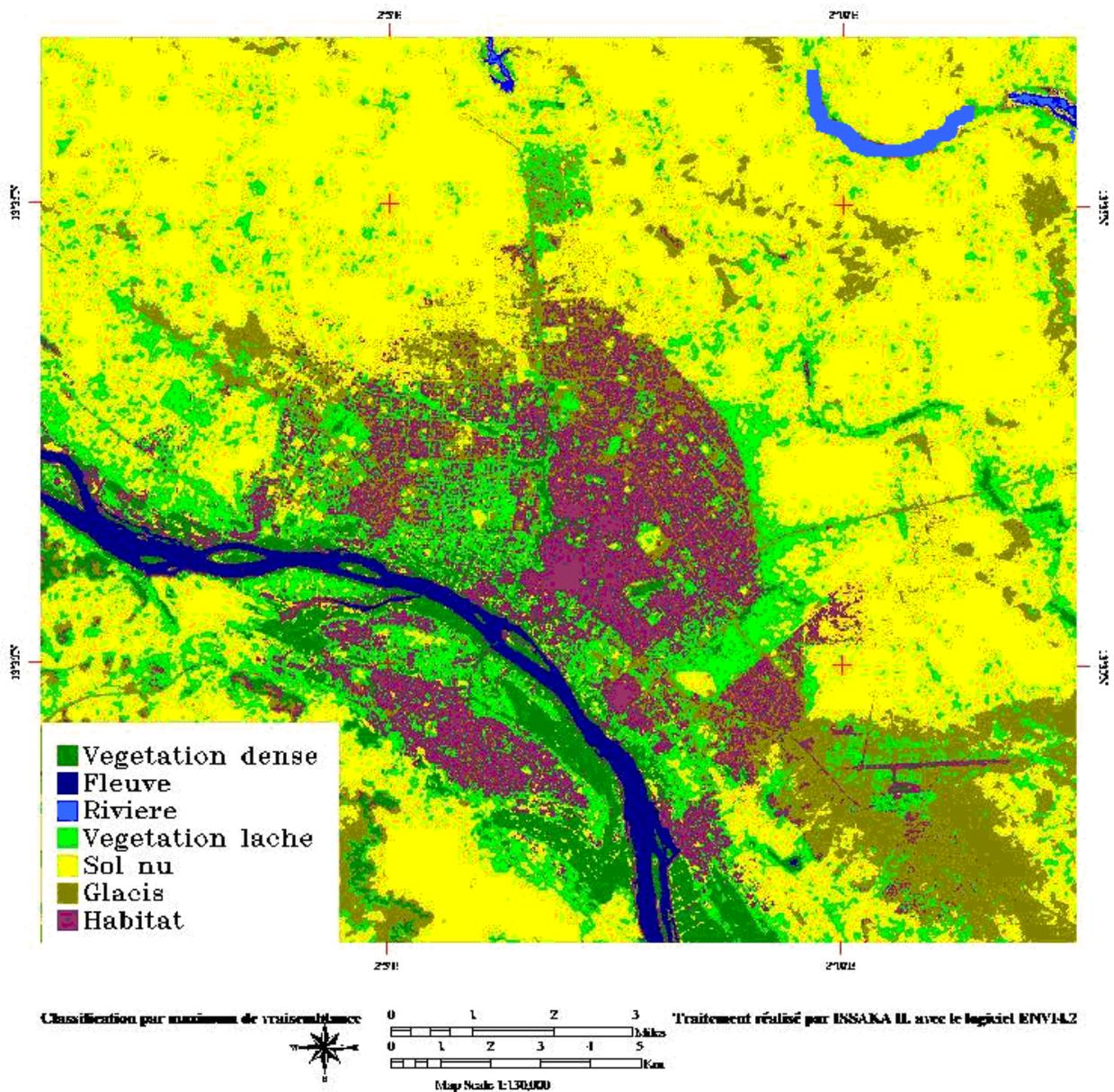


Figure n°2.4 : La végétation à Niamey

Source : Traitement réalisé à partir d'Images landsat 2003, <http://www.landsat.org/>

Les espaces verts

Ils sont constitués par les jardins, les bosquets et le plus grand investissement en matière de reboisement qu'est la ceinture verte devant couvrir une bonne partie la bande Nord et Nord-Est de la ville. De plus, l'horticulture est pratiquée tout au long du fleuve principalement par les populations riveraines du fleuve comme les habitants des villages urbains, de Goudel, de Yantala-Ganda, de Neïni-Goungou, de Kombo, de Lamordé, de Kirkissoye, de Gamkallé et de Saga. Les essences dominantes pour les arbres fruitiers sont le manguier, le goyavier, le citronnier, etc. On rencontre aussi de fleurs et de plantes ornementales le long des corniches Yantala et Gamkallé ainsi que sur le Gountou-Yéna non loin de l'hôtel de ville.

En dehors de ces arbres plantés pour leur intérêt économique, d'autres sont plantés pour servir de « poumon écologique » à la ville et sont plantés dans des espaces prévus à cet effet et communément appelés « espaces verts ». Le plus important de ces espaces est assurément la ceinture verte initiée au début des années 1960 sur une superficie de 2500 ha. Cette ceinture devrait servir pour la ville d'écran contre les vents du Nord et du Nord-Est. En dehors de cette ceinture verte qui ne joue plus efficacement le rôle qui lui est dévolu du fait de sa dégradation sous l'effet des coupes clandestines et de son englobement par la ville, on rencontre d'autres espaces verts situés dans certains quartiers comme le bosquet des Nations au quartier Koiramé, et plusieurs espaces localement appelés « grillages » du fait de leur clôture en fils de fer barbelés et qui sont plantés lors des cérémonies de fête de l'arbre qui a lieu chaque année le 3 août.

2.3.2 La végétation périurbaine

Elle est principalement composée de jardins et rizières situées au bord du fleuve mais également d'autres jardins situés dans les vallées comme celle de Gorou-Kaïna en rive gauche. D'autres jardins sont situés à Kirkissoye, Saguia, Banga-Bana, Kourtéré, etc. en rive droite. Les rizières constituent une végétation saisonnière et les deux principales sont celles initiées en 1968 à Kirkissoye sur une superficie de 96 ha et de Saga sur 380 ha. Outre les rizières, Niamey est entouré de champs mis en valeur durant la courte saison des pluies. Dans ces champs sont cultivés des céréales comme le mil, le sorgho le plus souvent en association avec le haricot, l'arachide, etc. Selon BECHLER-CARMAUX N., plus de 10% de la population de Niamey pratiquent les activités agropastorales. Les agriculteurs sont principalement des habitants des villages urbains et quelques commerçants et fonctionnaires ayant acheté des champs et qui les font mettre en valeur par des ouvriers agricoles.

Toutefois ces efforts de plantation d'arbres à l'intérieur et à la périphérie de la ville sont loin de compenser la dégradation continue du couvert végétal (liée surtout aux coupes abusives pour assurer le bois de chauffe de la capitale) sur un rayon de 50 km de la ville. Or, *« cette désertification de l'arrière pays, à l'amont des bassins versants naturels, intensifie le ruissellement des eaux pluviales, avec pour conséquences visibles une aggravation des*

*phénomènes d'érosion des sols et d'inondation des zones urbanisées situées à l'aval*¹⁹ ». En même temps que la désertification de l'hinterland favorise les inondations, la végétation à l'intérieur de la ville accentue l'insalubrité et donc les risques sanitaires dans un environnement en pleine mutation sous l'effet d'une pression démographique incontrôlée.

2.4 Les réalités humaines

Comme indiqué en introduction, il ne s'agit pas pour nous de faire une monographie de la ville mais plutôt de présenter les éléments intervenant dans l'occurrence des risques liés aux inondations, à la délinquance et à l'insalubrité. Aussi, nous allons présenter les conditions de la croissance urbaine à travers les différents plans d'urbanisme et d'autres mécanismes mis en place par certains acteurs urbains (squattage). Ensuite, nous aborderons les aspects sociodémographiques qui s'articulent autour de l'identification de la population et de ses activités.

2.4.1 Niamey : de la pénétration coloniale à nos jours (1902-2009)

De toutes les villes du Niger, Niamey est la seule à connaître une croissance effrénée dont l'origine remonte à la pénétration coloniale du début du vingtième siècle.

2.4.1.1 Bref rappel historique

Niamey fait partie des villes dont le destin est étrangement lié à la pénétration coloniale ayant propulsé un petit bourg²⁰ méconnu au rang de première ville dans un espace où les villes étaient rarissimes. Selon Boubou Hama, Niamey fut un véritable *no man's land* à la merci des bandes des pillards du Zarmaganda qui razzient les riverains du fleuve entre Goudel et N'Dounga. L'espace actuel sera ensuite le repère des chasseurs Maouri dont le premier à s'installer serait « Goumba-Koï » le maître de la forêt. Ce dernier installa son campement à « *l'accès où la mère allait chercher de l'eau* » ou pour certains « *l'accès du fleuve où a poussé l'arbre Nia* ». La déformation dialectale de NIA et MÉ a donné Niamé qui devient Niamey.

¹⁹ Etude de base Hydrologie urbaine et autres données scientifiques Rapport provisoire Cereve – KRB Août 2000, 142 p + annexes

²⁰ Selon Boubou Hama, « les différentes agglomérations, Kalleï, Gandatché, Maoureï-Ganda, Koira-Tédji, Gamkalé Yantala, avant la colonisation, étaient déjà en place, éparses ». La ville de Niamey, [s.d], 9 p.

Le territoire actuel de Niamey était donc avant la pénétration coloniale sous l'influence de groupes ethniques différents qui étaient indépendants les uns des autres et qui au gré des événements s'alliaient ou s'affrontaient les uns contre les autres. Le nord-ouest était dominé par les Sonraï et les Kel-Tamasheq tandis que l'empire théocratique du Macina étendait sa domination au sud-ouest de la rive droite du fleuve et avait fait de Say un centre islamique d'envergure régionale. Sur la rive gauche, se trouvent les clans Zarma du Zarmaganda et du Zarmatarey, organisés en chefferies. Selon SIDIKOU (1980) l'espace actuel de Niamey était disputé entre les Kallé de Goudel à l'ouest et à l'est par les Gollé et Kogori de Gamkallé et N'Dounga. Niamey revêt une importance capitale dans le contrôle des routes commerciales reliant les rives Gourma (droite) et Haoussa (gauche). Avec l'installation du poste militaire, c'est de Niamey que s'organiseront les contre-offensives pour mater les velléités de résistance à la colonisation. C'est ainsi qu'en 1906 la cavalerie du Zarmakoy Aouta de Dosso et celle de Mayaki de Filingué, furent mobilisées pour venir à bout de la révolte du guerrier Oumarou Karma. C'est aussi de Niamey que partirent « *les colonnes punitives chargées de châtier Kopti-Tanda, dans la province de Dosso* ». Boubou HAMA [s.d]. Sa situation de carrefour marchand lui a valu un rassemblement de population composée principalement de Zarma-Sonraï en rive gauche et de Peul en rive droite. Sur la rive gauche, les habitants se sont regroupés dans des quartiers à connotation clanique comme c'est le cas du quartier Kalley pour les Kallé (Zarma), des quartiers Gandatché et Maourey pour les Maouri (Zarma), de Gawèye pour les Sonraï ou encore de Foulan-Koira pour les Peul. Un peu plus tard avec la diffusion du commerce et la stabilité retrouvée suite à l'installation du poste militaire, un Zongo se crée peuplé majoritairement de Haoussa et d'autres communautés ouest-africaines comme les Yorouba. L'installation définitive de l'administration coloniale va permettre d'organiser les différents villages à travers des plans d'aménagement.

2.4.1.2 La planification urbaine pendant la période coloniale

Le choix de Niamey comme chef-lieu de territoire militaire en 1903 va rapidement modifier le statut de ce petit village sans notoriété. C'est ainsi que dès 1905 un plan d'urbanisme est proposé. Ce schéma d'évolution qui prévoit une extension de l'agglomération du côté ouest en bordure du fleuve sera mis en veilleuse car dès 1910, le chef-lieu du territoire est transféré à Zinder, ville précoloniale située à 900 km plus à l'est à la confluence du Nigéria et du Tchad. Cette mutation administrative va entraîner un ralentissement considérable de la croissance de Niamey. Avec la création de la colonie du Niger en 1922, Niamey est promue capitale de la colonie au détriment de Zinder et en 1926 Niamey retrouve définitivement son statut de capitale. Au cours de la même année (1926) avec le retour de l'administration, RIGAUX réalise le deuxième plan de la ville qui s'inspire du modèle ségrégationniste urbain en vigueur à l'époque dans les villes coloniales.

Ce modèle oppose deux villes sur le même territoire : d'une part la ville Européenne et de l'autre la ville Africaine. Ainsi, ce plan de terrain consacre une division de la ville en deux

avec d'un côté les Blancs et de l'autre les Indigènes. Les deux « villes » sont séparées par un obstacle naturel à savoir le talweg du Gountou-Yéna qui devrait servir de cordon sanitaire. Toutefois, avec le développement de la ville consécutif aux réalisations de nouvelles infrastructures telles que le Palais du Gouverneur, le Secrétariat Général, etc. la ville européenne se scinde en deux. A partir de ce moment la première ville blanche (actuel quartier Terminus) concentre les activités administratives et résidentielles et laisse les fonctions administratives au profit de la nouvelle ville européenne (actuel Plateau) située à l'ouest du talweg du Gountou-Yéna (figure n°2.5).

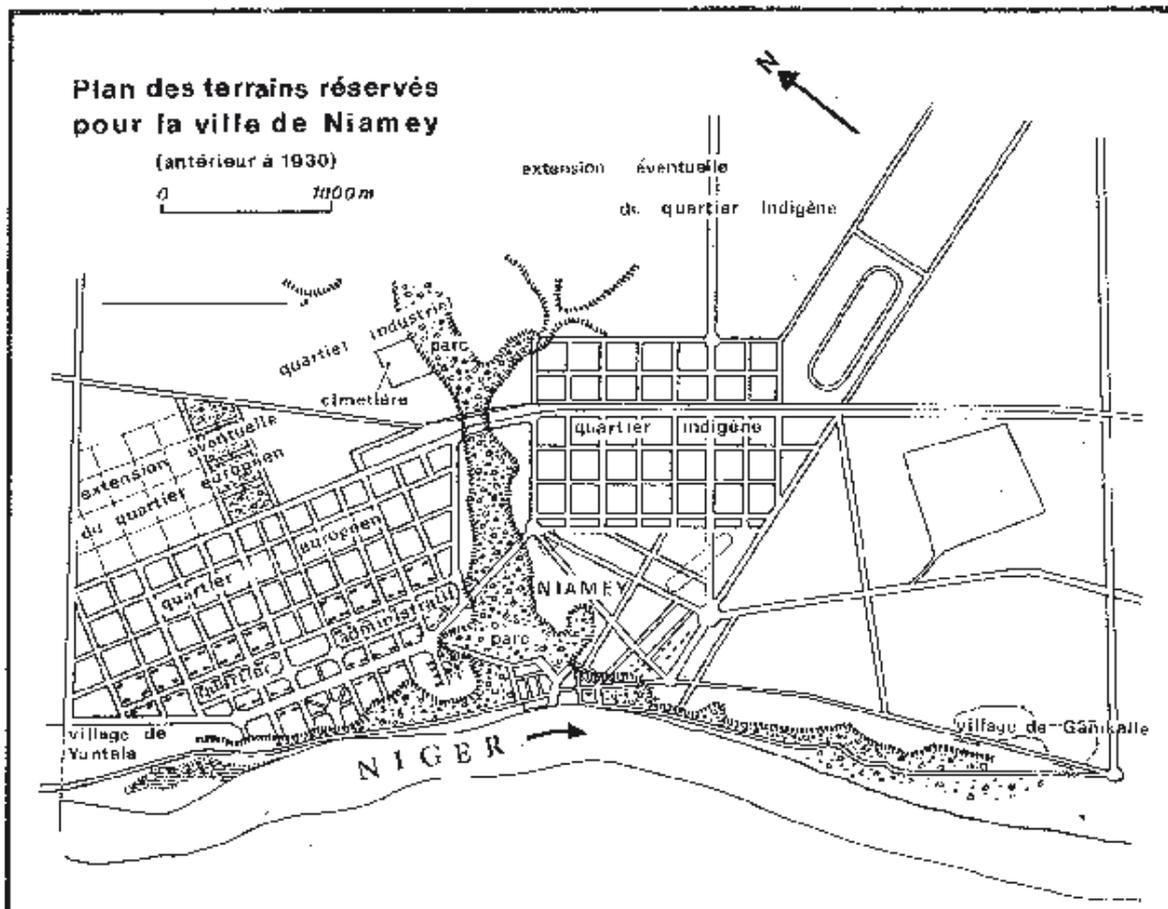


Figure n°2.5 : Schéma prévisionnel d'extension de la ville

Source : BERNUS (1969)

En 1929, un marché est créé au nord de la ville (actuel Petit Marché) pour inciter les Indigènes à quitter les abords du fleuve pour s'installer sur le plateau. En 1935, un incendie ravagea une bonne partie des paillotes de la ville africaine. Ce fléau sera mis à profit par l'administration coloniale pour mettre en œuvre son plan d'aménagement. Désormais, il est fait obligation de construire en banco. Dans cette lancée d'amélioration des conditions d'habitat, un plan d'aménagement de la ville est adopté en 1937 (figure n°2.6).

Avec la systématisation de la procédure de lotissement, ce plan préfigure la ville actuelle et favorise le brassage ethnique au sein des îlots tout en gardant le modèle d'évolution séparée entre ville blanche et ville africaine à travers :

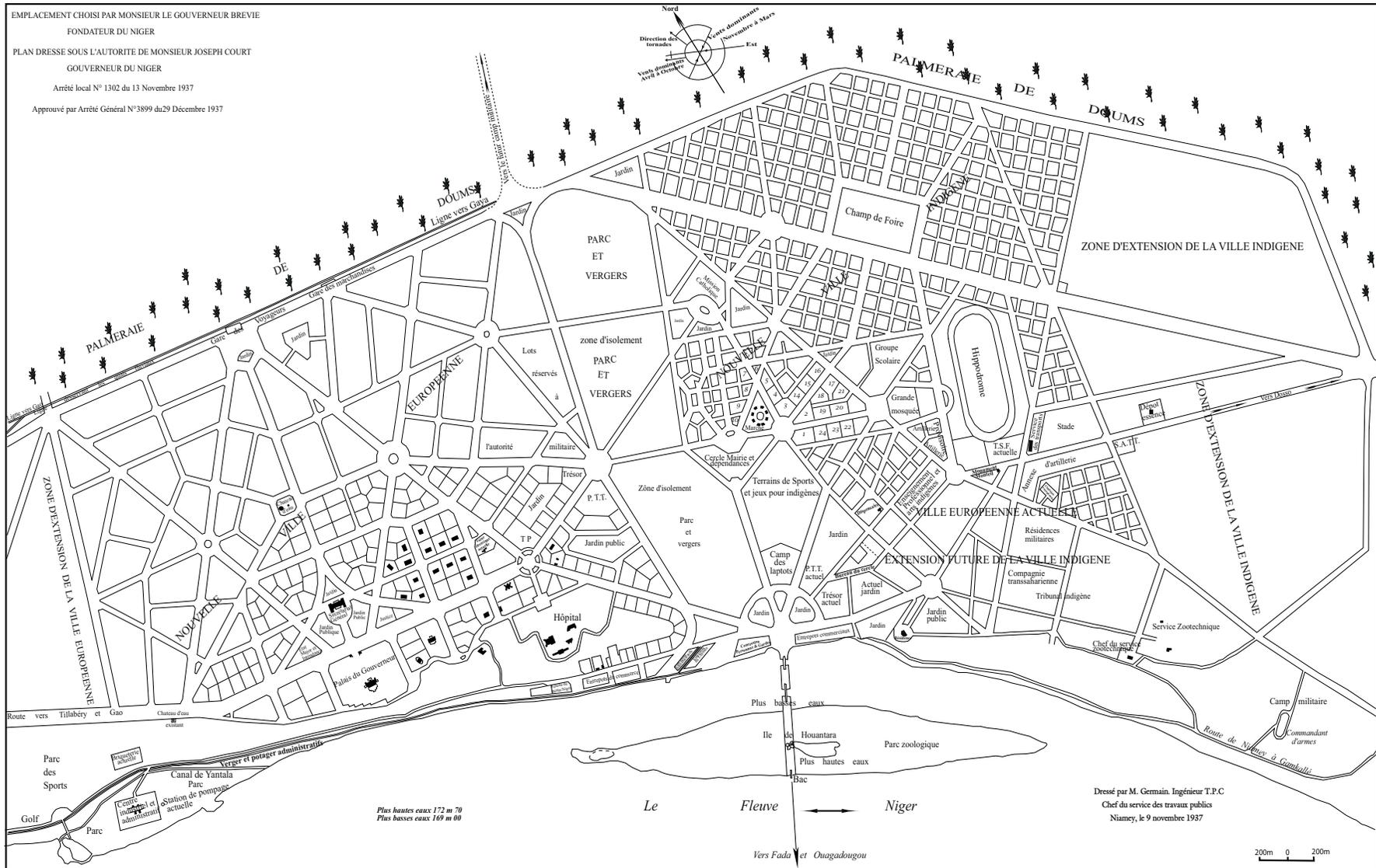


Figure n°2.6 : Plan d'aménagement de la ville de Niamey de 1937 (reproduit d'après GERMAIN M. 1937)

- une extension vers l'ouest de la ville européenne et non plus vers le nord où se trouve concentrée la quasi-totalité des services publics (BECHLER-CARMAUX N.).
- une extension de la ville africaine vers le nord et l'est et en direction de l'ancienne ville européenne avec toutefois des barrières constituées par les parcs, les groupes scolaires, les jardins, etc.
- ce plan prévoit une ceinture verte en palmiers doum et des vergers dans la vallée du Gountou-Yéna.

En outre, il est prévu une amélioration sensible du cadre de vie à travers la dotation de la ville en infrastructures diverses comme un nouveau marché en 1938 pour la ville indigène (actuel grand marché). Cependant, ce plan sera ralenti avec le déclenchement de la deuxième guerre mondiale en 1939 date de la création du quartier Lacouroussou. Au cours de la période 1940-1945, seules la mise en œuvre du château d'eau (actuel château 1) et de l'usine destinée à fournir l'eau potable et l'électricité ont été réalisées.

La fin de la guerre donna un nouvel essor à la ville dont la partie « africaine » connaîtra une croissance remarquable avec l'arrivée massive d'immigrés. Les paillotes interdites en 1935 refont surface notamment avec le développement du quartier Boukoki (plusieurs paillotes) situé à la périphérie nord de la ville et qui à partir de 1946 a commencé à accueillir les migrants. Il a fallu attendre 1972 pour que ce quartier soit rénové. En 1948, les villages de Gamkallé et de Yantala sont annexés à Niamey. Cette croissance démographique liée surtout à l'apport migratoire fera de Niamey le premier centre urbain de la colonie du Niger à partir de 1952 avec une population estimée à 12 000 habitants. Avec cette croissance, le plan de 1937 est dépassé et sera suivi du plan HERBE de 1952. De type zoning contrairement au précédent, ce plan présente des lotissements composés d'espaces fonctionnels (administratif, traditionnel, militaire, industriel, etc.). Le plan HERBE est en damier avec des rues en grille orthogonale qui délimitent des îlots subdivisés en parcelles immatriculées.

Dernier plan conçu avant l'indépendance du pays proclamé le 3 août 1960, malgré l'institution systématique du lotissement comme procédure d'extension de la ville, le plan HERBE n'a pas pu freiner le développement informel des villages annexés à la ville ainsi que l'extension du quartier Boukoki. Néanmoins à travers son zonage, il consacre trois lotissements dont :

- celui du Plateau. De type résidentiel, il est séparé de la ville indigène par le Gountou-Yéna. Avec ce lotissement, « les quartiers résidentiels de l'hippodrome au nord et de la Flotille au sud encadrent à l'ouest, le quartier central où se situent le Palais du Gouverneur et le Secrétariat Général et à l'est, le quartier administratif qui regroupe des services techniques et sociaux ». BECHLER-CARMAUX N.
- celui de Niamey-Bas (actuel Terminus) ; de type mixte, il regroupe des zones résidentielles, sociales (écoles, maternité, Stade) et militaires.

- Enfin au niveau de la ville Africaine, on assiste au développement des quartiers résidentiels autour du grand marché. Ce sont Kabékoira au sud et les différents Kalley (nord, Est et ouest). Ce lotissement du nouveau marché est à la fois résidentielle à l'Est et industrielle au sud-est. C'est de ce plan que vont hériter les premières autorités municipales élues en 1956 et quatre ans plus tard les autorités du nouvel Etat indépendant.

2.4.1.3 La planification urbaine à partir de 1960

Le problème de mise en application effective des plans d'aménagement ayant outre la ségrégation de droit une autre forme de ségrégation de fait s'est institué avec l'impossibilité pour les autorités d'appliquer leurs plans. Cette situation héritée de l'administration coloniale tatillonne ira en s'amplifiant avec la nouvelle administration nationale peu encline au respect des textes dont la plupart font appel à des référents anachroniques.

2.4.1.3.1 La première République (1960-1974)

La nouvelle administration doit continuer l'œuvre de planification urbaine entamée par l'administration précédente en poursuivant l'élaboration de plans d'urbanisme car la ville croît à un rythme effréné auquel les autorités essaient de s'adapter. On a comme l'impression que c'est la ville qui prend l'initiative en imposant à ses gestionnaires le comportement à adopter à travers un urbanisme de rattrapage. Dans la logique adoptée par le plan HERBE, un nouveau plan est élaboré en 1964 pour compléter le précédent en préconisant « l'aménagement de zones à usage spécifique (zone universitaire, industrielle, ambassade ...) aboutissant ainsi à une ségrégation entre les différents quartiers » BECHELER-CARMAUX N. Ce plan ambitieux va jusqu'à prévoir par secteur la superficie des parcelles et la densité de la population autorisée. Ce plan irréaliste repartit les zones en :

- secteur d'habitat traditionnel où la superficie des parcelles est limitée à 200 m² pour une densité inférieure à 150 hab./ha et la hauteur des maisons est limitée à un étage sauf dérogation,
- secteur d'habitat résidentiel avec des parcelles plus de trois fois plus grandes que dans le secteur traditionnel (700 m²) pour une densité 50 fois inférieure (30 hab./ha),
- secteur d'habitat collectif proche de l'habitat traditionnel mais plus dense (densité minimale 225 hab./ha et seul 25% de la parcelle devrait être bâti, les 75% devant assurer une aération de l'espace et éviter ainsi toute promiscuité,
- pour des raisons sociales et/ou des considérations sociologiques, un secteur en paillotes est autorisé à condition que l'espace ne soit ni loti, ni vendu, donc un statut précaire et révoquant pour les habitants.

Comme on le constate, les nouveaux concepteurs de la planification urbaine sont pires que leurs prédécesseurs. A travers ce zonage, une ségrégation sociale est instituée. Les masses populaires sont parquées dans des réserves appelées à devenir tôt ou tard des ghettos ou au moins des quartiers populeux avec tous les risques sociaux inhérents à la concentration de la population dans un espace restreint. Ce plan sera très vite dépassé et les différents acteurs urbains cherchent chacun à sa manière de trouver une solution au problème épineux de logement. Dans cette perspective, de nouveaux lotissements sont effectués mais ne profitent qu'à des rares privilégiés. Les quartiers traditionnels se densifient et pour faire face au récurrent problème de logement, certains citadins firent appel aux propriétaires coutumiers qui sont également mécontents de la confiscation progressive de leurs terres sans « la juste et préalable indemnisation » prévue par la loi portant sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette situation a conduit à la création du premier quartier informel à l'Est de la ville « Talladjé » sous l'instigation de Soumana Sagayzé en 1966.

Le plan de 1964 a quand même eu le mérite d'être à l'origine de réalisations importantes comme la construction du pont Kennedy qui relie les deux rives du fleuve et dont l'inauguration a eu lieu en 1970 ouvrant ainsi la rive droite du fleuve à l'urbanisation avec la construction sur cette rive de l'université de Niamey. Mais bien avant, Niamey avec ses 25000 habitants accède au statut de ville assimilée à un arrondissement d'une superficie de 743 km² pour une zone urbanisée de 1300 ha.

2.4.1.3.2 Du régime d'exception à fin de la deuxième république (1974-1991)

Une junte militaire s'est emparée du pouvoir en avril 1974 après la terrible sécheresse de 1972-73 ayant occasionné une famine qui a drainé des milliers de ruraux vers Niamey. Dès lors, le problème de l'accès au logement pour les citadins ne pourrait que s'amplifier. Bien que d'essence autoritaire, le régime militaire s'est inscrit dans la logique des régimes précédents en adoptant aussi le laisser-faire face au besoin croissant des citadins pour l'accès au sol urbain. Cependant, pour organiser la croissance urbaine, un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) est adopté en 1984. Ce SDAU devrait couvrir l'horizon 1984-1996. Outre le réaménagement de la ville existante, il envisage une planification des zones d'extension s'articulant autour de six secteurs d'activités en prévoyant :

- le développement d'une zone commerciale autour du grand marché,
- la création de zones administratives en rive droite,
- la réalisation d'un habitat programmé à l'emplacement de l'hippodrome et la restructuration des villages de Gamkallé, Yantala, Goudel, Saga et Kirkissoye,
- l'aménagement d'espaces verts et l'implantation d'équipements sociaux dans la ceinture verte,

- l'extension de la zone industrielle vers l'aéroport,
- la réservation de terrains pour la voirie et la gare ferroviaire.

Sur le plan administratif, Niamey fut divisée en 5 districts dirigés par des chefs de district placés sous l'autorité d'un Préfet-maire nommé par le gouvernement. Niamey devient Communauté Urbaine en 1988 et constitue l'une des huit régions du Niger. Cette entité est subdivisée en trois communes (les deux premières sur la rive gauche et la troisième sur la rive droite).

2.4.1.3.3 Niamey depuis la transition démocratique de 1991

Le processus de décentralisation permettra à Niamey de bénéficier d'un territoire couvrant une superficie d'environ 239 000 hectares à la suite d'un redécoupage qui annexe des villages périphériques à Niamey en 1996. En application de la loi n°98-32 du 14 septembre 1998 déterminant le statut des communautés urbaines et de la loi n°2002-012 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources, la communauté urbaine de Niamey est subdivisée en 5 communes (figure n°2.7). Ces communes sont dirigées par des maires élus placés sous l'autorité d'un Président du Conseil de la CUN également élu par les conseillers. Comme le SDAU a souffert de respect, il a été initié au début des années 2000 un outil simple de planification urbaine (OSPU). Mais cet outil dont la matérialisation semble invisible sur le terrain sera remplacé par un Programme Urbain de Référence (PUR) dont les études techniques viennent de terminer. De SDAU en OSPU et en PUR, tous ces outils ne peuvent apporter de solution durable au problème de Niamey tant que la gouvernance ne change pas.

2.5 Les caractéristiques démographiques

Niamey est une ville dont malgré l'apparence de sa modestie en termes de population par rapport aux autres villes-capitales de l'Afrique de l'Ouest, semble peu maîtrisable eu égard aux statistiques démographiques toujours projetées mais jamais confirmées par les différents recensements de la population. Il est indéniable que Niamey doit une bonne partie de sa population aux migrants dont bon nombre sont des saisonniers c'est-à-dire des ruraux qui quittent leurs villages pour venir passer la saison morte (mi-octobre à mi-mai) afin d'y travailler pour retourner souvent avant les premières pluies. Or les recensements sont organisés généralement durant la période de retour des saisonniers biaisant du coup les statistiques car beaucoup reviennent chaque année après les récoltes et y passent 8 mois de l'année.

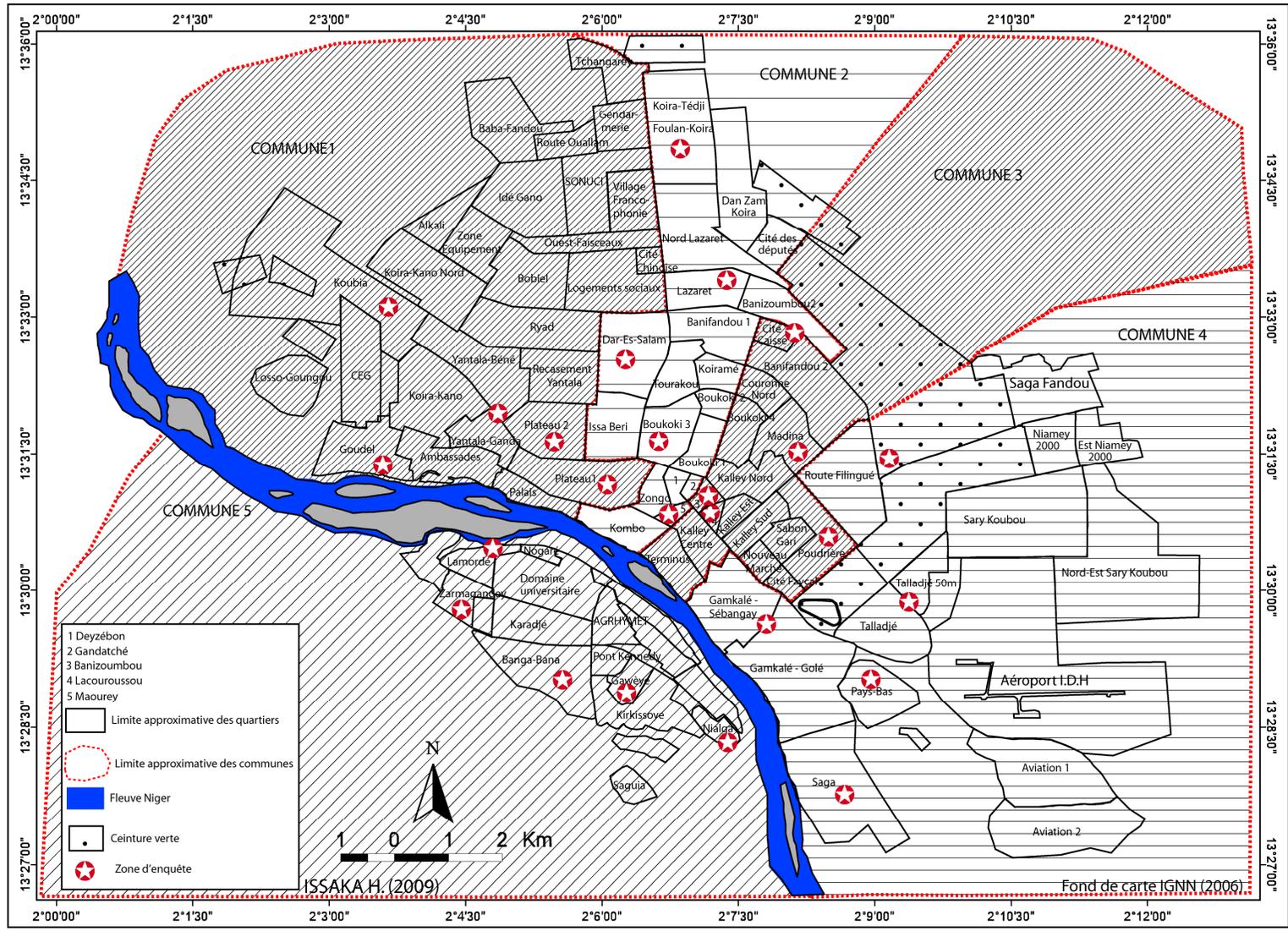


Figure n°2.7 : La subdivision administrative de Niamey

Pour étudier les risques urbains dans une ville aussi composite que Niamey, une analyse des caractéristiques démographiques est indispensable car comme le souligne BECHLER-CARMAUX N. la pression démographique est un facteur essentiel dans l'étude des risques.

2.5.1 La croissance démographique

L'un des faits marquants de l'urbanisation en Afrique subsaharienne en général et au Niger en particulier est incontestablement la croissance démographique rapide. Cette forte croissance est liée à la fois à des facteurs endogènes et exogènes à la ville.

2.5.1.1 L'évolution de la population de Niamey de la pénétration coloniale à la fin de la première République (1902-1974)

Cette période a été marquée par une évolution en dents de scie car Niamey doit sa renommée à son statut de centre administratif. Or les différents balbutiements intervenus au cours de la période coloniale ont beaucoup affecté l'évolution de Niamey. La désignation comme chef-lieu du territoire militaire (1903) a entraîné une évolution considérable de sa population suite à l'arrivée du personnel administratif mais surtout grâce à l'exode rural car la présence militaire à Niamey est source de quiétude dans un contexte marqué par les assauts épisodiques des hors-la loi. De plus, le capitaine SALAMAN a épargné les Niaméyens du paiement de l'impôt contribuant à attirer davantage les populations à un moment où cet impôt était perçu comme une véritable persécution. Niamey connut au cours de la première décennie du XX^{ème} siècle une croissance annuelle moyenne de 4,2% et sa population estimée à 1800 habitants en 1905 passe à plus de 3000 en 1910. Cette croissance sera interrompue par le changement de statut intervenu en 1911 date à laquelle Zinder lui ravit le titre de chef-lieu du territoire. Le départ de l'administration et le retour chez eux de certains migrants a provoqué une chute considérable de la population de Niamey. En effet, Niamey passe de 3100 habitants en 1911 à 1900 habitants en 1912 soit une baisse de 37%.

Le transfert de capitale de la colonie de Zinder à Niamey devenu effectif à partir de 1926 permettra à Niamey de retrouver son effectif d'il y a 15 ans (3100 habitants). Mais cette évolution sera interrompue cette fois-ci par les travaux forcés auxquels sont contraints les citadins par l'administration coloniale. Pour ne pas exécuter ces travaux pénibles et non rémunérés beaucoup de bras valides ont migré vers les pays côtiers principalement les pays anglophones (Ghana et Nigeria). Suite à ces départs, la population de Niamey est estimée à 2200 habitants en 1931. Par la suite, on assiste à une reprise vigoureuse de la croissance démographique dès 1932.

Niamey doit beaucoup sa croissance démographique durant les débuts de l'urbanisation aux sécheresses et famines récurrentes qui drainent les populations sinistrées vers la ville où elles espèrent bénéficier de l'aide de l'administration coloniale. Les crises alimentaires successives ont permis à Niamey de connaître une croissance rapide. On peut dire que le destin de Niamey est même lié à ces calamités qui envahissent le Sahel. Son choix comme chef-lieu de territoire militaire s'est opéré suite à une famine aigue connue sous le nom de Izé neéré (vente des enfants). Cette famine étalée sur trois ans a vu le transfert du chef-lieu du cercle du Djerma de Sorbon à Niamey. Le commandant du cercle de Niamey rapporte l'événement en ces termes : « *en 1901 une famine hideuse s'est abattue sur le pays Zarma. Tout le nord du cercle se vide lentement ; des « marées » humaines s'orientent vers le chef-lieu du cercle pour certains, les régions du Dallol pour d'autres²¹* ». Une mutation profonde au niveau de l'occupation de l'espace a été rendue possible grâce à la famine de 1931-1932 localement appelée Doa-djiré (l'année du criquet) où « *les migrants furent attirés par les distributions gratuites de vivres effectuées par l'administration coloniale au moment de la soudure de mai 1931. L'administration coloniale a estimé le nombre de migrants installés aux portes de Niamey entre 22 000 et 23 000 habitants c'est-à-dire au moins 10 fois la population de Niamey qui comptait à cette époque environ 1640 habitants* ». ALPHA GADO B. (1998)

Cette famine de 1931-1932 a été à l'origine de la création du quartier BOUKOKI à la périphérie nord de la ville ; elle a également occasionné la construction des cases au niveau des quartiers Deyzébon, Foulan-koira, Zamey-koira pour abriter les migrants. Avec ces vagues migratoires, Niamey connut un accroissement annuel de 17%. Le fort apport migratoire (15%) a fait passer la population de 2183 à 8152 habitants entre 1931 à 1940. La décennie 1940-1950 a été marquée par un déclin relatif de la croissance démographique.

Ce déclin est lié à la deuxième guerre mondiale qui a interrompu la mise en œuvre du fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) dont les réalisations créaient des emplois massifs et donc attiraient beaucoup les populations rurales. A partir de 1951, la croissance démographique reprend et Niamey devient en 1952 le premier centre urbain de la colonie du Niger avec une population estimée à 12 000 habitants. La décennie 1950-1960 a été marquée par une croissance annuelle moyenne supérieure à 12% et Niamey passa de 11790 habitants en 1951 à 33816 habitants en 1960. Au cours de cette décennie 1950-1960, Niamey se dote d'infrastructures (socioéducatives) nécessitant le recrutement de la main d'œuvre fournie par la migration rurale. A partir de 1960, la croissance régulière observée au cours de la décennie précédente se confirme et le taux moyen de croissance annuelle reste autour de 12% au cours de la décennie 1960-1970. C'est ainsi que la population est passée de 33 816 habitants en 1960 à 108 000 en 1972 soit un triplement en 13 ans. Les deux années qui suivent verront un apport migratoire important suite à la sécheresse de 1972-1973.

²¹ ALPHA GADO B. (1998) Environnement et pauvreté au Niger.

2.5.1.2 Du régime d'exception à la fin de la deuxième République (1974 -1991)

L'avènement du régime militaire est intervenu suite à la sécheresse des années 1972-1973 et dont la famine qui en est issue a eu un impact démographique important pour Niamey. Le taux de croissance atteint un record de 18,5% au cours de la période 1975-1977. La population qui était de 108 000 habitants en 1972, atteint 242973 habitants en 1977 soit une multiplication par 2,2 en six ans. La stabilisation de la situation alimentaire dans l'hinterland a occasionné un ralentissement relatif du phénomène migratoire vers Niamey. Avec cette baisse de l'immigration, la croissance démographique était estimée à 9% en 1978 alors que le taux d'accroissement naturel est évalué à 3,5%. Le recensement de la population organisée en 1988 évaluait la population de Niamey à 398 256 habitants. La croissance démographique de la décennie 1978-1988 s'est traduite par l'augmentation de la population aux périphéries de la ville et par une diminution de l'espace théorique par habitant qui passe de 250 à 115 m² (MOTCHO, 1991) mais aussi par une grave crise de logement ayant pour conséquence la naissance de nouveaux quartiers informels et de nombreux espaces d'occupation spontanée à l'intérieur du périmètre urbain.

2.5.1.3 De la transition démographique à la 5^{ème} République (1991-2009)

Cette période est riche en enseignement du fait du changement de mode de gestion intervenu. Niamey ne connaît plus les taux de croissance effarants de la décennie 1970, cependant la croissance va se poursuivre avec toutefois une baisse au profit des villes moyennes. La population passe de 398 265 habitants au recensement de 1988 à 707 951 habitants en 2001 avec une croissance de 4,2%. Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique (INS), la population de Niamey serait 1 146 000 en 2009. Le fait urbain important au cours de cette période est l'extension spatiale spectaculaire fruit d'un affairisme débridé institué en mode de gestion du foncier urbain. Les lotissements se sont multipliés à partir de 1990 (figure n°2.8) avec comme conséquence un étalement désordonné de la ville. Cette croissance non maîtrisée a de graves répercussions sur le cadre de vie des citoyens. Niamey s'est progressivement transformée en une ville insalubre, les agressions se multiplient et rien ne semble contenir cette dégradation croissante du cadre de vie. Niamey en dépit de la dégradation du cadre de vie continue inexorablement sa croissance sous l'effet conjugué de l'accroissement naturel et du flux migratoire.

2.5.1.4 Les facteurs d'évolution

Principalement deux facteurs expliquent la croissance démographique à savoir le mouvement naturel de la population et les mouvements migratoires.

2.5.1.4.1 L'accroissement naturel

Le taux d'accroissement naturel qui s'apprécie à travers le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité permet d'avoir une idée sur l'évolution d'une population à un moment donné. Toutefois, au niveau de Niamey, ce taux, à l'image de beaucoup de données statistiques, reste peu fiable ou pour le moins incomplet. Le défaut du taux d'accroissement naturel à Niamey réside dans le fait que l'état civil est une institution relativement récente et n'a commencé à être obligatoire qu'à partir de 1951. D'après MOTCHO (1991), le taux de mortalité et de natalité sont passés respectivement de 14‰ et 37‰ en 1926 à 14,8‰ et 53‰ pour la période 1986-1990 au même moment le taux d'accroissement passait de 2,3 à 3,82%.

Avec le progrès dans le domaine de la santé et de l'hygiène, une baisse considérable de la mortalité est observée. En outre la fécondité est en baisse par rapport à la moyenne nationale. En effet, l'indice synthétique de fécondité est de 4,6 enfants par femme contre une moyenne nationale de 7 enfants. Malgré tout le taux de croissance de Niamey (4,54%) demeure encore supérieur à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 3,3% (INS, 2001). L'âge moyen de fécondité est d'environ 32 ans à Niamey contre environ 30 ans pour l'ensemble du pays. En dépit de cette situation, le poids démographique de Niamey par rapport à la moyenne nationale ne faiblit pas. C'est dire que Niamey ne doit pas sa population uniquement à l'accroissement naturel. Les migrations semblent jouer un rôle prépondérant dans la croissance démographique.

2.5.1.4.2 Les migrations à Niamey

De part sa position sur l'échiquier administratif et économique national, Niamey attire beaucoup de migrants d'origines diverses. Le constat qu'on peut faire est que les fortes migrations ont lieu suite aux sécheresses quasi cycliques qui affectent la région du Sahel. Pour faire face à la crise alimentaire, les populations quittent leurs villages soit individuellement soit par famille voire même par village entier pour se réfugier en ville où elles espèrent bénéficier du secours de l'Etat ou d'organismes caritatifs. On peut toutefois noter que ces migrants se répartissent entre ceux qui fuient une catastrophe naturelle dont le mouvement est souvent massif et spontané et ceux qui viennent en ville de façon épisodique. Parmi ces derniers on note les saisonniers qui passent la période morte à Niamey et retournent dans leurs villages respectifs à l'approche de la saison des pluies. La motivation de ces saisonniers est d'ordre social et/ou économique. Ainsi, certains viennent à Niamey pour avoir de quoi payer l'impôt et habiller la famille ; d'autres par contre (surtout les plus jeunes) pour ne pas être la risée des autres et montrer à leurs collègues qu'ils sont aussi « hommes ». C'est dire qu'ils peuvent être autonomes vis-à-vis des parents et sont par conséquent en mesure d'assumer les fonctions de chef de ménage.

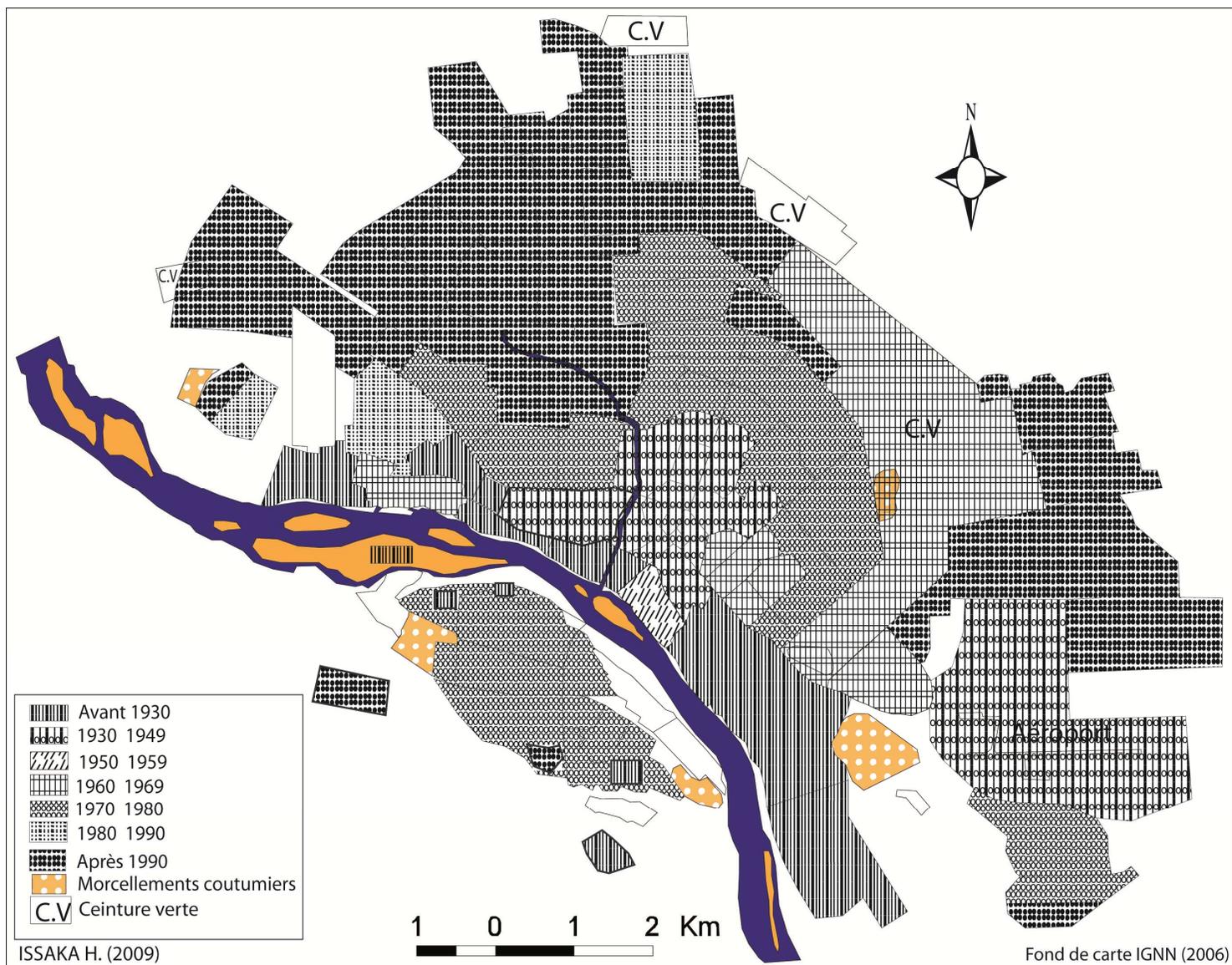


Figure n°2.8 : L'évolution spatiale de Niamey

Dans ce mouvement vers Niamey et en fonction des régions, on rencontre aussi bien des jeunes garçons que filles. Si les uns viennent parfois pour avoir de quoi payer leur dot, les autres comme les filles de Loga capitalisent leur épargne migratoire pour s'assurer les ustensiles et autres matériels nécessaires à leurs futurs foyers. Jouant de fait le rôle de capitale administrative et économique, Niamey draine les populations à la recherche d'un emploi ou des gens dont certains viennent non pas pour travailler, mais pour rendre visite à des parents. Ces visiteurs profitent de la solidarité familiale et certains y restent pendant plusieurs semaines à plusieurs mois le temps que leur hôte prépare leur retour. De plus, Niamey accueille aussi ceux qui y vivent pour des raisons professionnelles ou de formation. Niamey regorgerait le 1/3 des fonctionnaires du pays et quasiment l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'où le nombre important de scolaires. Certains artisans dont les articles sont peu valorisés dans leur terroir préfèrent s'établir à Niamey où ils peuvent vivre de leur art.

En somme les migrations jouent un rôle indéniable dans l'accroissement de la population de Niamey dont certains quartiers sont issus de mouvements migratoires massifs suite aux famines comme le quartier informel de Zarmaganday en rive droite.

2.5.1.5 La composition de la population

Niamey est composée d'une population très hétérogène qui s'apprécie mieux à travers l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, l'ethnie et l'origine géographique.

2.5.1.5.1 L'âge

La composition par âge est un paramètre important pour apprécier la vulnérabilité de la population. En effet, une prépondérance de groupes dépendants (très jeunes et très vieux) ne peut constituer qu'un fardeau pour le peu de gens qui travaillent pour subvenir aux besoins de tout le monde. Or, l'un des grands problèmes est que beaucoup de gens en âge de travailler ne le font pas ou exercent une activité qui ne leur permet pas de subvenir à leur propre besoin à plus forte raison songer à aider les autres. Au recensement de 2001, les moins de 20 ans représentent 53,7% et les 65 ans et plus totalisent 1,8% de la population (figure n°2.9). On peut donc estimer la population dépendante à 55,5%. Une telle dépendance dans un contexte de précarité et de sous-emploi ne peut que rendre vulnérable la population et conduire certains à opter pour les solutions de désespoir. De plus, la prédominance des jeunes impose des investissements importants dans le domaine de la formation mais aussi dans celui de la santé car les jeunes sont plus exposés à certaines maladies que les adultes. Or, la faillite de l'Etat a entraîné une baisse drastique des investissements dans les secteurs de l'éducation et de la

santé où les parents paupérisés sont appelés à assurer les besoins de leurs enfants dans ces domaines.

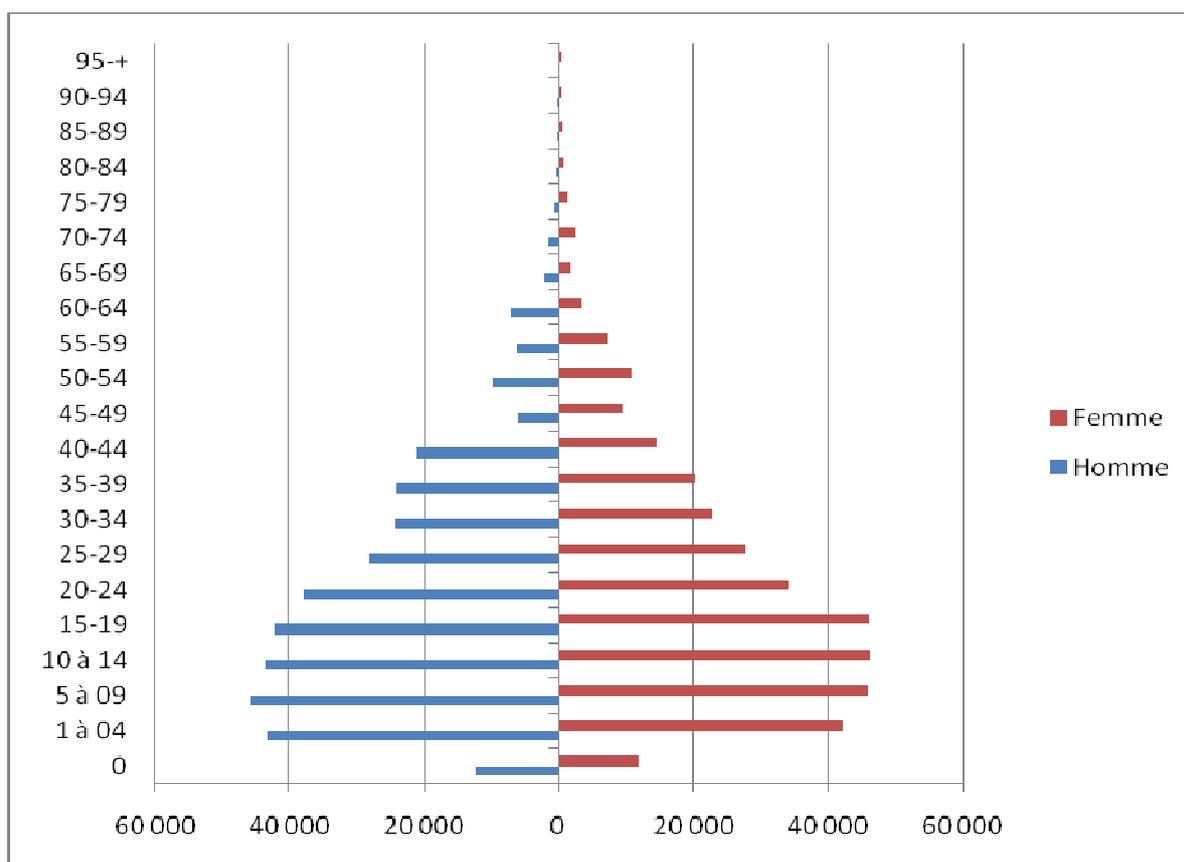


Figure n°2.9 : La pyramide des âges à Niamey (d'après les données du recensement de 2001)

2.5.1.5.2 La composition ethnique

Ville pluriethnique dès son origine, la population de Niamey a continué à se diversifier en intégrant toutes les composantes nationales et certaines communautés étrangères (tableau n°2.2). Toutefois, les Nigériens demeurent prépondérants à Niamey et représentent 95,6%. Les 4,4% restants se répartissent entre les ressortissants de l'Afrique de l'ouest (3,8%) et le 0,6% viennent d'autres pays.

Parmi les communautés Nigériennes ce sont les Zarma-Sonraï qui sont les plus représentés (49,5%) en dépit de la diminution constante de leur poids au fil des décennies. En effet, au début des années 1960, ce groupe représentait près de 62% de la population de la capitale. En 1988, leur proportion est tombée à 59,4 et au dernier recensement, les Zarma-Sonraï ne totalisent qu'un peu plus de 51% des Niaméyens.

Années	Ethnies						Total
	Zarma	Haoussa	Peul	Touareg	Kanouri	Autres	
1945	70,9	17,6	8,0	3,0	0,05	0,45	100
1961/62	61,6	24,7	8,2	0,0	5,5	0,0	100
1977	58,6	25,6	11,2	2,3	1,0	1,3	100
1980	57,4	26,4	10,2	3,3	1,9	0,9	100
1981	56,4	30,4	6,5	3,2	1,7	1,8	100
1988	59,4	29,6	6,8	2,0	0,8	1,4	100
2001	51,1	34,4	7,5	4,4	1,4	1,2	100

Tableau n° 2.2: Evolution de la répartition des Nigériens résidant à Niamey par ethnie

Source : MOTCHO K.H., ISSAKA H. (2006)

Le deuxième groupe ethnolinguistique important est celui des Haoussa (34,4%), leur poids a presque doublé en 55 ans. Ils sont le premier groupe ethnique au Niger mais dont l'habitat s'étend largement sur la bande sud du pays. La prépondérance des Zarma s'explique par le fait que Niamey est situé dans une région largement dominée par cette ethnie. Selon MOTCHO (1991), il y a une spécialisation de l'emploi en fonction de l'ethnie, ce qui est à nuancer eu égard à la réalité sociodémographique actuelle.

2.5.1.6 La catégorie socioprofessionnelle

Le revenu par habitant est un critère permettant d'estimer qui vit dans la précarité ou pas. Ce revenu est tributaire de la catégorie socioprofessionnelle dans laquelle évolue l'individu (tableau n°2.3). Au Niger le principal pourvoyeur d'emploi salarié demeure l'Etat. A Niamey les secteurs d'activités se répartissent en deux : le secteur formel et informel.

Le secteur privé constitue le principal pourvoyeur d'emploi à Niamey. En effet, près de 83% des emplois sont assurés par le privé avec une prédominance du secteur privé informel (71,1%). Cette prépondérance de l'informel est liée au tissu économique fragile mais aussi à un manque de qualification des employés. C'est pourquoi par exemple le secteur privé formel qui demande une qualification ne regroupe que près de 12% des employés. L'administration publique qui est l'apanage des instruits emploie 13,5% des actifs. Très convoité par les jeunes

diplômés pour la longévité de l'emploi et le salaire relativement plus important, ce secteur a beaucoup souffert de la crise économique ayant entraîné l'intervention des institutions de Bretton Woods suite à l'exécution des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS). Le PAS a beaucoup contribué au gel des embauches dans le secteur public ce qui a beaucoup pénalisé les jeunes diplômés. Or les entreprises privées formelles sont caractérisées par leur petitesse ; à peine 1/3 des actifs travaillent dans des entreprises de plus de cent personnes.

Emploi principal	Proportion en %
Secteur institutionnel	
Administration publique	13,5
Entreprises publiques	1,8
Entreprises privées formelles	11,8
Entreprises privées informelles	71,1
Entreprises associatives	1,8
Secteur d'activité	
Secteur primaire	5,4
Industrie	26,2
commerce	26,3
Services	42,1

Tableau n°2.3 : La structure de l'emploi par secteur institutionnel et par secteur d'activité en 2002

Source : STATECO N°99

Mais c'est surtout au niveau du revenu que le secteur des services est beaucoup plus attrayant. Avec un salaire moyen de 63 400 F CFA, le secteur des services surclasse de loin les autres secteurs dont le revenu mensuel moyen varie de 31 500 dans le secteur primaire et 34 600 F CFA dans le commerce. Même au niveau du secteur industriel, du fait de son caractère embryonnaire le revenu mensuel moyen n'est que de 30 600 F CFA²².

²² BRILLEAU A., ROUBAUD F., TORELLI C. (2005), L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, Enquête 1-2-3 phase 1. STATECO N°99, 2005, p.43-63.

2.5.1.7 L'occupation du sol

La conception des plans d'urbanisme de Niamey établit une hiérarchisation des zones (résidentiel ou traditionnel) et entraîne ipso facto une ségrégation économique entre les citadins car le prix de la parcelle et le type de matériaux de construction sont fonctions de cette hiérarchisation. Il s'ensuit alors que ceux qui disposent de revenus faibles ne pourront prétendre qu'à des espaces vulnérables. Il nous semble important de présenter d'abord les caractéristiques du tissu urbain et ensuite faire une typologie de l'habitat afin d'apprécier les conditions de vie qui participent dans l'accentuation des risques urbains.

2.5.1.7.1 Le tissu urbain

La très grande hétérogénéité est la principale caractéristique du tissu urbain de Niamey n'en déplaie aux planificateurs de la croissance de la ville dont les plans ont toujours essayé de créer des espaces homogènes. Le zonage tel que prévu dans les documents d'urbanisme a de la peine à se matérialiser sur le terrain du fait de la détermination des citadins à « casser » certaines barrières mais encore et surtout du laxisme des autorités qui n'arrivent pas à respecter et faire respecter les textes d'où un désordre perceptible dans la croissance urbaine.

2.5.1.7.2 Typologie des quartiers

A Niamey, l'hétérogénéité des quartiers rend difficile toute tentative de catégorisation (figure n°2.10). Toutefois, selon les fonctions dévolues au secteur et de la composition sociologique, on peut distinguer la typologie suivante :

- Les cités, Kouara-Kano et Plateau : ils ont la particularité de disposer d'un habitat quasi homogène avec des immeubles de haut standing. Les cités ont souvent une fonction résidentielle aisée contrairement au Plateau qui abrite l'essentiel des ministères ainsi que des services techniques et quelques représentations diplomatiques (Arabie Saoudite, Allemagne, Bénin, etc.). Les densités sont faibles avec 14 hab./ha au Plateau et 45 hab./ha au quartier Issa Béni.

- Les quartiers traditionnels : ce sont les quartiers centraux comme Zongo, Maourey, Gandatché, Lacouroussou, Deyzébon. Dans ces quartiers, l'habitat est vieillissant. Cependant beaucoup d'institutions bancaires et commerciales ont leur siège dans ces quartiers centraux. Ce centre est en voie de mitigation. La plupart des propriétaires vendent leurs concessions aux riches commerçants qui y bâtissent des immeubles destinés au commerce ou à accueillir des cliniques ou écoles privées. Les densités sont particulièrement élevées avec 358 hab./ha à Kalley Est et 383 hab./ha à Kalley Sud.

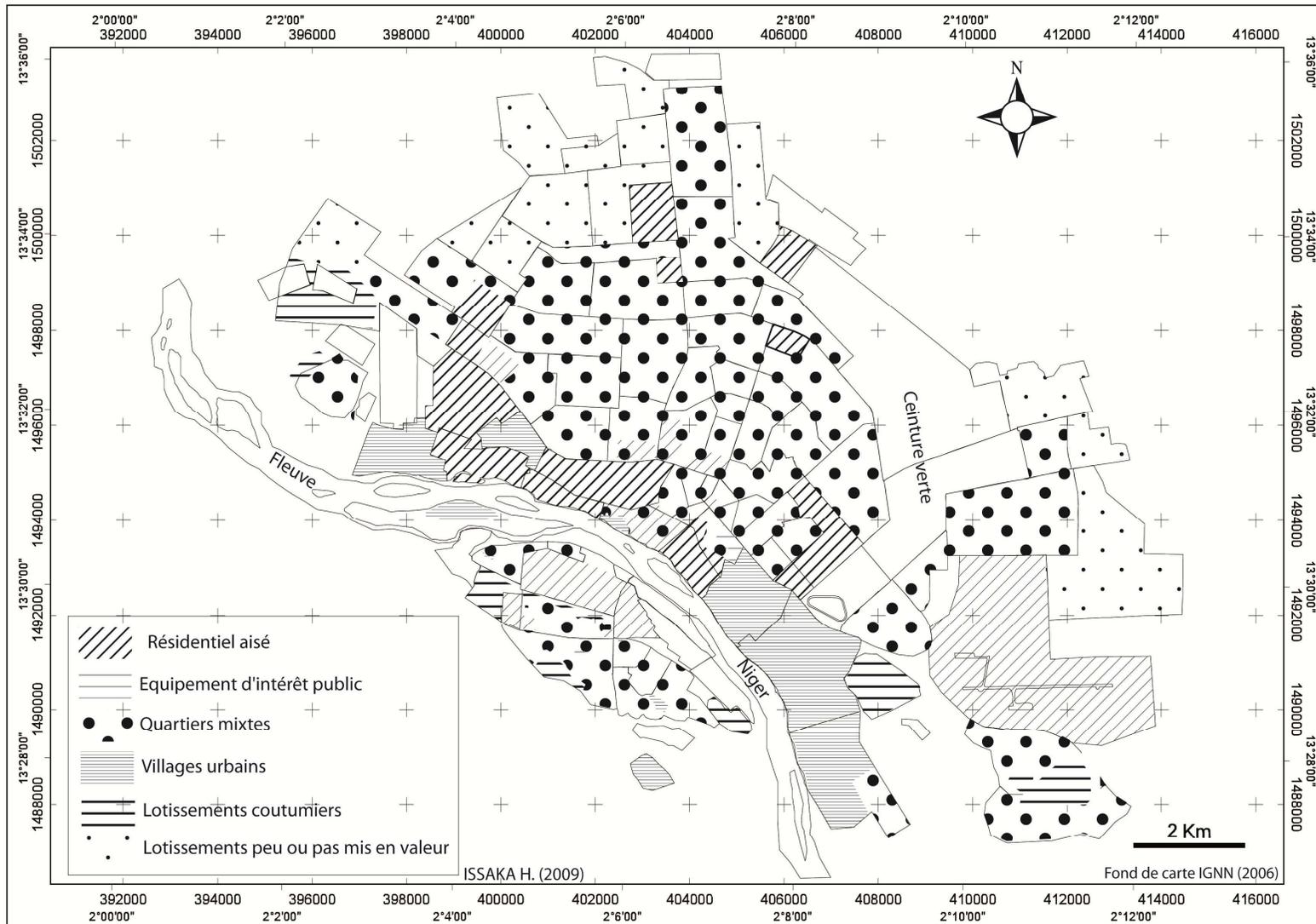


Figure n°2.10 : Typologie générale des quartiers

- les quartiers péricentraux : ils sont plutôt dominés par un habitat de type mixte (dur pour les plus aisés, semi-dur ou banco pour les moins nantis).

- les quartiers périphériques : ils se composent de la périphérie formelle avec le plus souvent des maisons en dur, parfois même des villas cossues comme à Koubia, au nord de Bobiel, etc., et la périphérie informelle qui elle-même se scinde en deux :

* l'informel en matériaux précaires (paillotes) : c'est le cas de tous ceux qui occupent un espace dont ils ne disposent d'aucune attestation de vente. La plus grande concentration de paillotes appelée Golf a été déguerpie en 2008 mais bien de secteurs existent encore aux alentours du quartier Talladjé. Dans les secteurs à paillotes, les densités par concession sont relativement faibles compte tenu de la composition mono-familiale des concessions mais la forte concentration des cases sur un espace réduit rend les densités relativement élevées avec 395 hab./ha à Koira-tédji pourtant plus aéré et donc moins dense que l'ancien Golf.

* L'informel en matériaux définitifs : c'est le domaine de ceux qui ont acheté les parcelles auprès des propriétaires coutumiers et qui disposent de ce fait d'une attestation de vente délivrée par le chef de quartier ou de village avec le contreseing du propriétaire coutumier. Dans ces secteurs, il n'est pas rare de trouver des maisons qui n'ont rien à envier à celles des quartiers lotis. C'est l'exemple des quartiers Zarmaganday, Pays-Bas, Kirkissoye qui attendent une régularisation comme Talladjé reconnu en 1981. La densité est moins élevée dans ces secteurs parce que la plupart des maisons sont occupées par leurs propriétaires. Certains secteurs comme Zarmaganday et Pays-Bas disposent des infrastructures minimum quelques bornes fontaines et l'électricité. Zarmaganday dispose d'un cimetière et d'un dispensaire construit par une ONG internationale. A Kirkissoye par exemple, la densité serait de 24 hab./ha selon BECHLER-CARMAUX N.

- Les villages urbains : leur habitat a la même structure que celle des quartiers centraux et de l'informel « loti » avec une prédominance des maisons en banco et des densités particulièrement fortes contrairement aux secteurs informels. Du point de vue des équipements, ils ne sont pas très loin des secteurs informels. Certains villages comme Yantala ont bénéficié d'une restructuration ayant permis d'améliorer relativement les conditions d'hygiène et de diminuer la densité. Les villages urbains sont caractérisés par de fortes densités démographiques : 301 hab./ha à Gamkallé, 270 à Yantala, 274 à Saga (BECHLER-CARMAUX N.).

2.5.1.7.3 Typologie de l'habitat

Le type d'habitat est dans bien des cas un indicateur de niveau de vie et par conséquent de la vulnérabilité des habitants. Quatre types d'habitat se distinguent à Niamey.

2.5.1.7.3.1 L'habitat traditionnel en paillote

C'est le premier type d'habitat existant avant la pénétration coloniale et qui a servi de logement au Capitaine SALAMAN premier administrateur du territoire militaire. Cet habitat se caractérise par son prix relativement moins cher. Ses dimensions varient entre 3,5 et 4 m de diamètre et 4 à 5 m de hauteur. Sa construction exige des matériaux locaux dont les prix varient considérablement selon les saisons. La paillote est la forme la plus simple et la plus économique d'habitation. Le temps de réalisation est très court (quelques heures) et sa durée de résistance est d'environ trois ans. La courte durabilité est compensée par le modeste prix de revient (en moyenne 69 250F CFA en 2003). Le secco a l'avantage d'être un excellent isolant thermique et correspond mieux au climat chaud et sec qui prévaut au Niger durant plus de la moitié de l'année avec des températures moyennes de 45°C pendant certaines périodes de l'année (mars, avril). L'inconvénient majeur de cet habitat est qu'il est très inflammable et les gens sont obligés d'allumer du feu à l'intérieur de ces cases pour s'échauffer en saison froide. ISSAKA H (2004).



Figure n°2.11 : Les paillotes et une charpente de paillote en reconstruction après un incendie

Source : ISSAKA H. (2008)

Contrairement à une idée largement répandue à travers la littérature, cet habitat n'est pas forcément à Niamey la demeure des plus pauvres. Certains y habitent pour des raisons professionnelles avec le souci de faire plus d'économie comme le cas de certains gardiens du Plateau qui ont des salaires dépassant parfois celui de certains agents de l'administration

considérés comme la classe moyenne. Mieux, la présence de cet habitat atteste que la place n'a été ni morcelée, ni vendue et c'est conscient de cette précarité du statut foncier que les habitants préfèrent ne pas engager trop de dépenses dans un logement qui est susceptible d'être détruit à tout moment. Cet habitat était jusqu'en 2008 présent sur tous les paysages de la ville dont les plus célèbres secteurs furent Cases et allemandes et Tchana Carré au Plateau et Golf dans la ceinture verte (figure n°2.11). La paillote ne comporte qu'une seule pièce et l'équipement est faible compte tenu de la précarité du statut foncier.

L'absence de sanitaires dans quasiment tous les secteurs en paillotes témoigne de la précarité des conditions d'hygiène dans ces milieux et les risques sanitaires auxquels sont exposés tous les habitants et au-delà les autres citadins.

2.5.1.7.3.2 L'habitat de cour en banco

Originaire du milieu Haoussa, c'est l'administration coloniale qui a imposé cette architecture aux habitants de Niamey pour des raisons de sécurité après l'incendie de 1935 qui a ravagé une bonne partie des paillotes de Niamey. Ce type d'habitat est encore prédominant dans les quartiers traditionnels, les villages urbains et les secteurs informels morcelés par les propriétaires coutumiers. La maison est construite avec des briques en argile issues d'un mélange d'argile et de foin, le tout passé dans un moule de bois et séché au soleil. Le toit en terrasse est maintenu par des poutres en rônier et du secco ou de tôles ou encore de tonneaux aplatis sur lequel on coule du banco. La maison comporte une à plusieurs pièces avec une véranda. L'espace non loti de la parcelle constitue la cour dans laquelle se retrouvent la cuisine, les toilettes et douches ainsi qu'un ou plusieurs arbres prisés pour leur ombre et/ou leurs fruits et leurs feuilles pour des vertus médicales. La cour sert d'espace de travail pour les femmes surtout mais aussi de repos (figure n°2.12).

Dans certaines concessions, une partie de la cour est réservée à l'élevage. Cet habitat est parfois amélioré par crépissage du mur en ciment pour lutter contre l'érosion pluviale : on l'appelle ainsi le semi-dur. Dans les quartiers où ce type d'habitat prédomine et singulièrement dans les quartiers structurés, les habitants bénéficient de certains confort comme l'eau courante et l'électricité. Cependant sa présence massive dans les secteurs inondables comme à Zarmaganday et dans les quartiers riverains du fleuve fait que les occupants ne sont pas à l'abri des effondrements liés à l'eau. En outre, là où prédomine l'habitat en banco, il manque généralement de structure adaptée de précollecte des déchets ce qui aggrave le risque sanitaire.

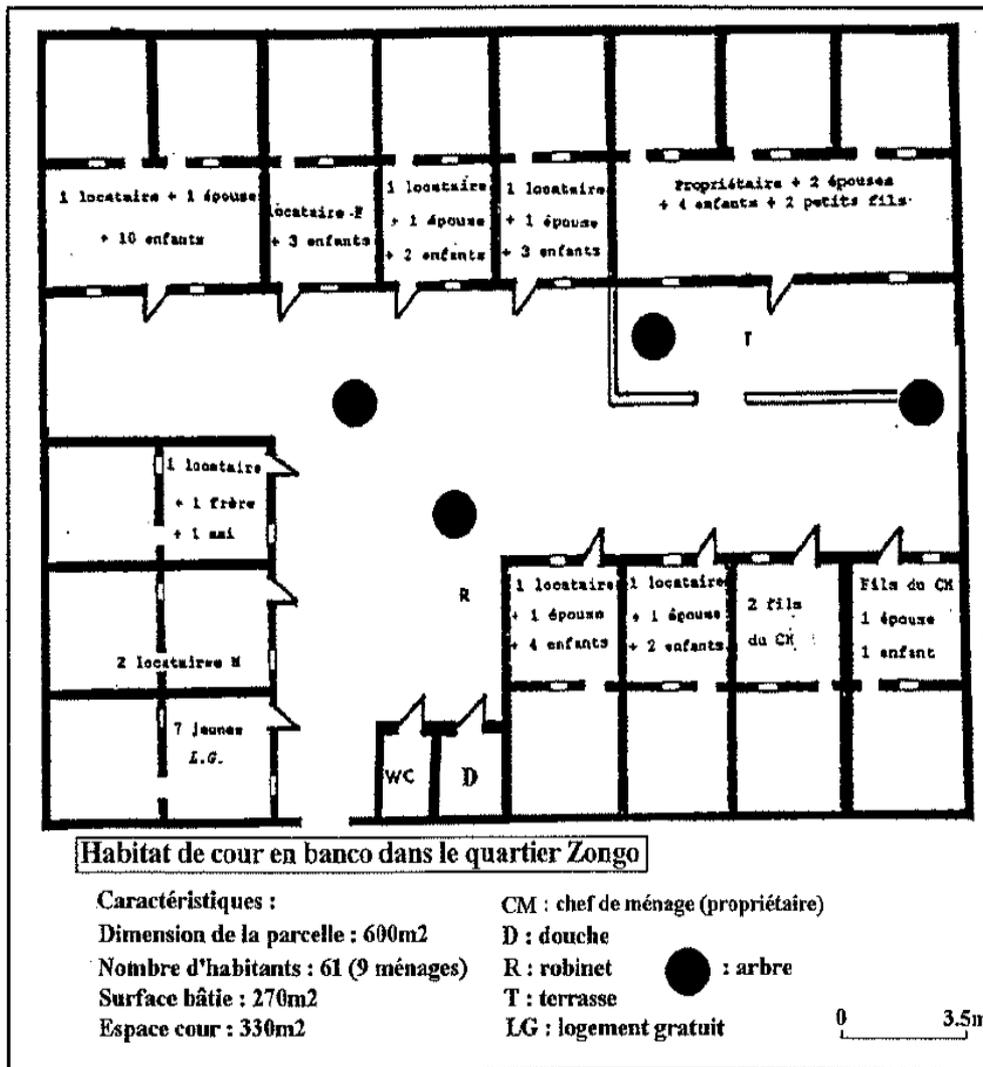


Figure n°2.12 : Plan d'un habitat de cour en banco à Niamey

Source : MOTCHO cité par BECHLER-CARMAUX N. (1998)

2.5.1.7.3.3 L'habitat de cour en dur

Prédominant dans les nouveaux quartiers (zone péricentrale), cet habitat se distingue du type précédent par la qualité des matériaux de construction utilisés. Ici, le parpaing de ciment remplace le banco et la toiture est en tôle avec une charpente constituée de barres métalliques. C'est dans ce type d'habitat qu'on rencontre le plus de *célibatérium* (maison à une pièce et une véranda) destinée aux célibataires et aux jeunes couples. Il n'est pas rare de trouver six *célibatérium* sur une parcelle de 600 m² ou 4 sur 400 m². Les cours comportent généralement plusieurs ménages mais la densité est plus faible que dans les cours en banco.

2.5.1.7.3.4 L'habitat résidentiel

C'est le type d'habitat réservé aux couches aisées comprenant les hauts fonctionnaires, les officiers supérieurs, les grands commerçants. Occupé par un seul ménage, les conditions sanitaires sont excellentes. La cour dispose en dehors des arbres, une piscine et une pelouse. La taille des parcelles varie de 600 à 2000 m². Cet habitat qui concernerait 5% des ménages englobe les quartiers Plateau (Ancien Plateau et Issa Béri), Kouara Kano, Koubia, Poudrière et Cité Caisse (BONTIANTI A., SIDIKOU A.H. (2008).

Cette typologie de l'habitat permet de voir qu'en fonction de l'habitat, les catégories vulnérables sont ceux qui vivent dans l'habitat en matériaux précaires. Malheureusement, ils constituent le plus grand nombre dans une ville comme Niamey où le système d'assainissement est tout aussi sélectif que la typologie de l'habitat.

2.6 L'organisation du système d'assainissement

Le dispositif d'assainissement est le reflet de la ségrégation spatiale. Certains quartiers ou secteurs de la ville n'ont rien à envier aux grandes métropoles alors que la majorité de la ville vit dans une insalubrité quasi permanente.

2.6.1 L'alimentation en eau potable

La ville de Niamey a commencé à bénéficier d'un réseau d'eau potable en 1940 date de la mise en service du château 1 actuel situé au quartier plateau. Près de 70 ans après, l'eau potable est toujours un luxe pour certains habitants de Niamey et notamment les habitants de certains quartiers périphériques et informels comme Pays-Bas, Zarmaganday, Nialga, etc. Cependant, il faut reconnaître que grâce au Projet sectoriel eau, beaucoup de quartiers ont pu bénéficier de bornes fontaines pour accéder à l'eau potable ou même de branchement promotionnel. Cependant, pour les bornes fontaines, l'entretien des abords laisse parfois à désirer contribuant ainsi à aggraver les risques sanitaires. Selon BECHLER-CARMAUX N. même l'eau courante n'est pas fiable car un manque de produits rend la qualité d'eau distribuée douteuse.

- Le réseau de drainage des eaux pluviales : avec une superficie urbanisée de 11 000 ha, la Communauté Urbaine de Niamey ne dispose que d'un réseau de caniveaux ouvert et fermé de 150 km très inégalement réparti. C'est le centre ville et les quartiers péricentraux qui en sont dotés. De grands caniveaux ouverts orientés est-ouest sont localisés au niveau des quartiers Poudrière, Nouveau Marché, Boukoki, Kalley et Lacouroussou. Ce réseau est complété par un autre de caniveaux secondaires orientés nord-sud. Le réseau desservant les quartiers Boukoki

et Kalley nord sont évacués dans le talweg du Gountou-Yéna. Ce réseau insuffisant reste aussi inefficace du fait de problème technique au niveau même de la conception (sous-dimensionnement, faible déclivité) et de l'entretien. Cette inefficacité se montre sur le terrain à travers la concentration des eaux de ruissellement qui se déversent dans les concessions engendrant parfois de graves conséquences comme ce fut le cas en 1989 où suite à une pluie de 105 mm, 5700 personnes ont été déclarées sans abri et 1400 maisons se sont écroulées d'après DANDA cité par BECHLER-CARMAUX N. En outre avec la stagnation des eaux, se forment des mares et dépressions qui posent un problème de circulation et des risques sanitaires évidents.

2.6.2 L'évacuation des eaux usées

Toutes les eaux usées devraient être évacuées à travers un réseau de tout à l'égout afin de ne pas nuire à la santé des populations. Mais comme dans les autres domaines, là également des dysfonctionnements graves sont constatés contribuant ainsi à renforcer les risques inhérents à cette insalubrité.

2.6.2.1 Les eaux ménagères

L'importance des eaux usées domestiques est fonction de la taille du ménage mais aussi du mode d'approvisionnement en eau. Ainsi, les ménages raccordés au réseau d'eau potable consomment plus d'eau que ceux qui s'alimentent auprès des revendeurs ou au niveau des bornes fontaines, voire même des puits comme c'est le cas de certains quartiers périphériques comme Pays-Bas. A Niamey, du fait de la quasi-absence du tout à l'égout, les eaux usées domestiques sont parfois déversées dans la rue ou à l'intérieur de la concession quand on estime qu'elle n'est pas susceptible d'empuantir la cour. Par contre, dans les quartiers résidentiels aisés comme à la Cité Caisse par exemple, les ménages disposent de fosses septiques pour y déverser les eaux usées.

2.6.2.2 Les eaux vannes

Constituées de selles et d'urines, elles sont évacuées dans les latrines qui sont des fosses de 3 à 10 m de profondeur et de 60 à 120 cm de diamètre. Elles sont vidangées une fois pleines. Mais cette évacuation n'est pas toujours prompte surtout lorsque le propriétaire ne réside pas dans la concession où lorsqu'il y a parmi les locataires des mauvais payeurs. Des flaques d'urine se constituent empestant l'environnement. Parfois, certains communiquent leurs

douches à une fosse à ciel ouvert située à l'extérieur de la cour. Cette fosse reçoit directement les urines et autres eaux de toilette (figure n°2.13).



Figure n°2.13 : Une fosse recevant les eaux vannes

Source : ISSAKA H. (2009)

Ces flaques constituent en plus de gîtes larvaires pour les moustiques contribuant ainsi à aggraver le risque sanitaire. L'évacuation est effectuée soit avec des camions citernes de la municipalité soit avec des sociétés privées de vidange. Toutefois, il n'est pas rare de voir des fosses vidées par des individus qui font cette opération nuitamment après avoir déversé des substances chimiques dans la fosse pour atténuer les odeurs. Ils évacuent ainsi les excréta dans une autre fosse creusée pour l'occasion ou directement sur la voie publique ou dans le meilleur des cas dans des caniveaux s'il y en a à proximité.

2.6.2.3 Les eaux usées industrielles

Niamey abrite l'essentiel des unités industrielles du pays. Certaines de ces unités comme l'Entreprise Nigérienne de Textile (ENITEX), la brasserie (BRADUNI), l'Abattoir, l'hôpital de Niamey et les différentes laiteries déversent leurs eaux usées dans le fleuve et parfois sans

traitement préalable du fait de l'absence totale de station d'épuration ou du manque de fonctionnement de l'installation faute d'entretien adéquat. Les eaux usées participent ainsi à la dégradation de l'environnement urbain avec les risques sanitaires qui y sont liés. De plus, leur rôle paraît moindre par rapport aux déchets solides qui se répandent sur toute la ville et dont les effets ajoutés contribuent à faire de Niamey une ville où le risque sanitaire liés à l'insalubrité s'avère élevé.

2.6.2.4 Les ordures ménagères

La composition des ordures ménagères : suivant les quartiers et les activités prédominantes la composition des ordures varie. Toutefois, ces ordures sont globalement composées de matières organiques pouvant être incinérées ou compostées, de matières plastiques, de cartons, des restes animaux comme les cornes, les os, la fourrure, etc. (tableau n°2.4).

Composants	Teneur (en %)
Matières organiques et végétales	65 à 75
Papiers et chiffons	8 à 10
Verres et faïences	3
Plastiques, cuirs, caoutchouc	2 à 3
Métaux ferreux et autres	2 à 3
Sables, terres, gravats	6 à 20

Tableau n°2.4 : Composition des déchets de la CUN

Source : GENIA 1989 cité par BACHLER-CARMAUX N. 1998

Certaines matières peuvent être recyclés sur place ou exportés vers d'autres pays (principalement le Nigeria) et cela a donné naissance à une catégorie d'acteurs appelés les CONCOLBEYZÉ composé de jeunes qui font la navette entre les différents dépotoirs à la recherche de ces matériaux recyclables revendus au marché de Katako où une partie est transformée et l'autre exportée.

2.6.2.5 Les quantités d'ordures produites

La quantité d'ordures ménagères produites dépend du niveau de vie, de la taille de la population mais aussi du degré d'industrialisation ainsi que la nature des biens consommés et de leur emballage. La quantité d'ordures par habitant évolue au fil du temps. Ainsi, en 1983

une étude de la GKW estimait à 460 g la quantité moyenne journalière d'ordure par habitant pour la ville de Niamey. En 2005, selon le responsable du service hygiène et assainissement de la CUN, chaque *Niaméyen* produirait quotidiennement 500 g. Sur la base de ces estimations, les 267 000 habitants de Niamey produisaient 122,8 tonnes d'ordures en 1983 et pour les 1 146 000 habitants de 2009, ce sont 573 tonnes qui sont produites chaque jour soit une multiplication par 4,6 en 25 ans. Cette augmentation trouve son fondement dans la croissance démographique et spatiale mais aussi dans le mode de vie des populations. Les ordures ménagères produites sont variables selon les quartiers tant en termes de composition que de quantité. C'est pourquoi, VALIRON F. cité BECHLER-CARMAUX N. (1998) a établi une classification en 3 catégories en fonction des quartiers.

- catégorie 1 : quartier résidentiel aisé ou administratif compte tenu de leur haut niveau de vie la quantité journalière d'ordures produites est estimée à 1,86 kg par individu.

- catégorie 2 : quartier où vivent les gens à niveau de vie moyen vivant dans un habitat traditionnel ou résidentiel moyen. Là, la quantité d'ordures produites par habitant et par jour est estimée à 0,8kg.

- catégorie 3 : regroupant l'ensemble des bas quartiers. La faiblesse du niveau de vie fait que la quantité quotidienne d'ordures produites est moindre par rapport aux deux premières catégories et s'élève à 0,3 kg.

En essayant d'appliquer cette classification à Niamey, BONTIANTI (1993) a obtenu des valeurs proches de celles de VALIRON F. Il a trouvé pour les trois catégories respectives précitées les valeurs suivantes : 1,45 kg, 0,86 kg et 0,3 kg. En termes de production globale c'est la deuxième catégorie qui produit le plus car regroupant beaucoup plus d'individus que les deux autres catégories et produit ainsi près de 63% de la quantité journalière de la ville contre près de 24% pour la classe aisée.

Le problème de Niamey réside dans l'incapacité des autorités à gérer les ordures. Selon le responsable de l'hygiène et de l'assainissement, à peine ¼ de la production journalière est acheminée vers les décharges, le reste est stocké sur place en attendant un hypothétique tour des bennes constamment en panne du fait de leurs multiples sollicitations sans entretien adéquat. La défaillance du système d'évacuation a fait naître des dépotoirs sauvages d'ordures dans certains quartiers de la ville reflétant une démission totale des autorités dans ce domaine (figure n°2.14). La situation de l'insalubrité s'apprécie mieux avec la carte établie par le département de géographie et aménagement de l'espace de l'Institut de recherches en sciences humaines qui en 2003 a procédé à une cartographie complète des ordures ménagères sur l'ensemble de l'espace urbanisé à l'époque. La situation d'insalubrité malgré quelques timides avancées constatées sur le terrain avec l'entrée en jeu en 2008 d'un nouvel acteur disposant de moyens matériels remarquables reste toujours inquiétante.

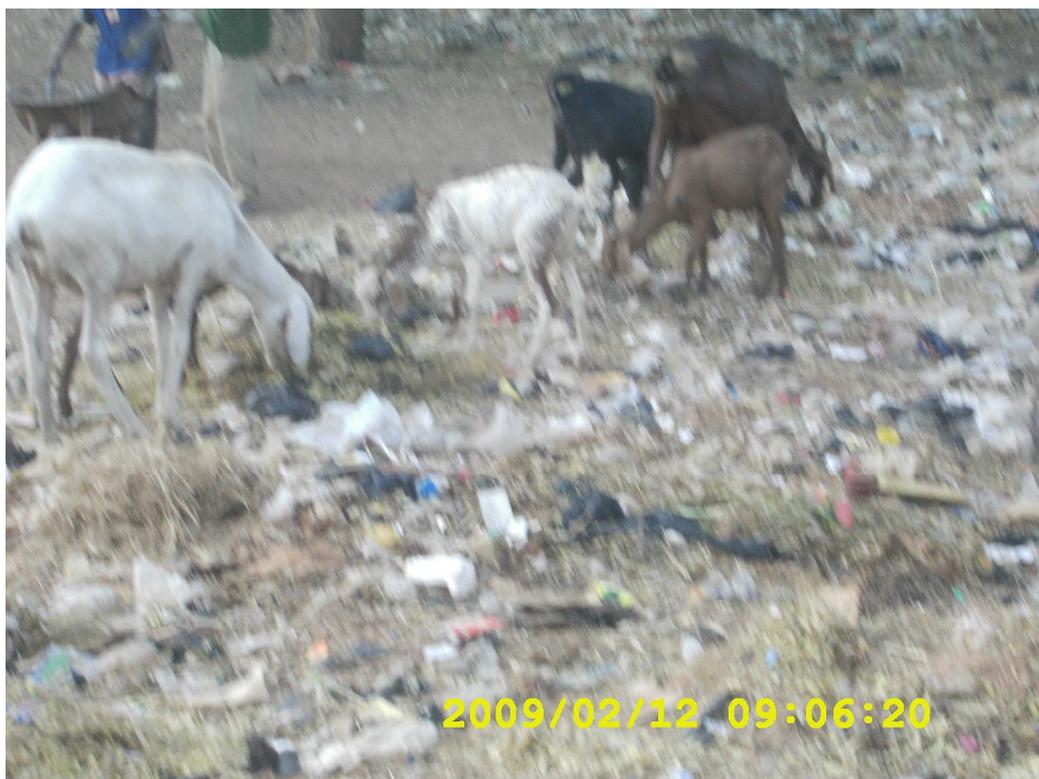


Figure n°2.14 : Dépotoir sauvage servant de lieu de pâturage pour ovins et caprins

Source : ISSAKA H. (2009)

La situation est d'autant plus préoccupante que l'insalubrité est à l'origine de risques sanitaires dans un milieu où la vulnérabilité des populations est grande et où l'accès aux soins n'est pas à la portée d'un grand nombre de citoyens. Dès lors les risques sanitaires ne pouvaient que constituer un sujet de préoccupation majeure.

Conclusion

Niamey a connu une croissance spectaculaire liée à son statut de chef lieu de territoire d'abord, de capitale de la colonie ensuite et enfin de celle de l'Etat du Niger. En cinquante ans, la population de Niamey a été multipliée par 34 passant de 33 816 habitants en 1960 à 1143 000 en 2009. Cette croissance vertigineuse a eu comme conséquence une extension spatiale démesurée du fait du choix architectural (constructions horizontales) et d'un véritable manque de planification. Aucun plan d'urbanisme n'a été réellement appliqué. La croissance démographique et spatiale n'est donc pas accompagnée d'infrastructures nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des citoyens d'où une précarisation des conditions d'hygiène et

d'assainissement avec ses conséquences néfastes sur la santé des populations. De plus avec la crise économique du début des années 1980, les conditions de vie se sont dégradées. Niamey continue d'accueillir de nouveaux citadins sans pour autant être capable de leur offrir les avantages de la ville. Bien au contraire, ces néo-citadins décidés à ne pas retourner dans leurs terroirs occupent des sites inconstructibles ce qui les expose aux risques d'inondation. La crise économique a, derechef, avec la précarisation du niveau de vie, contribué à abaisser l'autorité parentale sur les enfants et fait perdre à beaucoup de citadins l'espoir de mener une vie décente. Les conditions sont donc réunies pour que la délinquance sous toutes ses formes se développe dans cette ville enclavée naguère paisible.

Chapitre III : Les risques sanitaires liés à l'insalubrité

Chapitre III : Les risques sanitaires liés à l'insalubrité

Pas plus qu'un sujet de mode, les risques sont une réalité quotidienne. Dans les pays sous-développés où dans bon nombre de cas la lutte pour la survie est une préoccupation permanente, les risques liés à la pauvreté, au demeurant plus tenaces et plus destructeurs que certains risques technologiques, sont légions. La multitude d'aléas combinés à une grande vulnérabilité produit des risques élevés et variés. A Niamey, ville très sale, les risques environnementaux sont multiples. Nous allons à travers les risques liés à l'insalubrité montrer en quoi la pauvreté toujours indexée comme facteur structurel par excellence de certains risques (sanitaires notamment) ne suffit pas pour comprendre et expliquer le degré d'exposition de la population aux risques sanitaires. En effet, ce qui frappe le visiteur qui rentre à Niamey, est incontestablement l'état d'insalubrité généralisée. Cette situation peu flatteuse semble ne pas inquiéter outre mesure la population et les autorités qui toutes donnent l'impression de s'accommoder à cette nouvelle donne fruit d'un laisser-faire inacceptable. La situation est d'autant plus inexplicable qu'un minimum de bon sens permettrait de retourner à la situation antérieure où les ordures étaient considérées non seulement comme une gêne mais surtout comme une honte. De plus, la puissance publique, à travers les brigades sanitaires, veillait à ce que l'indifférence de quelques individus n'affecte pas l'harmonie de la collectivité à travers des sanctions qu'elle infligeait à ceux qui ont la paresse de laisser traîner les ordures. Mais le changement intervenu dans le mode de gestion politique et administrative semble avoir laissé aux oubliettes les bonnes manières du vivre ensemble en tout cas dans le domaine de la salubrité. Même si de part et d'autre des mesures ponctuelles sont prises, les résultats restent mitigés surtout dans un environnement urbain marqué par la prolifération des sources de déchets et par un phénomène propageur : le vent. L'attitude des gestionnaires de la ville et des populations semble beaucoup favoriser la généralisation de l'insalubrité dont curieusement personne n'ignore les conséquences néfastes pour la population et pour l'image même de la ville. L'insalubrité est à la base de maladies aussi diverses que variées, nous nous limiterons à quelques-unes qui reflètent un déficit hygiénique avéré et qui sont endémiques comme le paludisme et les diarrhées. Ainsi, les risques sanitaires liés à l'insalubrité seront étudiés dans ce chapitre à travers les facteurs conjoncturels et structurels. Notre choix sur les cas est fondé sur le fait les maladies hygiéniques constituent la première cause de mortalité et de morbidité à Niamey alors qu'un peu de civisme permettrait de réduire sensiblement l'exposition à ces risques.

3.1 Les facteurs conjoncturels

Les aléas sont des menaces naturelles et anthropiques qui planent sur la société en général. Ces facteurs conjoncturels sont pour le cas spécifique de la Communauté Urbaine de Niamey le fait du comportement des populations (gouvernants et gouvernés) dont les actions et comportements contribuent à nuire au cadre de vie.

3.1.1 La prédominance des pathologies « hygiéniques » révélatrices de l'insalubrité

Beaucoup de maladies ont pour origine l'insalubrité et par conséquent un milieu insalubre ne peut être que le réceptacle d'une kyrielle de maladies. Nous nous sommes intéressé à celles ayant un rapport direct indéniable avec l'insalubrité même si une confusion existe quant à la détermination avec exactitude de telle ou telle maladie. Par exemple, il est difficile de distinguer de prime à bord le paludisme de la fièvre typhoïde. Il en est aussi des maladies diarrhéiques. Aussi, les maladies auxquelles nous nous intéressons sont le paludisme, la fièvre typhoïde, le choléra, la bilharziose, la conjonctivite et les autres infections. Contrairement à beaucoup d'études sur les risques sanitaires qui privilégient uniquement les enfants âgés de moins de 15 ans puisque considérés comme les plus vulnérables, nous n'avons exclu personne dans nos investigations. Nous avons demandé la dernière personne à être victime de maladie dans le ménage. C'est ainsi que nous avons eu les informations sur les malades, leurs âges et le traitement suivi. Certes, le nombre d'enfants à bas âge est prédominant dans l'effectif des personnes infestées. Toutefois, les moins jeunes ne sont pas aussi épargnées par les différentes pathologies et cela démontre la nécessité évidente dans une telle démarche d'englober toutes les personnes constituant le ménage. C'est ainsi qu'au niveau de notre échantillon de 600 ménages, nous avons retrouvé 496 cas de maladies dont près de la moitié a refusé de donner leur âge. Cependant, au niveau de 296 personnes dont les âges sont connus, près de 41% sont âgés de moins de 5 ans et près de 87% estiment avoir été victimes de paludisme (figure n°3.1). Mais ce pourcentage est à prendre avec réserve car beaucoup de gens pratiquent l'automédication en cas de maladie (21%) et 4% consultent des tradipraticiens.

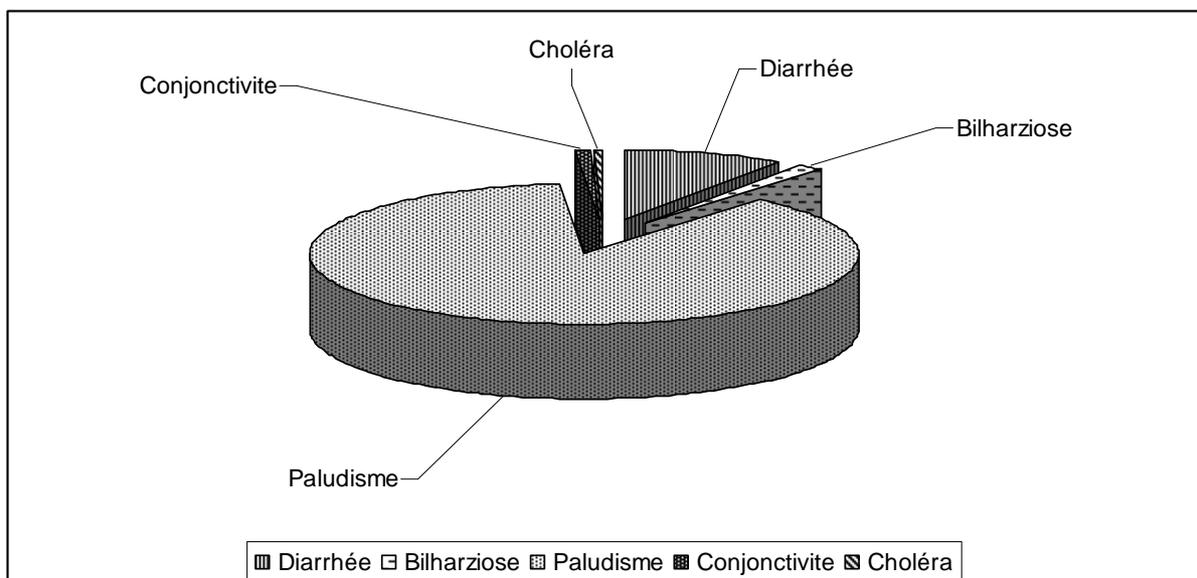


Figure n°3.1 : Incidence des maladies « hygiéniques »

Source : Enquête de terrain, 2008

Par conséquent, dans les déclarations de cas de paludisme, il y aurait des cas de fièvre typhoïde car les deux maladies développent les mêmes symptômes et seul un examen médical permet de distinguer l'une de l'autre maladie. Certes les moustiques pullulent dans la ville et en dépit de la relative salubrité de certains quartiers par rapport à d'autres, les moustiques sont partout présents et font des ravages surtout pendant la saison des pluies où les inondations des secteurs, les flaques d'eau et les mares qui se forment dans certains quartiers offrent à l'anophèle le moyen idéal de se multiplier. Mais si les moustiques en dépit de leur caractère endémique dans certains quartiers liés entre autres à la proximité du fleuve ou aux cloaques d'eaux usées sont désignés comme les responsables des maladies fiévreuses que les gens assimilent au paludisme, qu'est-ce qui peut expliquer le fait que pendant la saison froide où les gens sont sensés mieux se protéger, les maladies fiévreuses ne fléchissent pas ? La fièvre frappe plusieurs personnes et la consommation des salades et autres légumes ne serait pas sans doute étrangère à cette situation. Les légumes vendus sur les marchés à Niamey (singulièrement ceux produits dans les jardins du Gountou-yéna) ne sont pas exempts de germes pathogènes. La plupart des jardiniers utilisent directement les eaux usées pour arroser leurs plants (figure n° 3.2).



Figure n°3.2 : Un jardinier puisant de l'eau polluée pour arroser ses plants à Saga.

Source : ISSAKA H. (2008)

Selon ces jardiniers, ces eaux usées, outre leur collecte facile, permettent d'avoir de bons rendements en permettant aux jeunes plants de pousser vite et bien. Peu importe les risques sanitaires pour les consommateurs. Pourtant dans ces jardins sont cultivés, la salade et autres légumes consommés crus comme les tomates, les carottes, etc. De plus, même les légumes produits hors de la vallée du Gountou-Yéna ne sont pas à l'abri de souillures pouvant affecter

la santé de ceux qui les consomment. Les conditions de stockage et de vente des produits horticoles au Petit marché de Niamey réputé pour la vente des légumes laissent à désirer. Des légumes humides exposés sur des sacs dans un endroit que les déchets du marché ont rendu parfaitement insalubre. Toutefois, cela ne semble pas préoccuper outre mesure les consommateurs dont la hantise est plutôt le prix que la qualité (en termes de conservation et de vente). Hormis le Gountou-Yéna dont la réputation des horticulteurs est avérée en matière d'usage d'eaux usées pour l'arrosage de leurs plants, les jardins situés en amont de la zone industrielle ne sont pas épargnés par les eaux polluées dont l'usage s'avère dangereux parfois pour les jardiniers eux-mêmes. La plupart des unités industrielles déversent directement leurs eaux usées dans le fleuve sans aucun traitement préalable (figure n°3.3). En période de basses eaux où la capacité d'autoépuration des eaux du fleuve est très faible, les jardiniers du secteur Gamkallé et Saga n'ont d'autre choix que d'utiliser les eaux polluées pour arroser leurs plants. Les risques sanitaires ne concernent pas que la souillure à travers les différentes formes de contamination, ils sont aussi relatifs à l'hygiène de vie et corporelle singulièrement.



Figure n°3.3 : Les eaux de l'ENITEX se déversant dans le fleuve à Saga

Source : ISSAKA H. (2008)

Les autres maladies auxquelles sont confrontées les populations de Niamey sont la bilharziose qui concerne près de 2% des personnes ayant contracté une maladie hygiénique et la conjonctivite 0,6% des malades. Concernant ces deux maladies, la première est liée au contact de l'eau contenant les larves du trématode, un vers du genre schistosoma appelé bilharzie²³.

²³ <http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie/>

La présence de rizières à Niamey constitue une source favorable de diffusion de cette maladie. Les mares qui se forment un peu partout à travers la ville en saison pluvieuse participent également à l'éclosion de cette pathologie. Mais c'est surtout les mauvaises conditions d'hygiène qui permettent à cette maladie d'affecter plusieurs personnes. En effet, beaucoup d'habitants des quartiers périphériques et pratiquement tous les habitants de la ceinture verte font leurs besoins à l'air libre. Or les matières fécales des personnes infestées sont des sources de dissémination des germes de la bilharziose (figure n°3.4). La seconde (conjonctivite) par contre est beaucoup plus contagieuse quoique banalisée en dépit des conséquences désastreuses auxquelles elle pourrait exposer la victime en cas de complication. La forme granuleuse semble la plus répandue à Niamey. Elle est contagieuse et même dangereuse car « due à *chlamydia trachomatis*, à l'origine de la première cause de cécités dans le monde et qui se transmet par contact direct ou indirect c'est-à-dire par des vêtements, des mains, des objets de toilette sales, entre autres. Les germes à l'origine de l'apparition d'un trachome qui sont strictement humains, se transmettent également par l'intermédiaire des poussières et du sable transporté par le vent²⁴ ». Or, à Niamey les poussières et le sable sont présents quasiment toute l'année car même en saison des pluies (principalement à ses débuts) les manifestations pluvio-orageuses sont accompagnées de vents souvent violents et intermittents.

Distance en mètre	Nombre de cas	Fréquence en %
Absence de déchets	1	7,2
Moins de 20	9	64,2
De 20 à 40	3	21,4
De 41 à 80	1	7,2
Total	14	100

Tableau n°3.1 : Répartition des cas de conjonctivite en fonction de la distance entre la concession et le point de transfert des ordures ménagères

Source : HASSANE ISSOUFOU D. (2006), adapté par ISSAKA H. (2010)

Il semble aussi que les mouches jouent un rôle important dans la propagation de cette maladie. Dans une ville où la majorité de la population vit dans des habitats de cour avec un regroupement de plusieurs ménages dans un espace restreint, il est évident qu'une maladie contagieuse ne pourrait que se propager rapidement.

²⁴ <http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie/>

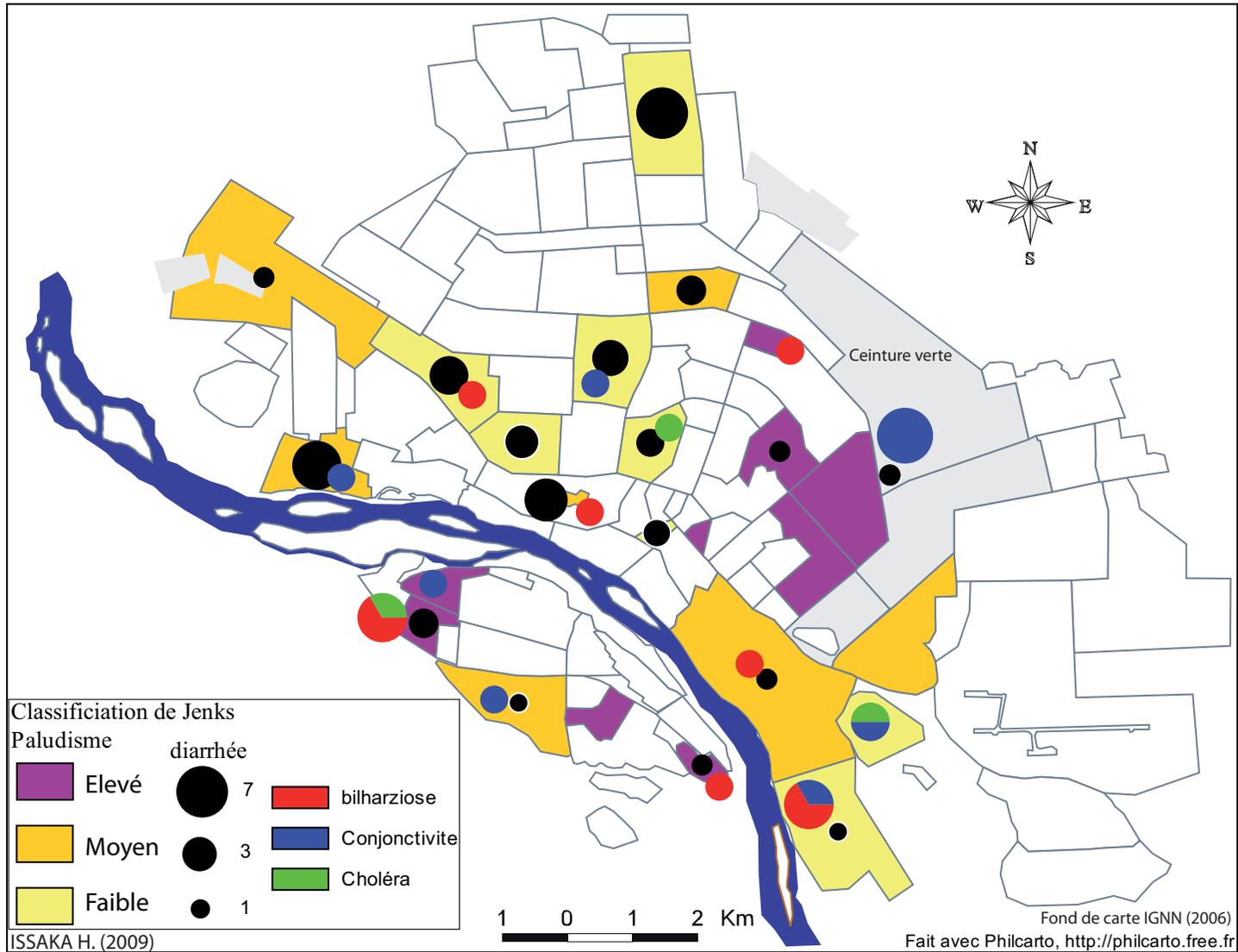


Figure n°3.4 : Les principales maladies liées à l'insalubrité

Une étude effectuée en 2006²⁵ montre que cette maladie affecte plus les enfants du fait qu'ils se salissent facilement en passant leurs temps à jouer au sol. Considérée comme une maladie bénigne, la conjonctivite est pourtant endémique à Niamey. Chaque année, il n'est pas rare de voir des familles entières atteintes par la maladie. Si elle n'est pas traitée, la conjonctivite peut aboutir à la cécité à vie. L'intérêt de l'étude précitée c'est d'avoir tenté d'établir un lien entre vulnérabilité à la conjonctivite et distance par rapport aux points de transfert des ordures ménagères. La proximité des centres de transfert des déchets accroît le risque comme le montre le tableau ci-dessus à travers lequel on voit que les concessions situées à moins de 20 mètres des dépotoirs d'ordures ménagères abritent 64% des cas de morbidité alors que celles distantes de plus de 40 m ne concentrent que 7,2% (tableau n°3.1).

Cependant, l'absence de déchets dans les environs immédiats n'exclut pas l'exposition à la maladie comme l'atteste le fait que 7,2% des personnes contaminées habitent des endroits éloignés des dépotoirs. Cette situation est à mettre en relation avec l'action des mouches et vents qui jouent un rôle indéniable dans la propagation de la maladie.

3.1.2 Les déchets ménagers

Les déchets urbains sont de deux types à savoir les déchets solides et les déchets liquides. La situation des déchets que nous avons brièvement décrite au chapitre précédent s'apprécie mieux à travers leur gestion. Or, le moins que l'on puisse dire est que la gestion des déchets à Niamey est la face visible de la mauvaise gouvernance urbaine. Des monticules d'ordures en décomposition aux caniveaux polluant l'environnement avec leurs odeurs pestilentielles en passant par les déchets plastiques qui s'accrochent aux passants sous l'effet du vent, Niamey est une ville très insalubre. Face à cette insalubrité qui relève du comportement des différents acteurs, gouvernants et gouvernés se jettent la responsabilité : de toute évidence chacun reconnaît sa responsabilité dans la généralisation de l'insalubrité et nul n'ignore les conséquences de cette situation.

La ville de Niamey offre le spectacle désolant d'un territoire dont les habitants en partie responsables sont pourtant les victimes de cette confusion politico-administrative et sociale qui fait de la question du bien être des populations le dernier de ses soucis. En effet, alors que Niamey figure parmi les plus petites capitales en Afrique subsaharienne avec une population frôlant à peine le million d'habitants, l'insalubrité qui se dégage donne l'impression d'une ville abandonnée à son sort. Les gestionnaires et les citoyens semblent plus préoccupés par d'autres choses que l'hygiène et la santé publique. Pourtant le bref passé historique démontre que des belles initiatives ont été prises et avaient fait leur preuve. Leur abandon sans autre alternative efficace a donné naissance à cette forme d'anomie aux conséquences dangereuses pour tous les habitants.

²⁵ HASSANE ISSOUFOU D. (2006), Déchets urbains : crise de gestion, pollutions et risques sanitaires majeurs dans la communauté urbaine de Niamey.

3.1.2.1 Les déchets solides ménagers

Les invectives ridicules que se lancent les différents acteurs ne sont que la traduction d'une situation pitoyable créée et entretenue par les uns et les autres. A l'incivisme des populations, s'ajoutent l'incompétence et le laisser-faire des autorités municipales dont les préoccupations semblent être ailleurs. Pourtant, Niamey est l'une des plus petites capitales sahéliennes. Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique (INS), la population de Niamey serait de 1 146 000 habitants en 2009. Les études antérieures, notamment celles du Projet de réhabilitation des infrastructures ont estimé la quantité moyenne journalière d'ordures par habitant à 0,65 kg²⁶ ce qui semble l'hypothèse basse de toutes les récentes études. En se fiant à ces travaux, on estime que les Niaméyens produisent quotidiennement 745 tonnes d'ordures en 2009 pour un volume estimé à 1182 m³. Or selon les estimations du chef service hygiène et assainissement de la CUN, en 2003 à peine un quart des déchets journaliers produits était acheminé vers les décharges officielles. La plus grande partie des déchets s'amoncelle dans la ville en constituant des monticules qui sont selon SOCREGE²⁷, la source de développement d'agents biologiques comme les bactéries, les virus et autres parasites. En outre, au niveau de ces tas d'ordures prolifèrent de maladies contagieuses et endémiques dont les microbes, mouches, rongeurs et chiens errants en sont les principaux vecteurs. La carte des déchets établie en 2003 par le Département de Géographie et d'Aménagement de l'Espace de l'IRSH donne une bonne lecture de la situation d'insalubrité qui prévalait à l'époque (figure n°3.5 A,B,C).

Nous nous basons sur cette cartographie parce qu'elle est la plus complète de tous les travaux réalisés dans le domaine. En fait l'insalubrité est liée à plusieurs causes dont entre autres la mentalité des populations et leur perception du risque mais encore et surtout à l'attitude des autorités caractérisée par un laisser-faire et un manque de justice sociale, les deux comportements étant d'ailleurs liés. Le manque de justice sociale se lit à travers la répartition des containers dans la ville. On remarque facilement qu'aucun critère objectif n'a guidé la répartition. Les bacs à ordures sont placés prioritairement dans les secteurs où résident les dignitaires du régime. Les secteurs n'abritant pas de dignitaires ayant eu la chance de disposer d'un bac ne sont pas à l'abri des ennuis car une chose est de placer un container, l'évacuer régulièrement en est une autre dont le privilège n'est accordé qu'à ceux qui peuvent se faire entendre. C'est ainsi qu'alors que les containers des secteurs où logent les personnalités sont régulièrement évacués, ceux des autres secteurs sont mis en attente contribuant ainsi à transformer la zone de transfert où se situent les containers en des véritables dépotoirs sauvages. Cette ségrégation dans l'accès aux services publics de base, ne pourra que nuire au cadre de vie. Mais si les autorités pèchent par laxisme et favoritisme, les populations ont une

²⁶ NIGER (REPUBLIQUE DU), Projet de Réhabilitation des Infrastructures, SOCREGE (2000), Etude de base pour la gestion des déchets solides. Diagnostic de la filière des ordures ménagères et des déchets industriels dans la Communauté Urbaine de Niamey. Rapport, Volume I/II, 91p.

²⁷ idem, p20

grande part de responsabilité dans la dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement dans la ville.

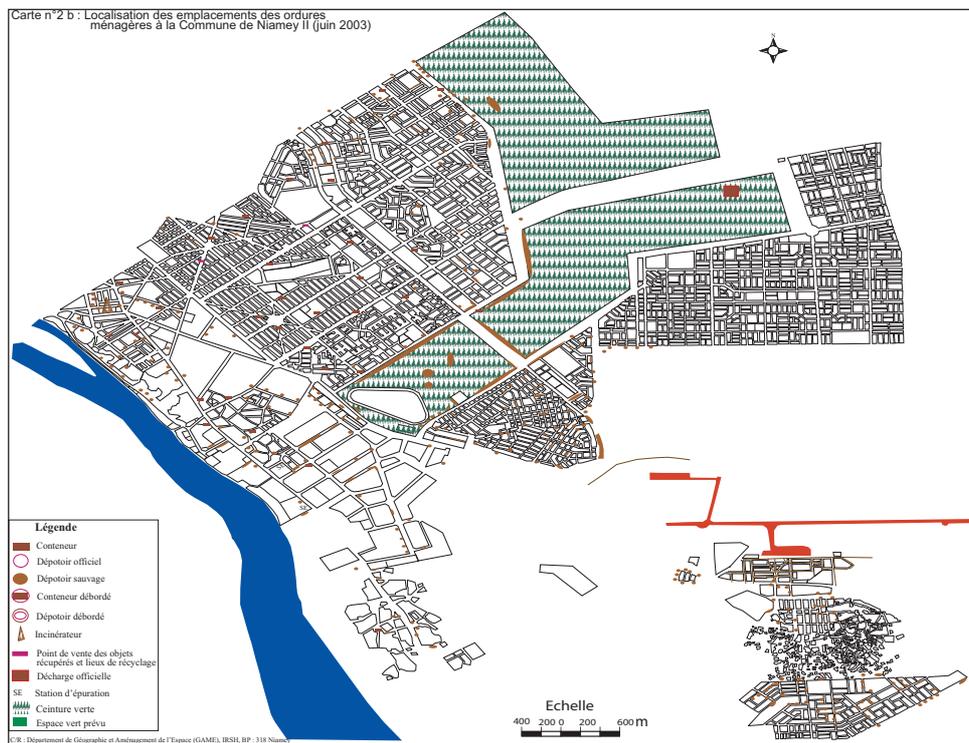
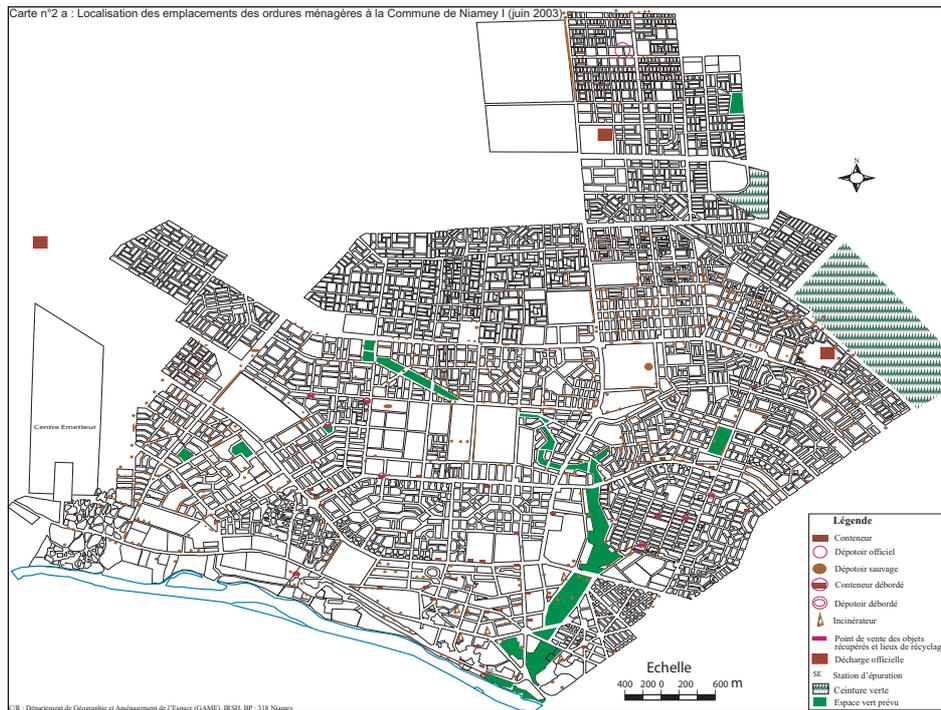


Figure n°3.5 A, B : L'état d'insalubrité à Niamey

Source : GAME/IRSH (2003)

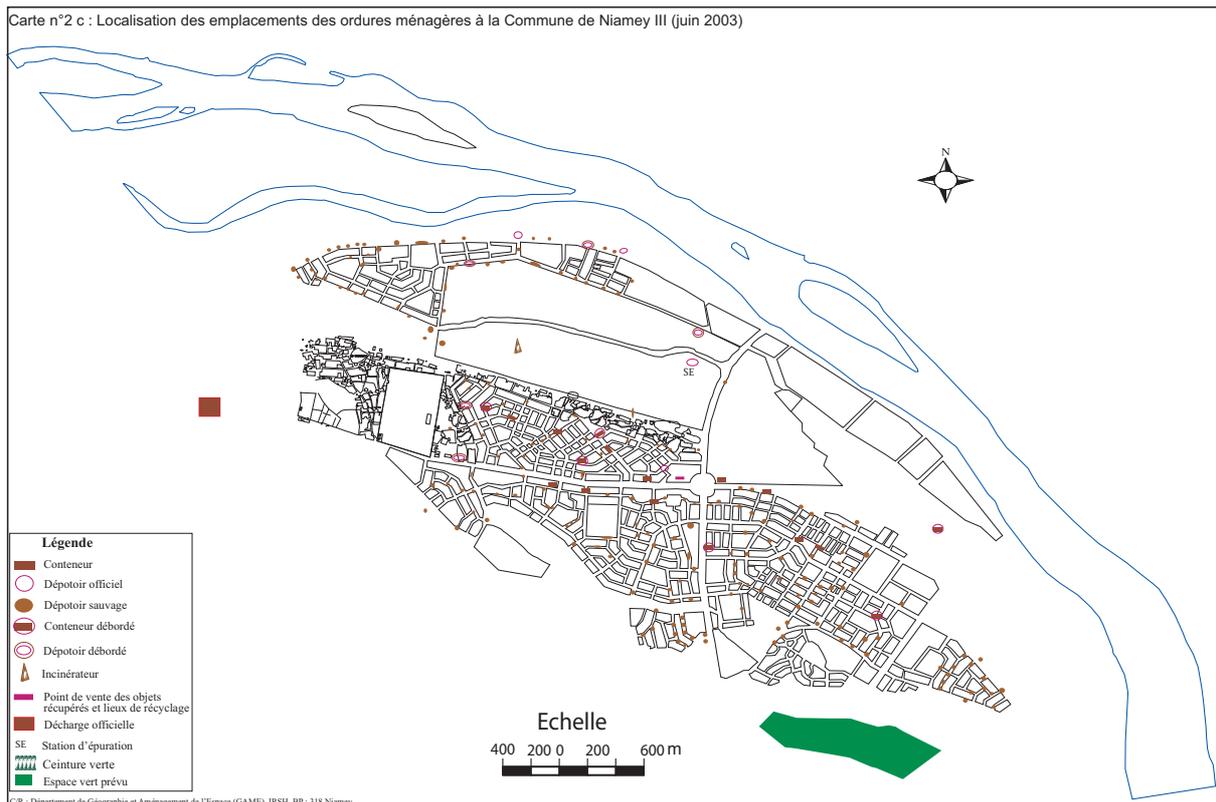


Figure n°3.5, C : L'état d'insalubrité à Niamey

Source : GAME/IRSH (2003)

On remarque ainsi la relative propreté de la commune II à l'époque par rapport aux deux autres communes. La situation s'explique par le fait que vu la défaillance des autorités dans la gestion de l'hygiène et de l'assainissement, des opérateurs privés sont apparus pour proposer leurs services aux ménages. Moyennant une redevance mensuelle de 1000 à 2000 F CFA (selon la fréquence des passages hebdomadaires), ces opérateurs privés se chargeaient de l'évacuation des déchets des ménages vers les décharges les plus proches. C'est ainsi qu'au niveau de la commune II les ordures sont déversées dans la ceinture verte. Cette situation a un peu évolué car après la mise en œuvre effective de la décentralisation suite à l'installation des conseils municipaux en début 2005, la CUN est subdivisée désormais en 5 communes. Les nouvelles autorités élues (contrairement à leurs prédécesseurs qui étaient nommés par le gouvernement) avaient promis de trouver une solution définitive aux problèmes d'hygiène et d'assainissement de la CUN. L'organisation des 5^{èmes} jeux de la francophonie à Niamey en décembre de la même année devrait être l'occasion de changer certaines habitudes mais en plus devrait forcer le gouvernement à aider la CUN à trouver les moyens pour assurer l'hygiène et l'assainissement de manière durable. Les différentes initiatives ont permis d'améliorer significativement la situation puisque les tas d'immondices ont disparu (le temps de l'organisation des jeux).

La production de déchets étant variable suivant la nature de la consommation et du niveau de vie d'une manière générale, l'étude de SOCREGE a obtenu pour la ville de Niamey la composition suivante pour les déchets ménagers.

Standing	Bas standing		Moyen standing		Haut standing		Moyenne	
	Kg/m ³	%						
Sable	254	59	215	49	185	44	242,8	57
Fermentescibles	155	36	177	41	219	52	162,6	38
Papiers, cartons	7,5	2	16	4	7	2	9,2	2
Plastiques	7	2	22	5	8	2	10,1	2
Métal	4	1	3,5	1	1,5	0	3,8	1
Verre	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0
Total	428	100	434	100	421	100	429	100

Tableau n°3.2 : Composition en poids des déchets bruts ménagers

Source : modifié d'après SOCREGE/2000

Le tableau (tableau n°3.2) donne la quantité d'ordures brute produite au niveau des ménages. Entre la production et le stockage au niveau du ménage qui constitue la phase de précollecte et l'acheminement jusqu'au niveau des bacs à ordures et autres espaces indiqués comme dépotoirs officiels, beaucoup de manquements sont constatés et ces manquements participent largement à entretenir l'insalubrité. En effet, avec l'insuffisance des bacs à ordures (102 en 2003 pour l'ensemble de la CUN alors qu'ils étaient 271 dix ans auparavant²⁸, soit un conteneur pour près de 108 ha), il est clair que l'éloignement des conteneurs des différentes habitations conduira au développement de comportements inciviques. C'est ainsi qu'en 2003, 1499 dépotoirs sauvages ont été recensés par l'équipe du Département de géographie de l'IRSH. La situation n'est pas surprenante quand on analyse le mode d'évacuation des déchets au niveau des ménages.

Les conteneurs et dépotoirs officiels n'accueillent que 42% des déchets ménagers (tableau n°3.3). C'est dire que les 58% soit environ 387 tonnes d'ordures sont laissés « à l'abandon » répartis entre la rue (car la plupart des dépotoirs sauvages sont situés aux angles de rues), les champs et parcelles non mises en valeur et chose plus grave, les caniveaux.

²⁸ BONTIANTI A, SIDIKOU A.H. (2008), Gestion des déchets à Niamey.

Evacuation des ordures ménagères	Effectif	Fréquence (%)
Conteneur	224	37,3
Caniveaux	2	0,4
Rue	79	13,2
Dépotoirs officiels	29	4,8
Dépotoirs sauvages	182	30,3
Autre	84	14
Total	600	100

Tableau n°3.3 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères

Source : Enquête de terrain, 2008

En volume cela représente environ 615 m³ d'ordures journalières. Sous l'action du vent ces déchets exposés à la chaleur torride se décomposent facilement et se retrouvent dans les concessions.

3.1.3 La gestion des déchets par les différentes catégories socioprofessionnelles

Dans le développement précédent, nous faisons cas de la situation de la Commune 2 en 2003 qui était relativement plus propre que les deux autres communes. Les différentes catégories socioprofessionnelles se comporteraient différemment dans la gestion des déchets. Beaucoup d'analystes des faits urbains ont commencé, à partir du début des années 1990, à s'inquiéter de la situation d'insalubrité à Niamey.

Niamey offre cette mauvaise image aux conséquences néfastes pour l'environnement et les hommes qui y habitent. Le test statistique montre que la dépendance est très significative entre catégories socioprofessionnelles et mode d'évacuation des ordures ménagères. Alors que les salariés sont surreprésentés dans l'usage des conteneurs, le phénomène inverse s'observe chez les artisans. Ces derniers sont relativement surreprésentés dans le déversement des ordures ménagères dans les dépressions, les champs, les parcelles vides et autres espaces qui ne sont pas sous contrôle de quelqu'un. Il faut aussi souligner un fait non moins important dans certains quartiers de Niamey où l'élevage est pratiqué : le stockage des déjections animales dans un coin de la cour pour servir de terreau pour l'horticulture.

Côtoyer quotidiennement des déchets a des répercussions négatives sur la santé car beaucoup de bactéries et autres germes s'y développent. L'évacuation des déchets d'une manière

générale et des déchets solides en particulier pose un réel problème de civisme, un goût du risque ou une mauvaise perception de celui-ci (figure n°3.6).

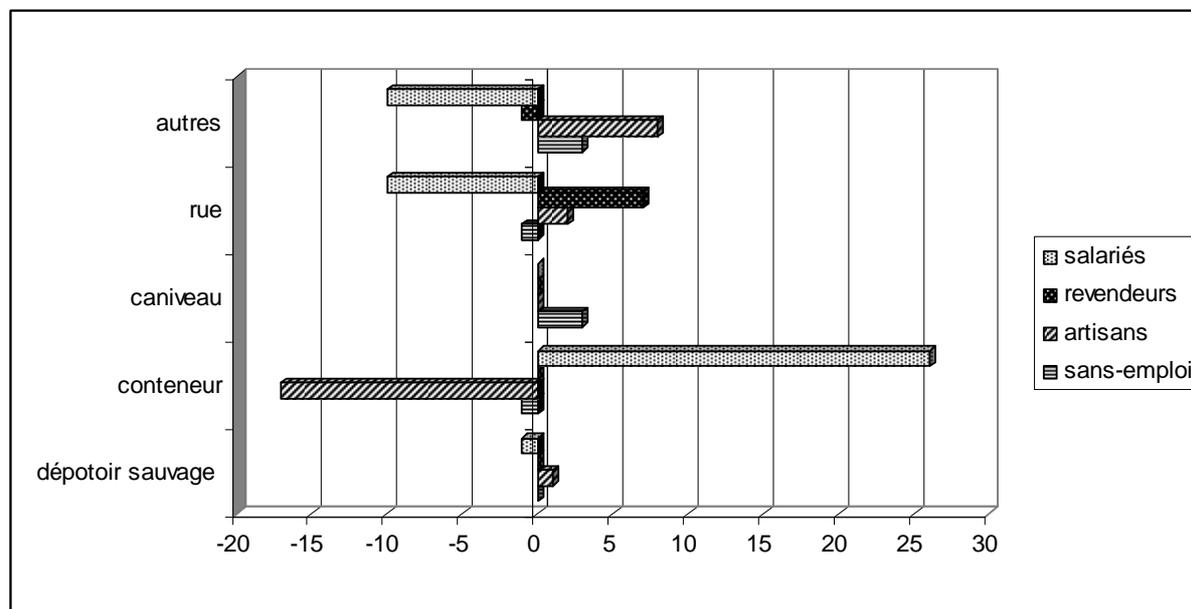


Figure n°3.6 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères en fonction des catégories socioprofessionnelles

Source : Enquête de terrain, 2008

En effet, dans la gestion des déchets, les Niaméyens font montre d'incivilité manifeste dont les conséquences se constatent sur le terrain au travers des maladies hygiéniques. Le graphique des écarts relatifs à l'indépendance pour la fréquence d'évacuation montre tout aussi une légèreté dans la chaîne de gestion des déchets (figure n°3.7).

Il est constaté une sur-représentation des revendeurs dans la catégorie des gens qui évacuent rarement leurs déchets. Quel que soit leur effectif compte tenu de la mixité géographique, il est évident que les déchets stockés pendant longtemps se décomposent dans un environnement chaud et sec à ventilation constante. Une puanteur se dégage et l'autre problème est qu'aucun système de tri n'existe. Il n'existe généralement qu'un seul récipient (une vieille bassine ou un fût ou un demi-tonneau, etc.) pour le stockage des déchets (figure n°3.8). Avant l'avènement de la société privée camerounaise de ramassage des ordures dénommée Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), la situation d'insalubrité avait atteint un seuil critique. La rue est le principal réceptacle privilégié des ordures pour beaucoup de ménages. D'ailleurs même ceux qui évacuent les déchets au niveau des conteneurs et dépotoirs officiels ne sont pas à l'abri des déchets car l'évacuation des déchets hors de la ville en dépit des récents efforts liés à l'intervention d'HYSACAM reste hypothétique.

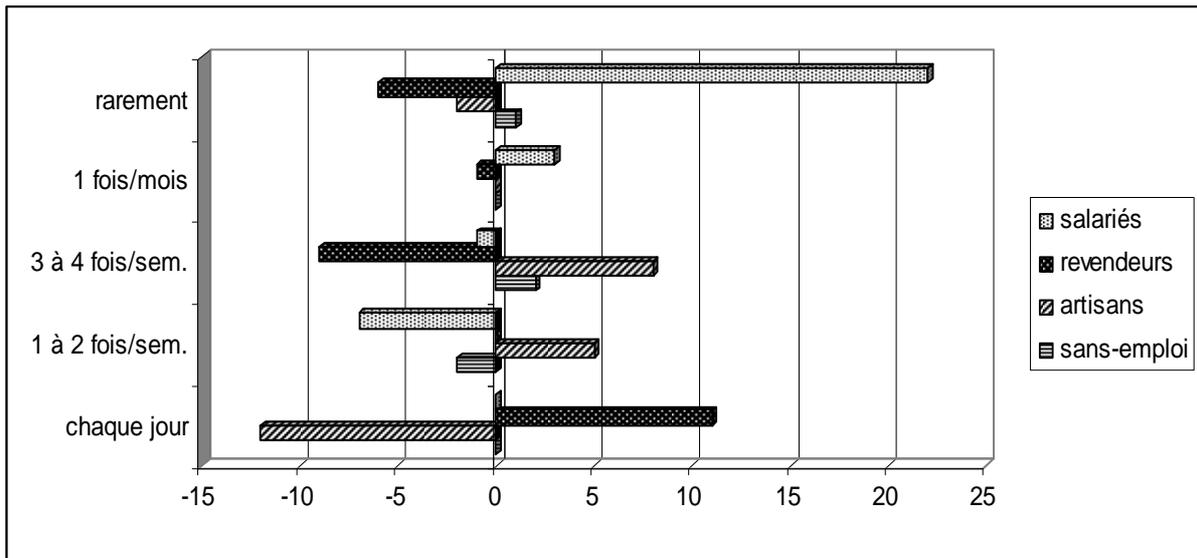


Figure n°3.7 : Fréquence d'évacuation des ordures ménagères selon les catégories socioprofessionnelles

Source : Enquête de terrain, 2008

C'est peut être cette défaillance notoire des autorités dans l'évacuation des déchets qui a accoutumé les gens à voir les ordures éparpillées par le vent partout dans la ville qui a fini par encourager l'incivilité. A quoi bon d'évacuer des ordures journallement alors que ces mêmes déchets reviennent plus tard dans les concessions sous l'effet du vent et du fait que les lieux de transfert sont devenus de véritables montagnes d'ordures ?



Figure n°3.8 : un exemple de récipient de pré-collecte des déchets solides

Source : ISSAKA H. (2008)

Des monticules d'ordures se forment comme des dunes de sable au mépris de toute règle de vie en société. Les abords des écoles et autres infrastructures publiques sont les lieux privilégiés de formation de dépotoirs sauvages. Même le domaine universitaire n'était pas épargné. Il a fallu l'intervention musclée des étudiants pour dissuader et décourager les éboueurs de déverser les eaux vannes sur le campus. C'est cette situation grave qui aurait poussé les autorités à faire appel à la société privée camerounaise de salubrité dénommée Hygiène et Assainissement du Cameroun.

3.1.3.1 Les déchets liquides

La situation des déchets liquides est semblable à celle des déchets solides voire même pire. En effet, composés d'excrétas et eaux usées domestiques, les déchets liquides ne bénéficient pas, en terme relatif, du peu d'infrastructure dont disposent les déchets solides. En 2006 la Communauté Urbaine de Niamey ne dispose que de 115 km de caniveaux pour une superficie de 11000 ha et une population estimée à plus de 800 000 habitants dont chaque habitant produirait quotidiennement 4 litres d'eaux usées par jour selon l'étude du Département de Géographie et d'Aménagement de l'IRSH. C'est dire que quotidiennement ce sont quelques 4584 m³ d'eaux usées qui sont produits dont 51,5% c'est-à-dire que 2361 m³ d'eaux usées sont déversés dans la rue.

Ne disposant pas du tout-à-l'égout, les Niaméyens déversent leurs eaux usées dans les caniveaux pour ceux dont les habitations sont situées non loin de ces infrastructures. Si 14% ont recourt à cette voie, c'est compte tenu de leur faible accessibilité pour les citoyens. Dans tous les cas, les fosses septiques qui semblent la solution hygiénique ne sont utilisées que par un peu plus de 10% des ménages interrogés (tableau n°3.4).

Evacuation des eaux usées	Effectifs	Fréquences (%)
Cour de la concession	92	15,3
Rue	309	51,5
Terrain vague	44	7,3
Fosse septique	63	10,5
Caniveaux	84	14
Autres	8	1,4
Total	600	100

Tableau n°3.4 : Le mode d'évacuation des eaux usées domestiques

Source : enquête de terrain, avril 2008

Cela montre la problématique de la gestion des eaux usées et la conséquence des pratiques en cours à Niamey. Comme pour les conteneurs, les caniveaux sont mal répartis à travers la ville. C'est surtout le centre ville qui est privilégié. Mais ce privilège dont semble jouir les habitants du centre ville est relatif. Car assimilant les caniveaux conçus pour le drainage des eaux pluviales au tout-à-l'égout, les ménages riverains déversent eaux usées, restes d'aliments, et autres déchets dans ces caniveaux dont certains ont transformé leurs environs en espace putride.

3.1.3.2 Les eaux usées domestiques

A Niamey où le système du tout à l'égout fait exception, les ménages s'arrangent à évacuer leurs eaux usées. Du coup chacun en fonction de ses moyens opte pour le système qui lui semble le moins contraignant. Ainsi, plus de 51% des ménages interrogés déversent leurs eaux usées dans la rue et 14% dans les caniveaux normalement destinés à l'évacuation des eaux pluviales qu'ils contribuent à obstruer (figure n°3.9).

Ce n'est un secret pour personne que la ville de Niamey fait face à un sérieux problème d'assainissement. Outre l'épineux problème des ordures ménagères qui jonchent certaines artères de la capitale, s'ajoutent ces caniveaux encombrés de débris ménagers et même animaux ! La question d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie se pose à deux niveaux : d'une part, rares sont les quartiers qui en sont dotés et d'autre part, là où ils existent, ils sont mal entretenus ou pas du tout. C'est ainsi que faute de dépotoirs suffisants, les caniveaux sont transformés en fourre-tout, où eaux usées, débris végétaux et ménagers se côtoient créant les conditions d'une décomposition qui rend l'atmosphère irrespirable et constituant un milieu propice à la multiplication des moustiques. Cela explique le fait que la maladie du paludisme est assez permanente à Niamey, avec tout ce qu'elle cause comme ravage notamment chez les enfants. La situation est d'autant plus préoccupante que même la campagne de pulvérisation des produits anti-moustique menée par les autorités municipales devient de plus en plus rare et ne concerne que quelques quartiers, sur les dizaines que compte la ville de Niamey. D'autre part, les eaux de ménage déversées dans les rues et surtout sur les goudrons dégradent les routes par endroit qui deviennent de facto impraticables. Face à cette situation, il revient d'abord aux populations de sauvegarder leur environnement (à travers le curage régulier des caniveaux là où ils existent ou en cherchant l'assistance de certaines organisations comme le CIMA international, pour la construction des caniveaux). Quant aux autorités municipales, elles doivent dégager un fonds substantiel afin de multiplier les caniveaux et surtout doter la ville de dépotoirs suffisants et les plus à la portée de la population (les tonneaux). Aussi, doivent-elles activer les fameuses brigades de salubrité afin qu'elles veillent au respect par la population des mesures d'hygiène appropriées. Mais le mieux, c'est d'avoir une politique prospective qui puisse permettre à long terme de régler ce genre de problème. Aussi serait-il nécessaire de prévoir des véritables schémas d'urbanisation dans cette ville de plus de 700.000 habitants et qui atteindra à l'horizon 2010 plus d'un million d'habitants.

Egouts dans la ville de Niamey : des véritables nids de multiplication de moustiques !

Figure n°3.9 : Egouts à Niamey de l'hygiène au danger

Source : Environnement Info n°00 (2008)

3.1.3.3 Les eaux insalubres

L'aléa eau se fonde sur le fait que l'eau peut être source de nombreuses pathologies lorsqu'elle n'est pas saine. Or les cours d'eau, par les activités qu'elles favorisent, constituent des sources potentielles de danger pour la population et pour les espèces aquatiques. A Niamey, on distingue le cours d'eau pérenne qu'est le fleuve Niger et des cours d'eau saisonniers constitués de mares, rivières et autres dépressions.

3.1.3.3.1 Le fleuve Niger

Il traverse le territoire de la CUN sur 15 km. Autour du fleuve se sont développées plusieurs activités allant de l'horticulture à la production industrielle. Toutes ces activités, par les substances chimiques qu'elles utilisent, rendent l'eau du fleuve malsaine et exposent ainsi les populations et les animaux aux risques sanitaires. Tout au long du fleuve se trouvent des jardins et unités industrielles. Ces unités industrielles déversent leurs eaux usées parfois sans aucun traitement préalable. Une étude menée en 1999 par le PRIU sur 14 des 431 unités industrielles de Niamey a révélé qu'aucun des établissements ne respecte les normes de rejet en vigueur. Les valeurs de Demande Biologique en Oxygène²⁹ (DBO5) étaient de 1 à 125 fois supérieures à la norme ; celles de la Demande chimique en Oxygène (DCO) dépassent de 1 à 1200 fois les normes nationales. Quand on sait que le maraîchage est pratiqué le long du fleuve et que les maraîchers ne se gênent pas à utiliser ces eaux souillées pour arroser leurs plants, il y a de quoi s'inquiéter pour la santé de la population. Selon plusieurs rapports, il semble que « *les rendements agricoles sont notablement accrus par l'irrigation au moyen des eaux usées. En Inde par exemple, des expériences prolongées ont montré qu'une irrigation d'intensité moyenne au moyen d'eaux résiduaires fournit des rendements plus élevés qu'une irrigation au moyen d'eaux non polluée additionnée d'azote, de phosphore et de potassium aux doses habituelles* » (SOUNNA S., 2002).

A Niamey, beaucoup de légumes et salades sont produits le long du fleuve et sont donc exposés à la contamination. Il faut aussi noter que certains ménages s'approvisionnent directement au fleuve pour leur boisson lors des ruptures d'eau fréquentes au moment des grandes chaleurs (avril-mai). D'après nos enquêtes ces individus représentent moins de 1% des ménages. Cependant, il faut souligner une réalité des riverains du fleuve et qui consiste

²⁹ La DCO définit la demande d'oxygène des matières oxydables, biodégradables ou non. Elle permet ainsi de connaître la quantité d'oxygène que demandera un effluent au pouvoir auto-épurateur. Quant à la DBO, elle permet d'apprécier la demande d'oxygène des matières biodégradables. Les deux paramètres (DCO et DBO) représentent chacun un état de pollution des eaux, plus les valeurs sont élevées, plus l'eau est polluée. DIALLO (2005)

pour beaucoup de gens (les jeunes surtout) à se baigner au fleuve et le linge se fait au fleuve pour quasiment tout le monde. Ainsi, dans des quartiers comme Kombo, Goudel, Lamordé, Gamkallé, beaucoup de personnes (13% des ménages) se baignent au fleuve. Par conséquent, les consommateurs des produits maraîchers et la population d'une manière générale encourent des maladies comme le choléra, la fièvre typhoïde et des maladies bactériennes comme la diarrhée bactérienne et la dysenterie. Par exemple, une enquête épidémiologique diligentée suite à une épidémie de fièvre typhoïde et de paratyphoïde A et B à Dakar a révélé la responsabilité des maraîchers utilisant des eaux usées insuffisamment ou pas du tout traitées pour arroser leurs légumes. SOUNNA S. (2002)

3.1.3.3.2 Les eaux secondaires

Les eaux secondaires sont constituées des bras morts du fleuve qui drainent des écoulements épisodiques durant la saison des pluies et quelques mares (la CUN en compte 11) et surtout le Gountou-Yéna qui constitue le principal cours d'eau secondaire qui divise la rive gauche en deux. Une bonne partie du réseau de drainage de la rive gauche (qui abrite les 4 communes) se jette dans l'émissaire du Gountou-Yéna où aboutissent les points de rejet de Katako, Deizébon, Boukoki³, ONAREM, CEG Bagdad, Recasement Ouest, Extérieur Recasement, Boukoki 1 et le Musée National. Selon DIALLO ALPHA A.S. (2005), la moyenne d'écoulement des eaux usées à partir du drainage naturel du Gountou-Yéna dans le fleuve est de 4858 m³. Or les eaux usées de drainage contiennent un indicateur pathogène de micro-organismes appelés bactéries coliformes. Ne subissant aucun traitement avant d'être déversé dans le fleuve, ce drainage contient les germes pathogènes qui contaminent le fleuve. En plus, le long du Gountou-Yéna, se pratique la culture de légumes.

La consommation de ces légumes arrosés avec de l'eau souillée est préjudiciable à la santé. Selon DIALLO, « *des infections dues à des parasites et diverses maladies liées à l'eau sont devenues très fréquentes à Niamey. En effet, le paludisme et la diarrhée sont les principales maladies à Niamey dont la prévalence est fortement déterminée par les conditions d'hygiène en association avec l'eau et les déchets* ». Nos enquêtes confirment cette hypothèse de DIALLO puisque ces deux maladies précitées totalisent 96,5% des personnes infestées au cours des trois derniers mois avec toutefois une prépondérance des maladies à séquelles paludiques (paludisme ou typhoïde) qui totalisent 87,5% des cas déclarés. Au niveau de ces eaux secondaires, ce sont surtout les eaux usées des ménages qui sont concernées. La présence de ces déchets en grande quantité constitue donc un aléa majeur dont les conséquences ne peuvent qu'être dramatiques pour la population surtout qu'une partie des eaux s'infiltreront pour contaminer la nappe phréatique.

3.2 La géologie

La géologie a un impact sur le niveau d'hygiène au niveau des quartiers car d'elle dépend la capacité d'infiltration des eaux usées. C'est ainsi que les quartiers situés sur des terrains où la couverture sableuse est épaisse ont une forte capacité d'infiltration (à l'exemple du quartier Route Filingué). La topographie intervient pour expliquer le comportement des eaux de drainage et d'infiltration (MOTCHO, 1991). Les données géologiques sont d'autant plus importantes que « *plus de 70% de la population de Niamey est actuellement approvisionnée en eau par les puits et forages des nappes souterraines*³⁰ ». Cette étude de CHIPPAUX J-P. et al. (2002) formule l'hypothèse d'une probable infiltration des eaux ménagères et des eaux vannes dans le sol pour parvenir jusqu'à la nappe phréatique sans avoir pu bénéficier d'une filtration efficace. La conséquence est donc naturellement la multiplication de la pollution dans les différents secteurs où l'infiltration est possible. Selon DENIAU L. (2002) beaucoup de puits sont déjà contaminés « *tous présentent une pollution bactériologique largement supérieure aux normes de potabilité émises par l'OMS* ». Au quartier Route Filingué, il a été constaté la présence de très grande quantité de germes totaux (souvent supérieur à 50 000 colonies par 100 ml alors que les normes de potabilité émises par l'OMS conseillent pas plus de 1000 colonies de germes totaux par échantillon de 100 ml à 37°C). La multiplication des points d'infiltration de matières fécales (puits perdus, latrines) ou de lixiviats d'ordures entraîne une pollution localisée de la nappe qui du fait du nombre de points d'infiltration est généralisée à toute l'étendue de l'agglomération (DENIAU L., 2002).

3.3 La vulnérabilité ou facteurs structurels

Les facteurs structurels font allusion au contexte général dans lequel vit la population. Il s'agit entre autres des conditions socioéconomiques, culturelles, fonctionnelles ou institutionnelles parce que l'exposition au danger varie parfois en fonction de ces conditions.

3.3.1 Les conditions socioéconomiques

La ville est par essence un espace cosmopolite où toutes les catégories socioprofessionnelles sont rencontrées. L'accès aux avantages de la ville est tributaire de la catégorie dans laquelle on se trouve. Ainsi, les personnes aisées bénéficient de tous les avantages liés à la ville pendant que les démunies se débattent pour survivre. Compte tenu de l'hétérogénéité des catégories, nous avons préféré scinder la population en quatre catégories à savoir les salariés,

³⁰ CHIPPAUX J-P. HOUSSEIER S. GROSS P. et al (2002), Etude de la pollution de l'eau souterraine de la ville de Niamey.

les revendeurs, les sans-emploi et les artisans. Cette dernière catégorie regroupe un ensemble hétérogène composé de coiffeurs, meuniers, barbiers, charlatans, maçons, etc. La maladie frappe-t-elle les populations en fonction des groupes sociaux pour ne pas dire des classes sociales ? En tout cas, si la catégorie socioprofessionnelle n'immunise pas contre les maladies, elle permettrait de les prévenir garantissant au moins le statut de porteur sain.

Fréquence maladies \ CSP	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	Conjonctivite	Choléra	Total
Sans-emploi	4	3	53	2	0	62
Salariés	5	0	150	3	1	159
Artisans	21	4	145	5	2	177
Revendeurs	13	2	82	1	0	98
Total	43	9	430	11	3	496

Tableau n°3.5 : Catégorie socioprofessionnelle et maladies

Source : Enquête de terrain, 2008

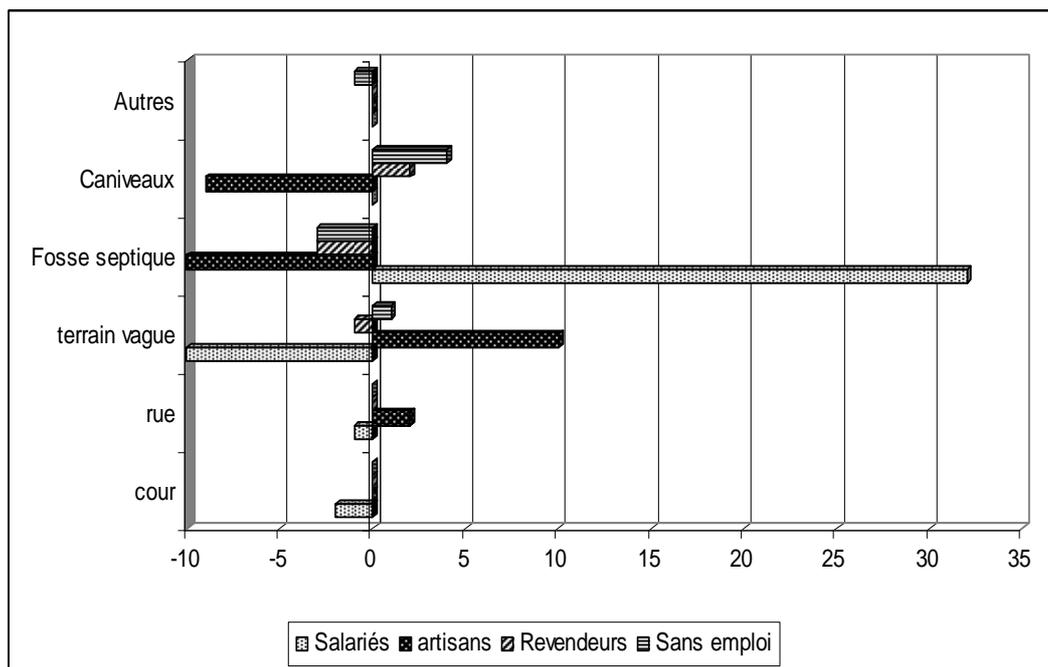
Parmi les victimes de maladie bénéficiant d'un revenu mensuel ou du moins ceux qui ont accepté de donner la fourchette dans laquelle se situent leurs revenus, 3% ont été victimes de diarrhée contre 6% pour les sans-emplois. Cette pathologie frappe surtout les artisans généralement considérés comme des gens à modeste et irrégulier revenu et par conséquent vivant dans des conditions précaires. C'est ainsi que près de 49% des victimes des diarrhées sont de cette catégorie qui ne totalisent pourtant que près de 36% de la population répertoriée (tableau n°3.5). On note aussi que la bilharziose considérée comme le révélateur de la pauvreté selon la coutume locale ne se rencontre chez aucun salarié. Est-ce un camouflage ou un indicateur d'aisance comme l'avancent les Niaméyens ? Le fait que 78% des victimes sont des sans-emplois et des artisans penche en faveur de la tradition locale qui la qualifie de maladie des déshérités. En tout cas, les causes scientifiques de la maladie ne semblent pas pencher en faveur de cette assertion.

En outre, d'autres facteurs ayant une relation avec la catégorie socioprofessionnelle (selon le test statistique) sont à prendre en considération. Il s'agit entre autres de l'évacuation des déchets, du nombre de personnes dans la concession ainsi que l'accès à l'eau, etc.

La rue demeure le lieu privilégié d'évacuation des eaux usées domestiques chez 52% des ménages interrogés. Les principaux quartiers où ce système est prépondérant sont Gamkallé

avec 86% des ménages interrogés qui utilisent ce procédé d'évacuation ; Koubia 74%, Goudel 56%, Nialga 92%, Dar-Es-Salam 72% et Lamordé 79%. Pour les eaux usées dont on pense qu'elles ne sont pas très sales, celles-ci sont déversées dans la cour. Le fait important est que cette pratique transcende l'opposition traditionnelle entre quartiers aisés et traditionnels, formels et informels. Par exemple cette pratique concerne 52% des ménages du campement Cases allemandes, 33% des ménages de Goudel et, fait surprenant, 24% des ménages de la Cité Caisse sont concernés. Pourtant la Cité Caisse est le quartier le plus doté en fosses septiques. Les habitants des quartiers et secteurs périphériques comme Golf et Saga déversent leurs eaux usées dans des terrains vagues. Il est clair que l'utilisation massive de la rue et des terrains vagues contribue à abîmer la situation d'hygiène du milieu à travers les différentes formes de pollution et les risques sanitaires subséquents.

La figure n°3.10 indique une sur-représentation des salariés dans les ménages qui utilisent une fosse septique pour l'évacuation de leurs eaux usées alors qu'une relative sur-représentation des artisans est constatée au niveau de ceux qui utilisent un terrain vague comme lieu d'évacuation. Ces terrains vagues sont constitués des champs pour ceux qui vivent à la périphérie comme les habitants du secteur de Golf et les populations de Saga ; il peut s'agir aussi des parcelles non encore mises en valeur dans les quartiers non entièrement mis en valeur ou des espaces « récréatifs ». La différence est donc nette entre les deux catégories sociales.



(chi2 = 161,54, ddl = 15, 1-p =>99,99%)

Figure n°3.10 : Lieux d'évacuation des eaux usées en fonction des catégories socioprofessionnelles

Source : Enquête de terrain, 2008

D'ailleurs, le test du Chi2 confirme une très forte dépendance entre catégorie socioprofessionnelle et choix du lieu d'évacuation des eaux usées avec une relation hautement significative ($p = 0,0001$). Donc, un lien est à établir entre lieu d'évacuation des eaux usées et maladies hygiéniques. Paradoxalement dans les différentes catégories socioprofessionnelles c'est au niveau des salariés qu'on rencontre une forte proportion des victimes du paludisme (35% du total des victimes). En effet, les fosses septiques mal entretenues et surtout non fermées sont considérées comme des gîtes larvaires par excellence pour les moustiques. Ces mêmes eaux usées constituent des cloaques où couvent les œufs des anophèles contribuant ainsi à exposer les populations aux attaques des moustiques et subséquemment au danger d'être infecté par l'anophèle.

L'incidence de la pauvreté au Niger était de 63,6% au Niger en 2002³¹. Toutefois cette moyenne nationale cache des disparités marquées entre les différentes régions du pays et à l'intérieur même des régions. Par exemple, le milieu rural qui concentre l'essentiel de la population du pays est plus pauvre que le milieu urbain avec des ratios allant respectivement de 65,7% à 55,5% pour les autres villes du pays. Alors que pour l'ensemble du pays la moyenne de l'incidence de la pauvreté est de 62%, Niamey a le privilège d'avoir l'incidence la plus faible avec 27,1% de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2005 (tableau n°3.6).

Région	Incidence en %
Agadez	45,9
Dosso	67,3
Maradi	79,7%
Tahoua	45,9%
Tillabery	68,9
Zinder-Diffa	63,1
Niamey	27,1
Ensemble Niger	62,1

Tableau n°3.6 : Répartition du statut de pauvreté selon les zones géographiques en 2005

Source : NIGER, SRP (2007)

Les ménages ayant plus d'enfants ont une probabilité plus forte d'être pauvres car chaque enfant supplémentaire diminue la consommation d'un montant variant entre 18 et 28%. Ce

³¹ NIGER (REPUBLIQUE DU) Cabinet du Premier Ministre, (2007), « La lutte contre la pauvreté, un défi pour tous » Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008-2012, 132p.

phénomène est beaucoup plus marqué dans la CUN et dans les autres villes où l'impact est plus sensible. SRP (2007). Le niveau d'instruction a un impact significatif sur l'état économique du ménage (tableau n°3.7).

Niveau d'instruction du Chef de ménage	Incidence en %
Aucun	65,1
Coranique	65,2
Alphabétisé	63,4
Primaire	59,7
Secondaire	31,8
Formation professionnelle et technique	12,6
Supérieur	7,7
National	62,1

Tableau n°3.7 : Pauvreté selon le niveau d'instruction du Chef de ménage au Niger

Source : NIGER, SRP (2007)

Plus le chef de ménage est instruit, moins la famille est pauvre. En effet, selon le document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), « *le niveau de pauvreté se situe entre 63% et 65,2% lorsque le chef de ménage n'a pas atteint le niveau primaire. Il recule à 59,7% lorsque le chef de ménage a un niveau primaire et est réduit à moins d'un tiers dans les ménages dirigés par un chef de niveau d'éducation secondaire et plus* ». SRP (2007)

3.3.1.1 L'accès à l'eau

L'eau est source de vecteurs qui peuvent être dangereux pour la santé des consommateurs si cette eau n'est pas saine. La qualité de l'eau dépend de sa source mais aussi des conditions de son accès et de sa conservation. L'accès à l'eau potable est un luxe à Niamey où selon nos investigations 51% des ménages disposent de robinet dans leurs concessions, les 49% restants optent pour des stratégies différentes allant de l'accès auprès des voisins au puisage au niveau des puits. L'accès à l'eau est donc discriminant à Niamey. La visualisation des écarts à travers le tableau n°3.8 montre nettement un déséquilibre dans les sources d'approvisionnement en eau en fonction des catégories socioprofessionnelles. Les salariés sans doute plus solvables sont sur-représentés dans l'accès au robinet alors que les autres catégories (revendeurs, sans-emplois et artisans) sont relativement bien représentées dans la catégorie de ceux qui se

ravitailent auprès des points de vente (bornes fontaines et forages) ou des revendeurs d'eau qui offrent leurs services à ceux qui les sollicitent. Ces revendeurs d'eau localement appelés *GAROUA* s'approvisionnent eux-mêmes auprès des bornes fontaines et revendent la touque de 20 litres entre 25 et 35 F CFA selon les quartiers. Mais les touques métalliques sont souvent dans un piteux état car très mal entretenues. Rongées par la rouille, avec des couches de levures à l'intérieur, le danger auquel ces conditions exposent les usagers de ces eaux a conduit les autorités municipales à interdire les touques métalliques. Les revendeurs ont été contraints d'acheter des bidons de même capacité.

Source_ eau \ CSP	Robinet	Puits	Forage	Fleuve	Vendeurs d'eau	Fontaine	Total
Sans-emploi	34	2	1	0	15	26	78
Salariés	176	3	0	0	9	17	205
Artisans	87	8	6	2	37	92	232
Revendeurs	49	1	1	0	28	44	123
Total	346	14	8	2	89	179	638

Tableau n°3.8 : La principale source d'approvisionnement en eau

Source : Enquête de terrain, 2008

Le fait que la rouille n'attaque pas le bidon constituerait un moyen de réduire l'infection des bidons par les bactéries. Par exemple, 50% des personnes ayant contracté le choléra s'approvisionnent auprès des vendeurs d'eau et cela n'est peut être pas un fait de hasard. Mais c'est l'insalubrité même du site d'approvisionnement qui pose problème car les alentours des forages et bornes fontaines ne sont jamais salubres. Il se constate que des maladies comme les diarrhées et la bilharziose sont fréquentes chez ceux qui utilisent les eaux des bornes fontaines et des revendeurs d'eau avec respectivement 58% des cas de diarrhée et 67% des cas de bilharziose (figure n°3.11). Cette contamination serait liée aux mauvais comportements des habitants comme le souligne DENIAU L. (2002) pour qui, « *la pollution observable au niveau des puits est due pour une part à une mauvaise hygiène autour des ouvrages et à un manque d'entretien (dû en partie à la faiblesse économique des populations)* ». De plus, il faut ajouter la qualité des eaux souterraines qui est source d'inquiétude comme évoquée précédemment.

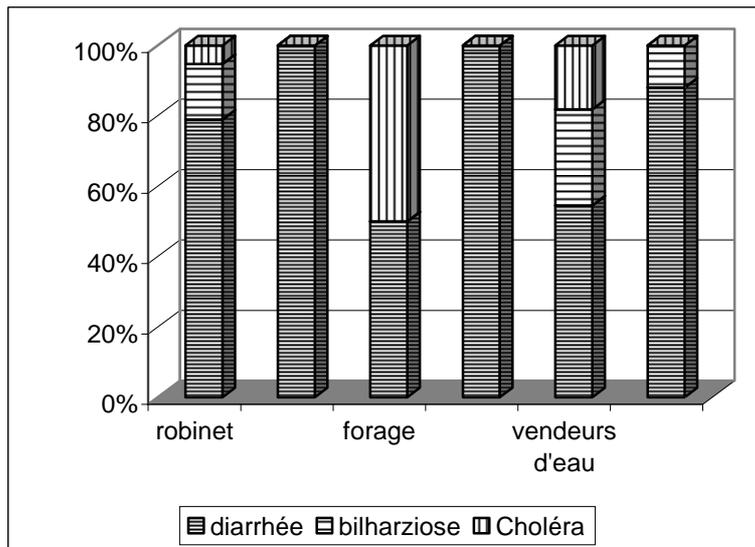


Figure n°3.11 : Répartition des maladies en fonction des sources d’approvisionnement en eau

Source : Enquête de terrain, 2008

Le revenu a d’autres implications qui se répercutent indubitablement sur la santé. C’est le cas par exemple de l’accès à l’eau potable et dans une certaine mesure au type de logement. En effet, l’analyse des écarts à l’indépendance montre une opposition tranchée entre seuil de revenu et possession d’un robinet chez soi avec une sur-représentation des individus n’ayant pas accès à l’eau courante au niveau des ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 50 000 F CFA (76 €) contrairement à ceux qui ont un revenu au moins égal à 150 000 F CFA soit 229 € (figure n°3.12).

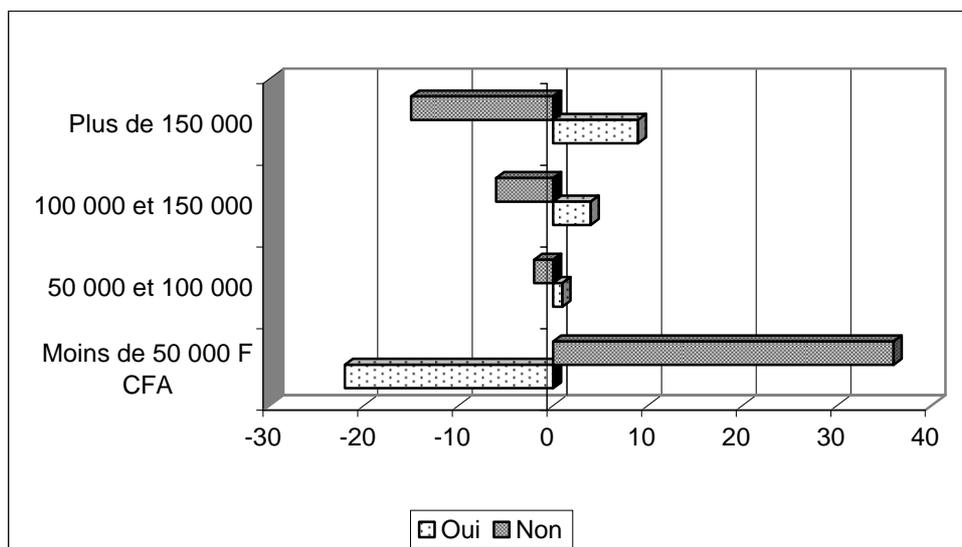


Figure n°3.12 : Accès à l’eau potable

Source : Enquête de terrain, 2008

Ne pas disposer de son propre robinet conduit les ménages à s'approvisionner au niveau des bornes fontaines, des forages, des revendeurs d'eau, chez un voisin ou dans le pire des cas puiser directement l'eau des puits dans un milieu où la nappe phréatique est de plus en plus polluée exposant les consommateurs des eaux à des risques sanitaires évidents. Mais en dehors de la pollution de la nappe, nous avons déjà fait état des mauvaises conditions d'hygiène aux abords des bornes fontaines et des forages qui laissent se développer des bactéries autour de ces points d'eau et décrit les conditions de transport des eaux des revendeurs d'eau.

3.3.2 Revenu et maladies à Niamey, quelle articulation ?

Il est indéniable que le revenu a un rôle important dans le cadre de vie des populations et particulièrement dans une ville où les plans d'urbanisme même s'ils n'interdisent pas la mixité sociale penchent plutôt pour une ségrégation camouflée à travers notamment la différence de prix du m² des parcelles d'habitation en fonction d'un zonage que rien ne semble justifier aujourd'hui. Cette ségrégation de fait risque d'ailleurs de créer à terme un sentiment de marginalisation d'une frange importante de la population urbaine. Dans les quartiers dits résidentiels en effet, les populations bénéficient pleinement des avantages de la ville à travers une bonne desserte en infrastructures socio-éducatives et sanitaires. Pour résider dans ces quartiers, disposer de revenus conséquents est donc un préalable. Certes, il faut nuancer l'opposition nette entre richesse et typologie de quartiers car plusieurs personnes disposant de revenus élevés cohabitent avec des petites gens à revenu modeste voire même aléatoire. Toutefois, il y a des secteurs dans lesquels aucun riche ne réside. Parmi les riches ceux qui disposent de concessions dans ces secteurs les destinent plutôt à la location. C'est le cas par exemple de la plupart des quartiers informels (Nialga, Zarmaganday), mais aussi des villages urbains que certains natifs quittent une fois leur situation économique améliorée. Le contraire est aussi vrai car aucun véritable pauvre ne dispose de maison dans des quartiers aisés comme Cité Caisse, Plateau, Poudrière, etc.

Le revenu joue un rôle important dans les conditions d'hygiène et d'assainissement dont la dégradation influe sur la santé des populations. Ainsi, on remarque que dans les quartiers où les habitants disposent de revenus appréciables non seulement la municipalité les dote d'infrastructures de collecte des ordures (solides) à travers les conteneurs, mais en plus, les habitants eux-mêmes disposent souvent de boys qui entretiennent bien les cours en plus des groupements d'intérêt économique et d'organisations non gouvernementales qui offrent leurs services pour l'évacuation des déchets. En analysant la fréquence d'évacuation des ordures ménagères et le revenu, deux tendances se dégagent à savoir les ménages qui font une évacuation quotidienne de leurs ordures ménagères au niveau des centres de transfert et ceux qui procèdent de façon périodique. Les premiers sont les moins nantis disposant d'un revenu ne leur permettant ni d'engager un boy, ni de demander les services d'un opérateur privé. Les

seconds sont les nantis, abonnés aux structures privées de collecte qui en fonction des contrats font des passages périodiques pour collecter les ordures de leurs abonnés (figure n°3.13).

Dans ces conditions, on serait tenté de dire que les moins nantis ont un comportement plus hygiénique que les aisés. Mais la situation est beaucoup plus complexe car le plus souvent les déchets sont stockés non loin des habitations et finissent par y revenir.

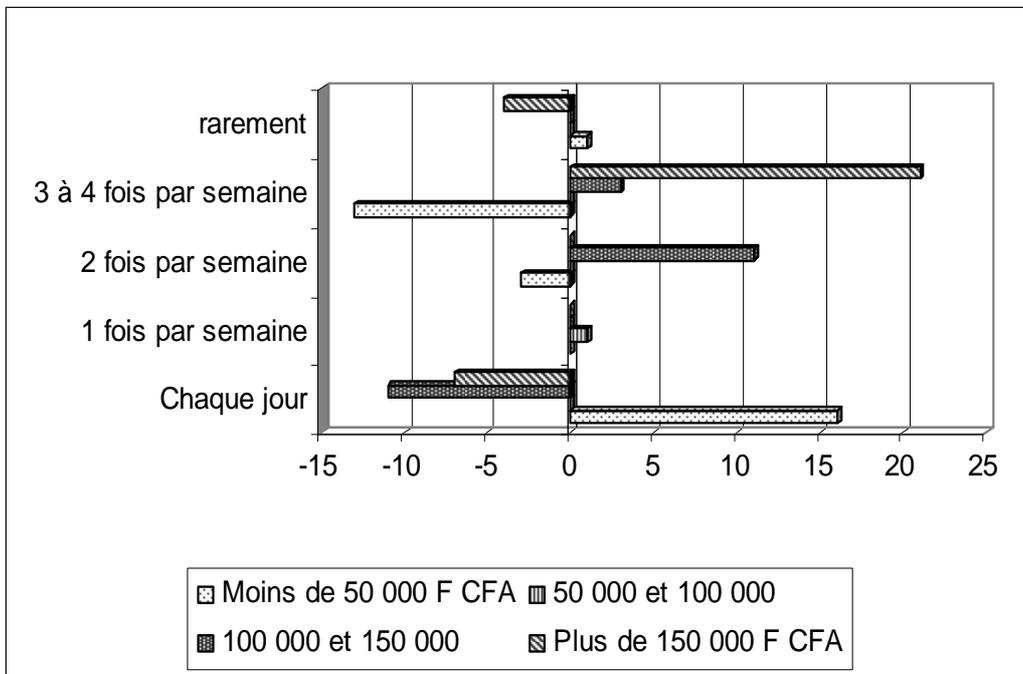


Figure n°3.13 : Fréquence d'évacuation des ordures suivant les revenus

Source : Enquête de terrain, 2008

Toutefois, le test statistique indique une forte dépendance entre revenu et fréquence d'évacuation des ordures ménagères ($\chi^2 = 56,11$, $ddl = 12$, $1-p = >99,99\%$). Certes, il faut manier les modèles statistiques avec soin car la taille de l'échantillon ainsi que les cases objets de la modélisation comptent beaucoup. Or, dans le cas d'espèce où une notion sensible est en jeu (revenu), il est beaucoup plus judicieux de tenir compte du χ^2 calculé et surtout que le lien entre les variables est hautement significatif ($p = 0,0001$). Par contre concernant les eaux usées, il n'existe pas une différence fondamentale entre les revenus car quel que soit le revenu, tout le monde utilise les mêmes endroits même si c'est à des proportions différentes comme l'indique le tableau n°3.9. Par ailleurs, les plus démunis (sans-emplois et revenus inférieurs à 50 000 F CFA) utilisent plus leur cour (72,4% des personnes de l'échantillon concerné) ou encore un terrain vague (91,3% des personnes concernées). Par contre les nantis utilisent plus les fosses septiques 62% des utilisateurs de ce moyen peuvent être considérés comme nantis car disposant d'un revenu mensuel supérieur à 150 000 F CFA. Les autres qui utilisent les fosses ont bénéficié de l'appui d'ONG intervenant dans le secteur de l'assainissement comme CIMA International qui a joué un rôle important dans ce domaine au quartier Talladjé.

Evacuation Eaux usées Revenu en CFA	Cour	Rue	Terrain vague	Fosse septique	Caniveau	Autres	Total
Moins de 50 000	27	56	17	9	18	2	129
Entre 50 et 100 000	12	82	3	14	26	1	138
Entre 100 et 150 000	3	19	0	7	8	1	38
Plus de 150 000 F CFA	12	28	1	31	7	1	80
Total	54	185	21	61	59	5	385

Tableau n°3.9 : Lieu d'évacuation des eaux usées en fonction des revenus

Source : Enquête de terrain, 2008

C'est peut être cette situation paradoxale qui fait que la loi du Chi2 ne s'applique pas pour déterminer une relation de dépendance ou non entre les deux variables. Nonobstant, cette contradiction que semblent révéler les données statistiques, force est de constater que les plus vulnérables sont les pauvres. En effet, 63% des personnes atteintes de conjonctivite et 57% des victimes de maladies diarrhéiques sont de la classe à très bas revenu mensuel (tableau n°3.10).

Maladies Revenu en CFA	diarrhée	bilharziose	paludisme	conjonctivite	choléra	Total
Moins de 50 000	12	2	85	5	0	104
Entre 50 et 100 000	7	0	98	0	2	107
Entre 100 et 150 000	1	0	24	1	0	26
Plus de 150 000 F CFA	1	0	45	2	0	48
Total	21	2	252	8	2	285

Tableau n°3.10 : Répartition des maladies en fonction des revenus déclarés

Source : Enquête de terrain, 2008

Au même moment ceux qui disposent de revenus élevés ne représentent respectivement que 25% et 5% pour les mêmes pathologies. En outre, la bilharziose considérée localement comme une maladie révélatrice de la pauvreté ne concerne uniquement que la classe des bas revenus. Mais dans la détérioration des conditions d'hygiène certains facteurs entrent également en compte et qu'il faut relier aussi à la capacité financière des ménages : c'est le fait de partager une cours commune par plusieurs ménages créant souvent une promiscuité qui participe à la dégradation des conditions sanitaires et rendre vulnérables les habitants (figure n°3.14). Le modèle des écarts à l'indépendance montre une sur-représentation des cours à ménage unique au niveau des personnes aisées et une sous-représentation des cours à plusieurs ménages au niveau des individus relativement fortunés.

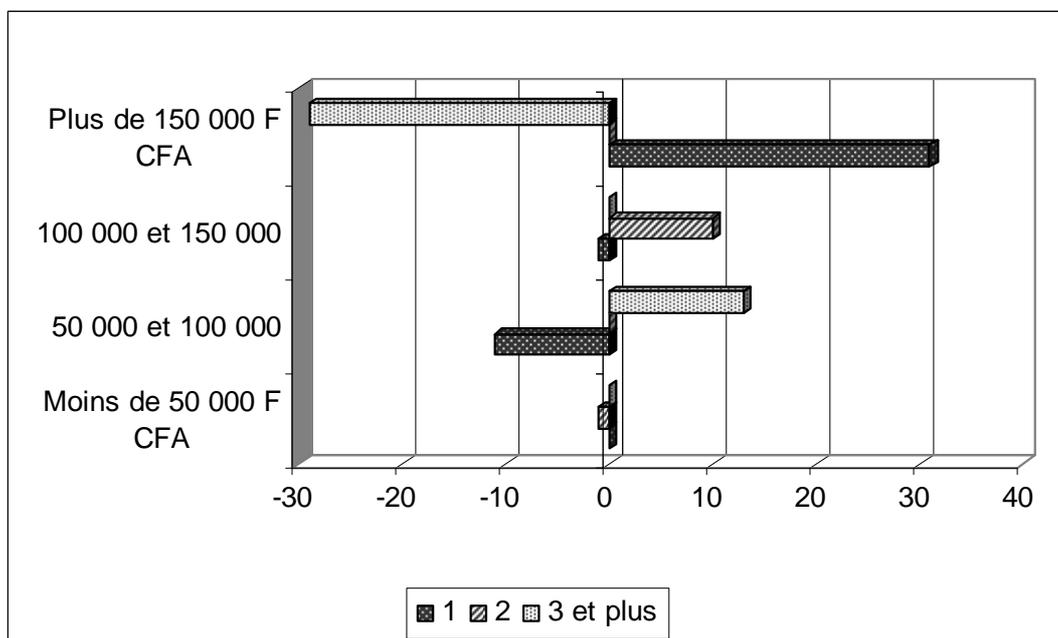


Figure n°3.14 : Revenu et nombre de ménages partageant la même cour

Source : Enquête de terrain, 2008

Ceux qui peuvent être considérés comme la classe moyenne sont relativement bien représentés dans les concessions où vivent deux ménages. Or, chaque ménage Niaméen compte en moyenne une demi-douzaine de personnes. En plus, le revenu permet d'avoir une alimentation saine et même de prévenir certaines maladies comme le paludisme par exemple que certains arrivent à contenir à travers un traitement préventif (chimioprofilaxie) faisant d'eux des porteurs sains. En plus, avec des moyens conséquents, il est facile de prendre des mesures pour réduire le risque de se faire piquer par les anophèles à travers la désinfection des lieux et l'usage des moustiquaires imprégnées (figure n°3.15). On peut donc valablement estimer que ceux qui disposent d'un revenu relativement élevé sont moins vulnérables aux maladies que les démunis.

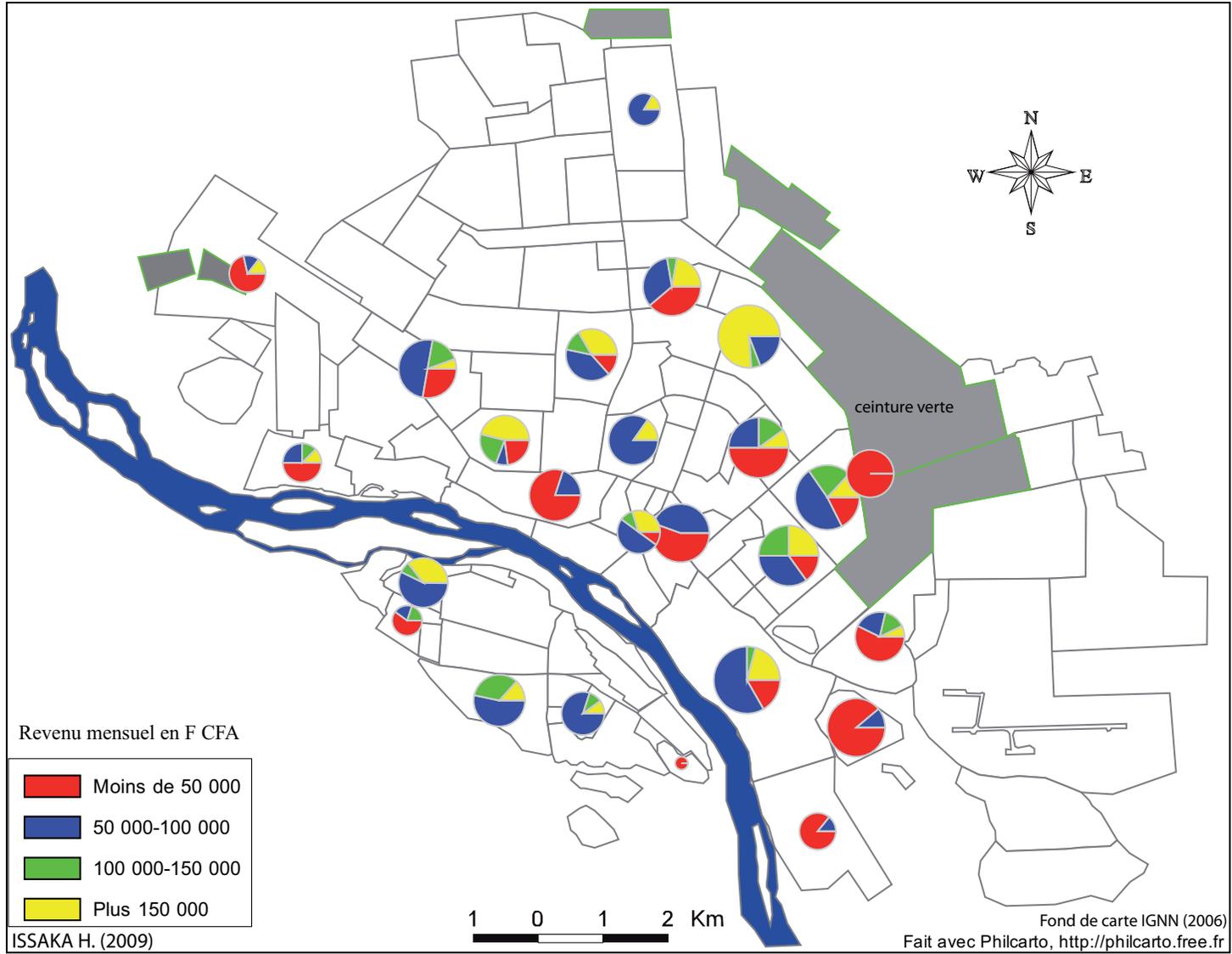


Figure n° 3.15 : Le revenu déclaré des ménages

3.3.3 Pathologie et âge

Les maladies hygiéniques affectent différemment les individus en fonction de leur âge car à l'évidence les enfants sont particulièrement plus vulnérables que les adultes. C'est ainsi que les moins de 5 ans représentent 41% des victimes (tableau n°3.11). D'une manière générale, les jeunes de moins de 15 ans représentent plus des 2/3 des malades (70%). Ce fort taux traduit une relation étroite entre jeunesse et vulnérabilité aux maladies hygiéniques.

Age	Effectifs	Fréquence (%)
0 à 4	121	41
5 à 14	86	29
15 à 29	38	13
30 à 49	30	10
50 et plus	21	7
Total	296	100

Tableau n°3.11 : Répartition des maladies selon l'âge

Source : Enquête de terrain, 2008

Plus on avance en âge, moins on devient vulnérable à ces maladies. Cette hypothèse semble se vérifier au regard du tableau n°15 mais des raisons solides peuvent confirmer cette hypothèse. D'abord les adultes possèdent une certaine immunité acquise suite à plusieurs maladies. Ensuite, les adultes font plus attention à des règles minimales d'hygiène comme la propreté corporelle et le fait d'éviter la fréquentation de certains endroits insalubres. En revanche, il n'est pas rare de trouver des enfants jouer sur les monticules d'ordures et même procéder à des fouilles des ordures à la recherche d'objets insignifiants voire même dangereux pour leur santé. Ces enfants imitent des adultes qui fouillent les décharges à la recherche d'objets récupérables comme les matériaux en aluminium, les bouteilles de parfum, des pièces détachées auto et motos, des chaussures, des canettes et autres objets. Ce travail de fouille des dépotoirs a donné naissance à une catégorie d'acteurs urbains appelée les CONCOLBEYZES et BOUTELI_KO_SACO. Ces acteurs ravitaillent une industrie locale de transformation et de recyclage de produits vétustes dont le principal centre demeure le marché de Katako. Mais une grande partie du matériel est acheminé vers le Nigéria. Comme on le voit sur la figure n°3.16 au centre de l'image les récupérateurs et plus à l'est des enfants torse nu à moitié enveloppés par la fumée qui se dégage de la combustion des déchets.

Dans ces conditions, il est évident que ces jeunes s'exposent plus que quiconque à des risques sanitaires multiples car même la pollution gazeuse pourrait avoir des graves répercussions sur leur santé. Mais encore, ces dépotoirs devenus terrain de jeu pour les uns (les enfants) et « mine d'exploitation³² » à ciel ouvert pour les autres (les récupérateurs) sont aussi les endroits où les enfants, certains habitants proches et autres passants font leurs besoins ou y jettent les fèces des enfants.



Figure n°3.16 : Des récupérateurs d'objets recyclables

Source : ISSAKA (2008)

Dès lors, on comprend aisément pourquoi les maladies diarrhéiques et autres pathologies sont abondantes. En réalité, Niamey est une ville malade même si ce sont les plus faibles (jeunes et pauvres) qui payent un lourd tribut. Plus haut nous avons fait le lien entre maladie et revenu, il convient d'y ajouter l'âge qui semble aussi discriminant dans la vulnérabilité aux pathologies dont l'insalubrité, elle-même conséquence d'une négligence collective, semble être la cause principale.

³² Ce site est appelé SAMIRA à l'image d'un site aurifère situé dans l'ouest du pays où l'or est exploité industriellement, une manière de montrer qu'il n'y a pas que le métal jaune ou l'or noir (pétrole) qui peuvent rapporter des sous quelles que soient par ailleurs les conséquences sanitaires qui en découleraient.

La forte vulnérabilité des enfants et singulièrement les plus jeunes à des pathologies comme la diarrhée dont 67% des victimes ont moins de 15 ans et la bilharziose dont 80% des personnes concernées dans l'échantillon concerne la même tranche d'âge, laisse supposer qu'il existe une relation dynamique entre pathologie hygiénique et âge. Cette relation se renforce avec le fait que 80% des cas de conjonctivite et 100% de ceux du choléra appartiennent à la tranche de 1 à 15 ans (tableau n°3.12).

Maladies \ Age	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	conjonctivite	Choléra	Total
De 1 à 4 ans	9	1	115	3	1	129
De 5 à 9 ans	4	2	50	1	1	58
De 10 à 14 ans	5	1	30	0	1	37
De 15 à 29 ans	5	0	36	1	0	42
De 30 à 49 ans	2	1	27	0	0	30
5ans et plus	2	0	20	0	0	22
Total	27	5	278	5	3	318

Tableau n°3.12 : Répartition des maladies suivant l'âge de la victime

Source : Enquête de terrain, 2008

Qui plus est, le paludisme considéré comme la maladie qui frappe indistinctement toutes les catégories fait aussi plus de victimes au niveau des jeunes de moins de 15 ans avec 70% des cas déclarés. Au Niger d'une manière générale le paludisme est la première cause de mortalité. A Niamey le paludisme est en rapport avec le débit du fleuve et connaît ainsi deux pics : juste à la fin de la saison des pluies (mi-septembre à mi-octobre) au cours de la crue locale et vers décembre où le fleuve atteint sa crue maximale liée à l'apport des eaux en provenance de la Guinée et du Mali.

Au cours de la période de crue, « *les zones déprimées du lit majeur du Niger se remplissent engendrant une prolifération d'A. funestus³³ qui se traduit par une recrudescence du*

³³ *A. funestus* et *A. gambiae s.l* sont les deux espèces d'anophèles responsables du paludisme à Niamey.

paludisme » (MOTCHO, 1991). En moyenne, on note une incidence de 80 cas pour 1000 habitants³⁴.

Ce développement nous amène à nous demander s'il n'existe pas de relation entre une concentration de la population dans un espace restreint et la prévalence de certaines maladies à caractère contagieux par exemple. Nous nous sommes intéressé au cas des enfants qui sont les plus vulnérables.

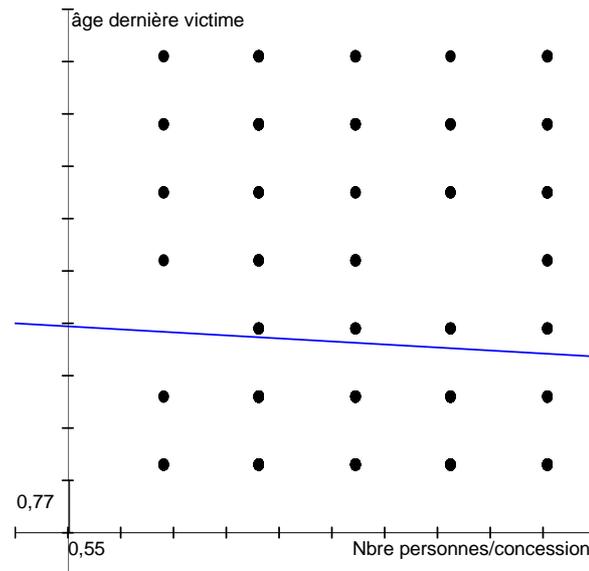


Figure n°3.17 : Corrélation entre l'âge et le nombre de personnes dans la concession.

Source : Enquête de terrain, 2008

Avec un coefficient de corrélation négatif (-0,05), on peut estimer que la dépendance n'est pas significative entre l'âge de la victime et le nombre de personnes dans la concession et subséquentement avec la densité de la population. Le résidu de la régression : (âge dernière victime = -0.079) et (le nombre de personnes dans la concession +3.042) tel que traduit par le modèle confirme l'hypothèse du peu d'influence qu'il existe entre l'âge de la victime et le nombre de personnes dans la concession (figure n°3.17).

3.3.4 Les facteurs culturels

« Des études épidémiologiques ont démontré de manière convaincante que le comportement individuel relatif [] aux habitudes alimentaires, à l'utilisation des structures de soins de santé préventives et à d'autres activités sont en étroite relation avec la santé et la maladie. []

³⁴ HALIDOU A.. et al, (2006), Etude des causes du taux élevé de mortalité grave chez les enfants de 2 à 15 ans admis au service de pédiatrie B de l'hôpital national de Niamey.

*Différentes études ont montré que les groupes socio-économiques bas présentent un profil de risque plus important » (WILLEMS, 2007). La culture joue un rôle indéniable dans le comportement individuel et collectif des membres d'une société. Au Niger en général et à Niamey en particulier, où la population est musulmane à plus de 90%, des recommandations de cette religion rythme la vie des individus. Cependant, le problème ne réside pas dans le respect des préceptes religieux, mais plutôt dans l'interprétation de ceux-ci en vue de leur meilleure application pour le bien être de la communauté en général. En effet, si l'islam bannit le gaspillage et les pratiques ostentatoires, il prône avec insistance la préservation de l'intégrité physique, morale et spirituelle du musulman. Dans la pratique, on constate malheureusement des interprétations erronées qui ont parfois des conséquences graves. C'est le cas par exemple de tout ce qui est nourriture ou boisson dont se servent les adeptes et qui doivent être utilisées de manière rationnelle. L'utilisation rationnelle des repas ne signifie en aucune manière les conserver à tout prix. Or à Niamey où les températures excèdent à certaines périodes de l'année les 45°C à l'ombre et où peu sont les ménages qui disposent de frigidaires pour conserver leurs aliments, le système du *DOUNGUINDI*³⁵ est très répandu. De plus, dans une ville où près du tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, il n'est pas très surprenant de voir des gens se servir de produits dont la consommation est préjudiciable à leur santé. « En règle générale, les personnes moins qualifiées ont un style de vie moins sain. Elles mangent généralement de manière moins saine (moins de légumes, de fruits, de poisson et de pain gris) et présentent davantage de surpoids et d'obésité. D'autres facteurs plutôt de type identitaire peuvent être avancés ». (AVALOSSE et FELTESSE, 1997). Ces auteurs parlent de personnes moins qualifiées, mais à Niamey, comme nous l'avons démontré dans le développement précédent, les personnes moins qualifiées sont aussi les plus pauvres en général. Vivant dans une totale précarité, beaucoup de ménages n'ont accès à l'eau potable que par la charité d'un voisin ou la compréhension d'un gardien d'une école qui permet parfois aux petites gens de venir s'approvisionner en eau. Ceux qui ne peuvent pas bénéficier de telles mannes, sont réduits à mener une vie beaucoup plus austère à travers laquelle la question de l'hygiène est reléguée au second plan. Se laver, prendre soin de son corps et autres pratiques sont considérées comme un luxe pour des gens qui n'ont souvent que la force physique à vendre en offrant des services de bûcherons, maçons, ouvriers-maçons, éboueurs, etc. Dans les milieux défavorisés, « sans que l'on puisse généraliser, le corps est moins un objet de valorisation et donc moins un objet de soins et de précautions. Il est un outil qui doit résister au travail. Les affections, la fatigue sont courantes et donc considérées comme normales. L'horizon temporel davantage axé sur le présent pour cause de précarité ou de niveau de formation générale, n'incite guère à projeter dans le futur les conséquences de comportements risqués et de problèmes de santé révélés par des symptômes ressentis » (AVALOSSE et FELTESSE, 1997).*

³⁵ Ce système consiste à garder le restant du repas du soir pour le petit déjeuner du lendemain. Le repas ou la sauce peut ainsi être avarié, mais comme il est presque interdit de jeter la nourriture, on trouve un moyen de le consommer en mettant par exemple du natron dans la sauce et en chauffant ainsi le plat qui sert de petit déjeuner. Parfois, pour manque de bois de chauffe, le plat est consommé froid.

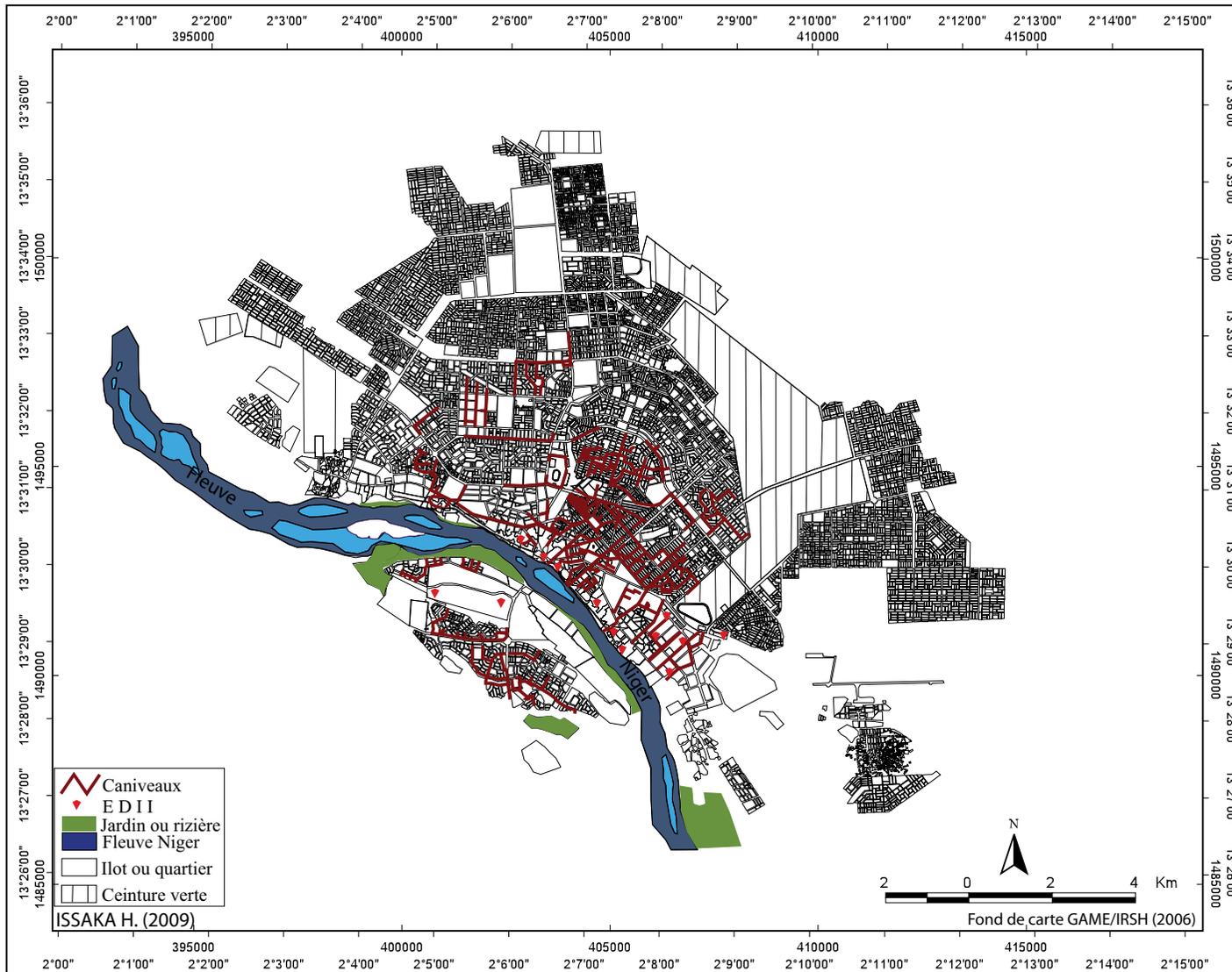


Figure n°3.18 : Réseau de drainage et espace d'horticulture

Certaines affections sont liées à la consommation d'aliments avariés ou de légumes pollués par les eaux usées et autres substances nocives à la santé. A Niamey, certains jardins reçoivent directement les eaux usées provenant d'unités industrielles peu soucieuses des conséquences de leurs rejets sur l'environnement (figure n°3.18).

3.3.5 Les facteurs institutionnels et structurels

L'inégalité des citoyens face à l'accès aux soins est réelle. D'abord avec près de 7% de la population nigérienne, Niamey concentre plus du tiers des médecins et spécialistes de santé du pays. La part de Niamey dans le budget de santé du pays est disproportionnée. En plus, le Niger ne dispose pas de système de couverture maladie universelle pour tout le monde, seuls les salariés de l'Etat et de certaines sociétés privées formelles disposent de ce privilège. C'est pourquoi, en dépit de la présence des infrastructures tant publiques que privées à Niamey, l'accès n'est pas aussi facile que semble le laisse penser la lecture de la carte des infrastructures sanitaires (figure n°3.19). A l'hôpital de référence, pour y accéder, il faut payer. Dans un milieu où les gens vivent dans la précarité, demander à un malade de payer pour pouvoir voir un médecin n'est pas de nature à encourager la fréquentation des milieux hospitaliers. C'est pourquoi l'automédication est très développée à Niamey en dépit de ses conséquences parfois graves sur la santé des malades. En 2004, Niamey concentre 33% à 37% (en ajoutant les cadres des Etablissements publics à caractère administratif) des effectifs totaux des cadres de la santé du pays alors que ce sont seulement près de 7% des Nigériens qui y vivent (tableau n°3.13).

Région	Population	Médecin	Infirmier	Sage femme
Agadez	344914	1/49274	1/3080	1/3749
Diffa	366643	1/52379	1/4471	1/5729
Dosso	1622178	1/108145	1/7615	1/13518
Maradi	2431446	1/143015	1/9725	1/17878
Tahoua	2093293	1/39533	1/9898	1/19382
Tillabery	2032171	1/184743	1/10529	1/16389
Zinder	2218623	1/138664	1/6682	1/16808
Niamey	749160	1/11182	1/1687	1/951
Moyenne nationale		1/50000	1/5525	1/6100
Normes OMS		1/10000	1/5000	1/5000

Tableau n°3.13 : Ratio personnel de santé en fonction de la population régionale

Source : PDS, 2005-2009

Les 7 chefs-lieux de région où résident moins de 25% de la population absorbent 65%³⁶ du total des agents cadres. C'est dire que les 8 chefs-lieux de région avec près de 30% de la population nigérienne, concentre à eux-seuls près de 98% des cadres. Ainsi on remarque une disparité nette entre centres urbains principaux et autres localités. Le ratio de personnel de santé par région laisse voir des inégalités énormes.

Alors que la moyenne nationale était de 1 médecin pour 50 000 habitants, Niamey a un ratio proche des normes de l'OMS (1 médecin pour 10 000 habitants) avec 1 médecin pour 11182 habitants (tableau n°3.13). Au même moment, la région de Tillabery dans laquelle Niamey est enclavée, compte un médecin pour 184 743 habitants. En 2004, selon l'enquête de la mission Programme de Développement Sanitaire (PDS), rien que la ville de Niamey comptait 133 établissements de soins (toutes catégories confondues) dont 80% offrent des soins généraux. La couverture sanitaire montre également une disparité inter et intra-régionale avec une concentration des équipements dans les centres urbains principaux. Niamey s'en sort toujours avec la plus forte proportion comme le montre le tableau n°3.14. La carte de localisation des infrastructures de santé (figure n°3.19) montre une relative abondance de ces équipements même si la plupart reste concentrée dans la zone centrale et péri-centrale.

Région	Pop. 1994	F. sanitaire	Hab./F.S	Pop. 2004	F. sanitaire	Hab./F.S
Niamey	523538	39	13424	749160	40	18729
Agadez	287270	27	10639	344914	43	8021
Diffa	204120	20	10206	366643	38	8526
Tillabery	1634247	78	20951	2032171	115	17671
Zinder	1716885	65	26413	2218623	111	19987
Maradi	1741267	55	31660	2431246	92	26426
Tahoua	1542500	63	24484	2093293	93	22508
Dosso	1272860	45	28286	1622178	90	18024
Niger	8922687	392	22286	11856493	612	19373

Tableau n°3.14 : Densité des formations sanitaires par habitant selon la région (1994 et 2004)

Source : PDS, (2005-2009)

Entre 1994 et 2004, on constate une baisse relative de la proportion des formations sanitaires mises à la disposition des Niaméyens par rapport aux résidents des autres régions du pays.

³⁶ NIGER (REPUBLIQUE DU), MSP/LCE (2005), Plan de Développement Sanitaire 2005-2009, 228p

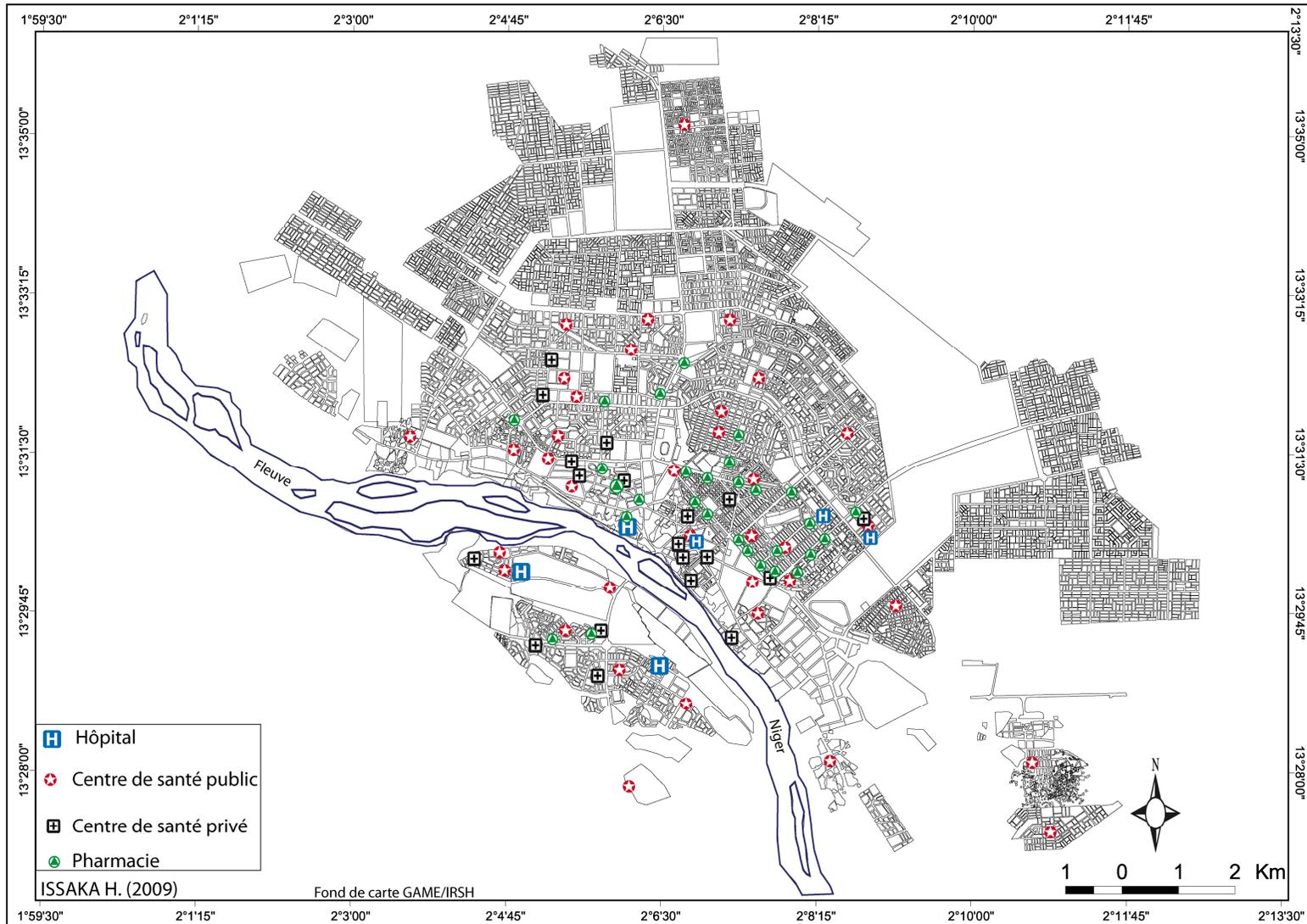


Figure n°3.19 : Les principales infrastructures de santé à Niamey

Cette proportion passe ainsi de près de 10% des formations sanitaires à 6,5% au cours de la période en dépit d'une relative augmentation de la proportion de la population de Niamey sur l'effectif national (5,9 à 6,3% des Nigériens vivent à Niamey en 1994 et en 2004).

Comme les centres de santé, les pharmacies suivent la même logique que les centres publics de santé avec d'ailleurs plus d'acuité. Sur les 49 pharmacies privées recensées en 2004 au Niger, 40 (près de 82%) sont installées à Niamey, 2 à Agadez, 1 à Dosso, 2 à Maradi, 1 à Tahoua et 2 à Zinder (PDS, 2005-2009). Ce phénomène se produit à un moment où à Niamey les pharmacies publiques sont en déclin car n'offrant que très peu de produits spécialisés. Elles concurrencent le privé par leur prix relativement bas, mais le fait qu'on y trouve rarement les spécialités décourage beaucoup de clients qui préfèrent ne pas perdre leur temps à faire le tour de ces pharmacies. L'introduction du système de recouvrement des coûts en 1998 a contribué à diminuer la fréquentation des formations sanitaires par les couches populaires bien que cela ait permis d'enregistrer près de 2 milliards de francs CFA dans les caisses des formations sanitaires publiques.

Cette situation déséquilibrée de Niamey par rapport au reste du pays s'explique d'une part par la relative solvabilité des Niaméyens dont on peut dire que seulement un tiers vit en dessous du seuil de pauvreté qui les place dans une situation de pauvreté avancée ne leur permettant pas de consulter un médecin en cas de maladie et de recourir à des produits pharmaceutiques, et d'autre part à la culture urbaine faite d'imitation et de désir de modernité qui poussent certains à vouloir utiliser la médecine moderne en cas de maladie que de se livrer à des charlatans et autres vendeurs d'illusions. En outre, c'est à Niamey que se trouve l'essentiel des cadres Nigériens or, il est prouvé le rôle du niveau d'instruction dans l'amélioration des conditions socioéconomiques des ménages. C'est ce que souligne De BOYSER (2007) lorsqu'il affirme que *« le manque de moyens financiers a également un impact sur la difficulté de faire face aux dépenses en soin de santé, et dès lors sur le report des soins : 60% des personnes pauvres ne peuvent intégrer les coûts liés aux soins de santé dans le budget du ménage, et 17% doivent reporter les soins dont ils ont besoin. On peut penser que les frais de santé difficiles à supporter mènent à un report de la consommation médicale. On observe une différence de 10% entre les personnes diplômées de l'enseignement primaire ou sans diplôme et les personnes issues de l'enseignement supérieur »*. Comme pour les autres risques d'ailleurs, il est évident que la situation financière du ménage joue un rôle prépondérant dans sa vulnérabilité et sa résilience.

Conclusion

Les différents aléas combinés aux vulnérabilités donnent des risques certains en matière de santé à Niamey. *« De manière prépondérante, la situation socio-économique d'un individu - dont les indicateurs principalement utilisés sont le niveau de formation, de revenu et la catégorie socioprofessionnelle - a, en soi, un impact sur son état de santé, ceci par le biais de*

différents facteurs, tant structurels que culturels». Des déterminants structurels et culturels peuvent être avancés comme étant les causes des facteurs à l'origine des risques sanitaires. En effet, en même temps que Niamey bénéficie sur le plan structurel d'une injustice par rapport aux autres centres urbains, la disponibilité des formations sanitaires et structures connexes (pharmacies) ne garantit pas l'accessibilité des soins à certaines catégories de la population, les plus pauvres pour qui la santé et certaines mesures d'hygiène apparaissent comme un luxe. Il a, en effet, été prouvé dans des études antérieures que le fait de disposer par exemple de fosse septique réduirait le risque de contracter le paludisme. Mais, combien sont les chefs de ménage qui peuvent dépenser 200 000 F CFA pour une fosse septique ? Cependant, le manque de moyens financiers ne justifie pas certaines attitudes préjudiciables au cadre de vie. Tous les ménages pourraient assainir leur environnement immédiat s'ils mesuraient les conséquences de l'insalubrité sur leur santé. Certes évacuer des déchets qui faute d'acheminement sur les décharges reviennent sous l'effet du vent dans les maisons n'encourage pas à être assidu, mais les populations peuvent bien s'organiser pour que les déchets n'envahissent pas leurs cours. C'est une question de perception du risque, une volonté de vivre dans un environnement sain.

Chapitre IV : Les risques liés à la délinquance

Chapitre IV : Les risques liés à la délinquance

Comme la plupart des pays sous développés, le Niger connaît depuis le début des années 1960 une urbanisation croissante sans que les conditions soient toujours réunies pour permettre à tous les urbains de vivre dans « l'eldorado » comme souhaité lors des migrations de leurs terroirs ruraux vers les centres urbains. Parmi ces centres urbains, Niamey est de loin, celui qui accueille le plus grand contingent à cause du rôle prépondérant qu'il joue à l'échelle nationale du fait de son statut de capitale politique et économique. Si les premiers migrants du début de l'accession de Niamey au statut de capitale politique du jeune Etat n'ont pas rencontré des difficultés majeures pour s'insérer dans un tissu urbain en quête d'affirmation, leurs successeurs ont eu moins de chance. En effet, comme par désenchantement, le tissu économique fragile que tentaient de mettre sur pied les premières autorités ne faisaient que s'effilocher au fil des années. Cette situation serait liée au fait que l'économie du pays reposait en grande partie sur le secteur rural (agriculture et élevage) fortement tributaire des caprices climatiques dans une région sahélienne où la pluie rythme plus que partout ailleurs la vie des hommes. Aussi, les perturbations climatiques se reflètent sur le paysage urbain qu'elles modèlent et modulent au grand dam des principes urbanistiques prônés par une bureaucratie plus encline à constater les infractions qu'à planifier la croissance urbaine.

Les vagues migratoires successives, une morosité économique, un système politique qui peine à s'affirmer, une déliquescence du tissu social, voilà autant de facteurs qui participent à la *crise des encadrements* avec comme conséquence une prolifération d'actes et de comportements délinquants qui s'amplifient au fil du temps et mettent en danger la sécurité individuelle et collective. Niamey, ville millionnaire n'a aujourd'hui (toute chose étant égal par ailleurs) rien à envier à certaines métropoles réputées pour leur insécurité ambiante. Le plus inquiétant, c'est que les autorités semblent déjà dépassées par l'ampleur du phénomène alors que même que Niamey constitue aujourd'hui l'une des plus petites villes capitales et au regard de son accroissement, elle serait multimillionnaire dans les prochaines décennies. Comment la délinquance a-t-elle pu s'incruster à Niamey, qu'est-ce qui explique sa propagation rapide, quels sont les principaux délits et les territoires propices à la délinquance, voilà autant de questions que tente d'aborder ce chapitre.

4. 1 La société Niaméyenne et la délinquance

Il est admis que toute société comporte ses propres germes criminogènes et ce qui est admis comme crime ou délit varie d'une société à une autre car c'est la société qui édicte des lois prohibant tel ou tel acte car portant atteinte à certaines valeurs chères à la société. Mais avant d'être une valeur collective, le bon comportement est avant tout une attitude individuelle, le plus souvent fruit d'une éducation transmise par la famille. Dans une société hybride comme celle de Niamey, il n'est pas surprenant de voir n'importe quel type de comportement car les

individus ont en face deux cultures auxquelles ils essaient de s'intégrer sans pour autant faire la part des choses entre le normal et l'anormal, le bien et le mal. Dans ce contexte, toutes les attitudes sont permises ou du moins observées en fonction non pas de ce qui semble bon pour l'ensemble de la collectivité mais comme ce qui est profitable pour l'individu. On observe ainsi de multiples travers çà et là dont les jeunes en mal d'affirmation sont le plus souvent exposés et dont ils sont aussi désignés comme les auteurs de ces genres de comportement d'où le lien commode établi entre jeunesse et délinquance, deux mots qui s'ils ne sont pas synonymes ont tendance à être perçus comme tels. La réalité des faits montre que parfois il faut nuancer cette assertion car les délinquants se recrutent à tous les âges et les jeunes ne sont parfois que des exécutants d'ordres venus de la part de leurs « chefs ». Dès lors à qui imputer la responsabilité des comportements déviants ? La réponse à cette interrogation ne semble pas aussi aisée car plusieurs acteurs interviennent dans la chaîne causale du crime ou délit. Dans ces conditions, attribuer la responsabilité à l'auteur direct de l'acte paraît si simpliste car des fois le véritable coupable n'est jamais désigné et cela entraîne *ipso facto* la perpétuation du phénomène. Même si on suppose que le comportement d'un individu n'est jamais innocent, souvent l'être humain peut être conduit à adopter des comportements qui ne relèvent juste que d'une stratégie de survie au sein de sa communauté. Il apparaît alors que le rôle de la société dans le comportement des individus qui la composent mérite d'être analysé dans une perspective de situer les responsabilités individuelles et collectives.

Dans cette perspective, le rôle des médias ne saurait être occulté. En même temps qu'ils participent à l'éducation civique des populations, les médias véhiculent également des messages et surtout des images au travers desquels les individus se sentent marginalisés créant du coup une forme de frustration devant l'incapacité de faire face à leurs besoins vitaux essentiels. Le désir de se projeter dans cette image idéale que lancent les médias pousse certains individus à devenir des criminels et la violence devenue quotidienne avec les images diffusées, devient une forme de mode admirée ou en tout cas banalisée. Or la ville par l'imposante population qu'elle concentre est un lieu de prédilection du crime du fait que la foule constitue une population de victimes potentielles. Elle l'est d'autant plus qu'on assiste dans bien des cas à une « foule solitaire » où l'individu agressé ne peut plus compter sur la masse en dépit de ses cris de détresse et de son appel au secours. En outre, si on ne peut pas parler de ghettos à Niamey, beaucoup de citoyens vivent dans des espaces de relégation ce qui provoque une frustration chez certains citoyens, voire même une forme de révolte chez d'autres sans qu'ils n'empruntent nécessairement la bonne voie pour se faire entendre.

4.2 Les facteurs du risque de délinquance

Plusieurs facteurs concourent au développement du comportement criminogène parmi lesquels certains sont d'ordre individuel, d'autres fortement liés au cadre familial ou communautaire.

4.2.1 Les problèmes de concentration

La ville où par principe toutes les manières de se comporter sont édictées par des textes, constitue paradoxalement le lieu où prolifèrent des comportements dont la plupart jurent avec le bon sens. La littérature ne tarit pas de qualificatifs pour décrire le comportement général des citoyens marqué par l'individualisme et le manque d'attention pour l'autre. L'impression qui se dégage est que chacun se préoccupe de ses affaires. Le voisin est souvent ignoré et chaque individu a l'impression de vivre dans l'anonymat. Niamey, en dépit de sa taille relativement modeste est à l'échelle du pays une très grande ville. Concentrant plus de 6% de la population totale du pays et plus du tiers de la modeste population urbaine nationale, à elle seule, Niamey dépasse en population les trois principales villes du pays réunies. Dès lors, il n'est pas surprenant que la capitale soit le point de chute de la majorité des gens qui veulent profiter de la vie urbaine considérée souvent comme plus aisée que celle du milieu rural et même des villes secondaires. Une fois à Niamey, beaucoup de migrants voient leur rêve se transformer en cauchemar et sombrent facilement dans la délinquance. Cette dérive est favorisée d'une part par le fait qu'on pense s'affranchir des contraintes morales imposées par une éducation traditionnelle trop rigoriste et d'autre part, le fait d'être méconnu du grand public constituerait un facteur favorable au passage à l'acte. De plus, il serait plus facile d'agresser quelqu'un avec qui on ne partage presque rien en commun (famille, terroir, ethnie, région, etc.).

4.2.2 Un faible sentiment d'appartenance à la collectivité

Beaucoup d'auteurs comme GRAVEL invoquent le sentiment de frustration et de marginalisation dans les facteurs qui poussent certains individus à sombrer dans la banalisation des interdits sociaux. Selon GRAVEL cité par MENGUE³⁷, « toute violence [] procède d'une violence antérieure qu'au moment de sa manifestation et de sa prolifération, elle ne fait que répéter et inscrire différemment ». Quand dans une société le sentiment d'injustice sociale est de plus en plus visible sur le terrain, certains marginaux essaient de se faire justice en usant des moyens peu orthodoxes pour se faire entendre. Aussi adoptent-ils des attitudes consistant à déposséder les autres de leurs biens ou même à porter atteinte à leur intégrité physique. Mais là où cet argument est peu plausible à Niamey, c'est que les victimes des raptés et autres agressions sont rarement les privilégiés de la société. Ceux qui se font agresser ou voler sont souvent des petites gens pour qui l'économie des frais de transport est une manière d'augmenter le revenu pour subvenir aux besoins essentiels. Ce sentiment d'être en marge de la collectivité peut se refléter au niveau scolaire mais aussi dans la recherche de l'emploi. L'école publique qui jadis offrait l'égalité des chances à tous les citoyens a depuis les premières interventions des institutions financières internationales, perdu ses lettres de

³⁷ Marie Thérèse Mengue, Jeune et violence IN : Villes et violences en Afrique noire pp. 61-74

noblesse. Aujourd'hui, ce ne sont plus les recalés du système général qui s'offrent une seconde chance dans le privé, c'est plutôt les démunis qui se retrouvent dans l'école publique, sans moyen et de plus en plus abandonnée. Dès lors, il s'en suit que les taux de déperdition flambent et ces exclus deviennent parfois des cas sociaux que la société n'arrive plus à insérer. En outre, même ceux qui à force de courage et de sacrifice arrivent à décrocher leurs diplômes, se verront exclus de l'accès à un poste digne de leur cursus. Cette marginalisation des couches populaires ne pourra qu'exacerber les frustrations et faire perdre aux parents la perte d'autorité sur leurs enfants.

4.2.3 Une supervision parentale inadéquate

L'autorité qu'exercent les parents sur leurs enfants obéit à un certain nombre de conditions préalables dont notamment le fait de pouvoir assurer à l'enfant le minimum vital. Or, à Niamey, il n'est pas rare de trouver des parents qui ignorent complètement où leurs enfants passent leurs journées. Ces jeunes qui ne rentrent que très tard dans la nuit pour se coucher et repartir vite le matin puisqu'ils n'attendent rien de leurs parents deviennent la proie facile d'individus malintentionnés qui les entraînent souvent dans la délinquance. Ainsi donc les parents pauvres n'ont plus d'influence sur leurs enfants qu'ils soient jeunes ou adultes. Livrés à eux-mêmes, beaucoup de jeunes et d'adultes sans aucun espoir de vivre une vie épanouie se rebellent contre la société en se mettant en marge des principes sociaux qu'ils ignorent parfois par vengeance contre une société qui ne leur offre pas de perspective. Ces exclus, s'adonnent à des actions de représailles contre les individus sans défense qu'ils spolient de leurs biens et auxquels ils infligent souvent des coups de toutes sortes (de points, de couteaux, de bâtons, etc.) sans se demander en quoi ces individus participent à leur détresse. Mais pour ces marginaux qui s'associent en bandes, ils ont leur communauté à part et tous ceux qui ne sont pas des alliés, sont à combattre, car on a l'impression qu'ils veulent rejeter un milieu communautaire basé sur l'exclusion et l'indifférence.

4.2.4 La désorganisation du milieu communautaire renforcée par la pauvreté

La société nigérienne est caractérisée par un communautarisme qui fait que l'enfant appartient non pas exclusivement à ses parents mais à toute la famille qui participe d'une manière ou d'une autre à son éducation et à son intégration sociale. La socialisation du jeune est donc une affaire de la communauté. Il n'est pas rare de voir des jeunes confiés à des membres de la famille plus aisés qui s'occupent d'eux jusqu'à ce qu'ils soient majeurs. Mais la précarisation croissante développe un individualisme de plus en plus généralisé. Comment quelqu'un qui n'arrive même pas à subvenir aux besoins vitaux de sa propre progéniture peut-il se charger de l'éducation des enfants des autres ? La précarité et la pauvreté croissante renforcent l'individualisme qui, bien qu'étant une des caractéristiques de la ville, était naguère très

marginal à Niamey. Des auteurs comme VINCENT J. (1998) notent le rôle de l'urbanisation dans le développement de l'individualisme et l'éloignement des jeunes de leurs parents comme facteur d'encouragement à l'adoption de comportements déviants. Selon cet auteur, « *l'urbanisation détruit les liens communautaires et dispose l'individu aux extrémismes politiques [] la présence des parents aux côtés de leurs enfants, en milieu urbain, est de nature à réduire l'atomisation sociale produite par l'urbanisation, et par conséquent la violence subséquente* ». Cette désorganisation sociale source de travers multiples préjudiciables à la communauté est sans conteste le fruit d'une désintégration sociale, elle-même tributaire d'une chute drastique du niveau de vie de la majorité des habitants ayant contraint certains habitants des campagnes à abandonner les pratiques agricoles peu rentables pour venir s'installer en ville et s'engager dans des activités de type commercial. Cela semble réussir pour certains migrants. Mais, vite, ils sont rattrapés par ceux qu'ils ont laissés au village et qui viennent s'agglutiner autour d'eux profitant d'une « solidarité paralysante » qui voudrait qu'on accueille et assiste le prochain parfois au prix de sa déchéance. Selon CHANDON-MOËT B. (1998) « *les inégalités sociales se creusent, car les pauvres et les dépendants sont de plus en plus nombreux. On peut craindre que la poursuite de la crise et de ses effets non seulement continue d'ébranler les systèmes d'entraide, mais accentue une coupure entre ceux qui sont agents d'innovation sociale et économique, et un grand nombre d'acteurs essentiellement préoccupés de leur survie* ». Par conséquent, tant que la crise urbaine persistera, il serait illusoire de penser que la délinquance faiblira. Au contraire, elle ne fera que s'accroître d'où la nécessité de ne pas négliger des secteurs d'encadrement de crise que sont l'école et l'emploi.

4.2.5 Un faible potentiel au plan scolaire et une faible employabilité

Si les premières années de l'indépendance coïncidant avec celles de l'accélération du processus d'urbanisation de la ville ont vu se développer une éducation de type élitiste, celle-ci offrait des meilleures perspectives pour ceux qui fréquentent l'école occidentale. C'est ce qui expliquerait d'ailleurs le soin accordé aux élèves par rapport à leurs frères fréquentant par exemple les écoles coraniques réduits à être des jeunes mendiants cultivant une certaine habileté dès le plus jeune âge ce qui conduit quelques-uns à la délinquance. Mais avec la crise économique du début de la décennie quatre-vingt et la baisse des investissements de l'Etat dans les secteurs sociaux dont celui de l'éducation, l'école n'est plus ce cadre qui offre un avenir prometteur à tous les jeunes quelle que soit leur origine. Ce haut lieu de justice sociale où seul le mérite compte est de plus en plus abandonné et ce d'autant plus que même ceux qui ont leurs diplômes sont laissés à leurs sorts. Les jeunes diplômés sans emploi se comptent par milliers puisque l'Etat qui est le principal pourvoyeur d'emploi est en crise et a cessé tout recrutement sur injonction des bailleurs de fonds. En outre, même quelques salariés avant l'avènement de la crise ont perdu leurs emplois devenant ainsi des cas sociaux. Il est clair que l'école, lieu de socialisation, ne peut plus motiver les jeunes et beaucoup l'abandonnent sans pour autant se frayer un chemin pour préparer leur avenir. Le plus souvent, les jeunes s'organisent en groupes localement dénommés *FADA* dont certains ne sont que des gangs

masqués. Des peccadilles dans la famille (vente de certains biens des parents à leur insu, vol des volailles dans le quartier pour organiser les veillées) au début, certains franchissent vite le pas en organisant des rackets au niveau de certains endroits obscurs. C'est ainsi que de plus en plus certains jeunes deviennent vulnérables à la tentation de la délinquance. Sans formation ou avec une formation qui ne leur offre aucune perspective d'avenir puisque n'étant pas adaptée au marché très restreint de l'emploi dans une conjoncture économique on ne peut plus marquée, livrés à eux-mêmes car ne pouvant pas compter sur des parents eux-mêmes déboussolés, vivant dans un environnement dont ils ont l'impression d'être exclus, beaucoup de jeunes tentent la solution de détresse qui consiste à se mettre en marge de la société en ignorant ses principes et valeurs de civilisation en se déversant dans la violence frustrative. Cette violence frustrative « *tire son origine de la théorie de la frustration relative, du sociologue américain Ted Gurr³⁸ et se définit comme l'état désagréable et douloureux que procure la conscience d'un écart entre un désir et une réalisation. Lorsque cet écart est perçu comme très important et qu'aucun débouché ne s'offre à l'assouvissement de la convoitise, les conditions d'une accumulation de ressentiments se trouvent réunies* ». Cette violence accumulée est rejetée sur les paisibles populations elles-mêmes victimes d'une crise urbaine et économique.

Si la ville est par essence un lieu de violence comme semblent l'admettre certains penseurs comme CHANDON-MOËT B.³⁹ pour qui « *la ville est un acte de violence. Elle peut tout aussi bien stimuler qu'annihiler les énergies humaines. La contrainte qu'elle exerce est particulièrement forte* » ; il n'en demeure pas moins que des indicateurs permettent de déterminer une certaine géographie de la criminalité dans la ville. En effet, la crise économique que beaucoup d'auteurs semblent désigner comme le principal responsable de la dégénérescence du tissu social ne frappe pas équitablement tous les urbains, les actes délinquants sont aussi localisés dans des secteurs déterminés de la ville. Quelles sont les conditions propices au risque de délinquance ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans le développement suivant.

4.3 Les conditions favorables au risque de délinquance

Le risque est par définition le produit d'un aléa associé à des éléments vulnérables (figure n°4.1). Cette combinaison peut s'opérer dans un contexte favorable à la fois à l'un et l'autre volet du risque et constituer ainsi un facteur déclenchant.

³⁸ Joseph Boute, La violence ordinaire dans les villes subsahariennes

³⁹ Bernard Chandon- Moët, le risque de la ville en Afrique, In Cahier de l'UCAC n°3 pp.7-19

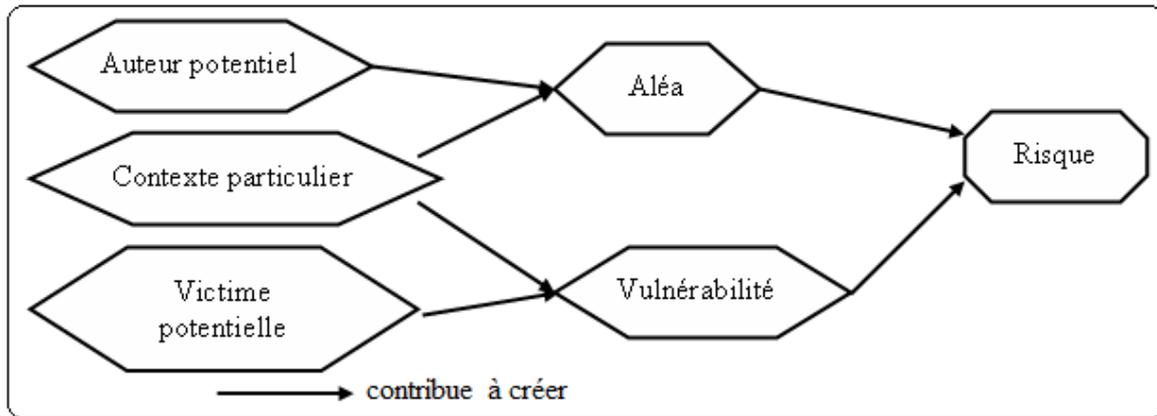


Figure n°4.1 : Schéma du risque lié à la délinquance

Source : JAQUEMIN H., simplifié par ISSAKA H.

4.3.1 L'aléa

Dans l'étude du risque, l'aléa joue un rôle important. Pour les risques liés à la délinquance que beaucoup d'auteurs assimilent à la délinquance juvénile du fait que les jeunes soient enclins à être les auteurs potentiels des comportements délinquants sans doute à cause de leur habileté mais aussi et souvent en vue de satisfaire leur désir ardent de s'affirmer à travers la construction d'un projet d'avenir. Cependant, la réalisation de ce projet d'avenir est parfois contrariée par un contexte sociopolitique et économique défavorables donnant ainsi aux jeunes l'impression d'être des laissés-pour-compte d'où le sentiment d'injustice qui provoque chez ces « exclus » une violence frustrative dont la manifestation se traduit par un désir de vengeance non pas directement contre les autorités mais contre toute la société. Dès lors, il s'ensuit que tous ceux qui s'estiment rejetés par le système ou victimes de l'injustice, peuvent être des auteurs potentiels quel que soit leur âge.

4.3.1.1 Les auteurs potentiels

Niamey considérée comme la vitrine du pays à cause de ses fonctions administratives et économiques concentre outre ses natifs, beaucoup de candidats à un emploi rémunéré. Si ce rêve se réalise pour certains, pour d'autres et certainement les plus nombreux depuis le début de la récession économique, c'est le désenchantement. D'après les résultats du recensement de 2001, Niamey abrite surtout une population jeune avec 55% âgée de moins de 20 ans et la ville compte 120715 ménages avec en moyenne 6 personnes par ménage. D'après la même source, beaucoup de Niaméyens actuels sont des néo-citadins puisque 43% y ont migré il y a moins de 10 ans. A la jeunesse de la population s'ajoute un problème de taille qui est celui de

l'accès à l'éducation ou du moins à la poursuite des études. En effet, 36,3% des jeunes âgés de moins de 20 ans sont non scolarisés et seuls 9,1%⁴⁰ des jeunes âgés de plus de 20 ans ont fait des études supérieures. Tous ces jeunes aspirent à un emploi parfois tout juste pour survivre.

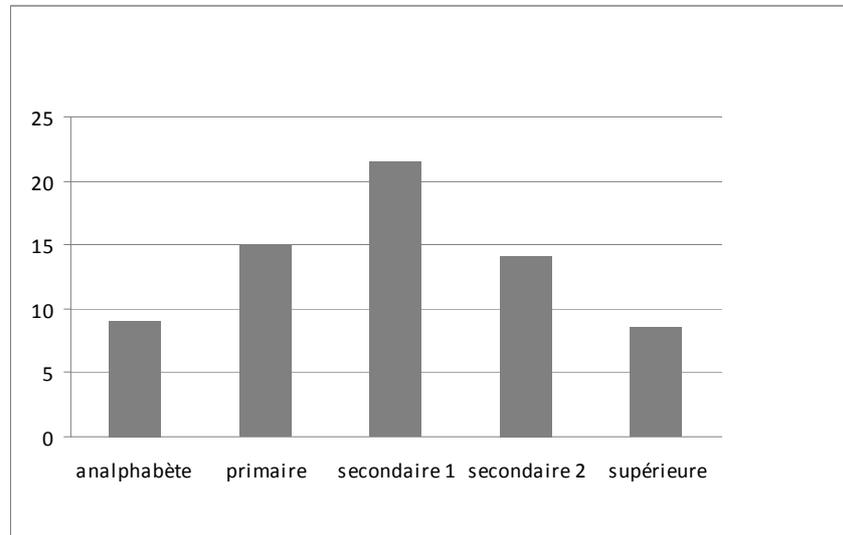


Figure n°4.2 : taux de chômage selon le cycle d'étude

Source : Données STATECO N°99

Cependant, le taux d'activité à Niamey est très faible au point que seule une personne sur deux en âge de travailler a un emploi. Les jeunes de moins de 30 ans sont moins employés que leurs aînés avec des proportions respectives de 42,8% contre 73,6%. En réalité, d'après l'étude de l'UEMOA (2005), seuls 25% des jeunes Niaméyens sont actifs et les $\frac{3}{4}$ sont réduits à un chômage vrai ou déguisé. Tous ces inactifs deviennent des charges pour leurs familles ou du moins pour ceux qui les assistent grâce à la solidarité familiale, la famille ici est prise au sens large comme étant tous ceux avec lesquels on partage une affiliation et ce quel que soit le degré. Dans tous les cas, être à la charge de quelqu'un à vingt ans et plus est perçu comme une honte dans une société où à cet âge, l'homme est censé gérer son propre foyer. Cette dépendance est renforcée par le chômage qui frappe distinctement les populations en fonction leur niveau d'instruction. Si dans l'ensemble 13,1% d'adultes en âge de travailler sont au chômage, ce taux varie selon qu'on soit scolarisé ou pas et aussi en fonction du niveau de scolarisation (figure n°4.2).

Si le chômage frappe tous les groupes d'âge de toute origine, il semble que les natifs de Niamey soient relativement moins touchés que les provinciaux et les étrangers. Cette situation, s'expliquerait par le fait que les Niaméyens disposent d'un accès facile à l'école et

⁴⁰BRILLEAU A., ROUBAUD F., TORELLI C. (2005), L'emploi, le chômage et les conditions d'activités.

par ces temps de népotisme, certains profitent des relations pour décrocher un emploi. Le tableau de la répartition des catégories socioprofessionnelles (tableau n°4.1) confirme cette tendance à une forme d'injustice quant à l'accès à l'emploi et à un emploi salarié.

Origine CSP	Provinces	Niamey	Etrangers	Total
Sans-emploi	45	28	2	75
Salariés	123	71	6	200
Artisans	129	76	7	212
Revendeurs	79	26	8	113
Total	376	201	23	600

Tableau n°4.1 : Répartition des catégories socioprofessionnelles par origine géographique

Source : Enquête de terrain, 2008

Même si les données statistiques indiquent que la différence régionale est relativement négligeable, il n'en demeure pas moins que celui qui ne dispose d'aucun soutien (comme c'est le cas de beaucoup de migrants) serait plus enclin à voler que celui qui peut compter sur l'appui d'un parent ou d'une connaissance. L'emploi salarié est donc une condition nécessaire et son manque peut conduire à des dérives. C'est ce qu'explique RABO (1981) lorsqu'il affirme que « *le souci constant de parvenir à un emploi le plus souvent hypothétique, les problèmes alimentaires, de logement et de locomotion expliquent la très forte proportion des infractions contre la propriété d'autrui* ».

La société nigérienne renferme des germes qui encouragent la fainéantise comme le rôle indécent d'une solidarité paralysante et la dépendance « à vie » des enfants vis-à-vis de leurs parents. C'est la cause pour laquelle, ceux qui ont des parents sur place ne se gênent pas à passer le plus clair de leurs temps à chômer plutôt qu'à exercer des activités qu'ils jugent dévalorisantes. Mais cette solidarité ruineuse et improductive dans bien des cas, est progressivement mise en cause par la pauvreté qui frappe de plus en plus les populations. Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs ont de la peine à vivre confortablement car les revenus ne peuvent pas couvrir tous leurs besoins avec des salaires bas dans un contexte d'inflation galopante dans un pays où en 2002, le revenu minimum n'était que de 22 000 F CFA (33,53€). On comprend alors pourquoi la solidarité est en baisse. La conséquence de cette chute de la solidarité est la naissance ou le développement de comportements nouveaux dans les quartiers et secteurs où les sans emplois et autres démunis sont majoritaires. C'est le cas

par exemple des quartiers de la ville où les natifs de Niamey sont majoritaires et singulièrement les villages urbains comme Gamkallé, Yantala et Goudel considérés comme des zones d'insécurité du fait des agressions et vols dont les habitants sont victimes ou témoins.

La convoitise des biens des jeunes de leur génération ayant eu la chance d'avoir un travail ou bénéficiant de la largesse de leurs parents salariés ou commerçants participe de cet acharnement sur les autres afin de satisfaire un besoin parfois ridicule comme la nourriture ou la boisson (sucré ou alcoolisée). C'est pourquoi, les vols et autres agressions se multiplient dans certains secteurs qu'on peut légitimement qualifier aujourd'hui de secteurs de l'agression. Avec des sans-emplois ayant un âge moyen de 28,7 ans et un niveau d'instruction moyen d'environ 7 ans d'études réussies (STATECO N°99), et une population de chômeurs de 29 000 personnes, il est clair que l'exacerbation des problèmes sociaux ne devrait pas surprendre outre mesure la population de Niamey. Alors qu'en 2002 les candidats à un emploi à la fonction publique étaient au nombre de 27 000, l'Etat n'a pu offrir que 5000 postes. C'est dire que 22 000 candidats doivent chercher ailleurs ou continuer la contractualisation, ce nouveau système précaire inventé par l'Etat pour mieux exploiter les jeunes diplômés. A l'époque quel que soit le diplôme, le contractuel ne percevait pas plus de 50 000 F CFA par mois (76,22€). Mais il faut souligner que ces candidats diplômés ne constituent qu'une poignée des jeunes Nigériens aspirant à un emploi salarié car les sans-diplômes ou ceux disposant d'un diplôme ne permettant pas l'intégration à la fonction publique sont de loin la proportion la plus importante dans une ville où le taux d'analphabétisme se situe à près de 43% en 2002.

4.3.1.2 Le contexte socioéconomique et politique

Nonobstant une relative amélioration de la situation économique et politique de la fin des années 70 au début des années 80 consécutive au boom de l'uranium et au régime militaire qui a imprimé une nouvelle manière d'organisation de la vie sociale caractérisée par un climat de peur et de suspicion, on peut affirmer que les Niaméyens ont vu avec la croissance spatiale de la ville, une multiplication de la délinquance.

4.3.1.2.1 Une paupérisation qui s'aggrave

Niamey qui est considérée par beaucoup de Nigériens comme la ville où on a plus de chance d'améliorer son niveau de vie à cause des possibilités d'emploi qu'elle offre, est aujourd'hui dans l'incapacité de réaliser les désirs de bon nombre de citoyens. Il est vrai que par rapport aux autres villes, Niamey bénéficie de plus d'équipements et d'infrastructures. Concentrant quasiment tous les établissements d'enseignement supérieur ainsi que l'essentiel des centres

médicaux, c'est à Niamey également que sont installées la plupart des rares unités industrielles de transformation. De plus, de par les échanges qu'elle facilite du fait des infrastructures de communication et aussi de l'installation des banques, Niamey est de fait la capitale politique et économique du Niger. Même s'il est difficile de retracer l'évolution du niveau de vie des Niameyéens, on sait que l'essentiel de la population tire son revenu des activités salariées. Or, depuis la crise économique du début des années 1980 ayant nécessité un ajustement interne de l'économie, le niveau de vie ne fait que baisser avec notamment le faible taux d'activité (de l'ordre de 47,9% en 2002⁴¹). Cette faiblesse du taux d'activité a pour corollaire le chômage qui frappe beaucoup de ménages. C'est dire que le peu de revenu que gagnent les travailleurs ne suffit pas pour couvrir convenablement les besoins des familles dans une ville où l'essentiel des biens de consommation est importé le plus souvent de l'étranger et où le niveau de salaire est très bas avec un revenu moyen mensuel estimé à environ 91 000 F CFA en 2002 (138,72€).

Les chômeurs attendent entre 4 et 5 ans avant de retrouver un emploi alors que le taux de chômage reste élevé. Selon nos enquêtes 12,5% des chefs de ménages interrogés sont sans emploi. Si Niamey affiche la plus grande concentration d'emplois publics, ceux-ci ne comptent que pour 15,3% de l'emploi total. Le rôle du secteur informel dans l'emploi est donc crucial à Niamey. Malgré tout le niveau de vie à Niamey est meilleur par rapport au reste du pays. A titre d'exemple, en 2008, 27,8% des habitants de Niamey étaient considérés comme pauvres contre 53,8 de la population de Zinder, 73,4% pour celle de Maradi, pour une moyenne nationale de 59,5%⁴².

Les jeunes sont plus victimes du manque d'emploi et cela aura sans nul doute des répercussions sociales énormes dont les manifestations commencent déjà à inquiéter les citoyens avec une montée en flèche des pratiques criminelles naguère rarissimes. Le fait que les jeunes soient les plus victimes de la raréfaction du marché de l'emploi serait lié à l'adoption par le pays du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) à partir de 1995, celui-ci ayant entraîné la suspension du recrutement direct des jeunes diplômés à la fonction publique. Ce PAS a non seulement bloqué le recrutement des jeunes diplômés mais encore et surtout réduit beaucoup de travailleurs au chômage avec les restructurations et privatisations des sociétés d'Etat et d'Economie-Mixte. En outre, le secteur privé est moribond et l'informel recrute surtout ceux qui n'ont aucune qualification et sur la base de relations familiales souvent.

Si la ville est par essence un lieu d'insécurité à cause de la forte concentration de la population, de la circulation dense des biens et des personnes et de l'anonymat des individus,

⁴¹ NIGER (REPUBLIQUE DU), Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (2004) Projet PARSTAT, volet secteur informel (phase 1)

⁴² NIGER (REPUBLIQUE DU), Ministère de l'Economie et des Finances, INS, (2008), le Niger en chiffres, 4 p.

il n'en demeure pas moins que la situation sociopolitique et économique participe largement à l'aggravation du phénomène de la délinquance et ce à plusieurs égards.

4.3.1.2.2 Une situation socioéconomique calamiteuse dans un contexte d'urbanisation pernicieuse

Niamey est une ville récente et de taille relativement modeste par rapport à beaucoup de capitales d'Afrique Subsaharienne. En outre, contrairement à certaines capitales, Niamey était restée peu ouverte sur le monde à cause de l'enclavement du pays et du réseau de communication peu développé. Cette « autarcie » a valu à la capitale nigérienne une stabilité et une quiétude relatives par rapport à beaucoup de villes africaines de taille et fonction équivalentes. C'est ainsi que les phénomènes de banditisme ou de délinquance étaient marginaux. Cette accalmie relative a eu pour conséquence une minimisation du phénomène de délinquance à Niamey même de la part des autorités en charge de la gestion de la sécurité publique jusqu'au début des années 1970. Cependant, à l'époque déjà, le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) lançait l'alerte suite à une étude réalisée à Niamey sur le phénomène de la délinquance. Il est vrai qu'à l'époque les actes de délinquance constatés étaient les faits de jeunes migrants dont certains se livraient à des peccadilles pour survivre. RABO (1981) souligne que les rares vols étaient surtout le fait d'expatriés qui se livraient à une sorte d'import-export de mobylettes entre le Niger et la Haute-Volta (actuel Burkina Faso).

L'inquiétude du Conseil Economique, Social et Culturel est fondée sur le fait que les racines du mal soient plantées dans la ville et qu'apparemment rien ne semble empêcher son évolution au fil des années en raison notamment de la conjoncture économique de l'époque. L'économie nationale s'érodait et Niamey continue d'accueillir des populations paupérisées auxquelles la ville n'arrive pas à trouver une solution adéquate à leur détresse en leur offrant un emploi source de garantie du minimum vital.

Si le début de la décennie 1970 était marqué par une relative évolution de la délinquance, les études comme celles du Conseil Economique Social et Culturel et de POITOU ont surtout porté sur la délinquance juvénile sans trop s'intéresser à la délinquance d'une manière globale même si elles effleuraient le fait que certains jeunes étaient surtout « entraînés » par des individus moins jeunes chargés de guider leurs premiers pas dans cette entreprise funeste. Ces jeunes délinquants sont placés totalement sous le contrôle des brigands en lieu et place de la tutelle familiale censée assurer leur processus de socialisation qui les mettrait au service de la société et non faire d'eux des dangers pour la société. On notait par exemple qu'entre 1970 et 1973 sur les 738 interpellés, il y avait eu 609 condamnations. Si l'effectif des condamnés est faible du fait de la jeunesse des prévenus qui joue en leur faveur face au juge, les condamnations en elles-mêmes ne jouent pas l'effet escompté car au lieu d'être un lieu de rééducation du délinquant incarcéré, la prison est plutôt perçue comme un lieu de stage d'aguerrissement et donc ne joue plus son rôle d'insertion sociale. La prison est ainsi devenue, par la force des choses, une sorte d'école de criminalité car une fois condamné à la

prison ferme, le délinquant après avoir purgé sa peine devient plus tenace. Ayant connu la prison, ce lieu ne lui fait plus peur et surtout que certains après une condamnation se voient rejetés par leurs communautés qu'ils rechignent à rejoindre. Ils préfèrent donc continuer à vivre à Niamey en contact avec leurs compères ayant eu la chance de ne pas se laisser prendre par la police.

Au début des années 1980, la conjoncture économique et l'augmentation de la taille de la ville ont eu des conséquences négatives sur la société qu'elles ont contribué à fragiliser en cassant le lien de solidarité. Ainsi, de plus en plus de groupes se sentent marginalisés. Indignés par l'absence de perspective que leur offre la société, beaucoup de jeunes et d'adultes se retournent contre la société jugée responsable de leur malheur. Progressivement, Niamey perd son label de ville où règnent la quiétude sociale et la paix. Les actes criminels jadis méconnus ou rarissimes comme le vol de voitures, les agressions contre les personnes à tout moment sont monnaie courante dans une quasi-indifférence des autorités. Parallèlement la baisse des investissements dans des secteurs sociaux comme l'éducation consécutive à l'intervention des institutions de Bretton Woods a beaucoup contribué à déstabiliser le système éducatif qui enregistre des taux records de déperdition. L'absence d'emploi pour les jeunes diplômés et l'abandon de l'Etat du secteur de l'éducation ce qui nécessite beaucoup d'investissements de la part des parents sont autant de facteurs ayant conduit certains enfants à abandonner l'école publique jugée coûteuse et inutile. Ces jeunes vont pour la plupart rejoindre « l'école de la rue » ou plutôt celle de la déviance où le jeune n'apprend que ce qui est nuisible pour la communauté : vol, agression et autres pratiques criminelles.

De plus, avec l'entrée en vigueur des premières mesures d'ajustement de l'économie, au peu d'emplois offerts par le secteur privé et informel s'ajoutent les licenciements et baisses de salaire dont les conséquences sur les ménages sont désastreuses. En effet, la baisse du pouvoir d'achat s'accompagne dans beaucoup de ménages par une baisse de l'autorité du chef de ménage sur ses enfants qu'il ne parvient plus à contrôler du fait que certains parents n'assument plus leur rôle de chef de ménage consistant à nourrir, vêtir et loger leurs enfants. D'ailleurs certains chefs de ménage ont cédé à la vertu face à la détresse qu'ils vivent dans une société de plus en plus inégalitaire et injuste avec une poignée d'individus de plus en plus riches vivant dans une abondance insolente que certains exposent de façon ostentatoire et une majorité de citoyens réduite à vivre dans une précarité et un dénuement total. Le creusement des inégalités est une situation insupportable pour certains et justifie le fait de mettre en cause la vertu dans une société où cette dernière (la vertu) est de moins en moins partagée par les individus.

La contestation politique née des revendications en vue de l'instauration d'un Etat de droit, gage d'une gouvernance démocratique censée mettre fin à la gabegie et au népotisme qui ont entraîné l'enrichissement illicite d'une minorité au détriment du bien être la majorité, a aussi eu un impact négatif sur le système sécuritaire qu'elle a contribué à fragiliser. Les marches et grèves violentes sont l'occasion pour les brigands et autres badauds de la ville de s'adonner à des actes de vandalisme. On peut se demander si l'évolution politique avec l'instabilité qui l'a

caractérisée n'avait pas beaucoup contribué au développement des comportements déviants à Niamey.

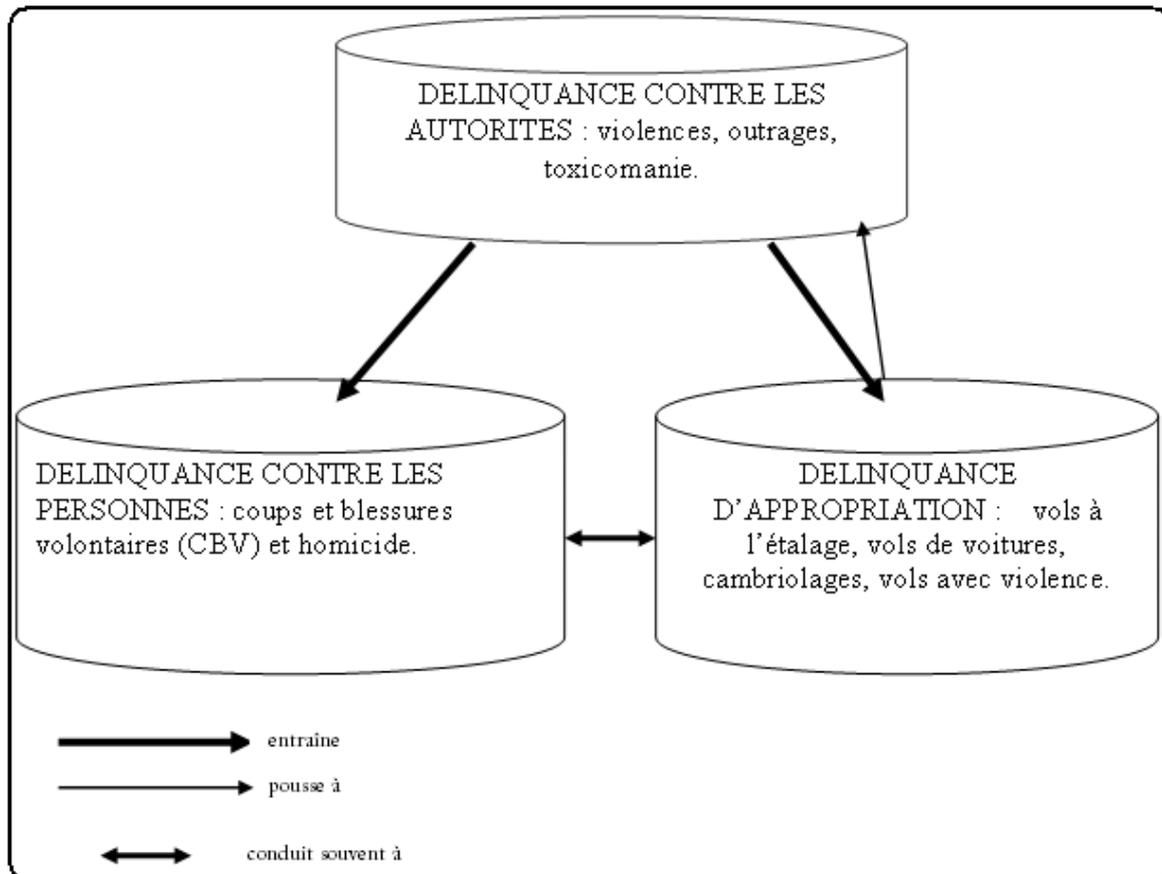


Figure n°4.3 : Structure de la délinquance à Niamey

Source : ISSAKA H., BADARIOTTI D. (2010)

En tout cas, elle participe à la structuration de la délinquance comme l'illustre la figure n°4.3. « A Niamey, la structure de la délinquance va de la délinquance pour les biens à la délinquance contre les personnes. Ces deux formes de délinquance quotidienne s'amplifient quand elles sont soutenues par la délinquance contre les autorités alimentée par des corporations mieux organisées comme ce fut le cas lors des mutineries de soldats en 2002 et dont l'impact s'est fait ressentir sur les Niaméyens⁴³ ». L'évolution sociopolitique rythmée par des contestations parfois violentes ayant renversé des régimes ou fragilisé l'Etat à un certain moment de l'histoire récente du pays n'est pas étrangère au développement de la délinquance.

4.3.1.2.3 L'évolution politique et ses répercussions sur la sécurité des Niaméyens.

Siège de l'appareil d'Etat, Niamey joue un rôle prépondérant sur l'échiquier sociopolitique national. En effet, toutes les formes de violence (qu'il s'agisse de la violence politique, associative ou gratuite) se cristallisent à Niamey. Après avoir connu les violences politiques

⁴³ ISSAKA H. BADARIOTTI D. Les risques sociétaux et la gouvernance urbaine à Niamey.

nées de la contestation de la légitimité de la première République (1960-1974), une violence moins étendue dans le temps mais plus dramatique a balayé le régime en avril 1974 avec un coup d'Etat. S'installe alors un régime d'exception caractérisé par sa férocité sur le plan sécuritaire ce qui du reste a contribué à donner une bonne image de la ville car la sécurité était quasi-totale. De plus, le régime a profité d'une relative amélioration de la situation économique avec comme résultat l'emploi à toutes les catégories de demandeurs. La fermeté des autorités face aux délinquants de tout acabit et surtout la justice sociale, ont beaucoup dissuadé les délinquants de s'aventurer à Niamey. Certes, le phénomène de délinquance existait mais était contenu dans des proportions acceptables pour une ville du rang de Niamey où déjà les difficultés économiques commençaient à se faire sentir dès les débuts des années 1980 avec comme conséquence le rétrécissement du marché de l'emploi. Mais face à ce défi, les autorités avaient trouvé une solution pour le moins originale quoique peu respectueuse des droits de l'homme. C'est ainsi qu'à partir du mois de mai, sous le prétexte de l'imminence de la saison des pluies, les autorités organisent des rafles dans les quartiers pour appréhender les jeunes sans emploi pour les renvoyer dans leurs régions d'origine afin qu'ils aillent aider leurs parents dans les travaux agricoles. Certes le souci de l'autosuffisance alimentaire est l'un des objectifs du gouvernement mais derrière ces expulsions se cachent aussi les préoccupations sécuritaires.

Suite au changement à la tête de ce régime intervenu en 1987 à la mort du chef de la junte militaire, le nouveau chef de l'Etat a, en prélude à la démocratisation du régime, instauré une décrispation politique entendue comme un desserrement de l'étau autour des libertés fondamentales. Si en soi cette décision peut être positivement appréciée, elle a par ailleurs ouvert la voie à des pratiques jusque-là marginales comme la corruption, le trafic d'influence, mais surtout la baisse de l'autorité de l'Etat. Cet affaiblissement de l'autorité publique a été confirmé à partir de 1990 suite aux mouvements des syndicats pour exiger une véritable démocratisation du régime politique. S'ensuit une conférence nationale souveraine en 1991. Pour beaucoup d'observateurs, ce forum a été le prélude à l'instauration de l'anarchie dans le pays en général et à Niamey en particulier. La banalisation du pouvoir instituée au cours de ce forum a occasionné une perte de l'autorité même au sein des forces de défense et de sécurité. Dès lors, il n'est plus étonnant de voir se créer des zones de non droit dans l'espace urbain à partir du moment où les forces de dissuasion et de répression semblent se plaire à faillir à leur mission de sécurisation des populations. Les déboires subis au cours de la conférence, le refus de la hiérarchie d'assumer les actes des subordonnés agissant sous leurs ordres lors de la répression du mouvement des scolaires en 1990 ayant fait trois morts et plusieurs paralysés à vie, sont entre autres les raisons de cette indiscipline. Au cours de la période de transition, les militaires ont organisé plusieurs mutineries pour se rebeller contre l'autorité politique. Indiscipline des forces de défense et de sécurité refusant d'agir, voilà une aubaine pour les brigands et autres délinquants qui profitent de ce contexte favorable pour agir et pour cela des territoires ont été créés où s'aventurer à certaines heures est perçu comme faire montre d'inconscience tellement que le risque de se faire agresser était élevé.

Mais de la décrispation politique à l'avènement de la démocratie, les citoyens ont vu se développer des pratiques administratives et de gestion qu'ils n'avaient jamais connues

auparavant. Sont apparues des pratiques mafieuses où tout semble signifier que les dignitaires du régime ne cherchent qu'à s'enrichir sans se préoccuper des problèmes que vivent au quotidien les populations et particulièrement les plus démunies. Cette mauvaise gestion a provoqué des surenchères au niveau des postes de l'administration dits stratégiques et chacun veut occuper ces responsabilités pour se servir et faire profiter son clan : la conséquence c'est la mutation désordonnée des agents et principalement les premiers responsables qui à peine nommés, sont remerciés quelques mois plus tard. Au niveau de Niamey, ce triste spectacle était encore beaucoup plus apparent. Ainsi, le poste de PPCUN était le plus instable avant l'avènement de la décentralisation. L'affairisme débridé érigé en méthode de gestion a provoqué une véritable instabilité au niveau du poste de Préfet Président de la Communauté Urbaine de Niamey (PPCUN). C'est ainsi qu'en l'espace de 12 ans (1990-2002), Niamey a vu défiler à sa tête 11 Préfets-Présidents soit en moyenne un PPCUN tous les 13 mois. On comprend aisément que cette instabilité à la tête de la CUN ne peut qu'être préjudiciable à sa gestion d'une manière générale et sécuritaire en particulier. A partir de 1997, le problème sécuritaire était tellement préoccupant que le Préfet de l'époque a ordonné à la population de s'occuper de sa sécurité à travers des comités d'autodéfense des quartiers et de tuer tout voleur pris la main dans le sac.

Mais aussitôt ce dignitaire évincé de ce poste, cette mesure qui a apporté une certaine accalmie, a été ignorée voire dénoncée par des administrateurs qui invoquent le respect des droits de l'homme. Il est vrai que des organisations de défense de droit de l'homme sont montées au créneau pour dénoncer cette pratique de justice populaire qui dans bien des cas conduit à des dérives. Et apparemment entre la dérive de la population victime des exactions des délinquants et celle des criminels, les autorités semblent avoir choisi celle des criminels d'où l'amertume des populations et de certains auxiliaires de l'administration que sont les chefs de quartier. A ce sujet, le chef de quartier de Koira-Tédji nous a fait un témoignage poignant (figure n°4.4).

La mauvaise gestion politique et administrative instituée à partir de la période dite démocratique s'est traduite sur le terrain par un gaspillage sans précédent du patrimoine foncier de la CUN. Si l'amenuisement des moyens financiers de la CUN suite au blocage des fonds à la CPCT et le manque de fonds d'investissement est officiellement avancé pour justifier les lotissements qui permettent d'avoir un peu de moyen financier, les raisons véritables sont moins louables. D'ailleurs, même la raison officielle est entachée d'irrégularité car l'argent issu de la vente des parcelles devrait servir de fonds d'édilité et non de moyens pour assurer le paiement des salaires des agents communaux et autres dépenses.

Les lotissements sont effectués en violation des textes de gestion foncière qui recommandent une période de 5 ans entre deux lotissements, le temps de constater la mise en valeur du lotissement précédent et procéder à la récupération des parcelles non mises en valeur conformément aux recommandations consignées dans l'acte de session. Mais, comme les règles sont violées par les autorités elles-mêmes, les citoyens profitent de cette faiblesse des autorités pour geler des parcelles, le temps de surenchérir leur valeur afin de mieux spéculer.

Dans ce quartier, les bandits sont nombreux, ils spolient les gens, à cause d'eux, des endroits sont infréquentables à partir de 20h et ça tout le monde le sait. A partir de 19h déjà si tu te hasardes à t'aventurer dans la zone, tu risques de te faire poignarder, ils vendent de la drogue et tout. Tous les voleurs qui ont quitté Rouba sont ici. Personne n'ose les défier, ils opèrent même le jour. Un moment nous avons des Yan-Banga qui assuraient bien la sécurité dans le quartier mais c'est la Mairie qui a décliné toute responsabilité concernant leur prise en charge ou leur couverture dans l'exercice de leur fonction de sécurisation du public. Si tu tues un voleur, on t'arrête et t'emprisonne alors même que c'est la Mairie qui nous a dit de constituer les Yan-Banga. Il y a quelques jours à Dar Es Salam, un Yan-Banga a battu à mort un voleur, il est actuellement en prison. Donc maintenant, les gens refusent de servir comme Yan-Banga car les voleurs peuvent te tuer et toi tu n'as pas le droit de les tuer. Qui va se faire tuer pour rien ?

La Mairie ne leur donne rien : vêtement, souliers, etc. Les autorités demandent aux gens d'agir par civisme, qui le fera ? Pourtant si on donnait ne serait-ce qu'un sac de mil par mois à chaque Yan-Banga ou que les ménages cotisaient 100 F par mois (et là ce n'est pas tous les ménages qui payent), ils allaient assurer la sécurité pour tout le monde. Si la Mairie avait accepté de prendre la responsabilité, on pourrait imposer 25 F par ménage car avec 40 Yan-Banga, la sécurité sera assurée dans le quartier. Et surtout, il faut une couverture des autorités car si toi en tant que milicien tu attaques un voleur, tu le poignardes, on t'arrête, alors il n'y aura pas de sécurité. C'est à cause de ça que les miliciens ont cessé. Maintenant c'est la police qui fait un semblant de patrouille qui ne sert à rien. Or leur carburant peut entretenir les *Yan-Banga*. Quant ils étaient en activité, les miliciens faisaient leur ronde de 20h à 6h, la sécurité était assurée dans le quartier. Mais depuis que les voleurs ont vu que les miliciens n'ont plus la couverture des autorités, ils sont devenus plus arrogants. Ils se sont même attaqués aux Yan-Banga, nous avons informé qui de droit mais rien n'a été fait. Maintenant c'est le sauve qui peut. Même si tu es victime d'attaque chez toi, personne ne vient à ton secours car si on te tue c'est fini et si tu frappes un voleur, il va porter plainte, tu vas le soigner et tu seras emprisonné. Les voleurs ont plus de droit. Au temps de Tchanga (1), où il a donné l'ordre de tuer les voleurs, il n'y avait pas de vol. Mais maintenant c'est un voleur qui ose aller dans un commissariat dire que c'est au cours d'un vol qu'il a perpétré chez untel qu'il a été poignardé et la victime est interpellée par la police qui exige que le voleur soit soigné et en plus te défère devant les tribunaux sous le prétexte que la personne humaine est sacrée !!!

Figure n°4.4 : L'impunité au nom des droits de l'homme⁴⁴

Source : Enquête de terrain, 2009

⁴⁴ Nous avons transcrit l'entretien qu'il nous a accordé le 14 janvier 2009.

(1) Tchanga est le surnom du Préfet-Président de Niamey (1997-1999) qui a pris la mesure radicale contre les voleurs.

L'autre raison des lotissements extraréglementaires des autorités est la récompense des amis et alliés politiques⁴⁵.

Ces agissements illégaux ont contribué à accroître la superficie de la ville. En l'espace d'une décennie (1990 à 2000), la CUN a produit plus de parcelles que les quatre précédentes décennies (avec 52 469 parcelles pour la période 1990 à 2000, contre 51 341 parcelles pour la période allant de 1946 à 1990). Cette production à outrance aura sans nul doute des conséquences sur la vie des habitants notamment en termes d'accès aux services urbains de base. Bien qu'une bonne partie de ces lotissements ne soit pas mise en valeur, ces actions ont contribué à augmenter significativement la superficie de la ville qui passe de 4847,9 ha en 1987 à 11 000 ha en 2002. Au même moment, la population s'accroît passant par exemple de 397 437 habitants au recensement de 1988 à 1 033 295 habitants en 2008⁴⁶ soit quasiment un triplement de la population en l'espace de 20 ans. Une extension de surface et une densification qui nécessitent des nouveaux investissements dans le domaine sécuritaire notamment. Or ni de nouveaux commissariats, ni de nouveaux moyens n'ont été créés afin d'assurer la sécurité des populations. La croissance démographique et spatiale non accompagnée d'investissements nécessaires entraîne ipso facto une diminution du ratio population et couverture sécuritaire et par voie de conséquence accentue la vulnérabilité des populations et singulièrement les moins nanties qui sont les victimes désignées de cette démission de l'Etat de son rôle régalien d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

4.3.2 Les victimes potentielles

Des indicateurs peuvent permettre d'indiquer qui est susceptible d'être victime du comportement des délinquants ou pas même si des circonstances particulières peuvent favoriser ou non le brigand à passer à l'acte. Parmi ces indicateurs, il faut noter la zone de résidence et la situation sociale du ménage (en d'autres termes la capacité du ménage à disposer de biens ayant de la valeur et donc facilement vendables sur le marché).

4.3.2.1 La zone de résidence

Il est de notoriété publique que certains quartiers et secteurs de Niamey ont une mauvaise réputation du point de vue sécuritaire au point où beaucoup de locataires les éliminent systématiquement du choix des quartiers dans lesquels ils peuvent vivre. Des quartiers comme Boukoki, Dar-Es-Salam, Gamkallé, Goudel, Foulan Koira (Koira-Tédji) sont fréquemment

⁴⁵ Le comble a été démontré lors d'un tam-tam organisé en 1993 où le PPCUN s'est levé pour donner deux parcelles à une militante influente qui vient d'annoncer sa démission du MNSD pour adhérer à la CDS, parti du PPCUN.

⁴⁶ www.stat-niger.org/statistique

cités comme dangereux. Pourquoi une telle incrimination de quartier dans une ville où pourtant la mixité entre les différentes communautés semble pourtant être la règle générale ? Répondre à une telle question n'est pas aisée car des éléments objectifs semblent manquer pour déterminer la nature criminogène de certains quartiers. Cependant, certains facteurs peuvent être avancés pour expliquer la dangerosité de quelques quartiers. Parmi ces facteurs, on note par exemple la proximité des marchés et des zones de repli, la forte concentration de la population à majorité pauvre dans un secteur réduit.

4.3.2.2 La proximité des marchés

Les alentours des marchés sont des espaces convoités par les délinquants. Les raisons sont toutes simples car les marchés sont à la fois des lieux de concentration de populations diverses, mais aussi d'espaces de circulation des biens. Par conséquent, c'est l'endroit idéal où les vols à la sauvette et autres escroqueries sont faciles. Mais l'action des voleurs ne se limite pas uniquement à l'intérieur des marchés. Pour beaucoup de brigands et surtout les plus jeunes, le marché est à la fois un lieu de travail mais aussi un espace pour dormir. A part le grand marché de Niamey où les marchands sont évacués à partir de 18 heures, les autres marchés ne sont pas soumis à cette réglementation. C'est pourquoi, beaucoup de gens y passent la nuit. Parmi ces derniers, on compte aussi bien ceux qui sont présents pour protéger leurs biens ou qui jouent le rôle de gardiens et qui généralement passent la nuit à l'intérieur des boutiques et kiosques des marchés et une population flottante vivant comme des sans domicile fixe et dont beaucoup ne cherchent même pas un domicile car leur présence en ces lieux n'est guidée que par le souci d'identifier des cibles et de s'en emparer à la moindre occasion. C'est la raison pour laquelle les quartiers attenants aux marchés comme Boukoki 3, Zongo, Dar Es Salam, Banizoumbou, etc. sont potentiellement dangereux et suscitent l'inquiétude des habitants et des populations qui y passent et assistent parfois à des scènes horribles perpétrées par des malfrats soit à des résidants des quartiers soit à des personnes venues pour acheter ou vendre. Ainsi, selon nos enquêtes, les environs des marchés sont des espaces où la probabilité d'être agressé est relativement importante et occupent le quatrième rang sur les onze endroits potentiellement dangereux.

4.3.2.3 L'appréciation des conditions sécuritaires par les habitants

Les conditions sécuritaires ou la peur s'apprécie en fonction du sexe, mais également de la catégorie socioprofessionnelle, du revenu, etc. Mais cette appréciation varie suivant l'échelle de la ville. Ainsi, les gens portent un jugement différent suivant qu'il s'agisse du foyer, du quartier ou de la ville dans son ensemble.

4.3.2.3.1 L'appréciation suivant les sexes

Le risque d'agression est tellement élevé dans la ville que la crainte poursuit certains habitants jusque dans leurs maisons. Pour 15,3% des ménages interviewés en effet, le domicile n'est pas un lieu sûr. C'est une proportion relativement modeste mais, il y a de quoi s'inquiéter car le phénomène de criminalité organisée n'est qu'à ses débuts et déjà les autorités semblent manquer de moyens efficaces alors que la ville de Niamey est de taille relativement modeste et au rythme de sa croissance actuelle, il est à craindre que les prochaines années soient difficiles pour les populations. Déjà, les gangs se multiplient et sont de plus en plus organisés et spécialisés. Pour l'heure la situation bien qu'inquiétante, ne semble pas très alarmante pour certains bien que déjà les hommes soient plus inquiets que les femmes au regard du modèle statistique sur l'appréciation des conditions sécuritaires au niveau du quartier. On note une dépendance très significative entre sexe et situation sécuritaire. Les hommes étant ceux qui doivent veiller à la sécurité de la famille et ayant pour la plupart plus duré à Niamey que les femmes dont la plupart ont regagné leurs maris après que ces derniers aient passé plusieurs années. En outre, la plupart des hommes ont déjà vécu dans certaines villes de la sous-région comme Lagos, Abidjan et autres villes côtières. Ils savent par expérience que la situation évolue de mal en pis puisque le phénomène auquel on assiste presque quotidiennement à Niamey ces dernières années était totalement méconnu il y a un peu plus de 20 ans.



Figure n° 4.5 : Sexe et appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Tout porte cependant à croire que la délinquance gagne du terrain à Niamey plongeant les citoyens dans le désarroi. Les criminels sont de plus en plus nombreux, organisés et audacieux. Terrorisant les populations, ils sont tellement craints que beaucoup de citoyens ne veulent pas parler de délinquance publiquement pour éviter d'être la cible des brigands qui

peuvent agir par vengeance contre ceux qu'ils estiment être des dénonciateurs. C'est peut être la raison pour laquelle les femmes sont plus réservées par rapport à la situation sécuritaire qui est pourtant une réalité indéniable à Niamey. A l'échelle du quartier par exemple, 31% des hommes et près de 20% des femmes jugent la situation mauvaise (figure n°4.5). Il est vrai que les femmes se déplacent rarement seules et à des heures tardives ce qui n'est pas le cas chez les hommes qui sont souvent seuls et circulent à n'importe quelle heure. Mais cette appréciation varie relativement par rapport à la situation au niveau du foyer où les femmes se sentent relativement plus en insécurité que les hommes. Généralement, les ménages reçoivent à domicile la visite des voleurs et pour certains, même les ustensiles de cuisine ne sont pas épargnés. Les femmes redouteraient ainsi les vols à domicile qui sont légions à Niamey et anéantissent des années d'économie. Des biens acquis au fil des ans sont volés et par ces temps de crise, il est difficile de s'en procurer de nouveaux. Or les femmes sont tellement attachées à leurs biens que tout ce qui peut y attenter ne pourra être que l'objet de crainte et de hantise de leur part d'où peut être leur position sur l'insécurité à Niamey d'une manière générale. Toutefois par rapport à la menace à la maison, il faudrait plus avoir foi aux témoignages des femmes car pour un homme, il serait difficile d'avouer devant sa famille qu'il est inquiet de la situation sécuritaire dans sa maison. Si l'homme censé être le garant de la sécurité du foyer a peur, cela provoquerait inexorablement la panique dans le foyer d'où la dissimulation de la peur que certains seraient tentés de pratiquer.

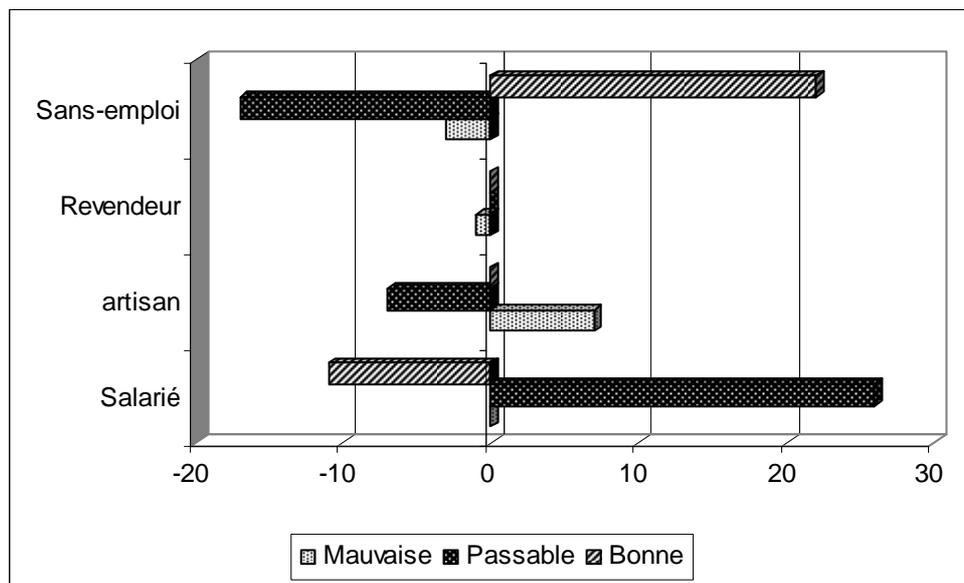


Figure n°4.6 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier selon les CSP.

Source : Enquête de terrain, 2008

La délinquance est rependue dans quasiment toute la ville et frappe indistinctement les différentes catégories socioprofessionnelles. Ces dernières font toutefois une analyse nuancée de la situation. Comme l'illustre la figure n°4.6 : il y a surreprésentation des avis négatifs sur la situation sécuritaire au niveau des salariés contrairement aux sans emplois chez qui on note

une relative surreprésentation des avis positifs. Cette différence d'appréciation chez les deux catégories pourrait s'expliquer par le fait que les salariés sont majoritairement des gens instruits et qui font une analyse poussée du contexte actuel et suivent en quelque sorte l'évolution du phénomène. De plus, ils sont plus convoités par les voleurs par exemple. Mais en dehors de la relation « sexe » et « appréciation des conditions sécuritaires au niveau du foyer » qui semble montrer une perception relativement moins catastrophique de la situation au niveau des femmes, cette perception biaisée est la même au niveau des catégories socioprofessionnelles dans la même sphère. Il paraît paradoxal de constater qu'à la lecture des informations recueillies auprès des ménages ce sont les catégories les moins nanties de la société qui se sentent le plus en insécurité à l'intérieur de leurs maisons. Par exemple d'après nos enquêtes 17% des artisans se sentent en insécurité contre 13% des salariés (tableau n°4.2). Deux raisons pourraient expliquer cette angoisse. D'abord la crainte de ne pas pouvoir remplacer l'objet volé acquis au prix d'un grand sacrifice ou à un moment où les conditions économiques n'étaient pas aussi mauvaises qu'aujourd'hui ou tout simplement reçus comme cadeaux et meubles confectionnés lors du mariage. Ensuite, la peur est liée au fait que les pauvres ne peuvent pas engager des gardiens pour assurer la sécurité de la maison surtout la nuit contrairement aux nantis qui peuvent s'offrir ce luxe et minimiser la tentation des voleurs de s'en prendre à leurs biens.

Sécurité à Niamey Activité principale	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Sans-emploi	41	12	22	75
Salarié	117	51	17	185
Artisan	125	37	50	212
Force de défense et de sécurité	7	4	4	15
Revendeur	66	23	24	113
Total	356	127	117	600

Tableau n°4.2 : Appréciation des conditions sécuritaires à Niamey selon les CSP

Source : Enquête de terrain, 2008

Si l'intensité de la relation entre « sexe » et « appréciation des conditions sécuritaires » semble faible au niveau du domicile, de fortes disparités apparaissent suivant les catégories socioprofessionnelles d'où la très forte intensité de la relation statistique au niveau des variables (1-p = 99,79%). La situation de l'insécurité est tellement préoccupante surtout au

niveau des professionnels du maintien de l'ordre et autres forces de défense. Selon nos investigations (tableau n°4.3), 47% des forces de défense et de sécurité estiment que la situation sécuritaire à Niamey est mauvaise contre 27% qui soutiennent le contraire. Contrairement à l'appréciation des conditions sécuritaires à l'échelle du foyer, au niveau de la ville ce sont les plus aisés qui sont les plus préoccupés par la situation sécuritaire. Ils ne sont par exemple que 10,5% des ménages des fonctionnaires qui ont une bonne appréciation de la situation au niveau de la ville. Par contre les sans-emplois sont un peu plus réservés dans cette appréciation même si dans l'ensemble (55%) ils estiment que la situation sécuritaire est mauvaise, ils sont la catégorie sociale qui à 29,3% pensent que la situation est bonne.

Sécurité_quartier \ Activité principale	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Sans-emploi	23	14	38	75
Salarié	49	60	76	185
Artisan	70	50	92	212
Force de défense et de sécurité	7	3	5	15
Revendeur	32	30	51	113
Total	181	157	262	600

Tableau n°4.3: Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier par les CSP

Source : Enquête de terrain, 2008

L'analyse de la situation à l'échelle du quartier est un peu plus nuancée que celle de la ville pour les raisons que nous avons développées précédemment et parmi lesquelles l'inquiétude de représailles semble occuper une place prépondérante. Parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, toutes nuanceraient leur opinion à l'exception des forces de défense et de sécurité qui ne sont attaqués que par erreur ou après s'être assuré qu'ils sont absents au moment de l'attaque.

De cette méfiance à parler négativement de la situation sécuritaire au niveau du quartier par rapport à la ville, il peut y avoir un peu d'orgueil à ne pas stigmatiser son quartier (par effet halo peut être), mais la peur de s'attirer la colère des criminels semble être la raison la plus plausible. D'ailleurs le fait que les forces de défense et de sécurité soient la seule catégorie à être constante dans son appréciation ne peut que venir renforcer cette hypothèse. Mais si tel est le cas, cela traduit un malaise profond et montre à quel point les malfrats ont gagné la

bataille psychologique en arrivant à « bâillonner » la population qui n’ose plus les dénoncer. Aussi les malfrats ont-ils réussi à inculquer l’aléa stress dans les esprits des Niaméyens.

Il reste à savoir si les criminels sont parvenus à dompter les populations suivant leurs revenus. Car la catégorie socioprofessionnelle cache beaucoup de disparités liées aux revenus. Un planton et un directeur général sont tous des salariés mais mènent des trains de vie incomparables. Il en est de même des commerçants dont certains disposent de revenus considérables et bien qu’ils soient analphabètes pour la plupart, leur mode de vie ressemble à certains égards à ceux des hauts cadres de l’administration. Le revenu transcende la catégorie socioprofessionnelle et peut être un indicateur dans la perception du risque. Le modèle statistique nous conforte dans cette position en indiquant une très forte relation entre le revenu et l’appréciation des conditions sécuritaires qu’il s’agisse du quartier ou de la ville (figure n°4.7).

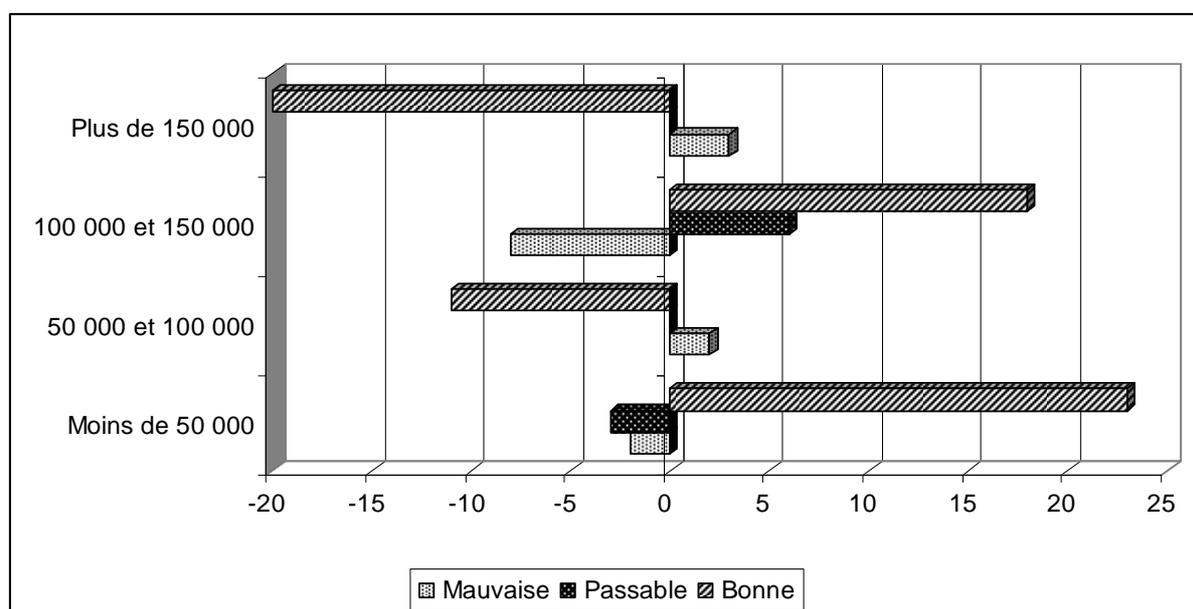


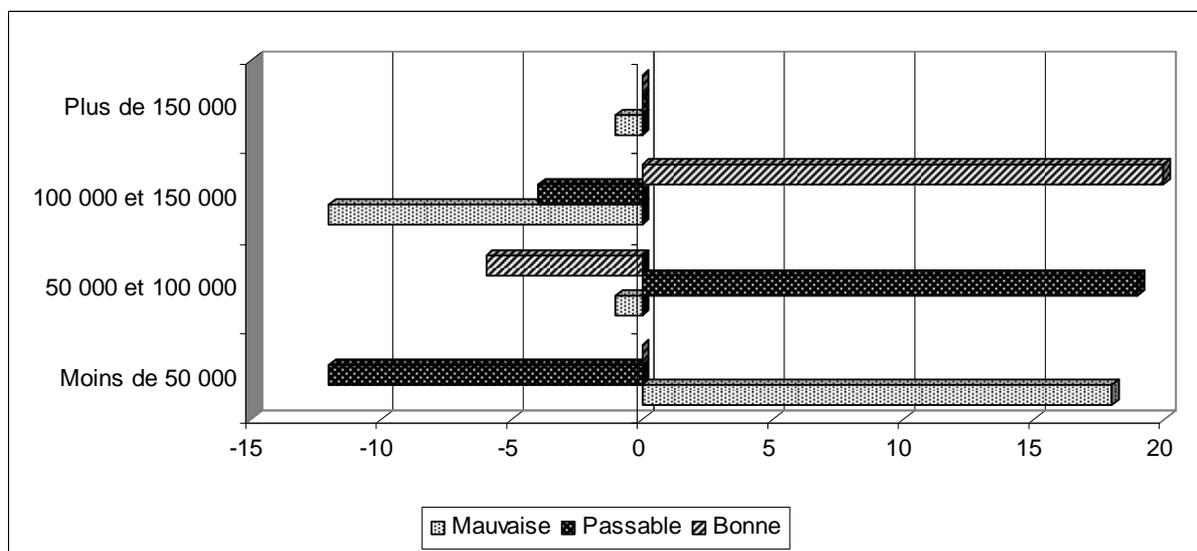
Figure n°4.7 : Revenu et appréciation des conditions sécuritaires dans la ville

Source : Enquête de terrain, 2008

Une opposition nette se dégage entre les nantis et les pauvres. Quand on fait parti des gens aisés on a tendance à avoir une appréciation négative de la situation sécuritaire au niveau de la ville, par contre vivre dans la précarité laisse à penser que les conditions sécuritaires sont tout à fait bonnes à Niamey. La position de la classe moyenne est beaucoup plus mitigée avec une tendance relative à avoir une bonne appréciation des conditions sécuritaires au niveau de la ville dans son ensemble. En revanche, au niveau du quartier où les gens sont censés avoir plus d’éléments d’appréciation, les points de vue divergent également.

Les nantis semblent les plus inquiets de leur situation (figure n°4.8). C’est vrai que quand on engage un gardien juste pour pouvoir dormir tranquillement la nuit, on ne peut pas affirmer que la situation est bonne. Avec les attaques à domicile quasi quotidiennes qui ne font que prendre de l’ampleur et du fait que ce ne sont plus les petits voleurs qui font irruption dans les

concessions pour débarrasser la cour de tout ce qui peut être revendu au marché de Katako, mais plutôt on assiste à l'action de véritables gangsters qui agissent en emportant avec eux les biens les plus précieux tels que voitures, motos, appareils électroménagers de valeur, il y a de quoi perturber le sommeil de ceux qui ont pu s'offrir ce luxe dans un ville où les miséreux abondent. Du reste, même les indigents ont une mauvaise appréciation des conditions sécuritaires dans leurs quartiers et pour cause. Alors que les riches sont hantés par les gangs souvent organisés, les indigents font face à la menace des crapules pour qui, tout objet qui peut être revendu est convoité. Beaucoup de femmes ont fait l'amère expérience de se réveiller le matin sans trouver les marmités ayant servi à la préparation du repas du soir et même des tamis.



(chi2 = 43,55, ddl = 6, 1-p = >99,99%)

Figure n°4.8 : Revenu et appréciation des conditions sécuritaires au niveau du quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Le chef de quartier Golf nous disait au cours d'un entretien : « *ici nous craignons beaucoup les bandits car nous sommes doublement victimes de leurs actes. Pour les autorités, tous les bandits logent ici, alors que les incessants incendies dont nous sommes victimes sont souvent l'œuvre des bandits qui mettent le feu aux cases et profitent de la panique générale pour s'emparer de nos biens* ». En dehors du secteur en paillotes, le secteur de Zarmaganday connaît le même problème d'insécurité lié aux voleurs qui agissent surtout la nuit contrairement à certains quartiers où les opérations peuvent avoir lieu le jour car les occupants de la concession sont au travail, les enfants à l'école et les voleurs profitent du temps que met la bonne pour aller acheter les condiments pour s'introduire dans la maison et emporter ce qui leur tombe sous la main. Ainsi donc les cambrioleurs ne semblent épargner aucun quartier de

la ville et les moins nantis sont beaucoup plus apeurés par la situation car en valeur relative, ils sont les plus inquiets de la situation sécuritaire même au niveau de leurs domiciles. En effet, pour ces démunis, l'action des cambrioleurs ne se limite pas simplement au vol des biens, elle détruit même leur habitat (pour ceux qui vivaient dans les paillotes) et par conséquent, ils doivent tout reprendre à zéro en cas d'action réussie des bandits.

4.4 Les biens convoités et le *modus operandi*

Comme souligné dans le précédent développement, pratiquement aucun bien ayant une valeur marchande n'est épargné par les cambrioleurs. On pourrait même parler de spécialisation au regard des actes commis. Il reste entendu que les statistiques ne donnent qu'une indication des infractions commises par les voleurs car un ménage trouverait ridicule par exemple de déclarer à la police que la marmite, les draps, bouilloires, tasses et autres biens de ces genres ont été volés. Nous allons dans le développement qui va suivre traiter des infractions enregistrées au niveau de la police et de la gendarmerie afin de montrer l'ampleur d'un phénomène naguère très marginal.

4.4.1 Les principales infractions enregistrées au niveau des services publics compétents

Il est essentiel de faire cas dans une étude portant sur la délinquance des statistiques officielles qui, bien qu'étant le reflet de la criminalité apparente, n'en demeurent pas nécessaires pour comprendre le phénomène dans sa nature et ses différentes manifestations. Ces données sont complémentaires à celles produites par les enquêtes de victimation réalisées auprès des ménages. La plupart des opérations des bandits ne visait pas prioritairement à attenter à la vie des personnes mais plutôt à s'accaparer de leurs biens et pour ce faire tous les moyens sont bons. Certains brigands usent de la tromperie, d'autres utilisent des moyens beaucoup plus contraignants et n'hésitent pas à faire usage de la violence extrême pour parvenir à leur fin. Si on considère l'ensemble de l'année, la délinquance semble varier d'un mois à l'autre et surtout d'une saison à l'autre. Cependant, le mode d'enregistrement des infractions au niveau des services étatiques est peu satisfaisant puisqu'en dehors de l'année 2001 où un effort a été fait pour classer les infractions par mois, l'objectif de ces services est plutôt d'avoir des résultats globaux annuels, ce qui dans bien des cas cache des disparités intra et intersaisons. Pour l'année 2001 par exemple, les statistiques de la brigade criminelle de la police de Niamey donnent une évolution avec trois piques en janvier, mai et novembre (figure n°4.9).

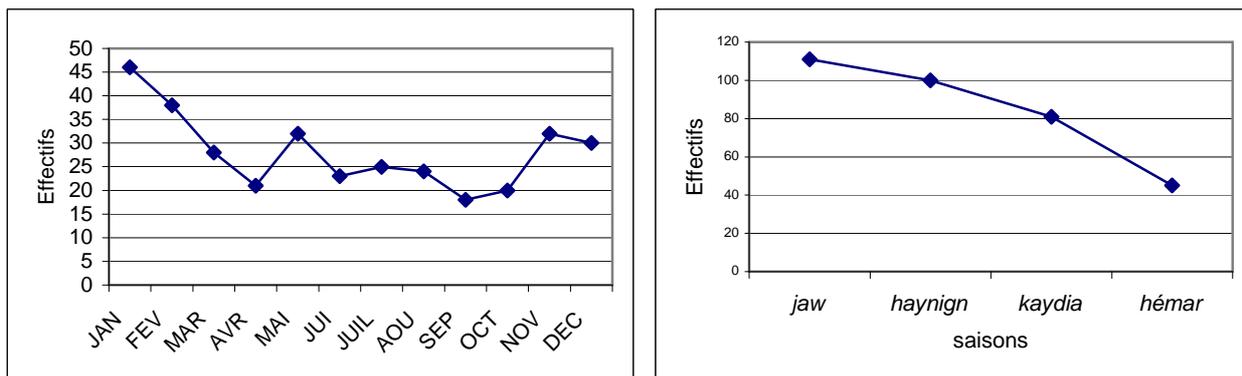


Figure n°4.9 (A) : Evolution mensuelle de la criminalité. **Figure n°4.9 (B) :** Evolution saisonnière

Source : Statistiques de la DPCUN (2001)

Si l'analyse mensuelle montre une évolution en dents de scie, l'interprétation saisonnière montre une différence marquée entre les quatre saisons avec un pic durant le *Jaw* ou saison froide qui serait beaucoup plus propice pour les vols. Les gens dormant très tôt et profondément et il y a moins de circulation dans la rue ce qui minimise le risque de rencontrer quelqu'un et de se faire identifier car la plupart des voleurs ne sont pas étrangers à leur zone d'intervention. Ainsi, deux périodes s'individualisent à savoir la saison froide et la fin de la saison pluvieuse appelée localement *hémar* particulièrement redoutée pour l'épidémie de paludisme. C'est une saison où les gens dorment mal à cause d'une part de la forte chaleur et d'autre part des cas des maladies qui deviennent une épidémie dans quasiment toute la ville où certains parents ne dorment pas toute la nuit à cause des pleurs des enfants malades. Cette veillée nocturne des parents au chevet de leurs enfants malades, ajoutée au fait que presque tout le monde passe la nuit à la belle étoile pour éviter la forte chaleur des chambres pourraient être le facteur qui explique la chute drastique des actions criminelles au cours de cette saison. Ceux qui restent éveillés n'hésiteraient pas à réveiller de leur demi-sommeil les autres à la moindre irruption d'un intrus dans la concession d'où la forte probabilité pour un voleur de se faire prendre au cours de cette période de l'année. A présent, examinons les différentes infractions contre les biens, du moins celles ayant fait l'objet d'une déclaration au niveau de la police ou de la gendarmerie de Niamey. Notons qu'au niveau de la police, il y a les données produites par la Direction de la Police de la Communauté Urbaine de Niamey (DPCUN) qui centralise les données des six commissariats de la ville et celle de la Direction de la Police Judiciaire (DPJ).

4.4.1.1 Au niveau de la gendarmerie de Niamey

Ainsi au niveau de la gendarmerie, ce sont 718 infractions qui ont été enregistrées entre 1999 et 2007 soit en moyenne près de 80 infractions par an pour les vols et violences physiques ayant pour but de déposséder la victime de ses biens (tableau n°4.4). Les vols représentent 70% des infractions au cours de la période ce qui montre leur récurrence. Toutefois, le

phénomène n'est pas linéaire mais évolue plutôt en fonction des contingences du moment. Un coup de filets qui arrive à démanteler un ou des réseaux actifs se traduit par une accalmie pendant une certaine période, le temps que les éléments en fuite se réorganisent ou que d'autres gangs émergent. C'est le cas par exemple en 2002 où en valeur relative, la plus forte proportion d'infractions a été déclarée. Cela fait suite à des mutineries au niveau de certaines garnisons militaires ayant provoqué l'évasion de beaucoup de criminels qui croupissaient dans les prisons. Ces derniers se sont rabattus sur les populations et le résultat s'est fait sentir car c'est l'année où le plus grand nombre de vols à domicile a été enregistré au niveau de la gendarmerie. Cependant, il aurait été intéressant d'avoir des données mensuelles afin de voir s'il y a une relation entre les infractions constatées et le mois ou la saison dans une perspective d'aide à la décision. Il est certes indéniable que les brigands sont de plus en plus organisés et audacieux et s'adaptent très vite au contexte.

Année \ Infraction	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Vol de véhicule	08	10	07	17	13	17	10	06	12	100
Vol à domicile	22	12	20	31	23	11	06	25	26	176
Vol dans un lieu public, commerce ou établissement privé	27	06	38	37	28	13	37	29	12	227
CBV suivi de mort et homicide volontaire par arme à feu	19	08	21	33	27	12	39	28	28	215
TOTAL	76	36	86	118	91	53	92	88	78	718

Tableau n°4.4 : Statistiques criminelles de la Gendarmerie Nationale de Niamey 1999-2007

Source : Archives de la Gendarmerie Nationale de Niamey, Légion de Niamey

Toutefois, une meilleure connaissance de leurs moments favoris pour passer à l'attaque aurait certainement permis de mettre en garde la population pour doubler de vigilance et aux forces de l'ordre d'intensifier les patrouilles au cours de la période indiquée. En outre, les déclarations faites au niveau de la Légion de Niamey restent vagues car le quartier et par conséquent la commune ne sont pas indiqués. Or ce sont ces données qui permettent de spatialiser le phénomène.

4.4.1.2 A la direction de la police judiciaire

Comme la gendarmerie, la police judiciaire dispose d'un seul local à Niamey où sont administrées diverses plaintes allant de l'escroquerie aux crimes les plus abominables. Les archives de la police judiciaire offrent la même image que celle de la gendarmerie. Toutefois les victimes semblent plus enclines à faire certaines déclarations au niveau d'une institution que l'autre. C'est ainsi que pour les vols de véhicules par exemple, la police judiciaire a reçu au cours de la période 1999 à 2007 plus de plaintes que la gendarmerie (241 contre 92) comme l'illustrent les tableaux n°4.4 et 4.5. Cela pourrait se justifier par le fait que la police judiciaire serait mieux informée que la gendarmerie par rapport aux réseaux de voleurs de véhicules en plus c'est elle qui abrite la police internationale chargée de traquer ce genre de délinquance (Interpol). Il arrive parfois que la P.J. saisisse des véhicules volés que les receleurs voulaient vendre ou qu'ils voulaient immatriculer en leurs noms. Cela pourrait donc expliquer l'affluence des victimes envers ce service pour cette infraction tout comme pour les vols à domicile.

Année \ Infraction	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Vol de véhicule	16	27	32	12	14	07	12	47	74	241
Vol à domicile	56	46	47	18	23	05	42	46	55	338
Vol dans un lieu de commerce ou établissement privé	07	20	16	21	20	34	31	51	30	233
CBV suivi de mort	11	16	12	08	12	46	16	10	02	133
TOTAL	90	109	107	59	69	92	101	154	161	942

Tableau n°4.5 : Statistiques criminelles annuelles CUN (1999 à 2007)

Source : Archives DPJ

La brigade criminelle de la P.J. semble à ce niveau aussi plus efficace puisqu'elle dispose des agents de renseignement dont elle se sert souvent pour démanteler les réseaux. Mais l'allure générale montre que dans les deux cas, l'évolution se fait en dents de scie. Le plus surprenant c'est le fait qu'en 2002, année de la plus grande insécurité que Niamey ait connu ces dernières années, la police judiciaire ait enregistré le moins de plaintes.

Ces déclarations qui ne sont qu'une partie de la réalité que vivent quotidiennement les ménages ont de quoi frémir les habitants et particulièrement ceux qui ont connu Niamey avant la décrispation politique. Certes, même si le changement de régime a eu un impact négatif sur le développement de la délinquance à Niamey avec la quasi-anarchie qui a prévalu un moment au niveau de l'Etat, le phénomène est planétaire et le contexte international marqué par la mondialisation des échanges dont certains auteurs comme NGA NDONGO⁴⁷ pensent que ce phénomène planétaire a un impact significatif sur la sécurité. Selon cet auteur, la globalisation des économies entraîne aussi la globalisation de la culture, à travers les inforoutes. Il en résulte nécessairement une transversalité et une transnationalité des phénomènes tels que la violence, la circulation des armes, les réseaux de drogues etc.

4.4.1.3 La direction de la police de la communauté urbaine de Niamey

Cette direction qui couvre toute la ville à travers ses six commissariats n'en constitue pas non moins un lieu de déclaration des infractions en dépit du sentiment d'incompréhension de la population face au laxisme de la police par rapport à sa mission de sécurisation des personnes et des biens.

Année \ Infraction	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Vol de véhicule	83	119	30	90	104	81	43	33	62	645
Vol à domicile	59	64	95	148	324	316	302	286	136	1730
Vol dans un lieu de commerce ou établissement privé	64	56	55	87	140	135	130	123	129	919
CBV suivi de mort	19	10	2	23	16	37	40	59	87	293
TOTAL	225	249	182	348	584	569	515	501	414	3587

Tableau n°4.6 : Statistiques criminelles annuelles de la DPCUN (1999 à 2007)

Source : Archives DPCUN

⁴⁷ NGA NDONGO V. [s.d], Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé (information générale). 23p.

Les commissariats étant relativement plus proches des victimes que les directions centrales (figure n°4.16) comme la PJ qui a une envergure nationale, il est plus facile de faire une déclaration au niveau du commissariat du quartier ou même d'un autre quartier pourvu qu'on ne perde pas trop de temps d'où la relative affluence des plaignants vers ces centres qui pour les mêmes infractions, ont enregistré plus du double des plaintes des deux précédentes institutions (gendarmerie et police judiciaire) réunies au cours de la même période. Au niveau de cette institution 48% des plaintes concernent des vols à domicile et 8% ont trait aux coups et blessures volontaires (tableau n°4.6). Là également, le fait remarquable est la non linéarité des événements au cours du temps. Les données démontrent quand même que le phénomène n'est plus ce que les autorités voulaient faire croire aux gens à savoir la maîtrise de la situation sécuritaire. Les statistiques des différents services témoignent de la gravité de la situation dans une ville relativement modeste dont la croissance se poursuit à un rythme effréné sans que cela soit accompagné des mesures nécessaires à l'épanouissement individuel et collectif. Les statistiques officielles confirment l'enquête de victimation à travers laquelle les populations expriment leur désarroi par rapport à la situation sécuritaire.

On voit en effet une surreprésentation quasi-linéaire des vols à domicile dans les infractions déclarées (figure n°4.10).

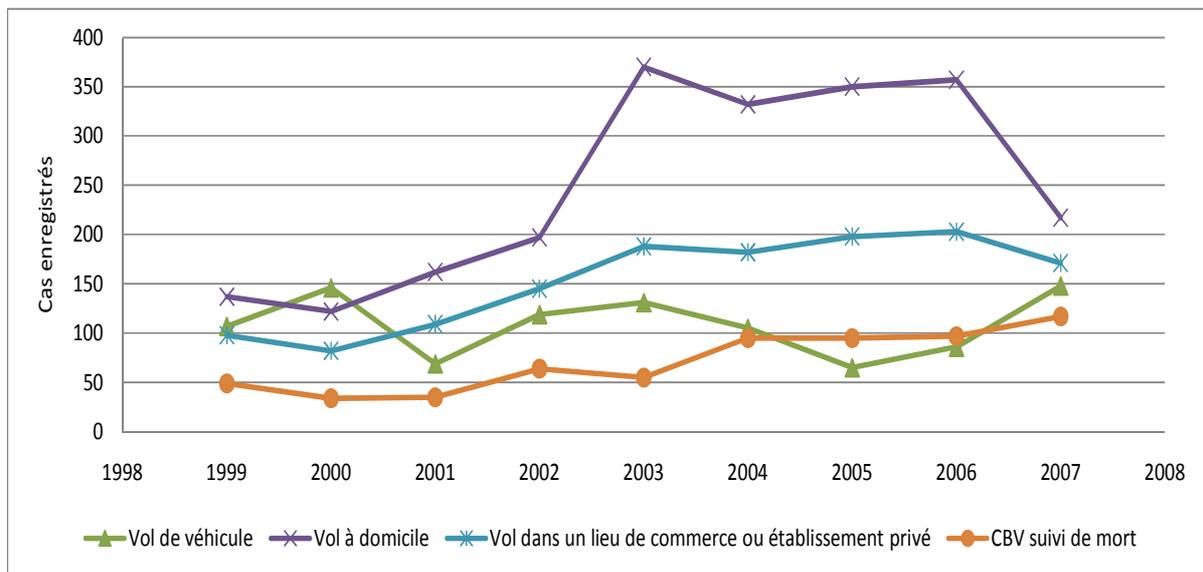


Figure n°4.10 : Criminalité apparente à Niamey de 1999 à 2007

Source : Archives GN, DPJ, DPCUN

En outre, les autres infractions ne sont pas en reste et en dehors du vol des véhicules qui a sensiblement fléchi entre 2000 et 2001 pour connaître un niveau élevé en 2007, les agressions physiques ainsi que les vols dans les espaces accueillant du public croissent à des proportions relativement importantes. Mais qui sont ces brigands, quand et comment agissent-ils ?

4.4.2 Typologie des brigands à Niamey

A l'image de la croissance de la ville qui s'effectue sans une véritable planification et dont les conséquences sont désastreuses pour tous les acteurs urbains, la délinquance en partie liée à la croissance mal maîtrisée suit la croissance urbaine en essayant de lui imposer sa logique à travers des stratégies parfois plus efficaces que les fameux plans d'urbanisme des autorités. Mettant à nu les pratiques gestionnaires sécuritaires, les brigands de Niamey se répartissent grosso modo en deux : les solitaires et les gangs. La presse locale ne cesse de faire l'écho des prouesses des uns et des autres.

4.4.2.1 Les criminels solitaires

Ils seraient certainement les plus nombreux au regard du nombre d'actes mais surtout du fait que le vol qui est leur activité favorite n'a souvent pas besoin d'un grand nombre de complices. Avant la création des bandes, les vols sous toutes leurs manières ont toujours existé dans la ville même si c'était à une échelle moindre du fait aussi de la taille de la ville. A l'image de ce voleur de mouton (figure n°4.11) dont l'arrestation est rapportée par le journal gouvernemental, les voleurs en solitaire sont souvent des gens ordinaires logeant à côté des autres mais qui contrairement aux autres qui travaillent dur pour gagner leurs pains, les solitaires préfèrent subtiliser les biens des autres.

Pour eux, tous les articles sont bons, pourvu qu'ils rapportent quelques sous avec lesquels ils assurent leurs dépenses quotidiennes. Commettant leurs forfaits le plus souvent sans violence, ils usent plutôt de la ruse et de la tromperie pour s'emparer des biens d'autrui. Ces criminels sont très mobiles et n'hésitent pas à passer dans les mosquées pour quémander de l'aide auprès des fidèles après une opération ratée au cours de laquelle ils auraient été sérieusement molestés. Pendant la période de convalescence, ne disposant ni de force encore moins d'autre moyen, ils passent de mosquée en mosquée présentant souvent des ordonnances pour demander l'aide des fidèles pour, soi-disant, pouvoir acheter les produits prescrits. Or, ce n'est que de la simple arnaque, les ordonnances sont des faux et l'argent collecté ne sert qu'à s'acheter des vivres et de la boisson en attendant de retrouver ses forces pour repartir à nouveau à l'assaut des biens d'autrui. N'ayant souvent aucun terrain privilégié, la moindre occasion est saisie et les solitaires n'hésitent pas à voler les biens des proches, des voisins etc.

Gagnant peu dans leur filouterie et bénéficiant parfois de la clémence des victimes qui les considèrent comme des damnés, même la justice et surtout la police ne se montrent pas très fermes envers ces délinquants, peut être du fait qu'ils commettent de vols simples c'est-à-dire sans se doter d'armes pouvant attenter à la vie et à l'intégrité physique des victimes, ils bénéficient de ce fait de circonstances atténuantes. Certains d'entre eux finiront par rejoindre les groupes organisés pour des actions plus spectaculaires.

A moins de deux semaines de la fête de Tabaski, l'atmosphère est chargée d'angoisse chez les pères de famille. Tandis que pour la majorité d'entre eux l'enjeu principal reste de savoir comment résoudre l'équation de l'acquisition du très recherché mouton du sacrifice d'Abraham, pour ceux d'entre eux qui en disposent dans leur bergerie, la question est de savoir comment garder la précieuse bête loin de la tentation des impénitents voleurs de mouton qui ont vivement repris du service ces derniers temps au sein de la capitale. Et ils n'ont pas tort de s'inquiéter : la menace des voleurs de mouton plane et elle est bien réelle. Rien que mercredi dernier, la police a présenté aux médias de la place des bandes de malfrats très actives au sein de la CUN, dont un voleur bien connu dans le fichier de la police pour ses hauts faits dans le vol de mouton. L'intéressé qui a été montré devant les caméras avec son butin, à savoir deux béliers bien à point qu'il a tenté de voler, arbore des favoris soigneusement entretenus. "Maïssagué Maïrago" (appelons le donc ainsi) est un voleur récidiviste agrégé dans la spécialité "vol de mouton". Ainsi, dès que s'annonce la fête de Tabaski, notre larron incorrigible retrouve sa vocation, en se transformant en véritable bête noire des propriétaires de mouton. Imaginez-vous que ce monsieur a été arrêté et incarcéré l'année passée à la même période, à quelques jours de la fête de Tabaski, pour le même forfait. Et voilà que cette année encore, il se fait prendre à la bonne heure, la main dans les...poils ! Et notre "Maïssagué" [] n'est pas le seul cas illustratif en la matière. Il y a aussi l'exemple de ce monsieur qui a poussé l'outrecuidance jusqu'à voler le seul bélier de sacrifice dont disposait son beau-père, en l'emportant sur sa nuque. Ce dernier a beau nier être lié aux malheurs de sa belle-famille, la preuve est là, réelle et indéniable : des poils identiques à ceux de la robe du mouton du "vieux père" qui se sont mêlés à la chevelure hirsute du vilain beau-fils ! A propos, sans jouer au "profilier" ou nous ériger en donneur de leçon en matière d'investigation policière, nous disons qu'en matière de vol de mouton, les indices sont faciles à trouver pour confondre un suspect. Il suffit de passer les habits et les cheveux du prévenu aux peignes fin pour déceler des restes de la pelure de la bête volée. C'est une piste sérieuse à prendre en compte.

Pris la main dans les poils, extrait du journal Sahel Dimanche du 28 nov. 08

Figure n°4.11 : Le spécialiste du vol de moutons de fête encore arrêté

Source : Sahel Dimanche du 28 novembre 2008

4.4.2.2 Les bandes

Les bandes de malfaiteurs sont des groupes d'individus organisés dont certains disposent de véritables moyens de guerre pour parvenir à leurs fins. Leurs actions et modes d'intervention dépendent étroitement de leurs moyens et des cibles visées. Ces bandes se subdivisent en deux sous-groupes.

4.4.2.2.1 Les bandits locaux

Nous désignons par bandits locaux les groupes de délinquants dont les actions sont circonscrites uniquement au niveau de la Communauté Urbaine de Niamey et dont certains sévissent à des points précis comme les marchés et autres lieux d'attroupement comme les

cimetières et les stades. Au niveau des marchés, on retrouve surtout les « deux-doigts » qui profitent généralement des encombrements et bousculades pour subtiliser les portefeuilles des victimes. Ces genres de délinquants opèrent dans des « territoires » ciblés autour desquels ils passent leur temps à roder et sont souvent connus des habitués des lieux qui les laissent faire en contrepartie d'être épargnés. Ainsi, ils s'en prennent généralement aux visiteurs occasionnels.

Ils se spécialisent dans le vol d'articles rapidement vendables sur le marché où des receleurs facilitent la transaction. C'est le cas du gang de voleurs de cellulaires qui a, à un moment donné du fil à retordre aux vendeurs de téléphones cellulaires, aux usagers ainsi qu'à la police (figure n°4.12).

On tend peut-être vers la mise hors d'état de nuire des bandes de voleurs qui sévissent, de jour comme de nuit, dans la ville de Niamey. Le nouveau Directeur de la Police de la Communauté Urbaine de Niamey ne demande que des moyens et la collaboration de la population, à travers la dénonciation de toute personne suspecte, pour réussir ce pari. Le Commissaire Boubacar Rabiou Daddy Gaoh – qui a déjà fait ses preuves à Zinder où il était Directeur régional de la Police – a fait cette promesse, la semaine dernière, après que ses éléments aient capturé une dizaine de jeunes voleurs spécialisés dans le vol des téléphones portables et des bijoux de valeur. Selon le premier flic de Niamey, ces voleurs opèrent dans les environs de l'immeuble El Naser, du pont Kennedy, du Palais des Congrès, du Rond Point Eglise, du Stade Général Seyni Kountché, du marché Katako et de l'Avenue Mali Béro. Au niveau de ces différents endroits, la police a même donné l'heure à laquelle les malfrats opèrent ; preuve qu'elle a agi après un véritable travail d'investigation. Bien avant cette bande, quelque 127 autres individus suspects sont tombés dans les filets de la police et 26 parmi eux ont été remis à la justice, sur la base sans doute des indices compromettants en leur défaveur. Au-delà de la population, dont on demande la collaboration, la justice doit aussi apporter sa contribution dans cette opération de salubrité publique que mène la police. En effet, rien ne sert de dénoncer un voleur, de le faire arrêter par la police – la main dans le sac – et le voir deux jours après entrain de narguer les gens. Pour beaucoup des citoyens, c'est même prendre un risque énorme que de dénoncer un malfrat ici à Niamey car, il peut être libéré rapidement et venir régler le compte à ceux qui l'ont dénoncé.

Insécurité à Niamey: Plusieurs bandes de voleurs démantelées par la police, extrait du journal L'EVENT

Figure n°4.12 : La police poursuit la lutte contre le grand banditisme

Source : <http://www.nigerdiaspora.net/journaux/even.pdf>

4.4.2.2 Les gangs d'envergure régionale

Ce sont les tristement célèbres gangs qui sèment la peur et la désolation dans les foyers à Niamey et dans plusieurs villes du pays et même dans certains pays voisins. Composés de gens rompus à la tâche, ces gangs ne jouent pas à l'amateurisme et ne sont pas intéressés par les biens de peu de valeur. Voitures de marque, de préférence les véhicules tout terrain, les

motos, les coffres-forts et autres objets de grande valeur sont les cibles privilégiées de ces sinistres individus.

Sale temps pour les malfrats de la capitale. Après le démantèlement, par la police nationale, de la très active bande de voleurs de véhicules et dont nous avons fait écho dans notre édition d'hier, c'est au tour des membres de deux gangs armés opérant au sein de la CUN, de tomber comme des mouches dans les filets de la police. Ces deux gangs qui excellent dans le vol à main armée et par effraction, il faut le rappeler, ont plongé ces derniers temps les habitants de certains quartiers de Niamey dans une réelle incertitude. Tandis que l'un de ces gangs se contente d'armes blanches pour commettre ses forfaits, l'autre, lui, utilise des armes qui dépassent l'entendement : des armes à feu et pas des moindres. En effet, ces derniers ont été pris en possession d'un fusil de guerre de type AK47 (communément appelé Kalachnikov) et de deux pistolets. Composé de six compères, dont quatre (4) nigériens et deux (2) ressortissants étrangers, ce gang dispose également d'un véhicule Mercedes portant l'immatriculation d'un pays de la sous-région d'où sont originaires les deux membres étrangers, d'une moto-cross de type DT, d'une jumelle, de plusieurs cellulaires, des armes blanches. Ces derniers disposant d'un stock important de munitions, dont des calibres 12, généralement utilisés en principe pour la chasse de gros gibier. On peut dire qu'il y a bien de quoi frémir. Selon les explications données par le directeur de la police de la communauté urbaine de Niamey (DPCU), le Commissaire principal Boubacar Rabiou Daddy, le véhicule leur sert pour dissimuler les armes. Pour l'instant, le chef même de ce gang court toujours. Quant au second groupe, constitué de trois de nos compatriotes, il opère à l'aide d'armes blanches et des équipements appropriés pour défoncer toutes sortes de portes ou fenêtres. "De toute évidence, avec les outils que nous avons récupérés avec eux, aucune porte, même la plus hermétique et sécurisée, ne saurait leur résister", fait constater le DPCU. En effet, la police avait retrouvé sur ces malfrats un kit complet contenant, non seulement des armes, mais aussi une panoplie d'outils dont des grandes tenailles, des pinces, des pics, et autres, utilisés pour défoncer les portes des chambres et des magasins. Les sinistres individus disposent également de cordes très solides pour escalader les murs ou pour ligoter la victime qui ose leur résister. Le plus inquiétant est que selon le DPCU, tous ces gangs ont des ramifications avec d'autres réseaux dans la sous-région. "Ils opèrent dans la plupart des pays de la sous-région. Quand ils se sentent menacés dans un pays, ils traversent la frontière pour venir rester un moment dans un autre pays", souligne le commissaire Boubacar Rabiou Daddy. C'est pourquoi, ajoute-t-il, des missions conjointes sont entreprises avec Interpol pour mettre ces malfrats hors d'état de nuire. "Nous cherchons activement le chef de ce premier gang". D'après le commissaire principal de police, les vols sont un phénomène récurrent en période de froid à Niamey, mais ce n'est pas une fatalité. "Si nous avons divulgué ces informations, c'est en réalité pour attirer l'attention des populations quant aux précautions à prendre en cette période" a-t-il déclaré. "Nous ne demandons pas aux gens de se barricader chez eux" a-t-il dit. Toutefois les gens doivent fermer leurs portes à clé et si possible de mettre des grilles aux fenêtres. "Mais le geste important pour tout citoyen c'est d'alerter la police face à tout comportement suspect" ajoute le commissaire Boubacar Rabiou Daddy. Avant de conclure, le DPCU a eu des propos plutôt rassurants à l'endroit de la population : "actuellement des efforts importants sont déployés par les autorités aux niveaux national et communal et de la Direction générale de la Police nationale pour enrayer le phénomène de l'insécurité urbaine. Je puis vous dire que tous les moyens ont été mis à notre disposition et tous les effectifs de Niamey sont mobilisés".

La police poursuit le démantèlement des gangs, extrait du Sahel daté du 12 novembre 2008

Figure n°4.13 : Le travail de Sisyphe de la police continue !

Source : Le Sahel du 12 novembre 2008

Ces gangs ont la particularité d'être très mobiles à cause des moyens modernes dont ils disposent mais aussi du fait de leur organisation qui dépasse parfois le cadre d'un seul pays d'où leur grande mobilité. Mais l'un de leurs atouts demeure incontestablement le réseau de complicité dont ils bénéficient au sein des zones d'opération de l'amont à l'aval pour les groupes les plus organisés. Ces derniers peuvent entreprendre, grâce à leurs réseaux, des opérations spectaculaires de jour comme de nuit d'où l'incompréhension et l'amertume des victimes qui réalisent mal comment dans des lieux où la présence des forces de défense et de sécurité est presque permanente, des individus puissent agir et s'échapper sans bénéficier de complicité au sein même des forces de sécurité à moins d'une démission des autorités en charge d'assurer la sécurité publique. Les démantèlements chaque fois annoncés sont démentis par les brigands dont la police n'arrive jamais à mettre hors d'état de nuire tous les éléments du gang (figure n°4.13).

Si l'insécurité semble ambiante dans la ville, des secteurs sont particulièrement sensibles et les points de vue des Niaméyens convergent quant à la dangerosité de fréquenter certains espaces parfois quelle que soit l'heure (figure n°4.14).

4.4.3 Mode opératoire des délinquants

Selon la typologie établie ci-dessus, le *modus operandi* varie des actions solitaires à l'organisation primaire et même à l'organisation très structurée et disciplinée. La crise économique et la baisse de la solidarité communautaire ont amené beaucoup de gens à mener une vie au jour le jour et tous les moyens sont parfois bons pour pouvoir survivre dans un milieu de plus en plus austère. Dans cette jungle où la survie appartient aux plus aptes, chacun s'adapte comme il peut afin de tirer son épingle du jeu. Dans les organisations criminelles aussi les modes opératoires varient suivant la nature de leur organisation, elle-même tributaire de la capacité de nuisance du chef de gang. Dans le développement qui suivra, nous évoquerons donc les stratégies d'intervention des structures organisées à savoir les bandits locaux et les gangs d'envergure régionale.

4.4.3.1 Le *modus operandi* des bandits locaux

Ces bandits qui pour la plupart ne font qu'évoluer en fonction de leur âge pour mieux s'adapter ont opté pour la vie en bande afin d'être plus efficaces et de se montrer moins « minables » que les jeunes initiés qui passent leur temps à convoiter des objets sans grande valeur. Coupés des liens familiaux dès le bas âge, ne connaissant que la rue, les jeunes délinquants finiront par former des bandes à l'image des gangs de Nairobi (Kénya). Selon CHANDON-MOET B., les liens familiaux demeurent bien un support privilégié, mais ils sont aussi soumis à l'aune d'un intérêt restreint. Et en un certain nombre de cas, ils ne sont plus même une référence. Si beaucoup d'enfants et de jeunes de la rue ne sont pas sans reconnaître des attaches familiales et aspirent souvent à les retrouver, on peut néanmoins s'interroger sur

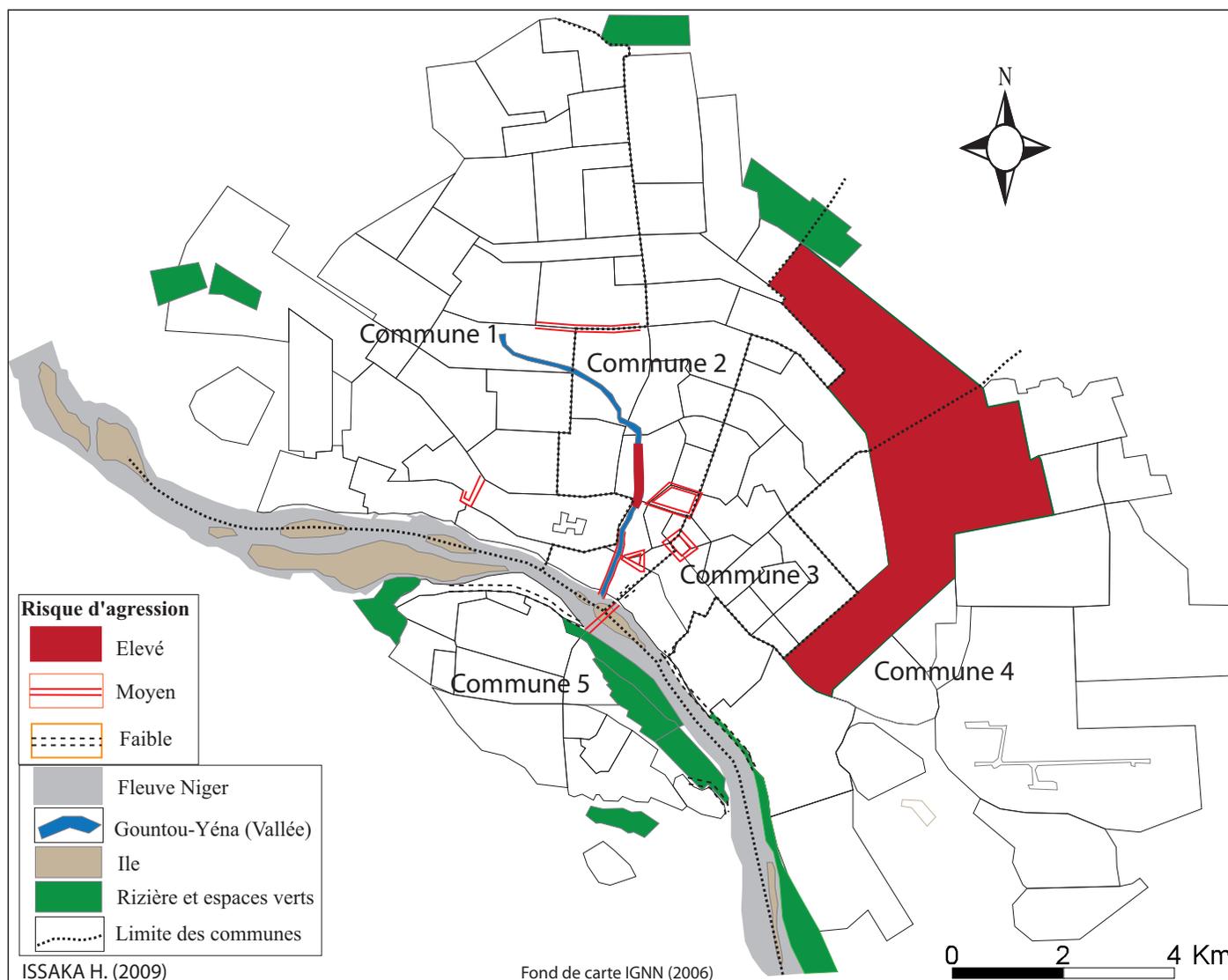


Figure n°4. 14 : Les zones sensibles à Niamey

le nombre grandissant des déracinés des villes. Dès le plus jeune âge, ils sont dans la rue jour et nuit. Leur apprentissage d'un monde où seule la violence permet de survivre peut conduire à la situation extrême⁴⁸. Ils commencent par voler des petits objets à leurs bas âges et comme dit un adage populaire « qui vole un œuf, volera un bœuf ». Les propos d'un voleur est édifiant en la matière « oui, je vole des savons et des chaussures que je mets dans ma chemise pour fuir. [] Juste après le vol, je les vends à 125 F CFA et les chaussures à 400 ou 450 F CFA⁴⁹ ». Le gain du vol sert à acheter de la nourriture et parfois de la colle pour les jeunes dealers. Ces enfants finiront pour la plupart par constituer des bandes qui opèrent dans des secteurs où ils s'adonnaient à des larcins pour survivre pendant leur bas âge. Les bandits locaux se servent le plus souvent pour des petites opérations des enfants qu'ils envoient pour commettre le vol ou tout simplement volent ou arrachent aux enfants ce qu'ils gagnent.

Ces gangs de petite envergure n'en sont pas moins nuisibles car certaines de leurs opérations peuvent nuire complètement aux victimes. Ils peuvent ainsi déporter en un laps de temps tous les biens de valeur d'une officine. Les montres, bijoux de valeur et surtout les téléphones cellulaires sont des cibles privilégiées. L'attaque a lieu souvent la nuit par groupe de 4 à 7 à des heures tardives. Il n'est pas rare qu'ils agissent aussi le jour à moto où à deux, ils ciblent un bien et le conducteur de la moto s'approche le plus près possible du possesseur de l'objet que celui qu'il remorque arrache précipitamment. Une fois l'objet arraché, le conducteur accélère en trombe. Ces bandits opèrent sur les grandes voies et les alentours des marchés, des stades, etc. Ainsi, les environs de l'immeuble El NASR, du pont Kennedy, du palais de congrès, du rond point Eglise, du Stade Général Seyni Kountché, du marché de Katako et de l'Avenue Mali Béro sont les zones d'opération de ces bandits. L'intérêt de ces espaces, c'est la facilité qu'a le voleur d'échapper vite même en cas d'échec de l'opération. Ils connaissent parfaitement les principaux tunnels de la ville dans lesquels ils plongent pour éviter la vindicte populaire. L'un des principaux tunnels est celui menant du musée au fleuve en passant entre le Palais de congrès et l'hôtel Gawèye (figure n°4.15). Ce tunnel offre pour les criminels un lieu de refuge idéal car situé à quelques mètres du musée et du centre culturel français et moins de 900 m du petit marché. Une fois que le voleur pénètre dans ce tunnel personne n'ose le prendre en chasse car ce tunnel est un véritable « coupe-gorge » et celui qui ose y pénétrer risque de laisser la vie.

Au plus fort moment des attaques incessantes des brigands au début des années 2000, il a fallu mobiliser des éléments de l'armée pour intervenir dans le tunnel car la police a toujours contourné ce lieu suicidaire. L'intervention de l'armée s'est soldée par l'arrestation de plusieurs brigands et la saisie d'armes automatiques et blanches ainsi que des objets volés et substances psychotropes. Les délinquants qui agissent à pied en réunion sont des stratèges qui font leur « passe-passe » entre eux. Le voleur remet immédiatement l'objet volé à son

⁴⁸ Bernard Chandon- Moët, le risque de la ville en Afrique, In Cahier de l'UCAC n°3 p.7-19

⁴⁹ OLIVIER DE SARDAN, J.P., TIDJANI ALOU M. 2002, Les enfants de la rue à Niamey.

complice le plus proche, qui lui-même le tend à un autre plus en mesure de fuir ou de dissimuler l'objet volé. L'opération est tellement éclair que le coup réussit généralement car un soupçon porté contre le voleur ne permettra pas de trouver l'objet qui entre temps est passé entre plusieurs mains. Dans les années 1990 les voleurs avaient une stratégie originale consistant à passer vers 8h-9h dans les concessions se passant pour des envoyés du chef de ménage. Munis d'un gigot, ils se présentent au domicile cible pour remettre la viande à la bonne soi-disant sur instruction du chef de ménage. Ayant ainsi mis la bonne en confiance, ils disent que le chef de ménage leur a demandé d'apporter le poste téléviseur et/ou d'autres appareils électroménagers afin de les amener chez le réparateur.



Figure °4.15 : Tunnel entre le Musée national et l'hôtel Gawèye

Source : ISSAKA H. (2009)

Ne doutant pas de leur bonne foi, la bonne ou l'employé de maison leur remet l'objet en question qui disparaît ainsi. Avec un peu d'investissement, ils auraient ainsi gagné et sans violence. Ces bandes de voleurs qui passent pour des « membres » de la famille inconnus des employés du foyer changent de temps en temps de stratégie et continuent toujours à opérer.

- l'exemple d'une bande locale : la bande de Moussa Bellizé

La bande de tueurs qu'a constituée Moussa Djibo dit Moussa Bellizé est certainement l'incarnation de la cruauté et du sadisme à outrance. Composée de criminels originaires du Niger et du Burkina-Faso, ces sinistres individus, excepté leur chef étaient des anciens

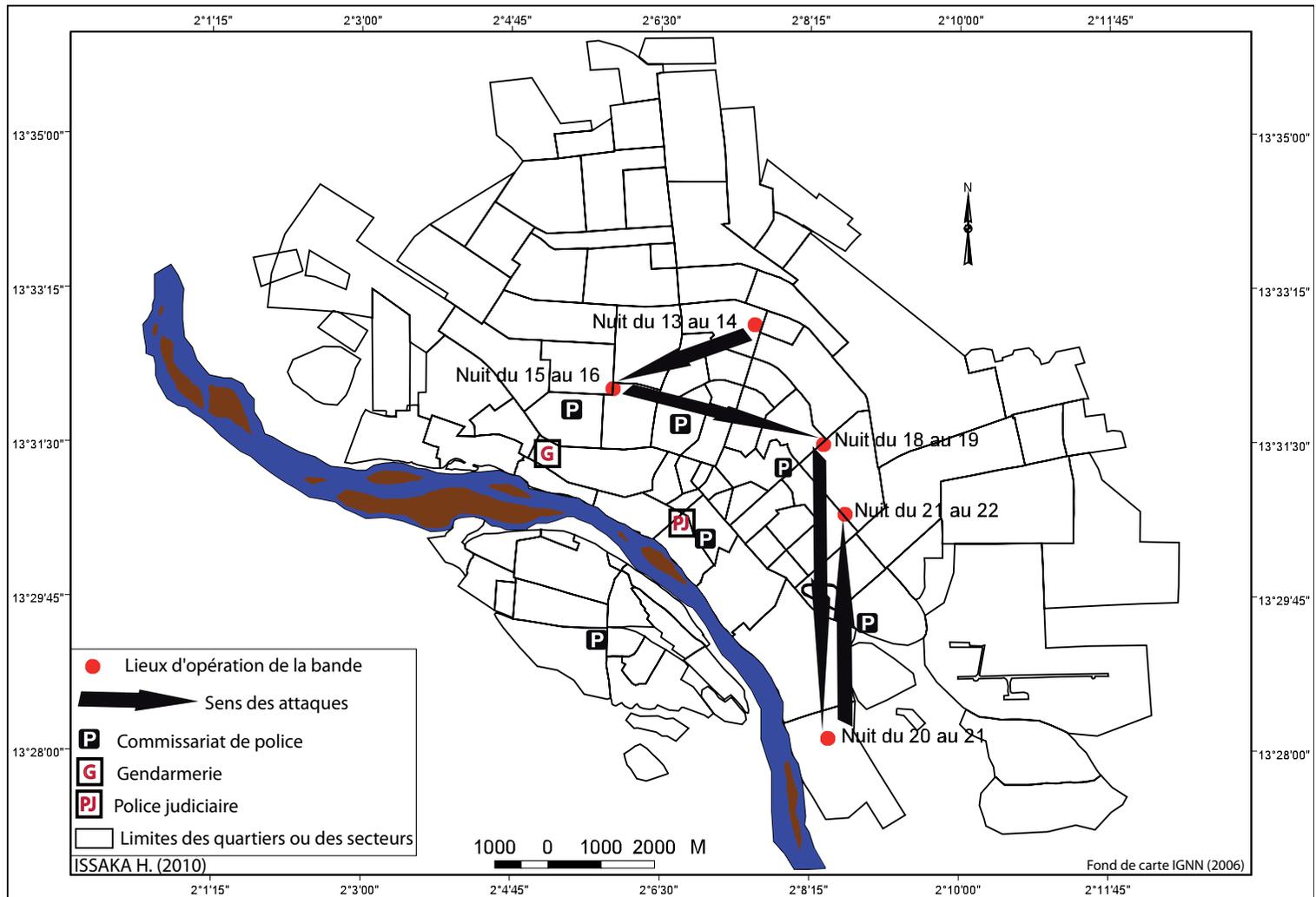


Figure n°4.16 : Lieux d'opération du gang des coffres-forts du 13 au 22 octobre 2010

(d'après les informations fournies par le Sahel Dimanche n°1364 du 13 novembre 2009)

prisonniers. Leur dénominateur commun semble être leur désir sulfureux de déposséder leurs victimes de leurs biens. Et pour obtenir ce qu'ils cherchent, ils n'hésitent à faire usage de la torture et des traitements humiliants et dégradants aux victimes. Se basant souvent sur des informations fallacieuses, avoir la visite du gang de Bellizé et s'en sortir la vie sauve relève du miracle. Sans véritable coordination apparente, cette bande collecte ses informations auprès de certains acheteurs des produits de récupération comme les ustensiles en aluminium, les sacs vides, les bouteilles de parfum, les barres de fer, etc. Ces individus appelés BOUTELI-KO-SAKO profitent de la facilité qu'ils ont à s'introduire dans certaines concessions sous le prétexte de vouloir acheter des produits de récupération. Le laps de temps qu'ils passent dans la cour leur permet de savoir si les occupants sont riches ou pas. C'est eux qui informent Moussa Bellizé et sa clique qui, sans autre enquête, procèdent à l'attaque qui se solde généralement soit par leur mise en déroute, soit par l'assassinat du chef de ménage ou l'accaparement des biens du ménage quand ils réussissent leur coup.

4.4.3.2 Les gangs d'envergure régionale

Contrairement aux petites associations de malfaiteurs qui souvent commettent les délits pour satisfaire des petits besoins alimentaires ou pour se saouler, les véritables gangs ressemblent à des entreprises internationales dont la vocation est avant tout l'accumulation de richesses. Pour ce faire, des moyens logistiques sont mis en place. Il s'agit des véhicules, des motos, des armes de toute nature mais surtout des hommes et parfois de femmes et même des jeunes. Nous allons à travers l'exemple de deux gangs, montrer le mode et champ d'action de ces organisations que certains n'hésitent pas à qualifier de terroristes même si le terme paraît moins approprié dans ce contexte actuel où le terrorisme est empreint de connotation religieuse même si les actions sont souvent contraires aux recommandations religieuses.

4.4.3.2.1 Le gang dit des coffres-forts

Composé majoritairement de natifs de Niamey et résidant pour la plupart au quartier Boukoki, le gang de Ali Mahamadou, Attahirou Saley alias Atto, et de Moussa Hassane alias Zim, est composé d'au moins une trentaine de membres. Cette association de malfaiteurs ayant pour activité principale les vols de nuit à mains armées, en réunion, par effraction dans des lieux ciblés (Stations services, kiosques, magasins, pharmacies, etc.) agit par groupe de 4 à 7 dans des zones préalablement étudiées (figure n°4.16). En l'espace de dix jours (du 13 au 22 octobre 2009), ces cambrioleurs ont perpétré à Niamey 5 attaques dans un rayon de près de deux mille hectares (figure n°4.16) qui leur ont permis de récupérer plus de 218 648,61€ soit

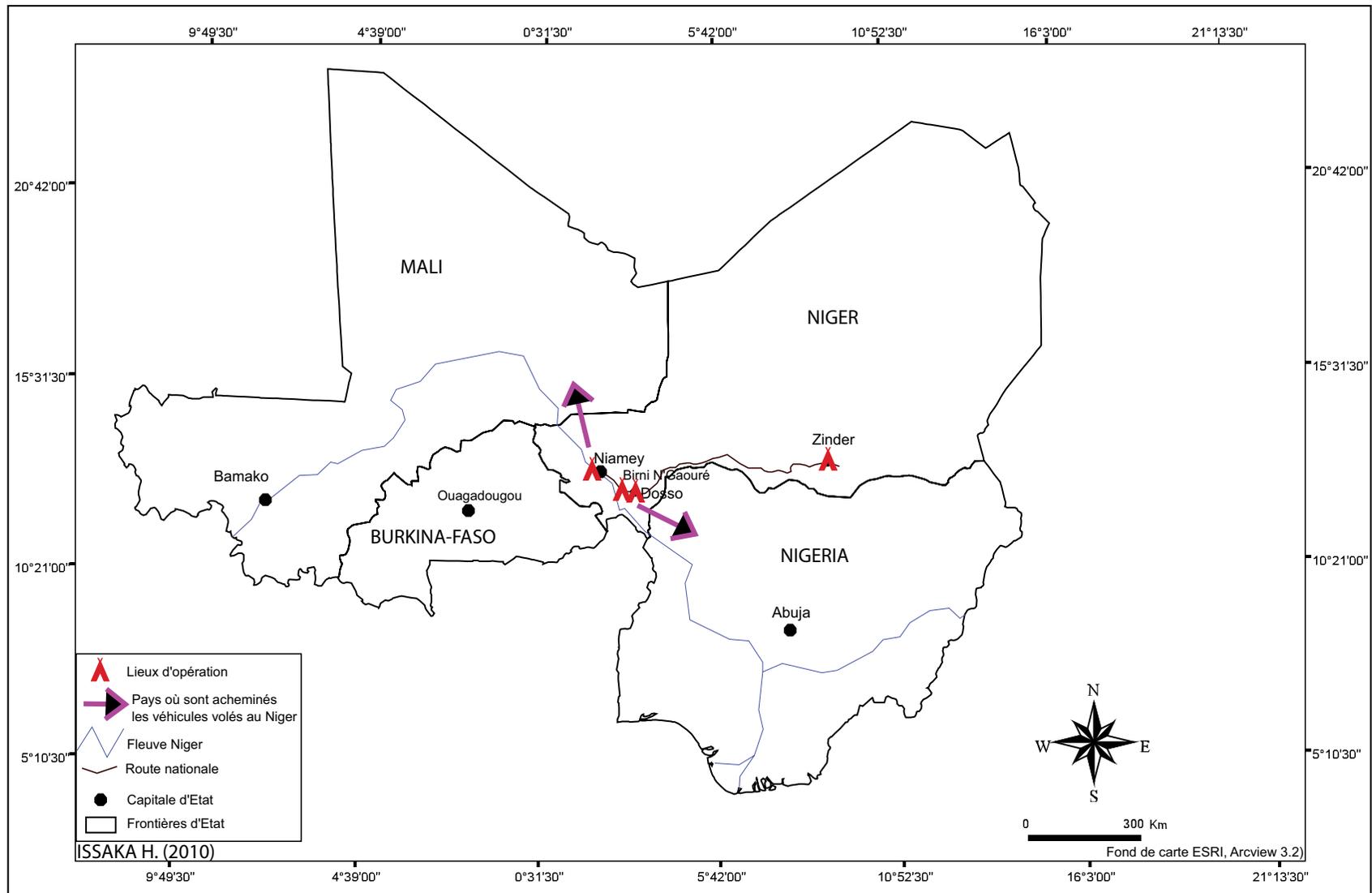


Figure n°4.17 : Lieux d'opération du gang des voleurs de véhicules

143 424 087 millions de F CFA dont 100 000 000 F CFA en espèces⁵⁰. Une quinzaine d'éléments du gang sévit dans les autres localités du pays à savoir Zinder, Dosso, Birni-N'Gaouré et sur la Route Nationale N°1 où un bus d'une société de transport a été attaqué. Les moyens dont ils disposent sont variés : véhicule tout terrain, motos de cylindre 125, des pistolets automatiques et de fabrication artisanale, des machettes, des sagaies, flèches, coupe-coupe, sabres, couteaux-commando, cordes, etc. Leurs moyens financiers importants leur ont permis d'acquérir 6 nouveaux véhicules légers et 4 motos ainsi que des appareils cellulaires avant que la police n'arrive à démanteler une bonne partie du gang car trois stratèges de l'organisation n'ont pas été arrêtés ce qui laisse planer le doute dans l'opinion publique.

4.4.3.2.2 Le gang des voleurs de véhicules

L'une des tristement célèbres organisations ayant semé la panique à Niamey de 2002 à 2006 est incontestablement celle de Missiri Seyni, Garba Soumana alias Tawayzé, Abdoulaye Wangaye avec à leur tête l'un des génies en matière de criminalité organisée de ces dernières années à Niamey, Hama Yacouba dont les alias traduisent la puissance, l'admiration et même la crainte de ses pairs qui voient en Hama Lion, une vedette d'une efficacité redoutable. Cheikh Mohamed Ibn Yacouba (le dernier des six sobriquets de Hama avant son arrestation) a su mettre sur pied une organisation bien structurée digne d'une véritable structure criminelle. Selon YANSAMBOU qui l'a rencontré, l'organisation de Hama Zanga-Zanga est d'envergure sous-régionale et prend toujours de l'avance sur les mesures sécuritaires locales d'où la difficulté à la démanteler. Hama Prési étant le chef des opérations, il s'appuie sur des équipes dont chacune a une mission précise dans l'organisation du cambriolage afin que l'opération soit une réussite. Ainsi, dans la chaîne des opérations il y a d'abord l'équipe des missionnaires ayant pour but d'étudier le terrain avec les cibles potentielles et les obstacles à surmonter. Dotée de véhicule, de moto, de vélo, de GPS et de téléphone satellitaire, cette équipe fournit les informations à l'équipe opérationnelle elle-même devancée par les missionnaires routiers chargés d'étudier les moindres risques que peuvent rencontrer les exécuteurs de l'opération et singulièrement la présence sur les lieux des forces de l'ordre ou de tout autre obstacle pouvant nuire à la réussite de l'opération (figure n°4.17). Avec leurs téléphones satellitaires et la marge de 3 à 5 km qui les séparent des cambrioleurs, les missionnaires routiers les guident en leur permettant de contourner les obstacles sur leur chemin. Mieux au niveau de chaque agglomération traversée, des complices locales leur filent les informations en matière de sécurité de l'opération. Si Cheikh Mohamed Ibn Yacouba a une préférence pour les véhicules tout terrain qu'il achemine au Mali ou au Nigéria pour les vendre, les autres éléments de sa bande n'ont pas ce penchant, ce qui les intéresse c'est de s'en procurer et les véhicules de marque Toyota dont le système de sécurité est défaillant sont les plus ciblés.

⁵⁰ Sahel Dimanche n°1364 du 13 novembre 2009

Conclusion

Niamey que les responsables s'évertuaient il y a une vingtaine d'années à qualifier de ville sûre est aujourd'hui de plus en plus l'objet d'actes délictuels qui, si pour certains on ne peut pas s'en prendre aux autorités car il n'y a au monde aucune ville de sa taille où la sécurité est totale, pour d'autres, l'amertume domine chez les populations. En effet, les actions de ces dernières années suscitent beaucoup d'inquiétude. Certes les forces de sécurité arrivent tant bien que mal à démanteler des gangs. Toutefois ces derniers poussent comme des champignons et la mise hors d'état de nuire d'une organisation coïncide avec l'avènement d'un ou de plusieurs autres avec parfois des actions plus atroces jamais connus auparavant. Si les autorités peuvent avancer la porosité des frontières, il reste entendu que la sécurité des personnes et des biens doit être une préoccupation quotidienne des autorités et aussi des citoyens qui doivent être vigilants et coopératifs envers les forces de l'ordre. Mais la collaboration des citoyens ne saurait se faire que dans un climat de quiétude. Car personne n'ose dénoncer un voleur dont il sait qu'il ne passera pas plus de trois mois en prison et qu'à son retour, son obsession serait d'abord de se venger contre ceux qu'ils estiment l'avoir dénoncé. La défaillance des autorités dans l'appréciation et la gestion de la délinquance ne pourra qu'être désastreuse pour la communauté et amènera inexorablement certains à vouloir se rendre justice avec tous les travers liés à ce genre d'initiative. Aujourd'hui, on a l'impression que les forces de sécurité se livrent à un travail de Sisyphe dans leur tentative d'annihiler la criminalité organisée à Niamey.

Chapitre V : Le risque d'inondation

Chapitre V : Le risque d'inondation

Située en zone tropicale semi-aride où l'indigence pluviométrique est constamment redoutée, Niamey est une ville où, à priori, les risques d'inondation ne doivent pas préoccuper outre mesure les populations. La faiblesse des précipitations (en moyenne 550 millimètres par an) ainsi que leur irrégularité incitent à un optimisme mesuré quant à la propension à subir des dommages liés à l'eau. Cependant, en dépit de cette situation qui serait peu propice aux inondations, Niamey fait l'amère expérience d'être chaque année confrontée à des inondations qui provoquent parfois d'importants dégâts. Le fleuve au bord du duquel s'est organisée la naissance et le développement de la ville a façonné dans une certaine mesure la croissance spatiale de Niamey ainsi que sa dissymétrie.

La rive gauche située sur un plateau a connu une croissance rapide par rapport à la rive droite dont la localisation sur une plaine alluviale a beaucoup joué en sa défaveur aux premières heures de l'urbanisation. Il a fallu attendre la construction du premier pont au début des années 1970 pour que cette partie de la ville amorce enfin une véritable urbanisation. Facteur limitant dans un environnement semi-aride, l'eau est tellement précieuse que personne ne semble se préoccuper beaucoup de son excès. Pourtant des excès d'eau sont enregistrés de manière épisodique. De part et d'autre du fleuve et des rivières et bras qui s'y déversent, des populations se sont installées à des distances qui frôlent l'inconscience ou la résignation. Certes les inondations ne concernent pas uniquement les riverains du fleuve. Elles concernent quasiment tous les quartiers de la ville et à chaque saison. Ainsi, d'une part on a les inondations pluviales (plus récurrentes) et d'autre part, les inondations fluviales qui, compte tenu de la nature des précipitations locales et de l'alimentation du fleuve, sont moins régulières.

5.1 L'aléa inondation

En dépit de la péjoration climatique qui rend toute prévision météorologique aléatoire, une certitude se dégage pour beaucoup de Niaméyens. Il faut s'attendre à des inondations en saison des pluies dans certains quartiers et ce, quelle que soit l'année. Quant à l'inondation fluviale, elle est beaucoup moins récurrente mais constitue une source de préoccupation eu égard à l'occupation de plus en plus audacieuse des bras morts du fleuve par des populations qui ne peuvent bâtir qu'en matériaux précaires donc peu résistants à l'action de l'eau.

Depuis le début de la décennie 1970, le changement climatique au Sahel caractérisé par une baisse de la pluviométrie d'environ 20 à 30% a beaucoup affecté l'hydrologie du fleuve Niger à Niamey. Il résulte de cette péjoration climatique « *une baisse du niveau des nappes souterraines affectant du coup leur pouvoir de régulation des étiages du fleuve à des périodes*

critiques de l'année » (ALHOU B. 2007). On observe ainsi une chute drastique des débits moyens interannuels qui sont passés de 1104m³/s au cours de la période 1950-1970 à 704 m³/s entre les années 1971 à 2001, soit une baisse de 36,2%. Traversant une zone de forte concentration humaine, le fleuve est soumis à diverses contraintes tributaires elles-mêmes des phénomènes naturels (ensablement, érosions hydrique et éolienne), causés ou renforcés par des actions anthropiques telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie et le commerce du bois qui constitue l'un des sujets préoccupants de la région de Niamey. Quasiment tous les ménages utilisent le bois comme source d'énergie pour la cuisson des aliments.

L'inondation (pluviale et fluviale) concerne tous les types d'habitat avec une relative prépondérance de l'habitat en banco. Ceci est compréhensible quand on sait que la majorité relative de l'habitat de la ville est en banco mais aussi que pour l'inondation fluviale, les quartiers riverains du fleuve et de ses bras morts sont très majoritairement en banco.

Inondation \ Habitat	Fluviale	pluviale	Total
Paillote	3	10	13
Banco	21	19	40
Semi-dur	3	7	10
Dur	2	6	8
Total	29	42	71

Tableau n°5.1 : Type d'inondation en fonction de la nature de l'habitat

Source : Enquête de terrain, 2008

En tenant compte du matériau dominant, le banco regroupe à la fois le semi dur et le banco et concerne alors 83% des cas d'inondation fluviale et 62% des victimes de l'inondation pluviale. Ce qui est surprenant c'est que c'est l'habitat en dur, donc résistant à l'inondation qui est moins exposé aux inondations. 25% des habitats en dur exposés aux inondations le sont suite à l'inondation fluviale contre 48% des habitats en banco et 23% des paillotes (tableau n°5.1). Même dans l'achat des parcelles en zone potentiellement inondable, les « riches » s'arrangent soit à acheter les parcelles situées en zone peu inondable et donc plus cher ou à surélever leurs terrains avant la mise en valeur contribuant ainsi à drainer les eaux

sur leurs voisins sans moyens surtout que l'habitat informel à Niamey n'est pas spontané comme dans certaines villes du tiers-monde. La construction peut s'étaler sur plusieurs mois suivant les moyens dont dispose le propriétaire de la parcelle pour sa mise en valeur.

Tout se passe comme si partout ce sont les plus démunis qui sont les plus exposés aux aléas ce qui contribue à renforcer davantage leur vulnérabilité. En cas de catastrophe, les dégâts ne peuvent être qu'importants et la résilience assurément faible.

5.1.1 L'inondation pluviale

La saison des pluies débute généralement en mai et prend fin en octobre à Niamey. Cette période constitue un calvaire pour certains habitants et singulièrement ceux qui habitent dans les maisons en banco et les paillotes. Mais ce ne sont pas uniquement les habitants des quartiers précaires qui sont concernés par l'inondation pluviale. D'ailleurs certains y sont tellement habitués qu'ils minimisent même la gravité en la trouvant « normale ». Les propos du chef de quartier de Talladjé sont édifiants à cet égard : *« au temps du régime d'exception, une grande inondation a ravagé le quartier. Les dégâts étaient tels que le chef de l'Etat, Seyni Kountché s'est déplacé en personne pour constater l'ampleur de la catastrophe et donner des instructions. Depuis lors, il n'y a plus eu d'inondation importante. Les inondations concernent surtout ceux qui sont au bord du fleuve, c'est eux qui courent le risque d'être victimes d'inondation. En saison des pluies, ce sont les rues qui se remplissent d'eau et 1 à 2 jours après, l'eau est drainée vers le fleuve. Mais nous voulons qu'il y ait des voies pavées, des caniveaux pour qu'en saison pluvieuse, ces eaux ne stagnent pas dans les rues »*. Ce que l'honorable chef de quartier oublie d'ajouter ce que ce ne sont pas uniquement les rues qui se remplissent d'eau pendant un à deux jours, les cours des concessions sont aussi concernées et après chaque pluie, il faut une mobilisation des occupants de la concession pour drainer l'eau dans la rue.

Le chef de quartier de Gamkalley-Sébangaye est beaucoup plus circonspect en reconnaissant effectivement le fait que les inondations sont une réalité dans son entité (figure n°5.1). Selon nos enquêtes, c'est environ 14% des ménages interrogés qui sont concernés par les inondations avec des conséquences diverses selon les ménages.

Les quartiers les plus concernés sont ceux situés dans des zones indurées où l'infiltration est lente voire très limitée et les quartiers où les habitations sont construites sans véritable plan d'aménagement (voirie très sommaire par exemple) comme les quartiers informels et les villages urbains à l'image de Gamkallé (figure n°5.1). Il faut aussi ajouter les autres quartiers formels mais sans caniveaux et ceux où faute d'entretien, les caniveaux sont obstrués et n'arrivent plus à jouer leur rôle.

Dans ce quartier l'eau des pluies stagne dans les concessions et les rues. Ce quartier est un vieux quartier, il n'y a pas de caniveaux pour évacuer l'eau des pluies, il n'y a pas de voies larges et vous savez que ce sont les caniveaux et les voies larges qui drainent les eaux vers le fleuve, or tout ceci manque. En cas de grande pluie, l'eau stagne dans les concessions et ne sort pas. Cela a lieu tous les ans où la pluie est abondante. Quand l'eau stagne, les gens se débrouillent pour l'évacuer en cherchant un endroit où elle peut être déversée ou couler. Mais quand la situation est critique, les voisins peuvent permettre le perçage d'un corridor dans leurs concessions afin de drainer les eaux. Dans tout le quartier, il n'y a pas de large voie, il n'y a qu'ici [l'îlot dans lequel il se trouve] où tu en trouves et là aussi c'est un lotissement officiel de deux îlots contigus au camp militaire (dit 6^{ème}). La mairie n'intervient pas en cas d'inondation, si nous sommes débordés, nous faisons appel aux sapeurs pompiers qui viennent dès qu'on les appelle au C18. Mais le problème c'est que comme il n'y a pas de voies larges, parfois les sapeurs pompiers ne peuvent pas intervenir avec leurs engins et s'avèrent moins efficaces que les populations.

Propos du chef de quartier de Gamkallé-Sébangaye

Figure n°5.1 : L'inondation nécessite la solidarité des voisins

Source : Enquête de terrain, 2009

5.1.1.1 Le régime pluviométrique

La pluviométrie est très variable selon les années. Toutefois, les études récentes comme celle du Cereve - KRB (2000), notent une reprise des années à pluviométrie normale depuis la fin de la décennie 90. Ainsi, la moyenne annuelle de 1998 à 2008 est de 639 mm à la station synoptique de Niamey avec un maximum de 1161 mm enregistré en 1998 (considérée comme année exceptionnelle) et un minimum de 458 mm en 2006 (figure n°5.2).

L'une des caractéristiques de la pluviométrie à Niamey est sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace. Alors que les premières pluies commencent à tomber en avril et les dernières en octobre l'écart est énorme entre le mois le plus pluvieux (août avec une moyenne de 195 mm) et le moins pluvieux (11,5 mm en octobre). En outre la répartition est très inégale. A titre d'exemple, en 1998 entre les deux stations synoptiques de Niamey, la différence était de 334 mm soit plus de la moitié de la quantité moyenne de pluie enregistrée en année normale. La nature du sol à Niamey fait que certains secteurs sont très vulnérables.

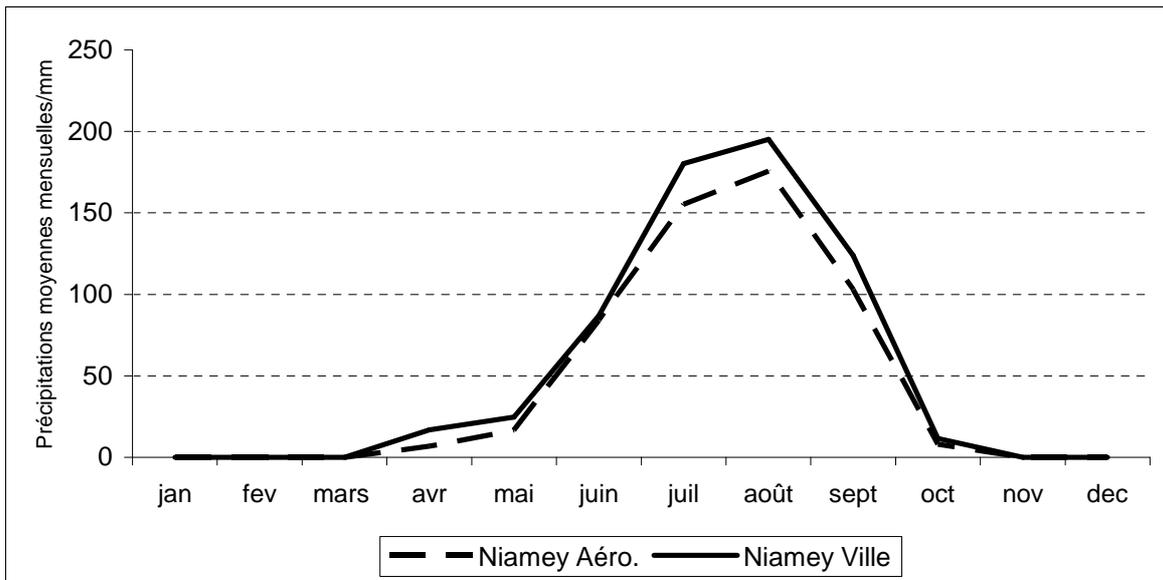


Figure n°5.2 : Hydrogramme des pluies aux stations de Niamey Ville et Niamey Aéroport de 1998 à 2008

Source : ISSAKA H. (2009)

Le cas de Zarmaganday est particulièrement intéressant car c'est l'un des secteurs qui est loin du fleuve mais qui se trouve être un bras mort du fleuve où quasiment toutes les maisons sont en banco. Ce site est dangereux car le sol est peu perméable et toute pluie de 35 mm entraîne inexorablement une inondation du quartier (Cereve - KRB, 2000).



Figure n°5.3 : Aspects des principales rues après une forte pluie à Niamey

Source : la roue de l'histoire du 16 juillet 2008

Or, les précipitations à Niamey peuvent être abondantes et surviennent comme des averses surtout au cours du mois d'août. Durant la saison des pluies beaucoup de voies deviennent impraticables même pour les piétons (figure n°5.3). Il faut soit faire de longs contours pour rejoindre certains îlots, soit marcher sur les sacs de sable servant de digue de protection pour certains murs. Quasiment tous les quartiers et principalement ceux qui ne disposent pas de caniveaux sont à des degrés divers concernés par l'inondation pluviale (figure n°5.5).

La saison des pluies débute véritablement à partir de mi-mai (avec une moyenne de 25 mm pour la période de 11 ans). Le mois de juin est significatif car les précipitations moyennes atteignent 87 mm à Niamey, une quantité suffisante pour inonder des secteurs comme Zarmaganday (avec son sol limoneux) où moins de la moitié de cette quantité tombée en quelques heures suffit pour inonder tout le secteur. Cette situation est identique dans les secteurs à sols indurés comme Pays-Bas et Aviation. Donc à partir de juin, beaucoup de secteurs sont à la merci des pluies surtout lorsque celles-ci sont mal réparties dans le temps. Il n'est en effet pas rare d'enregistrer des pluies continues avec en moyenne une à deux pluies par semaine. Ce phénomène est caractéristique du mois d'août considéré comme le plus pluvieux avec des précipitations moyennes de 195 mm contre 25 mm (pour le mois de mai) et 124 mm (pour septembre).

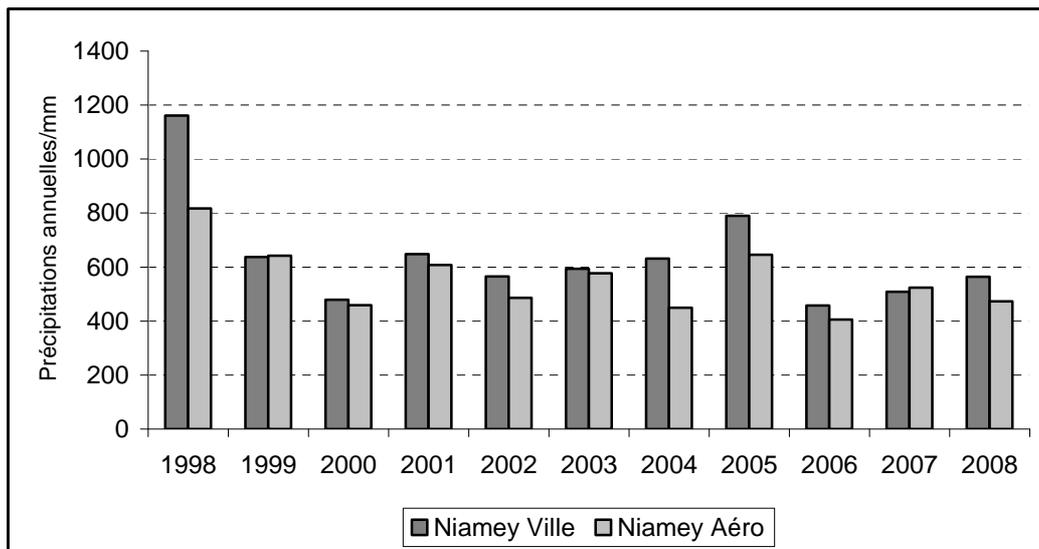


Figure n°5.4 : cumuls pluviométriques aux stations de Niamey ville et Niamey aéroport de 1998 à 2008

Source : ISSAKA H. (2010)

En modélisant la pluie suivant la formule⁵¹ : $T = \frac{N}{n}$ où (N est le nombre d'années sur lesquelles porte l'observation et n le nombre de fois que cette valeur est dépassée au cours du

⁵¹ Cette formule part du principe selon lequel on considère une valeur P de l'intensité moyenne maximale sur une durée Δt d'après Cereve/KRB (2000).

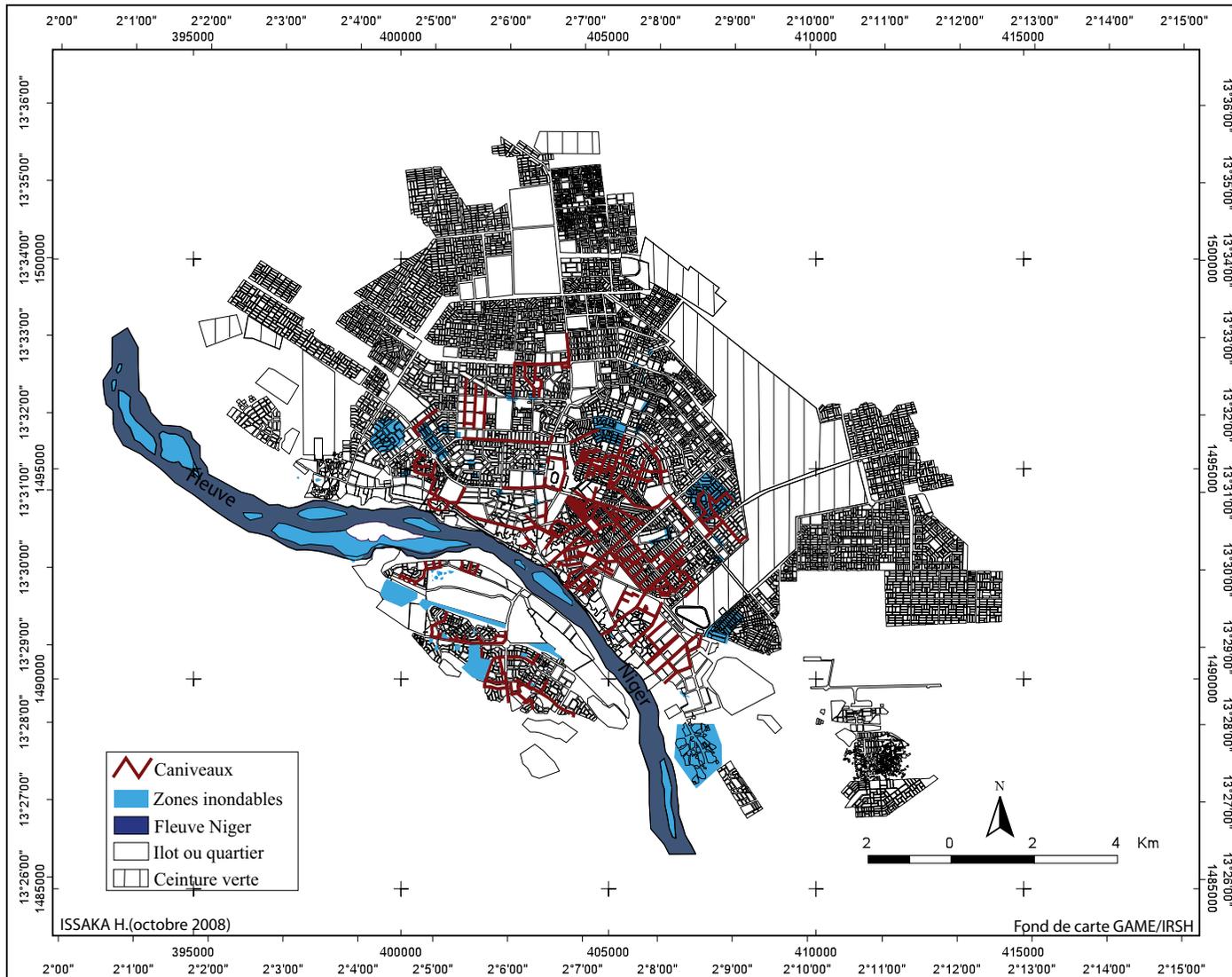


Figure n°5.5 : Espaces soumis à l'inondation pluviale et réseau de drainage (modifié d'après URBAPLAN, 2000)

pas de temps considéré), alors la période de retour T est dite décennale si l'observation porte sur 10 ans. En appliquant cette formule à la période 1999 à 2008 (figure n°5.4), on aura $5873/10$ soit environ 587 mm comme intensité moyenne maximale avec un temps de retour de 2 ans. Même si un pas de temps de 10 ans semble peu significatif dans l'analyse des événements climatiques, il n'en demeure pas moins que cette intensité est comprise entre les données fournies par TA THU THY (qui a trouvé une pluviométrie moyenne de 620 mm pour la ville de Niamey) et celles du KRB ayant enregistré une pluviométrie moyenne de 560 mm sur 85 ans (1905-1999). Nous pouvons dès lors considérer l'intensité moyenne décennale de 587 mm comme étant une hypothèse de travail compte tenu de la grande fluctuation climatique qui rend aléatoire les données en fonction du pas de temps considéré.

Suivant l'hypothèse formulée plus haut, avec une moyenne saisonnière de 53 jours de pluie et une pluie tous les 3,5 jours, seuls 11 mm de pluie sont enregistrés par pluie et donc près de 22 mm par semaine (toute chose étant égale par ailleurs). Ainsi, en deux semaines, près de 44 mm seraient enregistrés, une valeur au-delà de la limite supportable pour un secteur comme Zarmaganday par exemple où 35 mm suffisent pour inonder la zone. D'ailleurs la répartition des pluies journalières maximales sur la période 1943 à 1980 (figure n°5.6) montre pour la station de Niamey que les précipitations maximales pour la période 1943-1980 sont toutes supérieures à 35 mm excepté l'année 1980. Les pluies sont aléatoirement réparties dans le temps. L'essentiel des pluies est concentré entre juillet et septembre.

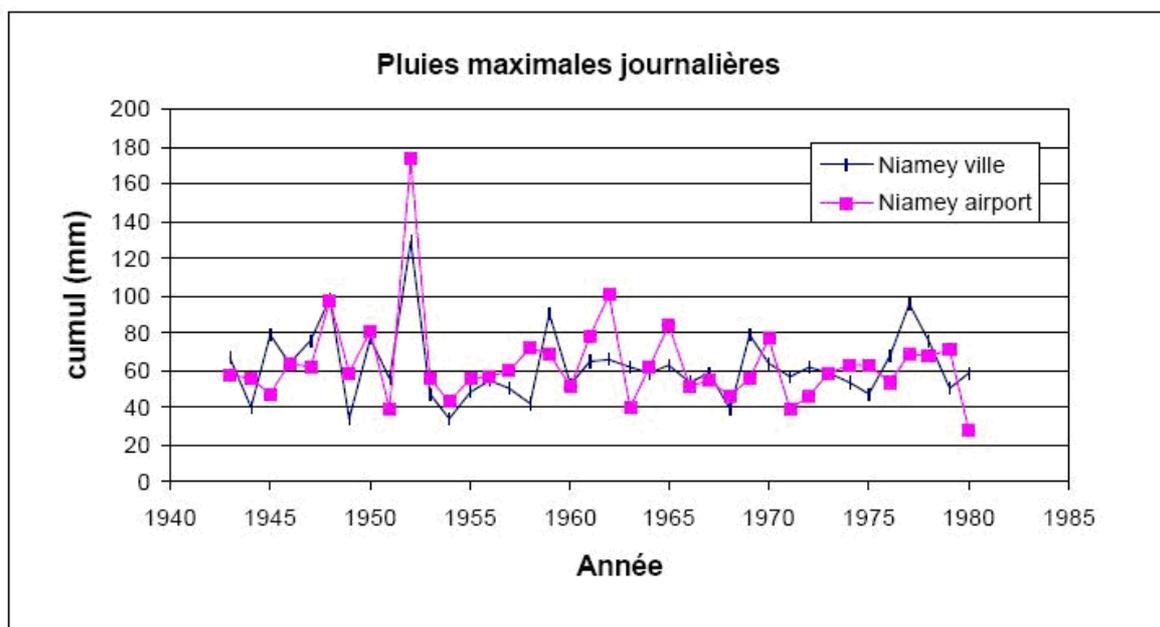


Figure n°5.6 : Pluies journalières maximales aux stations de Niamey ville et Niamey aéroport

Source : Cereve - KRB (2000)

Mais à l'intérieur de cette courte période véritablement pluvieuse, le mois d'août se distingue particulièrement au cours de la période 1998 à 2008. Au cours de la même période les mois de mai et octobre ont enregistré respectivement une moyenne de 25 et 11,5 mm.

Mois	Nombre moyen de jours pluvieux	Durée moyenne entre 2 jours de pluies	Hauteur journalière moyenne en (mm)
mai	2.6	11	12.7
juin	6.0	4	11.7
juillet	20.8	0.5	7.3
août	11.9	1.6	15.9
septembre	8.7	2.5	10.7
octobre	1.4	21	9.3

Tableau n° 5.2 : caractéristiques des pluies journalières en fonction du mois

Source : Cereve - KRB (2000)

On constate qu'au même pas de temps et contrairement à la période 1968 à 1997 marquée par un déficit pluviométrique prononcé avec seulement quelques années excédentaires et une année particulièrement sèche (1984), (Cereve - KRB 2000), même l'année la moins pluvieuse (2006) a enregistré près de 458 mm. Près de trente ans (1968-1997) de déficits pluviométriques presque continus ont, d'une certaine manière, encouragé les populations (particulièrement les plus pauvres) à occuper les sites inondables comme les bras morts du fleuve qui ont cessé de couler à cause du déficit pluviométrique. Les caractéristiques des pluies journalières (tableau n°5.2) peuvent aussi encourager l'occupation des sites inondables car même pour un site comme Zarmaganday, le calvaire est probablement envisagé pour les mois de juillet et août. D'ailleurs tous les quartiers informels (à l'exception de Talladjé créé en 1966) ont vu le jour au cours de cette période sèche ayant provoqué des famines épisodiques ayant entraîné le mouvement de certains ruraux vers Niamey.

Quant bien même les hauteurs pluviométriques tri décennales auraient pu faire croire à une baisse irréversible du total pluviométrique annuel, l'année 1998 est venue brutalement remettre en cause cette hypothèse et comme le disent les Niaméyens HARIZOUROU SI INGA FONDO TAN, autrement dit, un cours d'eau suit toujours son chemin. Cette maxime s'est vérifiée et même ceux qui étaient censés être à l'abri du chemin de l'eau en ont gardé un mauvais souvenir.

5.1.1.2 La typologie des sols

La nature du sol joue un rôle important dans la capacité d'infiltration et de drainage des eaux. En effet, la géologie joue un rôle indéniable tant en ce qui concerne la capacité du sol à absorber les eaux pluviales, qu'en ce qui est la portance du sol pour les bâtiments, notamment les maisons d'habitation. Aussi, en fonction des cinq types de sol rencontrés à Niamey, la vulnérabilité à l'inondation varie sensiblement d'un type de sol à un autre (figure n°5.7). C'est ainsi qu'en rive gauche par exemple, quasiment tous les lotissements effectués avant 1990 se situent sur un plateau avec une épaisseur de sable supérieure à 2,5 m. Par conséquent, cette bande est très favorable à l'infiltration des eaux pluviales et subséquemment le danger lié aux inondations est considérablement réduit. Par contre, en rive droite dans la zone des dépôts alluvionnaires où la nappe phréatique est de faible profondeur, l'infiltration est très limitée et par conséquent les eaux sont drainées soit vers le fleuve (là où les constructions n'ont pas encore bouché le canal d'écoulement) soit dans les concessions avec tous les désagréments que cela implique.

Pour faire simple dans une analyse se rapportant exclusivement à la capacité d'infiltration des sols dont dépend dans une certaine mesure l'inondation pluviale, trois ensembles pédologiques se dégagent :

- les sols perméables : ce sont ceux dont l'épaisseur tourne autour de 2,5 m. La majeure partie de ce type de sol est localisée en rive gauche. Ainsi, la couche d'épaisseur inférieure à 2,5 m qui constitue pour l'essentiel la vallée du Gountou-Yéna a une capacité d'infiltration limitée. Par contre, la couche dont l'épaisseur est supérieure à 2,5 m est très perméable. Cette bande très favorable à l'urbanisation ceinture la vallée du Gountou-Yéna.
- Les sols indurés localisés le long des corniches (Yantala à Gamkallé) et plus à l'Est de la zone industrielle englobant l'espace Pays-Bas et s'étendant jusqu'aux quartiers Aviations situés plus à l'Est. Ce sol est particulièrement imperméable et favorise ainsi la propension des eaux pluviales à couler et donc à inonder l'espace. Cette imperméabilité du sol renforce par ailleurs le phénomène d'érosion hydrique perceptible au niveau des quartiers Saga, Aviation, Talladjé, Pays-Bas ainsi que le long des corniches.
- Les dépôts alluvionnaires : localisés principalement en rive droite à une altitude de 184 m (vallée du fleuve) et dans une certaine mesure au niveau de la vallée du Gountou-Yéna. Composée de graviers et de sable fluvial en forme de gravillons, cette zone est singulièrement vulnérable aux inondations (pluviale et fluviale).

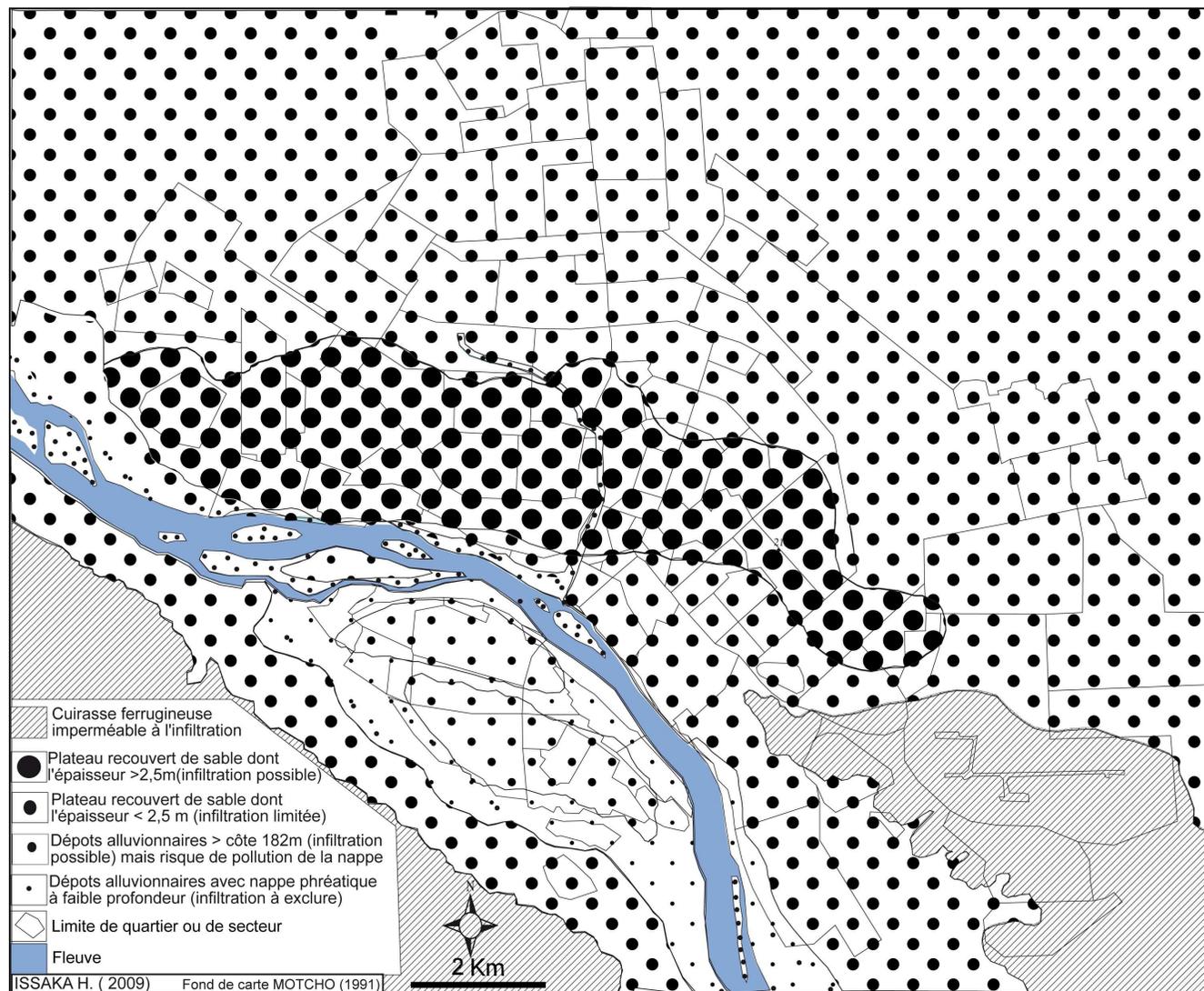


Figure n°5.7 : Les principaux types de sols

5.1.2 L'inondation fluviale

Etudier l'inondation fluviale c'est avant tout tenir compte d'un élément capital dans ce processus à savoir l'élévation des terrains et les valeurs des cotes des hautes eaux. C'est pourquoi, une telle étude ne peut se passer d'un modèle numérique de terrain (MNT) qui, selon DEPRAETERE et MONIOD (1991) cité par BECHLER CARMAUX N (1998) se définit « *comme la représentation numérique de la surface topographique sous la forme d'une grille au maillage régulier, où l'altitude est donnée en chaque nœud ou en chaque centre d'une maille élémentaire* ». Mais avant d'arriver au MNT, il faut d'abord comprendre le régime hydrologique (à travers les crues et les étiages) qui dans une large mesure encourage ou décourage les populations à occuper le lit majeur du fleuve.

Le réseau hydrographique est dégradé suite à l'ensablement partiel ou total des principaux collecteurs transformés en une multitude de mares saisonnières. Les pluies exceptionnelles permettent souvent à ces réseaux d'être actifs et les mares débordent les seuils sableux en constituant un réseau de collecteur normal d'où l'inondation des infrastructures réalisées dans les bras inactifs considérés comme perdus à jamais par le cours d'eau. Le fleuve au bord duquel se trouve Niamey traverse plusieurs zones climatiques (Tableau n°5.3) avec comme conséquence une irrégularité dans son mode d'apport en eau suivant ces zones.

Précipitation annuelle en (mm)	Classification climatologique de l'Afrique Occidentale	Classification climatologique
> 1200	Soudanien II et III	Tropical de transition
750-1200	Soudanien	Tropical pur
300-750	Sahélien sud	Sahélien (Tropical semi-aride)
150-300	Sahélien nord	Subdésertique (semi-aride)
< 100-150	Saharien	Désertique (aride)

Tableau n°5.3 : La succession des types de climat traversé par le fleuve Niger du sud au nord

Source : Maley, 1982 ; l'Hôte & Mahé, 1996; et PICOUET C (1999)

A l'échelle de l'Afrique, le Sahara et ses bordures est connu comme étant le plus grand pourvoyeur de poussières du globe dont l'agent de transport vers le sud est l'Harmattan et la

zone de l'Afrique subsaharienne comme une région de dépôts⁵²(figure n°5.8). Le déboisement autour de Niamey favorise l'érosion éolienne qui dépose les sables dans le lit du fleuve qu'il comble et accentue ainsi l'étalement des eaux sur des larges superficies. La remobilisation de poussières observée de mai à juillet s'explique par l'installation de la mousson et de forts vents turbulents accompagnant le passage des lignes de grains alors que les sols ne sont pas encore protégés par la végétation. Les différentes formations végétales au niveau de la région de Niamey sont surtout les savanes, les steppes et la brousse tigrée. « *La végétation a subi de profondes modifications suite aux profondes transformations de la société (croissance démographique, intensification/extensification agricole, urbanisation et besoins des villes etc.) qui ont impliqué une conquête continue de nouvelles terres : c'est le facteur essentiel de déboisement en zone sèche* ». PICOUET C. (1999).

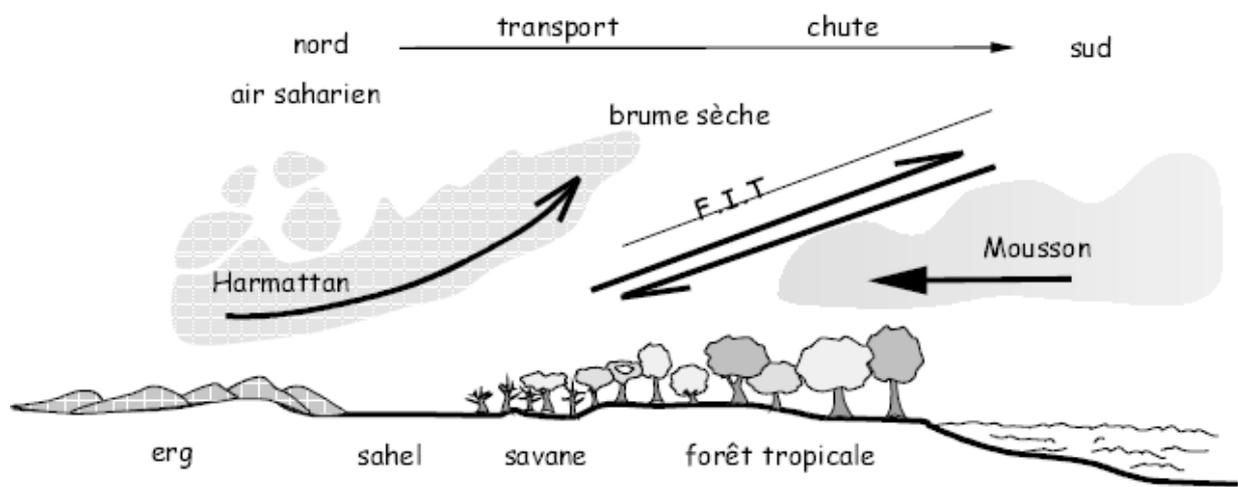


Figure n°5.8 : Schéma de la circulation des poussières sahariennes

Source : PICOUET C. (1999)

Un aspect intéressant est la dynamique saisonnière de la végétation, liée au climat. Le maximum de production correspond à la saison des pluies tandis que la saison sèche correspond à une période de dormance plus ou moins marquée selon la zone climatique. Les rythmes saisonniers affectent l'ensemble de la végétation et sont assez marqués. La période de dormance se caractérise par une disparition souvent totale du couvert végétal vivant, d'où la vivacité de l'érosion qui contribue à ensabler le lit mineur du fleuve et accentuer l'étalement des eaux sur des vastes étendues.

Le croisement du MNT avec le plan des îlots de Niamey permet d'avoir une idée des quartiers et îlots vulnérables (figure n°5.14). Cette vulnérabilité se mesure à la fois sur la base des cotes

⁵²PICOUET C (1999) : Géodynamique d'un hydrosystème tropical peu anthropisé : la Bassin supérieur du Niger et son delta intérieur

topographiques et de la nature de l'habitat pour l'inondation fluviale. Concernant l'inondation pluviale, une forte pluviométrie (ou des pluies non espacées dans le temps) associée à un habitat précaire favorise le phénomène. Le croisement des cartes offre l'avantage d'estimer les infrastructures concernées par tel ou tel type d'inondation et d'avoir une idée globale des conséquences de ces inondations.

5.1.2.1 Le régime hydrologique du fleuve Niger à Niamey

Le fleuve Niger constitue le principal réseau hydrographique de la Communauté Urbaine de Niamey. Le régime du fleuve est tributaire à la fois des conditions pluviométriques locales mais surtout des précipitations en amont c'est-à-dire celles en provenance de la Guinée et du Mali. Ce sont d'ailleurs les précipitations en amont qui, d'une manière générale, sont les plus importantes en ce sens qu'elles sont à l'origine des crues maximales du Niger à Niamey à un moment où localement prévaut la saison sèche (tableau n°5.4).

Type d'écoulement	Pérenne
Hautes eaux	janvier-février
Basses eaux	juin-juillet
Module annuel* (1929-1994)	880
Débit annuel maximum*	1330 en 1955
Débit annuel minimum*	443 en 1984
Débit mensuel maximum*	2290 en février 1970
Débit mensuel minimum	2.9 en juin 1985
Débit journalier maximum	2360 le 30.01.70
Débit journalier minimum	0 durant l'étiage de juin 1985

* Exprimé en m³/s

Tableau n°5.4 : Caractéristiques hydrologiques du Niger à Niamey

Source : BACHLER-CARMAUX N (1998)

L'année hydrologique commençant en juillet, on voit que la crue soudanienne (celle des eaux en provenance de la Guinée et du Mali) s'opère en décembre (figure n°5.9). Pour la période 1979-2008 par exemple, on constate que le débit moyen mensuel est de 1452 m³/s en décembre contre près de 50 m³/s en mai.

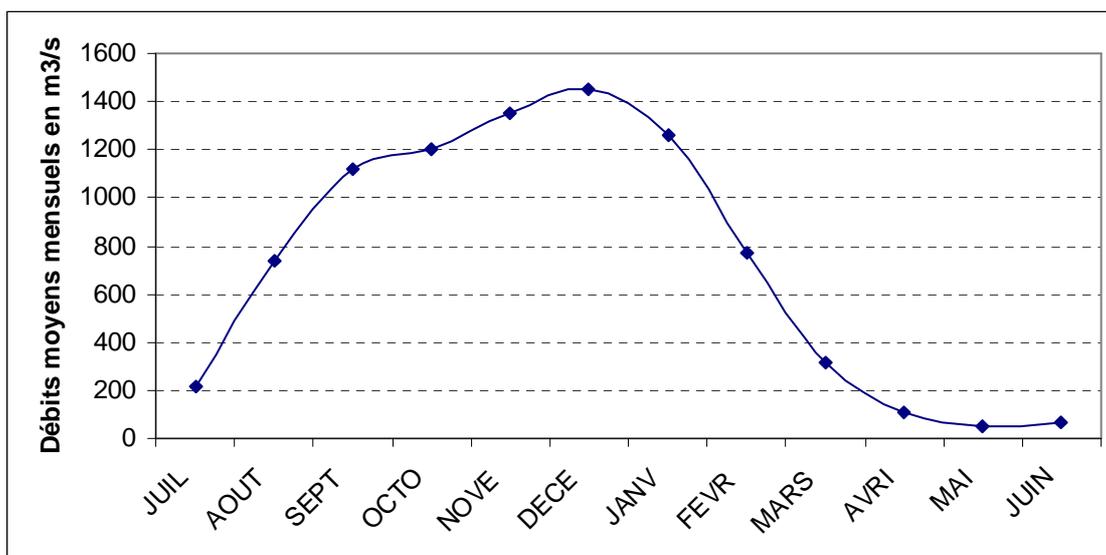


Figure n°5.9 : Débits moyens mensuels du fleuve à Niamey (1979-2008)

Source : ISSAKA H. (2009)

La crue soudanienne par son ampleur et sa régularité, constitue le phénomène hydrologique le plus important car elle dépasse de loin la crue locale même en année exceptionnelle. Par exemple la crue de 1998 ressemble à une année ordinaire en termes de débit maximum et se situe entre les années 1995 et 1999 (figure n°5.10).

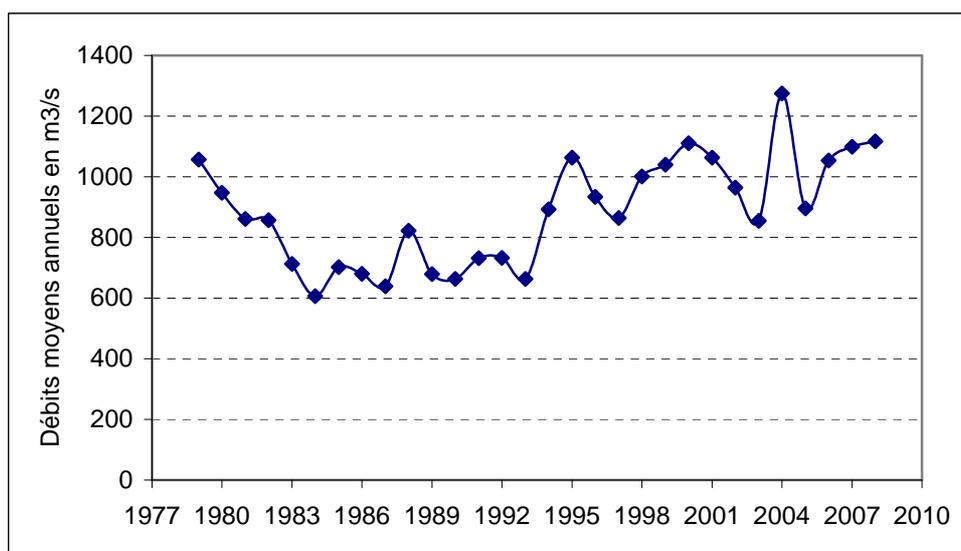


Figure n°5.10 : Débits moyens annuels du Niger à Niamey (1979-2008)

Source : ISSAKA H. (2009)

En revanche, il ne faut pas pour autant négliger la crue locale car en cas de pluie torrentielle, cette crue locale s'avère plus destructrice que la crue soudanienne à cause de sa spontanéité. C'est ainsi qu'en août 1998 par exemple grâce à la pluie exceptionnelle enregistrée, le débit maximum journalier de la crue locale a atteint 1988,8 m³/s alors que le débit maximum de la crue soudanienne était de 1900 m³/s (AGRHYMET Newsletter, février 2009).

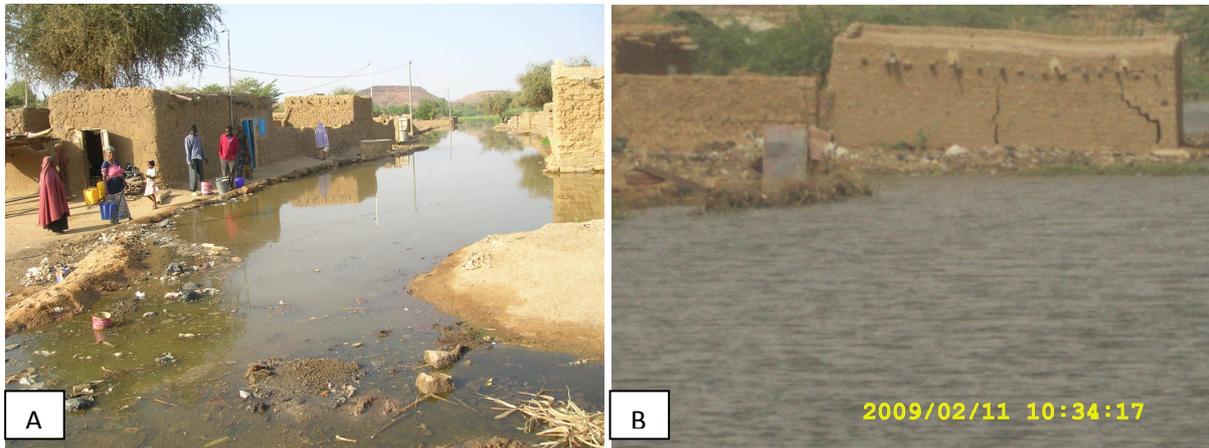


Figure n°5.11 A&B : Inondation du continuum Zarmaganday-Banguisto

Source : ISSAKA H. (2009)

La brutalité de la crue locale s'explique en partie par l'érosion qui a sapé les berges du fleuve et de ses affluents et a considérablement contribué à l'ensablement du lit mineur du fleuve d'où l'étalement des eaux sur de grandes superficies. Il reste entendu que l'inondation fluviale même si elle n'est pas brutale, constitue un danger évident pour les constructions en banco du fait de son étalement dans le temps. Par exemple, en 2009 l'inondation de janvier s'est étendue sur des semaines ce qui a provoqué l'effondrement des maisons et murs et banco (figure 5.11 A&B)

5.2. La vulnérabilité

La vulnérabilité de la population s'apprécie mieux à travers les mécanismes déclencheurs des inondations que sont entre autres la montée des eaux du fleuve sous l'effet des précipitations régionales (crue soudanienne), l'occurrence des pluies de forte intensité, la topographie du site et la nature de l'habitat. Dans le développement qui va suivre nous allons insister sur la nature de l'habitat qui renforce la vulnérabilité car dans une certaine mesure, l'habitat est une grille de lecture du niveau de vie de la population.

5.2.1 La situation socioéconomique des ménages

Niamey est une ville où vit une population en majorité pauvre. En effet, même les statistiques officielles reconnaissent qu'un tiers des Niaméyens vit en dessous du seuil de pauvreté avec un revenu ne leur permettant même pas de subvenir aux besoins primaires d'alimentation et de soins. Nous avons déjà décrit dans les chapitres précédents, la situation socioéconomique qui est préoccupante pour beaucoup d'habitants de la capitale nigérienne.

En 2008, selon les statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS), 27,8% des Niaméyens étaient pauvres contre 59,5% pour l'ensemble du pays. Ces taux étaient respectivement de 27,1 et 62,1% en 2005. Ces données officielles qu'il faut prendre avec prudence donnent au moins une idée de la précarité apparente des ménages. On constate que même si Niamey offre une meilleure opportunité par rapport au reste du pays, il n'en demeure pas moins que près du tiers des citoyens se trouve dans une situation où la dépense de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire. L'autre renseignement de ces statistiques est qu'on assiste à une forme d'amélioration relative du niveau de vie des autres citoyens au cours de la même période. Le problème est que ces chiffres officiels ne traduisent pas parfois la réalité du terrain. Dans tous les cas, à Niamey, la situation du grand nombre ne s'améliore pas. Bien au contraire, on assiste à une augmentation de la misère. Rappelons que cette pauvreté se reflète à travers l'arrivée massive et continue des ruraux le plus souvent dans un état de dénuement total. Nos enquêtes ont révélé que près de 32% des ménages interrogés vivent dans la précarité, situation qui ne leur permet pas de vivre dans un logement décent. Cette précarité est renforcée par le fait que seul le tiers des personnes interviewées est natif de Niamey, les autres étant des provinciaux ou d'origine étrangère. Or l'accès à la parcelle est un parcours du combattant, que les gens aux revenus modestes évitent car c'est une bataille perdue d'avance. En effet, même pour ceux qui disposent d'un revenu moyen, il faut 6 à 8 ans de privation absolue pour pouvoir acheter une parcelle officielle de 300 m² en zone d'habitat traditionnel (ISSIFI S. 2005).

La mauvaise planification de l'urbanisme a fait que c'est au moment où les niveaux de vie s'abaissent et que les prix des matériaux de construction connaissent une inflation sans précédent, que les autorités ont augmenté le prix des parcelles. Ainsi le mètre carré est-il passé de 100 F CFA en 1975 à 1 500 F CFA en 1999 pour les zones d'habitat traditionnel. Tout se passe comme si chaque arrivée massive de migrants paupérisés qui colonisent les interstices de la ville ainsi que certains espaces publics, entraînait une augmentation du prix des parcelles.

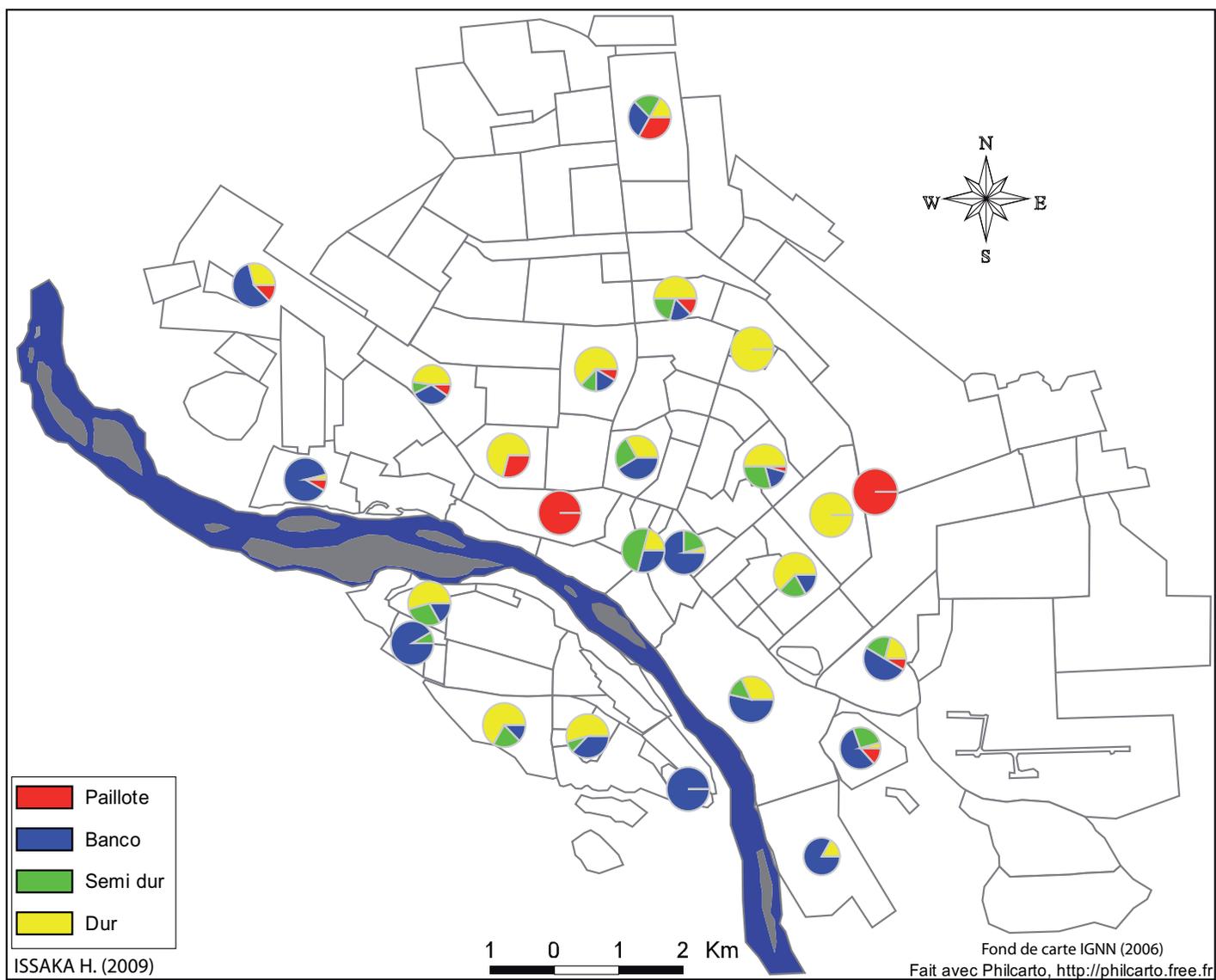


Figure n°5.12 : La proportion du type d'habitat dans les zones d'enquête

5.2.2 L'habitat

La nature de l'habitat donne une idée de sa résistance ou pas à la pluie et donc aux inondations. A Niamey, rappelons qu'il existe quatre types d'habitat dont la paillote, le banco, le semi-dur et le dur. Selon nos enquêtes l'habitat plus ou moins précaire prédomine (64%) et est constitué des trois premiers types précités. Le dur qui est plus résistant représente 36% des constructions des personnes interviewées (figure n°5.12). Mais la précarité de l'habitat est renforcée par sa situation par rapport aux espaces inondables comme le long du fleuve, les bras morts du fleuve ainsi que les vallées et autres dépressions. La nature de l'habitat est fortement tributaire du revenu du ménage qui l'occupe. C'est la raison laquelle beaucoup d'observateurs ont vite fait d'assimiler standing de l'habitat et revenu du ménage.

Cependant, le contexte de Niamey offre une certaine particularité liée à la situation géographique de certains types d'habitat précaire. Ainsi par exemple au quartier Plateau considéré comme l'un des espaces les plus prospères (ancienne seconde ville blanche) la présence des paillotes a suscité des polémiques, tant les gestionnaires de la ville qui s'acharnaient contre les squatters de la ceinture verte se montraient impuissants, ou complaisants ou en tout cas compréhensifs vis-à-vis des squatters du Plateau. Si parmi ces squatters certains ont eu l'aval du propriétaire des 9 parcelles clôturées et gelées par leur propriétaire (feu Elhadj Tchana) qui les a mis à la disposition des ruraux démunis, l'occupation du site des Cases allemandes (domaine privé de l'Etat) soulève des interrogations.

Le questionnement est d'autant plus fondé que lors de l'incendie qui a ravagé cet espace le 11 février 2003, le nouveau Préfet Président qui s'était rendu sur les lieux pour constater les dégâts a solennellement lancé un ultimatum de trois jours à ceux dont l'habitat a été épargné de quitter les lieux. La police fut déployée sur les lieux pour empêcher la reconstruction et veiller à ce qu'à l'expiration du délai de trois jours, l'endroit soit évacué. Le Préfet avait sans nul doute sous-estimé le réseau de relations dont disposent ces squatters. Dès le lendemain du sinistre, la reconstruction des paillotes avait repris sous le regard ahurissant des policiers qui ont fini par quitter les lieux. Les pauvres ont fait montre de leur forte résilience face à l'incendie mais surtout avec l'appui politique d'une des femmes du Président de la République, la décision du Premier responsable de la CUN était restée nulle et de nul effet (ISSAKA H. 2004). Ainsi, la nature de l'habitat dépend plus du statut de la parcelle que du revenu du ménage qui l'occupe. Si la parcelle a été achetée (que la vente soit officielle ou coutumière) alors, la mise en valeur se fera au moins avec des briques en adobe (pour les plus démunis) et le béton (pour les plus fortunés). Par contre, lorsque la parcelle n'est pas achetée, alors la paillote est le matériau utilisé pour son prix relativement bas ce qui en cas de déguerpissement évite trop de perte.

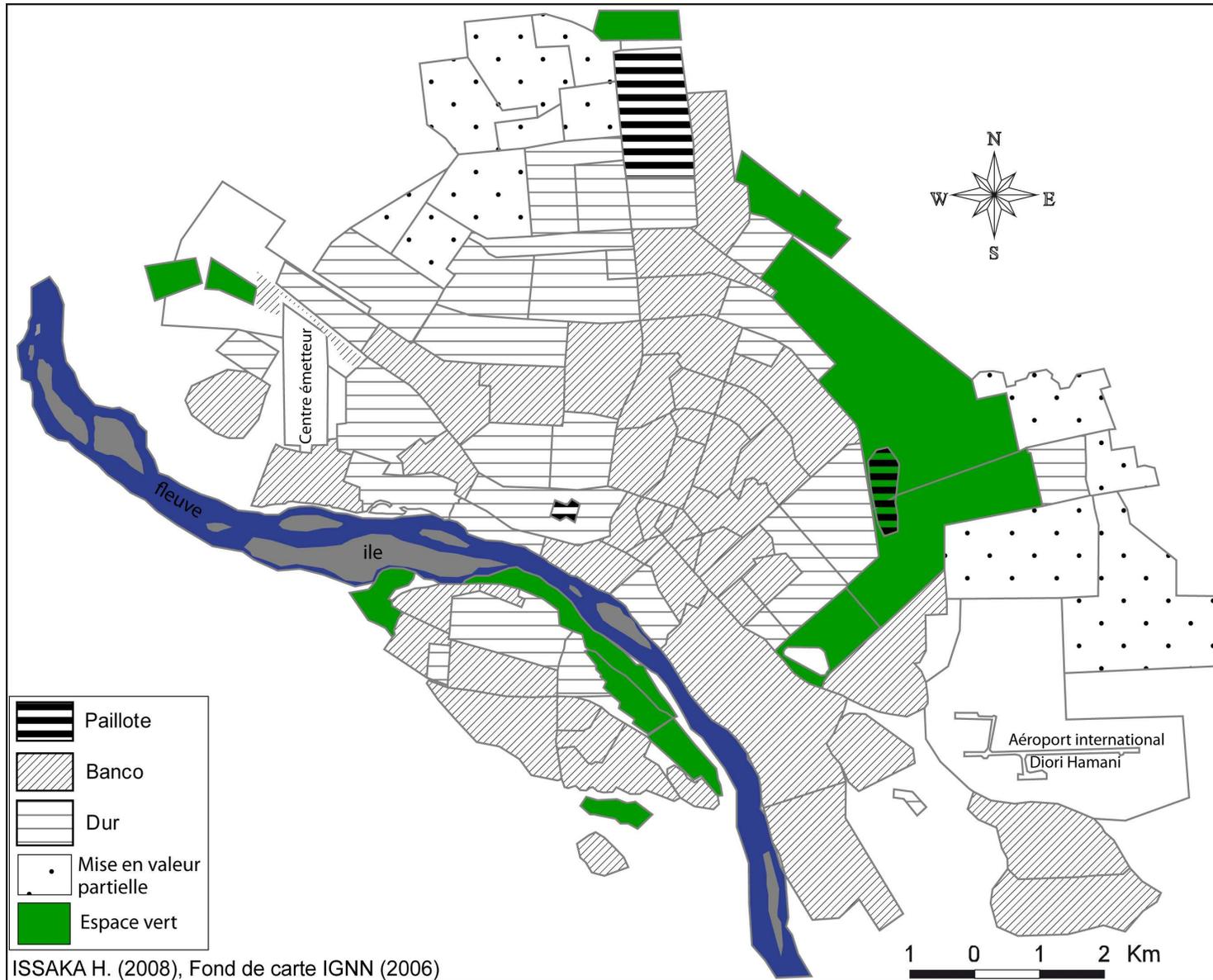


Figure n°5.13 : Répartition approximative de l'habitat dominant dans la ville

D'ailleurs interdiction est faite de construire en matériaux durables dans les espaces non achetés même si par ailleurs l'occupation du site est tolérée par les autorités. D'une manière générale on trouve donc à Niamey trois types d'habitat caractéristiques du statut des espaces et dans une certaine mesure du revenu des ménages.

En fonction de la typologie retenue, nous savons que certes les quartiers homogènes sont rares à Niamey (figure n°5.12). Cependant, la typologie retenue concerne toute la ville et portera sur les matériaux dominants dans la construction (figure n°5.13). Dans cette catégorisation de l'habitat, si au niveau de la paillote et du dur aucun problème ne se pose, la classification au niveau du banco n'est pas très aisée. En effet, pour rendre le banco un peu plus résistant aux pluies, certains le recouvrent de ciment, transformant ainsi le banco en semi-dur.

Certes, aucune étude fiable ne donne avec précision le taux exact de proportion de tel ou tel type d'habitat. L'étude de MOTCHO (1991) citée par BECHLER-CARMAUX N. (1998) estimait à près de 95 % l'habitat précaire (dont 87% de banco et 8% de paillotes). Cette estimation nous paraît loin de la réalité actuelle.

La situation géographique de l'habitat joue un rôle important car elle détermine son degré d'exposition à l'inondation fluviale pour les maisons situées dans le lit majeur du fleuve ou sur ses bras morts ou bien à côté des espaces de dépression qui se transforment en mares au cours de la saison pluvieuse. Il en est aussi des maisons bâties sur des sites peu favorables à l'infiltration. Là, la stagnation des eaux contribue à imbiber les murs et les fondations qui se mettent à suinter ce qui les fragilise davantage et facilite leur écroulement.

5.2.3 La localisation des zones à risque

Cette localisation est faite sur la base des lieux concernés par l'inondation pluviale constatable chaque saison des pluies. Pour l'inondation fluviale le MNT permet en fonction du seuillage des cotes, de générer les crues et localiser ainsi les zones inondables. Avec le MNT que nous avons utilisé, la cote inférieure correspondant à celle du lit mineur est celle inférieure à 178 m (le lit mineur du fleuve). L'avantage de ce MNT est que les îles sont complètement dégagées. La zone inondable qui nous intéresse dans le cadre de cette étude est la partie du bassin fluvial habitée. Dans ce bassin, la zone très inondable est comprise entre la côte 179-183 m (figure n°5.14). Les infrastructures situées sur la cote topographique supérieure à 183 m sont moins soumises à l'aléa inondation fluviale dont les conséquences peuvent être importantes. L'inondation pluviale concerne beaucoup plus la rive gauche et principalement les quartiers dans lesquels les caniveaux font défaut (figure n°5.5). C'est le cas des quartiers Kouara-Kano, Yantala-Béné, Kouaramé, Route Filingué, Talladjé et Saga.

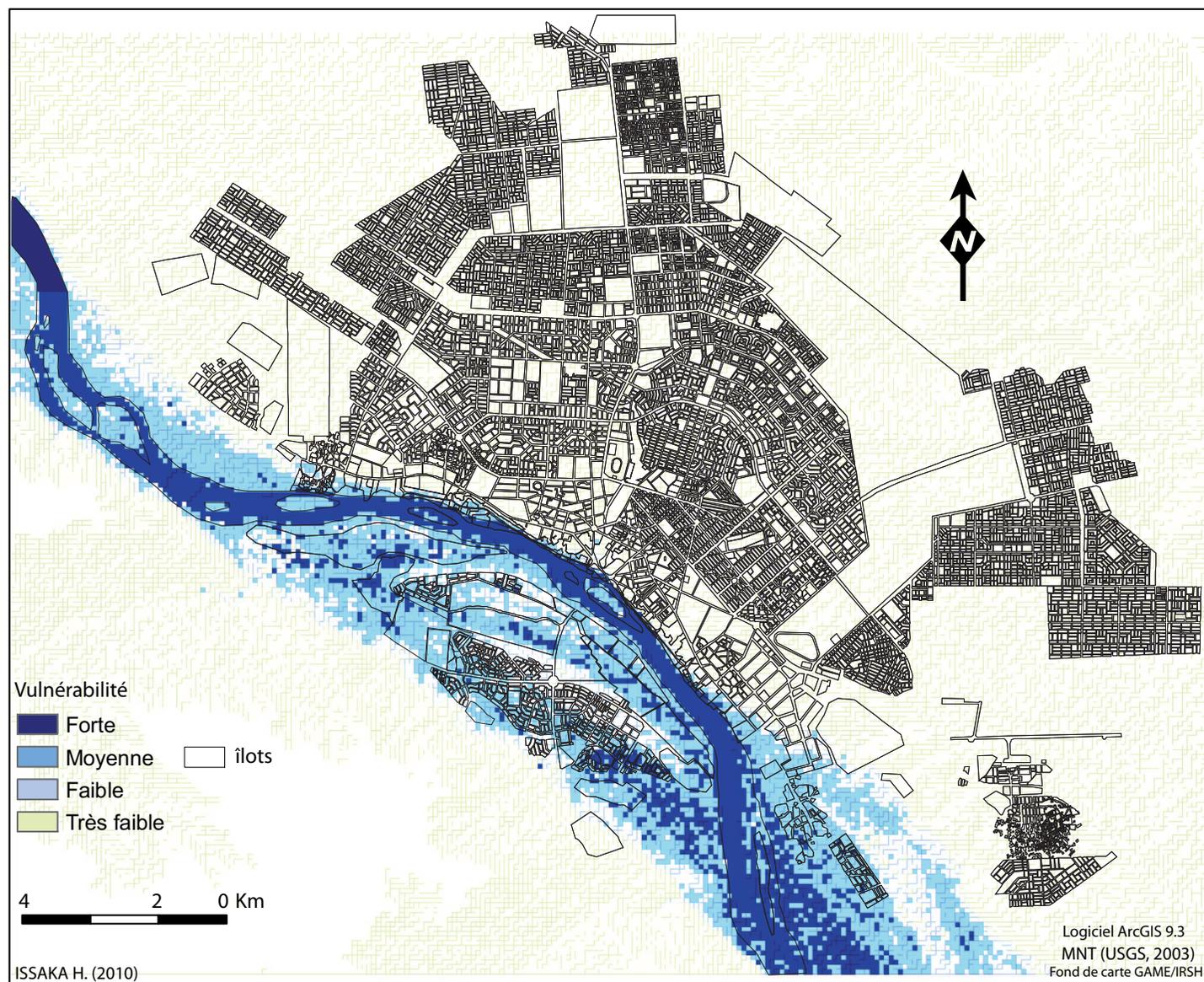


Figure n°5.14 : La vulnérabilité à l'inondation fluviale (MNT USGS, 2003)

Ce dernier quartier a le triste privilège d'être aussi très affecté par l'inondation fluviale. En rive droite, l'inondation pluviale concerne principalement les quartiers Banga-Bana, et le continuum Zarmaganday-Bangisto longeant ainsi le domaine universitaire. Niamey offre en outre cette image de ville dans l'eau car à des degrés divers, toutes les cinq communes de la ville sont concernées par les inondations. Cependant, l'inondation fluviale affecte plus la commune 5, la commune 4 et dans une moindre mesure la commune 1 avec les quartiers Goudel, Yantala-Ganda et Kombo. Les différents quartiers concernés sont d'une part des quartiers populaires et d'autre part la majorité de leurs constructions est en banco d'où la grande vulnérabilité.

5.3 Les conséquences socioéconomiques des inondations

Les inondations par les perturbations qu'elles occasionnent à travers leurs effets dévastateurs contribuent à aggraver la situation économique difficile que vit la majorité des Niaméyens. Ainsi, par les destructions des habitations et murs, les victimes sont obligées de s'endetter pour reconstruire leurs logements. Or, dans cette entreprise, on ne peut faire appel qu'à un proche (parfois usurier) car assurer une maison est rarissime à Niamey même dans les quartiers résidentiels aisés. Dans les zones inondables aucune maison n'est assurée. Par conséquent toute dégradation est à la charge du propriétaire.

Les inondations peuvent être dévastatrices et avoir des conséquences aussi bien économiques, sociales que politiques (figure n°5.15). L'une des graves inondations connues ces dernières décennies est celle de 1998 où d'importantes pertes ont été enregistrées. Il s'agit de l'effondrement des habitations et d'ouvrages de communication terrestre (routes, ponts, etc.). A ces dommages physiques, il faut ajouter ceux d'ordre psychologique à travers le traumatisme subi et l'instabilité sociale à laquelle, les victimes ont eu à faire face notamment avec le regroupement des familles dans des salles de classe où des personnes de culture différente se voient obligées de partager les mêmes toits, sanitaires, etc. On assiste à une violation de l'intimité familiale. Du coup, se dégage une forme de honte ou tout au moins de gêne avec cette cohabitation qui les transforme en cas sociaux entachant ainsi une certaine fierté. Rien que le coût des dommages domestiques s'élèverait à 951 millions de francs CFA soit 1 449 790,15 euros et en moyenne chaque ménage touché aurait dépensé près de 105 414 F CFA (CEREVE/KRB, 2000) soit près de 161 €. Or, il est établi que la majorité des Niaméyens est pauvre avec un revenu annuel inférieur à 144 750 F CFA (220,66 €). Dans ces conditions, il est facile de comprendre les conséquences sociales et économiques de ce genre de sinistre. Mais la déstabilisation n'est pas que d'ordre financier, elle est plus grave à travers parfois les conflits que ça provoque entre des voisins dont chacun veut se protéger des effets dévastateurs des inondations.

Quartier Banga-Bana. En cette matinée du 24 août, il ne règne aucune animation particulière. Par contre c'est une véritable mare qui accueille le visiteur, avec en toile de fonds des maisons effondrées. On aurait cru qu'un cyclone est passé par là. Il n'en est rien. Seules les maisons en dur tiennent encore debout. La vérité est que depuis que la Communauté Urbaine de Niamey a enregistré plus de 200 mm de pluie en 48 heures, entre le 1^{er} et 3 août, de nombreuses maisons en banco n'ont pas résisté. A Banga-Bana, le spectacle est effroyable. Il en est de même dans la plupart des quartiers populaires. Conséquences : des dégâts matériels très importants, des habitants sans logement. Face à la situation, ils ont occupé provisoirement les salles de classes du Complexe scolaire du CEG 9 et d'autres écoles de la C.U.N. « Nous sommes de réfugiés à l'intérieur de notre propre quartier » lance l'un des chefs de famille que nous avons rencontré. Tout comme les autres « locataires » des salles de classes, c'est l'inquiétude, voire l'angoisse qui se lit sur leur visage. Cette inquiétude, c'est l'approche de la rentrée scolaire-il faudra libérer les salles de classes-accentuée par l'angoisse de lendemains incertains puisque, affirment-ils, les eaux ne se retireront pas avant novembre ou décembre prochains.

Dans les écoles primaires de Saga I et Yantala I, la situation n'est guère meilleure. Des familles s'entassent dans des salles de classes comme elles peuvent. Le spectacle le plus poignant est sans doute à Saga où un père de famille occupe une classe avec ses ... 26 enfants. C'est un véritable drame humain qui se joue dans ces écoles où les victimes des inondations ont trouvé refuge. Pendant combien de temps ? Personne ne le sait. Une chose est certaine, c'est que leur situation est très peu enviable. Presque abandonnés à eux-mêmes, ils se débrouillent pour vivre. Ils reconnaissent toutefois qu'ils ont été recensés. Depuis, plus rien. [...] Les promesses qui leur ont été faites n'arrivent toujours pas. En tout cas jusqu'au passage de l'équipe du Sahel Dimanche. Ils sont pourtant 12 000 sans abri recensés dans la Communauté Urbaine de Niamey. Ils viennent aussi grossir la masse des sans abri dont personne ne s'en occupe d'ailleurs.

Enfants en pleur, victimes de paludisme ou de conjonctivite. C'est le spectacle qu'offre la cour de ces écoles. Ailleurs ce sont les animaux et les gens qui se disputent l'espace. On se croirait dans une bergerie. Confrontées à des problèmes d'hygiène, les victimes des inondations doivent aussi affronter les maladies. Les quelques toilettes de ces écoles ne répondent pas aux besoins de ces nouveaux arrivants. Car la pluie dans sa furie n'a pas fait de distinction entre propriétaires et locataires. « Ils nous est impossible dans l'immédiat de trouver une maison en location et même si on en trouvait, il faut donner une avance » se lamente Mme Bibata Amadou. Ils sont une dizaine de familles dans cette situation à Saga où 12 classes sont entièrement occupées.

Aujourd'hui, la principale préoccupation de ces « déplacés » est comment reconstruire les maisons détruites. Apparemment aucun plan d'aide aux sinistrés n'a trouvé de solution pour le moment. Alors que la quasi majorité de ces derniers sont réellement démunis. Le cas de Banga-Bana est un cas à part. En effet, tout le quartier est construit dans un ancien bras mort du fleuve (qui est ressuscité). Or, rien n'a été fait pour assainir les parcelles avant leur distribution. Quant aux occupants, pressés d'avoir leur propre logement se sont mis à construire sans se soucier-par ignorance peut être- que la mare pourrait un jour se remplir. Difficile sera donc la reconstruction de certaines maisons dont quelques uns des propriétaires pensent déjà à les vendre pour aller se débrouiller ailleurs. Fatalistes, ils s'en remettent au Bon Dieu.

Figure n°5.15 : Description des effets de l'inondation de 1998

Source : Inondations dans la Communauté Urbaine de Niamey :

Les victimes se plaignent In : Sahel Dimanche du 28 août 1998, p.9.

Les habitants creusent des rigoles débouchant sur la rue pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie et parfois même les eaux usées domestiques. Certains détournent les eaux provenant de l'amont par l'édification des murets. En déviant l'eau de son chemin naturel, on crée certainement une inondation chez quelqu'un d'où les protestations et autres mésententes entre voisins. Les inondations peuvent aussi avoir un impact négatif sur le plan éducatif à travers le dysfonctionnement qu'elles peuvent occasionner. Des familles se retrouvent dans des quartiers éloignés de l'école que fréquentent leurs enfants. Du coup, c'est l'abandon pour certains.

En 1998, 126 classes ont été entièrement détruites et 380 autres endommagés à des degrés divers. La réparation de ces dégâts était estimée à 643,75 millions de F CFA soit (981390,5 €). Comme on peut facilement le comprendre, les inondations, bien que banalisées ou du moins acceptées dans certains secteurs, contribuent à aggraver la situation économique des ménages.

L'administration non plus n'est pas épargnée. En 1998 par exemple, l'impact des inondations à Niamey a été évalué à 11 milliards de F CFA soit plus de 16 millions d'euros correspondant à près de 1% du produit national brut du pays. Les pertes occasionnées par le sinistre ne sont pas qu'économiques et financières. Elles concernent aussi les vies humaines. C'est ainsi qu'au cours des inondations de 1998, ce sont 8 personnes qui ont directement perdu la vie et 9 autres gravement blessées suite aux effondrements des maisons. Il faut aussi ajouter les victimes collatérales notamment les 520 décès enregistrés dus au paludisme exceptionnel de cette année. Mais quoi qu'il en soit, les inondations sont toujours néfastes. A titre d'exemple, les inondations du début de l'année 2009 ont provoqué à Zarmagandey des pertes financières qui pourraient s'élever à 3 250 000 F CFA soit 4 954,5 €. C'est une somme importante pour un secteur informel créé par des démunis pour survivre en ville.

L'impact des inondations concerne également les espèces aquatiques avec « *la pollution et la dégradation des milieux récepteurs (fleuve et autres cours d'eau). Le phénomène de photosynthèse est perturbé et induit une diminution de l'oxygène dissout dans l'eau. La désoxygénation des eaux du fleuve est accentuée par l'apport de matières organiques provenant des caniveaux et des ordures ménagères entraînées au cours de l'inondation* » CERREVE-KRB, (2000).

Les inondations (pluviale et fluviale) constituent donc un réel danger pour l'ensemble de la ville (figure n°5.16). Les conséquences d'un sinistre ne peuvent être que désastreuses à Niamey où quasiment aucun domicile privé n'est assuré et les normes de construction ainsi que les matériaux utilisés ne sont pas toujours adéquats. Conscients du risque d'inondation, certains propriétaires font construire leurs maisons sur un soubassement car les surélever d'une cinquantaine de centimètres est le meilleur moyen d'éviter les inondations dans certains secteurs.

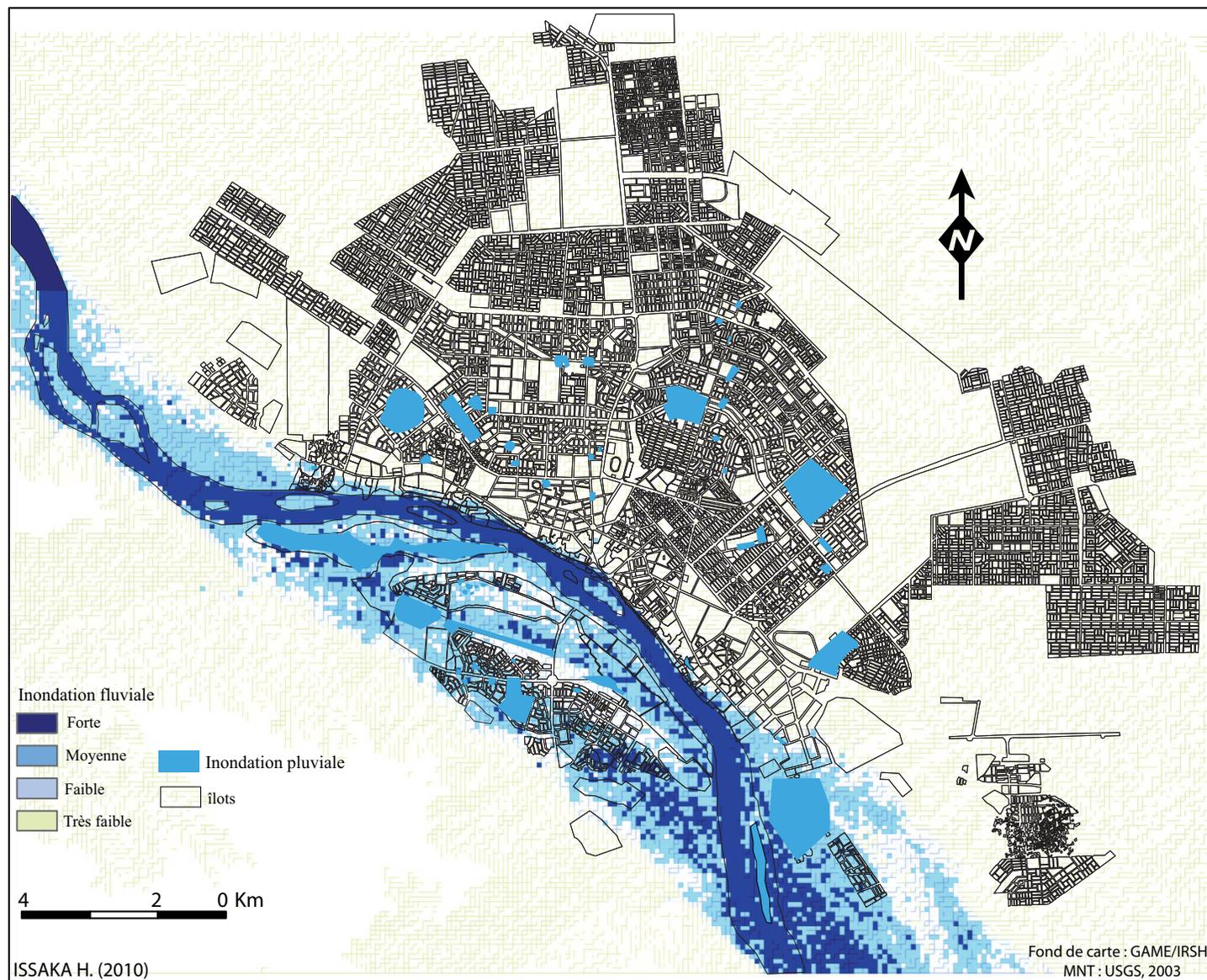


Figure n°5.16 : Les principaux endroits inondables

Mais cet aménagement est coûteux et beaucoup de propriétaires ne songent à cette solution qu'après les dégâts ou dans le cadre des inondations lentes. Généralement des digues (à base de sable enfoui dans des sacs) sont édifiées pour contenir l'avancée de l'eau ou la dévier sur le voisin avec tout le risque de tension sociale que cela peut provoquer.

5.3.1 La population concernée

Chaque année les précipitations entraînent des inondations qui affectent plusieurs personnes. Compte tenu du fait que l'inondation est tellement récurrente, le phénomène a fini par être banalisé par la population qui impute la responsabilité à la pauvreté et à l'absence de caniveaux. Les inondations que la mémoire collective retient sont celles ayant provoqué plus de dégâts humains et ou matériels. A cet égard, l'inondation de 1998 considérée comme celle d'une année exceptionnellement pluvieuse donne un bel exemple. En effet, les zones inondées au cours de cette année sont celles qui l'ont toujours été mais seulement l'intensité de la pluviométrie a provoqué plus de dégâts que d'habitude. L'étude du groupement Cereve - KRB (2000) estime la population victime de cette inondation à 36 180. Il s'agit là des personnes qui suite aux inondations ont perdu leurs biens ou leurs maisons et qui se sont fait enregistrées au niveau des services de gestion des catastrophes dans l'espoir de bénéficier d'une aide de la part de l'Etat ou des organismes caritatifs. Les personnes qui ont passé des heures les pieds dans l'eau sans que cela n'entraîne une perte matérielle ne sont pas ainsi prises en compte. On peut ainsi, à l'image de la criminalité, parler de victimes apparentes car en évaluant de manière exhaustive l'effectif des personnes concernées, le bilan sera beaucoup plus lourd. Mieux, les 55 quartiers pris en compte lors de l'inondation de 1998 sont concernés quasiment tous les ans comme évoqué ci-haut. La même étude du Cereve - KRB estime que les 49 zones inondables couvrent 18% de la population de Niamey. Il faut ajouter 1% que constituent les victimes de l'inondation fluviale (BECHLER-CARMAUX N. 1998). Au total il faut estimer à 19% la population de Niamey concernée par les inondations soit près de 217 740 habitants en 2009.

5.3.2 Les conséquences sur l'habitat et les infrastructures

Dans une ville comme Niamey où une majorité de l'habitat est en matériaux précaires, l'abondance de l'eau peut être dramatique car le banco s'érode facilement suite au contact avec l'eau surtout si ce contact est prolongé. Parmi tous les quartiers inondables, seul Kouara-Kano dispose d'un habitat qui peut résister à une inondation. Chez les habitants des autres quartiers de la ville, la saison des pluies constitue un calvaire c'est pourquoi dès l'apparition des premiers nuages annonçant l'installation de la saison des pluies, des rafistolages sont entrepris à travers le dégagement de tout ce qui peut bloquer l'écoulement des eaux ou entraîner leur stagnation sur les toits. L'inondation fluviale peut s'avérer catastrophique car

les quartiers inondables sont ceux où prédomine l’habitat en banco. A titre d’exemple, lors de l’inondation de 1998, ce sont 7 298 habitations toutes catégories confondues qui ont été endommagées parmi lesquelles 12 maisons en dur et 35 en semi-dur. La concomitance de l’inondation pluviale et fluviale a renforcé la catastrophe du début août 1998. Outre les habitations, les infrastructures publiques telles que les classes et les centres de santé n’ont pas été épargnés non plus. De plus, les maternités de Dar-Es-Salam, Yantala et Boukoki ont été gravement endommagées. A ce triste bilan, il faut aussi ajouter que les infrastructures routières n’avaient pas été épargnées et des ouvrages de franchissement ont cédé isolant du coup certains secteurs de la ville.

Pour le Cereve - KRB l’inondation de 1998 a occasionné des pertes qui s’élèvent à plus de onze milliards de CFA soit 16 967 575€ ce qui le classe dans la catégorie des accidents graves selon la classification faite par le Ministère français de l’écologie (Tableau n°5.5) Mais appliqué au contexte nigérien, le seuil de gravité doit être élevé car cette somme équivaldrait à 1% du produit intérieur brut du pays au cours de cette année 1998.

Classe		Dommages humains	Dommages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 et 3000 M€
5	Catastrophe majeure	1000 morts ou plus	3000 M€ ou plus

Tableau n°5.5 : Gravité des dommages et dénomination relative des événements

Source : Ministère français de l’Ecologie et du développement durable

Une inondation de moindre ampleur s’est produite en janvier 2009. Cette inondation fluviale renforcée par les travaux sur le fleuve (voir article AGRHYMET) a fait des dégâts importants notamment dans la commune 5 où le continuum Zarmaganday-Banguisto (figure n°5.11 A&B) ainsi que Lamordé et Nialga ont payé un lourd tribut.



Figure n°5.17 : La pirogue comme moyen de transport

Source : AGRHYMET Newsletter, février 2009

Rien qu'à Zarmaganday, 13 maisons ont été effondrées et beaucoup de concessions ont été évacuées ce qui a placé 70 ménages dans une situation de « sans abri ». De plus, chaque inondation amenuise le niveau de vie d'une population déjà très vulnérable. En effet, chaque année l'inondation provoque le blocage de principales voies reliant Zarmaganday au quartier Lamordé. Les populations sont ainsi obligées de prendre des pirogues pour traverser l'eau. Cela crée certes un emploi pour les piroguiers mais appauvrit davantage les démunis qui se sont installés dans ce quartier à cause justement de leur indigence (figure n°5.17).

Conclusion

L'aléa inondation dont nous avons traité dans ce chapitre résulte à la fois des précipitations locales et des pluies en amont en provenance de la source du fleuve (notamment les eaux guinéennes et maliennes). La précarité de la majorité de l'habitat fait que l'inondation pluviale est redoutée à chaque saison des pluies. Quant à l'inondation fluviale, sa rareté n'exclut toutefois pas sa dangerosité certaines années. Liée généralement à la crue soudanienne, l'inondation fluviale est lente et peut durer plusieurs jours voire des semaines. Cette inondation intervient en saison sèche entre décembre et février. L'invasion de plus en plus audacieuse du lit majeur du fleuve et l'ensablement du lit mineur expliquent en partie ce phénomène. Quant à l'inondation pluviale, ses causes sont liées à la mauvaise planification urbaine et au non respect par les lotisseurs officiels et clandestins des textes en matière de lotissement. Aucune viabilisation du site n'est effectuée. De plus, des zones inondables sont

loties et vendues par les autorités contribuant ainsi à exposer les acquéreurs à des dangers évidents. Les quartiers dotés de caniveaux sont moins exposés aux inondations. Or, l'Etat et la CUN sont dans l'incapacité d'étendre le réseau de drainage à toute la superficie agglomérée à cause des lotissements fantaisistes effectués au mépris des textes régissant l'urbanisme. Dès l'hors la croissance spatiale effrénée ne fait qu'augmenter le mal vivre pour une majorité des citadins et les inondations participent à entretenir la population dans la pauvreté à travers les pertes matérielles difficiles à reconstituer et la maladie qui empêche le travail et accroît la paupérisation des victimes. Un aléa certain et de plus en plus imprévisible dans un contexte de vulnérabilité généralisée ne peut que produire des risques qu'il va falloir spatialiser afin de mieux les comprendre. C'est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre VI : La spatialisation des risques et les facteurs explicatifs

Chapitre VI : La spatialisation des risques et les facteurs explicatifs

Niamey est située dans la zone sud sahélienne où la rareté de la pluie rythme mieux que partout ailleurs la vie des hommes et conditionne dans une certaine mesure la dynamique urbaine. La capitale nigérienne attire chaque année des milliers de ruraux démunis en lutte pour la survie. Pour une majorité de ces migrants, la réalité qu'ils découvrent est souvent loin des espoirs fondés sur la ville. Néanmoins, il faut chercher à s'accommoder à cette nouvelle donne quels que soient les sacrifices à consentir. Ces sacrifices passent parfois par le contournement de la loi et des bonnes pratiques coutumières. Ainsi, Niamey cristallise les risques socio-environnementaux prédominant dans une société à inégalité croissante et dans laquelle la quête d'un minimum de justice sociale demeure une obsession pour les victimes de la ségrégation socioéconomique mais aussi pour les observateurs avisés conscients des conséquences dramatiques qui peuvent découler de la marginalisation de la majorité des citoyens astreinte à vivre dans des conditions précaires voire humiliantes. Selon les quartiers ou secteurs, les citoyens Niaméyens ne sont pas exposés au même degré des risques urbains. Le cadre de vie joue un rôle indéniable dans le degré d'exposition à ces risques. En nous basant sur des indicateurs comme le niveau d'instruction, l'origine géographique, l'habitat et subséquentement le quartier, nous allons territorialiser les risques urbains dans cette capitale sahélienne où croissance démographique et spatiale rime avec un laisser-faire préjudiciable à la majorité des citoyens.

6.1 La territorialisation des risques

L'espace urbain est fragmenté en quartiers et secteurs au niveau desquels le cadre de vie n'est pas partout le même. Si des quartiers bénéficient de toutes les commodités (notamment les quartiers résidentiels), d'autres n'en sont que très peu dotés en infrastructures urbaines (cas des villages urbains et autres bas quartiers). Quant aux quartiers informels, les autorités avancent le prétexte commode et facile de leur irrégularité pour justifier l'état d'abandon dans lequel se trouve cette grande composante de la réalité urbaine. Cette ségrégation spatiale a des répercussions sur le cadre de vie des citoyens.

6.1.1 Quartiers et maladies : la géographie de la morbidité à Niamey

Notre étude qui porte sur des secteurs où tous les types de quartiers sont représentés devrait permettre d'identifier des quartiers à risque et tenter de donner des éléments d'explication par rapport à une éventuelle géographie de la maladie à Niamey ou tout au moins dans les quartiers étudiés. En dépit de toutes les assertions avancées sur un certain déterminisme

géographique de certaines pathologies, la mise en évidence des espaces à risque n'est pas aussi aisée qu'on peut l'imaginer et pour causes. Plusieurs facteurs concourent parfois au déclenchement d'une maladie. De plus, beaucoup de maladies s'affranchissent des barrières géographiques. Toutefois, certains facteurs contribuent inexorablement à créer des foyers pathogènes et comme l'insalubrité est reconnue comme l'une des principales sources des germes pathogènes, il est facile de lier insalubrité et maladie et subséquemment, faire des quartiers insalubres (informels et villages urbains), les foyers potentiels des maladies hygiéniques (figure n°6.1).

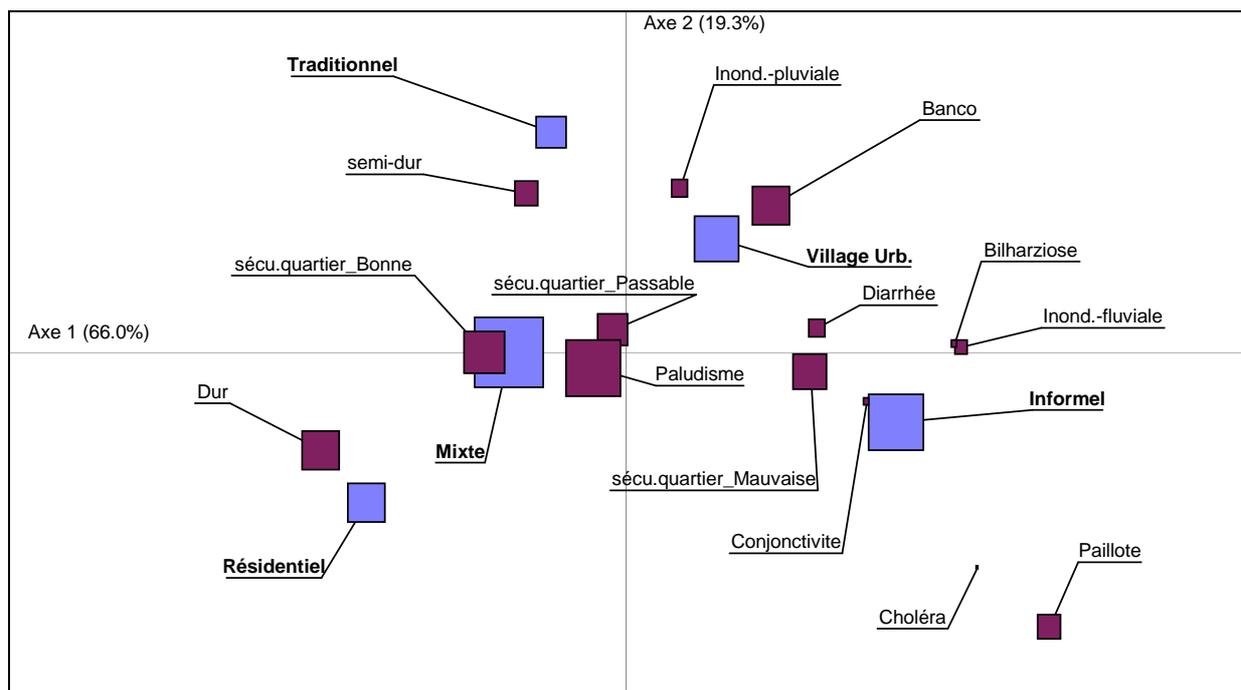


Figure n°6.1 : AFCM de la typologie des quartiers, habitats et aléas associés

Source : Enquête de terrain, 2008

En synthétisant l'information au niveau de la typologie des quartiers, le caractère géographique des maladies se confirme. Néanmoins, en dehors des quartiers résidentiels aisés et des quartiers traditionnels qui semblent épargnés par les maladies hygiéniques telles que le choléra et la conjonctivite, les autres types de quartiers sont à des degrés divers touchés par les différentes pathologies à l'exception du choléra non répertorié dans les villages urbains. Qu'est-ce qui peut expliquer cette situation ?

A première vue, on serait tenté de lier les maladies à l'hygiène du milieu. Les quartiers résidentiels sont salubres par rapport aux autres et les enfants des classes aisées ne jouent pas dans le sable et par conséquent ne se salissent pas comme ceux des autres types de quartiers. Mais là où cette hypothèse est à relativiser c'est que les enfants des villages urbains ont les mêmes comportements que leurs camarades des quartiers informels. Pourtant les informations statistiques ne donnent pas la même appréciation.

Maladies \ Quartier	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	Conjonctivite	Choléra	Total
Mixte	10	0	180	4	1	195
Village urbain	12	4	57	2	0	75
Résidentiel	3	1	57	0	0	61
Informel	16	4	102	5	2	129
Traditionnel	2	0	34	0	0	36
Total	43	9	430	11	3	496

Tableau n°6.1 : Répartition des maladies suivant le type de quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Ainsi, la culture urbaine caractérisée par un certain hygiénisme (même si elle paraît encore insuffisante) pourrait expliquer la faible vulnérabilité de certains types de quartiers comme les quartiers traditionnels et les villages urbains qui ont une longue tradition de vie urbaine et qui ont été soumis dans un passé relativement lointain à des conditions strictes d'hygiène pour justement éviter certaines pathologies. Même si cette coercition en matière d'hygiène publique n'a plus cours à Niamey depuis la décrispation politique de la fin des années 1980, il est indéniable que les populations ont gardé certains réflexes. La grande vulnérabilité des quartiers informels qui concentrent 38% des cas de maladies diarrhéiques, 44% (bilharziose), 24% (paludisme), 45% des cas de conjonctivite et 67% des cas de choléra pour une population représentant près de 25% de la population de l'échantillon interrogé, montre que ces taux ne sont pas le fait du hasard et pourraient être le résultat d'une combinaison de facteurs aggravant la vulnérabilité.

Maladies \ Origine	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	Conjonctivite	Choléra	Total
Province	27	4	265	9	1	306
Niamey	14	5	148	2	1	170
Etrangère	2	0	17	0	1	20
Total	43	9	430	11	3	496

Tableau n°6.2 : Répartition des maladies hygiéniques en fonction du lieu de naissance

Source : Enquête de terrain, 2008

D'ailleurs, le fait que les squatters soient moins vulnérables au paludisme ou en tout cas seraient des porteurs sains, conforte l'idée selon laquelle la culture joue un rôle dans la vulnérabilité ou non d'une communauté.

Le tableau n°6.2 semble confirmer l'hypothèse selon laquelle l'origine géographique doit être considérée dans l'évaluation de la vulnérabilité d'une population. Ainsi, à travers nos investigations, il s'avère que les provinciaux de Niamey sont les plus vulnérables aux maladies contagieuses comme la conjonctivite où près de 82% des personnes atteintes sont des provinciaux et près de 63% des victimes de diarrhée sont de ce groupe social. Or, la diarrhée est le plus souvent liée à l'hygiène alimentaire. De plus, des déterminants comme la perception du risque liée à la consommation de certaines eaux par exemple peuvent intervenir pour aggraver la situation. Comment faire comprendre de prime à bord à un provincial qui buvait l'eau trouble des mares avec les animaux lorsqu'il était au village que l'eau du robinet ou d'une borne fontaine de la ville n'est pas saine alors que pour ce dernier la qualité de l'eau se perçoit au travers de sa limpidité ? Mais, il faut rappeler que ces provinciaux sont les démunis car la plupart des personnes aisées se réclament aussi d'origine rurale.

Dans le domaine alimentaire, les néo-citadins pêchent par une culture répugnant le gaspillage alimentaire et le fait de vouloir coûte que coûte consommer leur nourriture quelles que soient les conditions de conservation. Les bactéries et autres parasites les dissuadent rarement de consommer leurs aliments. Il n'est pas rare de voir les gens mettre du natron dans une sauce en décomposition et la chauffer et servir comme petit déjeuner.

Les communautés étrangères en dépit de leur nombre peu élevé dans l'échantillon semblent avoir un comportement proche de celui des néo-citadins d'où leur proportion relativement élevée dans les maladies dont l'hygiène individuelle semble être la cause. Mais pour mieux apprécier la vulnérabilité intra et inter communautaires, l'analyse de quelques indicateurs s'avère nécessaire. Ces indicateurs permettant d'avoir une vision globale et localisée de la vulnérabilité ne sont pas exempts de reproches à savoir le manque d'exhaustivité (certains refusent par exemple de donner leur âge ou de donner une fourchette dans laquelle se situe leur revenu) en plus de la représentativité de l'échantillon par rapport à la ville dans son ensemble. Toutefois, cette mise au point n'entame en rien la crédibilité des informations fournies qui donnent une idée de la réalité urbaine à Niamey. Parmi ces indicateurs, nous avons choisi quelques-uns qui influencent beaucoup le cadre de vie à savoir la catégorie socioprofessionnelle (CSP), le revenu, habitat, l'accès à l'eau potable, l'évacuation des déchets, le niveau d'instruction sans oublier l'origine géographique.

6.1.1.1 Habitat et maladie

Les conditions d'habitat ne seraient pas étrangères à la vulnérabilité aux pathologies hygiéniques. C'est ainsi qu'on note une prédominance de ces maladies dans l'habitat qualifié globalement de bas standing (paillotes et banco) et qui reflète relativement le bas niveau de vie des habitants. Cet habitat concentre ainsi 70% des maladies diarrhéiques, 78% des cas de

bilharziose, 48% des paludéens, 73% des infections de conjonctivite et 67% des victimes du choléra (tableau n°6.3).

Maladies Habitat	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	Conjonctivite	Choléra	Total
Paillote	13	1	54	4	0	72
Banco	17	6	154	4	2	183
Semi-dur	5	0	63	0	1	69
Dur	8	2	159	3	0	172
Total	43	9	430	11	3	496

Tableau n°6.3 : Relation entre maladies et type d'habitat

Source : Enquête de terrain, 2008

Ces forts taux ont certainement une explication objective même si par ailleurs ce tableau révèle une contradiction relative qui elle-même serait liée à la proportion de la nature de l'habitat dans l'échantillon.

En d'autres termes, rien ne justifie qu'un habitant d'une maison en semi-dur soit moins exposé à un risque lié à la nature de l'habitat que quelqu'un qui loge dans une maison en dur. D'ailleurs, en terme relatif, 7% des habitants des maisons en semi-dur sont victimes de diarrhée contre 5% de ceux résidant dans un habitat en dur. Outre l'habitat, il faut ajouter, pour le cas spécifique des maladies comme le paludisme, la proximité des gîtes larvaires naturels comme le fleuve, les vallées humides et les mares et dépressions profondes (figure n°6.2).

La littérature abonde dans le sens du lien entre habitat et maladie (THOUEZ 2000) et particulièrement les maladies hygiéniques surtout dans les villes du tiers-monde où certains types d'habitat sont qualifiés de taudis ou d'habitat incommode c'est-à-dire dont l'occupation est préjudiciable à la santé des occupants. Si à Niamey on ne peut pas parler de bidonville, l'habitat précaire est une réalité et l'environnement immédiat de cet habitat inquiète les hygiénistes et autres partisans d'un cadre de vie décent. Toutefois, l'insalubrité n'est pas une spécificité des espaces informels. Les tas d'immondices en putréfaction faisaient parti un moment du décor des quartiers et des immondices comme celui du collègue Mariama étaient devenus célèbres pour la mise à nu de la faillite de la gestion urbaine en général et du peu de souci que les autorités et les populations ont pour le bien être collectif.

Les dépotoirs sauvages se sont multipliés dans la ville et mêmes les dépotoirs officiels et bacs à ordures placés par la municipalité offraient un spectacle désolant au point où il est très difficile de distinguer dépotoirs officiels et sauvages puisqu'ils présentent tous la même caractéristique à savoir l'empuantisement du voisinage faute d'évacuation.

Nous avons déjà évoqué l'insuffisance notoire des bacs à ordures, une défaillance que les autorités ont voulu compenser par la création des dépotoirs officiels, mais le problème de fond demeure à savoir l'évacuation des déchets hors de la ville.

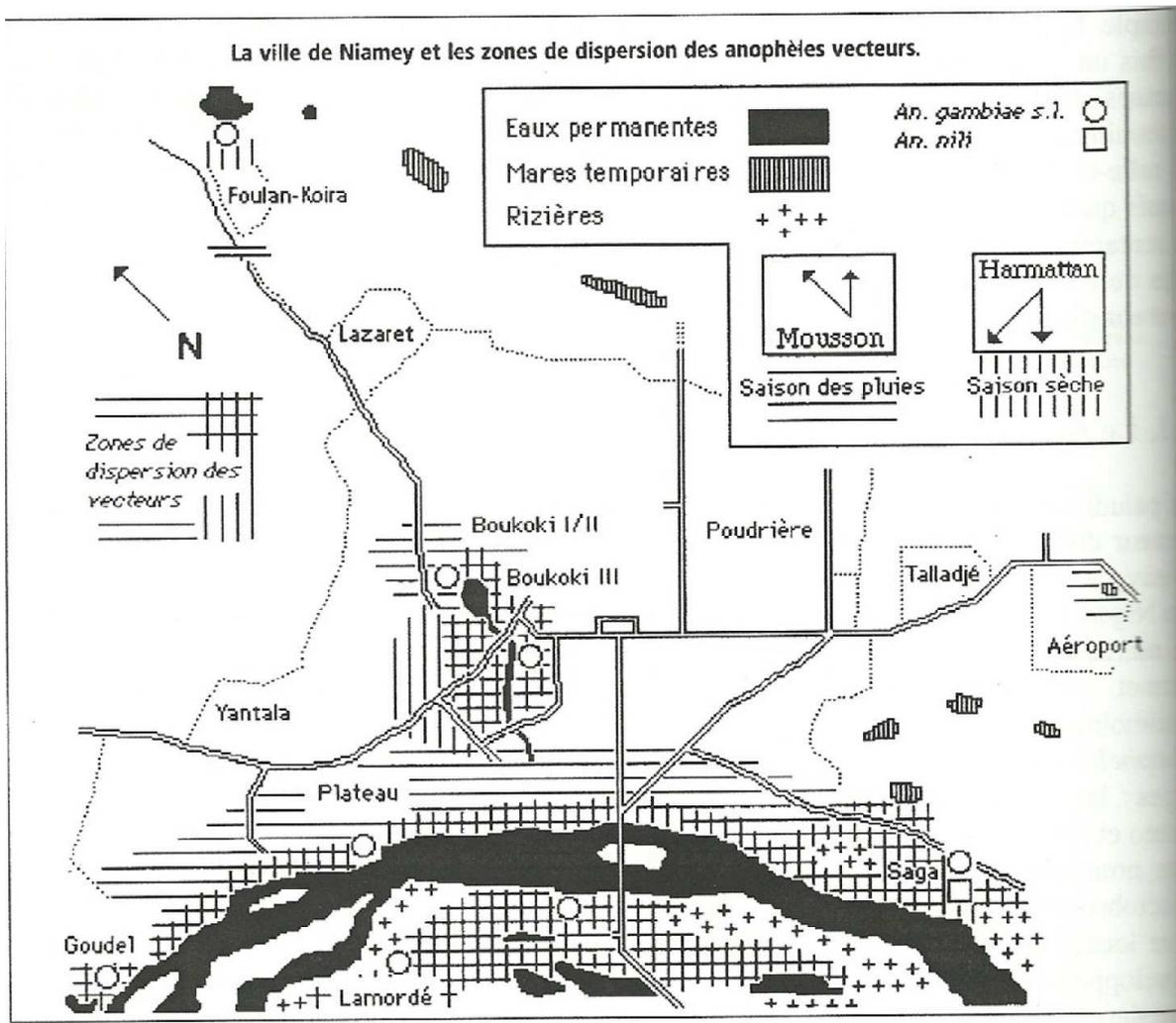


Figure n°6.2: Les zones de dispersion des anophèles à Niamey

Source : JULVEZ et al., 1997 cité par BECHLER-CARMAUX N. (1998)

A force de côtoyer les déchets, les ménages semblent les avoir intégrés dans la morphologie urbaine et personne ne se gêne à contribuer à leur étalement comme si tout le monde ignorait les conséquences sanitaires de ces déchets. Le modèle du Khi2 (figure n°6.3) montre un phénomène surprenant à savoir la surreprésentation des habitants vivant dans des maisons en dur à la fois dans l'usage des conteneurs mais aussi dans la création des dépotoirs sauvages.

Les bacs étant très insuffisants, les quartiers péricentraux n'étant pas dotés de bacs, il faut bien qu'il y ait un endroit où déverser les ordures ménagères même si dans le cas où il n'y a pas de terrain vague ou de dépression, la rue ou autre espace public sont les endroits idéaux puisque personne ne devrait se plaindre. La conséquence de cette mauvaise pratique collective, c'est la prédominance des maladies hygiéniques dans la ville.

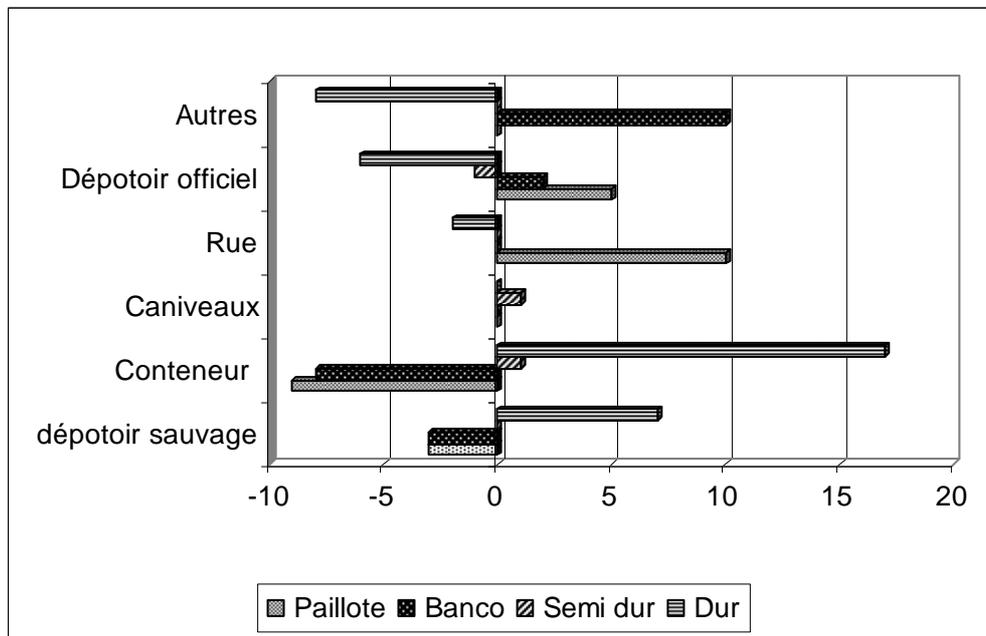


Figure n°6.3 : Modèle statistique du type du lieu d'évacuation des ordures selon l'habitat

Source : Enquête de terrain, 2008

Dans la prolifération des maladies hygiéniques, l'eau de boisson joue un rôle important (BECHLER-CARMAU N. 1998, SY 2006) surtout que cette eau provient parfois des nappes polluées ou est transportée dans des conditions qui ne garantissent pas sa potabilité. Pour BECHLER CARMAUX N. (1998) même l'eau des robinets n'était pas toujours fiable car il arrive que la société de distribution d'eau manque de produits d'entretien et l'eau est servie sans être préalablement purifiée. Si relativement tous les types d'habitat ont accès à l'eau du robinet parfois par la générosité des voisins⁵³, des puits dont la consommation des eaux n'est pas recommandée (DENIAU) continuent d'être la source d'approvisionnement pour 2% des ménages interrogés.

Tous les types d'habitat sont concernés quasiment à la même proportion (2%) excepté l'habitat en paillote où 4% des personnes consomment l'eau des puits (tableau n°6.4). Les forages aussi sont utilisés mais contrairement aux puits, c'est seulement deux types d'habitats qui affirment utiliser l'eau des forages (banco et semi dur). Quant au fleuve, c'est seulement les habitants des maisons en banco qui affirment s'y approvisionner.

⁵³ A Niamey, on trouve dans les quartiers où vivent une majorité de ménages pauvres, des personnes relativement aisées qui permettent à leurs voisins démunis de venir s'approvisionner gratuitement en eau pour leur consommation.

Eau Habitat	Robinet	Puits	Forage	Fleuve	Vendeur d'eau	Borne fontaine	Total
Paillote	17	4	0	0	17	56	94
Banco	82	4	5	2	57	93	243
Semi-dur	59	2	3	0	7	12	83
Dur	188	4	0	0	8	18	218
Total	346	14	8	2	89	179	638

Tableau n°6.4 : type d'habitat et source d'approvisionnement en eau

Source : Enquête de terrain, 2008

Mais la réalité est que les consommateurs d'eau du fleuve sont beaucoup plus nombreux car beaucoup de riverains s'y baignent, font la lessive et la vaisselle. Or, pour eux, se baigner dans le fleuve ne signifie pas consommer son eau.

6.1.1.2 Maladies et niveau d'instruction

La culture joue un rôle important dans la perception de la maladie et les précautions à prendre pour la prévenir ou l'attitude à adopter au cas où l'on est victime. Des études comme celle de THOUÉZ (2000) ont déjà montré le lien qu'il existe entre santé, maladies et les conditions culturelles.

Maladies Instruction	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	Conjonctivite	Choléra	Total
Aucun	10	3	76	5	0	94
Primaire	19	5	136	2	1	163
Secondaire	11	1	106	1	2	121
Supérieur	3	0	112	3	0	118
Total	43	9	430	11	3	496

Tableau n°6.5 : Répartition des maladies suivant le niveau d'instruction

Source : Enquête de terrain, 2008

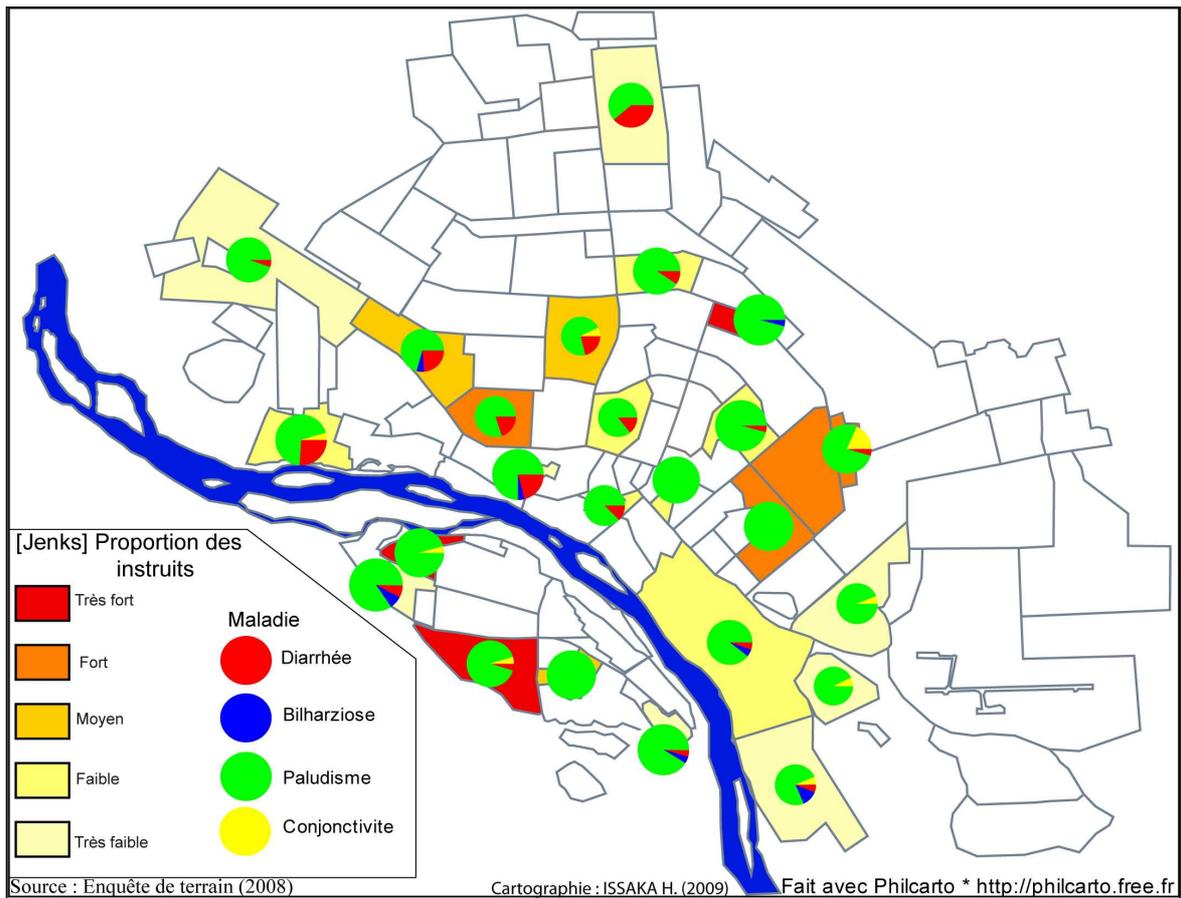


Figure n°6.4, A : Maladies et niveau d'instruction

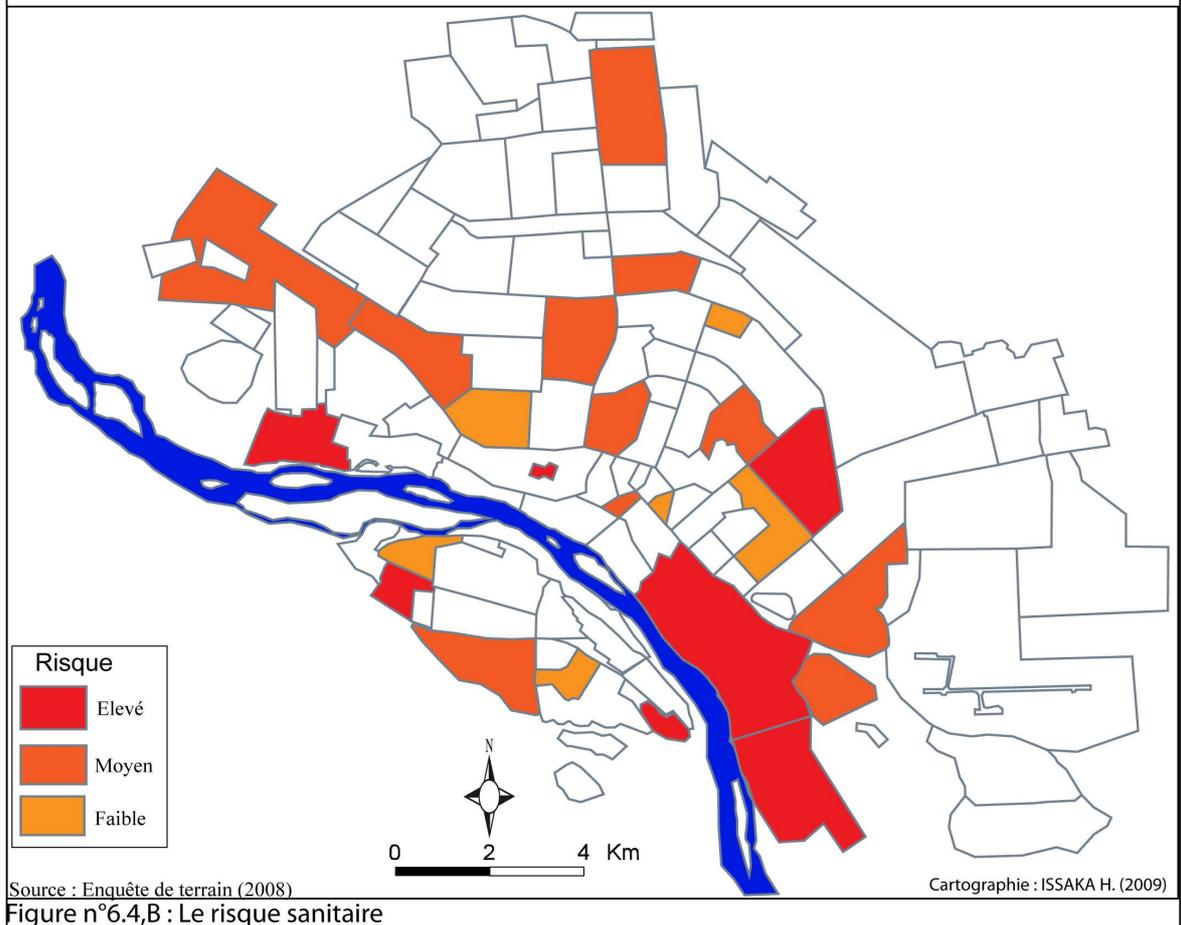


Figure n°6.4, B : Le risque sanitaire

Il faut d'abord préciser que le sentiment de maladie n'est pas partagé de la même manière selon les individus. Il y a des individus pour qui les céphalées ou des fièvres d'une journée ne peuvent pas être considérées comme des maladies alors que chez d'autres, toute perturbation de l'état de santé est considérée comme une maladie et est traitée en conséquence. Cette appréciation est notoire selon la culture car entre urbain et rural la différence est nette. Des études comme celle de HALIDOU A. et al, (2006) ont montré cette diversité d'appréciation et ont déploré que dans la plupart des cas, les ruraux n'évacuent leurs malades que quand ils les voient dans un état désespéré. Le tableau n°6.5 traduit relativement cette différenciation des individus à la propension d'être victime d'une maladie. En dehors du paludisme et de la conjonctivite dont les agents vecteurs sont difficilement contrôlables (anophèles et mouches) les citadins de niveau supérieur sont sous-représentés ou pas du tout représentés dans les victimes des maladies hygiéniques. Par contre, les citadins de bas niveau de formation (analphabètes et niveau primaire) sont surreprésentés surtout en ce qui concerne les maladies diarrhéiques et la bilharziose où ils représentent respectivement 67% et 89% des cas déclarés. Dans le chapitre 3 nous avons fait le lien entre maladie et revenu, nous estimons cependant que le niveau d'instruction est à prendre en considération car la culture joue un rôle éminent dans la stratégie de prévention des maladies et encore dans le comportement à adopter. En effet, il n'est pas rare de voir certaines personnes qui disposent de moyens financiers importants mais qui négligent l'état de santé de leurs familles peut être à cause de leur analphabétisme. A l'image de la plupart des ruraux, c'est seulement quand la situation se complique que ces personnes évacuent leurs malades vers les centres de santé. Le niveau d'instruction serait le critère le plus déterminant dans la perception des risques sanitaires et du comportement à adopter en cas de maladie (figure n°6.4 A). Les risques sanitaires sont élevés dans les quartiers où prédominent les analphabètes et autres ménages de bas niveau de scolarisation (figure n°6.4 B).

6.1.2 Les espaces criminogènes

La criminalité entendue comme atteinte à l'intégrité physique d'un individu ou aux biens d'autrui est appréciée de diverses manières suivant les quartiers. A l'intérieur de certains quartiers existent des foyers de criminalité bien connus des habitants qui, une fois victimes d'actes délictuels, pensent automatiquement aux brigands du secteur. Pour les habitants des quartiers dans lesquels n'existent pas ces types d'espaces, les agresseurs viennent toujours de quelque part. Le plus souvent les brigands ne sont pas loin (théorie de Mc Key et SHAW) surtout dans le cas où ils ne s'adonnent qu'à des vols sans effraction. La distribution intra-urbaine de la criminalité en géographie se fonde sur principalement sur deux théories à savoir l'analyse écologique et l'hypothèse de la vulnérabilité. Pour le cas de Niamey, nous estimons que la combinaison des deux théories est indispensable pour comprendre le phénomène dans sa globalité. En effet, autant on retrouve des regroupements de ménages au sein d'un quartier sur la base du statut social (c'est par exemple le cas des « cités » Caisse, Fayçal, BECEAO, Chinoise, etc.), autant il existe une mixité géographique dans beaucoup de quartiers.

L'impression générale qui se dégage est que la délinquance préoccupe la majorité des Niaméyens. 54% des ménages qui se sont prononcés affirment que la situation est mauvaise contre 22% qui la jugent bonne (tableau n°6.6).

Sécurité Niamey Quartier	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Mixte	114	63	44	221
Village urbain	42	14	27	83
Résidentiel	48	13	7	68
Informel	58	24	29	111
Traditionnel	23	13	10	46
Total	285	127	117	529

Tableau n°6.6 : Appréciation des conditions sécuritaires selon le type de quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Pour ces derniers, Niamey ne doit pas être isolée du contexte urbain africain et que par rapport à des villes comme Lagos, Abidjan ou Cotonou, Niamey présente une situation enviable. Pourtant, les enquêtes de terrain et les dépêches des journaux locaux révèlent une réelle inquiétude de la population qui voit la situation sécuritaire se dégrader au fil des ans (figure n°6.5). Le fait que la majorité des personnes enquêtées donne un avis négatif sur la situation sécuritaire traduit l'inquiétude générale des citoyens, une préoccupation légitime au regard des faits régulièrement constatés et rapportés par la presse locale.

Suivant la typologie des quartiers cette appréciation négative varie de 50% dans les quartiers traditionnels à 71% dans les quartiers résidentiels, tandis que les opinions positives vont de 20% dans les quartiers mixtes à 32% dans les villages urbains. Ainsi donc se dégage une appréciation géographique voire socioéconomique et culturelle de la délinquance. Les habitants des quartiers résidentiels qui constituent la couche sociale la plus aisée est plus inquiète que les autres. Cela se justifie aisément par le fait que les riches ont plus de biens qui suscitent l'envi que les autres couches.

Les riches sont par ailleurs les plus ciblés par les victimes de la privation relative car ils accumulent les richesses de la société, qui du coup se trouvent mal réparties. Le test statistique (figure n°6.5) montre d'ailleurs une relation très forte entre type de quartier et appréciation des conditions sécuritaires. Suivant ce modèle, on remarque que quand on vit dans les villages urbains, on a tendance à apprécier positivement la situation sécuritaire à Niamey. Par contre, la relation inverse s'observe quand on vit dans les quartiers résidentiels.

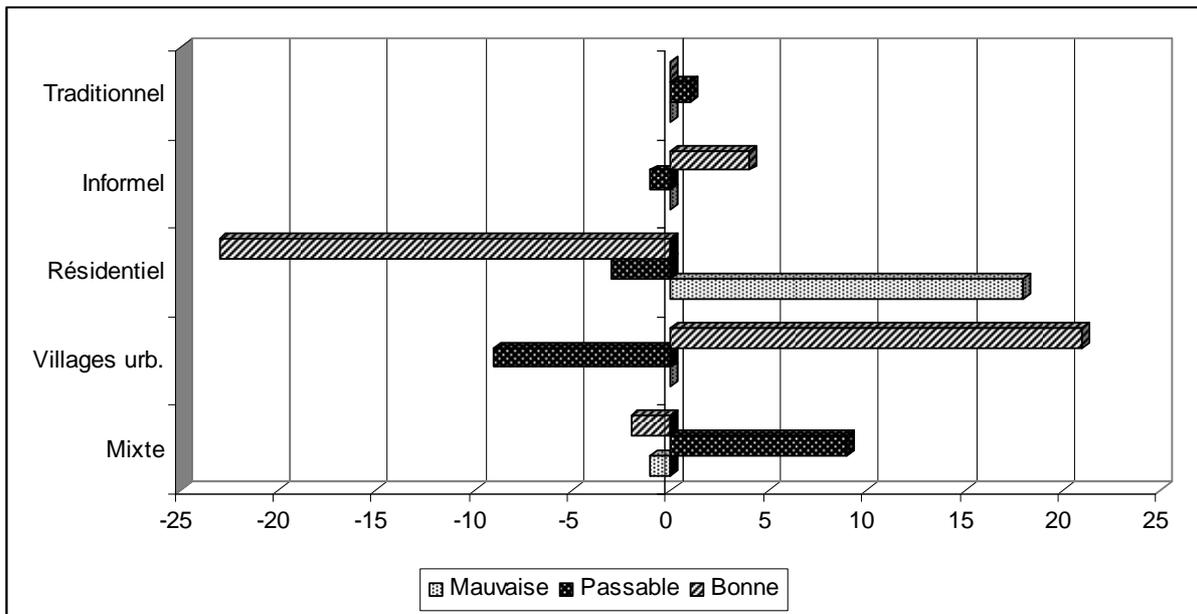


Figure n°6.5 : Appréciation des conditions sécuritaires selon les types de quartier (modèle Khi2)

Source : Enquête de terrain, 2008

En revanche, au-delà de l'appréciation globale au niveau des zonages, pour faire simple, trois types se dégagent : les quartiers où tout le monde a une mauvaise appréciation des conditions sécuritaires : c'est le cas de Goudel et Plateau et dans une moindre mesure Cité Caisse et Cases Allemandes. Dans cet ensemble, on rencontre quasiment la typologie des quartiers à l'exclusion des quartiers traditionnels.

Les quartiers ayant une opinion contraire aux précédents sont le continuum Gamkallé-Saga en incluant le secteur informel de Pays-Bas. Cette position pourrait traduire une indifférence de ce qui se passe à Niamey car pour les habitants de ces quartiers, ils sont ailleurs qu'à Niamey. Les Niaméyens sont considérés comme étant les habitants du centre ville, or ces derniers eux-mêmes ont une appréciation nuancée de la délinquance même si pour la moitié des ménages interrogés, la situation est relativement bien appréciée avec 50% qui estiment la situation acceptable (28%) à bonne (22%).

6.1.2.1 Appréciation au niveau du quartier

Voyons à présent l'appréciation au niveau du quartier car les gens ne semblent pas s'accorder sur la délimitation géographique de Niamey dont les habitants du centre ont toujours monopolisé le titre de Niameyzé (natif de Niamey) sans pour autant se demander sur quel territoire sont bâtis leurs quartiers. Une simple réponse à cette interrogation permet de savoir qu'ils essaient d'expliquer le tout par la partie, ce qui est fort réducteur et par conséquent peu convainquant.

Au niveau local le point de vue change par rapport à ce qui ressemble à une panique générale de l'appréciation faite au niveau de la ville. Ils sont en effet 29% à apprécier négativement la situation sécuritaire du quartier. Si moins d'un tiers des personnes interviewées fait ce jugement, on doit logiquement se demander pourquoi au niveau de la ville les gens sont si inquiets. D'ailleurs en terme relatif, le pourcentage d'avis très favorables passe du simple au double (44% contre 22% au niveau de la ville). L'explication à ce paradoxe n'est pas si simple d'autant plus que s'il s'agissait d'un effet halo, on ne doit pas trouver Goudel et Cases Allemandes dans le même lot d'autant que les habitants de Goudel sont reconnus pour leur attachement au quartier. Sont-ils victimes d'agressions extérieures ou la crise économique a-t-elle fini par avoir raison de la fierté d'être de Goudel au point que la décrépitude sociale a eu raison de la morale car le quartier demeure très largement habité par ses autochtones ?

En tout cas les villages urbains et les secteurs informels sont les plus mécontents de la situation sécuritaire (figure n°6.6). Il faut noter qu'aucun village urbain ne dispose de commissariat de police de quartier dont le nombre (5) pour toute la Communauté urbaine est très insignifiant.

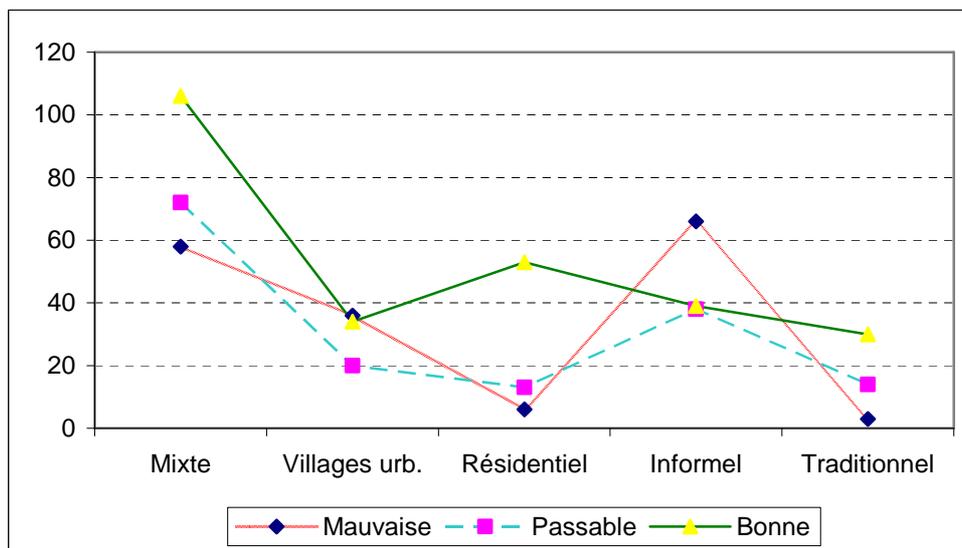


Figure n°6.6 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Les secteurs informels, pourtant indexés par les quartiers officiels d'être les fiefs des délinquants se plaignent plus que tout autre quartier de la situation sécuritaire. D'abord, ils sont victimes de la stigmatisation orchestrée souvent par l'administration pour pouvoir les déguerpir, ensuite, ils sont l'objet de vols récurrents.

Contrairement aux villages urbains et secteurs informels, les quartiers traditionnels et résidentiels semblent se satisfaire de la situation sécuritaire interne avec respectivement près

des 2/3 et 3/4 d'avis positifs (figure n°6.6). Certes dans ces deux catégories de quartier, les délinquants ne s'aventurent pas trop car d'un côté (traditionnel), des personnes restent éveillées à tout moment et de l'autre (zone résidentielle), des gardiens veillent sur la sécurité des biens. La théorie du crime nous enseigne que les délinquants effectuent des larcins dans les quartiers centraux et qu'ils sont mal à l'aise dans des endroits où le passage à l'acte est risqué à cause de la lumière qui trahit l'anonymat. Donc, les criminels sont facilement identifiables dans des zones de ces genres. Or, à Niamey, les quartiers qui bénéficient de l'éclairage sont les quartiers centraux où l'éclairage public est assuré au niveau des grandes artères et au niveau des quartiers résidentiels où des ampoules placées à la devanture des concessions assurent un éclairage de l'ensemble de l'espace. Ce n'est donc pas surprenant si ces habitants ont un avis positif sur la situation sécuritaire au niveau de leurs quartiers. D'ailleurs, le test statistique (tableau n°6.7) montre une relation très forte entre type de quartier et appréciation des conditions sécuritaires au niveau du quartier ($p = 0,0001$).

Sécurité_quartier Quartier	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Mixte	-1	+1	+0	236
Village urbain	+5	+0	-1	90
Résidentiel	-14	-2	+19	72
Informel	+21	+0	-13	143
Traditionnel	-11	+0	+5	47
Total	169	157	262	588

(chi2 = 71,31, ddl = 8, 1-p = >99,99%).

Tableau n°6.7 : Test statistique de la relation entre type de quartier et appréciation des conditions sécuritaires au niveau du quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Ainsi, l'impression qui se dégage de l'analyse du modèle est que quand on vit dans un quartier résidentiel, on a l'impression que les conditions sécuritaires dans le quartier sont bonnes, inversement en habitant dans quartiers résidentiels, on est moins critique par rapport à la situation sécuritaire du quartier. Ces opinions sont contraires à celles des secteurs informels. Quand on vit dans un secteur informel, on apprécie mal les conditions sécuritaires du quartier. Mais cette appréciation des squatters s'étend dans une certaine mesure aux habitants des bas quartiers comme en témoignent les opinions des enquêtés des quartiers Goudel, Cases Allemandes, Zarmaganday, Nialga et dans une moindre mesure le quartier Yantala.

Cette appréciation sera-t-elle la même au niveau de la maison ? L'analyse à cette échelle paraît intéressante si les enquêtes ont été effectuées de façon anonyme et secrète. Car dans la culture locale, il serait mal vu qu'un père de famille dise en face de ses enfants et même de sa femme qu'il ne se sent pas en sécurité dans sa propre maison. Il reste entendu que les appréciations divergent suivant la nature de l'habitat et relativement peu de ménages serait inquiété à l'intérieur même de la maison. Il n'y a qu'au niveau des quartiers traditionnels où personne ne déclare une inquiétude face à la situation sécuritaire au niveau du foyer (tableau n°6.8).

Menace à la maison / Quartier	Oui	Non	Total
Mixte	34	206	240
Village urbain	26	66	92
Résidentiel	3	69	72
Informel	29	119	148
Traditionnel	0	48	48
Total	92	508	600

Tableau n°6.8 : Sentiment d'être menacé dans sa maison suivant les types de quartiers

Source : Enquête de terrain, 2008

Toutefois le fait qu'en moyenne 15% des ménages vivent sous la hantise traduit un malaise certain dans une ville jadis très paisible. En effet, ce taux moyen cache d'énormes disparités entre les types de quartiers. Les quartiers traditionnels seraient les endroits où personne ne se sent menacé dans sa maison. Le fait troublant est que c'est au niveau des villages urbains où une certaine cohésion sociale devrait régner (car majoritairement les habitants sont apparentés) que la situation est compliquée avec en moyenne 28% des ménages qui ne se sentent pas en sécurité sous leur propre toit. La situation est plus grave à Goudel où 48% des ménages interrogées affirment leur inquiétude vis-à-vis de ce phénomène, contre 43% à Yantala et 14% à Gamkallé. A Goudel, des témoignages recueillis auprès des habitants vivant dans le quartier concordent à dire que les délinquants ne sont autres que des natifs du quartier et que beaucoup seraient formellement identifiés mais les relations sociales fortes font qu'ils ne sont pas inquiétés. Dans le pire des cas, les victimes se plaignent auprès des parents pour que leurs enfants ne récidivent pas. Donc on trouve un règlement à l'amiable au lieu de porter plainte auprès des autorités.

La situation au niveau des villages urbains peut être liée au taux de chômage particulièrement élevé, la majorité des jeunes n'ayant pas de qualification professionnelle et rechigne à faire les travaux qu'ils jugent dignes des campagnards (horticulture, riziculture, etc.). Des jeunes sans

emploi ni d'autres perspectives qui ne comptent que sur leurs parents pour satisfaire leurs besoins vitaux primaires (nourriture et logement), peuvent facilement sombrer dans la délinquance dans une société où le sacro-saint respect du code d'honneur que constitue le respect d'autrui et de ses biens ne signifie plus grand chose pour des jeunes frustrés pour qui l'avenir s'annonce sombre et tumultueux. La principale richesse de beaucoup de familles dans les villages urbains était le patrimoine foncier. Le désir boulimique des autorités communales a fait que ce patrimoine a été vite dilapidé et aujourd'hui beaucoup de familles ne disposent plus de ce capital. A Goudel par exemple, des témoignages nous ont été rapportés selon lesquels des pères des familles ont dû vendre leurs concessions à un opérateur économique du quartier qui les laisse continuer à vivre dans ces concessions sans pour autant payer de frais de location. Combien de temps durera cette générosité et que deviendront tous ces anciens paysans sans terre et sans toit ?

Dans cette appréciation des conditions sécuritaires au niveau de la maison, le modèle statistique oppose deux types de quartiers qui paraissent avoir les mêmes préoccupations, tant les modes de vie se ressemblent. Mais des différences de taille existent comme par exemple l'organisation sociale et peut être toute la différence se situe à ce niveau. Les quartiers traditionnels ont été dès leur création des regroupements des familles partageant parfois un même clan, ce qui ne signifie pas une même lignée contrairement aux villages urbains où la lignée est le dénominateur commun de la majorité des habitants. Le tableau n°6.9 montre clairement une opposition tranchée entre quartier traditionnel et villages urbains.

Menace à la maison \ Quartier	Oui	Non	Total
Mixte	+0	+0	240
Village urbain	+33	-6	92
Résidentiel	-19	+3	72
Informel	+5	-1	148
Traditionnel	-24	+4	48
Total	92	508	600

(chi2 = 29,77, ddl = 4, 1-p = >99,99%).

Tableau n°6.9 : Typologie de quartier et sentiment d'insécurité au foyer

Source : Enquête de terrain, 2008

Ainsi, quand on vit dans un quartier traditionnel on est moins sensible aux préoccupations sécuritaires quand on est chez soi (p=0,0001). Par contre vivre dans les villages urbains signifierait qu'en plaçant ses biens dans sa maison, on a l'impression qu'ils ne sont pas en sécurité car un criminel peut surgir et s'emparer d'eux.

Mais à quel moment les malfrats opèrent-ils ? Les réponses recueillies laissent perplexes car si un grand nombre d'infractions a lieu la nuit (81% des cas comme le souligne le tableau n°6.10), le jour fait partie des moments pendant lesquels les délinquants peuvent aussi passer à l'acte contrairement à la théorie du crime qui privilégie les moments où le criminel se sent le plus en sécurité, c'est-à-dire, agir sans être identifié.

Moments du danger Quartier	Jour	Nuit	A tout moment	Total
Mixte	11	115	15	141
Village urbain	1	22	4	27
Résidentiel	4	22	0	26
Informel	6	50	15	71
Traditionnel	1	28	0	29
Total	23	237	34	294

Tableau n°6.10 : Les moments pendant lesquels les délinquants agissent

Source : Enquête de terrain, 2008

C'est ainsi que 8% des infractions ont lieu le jour alors que 11% des vols et agressions ont lieu de jour comme de nuit. Nous avons dans le chapitre quatre expliqué les stratégies des voleurs dont la plupart (pour le vol simple) procèdent par filouterie. Les infractions journalières concernent les quartiers mixtes (48% des cas) et informels (26%). La mixité favorise beaucoup le vol car un voisin peut se rendre chez l'autre et prendre un bien s'il trouve qu'il n'y a personne qui peut témoigner en sa défaveur. Dans les quartiers informels aussi, on peut parler de mixité entre des gens qui auraient pour point commun le fait de disposer de revenus faibles et/ou aléatoires. Isolement pris, les quartiers dans lesquels les brigands agissent parfois le jour sont Dar-Es-Salam (22% des cas de vols), Cité-Caisse (16%) et Cases Allemandes (14%). Il y a donc péril en la demeure si la situation reste inchangée.

D'ailleurs la promptitude avec laquelle les autorités de transition semblent avoir pris à bras le corps la question sécuritaire traduit bien l'inquiétante évolution de la situation à Niamey. Le gouvernement de transition s'est, en moins d'un mois d'exercice, attelé à combattre l'insécurité en procédant à une rafle de grande envergure au niveau de tous les points sensibles de la capitale. Les délinquants ne se limitent plus à des peccadilles, ils sont de plus en plus organisés, mobiles, équipés et dangereux. Si l'écologie spatiale du crime de Mc KEY et SHAW s'applique partiellement pour l'analyse du comportement délinquant à Niamey en ce sens que le phénomène semble plus présent au centre ville (la ville étant considérée dans sa globalité) avec le développement de la truanderie au centre ville, l'analyse écologique de

WILSON et l'hypothèse de vulnérabilité de WINCHESTER sont à prendre en compte pour comprendre et expliquer le phénomène.

Suite à des informations reçues sur un nid de voleurs au quartier Banizoumbou II, la police a décidé d'intervenir le matin du 15 mars dernier. Il s'agissait d'une bande de gangsters qui sévissait depuis un certain temps dans presque toutes les régions du Niger. Les policiers qui approchaient discrètement la villa louée par les voleurs à 80 000 FCFA le mois, par équipe de 2 ont été aperçus par l'un des malfrats. Celui-ci a aussitôt donné l'alerte aux autres qui prenaient leur petit déjeuner sur la terrasse. Ils se replièrent alors dans la maison, s'armèrent et ouvrirent le feu sur les forces de l'ordre avec des pistolets. La riposte ne s'était pas faite attendre et au vu de la puissance de feu des protecteurs du contribuable nigérien, les gangsters ont tout de suite compris qu'il n'y avait pas match et décidèrent de s'enfermer dans les toilettes. Mais s'était sans compter avec la détermination des policiers sur place qui n'entendaient pas repartir sans eux. Ils vont alors défoncer la porte pour découvrir des gangsters paniqués qui tentaient de faire disparaître leurs armes dans le WC. Une liste interminable de vols, de cambriolages, de braquages à main armée, escroquerie, bref une vraie chaîne de sales besognes est à l'actif de cette bande. Station service, boutique haut de gamme, agence de vente de cartes de recharge (cellulaires), domiciles, rien n'échappe à leur forfaiture pour un chiffre estimé à plus de 200 millions de dollar selon la police. Dans la villa qu'ils occupaient, les forces de l'ordre ont trouvé une voiture de marque Renault, 3 motos, des fauteuils de salon, des matelas, des télévisions, des lecteurs DVD, des tables basses... Ils utilisent des armes à feu et des jouets de la même forme pour intimider leurs victimes, des coupe-coupe, des machettes, des cordes pour ligoter leurs victimes et du scotch pour ballonner les gardiens et ceux qu'ils attaquent. Ils emploient également des cisailles pour faire sauter les cadenas, d'autres matériels leur permettant de couper littéralement les coffres forts, des téléphones portables pour rester en contact entre eux et des talismans pour que la chance soit toujours de leur côté. Pour cela, ils comptent en leur sein un marabout. Ils ont aussi une femme, la concubine d'un des chefs du gang, qui se charge des tâches ménagères (cuisine, propreté des lieux et autres). La force du gang : une extraordinaire mobilité qui fait qu'après une casse à Niamey il passe la nuit à Birni N'Gaouré à 100 kilomètres de là. Tenez ! Le 13 mars, ce gang a mené une opération à Zinder et le lendemain 14 mars une autre à Maradi. Ce qui représente une distance de plus de 300 kilomètres. Maintenant qu'ils sont arrêtés, les yeux sont rivés sur la justice qui se doit de les garder au frais aussi longtemps que le permet le Code pénal nigérien. L'ennui, est que ce n'est pas la première fois que des gangs sont démantelés mais ils se retrouvent souvent en liberté pour des raisons pas toujours élucidées. La justice doit sévir dans toute sa rigueur afin que ceux qui financent l'appareil judiciaire puissent dormir en paix, se réveiller, travailler et payer leurs impôts.

La police démantèle une bande de gangsters

Figure n°6.7 : Gangs et police à Niamey : chronique d'un remake !

Source : Le Canard déchaîné N°421 du 29 mars 2010 p8

En effet, le regroupement des gens de même statut social est une réalité et en fonction du statut social, le danger n'est pas le même. Par exemple dans la zone Cité Fayçal, 105 logements, Poudrière, Cité Caisse où les ménages disposent de revenus élevés pour prendre en charge leur sécurité à travers le recrutement d'un gardien permanent ou l'abonnement à une structure de gardiennage, la hantise est moins ressentie qu'au niveau des quartiers où vivent

les gens à revenu faible et souvent aléatoire comme Zarmaganday, Koira Tédji, et les Boukoki. Aux Boukoki, Dar-Es-Salam et dans bien d'autres quartiers la mixité peut être avancée comme l'un des facteurs qui facilite le vol. Au niveau de ces quartiers les habitants connaissent bien beaucoup de voleurs et un garage est réputé dans le démontage et la peinture des motos volés par exemple. Au marché de Katako situé à quelques mètres du garage, les receleurs d'objets volés sont connus de tous les permanents du marché.

Là où le cas de Niamey est spécifique, c'est l'impression que les délinquants opèrent suivant principalement deux axes : le long du Gountou-Yéna jusqu'à sa confluence avec le fleuve en continuant à longer le fleuve et l'autre axe est la ceinture verte. Le danger est beaucoup plus grand lorsqu'il existe un endroit où l'agresseur peut facilement s'échapper soit en entrant dans un tunnel, en se faufilant entre les arbres ou dans le pire des cas en plongeant dans le fleuve.

6.1.2.2 Variations inter et intra-quartiers

La question sécuritaire au niveau des quartiers est intéressante en ce sens qu'elle permet d'avoir une idée de l'ampleur de la psychose que ce phénomène fait planer sur la population. Nous avons précédemment évoqué le fait que dans beaucoup de quartiers les criminels sont connus par la population et que ces malfrats font régner une sorte de terreur psychologique au point où la population se méfie de parler de peur d'être victime de représailles. Dans sa chronique judiciaire « L'audience est ouverte » du 13 avril 2010, le quotidien gouvernemental le Sahel relate un fait qui remonte au 3 mars 2005 où Badjé, un délinquant vint trouver Hamadou et lui demande 100 F. N'ayant pas une pièce de 100 F, il sort de sa poche des billets et remet 1000 F à Badjé pour qu'il aille chercher la monnaie et lui ramener les 900 F. Ayant vu les billets, Bagué insiste pour que Hamadou lui laisse les 1000 F. Ce dernier finit par lui concéder l'argent en le suppliant de le laisser tranquille. Au lieu de le remercier pour ce geste, Bagué menace Hamadou en lui exigeant tout l'argent dont il dispose ou alors, il le tue. Pour mettre sa menace à exécution, il sort un couteau et poignarde l'infortuné bienfaiteur en le blessant grièvement. Harouna, un cousin de Hamadou avertit la police de l'agression dont son cousin a été l'objet. Mais face à l'inefficacité de la police dans ces genres de cas et connaissant le périmètre autour duquel rodent les voleurs, Harouna et les autres membres de la famille entreprirent une recherche parallèle. Harouna finit par apercevoir le délinquant aux alentours du marché Katako et cria au voleur. Les marchands et badauds encerclèrent le délinquant et le rouèrent de coups. Ce dernier succomba suite à ses blessures. Aussitôt la police arrêta Harouna et le jeta en prison pour assassinat. Au tribunal, Harouna est condamné en avril 2010 à 5 ans d'emprisonnement ferme pour complicité d'assassinat puisque c'est lui qui a dénoncé le voleur à la foule. On comprend donc pourquoi les gens ont peur des voleurs au point de se méfier même des enquêteurs qui leur posent des questions par rapport à l'insécurité dans le quartier. Certes 98% des ménages de notre échantillon ont répondu à la question mais seuls 29% affirment que la situation est mauvaise alors qu'au niveau de la ville dans son ensemble ce sont 54% des interviewés qui jugent la situation préoccupante.

Pour beaucoup de personnes interrogées, cette insécurité est récente et elle a commencé à prendre de l'ampleur avec la baisse de l'autorité de l'Etat consécutive à la démocratisation du régime politique. Des quartiers ont défrayé la chronique à un moment pour leur insécurité. C'est le cas de Yantala-Ganda par exemple avec sa gang d'haltérophiles, des Boukoki avec leurs voleurs, de Gamkallé, Koira-Tédji, etc. Si des quartiers sont réputés pour leur insécurité, à l'intérieur des quartiers, des portions de territoire sont déclarées criminogènes : c'est le cas de Filawassa à Gamkallé, de Rouba et Colombie à Boukoki, de Mafia à Koira-Tédji⁵⁴, etc.

D'une manière générale ce sont les quartiers pauvres qui sont les plus incriminés dans l'accueil et l'hébergement des délinquants (figure n°6.8 A&B). Les autorités avancent d'ailleurs ce prétexte pour démolir les squats. C'est le cas du camp des prostituées de l'ex-gare de Say au quartier Banga-Bana dans la commune 5 où après leurs forfaits nocturnes, les brigands passent la journée à dormir dans les paillotes des prostituées. En 1997, les étudiants de l'université ont fait une descente dans ce secteur pour déloger trois malfrats qui ont attaqué et blessé légèrement un étudiant. Ces trois malfrats ont été battus à mort par les étudiants au campus universitaire. Il en est aussi des secteurs informels du Golf, de Cases Allemandes ou même de Tchana Carré. Dans ce dernier secteur appartenant à un particulier, la police aurait découvert des trafiquants disposant d'armes à feu en 2008 ce qui a poussé les propriétaires du domaine à exiger le départ des tous les occupants du site. Dans les bas quartiers vivent donc beaucoup de malfrats mais ces derniers semblent moins dangereux que les criminels qui vivent dans les tunnels (confluence Gountou-yéna et fleuve) ou encore dans des lieux difficiles d'accès (Rouba) car ceux-ci n'hésitent pas à tuer si nécessaire pour s'accaparer des biens alors que les délinquants vivant dans les quartiers pauvres s'adonnent à des vols à la sauvette voire même à des larcins pour survivre. Mais ces derniers temps avec la prolifération des gangs et leur spécialisation, on assiste à la création de véritables entreprises criminelles qui ont mis de côté la stratégie des bandits ordinaires qui même s'ils opèrent parfois en groupe, ne disposent pas d'une véritable organisation structurée. Les gangs sont structurés et équipés. Mieux, ils n'hésitent pas à louer des villas pour se mettre à l'abri de soupçon (figure n°6.7). Il arrive difficilement que la police démantèle entièrement un gang car leur stratégie semble consister à tout faire pour que tous les éléments du gang ne soient pas en un même lieu au même moment. Or, avec le manque de perspectives pour beaucoup de jeunes et la frustration liée à la privation relative dont les jeunes sont l'objet, il est plus facile pour les survivants de reconstituer l'équipe en procédant au remplacement des éléments arrêtés.

⁵⁴ Selon le chef de quartier (entretien du 12 février 2009), dans ce secteur appelé Mafia, les brigands agissent de jour comme de nuit. Ils ont même organisé une attaque contre les Yan-Banga qui leur empêchaient d'attaquer les populations au moment où les Yan-Banga avaient le parrainage des autorités pour les tuer s'il le faut.

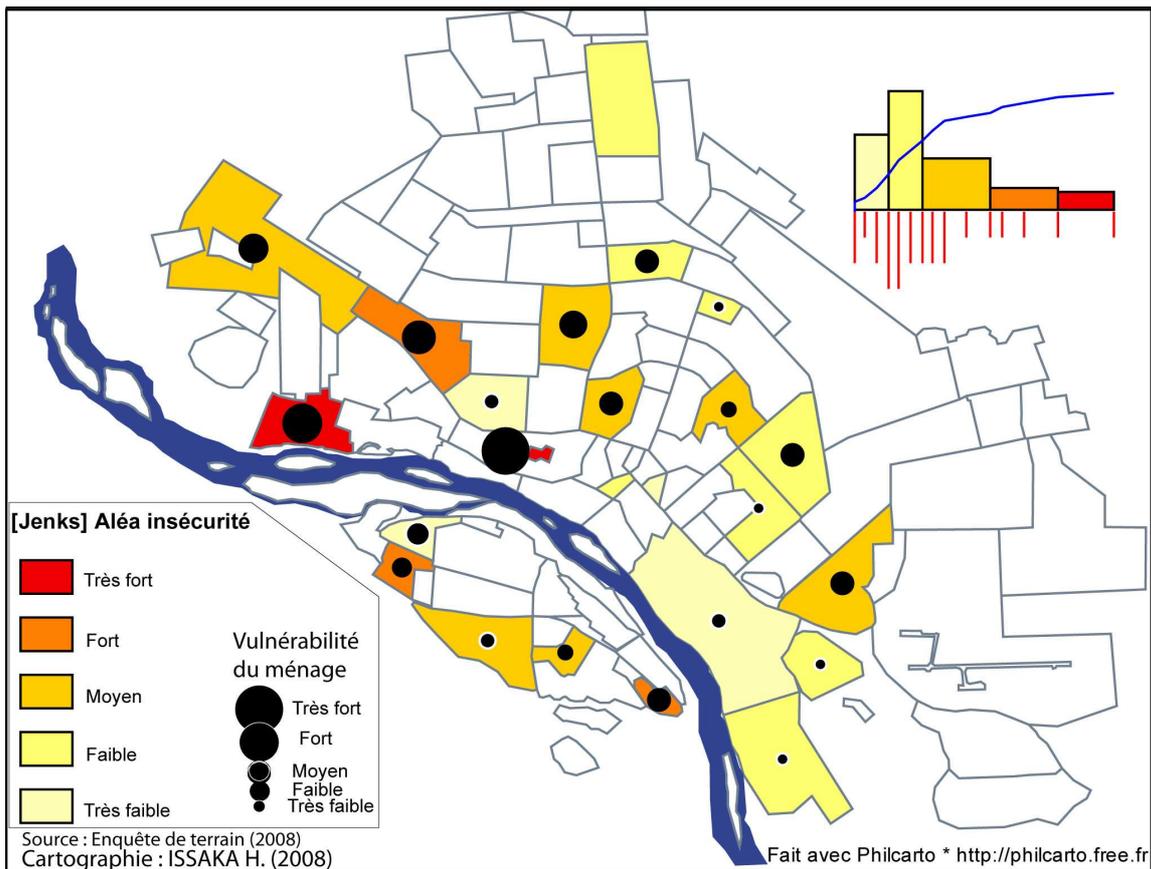


Figure n°6.8,A : Délinquance à Niamey : Aléa et vulnérabilité

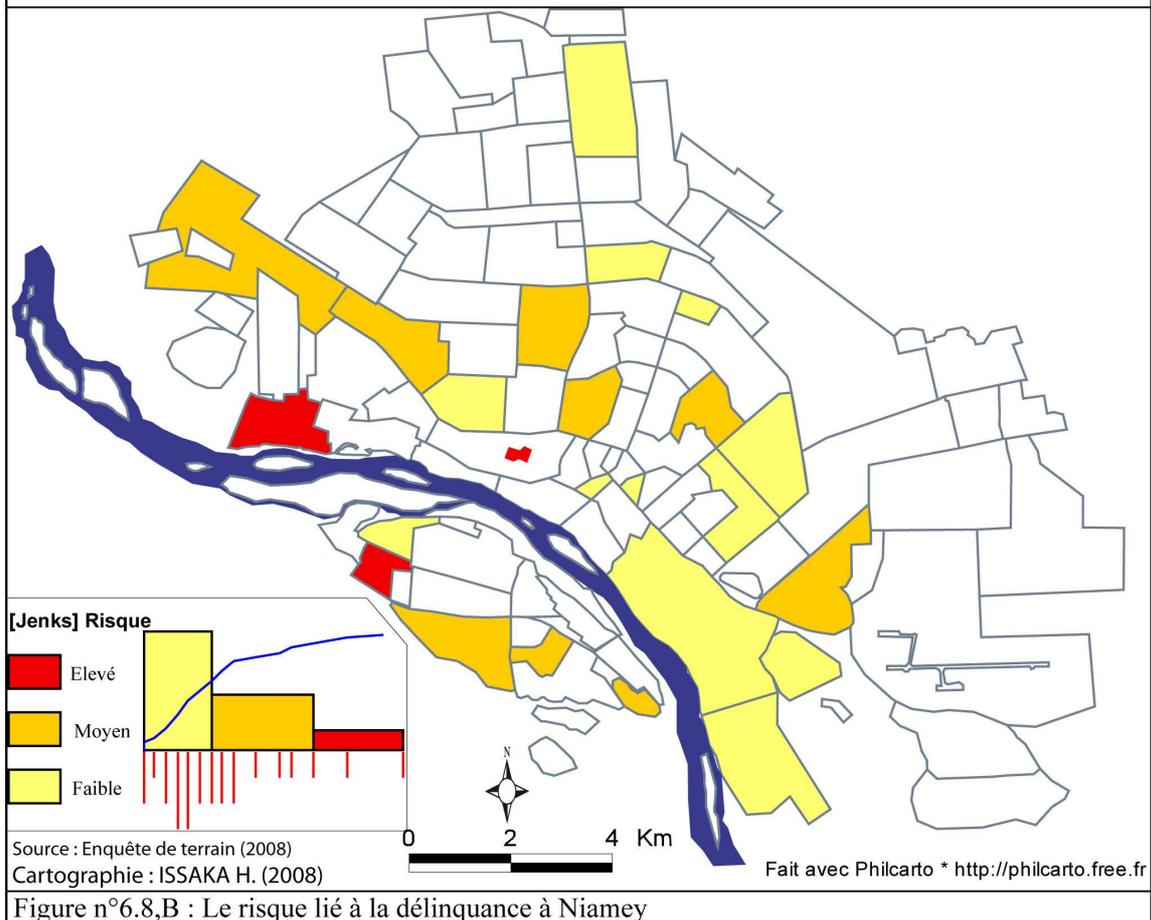


Figure n°6.8,B : Le risque lié à la délinquance à Niamey

Les enquêtes qualitatives réalisées auprès des chefs des quartiers montrent une réelle inquiétude des leaders d'opinion qui, bien qu'auxiliaires de l'administration, soient plus critiques à l'endroit des responsables municipaux accusés d'inertie. Mais leur colère est surtout lancée contre la police qui selon eux ne fait pas son travail et se permet aussi d'arrêter les gens qui agissent en légitime défense. La conclusion qu'ils tirent est que les délinquants bénéficient de la couverture de la justice et des officiers de police judiciaire car pour eux, dire qu'il faut traiter les criminels en respectant les droits de l'homme est pour le moins scandaleux. Les propos du genre « *les voleurs ont plus de droit ou encore ce qui se passe ici n'est pas sérieux. Si tu blesses un voleur on te demande de le soigner ! Les autorités devraient autoriser les gens à sévir contre les voleurs* », traduisent leur incompréhension et même la colère qu'ils ressentent vis-à-vis des autorités.

6.1.3 Quartier et inondation

Dans les pays sous-développés comme le souligne DAVID G. (2004)⁵⁵, les mécanismes déclencheurs des inondations s'expliquent au regard de la combinaison de variables naturelles comme la montée des eaux, l'occurrence d'évènements pluvieux de forte intensité, et la topographie particulière du site. A Niamey, ces mécanismes induisent deux types d'inondation (fluviale et pluviale). Si l'inondation fluviale ne concerne que les riverains du fleuve et ceux installés sur ses bras morts, l'inondation pluviale concerne tous les quartiers à des degrés divers dont les quartiers dépourvus de caniveaux sont les plus affectés. La commune 5 est la plus touchée par les inondations du fait de sa topographie (plaine alluviale) avec beaucoup de zones où l'infiltration des eaux pluviales est lente et où pendant longtemps, il n'existait aucun caniveau (figure n°6.9).

La cartographie des espaces inondables montre que toutes les cinq communes sont concernées par les inondations même si le degré diffère selon les communes. Par ailleurs, l'inondation fluviale concerne particulièrement les communes 4 (quartier Saga) et 5 (quartiers Lamordé, Karadjé et Banga-Bana informel). Pour comprendre la question de l'inondation des quartiers, il faut analyser le comportement des individus vis-à-vis de l'eau et ce que l'eau représente dans la culture locale. Si la ville a été bâtie autour du fleuve, il y a parmi les citoyens des groupes dont l'activité principale est liée à l'eau. C'est le cas des *sorko*, (pêcheurs) pour qui la pêche des poissons constitue l'activité que les enfants héritent de leurs pères. Dans une société où l'origine des activités remonterait à des dieux, chaque communauté est censée détenir les secrets de l'activité qu'elle exerce. Ainsi, on prête aux *sorko* des pouvoirs magiques qui font que l'eau ne peut pas constituer un danger pour eux. Leurs habitations doivent être le plus près possible de l'eau. Les autorités ont d'ailleurs respecté ce principe du lien entre *sorko* et pêcheurs ce qui fait que même lors du déguerpissement du quartier Gawèye (l'un des principaux quartiers fondateurs de Niamey peuplés majoritairement de pêcheurs à l'origine), les autorités ont tenu à les recaser sur un site non loin du fleuve sur la rive droite.

⁵⁵ Espaces tropicaux et risques : Du local global. DAVID G. (Ed.) Actes des X^e Journées de géographie tropicale.

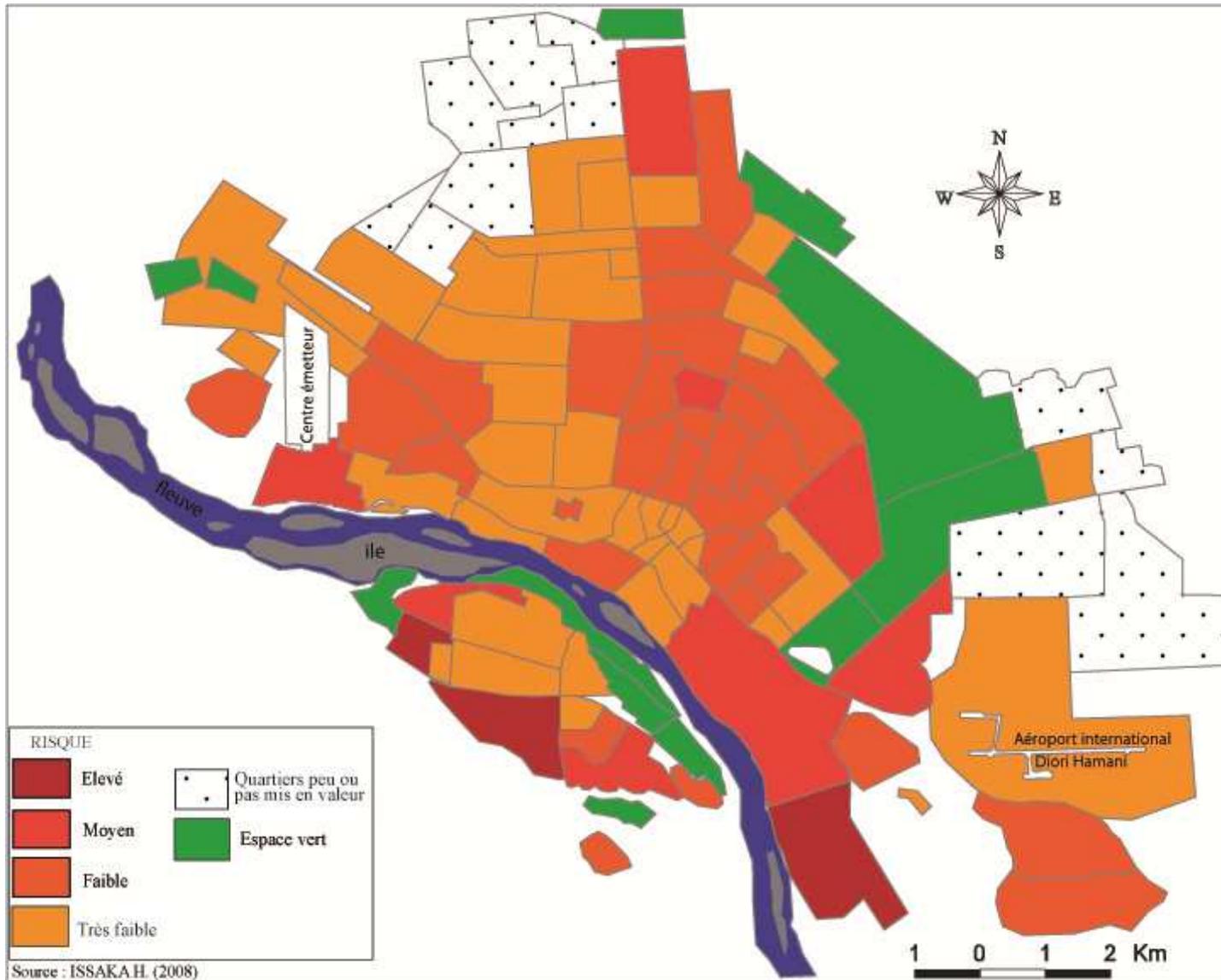


Figure n°6.9 : Le risque d'inondation à Niamey

Jusqu'à une époque récente, dans la conception populaire, l'eau ne peut pas faire des dommages aux *Sorko*. Ces derniers jouent d'ailleurs le rôle des sapeurs pompiers en cas de noyade, tout comme les forgerons jouent ce rôle en cas d'incendie (non lié aux câbles électriques). Mais ce temps semble révolu car des concessions des *sorko* sont bien inondées, qui plus est, par l'eau du fleuve. Bien évidemment, les justifications ne manquent pas comme par exemple le fait que les sacrifices que les ancêtres faisaient auparavant n'ont plus cours maintenant avec l'islamisation de la société car les sacrifices étaient des pratiques animistes.

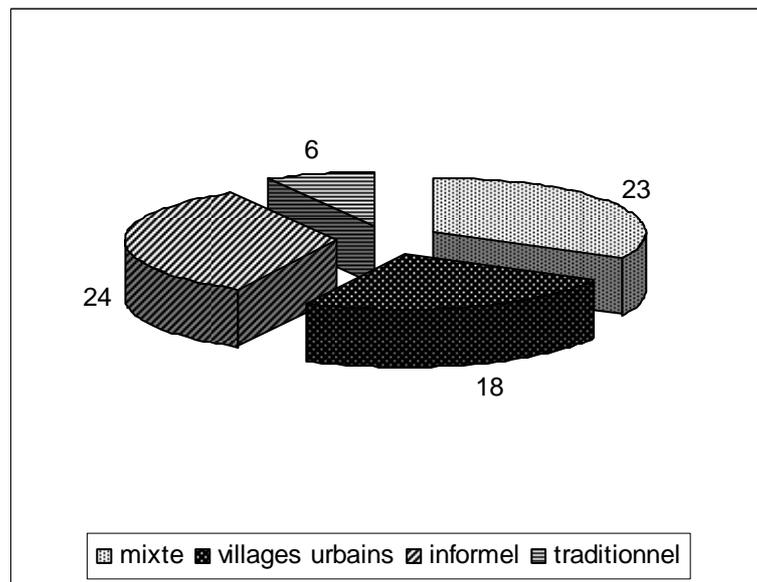


Figure n°6.10 : Les effectifs des ménages affectés par les inondations dans les différents types de quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Partant du fait que les pratiques ont changé, il aurait été prudent de faire évoluer la relation à l'espace et notamment l'occupation des sites inondables. Autrement dit, sachant que les *sorko* ne peuvent plus assurer leur sécurité face aux débordements des eaux, il aurait été plus sage de s'éloigner du fleuve. Compte tenu du sentiment d'appartenance à un lieu, les difficultés que les gens ont de plus en plus à trouver un chez, conduisent à demeurer là où on est quels que soient par ailleurs les inconvénients liés au site. Comme le montre la figure n°6.10, la typologie des quartiers participe à l'exposition à l'aléa inondation.

Ainsi, alors qu'au niveau de l'échantillon, près de 12% des ménages interrogés ont été victimes d'inondation, les habitants des quartiers résidentiels (Plateau, Poudrière et Cité-Caisse) sont exclus du moins leurs concessions ne sont pas inondées. Par contre, tous les autres types de quartier sont concernés même si là aussi c'est à des proportions différentes. Ceux qui sont les plus concernés sont les habitants des secteurs informels représentant un peu plus du tiers des victimes. Les raisons ont largement été avancées à savoir l'occupation des sites inondables ou inconstructibles. Mais l'aléa inondation ne concerne pas que les squatters dont on peut s'attendre à ce qu'ils soient les premières victimes de cet aléa compte tenu des sites qu'ils occupent. En effet, on remarque que les squatters sont suivis de près par les

habitants des quartiers mixtes (32% des victimes). Pour cette catégorie de la population citadine, ce degré d'exposition pose un réel problème car en principe, les sites doivent être viabilisés avant d'être cédés aux propriétaires des parcelles qui procéderont à la mise en valeur de leurs parcelles sans être inquiété par l'aléa inondation. Toutefois, la pratique urbaine est souvent le contraire de ce que prônent les textes réglementant l'urbanisme d'où l'observance de certains comportements préjudiciables au cadre de vie urbain. Dans la pratique, les secteurs informels localement appelés les SHARA KA ZAMNA (aménagement pour t'installer) et les parcelles produites ces dernières décennies ne bénéficient d'aucun aménagement préalable. Les autorités se contentent uniquement de borner les parcelles. Il appartient aux acquéreurs des parcelles de procéder à leurs viabilisations. Ceux qui disposent de moyens financiers conséquents profitent pour mettre rapidement en valeur leurs parcelles en procédant parfois à des aménagements qui charrient les eaux dans les parcelles des voisins.

En valeur relative, les habitants des villages urbains représentent un quart des victimes des inondations. Cela se comprend d'autant qu'en matière d'occupation d'espace et de mise en valeur, ils ne sont loin des squatters. On peut même affirmer que les squatters occupent mieux l'espace que les habitants des villages urbains en termes de densité du bâti sur l'espace. Le problème fondamental demeure l'aménagement des espaces car à travers la figure n°6.5 on remarque non seulement l'absence des quartiers bénéficiant des aménagements urbains préalables mais en plus, les quartiers centraux dans lesquels le réseau de drainage des eaux pluviales est relativement bien réparti, la proportion des victimes est la plus faible (8%). Pourtant, la nature de l'habitat est majoritairement la même que celle des villages urbains et de certains secteurs informels notamment ceux de Zarmaganday et Pays-Bas. Donc parmi les facteurs à l'origine de l'exposition des citadins Niaméyens à l'aléa inondation, l'aménagement des sites joue un rôle primordial même si s'il n'est pas exclusif.

6.2 Risques socio-environnementaux et espaces : les raisons d'une géographie des risques urbains.

L'occupation de l'espace obéit à des critères comme l'ancienneté de l'implantation des parents et le niveau de vie. Si l'ancienneté de l'occupation de l'espace profite aux descendants des premiers occupants du site, le revenu détermine dans une large mesure l'occupation des quartiers actuels. Suivant le type de quartiers, le cadre de vie n'est pas le même. L'appréciation est différente suivant la typologie des quartiers et le test statistique indique une forte relation entre la typologie du quartier et l'appréciation de la situation sécuritaire à Niamey. Cela renforce l'hypothèse de la territorialisation des risques urbains. En effet, dans les quartiers résidentiels, il y a une surreprésentation des personnes pour qui la sécurité à Niamey est mauvaise alors que celles qui jugent la situation acceptable sont sous-représentées (figure n°6.11). Au niveau de la même figure se dégage une surreprésentation d'individus appréciant positivement la situation sécuritaire. Les raisons de cette discordance entre ces

deux types de quartiers peuvent être entre autres le fait que ceux qui vivent dans les quartiers résidentiels voient qu'ils dépensent trop d'argent pour assurer leur sécurité et qu'en plus chaque fois qu'ils entendent que quelqu'un a été victime de vols à domicile, ils se demandent s'ils ne sont pas les prochaines victimes et donc cela crée une panique, une méfiance, un réel sentiment d'insécurité.

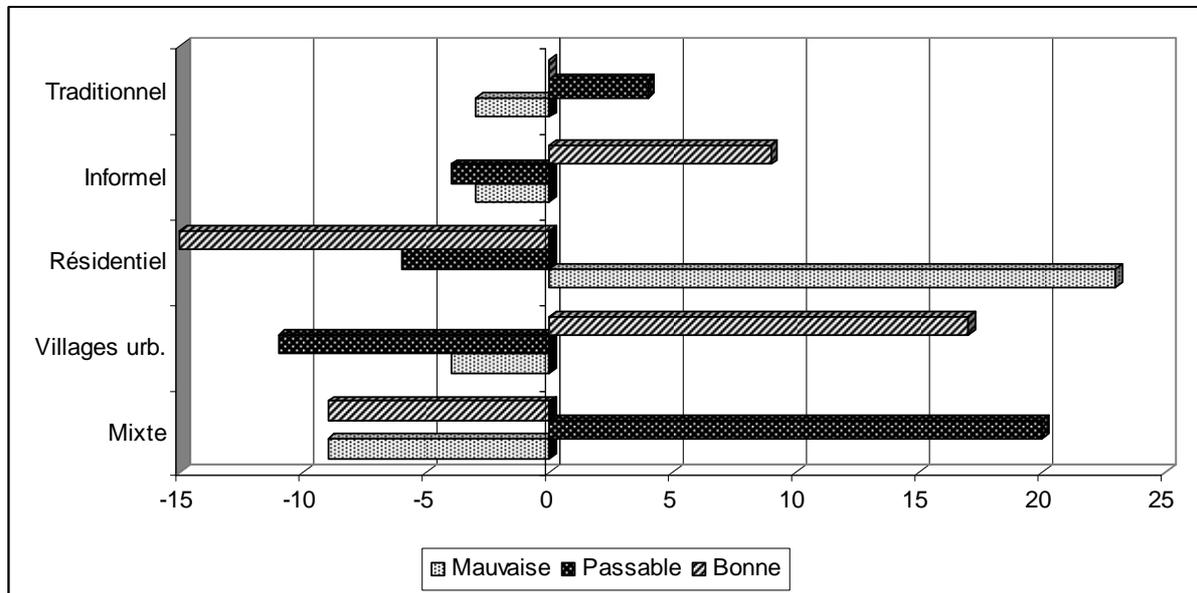


Figure n°6.11 : Appréciation des conditions sécuritaires à Niamey

Source : Enquête de terrain, 2008

En outre, ceux qui vivent dans les villages urbains ont tendance à minimiser ce qui se passe à Niamey parce que pour eux, Niamey est une ville à part et certains ne cachent pas leur amertume de voir des provinciaux (hauts cadres, officiers supérieurs, commerçants) vivre dans le luxe alors que les natifs de Niamey sont en marge des avantages que doit procurer la ville aux citoyens. Au niveau des quartiers traditionnels qui sont en fait les quartiers centraux que les Niaméyens des autres quartiers désignent par Niamey, la situation est un peu plus paradoxale : quasiment personne n'est très satisfaite de la situation, les ménages sont partagés entre situation acceptable et mauvaise (figure n°6.12). Il est indéniable que des quartiers comme Lacouroussou, Deyzébon, Maourey ou encore Zongo connaissent plus les problèmes liés à la délinquance car étant la zone centrale de la ville. Cette partie centrale de la ville cristallise toutes les difficultés liées à la baisse de l'autorité de l'Etat. Contiguë aux marchés, aux centres d'affaires et autres lieux d'échange, le centre ville draine tout autant des délinquants que d'honnêtes citoyens à la recherche de pitance journalière.

Dans les quartiers informels aussi l'appréciation est partagée entre ceux qui estiment que la situation est bonne (qui sont relativement surreprésentés sur la figure n°6.11) et ceux pour qui la sécurité est acceptable. Cette appréciation générale de Niamey est donc relative et traduit la distance mentale créée par la population qui réduit Niamey à la portion du centre-ville. C'est

pourquoi, il serait plus intéressant d'amener l'appréciation à l'échelle du quartier. On a tendance à assimiler les populations des différents quartiers aux types culturels de Douglas où les habitants des quartiers résidentiels sont les types hiérarchiques qui selon PERETTI-WATEL(2001) « redoutent tout ce qui est susceptible de perturber l'ordre social, en particulier les crises politique ou économique, la guerre et la criminalité ».

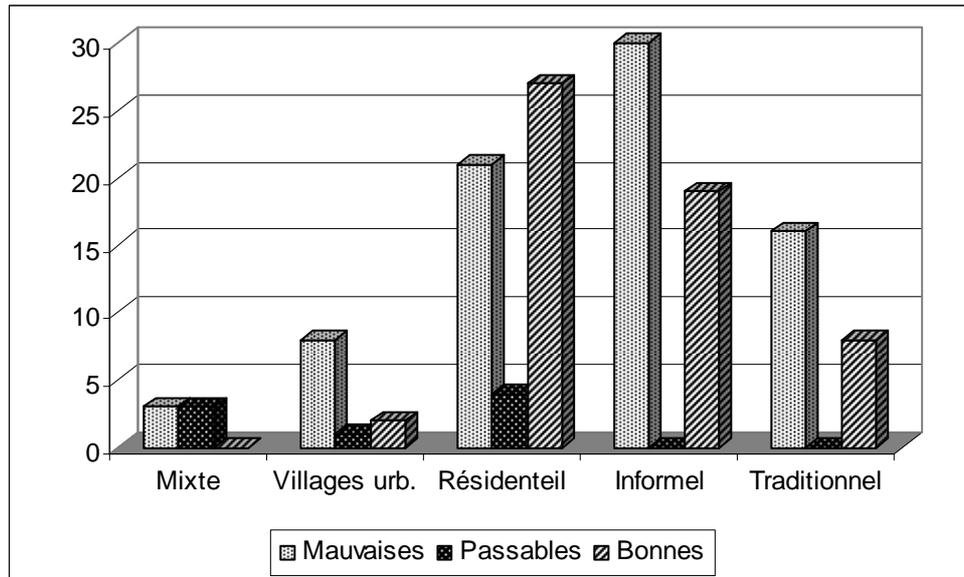


Figure 6.12 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

Au niveau du quartier, l'appréciation diffère suivant la typologie. Les quartiers où prédominent les démunis (villages urbains, quartiers traditionnels et informels) ont une appréciation négative des conditions sécuritaires par rapport aux quartiers aisés (figure n°6.13). Cela s'explique par le fait que les brigands ne s'en prennent généralement qu'aux officines. Les maisons ciblées par les cambrioleurs sont souvent celles où il n'y a pas de gardien. Or, comme dans les quartiers résidentiels quasiment tout un chacun dispose de son gardien, alors, il va de soi que ces zones soient relativement épargnées des vols.

Cependant, l'audace avec laquelle les criminels s'en prennent aux officines et autres lieux où ils sont sûrs de trouver des coffres forts n'incite guère à l'optimisme. Il est vrai que dans beaucoup de concessions, une opération ne pourrait se solder que par la récupération des biens matériels (appareils électroménagers, meubles, meublants, etc.). Toutefois, le fait que certains gangs se soient spécialisés dans le vol de voitures, laisse craindre qu'un jour, les domiciles où sont garées des voitures de luxe ne soient des cibles privilégiées. Suivant les types de quartier, les risques urbains ne sont pas perçus de la même manière tout comme les aléas frappent distinctement les différentes zones de la ville. La typologie des quartiers mise en avant n'est que le reflet de certaines caractéristiques sociologiques des quartiers parmi lesquelles le niveau d'instruction des habitants. C'est ainsi le test statistique montre une relation entre

quartier et niveau d'instruction et une opposition tranchée existe entre les quartiers informels et les quartiers officiels.

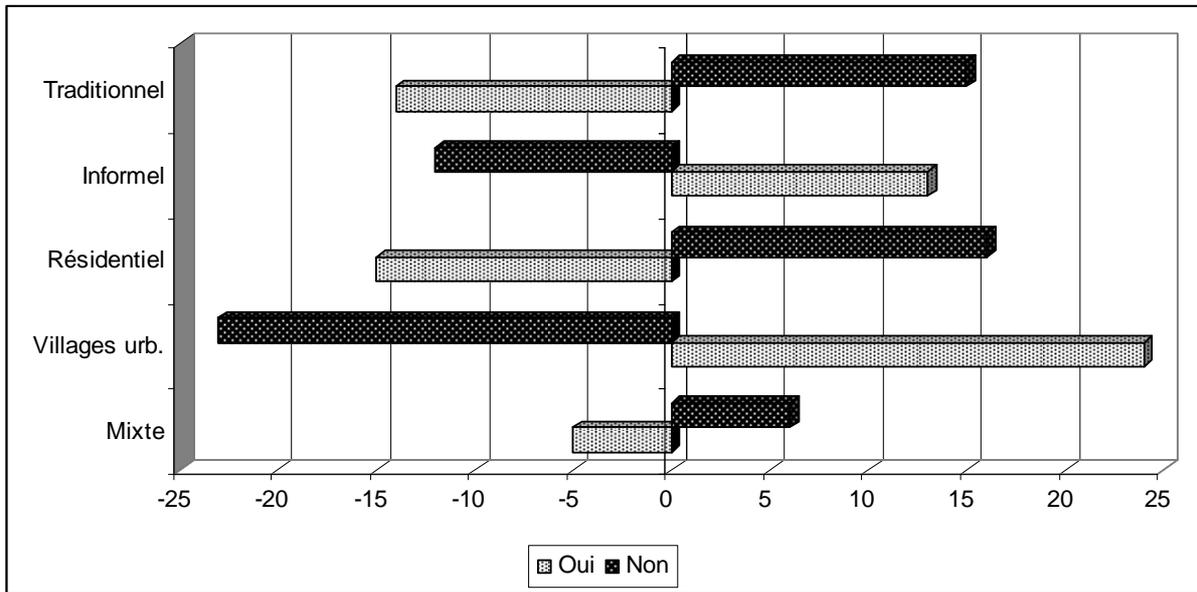


Figure n°6.13 : menace à la maison

Source : Enquête de terrain, 2008

Cependant ce groupe de quartiers dits « officiels » est loin d'être homogène. En fonction de ce modèle, on note une opposition entre quartier résidentiel et informel à travers la surreprésentation des individus de niveau supérieur dans les quartiers résidentiels et la sous-représentation de cette catégorie dans les secteurs informels (Figure n°6.14).

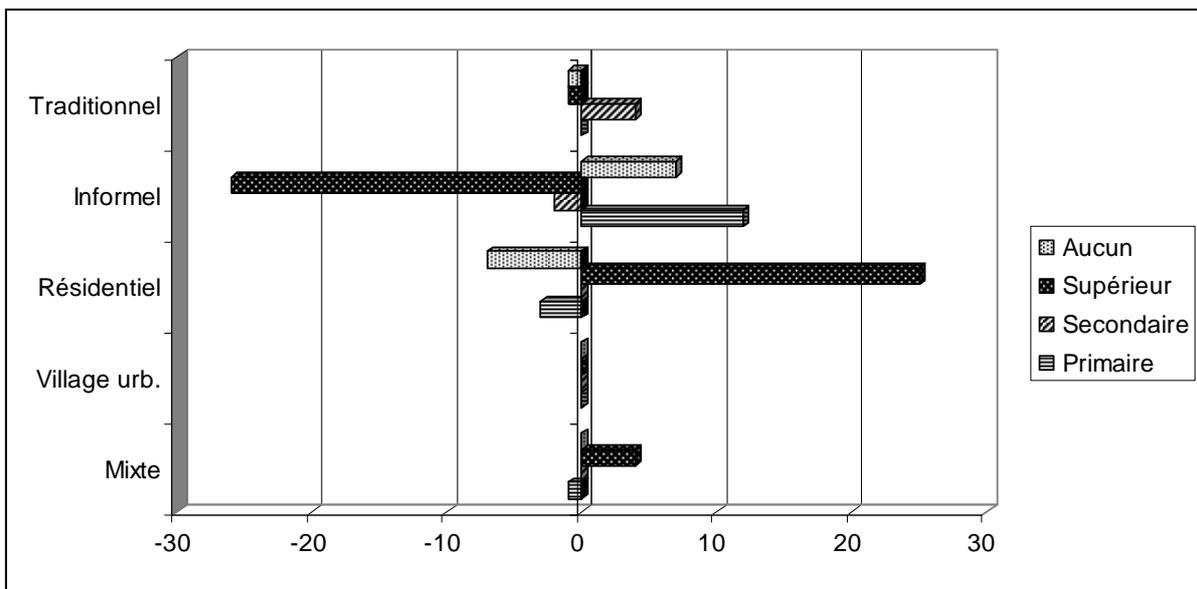


Figure n°6.14 : Niveau d'instruction et type de quartiers

Source : Enquête de terrain, 2008

Les analphabètes sont surreprésentés dans les secteurs informels et sous-représentés dans les zones résidentielles. Cette opposition entre quartier résidentiel et informel traduit une ségrégation fondée sur l'éducation et ces fortes disparités ont des répercussions qui s'étendent jusqu'à l'organisation du cadre de vie urbain. Les plus instruits étant généralement les mieux lotis car disposant de moyens financiers leur permettant de vivre confortablement. Toutefois, on ne peut affirmer qu'il y a une ségrégation institutionnalisée d'autant plus que le niveau d'éducation n'est pas le critère fondamental pour accéder au bien être mais plutôt le revenu qui, s'il est dans certaines mesures subordonné au niveau d'éducation n'en est pas toujours lié. Il y a en effet des opérateurs économiques qui logent dans ces secteurs à cause de leur aisance financière liée à leur réussite dans les affaires et cette réussite n'est souvent pas liée au niveau d'éducation. La répartition des personnes interrogées donne l'impression de l'existence d'une relation dynamique entre niveau d'instruction et catégorie sociale au sein de l'espace urbain.

Les espaces informels ne concentrent que 2% d'individus de niveau supérieur au niveau de l'agglomération et le pourcentage est identique quant à la proportion de ce groupe par rapport à l'effectif de sa population globale (tableau n°6.11). D'ailleurs le fait que ces individus de niveau supérieur se retrouvent dans ces secteurs dits de la pauvreté serait lié d'une part au fait que depuis le début de la décennie 1990 l'accès à un diplôme de niveau supérieur ne garantit plus un emploi (en tout cas proportionnel au diplôme).

Scolarité \ Quartier	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Mixte	-1	+0	+4	+0	240
Village urbain	+0	+0	+0	+0	92
Résidentiel	-3	+0	+25	-7	72
Informel	+12	-2	-26	+7	148
Traditionnel	+0	+4	-1	-1	48
Total	194	138	149	119	600

(chi2 = 118,84, ddl = 12, 1-p = >99,99%).

Tableau n°6.11 : Niveau d'instruction et type de quartier

Source : Enquête de terrain, 2008

D'autre part, certains ont acheté des parcelles dans ces secteurs parce que lassés par la procédure officielle, lente, chère, insuffisante et inéquitable. Pour ne pas engager des faux-

frais et attendre des années pour se voir attribuer une parcelle située très loin du centre ville, certains n'hésitent pas à recourir aux lotissements coutumiers advenue que pourra. Le modèle statistique montre une relation entre type de quartier et niveau d'instruction ($p = 0,0001$). C'est ainsi que 57% des habitants des quartiers résidentiels ont des diplômes de niveau supérieur contre 32% des habitants des quartiers mixtes, 22% des gens des villages urbains et 17% des habitants des quartiers traditionnels.

6.3 Les facteurs explicatifs des risques urbains à Niamey

Pour comprendre l'exposition des citoyens à des dangers imminents dont parfois une action ne nécessitant pas un grand effort ou des moyens financiers importants pourrait permettre d'éviter la catastrophe, il faut analyser l'organisation du cadre de vie urbain à travers les différents acteurs dont les actions contribuent à provoquer ou à atténuer les catastrophes. Certes la ville en fonction des différents paysages est organisée d'une manière inéquitable car des zones bénéficient de certaines infrastructures alors que d'autres secteurs ne disposent pas du minimum d'équipement. Par exemple, les quartiers centraux et certains quartiers résidentiels disposent de caniveaux et autres dispositifs d'assainissement ainsi que l'éclairage public alors que les villages urbains et secteurs informels sont exclus de ces avantages liés à la ville. Le dispositif sécuritaire est tout aussi très inégalement réparti à travers la ville. Des déterminants comme l'origine géographique des résidents, leur niveau d'instruction ainsi que la nature de l'habitat pourraient expliquer la perception des risques par les citoyens.

6.3.1 L'origine géographique

Dans la perception du risque, la culture joue un rôle fondamental. Selon que l'on soit citoyen ou rural, on perçoit différemment certains risques comme par exemple la délinquance contre les personnes ou encore les risques sanitaires. Ainsi, en milieu rural certes les vols existent mais le rural a plus peur des génies, diables et autres forces surnaturelles que de son semblable qui, à priori, ne devrait pas lui constituer une menace. Au village, les vols qui sont commis le sont de façon anonyme. Seule une enquête permettra de savoir l'auteur du forfait qui dans certaines communautés villageoises est banni et doit quitter le terroir pour avoir porté atteinte à l'honneur de sa famille. Par contre entrer dans un ménage, ligoter les personnes pour s'emparer de leurs biens et parfois attenter à leur vie, n'est pas courant en milieu rural. Il est vrai que dans ce milieu, il y a une solidarité entre les individus et la nature même de l'organisation villageoise fait en sorte qu'il serait impossible d'opérer et quitter sans se faire attraper or, même en ville, les malfrats agissent généralement de façon à ne pas se laisser prendre. Donc ces ruraux viennent en ville avec cette mentalité de solidarité entre les hommes face aux agressions. A Niamey, il y a une majorité de personnes qui sont d'origine rurale même si certains sont à Niamey depuis des décennies, ils se réclament toujours de leur

origine ce qui fait que selon nos enquêtes les 2/3 des ménages sont d'origine rurale contre un tiers qui se réclame de Niamey.

La figure n°6.16 nous montre une surreprésentation des citadins dans les villages urbains et quartiers centraux (Maourey et Lacouroussou), mais aussi à Gawèye, un des premiers quartiers de la ville, déguerpis au début des années 1970 lors la construction de l'immeuble de l'ORAREM. Ainsi donc ce sont dans les noyaux primitifs de la ville que se retrouvent majoritairement ceux qui se réclament de Niamey. Dans les autres secteurs et quartiers, ce sont les *tché-kanda* (étrangers) qui prédominent. L'analyse des risques dans les quartiers montre que les quartiers peuplés en majorité d'originaires de Niamey sont ceux où l'inondation pluviale est plus prononcée à cause de leur situation en bordure du fleuve (pour les villages urbains) et la nature de l'habitat car la plupart des maisons sont en banco et donc peu résistantes à la pluie et aux eaux.

Comme le souligne PERETTI-WATEL P. (2001), « *nos valeurs peuvent nous conduire à prendre des risques parce qu'ils sont constitutifs de notre identité culturelle, en les ignorant ou en les minimisant, voire en les revendiquant* ». Il poursuit en affirmant que « *l'individu s'expose soit parce qu'il évalue mal le danger, soit parce qu'il évalue mal sa propre capacité à y faire face* ». Il faut aussi ajouter le fait que l'individu peut parfois être tout simplement résigné car il préfère prendre ce risque que de s'exposer à un danger qui lui semble plus dommageable socialement et économiquement comme le fait de quitter son squat pour aller louer dans une zone non inondable où il finira par être expulsé car ne pouvant pas honorer ses engagements de payer le loyer mensuel. Les inondations concernent principalement les provinciaux qui représentent 58% des victimes (Figure n°6.15). Les originaires des autres régions du pays sont suivis par les natifs de Niamey (38%) et viennent enfin les ressortissants d'autres pays (4%).

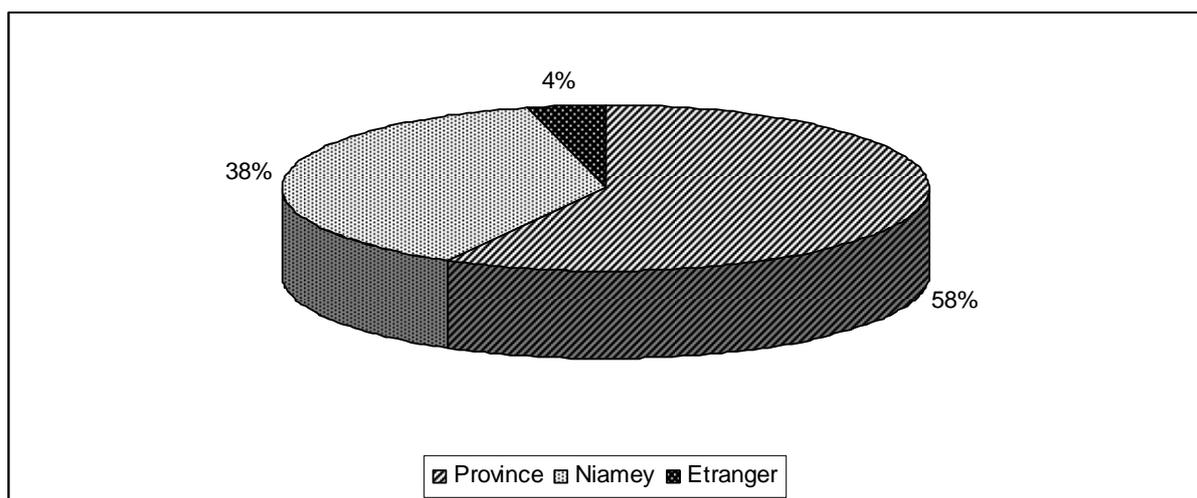


Figure n°6.15 : Proportion des victimes des inondations en fonction du lieu de naissance

Source : Enquête de terrain, 2008

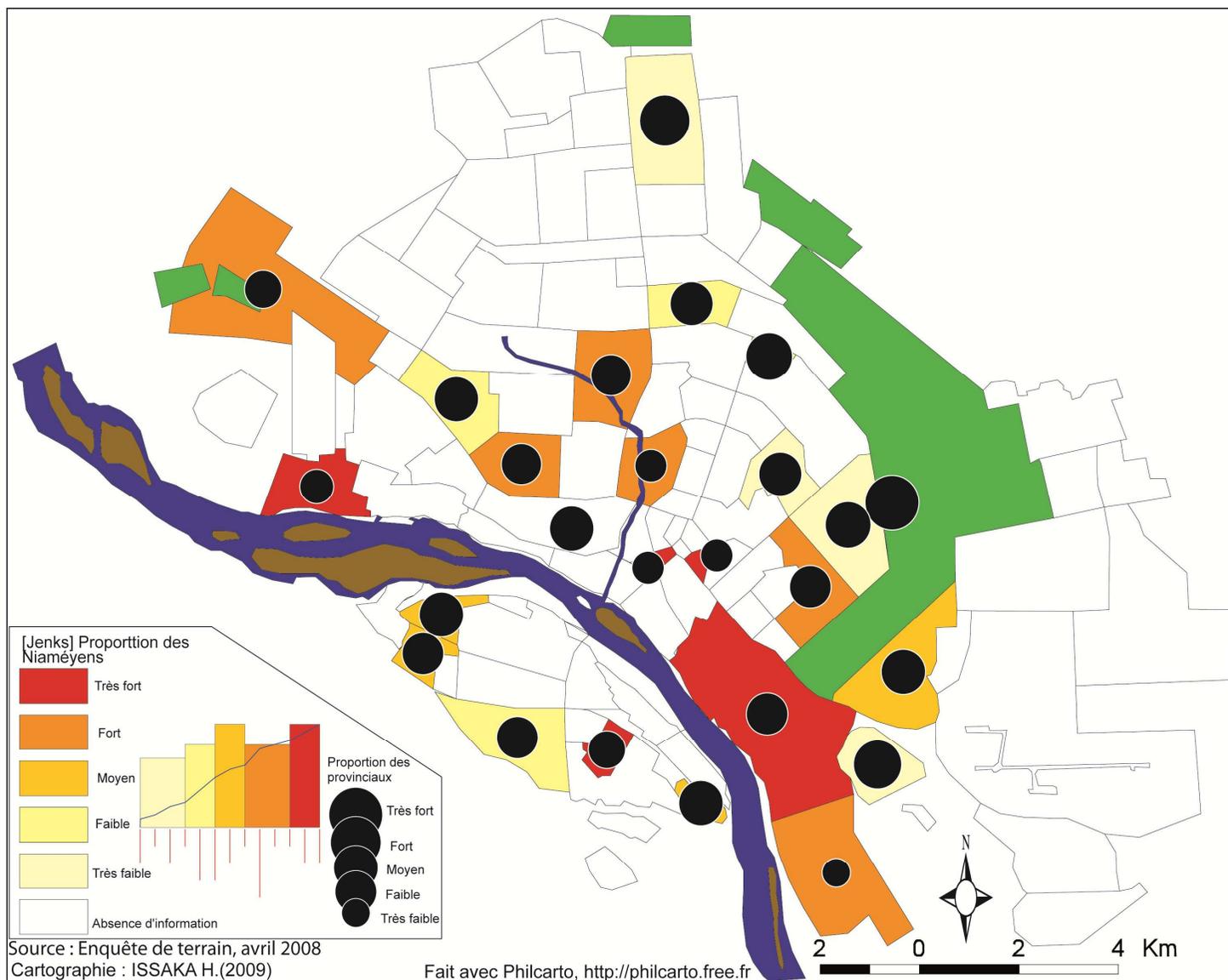


Figure n°6.16 : Origine géographique des personnes interrogées

La relative forte proportion des ressortissants de l'intérieur du pays s'explique aisément par le fait qu'ils sont majoritairement représentés dans les secteurs informels inondables (Zarmaganday, Nialga, Karadjé-Ganda, etc.). Pour cette catégorie de citoyens (les provinciaux), même ceux qui logent dans les villages urbains ne peuvent disposer de terrain qu'à la périphérie et donc dans des secteurs inondables (figure n°6.16). Mais contrairement à ce qu'affirme PERETTI-WATEL (2001), ce n'est ni l'ignorance encore moins la surestimation des capacités à faire face au danger qui poussent ces citoyens de genre nouveau à s'installer dans ces espaces. Leur but est d'éviter à tout prix l'humiliation que constitue le fait de se faire expulser d'une maison faute de moyens de payer le frais de loyer. C'est donc en pleine conscience de cause que les demandeurs de parcelles achètent des terrains inondables pour s'installer. Cette opération a au moins le mérite pour l'individu de rester en ville sans avoir la hantise que constitue le paiement mensuel du loyer et le déshonneur de se faire expulser par quelqu'un. D'ailleurs en matière d'inondabilité, l'unique différence d'avec beaucoup de quartiers formels c'est qu'ils peuvent subir les dommages pendant la saison des pluies et au cours de la saison sèche lors des crues soudaniennes du fleuve. En saison des pluies, tous les types de quartier sont concernés par l'inondation pluviale et même si la voirie sinueuse et tortueuse des espaces informels complique davantage les déplacements, certains boulevards des quartiers huppés se transforment en véritables mares durant plusieurs jours voire des semaines.

Le cas du boulevard séparant la Cité-Caisse au quartier Lazaret est illustratif à cet égard tout comme beaucoup de rues du centre et de la zone péricentrale de la ville. Par conséquent, en matière d'inondation, ce serait ne pas faire montre de circonspection que d'affirmer que les habitants des quartiers informels ne mesurent pas le danger à sa juste valeur, mais plutôt, pour la plupart d'entre eux, continuer à vivre dans ces espaces inconfortables constitue le moindre mal. L'habitat pourra être amélioré par la suite le jour où les conditions financières vont s'améliorer comme ça se constate dans la plupart des villages urbains et des quartiers restructurés. En effet, le premier signe de l'amélioration de la situation économique d'un ménage se lit à travers la rénovation de son logement.

6.3.1.1 La perception de la délinquance

La perception des conditions sécuritaires pourrait varier suivant les origines des personnes interviewées. C'est ainsi qu'au niveau global de la ville par exemple, les étrangers et les provinciaux ont une relative bonne appréciation de la situation avec respectivement 29% et 24% de ces catégories de citoyens contre 18% des Niaméyens. Ces derniers jugent à 64% que la situation sécuritaire est mauvaise alors que les deux autres groupes sont à un taux de 48%. Cette appréciation doit se situer dans un contexte global de l'urbanisation au niveau régional et non comparer la situation actuelle à celle qu'elle était quelques décennies auparavant. Il est démontré que l'insécurité augmente avec l'urbanisation et plus la ville s'agrandit, plus l'anonymat se développe, mieux les délinquants trouvent les conditions propices pour agir. Si

en l'espace de deux décennies la population a plus que doublé, il faut s'attendre aussi que les déviances prolifèrent surtout que cette croissance ne s'est pas accompagnée des moyens d'encadrement des situations de crise. Le nombre de commissariats est resté inchangé alors que la croissance démographique et spatiale a connu une évolution sans précédent (chapitre 2). Niamey ne peut pas non plus être isolée du contexte sous-régional et donc le point de vue de quelqu'un venant d'un autre pays ou qui a une expérience d'autres villes de la sous-région serait plus réaliste que celui du Niaméyen qui se réfère plus au passé sans jamais se demander les déterminants de la criminalité. Parmi ces déterminants figurent certes le contexte politique mais également la situation économique générale. L'ouverture de plus en plus affirmée de Niamey sur le reste du monde participe aussi à l'accentuation de ce phénomène. Aujourd'hui, on peut dire que beaucoup de facteurs concourent à l'exacerbation de la violence contre les biens et parfois contre les personnes. Parmi ces facteurs notons entre autres le sentiment de privation relative chez certains et des fois la privation absolue chez beaucoup de jeunes sans repères dans un contexte de quasi anomie.

Au niveau des quartiers l'appréciation est différente et si les Nigériens (Niaméyens et provinciaux) sont satisfaits à un taux identique de 44%, les étrangers semblent plus contents de la situation puisque 52% d'entre eux se satisfont de la situation sécuritaire au niveau du quartier contre 30% qui trouvent la situation mauvaise. Ayant une connaissance de la situation qui prévaut dans les villes de leurs pays d'origine et celle qui prévaut à Niamey, les étrangers auraient une meilleure appréciation de la situation. C'est ce qui pourrait expliquer leur appréciation de la situation générale au niveau de la ville même si par ailleurs au niveau du quartier ils sont 30% à déplorer la situation sécuritaire contre 26% pour les provinciaux et 33% des Niaméyens (tableau n°6.12).

Sécurité_quartier Lieu de naissance	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Province	96	107	162	365
Niamey	66	46	88	200
Etranger	7	4	12	23
Total	169	157	262	588

Tableau n°6.12 : Appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier suivant

l'origine du chef de ménage

Source : Enquête de terrain, 2008

Dans l'ensemble, on peut affirmer que les risques liés à la délinquance sont réels eu égard à la combinaison de déterminants comme la privation absolue et relative, une quasi anomie symbolisée par le laisser-faire des autorités, un manque de solidarité entre voisins, etc. Le plus

inquiétant est que les brigands poussent l'audace jusqu'à créer des zones où ils règnent en maîtres au vu et au su de tout le monde. En outre, des secteurs leur servent aussi des lieux d'opération pendant quelques moments, le temps d'amener les gens à parcourir leurs anciens sites reconnus de tout le monde et que les personnes avisées contournent pour éviter leurs agressions. La situation est d'autant plus préoccupante qu'on assiste médusé à la montée en force d'une nouvelle génération de malfrats réunis en bandes et disposant souvent de moyens leur permettant d'agir efficacement dans des endroits dits sécurisés. Ces gangs, qui ont toujours démenti les prouesses de la police à travers leur reconstruction rapide après que la police eut déclaré leur anéantissement à travers l'arrestation de quelques éléments, font entrer Niamey dans une ère de grand banditisme dont les conséquences peuvent être dramatiques pour les citoyens mais aussi pour l'image de la ville. Agissant comme des véritables organisations criminelles, ces bandes très mobiles peuvent faire une attaque dans un endroit et passer la nuit à des centaines de kilomètres du lieu d'opération. Le plus inquiétant est que ces organisations sont de plus en plus aminées par des personnes ayant un niveau de formation avancée ce qui leur permet non seulement de se doter de moyens techniques adéquats mais aussi de planifier des opérations dignes de plans de guerre. Ces organisations tentaculaires montrent que Niamey et le Niger en général n'est pas à l'abri de ce qui se passe dans certains pays de la sous-région comme le Nigeria, le Burkina-Faso ou le Bénin et d'ailleurs certains éléments sont des ressortissants de ces pays qui traversent les frontières une fois que des mesures draconiennes sont prises dans un pays. Mieux, l'implantation d'organisation terroriste d'envergure internationale à la frontière des pays de la sous-région ne ferait qu'exacerber l'action de ces criminels dont le seul mérite est de profiter de la déliquescence des Etats paralysés par la mauvaise gestion source de toutes les formes de dérives.

6.3.1.2 La Perception du risque sanitaire lié à l'insalubrité

Un adage populaire en usage dans la région dit que « ZIBI DE KE DORI », autrement dit c'est l'insalubrité ou la saleté qui est la source des maladies. C'est dire que dans la culture populaire, le lien entre insalubrité et maladie est fait. Cependant cet adage hygiéniste ne semble pas être approprié par la majorité de la population dont l'action dénote une indifférence face à l'insalubrité. Si pour l'inondation, on peut comprendre l'entêtement de certains à rester sur place ou à acheter un terrain inondable pour y construire un logement, vivre dans l'insalubrité paraît moins compréhensible d'autant plus que les déchets sont évitables avec un minimum d'effort. Mais avant l'évacuation des déchets, analysons d'abord les sources d'approvisionnement en eau qui, dans une certaine mesure, participent à la naissance de certaines maladies. Comme le montre le tableau n°6.13, Niamey est une ville où les ménages en fonction des quartiers et des revenus s'approvisionnent à des sources différentes. Pour le robinet, l'accessibilité est rendue difficile dans certains secteurs par la nature du site. De plus, l'organisation de l'habitat ne facilite pas la réalisation d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau notamment dans les secteurs informels et les villages

urbains. En outre, l'extension rapide de la ville fait que beaucoup de nouveaux quartiers doivent attendre des années avant que le réseau n'atteigne ces quartiers.

Eau Lieu_naissance	Robinet	Puits	Forage	Fleuve	Vendeur d'eau	Borne fontaine	Total
Province	207	11	6	0	52	124	400
Niamey	126	3	2	2	30	51	214
Etranger	13	0	0	0	7	4	24
Total	346	14	8	2	89	179	638

Tableau n°6.13 : Source d'approvisionnement en eau suivant l'origine des ménages

Source : Enquête de terrain, 2008

N'ayant pas de robinet dans leurs concessions, beaucoup de ménages s'alimentent en eau comme ils peuvent. C'est ainsi que ceux qui disposent de revenus leur permettant d'engager un revendeur d'eau s'y abonnent. Les revendeurs d'eau appelés « *Ga-Roua* » achètent l'eau au niveau des bornes fontaines et la revendent dans les quartiers. L'insalubrité qui caractérise les abords des bornes fontaines a été dénoncée dans plusieurs publications (DENIAU, 2002 ; SY, 2006). Outre les conditions d'hygiène aux abords des bornes fontaines, les distributeurs utilisaient des touques métalliques qui, au contact quotidien avec l'eau et sans entretien finissent par être rouillées exposant ainsi les consommateurs des eaux livrées dans ces touques à des dangers de contamination par les bactéries qui se forment à l'intérieur des touques. Cette inquiétude maintes fois exprimée par les professionnels de la santé a fini par convaincre les autorités communales de Niamey d'interdire l'usage des touques métalliques à des fins de distribution d'eau dans la ville. Les touques ont ainsi été remplacées par des bidons de même contenance au début des années 2000. Notons qu'au niveau de notre échantillon 49% des ménages ne disposent pas de robinet dans leurs cours d'où le recours à divers moyens pour s'approvisionner en eau. Parmi ces citoyens certains puisent l'eau aux puits ou s'approvisionnent au niveau des forages. Si aucun étranger n'a déclaré faire usage de ces moyens pour s'approvisionner en eau notons la prépondérance des provinciaux dans ces pratiques. En effet, 79% de ceux qui utilisent l'eau des puits et 75% des utilisateurs des eaux des forages sont nés dans d'autres régions du pays contre respectivement 21% et 25% pour les natifs de Niamey. Partant du fait que la contamination des nappes est avérée par plusieurs études (DENIAU(2002), BOUBACAR A. (2001), etc.), il ne serait donc pas surprenant que des maladies liées à la consommation des eaux polluées frappent beaucoup plus ces personnes. L'analyse du tableau n°14, montre que 63% des ménages ayant enregistré des cas de diarrhée sont des provinciaux contre 32% des cas chez les Niaméyens et seulement 5% chez les communautés étrangères. Il reste entendu que la diarrhée peut être contagieuse surtout dans des milieux où l'hygiène laisse beaucoup à désirer. L'indigence en eau peut avoir d'autres conséquences notamment le fait de ne pas bien se laver et d'amonceler les habits

sales, voire mettre de la nourriture dans des ustensiles impropres. C'est ainsi que 82% des cas de conjonctivite sont enregistrés chez les provinciaux, contre 18% chez les natifs de Niamey.

Maladies Lieu_naissance	Diarrhée	Bilharziose	Paludisme	Conjonctivite	Choléra	Total
Province	27	4	265	9	1	306
Niamey	14	5	148	2	1	170
Etranger	2	0	17	0	1	20
Total	43	9	430	11	3	496

Tableau n°6.14 : Répartition des maladies suivant l'origine des ménages

Source : Enquête de terrain, 2008

Ces fortes disparités dans un milieu à forte mixité géographique doivent trouver des explications rationnelles. Sans pour autant jouer à la stigmatisation communautariste, le comportement des catégories des citoyens vis-à-vis de leur hygiène de vie joue en faveur du constat du nombre élevé des victimes des maladies hygiéniques chez les provinciaux. Il serait intéressant d'analyser le comportement des uns et des autres face aux déchets. Dans le mode de gestion des déchets ménagers par exemple, des différences sont constatées tant au niveau des déchets solides que liquides. Pour les déchets solides par exemple comme le montre le tableau n°6.15, les différents ménages ont des options préférentielles différentes suivant les origines géographiques. Pour l'usage des conteneurs qui sont les endroits les mieux indiqués pour servir de centres de transfert des déchets ménagers, si 58% des usagers sont des provinciaux, il faut toutefois noter que ce sont 33% de ces derniers qui ont recours à ce système qui, il faut le préciser est très insuffisant et dont la répartition dans la ville s'est faite de manière inéquitable.

Evacuation OM Lieu-naissance	Dépotoir officiel	Conteneur	caniveaux	Rue	Dépotoir sauvage	Autres	Total
Province	20	130	2	52	126	60	390
Niamey	8	81	0	25	75	24	213
Etranger	1	13	0	2	7	1	24
Total	29	224	2	79	208	85	627

Tableau n°6.15 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères en fonction de l'origine du ménage

Source : Enquête de terrain, 2008

Par ailleurs, même s'ils sont très minimes à déclarer qu'ils déversent leurs ordures ménagères dans les caniveaux (une triste réalité pour certains individus), ceux qui se sont prononcés sont tous d'origine rurale. Mieux, les provinciaux sont relativement plus nombreux à utiliser les espaces dans lesquels il est en principe interdit de déverser des ordures ménagères comme les rues par exemple. Si à ce niveau on note que 61% des ménages déversant les ordures ménagères sont des provinciaux contre 32% des Niaméyens et 2% d'étrangers ; par contre, à l'intérieur de ces groupes on constate aussi que les proportions sont quasiment respectées avec 13% des provinciaux qui optent systématiquement pour ce système incivique, 12% des natifs de Niamey et 8% des citadins d'origine étrangère. Il faut souligner que les populations d'origine étrangère seraient relativement plus civiques que les deux autres catégories. Pour preuve, 54% des étrangers acheminent leurs déchets au niveau des conteneurs, contre 38% des Niaméyens et 33% des provinciaux. La même image s'offre à l'observateur quant au mode d'évacuation des eaux usées domestiques pour lesquelles la rue demeure la première cible. A ce niveau 52% des provinciaux font de la rue le premier réceptacle de leurs eaux usées, contre 54% des Niaméyens et près de 57% des étrangers.

Evacuation eaux usées Lieu_naissance	Cour	Rue	Terrain vague	Fosse septique	caniveau	Autres	Total
Province	63	219	34	54	49	4	423
Niamey	34	122	11	25	32	3	227
Etranger	1	13	1	0	7	1	23
Total	98	354	46	79	88	8	673

Tableau n°6.16 : Lieux d'évacuation des eaux usées en fonction de l'origine du ménage

Source : Enquête de terrain, 2008

Toutes catégories confondues, plus de la moitié des citadins trouve normal que les eaux usées domestiques soient déversées dans la rue, peu importe le désagrément que cela cause pour les passants, ou encore pour les voisins. L'insalubrité s'est généralisée au point où la situation ne semble outrer personne. Certains individus poussent l'indécence jusqu'à déverser nuitamment les excréta dans la rue. Après la rue, l'intérieur même de la cour est le deuxième endroit pour déverser les eaux usées considérées comme pas très sales car ne puant pas. C'est ainsi que les eaux de lessive des habits ainsi que celles des lavages des enfants sont déversées dans la cour. Les provinciaux et les Niaméyens sont proportionnellement égaux dans cette pratique (15% chacun contre 4% chez les étrangers). Les eaux qui pour leur puanteur ne peuvent pas être déversées dans la cour sont déversées dans les caniveaux pour ceux qui ont la chance de vivre à côté de ces infrastructures. Il est fréquent de trouver dans les caniveaux toutes sortes de déchets ménagers allant des restes d'aliments aux ustensiles hors d'usage en passant par les chiffons, etc. (figure n°6.17). Il n'est donc pas surprenant qu'une maladie comme le

paludisme soit endémique à Niamey au regard du comportement des ménages dans la gestion des déchets ménagers en général et des déchets liquides en particulier. Les cloaques formés à partir des eaux usées domestiques constituent des gîtes pour l'anophèle qui profite déjà de la présence du fleuve, des jardins et rizières pour se propager dans une ville où les habitants semblent indifférents face aux conséquences néfastes de leurs actes sur leur santé.



Figure n°6. 17 : Un exemple de caniveau rempli de toutes sortes d'ordures

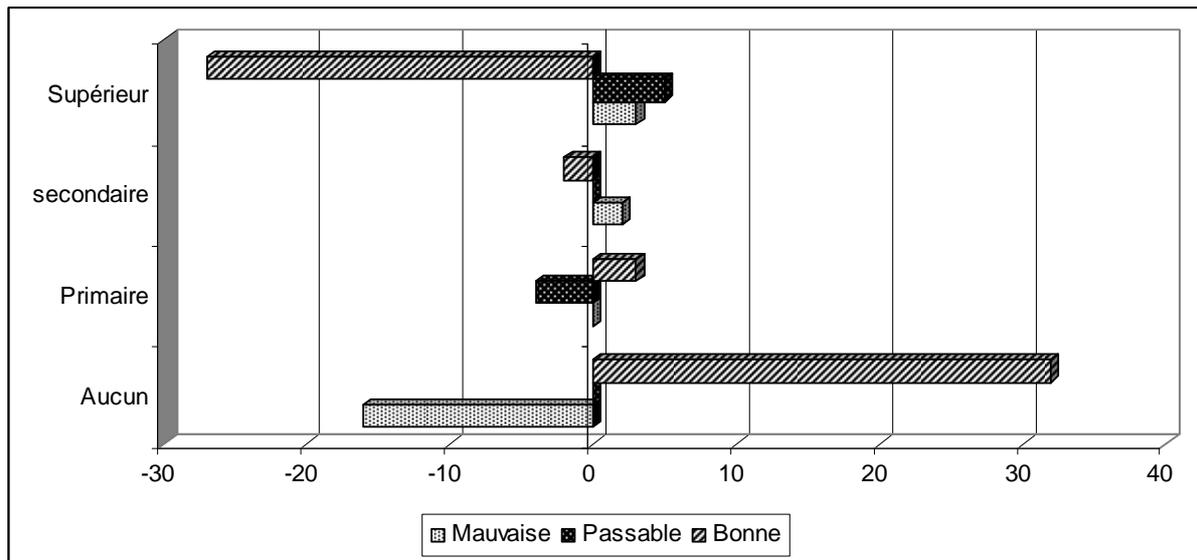
Source : YOUNSA YANSAMBOU H. (2008)

Cette indifférence serait le fait d'un manque de sensibilisation ou d'une ignorance renforcée par l'analphabétisme de beaucoup de chefs de ménages. Autrement, nous allons voir si le niveau d'éducation a une influence sur le comportement du ménage vis-à-vis de son cadre de vie.

6.3.2 Le niveau d'instruction

Dans la perception du risque, le rôle de la culture a été mis en avant dans plusieurs travaux notamment ceux de PERETTI-WATEL (2001), et PUECH (2008). Si une différence est établie quant à l'attitude des individus face à une situation donnée, nous allons analyser les points de vue des uns et des autres face aux risques en fonction de leur niveau d'instruction. Il reste entendu que nos résultats ne font pas exception aux contingences des données qualitatives. Toutefois, des coïncidences troublantes méritent qu'on s'y intéresse afin de comprendre pourquoi face à une situation particulière les individus adoptent des attitudes différentes. Pour ce qui est de Niamey, le test statistique établit un lien fort entre niveau

d'éducation et perception du risque au niveau de la ville dans son ensemble. Le modèle statistique (figure n°6.18) montre une opposition tranchée entre les personnes de niveau supérieur et celles n'ayant suivi aucune formation. Ainsi les analphabètes sont surreprésentés dans la catégorie des gens pour qui la sécurité est bonne à Niamey alors que les personnes ayant un niveau supérieur de formation sont sous-représentées dans cet échantillon de personnes pour qui les conditions sécuritaires sont bonnes à Niamey.



(chi2 = 30,63, ddl = 6, 1-p = >99,99%)

Figure n°6.18 : Appréciation des conditions sécuritaires à Niamey par les différents niveaux d'instruction

Source : Enquête de terrain, 2008

Si logiquement on peut attribuer cette « crainte » aux conditions de vie d'une manière générale car les diplômés ayant plus de chance d'avoir un emploi plus rémunérateur que les analphabètes et que de ce fait ils encourent plus le risque de voir les brigands attenter à leurs biens, il faut aussi souligner que ces intellectuels ont plus de facilité pour faire une analyse objective de la situation actuelle de Niamey et de pouvoir la comparer à celle des villes de rang et statut équivalents. Si tous niveaux confondus l'appréciation générale est que la situation sécuritaire est mauvaise à Niamey avec 54% de l'échantillon contre 22% qui apprécient bien la situation (tableau n°6.17), ces appréciations varient suivant les niveaux d'instruction. Pour les gens de niveau moyen par exemple, 59% jugent la situation mauvaise contre 19% qui émettent un avis contraire. Ces gens ayant une formation de niveau moyen

font à peu près la même analyse de la situation que les personnes de niveau supérieur⁵⁶ avec respectivement 60% et 19% pour les appréciations positives et négatives de la situation.

Sécurité_Niamey / Scolarité	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Aucun	36	25	36	97
Primaire	85	30	41	156
Secondaire	79	30	25	134
Supérieur	85	42	15	142
Total	285	127	117	529

Tableau n°6.17 : Appréciation de la situation sécuritaire à Niamey selon le niveau d’instruction du chef de ménage

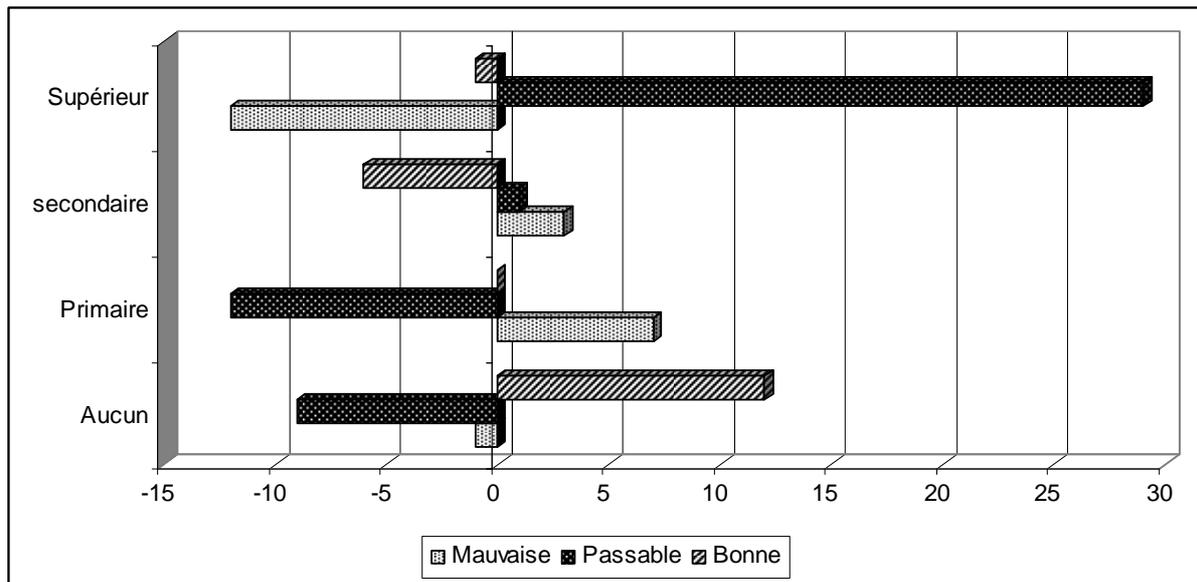
Source : Enquête de terrain, 2008

La position de ces deux groupes tranche d’avec celle des gens de niveau élémentaire et des analphabètes. Pour les analphabètes par exemple de manière globale ce sont 63% de l’échantillon qui jugent la situation acceptable.

Dans cette appréciation de la situation, il y a non seulement le niveau de vie qu’il faut prendre en compte mais aussi le manque de hauteur de vue par rapport à la situation. Ne se sentant pas directement visé par les crimes contre les biens ou jugeant parfois « normal » que les malfrats du quartier qui sont parfois leurs enfants volent quelques marmites, poulets ou autres biens de moindre valeur, les analphabètes sont moins préoccupés que ceux qui trouvent leurs maisons vidées des appareils électroménagers chèrement acquis ou des véhicules disparus. Les non-instruits ont peut être des raisons de relativiser la situation même si par ailleurs, ils voient parfois à la télévision des images des bandes débusquées cela se passe ailleurs que chez eux et comme la ville est un lieu où chacun se soucie de son sort et non de celui du voisin, donc, autant ne pas s’en préoccuper. Cela constitue une grave erreur car, les criminels peuvent s’en prendre parfois aux gens par erreur d’appréciation et dans ce cas, le plus souvent, ils commettent l’irréparable en tuant la victime qui, pour eux, refuse de leur montrer là où se trouvent l’argent ou les bijoux de valeur. L’appréciation de la situation à l’échelle du quartier

⁵⁶ Les cadres de niveau supérieur se classent dans la position du bureaucrate définie par Douglass. Ils sont craintifs vis-à-vis de la situation présente car ils craignent qu’un changement ne leur fasse pas perdre leurs privilèges et positions dans la société.

pourrait nous éclairer par rapport à la perception qu'ont les uns et les autres de la situation sécuritaire.



(chi2 = 14,76, ddl = 6, 1-p = 97,78%)

Figure n°6.19 : Appréciation de la situation sécuritaire au niveau du quartier selon le niveau d'instruction

Source : Enquête de terrain, 2008

Au niveau des quartiers la perception est beaucoup plus nuancée qu'au niveau de la ville même si à ce niveau également les analphabètes semblent les moins inquiets de la situation (figure n°6.19). Ils sont surreprésentés dans la catégorie des personnes pour qui la situation du quartier est bonne alors que les personnes de niveau moyen sont sous-représentées dans cette appréciation. Une opposition tranchée s'établit entre niveau supérieur et niveau élémentaire sur le caractère acceptable ou non de la situation sécuritaire au niveau des quartiers. Le niveau de vie pourrait expliquer cet antagonisme car si les cadres supérieurs peuvent avoir des moyens conséquents pour engager un gardien ou un vigile afin d'assurer la sécurité de leurs biens, ceci n'est pas le cas chez les personnes de niveau élémentaire et du coup les actions des brigands sont orientées vers les individus sans agent de sécurité dans le cas de mixité géographique. Le tableau n°6.18 montre qu'au niveau des quartiers la situation est jugée relativement bonne. En effet, ce sont 44% qui apprécient positivement la situation au niveau des quartiers contre 29% qui trouvent la situation mauvaise et 27% jugent la situation tout à fait acceptable.

Donc on peut admettre que près de 71% des ménages trouvent la situation au moins acceptable dans leurs quartiers. Même si les 29% restant ne sont pas négligeables, on suppose

que la situation ne serait pas dramatique dans son ensemble. Cependant, dans l'analyse de la situation il faut prendre en compte certaines réalités locales.

Sécurité_quartier \ Scolarité	Mauvaise	Passable	Bonne	Total
Aucun	30	24	61	115
Primaire	61	40	85	138
Secondaire	44	40	54	149
Supérieur	34	53	62	115
Total	169	157	262	588

Tableau n°6.18 : Appréciation de la situation sécuritaire au niveau du quartier suivant le niveau d'instruction du chef de ménage

Source : Enquête de terrain, 2008

D'abord le quartier est comparé par rapport aux autres, ensuite le sentiment d'appartenance fait que certains ne veulent pas dire du mal de leur quartier et enfin d'autres préfèrent taire des réalités pour ne pas être accusé de dénonciation. En effet, comme les brigands partagent souvent les concessions avec les autres ménages, toute prise de position visant à présenter le quartier comme étant le plus criminogène de la ville serait interprétée comme une tentative de dénonciation qui risque d'être sanctionnée par les criminels. Par conséquent, on fait montre de retenu pour ne pas s'attirer la colère des délinquants. Enfin, il y a l'effet halo consistant à ne pas culpabiliser son entourage vis-à-vis des personnes étrangères au quartier que sont les enquêteurs. Il serait ridicule de dire qu'on est en insécurité dans un quartier et de continuer à y vivre surtout lorsqu'on loue le domicile.

A une échelle beaucoup plus fine, la situation est relativement complexe. Il se dégage l'impression selon laquelle, plus on est instruit, moins on a le sentiment d'être en insécurité à l'intérieur de sa maison (Figure n°6.20). Si dans l'ensemble 15% de l'échantillon sent la menace au niveau de leurs maisons, ce taux varie considérablement suivant le niveau d'instruction. Les non-instruits semblent les plus inquiets avec 18% de gens de cette catégorie contre 10% pour les personnes de niveau supérieur. Une des explications à cette situation pourrait être le fait qu'à Niamey on assiste plus à des atteintes aux biens qu'aux personnes.

Ensuite, la plupart des vols commis le sont par filouterie, les gangs s'attaquent rarement à des ménages et les brigands même en réunion évitent pour le moment les concessions disposant de gardien.

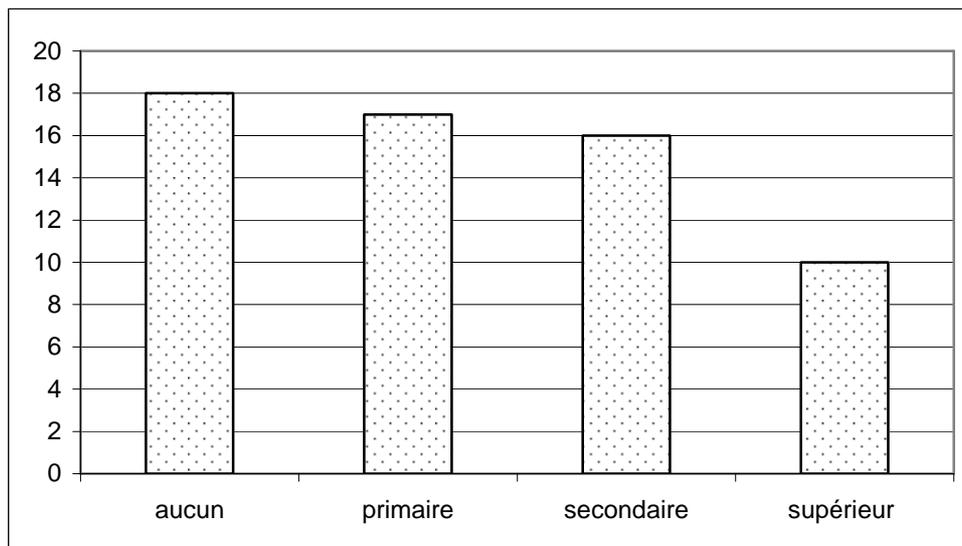
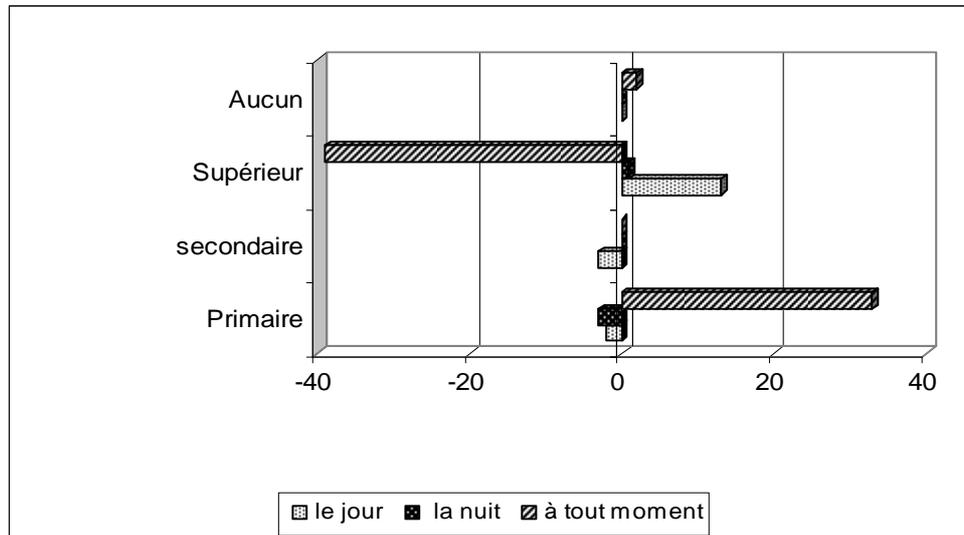


Figure n°6.20 : Proportion des ménages se sentant en insécurité dans leur logement

Source : Enquête de terrain, 2008

Par conséquent, ceux qui disposent de gardiens ne devraient pas s'inquiéter outre mesure car les délinquants s'attaqueraient plus aux autres. Dans cette logique, les démunis ont plus de souci à se faire car ils sont plus vulnérables que ceux qui ont engagé des gardiens pour pouvoir justement bien dormir.



(chi2 = 17,07, ddl = 6, 1-p = 99,10%).

Figure 6.21 : Moments où on craint un vol suivant le niveau d'instruction

Source : Enquête de terrain, 2008

Le modèle du Khi-deux (figure n°6.21) oppose les gens ayant une formation supérieure qui sont sous-représentés dans l'affirmation selon laquelle on peut être victime à tout moment, aux personnes de niveau élémentaire pour qui tous les moments sont bons pour les brigands

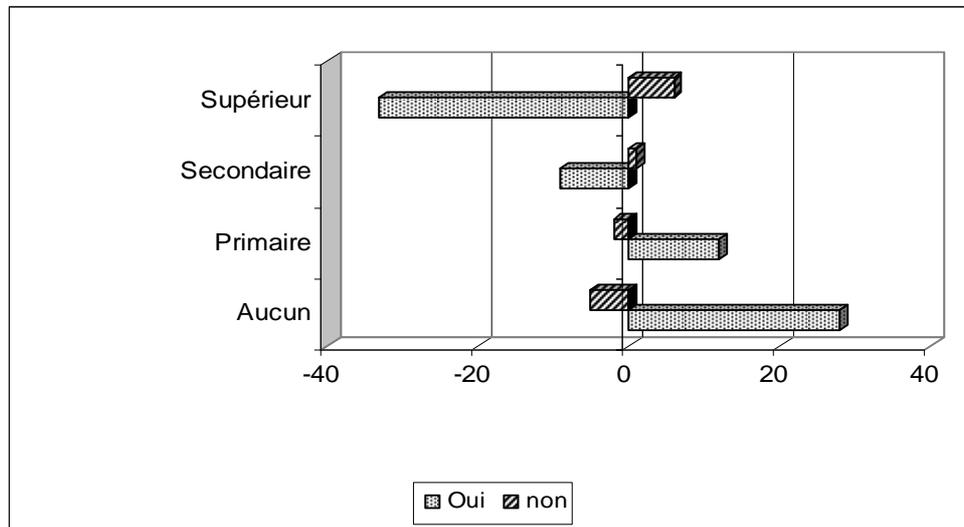
d'où leur surreprésentation dans cette opinion. Par contre, pour les personnes de niveau supérieur, c'est plutôt le jour qui est craint. Ils sont surreprésentés dans cette opinion alors que tous les autres niveaux sont sous-représentés. Les délinquants procédant parfois par ruse et tromperie, les cadres étant généralement absents de leurs domiciles à des heures précises de la journée, certains délinquants usent de la ruse pour s'emparer de leurs biens.

Dans le chapitre 4, nous avons mis en évidence l'inquiétude grandissante des démunis par rapport à la situation d'insécurité à Niamey en mettant en avant le revenu, celui-ci coïncidant parfois avec le niveau de formation, on peut aisément affirmer que ceux qui pour l'instant sont les plus vulnérables aux assauts des brigands sont les moins nantis (intellectuellement et financièrement) de la ville du moins en ce qui concerne le risque lié à la délinquance et les risques sanitaires. Il est à craindre que le même phénomène se produise au niveau des risques liés aux inondations étant entendu que niveau de formation rime parfois avec aisance financière.

6.3.2.1 Instruction et risque d'inondation

L'aléa inondation s'inscrit dans la même logique que les autres aléas et peut être même avec une intensité plus grande suivant les différentes catégories socio-professionnelles du macracosme urbain. De nombreuses publications, BECHLER-CARMAU N (1998), Cereve/KRB (2000), ont fait le lien entre pauvreté et occupation des espaces marginaux de la ville notamment les sites inondables que les propriétaires coutumiers morcellent et vendent aux petites gens pour leur permettre d'accéder à la propriété foncière même si c'est de façon précaire et révoquant. Des quartiers informels comme Zarmaganday, Banguisto, Banga-Bana informel, Nialga tous situés dans la commune 5 font partie de ces espaces. Par ailleurs, indépendamment de ces secteurs informels, des villages urbains comme Saga, Lamordé, etc ne sont pas à l'abri des inondations. Généralement les gens mettent l'accent sur les secteurs informels pour montrer les zones inondables alors même que quasiment tous les quartiers de la ville disposent d'espaces inondables. Ce qui complique la situation de certains ménages c'est leur faible résilience en cas de catastrophe. En outre, certains espaces sont doublement soumis au risque d'inondation. C'est le cas des secteurs informels précités qui se trouvent souvent sur des bras morts du fleuve que certains se permettent de surélever en remblayant leurs parcelles avec du gravier pour les aisées ou simplement par du sable et de l'argile voire des ordures ménagères pour les moins nantis. Aussi ces espaces sont-ils confrontés aux inondations fluviales et pluviales et la composition sociologique des espaces laisse voir une prépondérance de ménages à faibles revenus, du moins par rapport aux autres citoyens. Le modèle du khi2 (Figure n°6.22) établit une relation dynamique entre niveau d'instruction et vulnérabilité à l'aléa inondation. On remarque ainsi une surreprésentation des personnes analphabètes dans l'exposition à l'aléa inondation et une sous-représentation des personnes ayant fait une formation de niveau supérieur. Le modèle du Khi2 établit une relation selon laquelle l'exposition aux aléas est fonction du niveau d'instruction. C'est ainsi que les

niveaux moyens et supérieurs sont sous-représentés dans les victimes des inondations contrairement au niveau primaire et aux analphabètes qui sont surreprésentés au niveau de l'exposition à l'aléa inondation. A l'échelle de l'échantillon ce sont 17% des ménages qui sont concernés par les inondations.



(chi2 = 193,56, ddl = 5, 1-p = >99,99%)

Figure n°6.22 : Inondabilité de la parcelle

Source : Enquête de terrain, 2008

Toutefois l'inondation pluviale semble plus importante que l'inondation fluviale par son étendue car toutes les communes sont concernées à des degrés divers. C'est d'ailleurs ce que confirment nos enquêtes à travers la figure n°6.23.

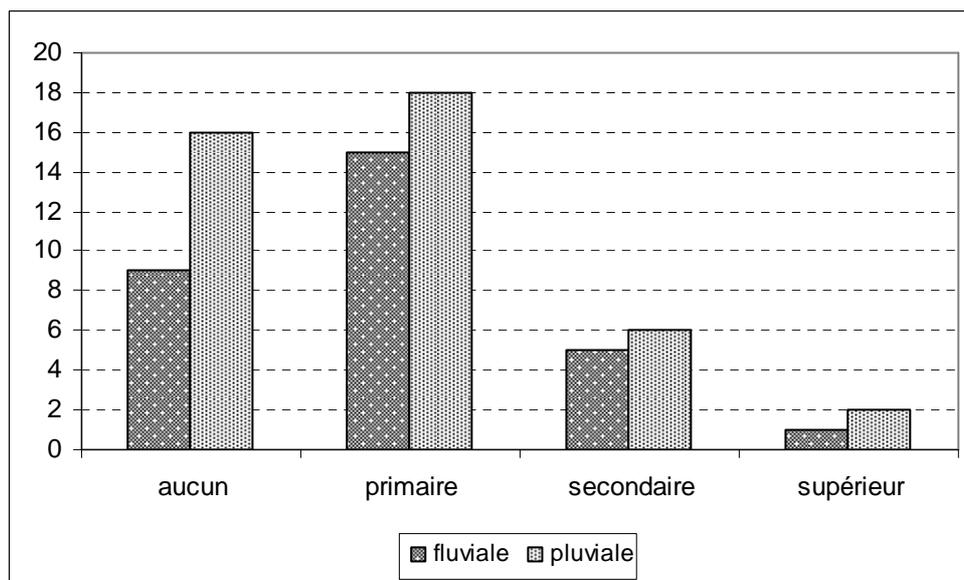


Figure n°6.23 : Proportion des victimes d'inondation suivant le niveau d'instruction

Source : Enquête de terrain, 2008

Mais à ce niveau il y a lieu de constater que chez les instruits la vulnérabilité est liée au niveau d’instruction avec une grande vulnérabilité chez les moins instruits (niveau primaire) et une faible vulnérabilité chez les diplômés de niveau supérieur. Par contre, on note également que les non-instruits seraient moins vulnérables que les personnes de niveau élémentaire. On remarque d’ailleurs que 64% des illettrés concernés par les inondations le sont suite aux pluies contre 26% qui sont soumis à l’inondation fluviale. Chez les gens de niveau élémentaire, ces taux sont respectivement de 56% et 44%.

D’une manière générale 80% des victimes des inondations sont des ménages ayant un niveau bas alors que les personnes à niveau moyen et supérieur totalisent 20% parmi lesquels les 15% sont du niveau moyen. Par conséquent la relation entre niveau de formation et vulnérabilité aux inondations n’est plus une hypothèse de travail, c’est un fait évident. Ce fait s’explique par l’aisance financière dont disposent les ménages à niveau de formation élevé. Même dans le cas où ces personnes aisées vivent sur le même site que les démunis, ils s’arrangent toujours à surélever leur terrain de façon à déverser les eaux sur les terrains des voisins ou à construire en matériaux plus résistants à l’eau (parpaings de ciment). La nature de l’habitat laisse voir une différence de taille comme le montre la figure n°6.24, A, B, C, D.



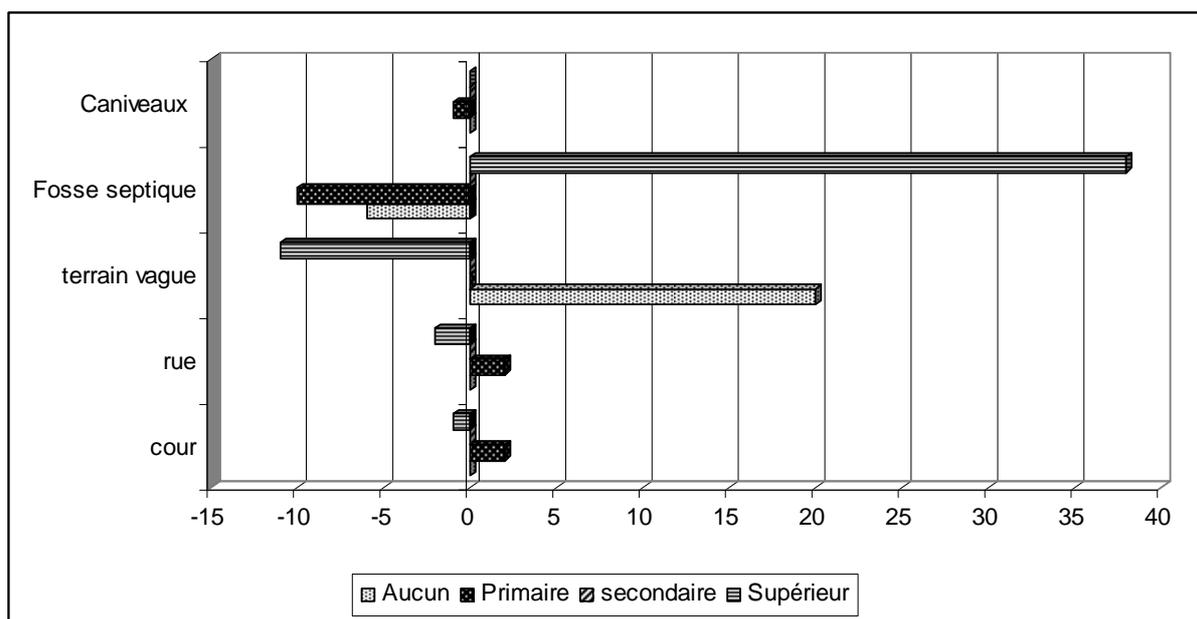
Figure n°6.24, A, B, C, D : Inondation fluviale à Zarmaganday

Source : Enquête de terrain, 2009

Ces images nous permettent d'aborder un phénomène non moins important qu'est le risque sanitaire face auquel nous tenterons de voir si le degré de vulnérabilité est aussi fonction du niveau d'instruction.

6.3.2.2 Instruction et risque sanitaire

La santé est une affaire de moyen financier, mais aussi de comportement voire même de perception. Il y a dans la société nigérienne beaucoup de pratiques coutumières préjudiciables à la santé mais que les gens continuent d'entretenir souvent par ignorance. C'est le cas par exemple de certaines habitudes alimentaires et une interprétation erronée de l'islam qui fait que certains résignent à déverser la nourriture quel que soit son état.



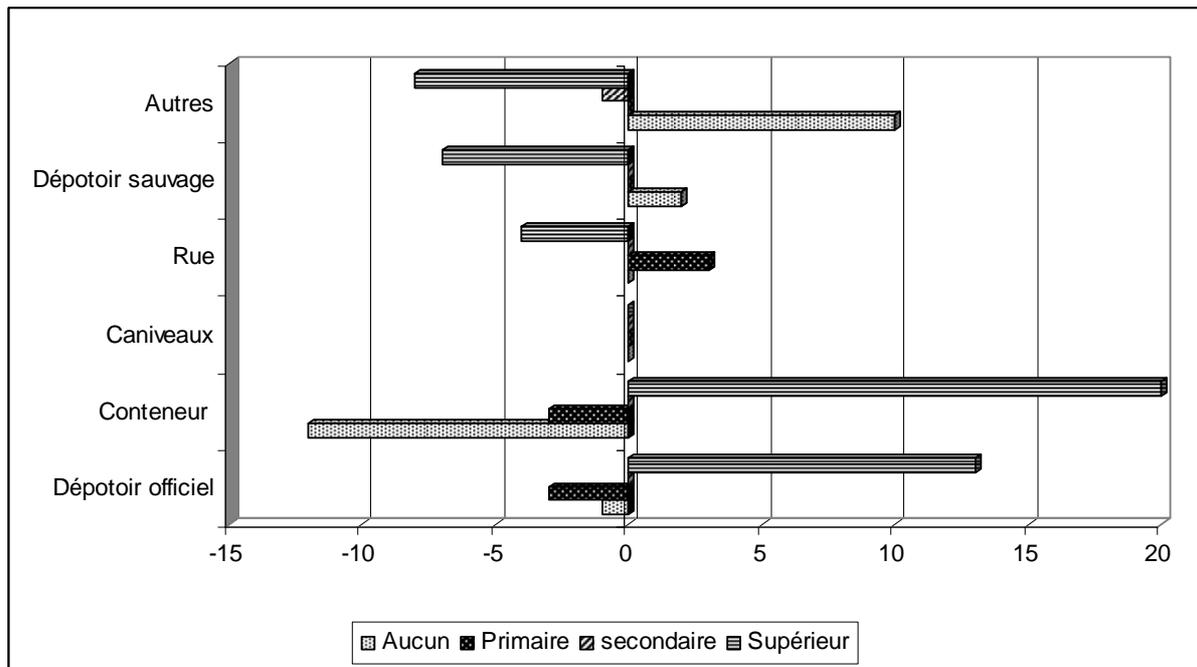
(chi2 = 85,75, ddl = 15, 1-p = >99,99%)

Figure n°6.25: Evacuation des déchets liquides suivant le niveau d'instruction

Source : Enquête de terrain, 2008

Or, dans un milieu où même en saison froide la température excède les 30°C, il est clair que les aliments se décomposent vite et leur consommation ne peut être que préjudiciable à la santé (chapitre 3). En outre, il existe des règles minimales d'hygiène que les instruits respectent (comme l'hygiène corporelle et celle de l'environnement immédiat) et dont les non-instruits minimisent leur importance dans l'équilibre de santé à travers le débarrasement de microbes. Ce modèle du Khi2 (figure n°6.25) oppose principalement deux catégories de citoyens à savoir les personnes de niveau supérieur qui sont surreprésentées au niveau des gens qui utilisent les fosses septiques pour l'évacuation des eaux usées domestiques et sont par conséquent sous-représentées dans les autres lieux (terrain vague, rue, cour). Quant aux analphabètes, ils sont surreprésentés dans l'évacuation sur les terrains vagues, dans la rue et la cour commune, bref tous les endroits en principe interdits pour ce service à cause des

conséquences sur la santé des habitants. Les fosses septiques dont la construction nécessite des moyens financiers supplémentaires et qui sont recommandées en l'absence du tout-à-l'égout pour un souci d'hygiène ne sont quasiment pas utilisées par les non-instruits. Le seul fait de déverser les eaux usées domestiques dans la cour et les voisinages immédiats constitue une menace grave aux conditions sanitaires des populations. La situation au niveau des déchets solides n'est guère meilleure comme le montre la figure n°6.26. C'est toujours à l'ambivalence des niveaux d'instruction qu'on assiste.



(chi2 = 85,85, ddl = 15, 1-p = >99,99%)

Figure n°6.26 : Lieux d'évacuation des ordures ménagères

Source : Enquête de terrain, 2008

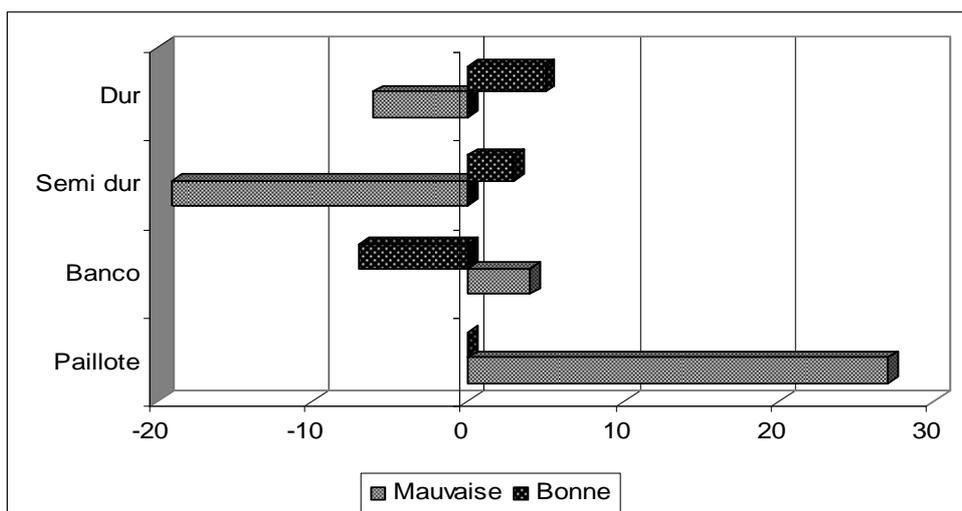
Si au niveau des déchets liquides on peut comprendre le fait que les non-instruits soient sous-représentés dans l'usage des fosses septiques comme lieu d'évacuation, il est peu raisonnable de voir que ces mêmes individus soient sous-représentés dans l'utilisation des bacs à ordures et même des endroits officiellement indiqués pour la collecte des ordures ménagères. Certes, le caractère « ségrégatif » dans la dotation des quartiers en équipements d'assainissement a été évoqué dans les chapitres 2, et 3, mais voir des individus sous prétexte de manque de moyens financiers refuser de faire l'effort physique pour évacuer leurs ordures aux lieux indiqués à cet effet reste inexplicable. Même un sentiment de frustration face à l'attitude injuste des autorités ne peut expliquer cet incivisme auto-destructeur. En effet, tout le monde sait que le contact avec l'insalubrité ne peut qu'être préjudiciable à la santé. Donc, même s'il faut se rebeller contre les autorités, il faut le faire de manière à en tirer profit et non à être la victime. Il est vrai que certaines maladies, du fait de leur contagiosité peuvent franchir l'espace considéré comme étant le foyer endémique dans une ville où les mouches et autres vecteurs porteurs de maladies sont légions.

Les maladies hygiéniques frappent indistinctement les citoyens. Néanmoins, certaines coïncidences troublantes méritent qu'on s'y attarde. En effet, en dehors du paludisme qui sévit particulièrement dans la ville (en partie à cause de l'insalubrité généralisée), les maladies diarrhéiques constituent la deuxième cause de consultation à Niamey et à ce niveau une distinction est observable entre les différents niveaux d'éducation (annexe 3). Certes, si le niveau d'instruction était si discriminant on aurait dû s'attendre à ce que les non-instruits soient plus victimes que les autres couches sociales. Or, il a été décelé quasiment le même nombre de cas chez les ménages de niveau élémentaire et chez les analphabètes (11 % contre 12% des ménages de l'échantillon interrogé).

A un niveau un peu avancé les différences sont plus nettes. Les ménages des cadres moyens et supérieurs sont moins concernés que les deux groupes précédents avec respectivement 9% et 3%. Par conséquent, le niveau d'instruction aurait une incidence sur la vulnérabilité à l'aléa maladie hygiénique. Outre la diarrhée dont les causes peuvent être liées à l'hygiène alimentaire, d'autres maladies hygiéniques touchent les populations sans que cela ne mette nettement en cause le niveau d'éducation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le test statistique n'établit pas de lien formel entre maladies hygiéniques et niveau d'instruction. La plupart de ces maladies sont contagieuses et peuvent donc s'affranchir de l'hygiène individuelle pour s'attaquer même aux gens vivant dans des conditions relativement saines. C'est le cas par exemple de la conjonctivite très présente en saison froide où les conditions d'hygiène corporelle sont déplorables chez beaucoup de gens et où les mouches pillent dans la ville. 46% des personnes ayant déclaré avoir été victimes de cette maladie sont des analphabètes contre 9% des personnes ayant un niveau moyen. Le paradoxe est qu'au niveau des ménages des personnes de niveau supérieur, il y a eu plus de cas que chez les niveaux moyens (27% des cas soit le triple des ménages de niveau moyen). Par conséquent, les maladies hygiéniques peuvent sévir dans tous les quartiers de la ville et constituer des réels problèmes de santé publique. Il reste à savoir si les conditions d'habitat n'interviennent pas dans la vulnérabilité à ces maladies mais aussi aux autres aléas.

6.3.3 La nature de l'habitat

Les conditions d'habitat déterminent dans une large mesure le niveau de vie des occupants et subséquemment, l'habitat pourrait être perçu comme un facteur de vulnérabilité. Dans une société où le paraître occupe une place de choix, c'est un supplice que de vivre dans un habitat inconfortable. Mais comme la nature de l'habitat ne traduit pas forcément l'aisance matérielle des occupants, les délinquants dans leur ratissage n'épargnent aucun type d'habitat même si les appréciations diffèrent suivant la nature de l'habitat comme le montre le modèle statistique (Figure 6.20) et que le test statistique établit un lien entre nature de l'habitat et appréciation des conditions sécuritaires ($1-p = 99,98$). 54% des personnes (tout habitat confondu) trouvent que la situation est mauvaise. De toutes les catégories, c'est au niveau des pailotes que la situation est relativement moins appréciée (59% des occupants jugent la situation mauvaise).

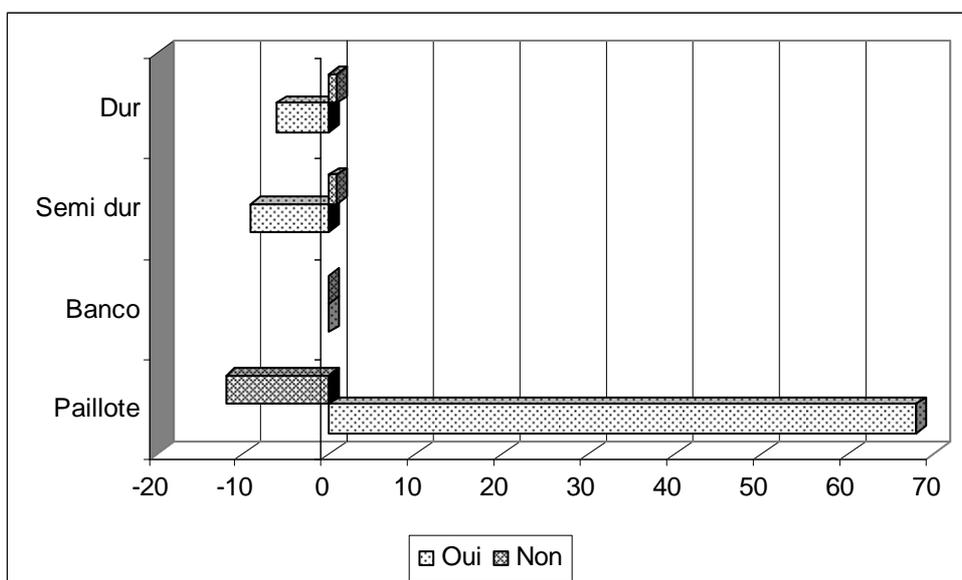


(chi2 = 26,74, ddl = 6, 1-p = 99,98%)

Figure n°6.27 : L'appréciation des conditions sécuritaires dans le quartier (test du khi2)

Source : Enquête de terrain, 2008

Si moins d'un tiers des ménages affirme que la situation sécuritaire est préoccupante dans leur quartier, le modèle statistique montre cependant des écarts d'appréciation suivant la nature de l'habitat. Ainsi, la situation semble meilleure pour ceux qui vivent dans l'habitat « dit » des riches (dur et semi-dur) où d'après le modèle de la figure n°6.27, on voit une surreprésentation des appréciations positives contrairement aux deux autres types (banco et paillote) où les avis négatifs sont surreprésentés.



(chi2 = 24,39, ddl = 3, 1-p = >99,99%)

Figure n°6.28: Sentiment d'insécurité au foyer suivant la nature de l'habitat

Source : Enquête de terrain, 2008

La sécurité étant tributaire des moyens financiers, il va s'en dire que dans un contexte où l'Etat faillit dans sa mission régalienne d'assurer la sécurité à tout le monde, que les démunis en pâtissent plus de cette situation qui les met à la merci des hors la loi. Les attaques massives qui restent anonymes sont perpétrées par les brigands contre les petites gens qui n'ont pas assez de moyen pour se défendre. C'est ainsi que les occupants des paillotes sont (d'après la figure n°6.28) les ménages les plus désemparés.

Une attaque des délinquants se solde parfois par la destruction complète de leurs logements d'où leur très grande inquiétude face à la montée de l'insécurité dont ils constituent les potentielles victimes. Par ailleurs, quel que soit le type d'habitat, aucune catégorie ne se montre très confiante à l'intérieur de son domicile. Certes l'enquête a eu lieu à un moment où Niamey connaît une forme nouvelle de délinquance suite à une explosion de mine ayant provoqué la mort d'un journaliste et les commentaires de la presse locale ont contribué à entretenir la psychose sécuritaire.

De plus, le porte-parole du gouvernement a fait une sortie médiatique malheureuse en demandant à la population de prendre sa sécurité en charge par la réactivation des milices de sécurité des quartiers (YAN-BANGA). Doit-on dès lors faire confiance en l'Etat pour la sécurité publique ? Cette démission de l'Etat ne pourra qu'être profitable aux délinquants de tout acabit pour qui, l'aveu d'impuissance de l'Etat sonne comme le début d'une ère de liberté d'action. Désormais, ils peuvent agir à tout moment sans trop courir le risque de se faire appréhender par la police. Dans une telle situation, ceux qui ne peuvent pas assurer leur sécurité deviennent des cibles faciles pour les brigands.

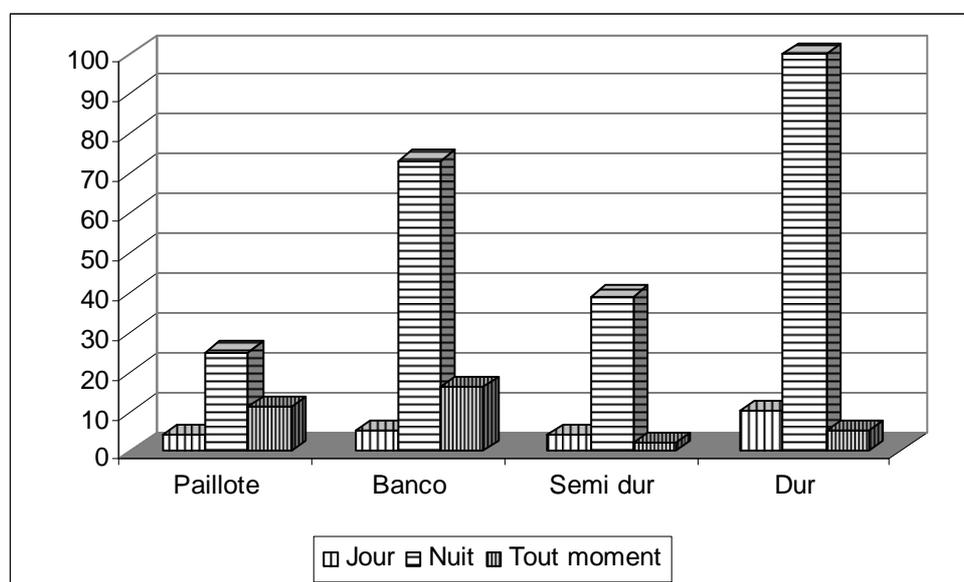


Figure n°6.29 : Moments où les attaques sont à craindre

Source : Enquête de terrain, 2008

Les attaques peuvent être menées à tout moment de la journée. Si au niveau de tous les types d'habitat les attaques sont à craindre la nuit pour la majorité des ménages (81% des ménages),

les « voleurs diurnes » sont particulièrement redoutés chez les personnes aisées. En effet, 9% des ménages habitant dans des logements en dur redoutent des vols ou agressions en plein jour (figure n°6.29). Cependant, ces ménages aisés constituent 43% des enquêtés pour qui, une agression diurne est très probable alors que même les habitants des paillotes qui sont parfois victimes des incendies provoqués journallement par des délinquants ne représentent que 17% des ménages craignant une attaque en plein jour. Si de jour comme de nuit aucune catégorie d'habitat ne se sent en sécurité, alors, les brigands ont eu le mérite de semer la psychose dans les esprits et participent ainsi à rendre davantage vulnérable la population. En effet, l'accoutumance à des actes délinquants finit par créer deux types de situations : soit une garde permanente est assurée pour ne pas se laisser surprendre, soit la banalisation du phénomène qui relève souvent d'un fatalisme démotivant consistant à dire puisque même l'Etat ne peut rien, alors il est inutile d'être constamment sur ses gardes car on ne peut pas échapper à son destin (appréciation profitable à tout malfaiteur).

Conclusion

Habités en majorité par des populations à revenus modiques et donc très vulnérables, Niamey est une ville qui offre une synthèse dramatique des risques urbains dans les villes mégapoles (macrocéphales) où l'indigence généralisée incite ou oblige les citoyens à vivre dans des conditions environnementales préjudiciables à leur santé. Les risques socio-environnementaux dont il est question sont présents dans tous les types de quartiers de la ville même si leur perception est largement tributaire de certains déterminants parmi lesquels le niveau de vie tient une place de choix. Le paradoxe à Niamey est que la spatialisation des risques laisse entrevoir une situation beaucoup plus complexe qui tiendrait peut être plus de l'organisation de la société que d'une ségrégation socio-spatiale.

Aucun type de quartier de la ville n'a le monopole de la spécificité d'un risque particulier ce qui à la fois complique l'analyse du phénomène mais en plus rend la problématique intéressante en ce sens que tous les citoyens sont concernés même si c'est à des degrés divers. Cela est d'autant plus important qu'il incite les citoyens à une synergie d'effort dans une croisade contre les aléas ou du moins sur leur vulnérabilité. Les mesures individuelles semblent peu efficaces dans un milieu où la vulnérabilité est la règle. Il convient d'adopter une stratégie collective afin de « gérer » les risques urbains. Le chapitre suivant traitera de la gestion des risques en montrant les limites de cette « gestion » pour indiquer une alternative à la situation actuelle dans une perspective d'amélioration du cadre de vie urbain.

Chapitre VII : La gestion territoriale des risques à Niamey

Chapitre VII : La gestion territoriale des risques à Niamey

La gestion des risques est une chaîne dont les maillons vont des textes législatifs et réglementaires aux pratiques des acteurs. Au Niger comme d'ailleurs dans la plupart des pays sous-développés et contrairement à des assertions souvent légères, les textes ne font pas défaut mais c'est dans leur application que les différents acteurs font montre d'un incivisme notoire. On peut certes reprocher à certains textes leur anachronisme à travers les allusions qu'ils font à des référents aujourd'hui désuets mais la grande difficulté résiderait dans la non conformité de beaucoup de documents à caractère législatif ou réglementaire aux réalités coutumières, économiques voire sociologiques. Or, quelle que soit la qualité des textes, c'est à l'aune de leur acceptation et application par les différents acteurs que se mesure leur efficacité. Sur ce plan, le moins que l'on puisse dire est que les différents textes ont souffert d'un manque d'application et de respect d'où l'absence de lisibilité des efforts consentis par les différents acteurs et que certains analystes assimilent à une sorte d'anomie. Ce chapitre se propose de présenter succinctement les textes régissant la gestion des risques socio-environnementaux pour mettre en exergue l'imbroglio des politiques publiques afin de déboucher sur des perspectives qui amélioreraient les différentes insuffisances constatées.

7.1 Les textes législatifs et réglementaires de la gestion des risques

Tout comme dans le domaine économique le problème n'est pas nécessairement la quantité de ressources minières dont peut regorger un pays mais sa capacité à exploiter ces ressources de manière optimale en vue de satisfaire les besoins des populations, dans le domaine législatif et réglementaire aussi, l'efficacité se mesure à l'aune du respect du dispositif existant qu'à l'arsenal juridique mis en place. Aussi existe-t-il en dépit de quelques insuffisances notoires, un ensemble de documents à caractère législatif ou réglementaire dont le respect aurait permis d'assurer un environnement adéquat à toute la communauté. Hélas, la réalité du terrain offre une image terrifiante. Contourner ou bafouer la loi étant la chose la plus facile eu égard au laxisme des autorités à tous les niveaux. On est en droit de se demander pourquoi alors l'existence des différents textes.

Rappelons que la plupart des textes à caractère législatif ou réglementaire datent de la période coloniale ou de la première République (1960-1974) d'où les allusions à des référents désuets ou à des sanctions aujourd'hui insignifiantes. La réforme des textes entreprise en 1997 a permis de corriger certaines insuffisances notamment en ce qui concerne l'usage d'expressions anachroniques et d'essayer de tenir compte des réalités actuelles. Le toilettage des textes ainsi entrepris sous la quatrième République (1997-1999) s'est poursuivi au cours de la cinquième République (1999-2009). Au total, 22 ordonnances ont été prises de 1959 à 2001 auxquelles il faut ajouter 42 lois adoptées au cours de la période 1959 à 2008 et 50

décrets signés de 1904 à 2000 pour réglementer la gestion foncière au Niger (SIDIKOU, 2008⁵⁷).

Dans un pays où la composition et la dénomination des ministères se font sur des bases fantaisistes afin de « recaser » des alliés politiques, on comprend aisément que la composition des ministères évolue au gré des remaniements. Des directions peuvent se transformer en ministère et vice-versa quitte à ne siéger qu'à Niamey. C'est pourquoi, les dénominations des ministères et services ou directions importent peu. L'important c'est l'existence des textes et des structures chargées de veiller à leur application bien que des textes peuvent exister des années sans avoir des décrets d'application. Certains textes sont pris pour se conformer à des standards internationaux ou pour arnaquer des institutions complices du laisser-faire.

7.1.1. Les textes dans le domaine de la salubrité et l'hygiène publique

Le Niger s'est doté d'un ensemble de textes de loi dont l'application effective et le respect auraient permis d'éviter beaucoup de travers qu'on constate aujourd'hui et qui nuisent dans une certaine mesure à la fois à la population et à l'image de l'administration trop laxiste. Parmi ces textes de loi on peut citer entre autres :

- La Loi N°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement.

Cette loi qui englobe l'ensemble des aspects relatifs aux déchets et substances pouvant nuire au cadre de vie comporte cinq titres et 105 articles. Après avoir reconnu le droit de chaque composante de la nation de vivre dans un environnement sain, ce texte crée les conditions d'un encouragement des acteurs privés à intervenir dans le domaine de l'environnement en énonçant le principe d'accorder des avantages à des personnes morales ou physiques qui s'y engagent dans l'intérêt collectif. En son article 4, la loi garantit à tout le monde un environnement sain et fait de l'Etat le garant de ce droit tout en assignant aux populations la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement dans lequel elles vivent. L'esprit et la lettre de cette disposition figurent dans les constitutions de 1999 et 2009.

Le chapitre II relatif à la protection de l'environnement précise au niveau de l'article 44, alinéa 1 qu'il est interdit de faire un dépôt d'immondices, ordures ménagères, pierres, graviers, bois, déchets industriels dans le lit ou sur les bords des cours d'eau, lacs, étangs ou lagunes et canaux du domaine public. De même, il est interdit d'y laisser écouler les eaux usées. Le dernier alinéa précise que tout dépôt, tout épandage de matières solides ou liquides constituant une cause d'insalubrité sont interdits. Le souci de préserver la qualité des eaux souterraines pour que celles-ci ne nuisent pas à la santé des consommateurs est pris en compte

⁵⁷ SIDIKOU A.H. (2008) Relevé partiel de textes en rapport avec le foncier et réflexions sur leur fondement et application. Document Inédit, Extraits du Cours de DEA de Géographie, 11p.

au niveau de l'article 45 qui stipule que : « *les déversements, dépôts et enfouissements de déchets, de corps, d'objets ou de liquides usés et plus généralement tout fait susceptible d'altérer directement ou indirectement la qualité des eaux souterraines sont interdits* ».

La section 5 relative aux déchets fait obligation aux collectivités territoriales décentralisées d'assurer l'élimination des ordures ménagères, excréta, eaux usées et autres déchets répandus sur leur territoire en collaboration avec les services chargés de l'hygiène et de l'assainissement publics ou privés (article 64).

Le législateur a voulu assurer un cadre décent en criminalisant toute atteinte à l'environnement. C'est ainsi qu'au niveau de l'article 65, alinéa 1, interdiction est faite de rejeter les eaux usées industrielles dans la nature sans traitement préalable. L'alinéa 2 impose à tout établissement industriel ou commercial d'avoir une station d'épuration des eaux usées adaptée et fonctionnelle conforme à la réglementation en vigueur. Cette disposition s'étend aux hôpitaux et autres formations sanitaires qui, selon les dispositions de l'article 69 doivent d'abord désinfecter les déchets anatomiques ou infectieux avant de les détruire par voie chimique, d'incinération et enfouissement.

Le chapitre III du titre IV brandit les sanctions qu'encourent les contrevenants aux dispositions contenues dans cette loi. Ces sanctions sont énoncées dans les articles 98 à 103.

- La Loi N°98-041 du 7 décembre 1998 modifiant l'Ordonnance N°93-014 du 02 mars 1993 portant Régime de l'eau.

Cette loi reprend des dispositions contenues dans la Loi N°98-56 dite Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement notamment le premier alinéa de l'article 44 repris dans le chapitre I relatif aux pollutions et précisément l'article 27. De plus, l'article 45 est repris dans son intégralité par l'article 28 de la présente loi. Cet article porte sur l'interdiction faite de déverser ou d'enfouir toute substance qui pourrait par ce biais altérer de quelque façon que ce soit la qualité des eaux souterraines.

L'article 29, tout en plaçant un garde-fou, est abusivement interprété par les populations dont les habitations sont proches des caniveaux sans que l'autorité municipale ne joue son rôle d'assurer le drainage régulier des eaux usées au moyen des curages épisodiques. En effet, l'article stipule que : « *Tout déversement d'eaux usées, domestiques ou industrielles est interdit sur les voies publiques et toléré dans les caniveaux, sauf dispositions contraires de la Municipalité ou de l'Autorité compétente* ».

La Municipalité ou l'Autorité compétente est tenue de veiller au bon fonctionnement des caniveaux et égouts publics et de les débarrasser de tout objet pouvant ralentir ou interrompre la circulation des eaux.

Pour les eaux usées industrielles, l'alinéa 2 de l'article 31 dispose que : « *Ces eaux usées doivent, dans tous les cas, être traitées à leur sortie d'usine de façon à être débarrassées de toute substance toxique ou nocive à la santé publique, à la faune ou à la flore. Tout dépôt,*

tout épandage de matières solides ou liquides constituant une cause d'insalubrité sont interdits ».

- L'ordonnance n°93-13 du 2 mars 1993 instituant un code d'hygiène publique :

Cette ordonnance reprend et complète certaines dispositions contenues dans la Loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement. Elle institue une police sanitaire dont la structure, la composition et le fonctionnement sont précisés. Les règles d'hygiène au niveau de l'ensemble des composantes de l'environnement urbain sont indiquées (voies et places publiques, habitations, etc.). Il en est de même pour les denrées alimentaires, l'eau, le milieu naturel, etc.

Reprenant l'alinéa 2 de l'article 2 de l'Ordonnance N°98-56, qui définit la notion de déchet comme « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* », l'ordonnance, dans un souci de création et/ou de préservation d'un environnement sain, alterne entre les dispositions pertinentes de l'Ordonnance 98-56 notamment en ses articles 44 et 45, et l'ordonnance n°93-014 instituée en Loi N°98-041 portant régime de l'eau dont l'article 27 interdit les dépôts d'immondices, d'ordures ménagères, pierres, graviers, bois, etc. dans des endroits où cela est susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou est préjudiciable à la santé humaine et animale comme les voies et places publiques, les bords des cours d'eau, etc.

L'ordonnance interdit les dépotoirs sauvages et impose aux autorités administratives l'obligation de doter leurs agglomérations d'infrastructures sanitaires adéquates régulièrement entretenues par les agents affectés à cet effet. Les dépotoirs officiels et les récipients devant contenir les ordures ménagères sont réglementés. Ces récipients pourraient être placés en bordure des rues et il est du devoir des services d'hygiène et d'assainissement d'assurer leur évacuation conformément à la réglementation en vigueur dans l'agglomération.

Cette ordonnance est d'autant plus importante qu'en même temps qu'elle définit clairement le rôle des agents des services d'hygiène et d'assainissement dans l'évacuation des ordures, elle assure un encadrement de la population à travers une éducation environnementale. Dans cette perspective, des inspections à domicile sont prévues pour lesdits agents afin de prodiguer des conseils aux ménages pour que les préoccupations d'hygiène et de salubrité soient ancrées dans le comportement quotidien de chaque individu. De plus, des remontrances doivent être faites aux personnes indécates qui rechignent à respecter les règles émises. Bref, le texte en soi constitue une avancée majeure en ce sens qu'il cerne les différents aspects de l'environnement et indique les moyens d'assurer un cadre de vie sain pour la population. Néanmoins, si le texte de loi ne souffre d'insuffisances majeures, c'est dans l'application sur le terrain que réside le problème. En effet, plus de 15 ans après son adoption, rien n'est fait pour amorcer un début d'application sur le terrain.

D'autres textes non moins importants viennent compléter ce dispositif réglementaire. Il s'agit notamment du décret n°99-433/PCRN/MSP du 1^{er} novembre 1999 spécifiant les règles d'hygiène publique et l'ordonnance communautaire n°89-24 du 8 décembre 1989 portant

prohibition de l'importation des déchets industriels et nucléaires. Cette ordonnance est prise pour se conformer aux dispositions énoncées dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'établir une réglementation des déchets dans l'espace communautaire. L'importation et le transit des déchets industriels et nucléaires toxiques et de toutes autres substances nocives ainsi que la détention, le stockage, l'achat ou la vente de telles matières sont strictement interdits (article 2). Il faut ajouter la Loi N°66-033 du 24 mai 1966 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes adoptée pour surveiller la création et le fonctionnement d'établissements dont les activités pourraient nuire à la santé, à la sécurité des personnes ou alors à la salubrité et la commodité du milieu.

7.1.2 Les textes dans le domaine de la sécurité

Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens fait parti des missions régaliennes de l'Etat. Vu que tout acte non prévu par la loi ne saurait être condamné, (l'article 4 du code pénal décide : « *nulle contravention, nul délit, nul crime ne peuvent être punis de peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'ils fussent commis* »). C'est pourquoi, bien que parfois non conformes aux valeurs coutumières, des textes ont quand même été adoptés dans l'optique d'assurer le bien être individuel et collectif. Ainsi, le code pénal dans le chapitre consacré aux crimes et délits contre la propriété en son article 306 stipule « *quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas est coupable de vol* ». Suivant la nature des vols, le délit peut être simple (article 307 du code pénal) ou qualifié et comporter ainsi des circonstances aggravantes (réunion, nuit, effraction) et dans ce cas on parle plutôt de crime (RABO, 1981).

Ainsi, dans le cas où le vol est considéré comme un simple délit le voleur encourt une peine correctionnelle. L'article 6 du code pénal fixe le temps d'emprisonnement entre 30 jours à moins de 10 ans si le délinquant n'est pas récidiviste. De plus, il peut payer des amendes et peines complémentaires (BOUBACAR M., 1994). Lorsque le vol est qualifié et donc considéré comme un crime, le délinquant encourt une peine criminelle. Selon les dispositions de l'article 5 du code pénal nigérien qui les qualifie de peine afflictive ou infamante, la peine à subir peut soit être un emprisonnement de 10 à 30 ans, soit un emprisonnement à vie ou alors la peine de mort.

Les vols se déroulant parfois avec violence, il est prévu de réprimer les infractions contre les personnes. L'article 222 du code pénal punit les coups et blessures simples d'une peine d'emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 10 000 à 100 000 F CFA (15 à 152 euros) ou alors de l'une de ces peines seulement. La peine s'aggrave si l'infraction a été commise avec arme et la peine passe de 6 mois à 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 20 000 à 200 000 F CFA (30 à 305 euros) ou l'une de ces peines seulement. Même dans le cas où l'infraction a entraîné une infirmité permanente l'emprisonnement varie entre 1 à 8 ans maximum. L'alinéa 5 du même article précise qu'au cas où l'infraction entraîne la mort de la victime, alors le coupable encourt une privation de liberté de 10 à 20 ans. (RABO)

Le vagabondage et la mendicité peuvent être considérés comme les centres de formation de la plupart des délinquants qui une fois adultes ne peuvent plus tendre la main pour mendier, alors ils se transforment en voleurs. L'article 177 du code pénal qualifie de vagabonds « *ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession* ». Si ces deux pratiques sont tolérées pour les vieillards de plus de 60 ans et les infirmes (article 180), le code pénal les classe parmi les délits notamment en ses articles 178 et 179 qui condamnent ces délits à un emprisonnement de 3 à 6 mois.

7.1.3 Les textes dans le domaine des eaux

Les aspects relatifs à l'eau de boisson rejoignent en partie ceux concernant les déchets et sont contenus dans le premier point (7.1.1). Il s'agit à ce niveau de mettre l'accent sur les documents d'urbanisme conçus pour éviter que les eaux ne provoquent beaucoup de dommages préjudiciables à la communauté (particulièrement les inondations). Dans le cadre de la réforme des textes législatifs et réglementaires initiés par les autorités de la quatrième République, le domaine urbain a beaucoup retenu l'attention des législateurs. Parmi ces documents figure la Loi N°2008-03 du 30 avril 2008 portant Loi d'Orientation sur l'Urbanisme et l'Aménagement Foncier (LOUAF) qui abroge l'Ordonnance n°97-005 du 17 janvier 1997 prise pour adapter les textes (dont certains datent de 1945) au contexte actuel. La nouveauté de cette loi c'est l'abandon du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) comme plan d'urbanisme au profit du Plan Urbain de référence (PUR) complété par le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Cette loi dont l'adoption intervient après la loi N°2002- 013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes, tout en accordant des avantages aux collectivités territoriales, crée les conditions pour que certaines collectivités restent en marge faute de moyens pour réaliser leurs documents de planification urbaine. En effet, c'est à la collectivité d'assurer le financement de l'élaboration de son PUR même si elle peut bénéficier du concours financier et/ou technique de l'Etat (article 8). Quant au POS, son élaboration se fait conjointement par l'Etat et la collectivité (article 9).

Le plus important dans ces documents d'urbanisme est l'obligation faite au lotisseur de procéder à des travaux d'aménagement avant toute mise en vente des parcelles produites. Ces aménagements concernent la voirie et les réseaux divers. Derechef, le lotissement des zones inondables est interdit. Or les inondations pluviales et fluviales sont essentiellement liées à la non observance de ces dispositions par l'Etat, ses démembrements et les lotisseurs coutumiers.

7.2 Les aspects institutionnels

L'une des particularités du Niger est la prolifération des textes législatifs et réglementaires et parfois la confusion dans les attributions entre différents ministères et services. Les ministères et services se créent en fonction des circonstances sur des bases politiciennes dans le souci

uniquement de récompenser des alliés politiques d'où l'enchevêtrement des compétences et le manque de visibilité de l'action politique. Loin d'apporter des solutions idoines aux problèmes multiformes qui assaillent les collectivités, l'imbroglio né de des attributions partagées entre plusieurs ministères et services (figure n°7.1), donne peu de lisibilité aux pratiques gestionnaires.

7.2.1 Environnement

Dans le point 7.1.1 nous avons évoqué un certain nombre de textes rentrant dans le cadre de la sauvegarde et de l'entretien de l'environnement en général et urbain en particulier. Parmi les acteurs institutionnels impliqués dans l'application de ces textes on note entre autres :

- **le ministère de l'urbanisme** qui a en charge l'élaboration de la politique nationale d'urbanisme ainsi que l'élaboration des plans d'urbanisme. Parmi ses attributions, on peut citer notamment la réalisation et/ou le contrôle des études de planification urbaine, d'urbanisme opérationnel, d'assainissement, de cartographie et de topographie, le contrôle de l'occupation du sol conformément aux plans et règles générales d'urbanisme, l'élaboration et l'application de la législation et de la réglementation en matière domaniale, foncière et cadastrale, d'urbanisme et d'habitat (décret n°2005-040/PRN/MUH/C du 18 février 2005 portant attributions du Ministre de l'urbanisme, de l'habitat et du cadastre).

Deux importantes directions s'occupent de l'urbanisme prévisionnel (Direction de l'urbanisme) et de la programmation des logements (direction de l'habitat). Le service central de l'assainissement et des infrastructures urbaines rattaché à la direction de l'urbanisme et de l'habitat est chargé de vérifier la conformité des projets d'assainissement avec le schéma directeur d'assainissement et de mener des actions de sensibilisation en direction de tous les acteurs (arrêté n°081/ME/I/T/DGUHC).

- **le ministère des finances** auquel est souvent rattaché le service du cadastre. Il intervient dans l'immatriculation des biens fonciers publics et privés (ce service est parfois rattaché au ministère de l'urbanisme).

- **le ministère de l'équipement et des infrastructures** qui, vu le manque de moyens des collectivités et du Ministère de l'urbanisme, intervient *à posteriori* pour réaliser des travaux qui normalement devaient être faits avant la vente des parcelles comme par exemple la voirie et les réseaux de drainage.

- **le ministère de la santé publique** : A travers la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education Pour la Santé (DHP/EPS), le ministère de la santé intervient dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale de santé (arrêté n°00262/MSP du 30 novembre 1999). Le bureau hygiène de l'environnement de la division

hygiène publique a pour missions essentielles de participer à la mise en œuvre de la politique d'hygiène environnementale d'une part et d'autre part à l'élaboration et à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'hygiène de l'environnement.

- **le ministère de l'environnement** : au niveau de ce ministère deux structures interviennent dans la gestion des déchets : le service de lutte contre les pollutions et nuisances relevant de la direction de l'environnement et le bureau d'évaluation environnemental et des études d'impact.

Le service de lutte contre les pollutions et nuisances a plusieurs missions que lui confère l'arrêté n°064/MHE/DAAF du 03 septembre 1992. Outre l'application de la politique environnementale dans le domaine de la lutte préventive et active contre les pollutions et nuisances en vue de l'amélioration du cadre de vie, le service doit concevoir un code de l'environnement et préparer des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de ses compétences. De plus, le service participe à la surveillance de la gestion des déchets solides et liquides et des décharges publiques, des unités artisanales, des établissements industriels dangereux. Il définit des programmes de sensibilisation et d'information dans le domaine de la lutte contre les pollutions et nuisances, etc.

Quant au bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact, il a (selon les dispositions de l'ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement), compétence sur toutes questions relatives à l'environnement (article 8). A ce titre, il donne un avis sur toutes actions susceptibles de porter atteinte aux milieux naturel et humain (alinéa 1, article 4).

La direction des ressources en eau est aussi concernée par la gestion des déchets dont les analyses au niveau de certains sites ont montré des signes de pollution des nappes.

- **le ministère des mines**

Le service des établissements classés dangereux et incommodes devrait assurer sur l'ensemble du territoire national le contrôle et le suivi de la sécurité dans les établissements classés, dangereux, insalubres ou incommodes. Il doit aussi élaborer les textes réglementaires et s'occuper entre autres du contrôle de la pollution et des effluents industriels et l'impact des unités industrielles sur l'environnement. Le suivi de l'évolution des techniques et des normes en matière de protection de l'environnement relève également du ressort de ce service de la direction des mines (SOCREGE ED/2000).

- **le ministère de l'intérieur et de la décentralisation** assure la tutelle des collectivités territoriales. La direction de l'Aménagement du territoire prend part à la gestion des déchets.

- **La région de Niamey**, est érigée en Communauté Urbaine en vertu de la loi N°98-32 du 14 septembre 1998 déterminant le statut des Communautés Urbaines. Subdivisée en 5 communes urbaines, la CUN couvre une superficie de 239,263 km².

La CUN est dotée de structures déconcentrées exerçant les compétences dévolues aux organes nationaux des ministères. Ces structures partagent certaines tâches avec les structures décentralisées (structures communales) c'est pourquoi, la CUN doit assurer entre autres :

- la gestion du garage municipal
- la réalisation et l'entretien des réseaux de voiries intercommunales
- la réalisation des réseaux primaires d'assainissement en collaboration avec le ministère de l'urbanisme
- la tutelle des établissements publics intercommunaux
- la planification et la programmation urbaine
- l'installation et l'entretien de réseau d'eau et d'électricité. (SOCREGE ED/0200)

En dehors des services déconcentrés composés de plusieurs directions régionales (environnement, santé, agriculture, mines, urbanisme, habitat et construction), la CUN dispose d'une administration décentralisée se chargeant de l'organisation et du contrôle des communes dans le processus de gestion des déchets solides, la commande et l'entretien des matériels (containers, bennes) ainsi que la gestion des décharges officielles ou la suppression des décharges sauvages.

C'est à la Direction des Services Techniques (DST) qu'il revient la mission de définir et de mettre en œuvre la politique régionale en matière de voirie et d'assainissement. La DST assure aussi la coordination des activités des services techniques au niveau des 5 communes ainsi que l'élaboration, le suivi, le contrôle et la mise en application des études et programmes d'urbanisme, des travaux d'assainissement, etc. De plus, la coordination de l'action des services de la voirie, l'assainissement et la gestion du garage municipal lui incombent.

La DST coiffe trois services dont les actions sont complémentaires dans le cadre de la gestion des déchets et l'exécution de certaines tâches d'aménagement urbain.

- Le Service de la voirie assure la réalisation et l'entretien des réseaux de voies primaires ainsi que la protection et l'entretien des réseaux routiers. En outre, il assure en collaboration avec les responsables techniques des 5 communes, l'entretien et le rechargement des routes latéritiques.
- Le Service de l'assainissement dont les activités se résument principalement au suivi du ramassage des ordures par les différentes communes. Ce service assure la construction et l'entretien des équipements de traitement des déchets solides et liquides.

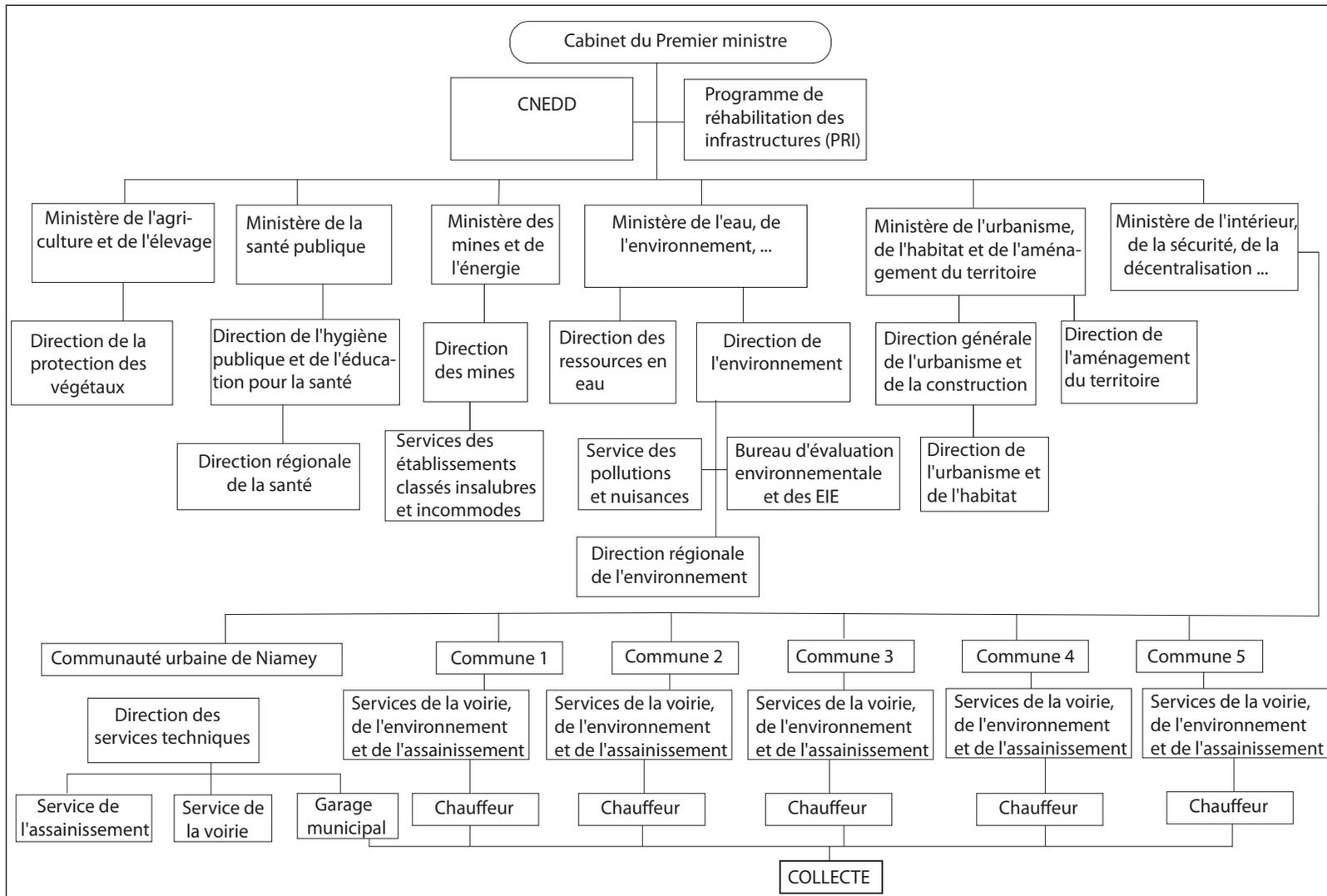


Figure n°7.1 : Les principaux acteurs institutionnels de la filière déchets

Source : SOCREGE (2000), adapté par ISSAKA H. (2010)

- Le Garage municipal : il est commun à tous les services de la CUN et des communes et les matériels (roulant) sont utilisés sans qu'il n'y ait quelqu'un qui en soit responsable puisqu'il n'y a pas d'affectation individuelle du matériel et du personnel par service. La mission du garage est d'assurer la disponibilité des matériels et engins pour la bonne exécution des tâches dévolues aux services précités en entretenant l'ensemble du parc auto de la CUN et des communes. Il assure en outre la fourniture de services et prestations rémunérées pour le compte d'autres administrations, établissements publics et même pour les personnes physiques. Cette tâche semble d'ailleurs prépondérante sur les autres missions ces dernières décennies.

7.2.2 Sécurité

Principalement ce sont les ministères de la justice et de l'intérieur qui sont les acteurs institutionnels dans le domaine de la sécurité publique. L'action des deux ministères est complémentaire et à priori ne devrait pas créer un conflit de compétence à l'origine de l'attribution des autorités dont profitent souvent ceux qui violent la loi.

Le ministère de la justice intervient à travers les différents tribunaux et cours chargés d'appliquer les peines prévues par le code pénal. Quant au ministère de l'intérieur, c'est à travers sa Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) qu'il intervient en amont par la prévention et parfois le règlement de certains délits. La DGPN dont les attributions et l'organisation ont été fixées par le décret n°95-079PPRN/MI/AT du 4 mai 1995 nous intéresse singulièrement car c'est elle qui est chargée entre autres (article 1) :

- d'assurer le maintien de l'ordre, la salubrité et la tranquillité publiques
- de rechercher, de centraliser et d'exploiter les renseignements intéressants la sûreté et la sécurité
- d'analyser les rapports des autorités administratives et judiciaires sur les faits intéressants la sûreté et la sécurité
- etc.

Chaque région est dotée d'une direction régionale de la police chargée de coordonner les activités des différents commissariats. Deux directions interviennent dans la prévention et la répression de la délinquance à savoir la direction de la police judiciaire et celle de la sécurité publique.

La Direction Police Judiciaire (DPJ) est chargée principalement de lutter contre la grande criminalité. L'article 14 du code pénal lui assigne de « *constater les infractions à la loi pénale, de rassembler les preuves, de rechercher les auteurs en vue de leur déferrement au parquet des juridictions* », etc.

La Direction de la sécurité Publique (DSP) : elle a en charge la coordination et le contrôle des activités des huit Directions régionales chargées d'assurer les missions de police administrative ainsi que le traitement de la petite et moyenne délinquance dans les zones urbaines.

7.2.3 Les eaux (Inondations)

Dans le domaine des eaux, le Niger dispose d'une pléthore d'acteurs institutionnels dont la coordination des actions aurait permis d'éviter beaucoup de désagréments aussi bien pour les services publics que pour les acteurs privés. Nous nous contenterons d'évoquer les principaux acteurs institutionnels dont les actions ont un rapport direct avec les inondations (pluviales et/ou fluviales). Ces acteurs évoluent dans des structures nationales, internationales ou dans des projets internationaux.

7.2.3.1 Les structures nationales

Les structures nationales sont constituées des ministères et leurs démembrements. Nous nous basons sur la configuration actuelle du gouvernement⁵⁸ pour faire cette présentation étant entendu qu'au gré des remaniements gouvernementaux les structures peuvent changer.

- **Le ministère de l'eau, de l'environnement et de la lutte contre la désertification** : c'est le pivot du gouvernement en matière de gestion des ressources en eaux. Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière des ressources en eau. En outre, il doit concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de préservation et de développement des ressources forestières, halieutiques, fauniques et apicoles. Il assure la prévention et le contrôle en matière de pollution et de nuisance.

La direction de l'environnement et le bureau d'évaluation environnementale et d'études d'impact ont un rôle important à jouer dans l'hydrologie urbaine de Niamey. Ce ministère qui doit, entre autres, définir et mettre en œuvre les politiques et stratégies dans le domaine de l'hydraulique tout en assurant la sensibilisation et l'encadrement de la population en matière de gestion de l'eau, doit également coordonner les relations entre les autres organismes (nationaux ou internationaux) intervenant dans le domaine de l'eau. C'est aussi à ce ministère qu'incombe la mission de veiller à l'application effective des conventions et accords internationaux ratifiés par le Niger. Pour mener à bien sa mission, le ministère dispose d'outils de travail (SOCREGE, 2000) dont :

⁵⁸ Le gouvernement de transition actuel compte 20 ministres contre plus de 30 pour les précédents.

* le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau qui est un outil dont les orientations tournent autour de la responsabilisation des populations et la préservation de l'environnement. Ce schéma est renforcé par l'ordonnance n°93-014 du 2 mars 1993 portant régime de l'eau, modifiée et complétée par la Loi N°98/041 du 7 décembre 1998 et son décret d'application qui consacre le régime de l'eau. A travers cette loi, les différentes utilisations hydrauliques ont été encadrées et doivent s'inscrire dans le cadre du bassin versant de façon à produire le minimum possible de perturbation du cycle hydrologique en garantissant de manière optimale la quantité et la qualité des eaux. Les ordonnances n°93-015 (fixant les principes d'orientation du code rural), n°93-13 du 2 mars (instituant un code d'hygiène publique) et n°93-16 du 2 mars 1993 (portant loi minière) participent toutes de cette volonté affirmée (du moins en théorie) d'assurer une gestion efficiente ainsi qu'une utilisation et une protection efficaces des ressources en eau.

* Le programme hydraulique national : alliant eau et développement durable, les actions visées par cet outil sont notamment l'amélioration de la connaissance des ressources en eau et la satisfaction des besoins en eau pour une période s'étalant sur 5 à 10 ans. Le programme doit veiller à ce que le cadre institutionnel et juridique de l'eau soit adapté.

* La direction des infrastructures hydrauliques est composée de cinq services dont celui de l'hydraulique urbaine. Ses attributions les plus importantes de notre point de vue sont entre autres la préparation des textes législatifs et réglementaires en matière d'infrastructures hydrauliques en relation avec les autres directions intervenant dans le même domaine et de veiller à l'application de la politique nationale en matière d'hydraulique urbaine, rurale, etc. C'est à cette direction qu'il revient de choisir le moyen d'exhaure type à utiliser sur l'ensemble du territoire national.

* La direction des études, de la programmation et de l'intégration régionale : les bassins de principaux cours d'eau (fleuve, Komadougou, Lac Tchad, etc.) sont partagés par plusieurs pays. Cette direction doit assurer au niveau national la coordination des activités techniques bilatérales ou multilatérales. En outre, la direction doit s'assurer de la conformité des projets et programmes du ministère aux politiques et plans nationaux de développement. Elle procède à l'évaluation de l'impact socioéconomique et environnemental des projets initiés et gère les dossiers d'organismes d'intégration régionale œuvrant dans le domaine de l'hydraulique comme par exemple le Comité permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

* Les sociétés d'exploitation de l'eau : depuis la privatisation de la société nationale des eaux, deux sociétés interviennent dans le domaine de l'exploitation et de la distribution de l'eau. La Société des Patrimoines des Eaux du Niger (SPEN) dont les capitaux sont entièrement détenus par l'Etat a pour mission d'assurer la gestion du patrimoine et des investissements et

la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) à capitaux majoritairement privés qui, par contrat d'affermage de 10 ans renouvelable, doit assurer la production, le transport et la distribution de l'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains afin de faciliter l'accès de cette denrée à la majorité de la population vivant dans les centres indiqués. Au niveau de Niamey par exemple, la SEEN devrait étendre son réseau primaire de 36 Km (en 2001) afin de faciliter l'accès à l'eau potable aux populations vivant dans les quartiers périphériques.

- **Le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire** : ce ministère intervient dans la planification du développement des agglomérations à travers les études d'ordre général et tout ce qui se rapporte à la gestion et à l'aménagement urbains. Dans le domaine des eaux, c'est à cette structure qu'il revient la conception, la réalisation et le contrôle des réseaux et ouvrages d'assainissement ainsi que la protection des centres urbains contre l'aléa inondation.

- **Le ministère de transport** intervient à travers sa direction de la météorologie nationale qui est chargée de coordonner et d'harmoniser la politique nationale en matière de météorologie et d'assurer la gestion et l'exploitation des réseaux d'observation et de télécommunication météorologiques, notamment le réseau pluviométrique national. Ses données sont vendues aux usagers et sont par conséquent plus accessibles aux usagers que celles des autres structures qui sont « gratuites » mais pas accessibles à tous les utilisateurs.

- **Le ministère de la santé publique** : Parmi les missions assignées à ce ministère figurent la protection des points d'eau et le contrôle de la qualité de l'eau et son traitement. Deux directions de ce ministère jouent un rôle important dans le suivi de la qualité de l'eau : ce sont le Laboratoire National de Santé Publique et d'Expertise (LANSPEX) qui effectue les analyses des paramètres physico-chimiques de l'eau distribuée à Niamey par la SEEN. L'autre direction est celle de l'hygiène publique et de l'éducation pour la santé dont la mission a été précédemment évoquée (point 7.2.1).

- **Le cabinet du Premier ministre** à travers le haut commissariat au barrage de Kandadji. On estime que ce barrage une fois réalisé permettra de réguler le débit du fleuve et augmenterait les chances d'éviter à Niamey la pénurie en eau au cours de la période d'étiage (avril-juin). De plus, la régulation des débits pourrait mettre fin à l'inondation due à la crue soudanienne (décembre-janvier).

7.2.3.2 Les principales structures internationales

Il s'agit d'institutions impliquées directement dans l'hydrologie urbaine de Niamey comme :

- **Le Centre Régional Agro-hydro-météorologique (AGRHYMET)**, c'est une institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel créée en 1974. Il dispose d'une banque de données hydrologiques des 9 pays membres (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Cap Vert). Les données dont il dispose concernent les hauteurs d'eau, les débits, les courbes d'étalonnage sur un pas de temps journalier. En outre, l'AGRHYMET dispose d'un bulletin d'information dans lequel sont publiées certaines de ses données hydrologiques.

- **Le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)** : Les activités du centre concernent la prévision du temps à courte et moyenne échéances, la veille climatique, la prévision saisonnière, etc. pour l'ensemble des 53 pays africains membres. Il joue un rôle indéniable dans la prévision hydrologique de concert avec l'AGRHYMET avec lequel, il a initié l'atelier sur la prévision saisonnière des écoulements des principaux cours d'eau en Afrique occidentale. « *Cette prévision, réalisée en début de chaque saison des pluies, permet de mettre en place la stratégie d'évacuation des eaux dans le cas où des pluies à écoulements importants sont prévues* » (SOCREGE, 2000).

D'autres structures non moins importantes comme l'**Autorité du Bassin du Niger (ABN)** sont présentes à Niamey. Outre le centre de documentation, l'ABN dispose d'un Centre Inter Etats de Prévisions Hydrologiques (CIP/HYDRONIGER) qui fournit quasiment les mêmes données que celles produites par l'AGRHYMET. Ces données concernent les pays membres de l'ABN que sont le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

7.2.3.3 Les projets internationaux

Plusieurs projets et programmes sont intervenus pour renforcer les données disponibles dans le domaine de l'hydro-climatologie et de la mise au point des algorithmes d'estimation des précipitations par télédétection (RADAR et Satellite). C'est le cas par exemple du projet Flow Regimes from International Experimental and Network Data/ Afrique de l'Ouest et Centrale (FRIEND/AOC) dont les données sont actuellement gérées par l'AGRHYMET et l'Hydrology-Atmosphere Pilot Experiment in the Sahel (HAPEX SAHEL/EP SAT Niger). Le Haspex Sahel/EP SAT Niger « *est un programme d'observation des processus terre-atmosphère ayant pour but de quantifier les interactions entre l'atmosphère et la surface continentale* ». Le Haspex a permis de produire des données relatives à la recharge d'eau souterraine servant en partie à l'alimentation en eau de boisson des Niaméyens. (SOCREGE,

2000). HAPEX SAHEL et EPSAT Niger ont bénéficié de l'expertise de l'IRD (ex ORSTOM) qui a réalisé plusieurs études des bassins urbains de Niamey entre 1963 et 1987.

7.3 Les pratiques des acteurs

Les aspects institutionnels ont montré qu'il existe une profusion de textes et d'acteurs dont les prérogatives se combinent en donnant une confusion qui obscurcit la lisibilité des actions étatiques car au lieu d'agir de façon complémentaire, les agents ont plutôt tendance à se complaire dans une attitude attentiste. Le partage des attributions et le manque de moyens encouragent la démission des autorités qui se jettent la responsabilité du laisser-faire. Les agents sont plutôt enclins à faire de la consultation ou à effectuer des missions car c'est cela qui leur est directement profitable.

L'essentiel n'est pas l'abondance des textes mais plutôt leur application. Au Niger et à Niamey singulièrement la violation des textes est manifeste nonobstant l'existence des agents chargés de les faire appliquer. Les plus hautes autorités voient des pratiques extraréglementaires mais cela ne semble pas les préoccuper. Certes, des mesures épisodiques à l'allure d'effets d'annonce sont parfois prises mais très vite abandonnées au profit de l'anomie qui semble profiter à tout le monde ou du moins met à nu les défaillances de tous les acteurs.

7.3.1 Les pratiques dans le domaine de la salubrité

Dans le souci d'assurer la salubrité de la ville les autorités ont, outre les textes réglementaires, créé un service chargé d'assurer la salubrité. Si lors des premières années de l'accession du pays à l'indépendance les autorités maîtrisaient la gestion des déchets à cause de la taille modeste de la ville, peu à peu cette gestion des déchets leur échappe. A partir de 1990 non seulement la ville a connu une croissance spatiale sans précédent (chap.2) mais en même temps avec la crise économique et le désengagement progressif de l'Etat des services sociaux, les moyens ne font que s'amenuiser. A titre d'exemple le nombre de bacs à ordures est passé de 271 en 1992 à 102 en 2003 et le personnel est réduit de 298 à 122 de 1992 à 2000 (SIDIKOU A.H., BONTIANTI A. 2008). Après avoir mis en place tout l'arsenal réglementaire, on aurait cru à la volonté des gouvernants si les moyens conséquents avaient suivi les textes afin que cette procédure soit profitable à l'ensemble de la communauté. En lieu et place de cet engagement minimum, on assiste au contraire à un retrait inquiétant de l'Etat du domaine de l'hygiène et de l'assainissement dont les moyens mis à la disposition ne faisaient que s'amenuiser au fil des ans pendant que la demande se fait de plus en plus pressante. La conséquence, c'est le développement des dépotoirs sauvages et la formation de monticules d'ordures autour des containers. Conscientes de leur défaillance, les autorités

n'osent plus envoyer la brigade sanitaire pour réprimander ceux qui violent le code de l'hygiène publique. La conséquence de cette démission de l'Etat, c'est la prolifération des déchets de toutes sortes sur l'ensemble du paysage urbain. Face à ce péril qui guette la population dans un contexte de manque d'emploi généralisé pour la majorité des jeunes, des acteurs nouveaux sont intervenus pour pallier l'incompétence de l'administration et rendre l'environnement urbain un peu plus décent : ce sont les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Groupements d'intérêt économique (GIE) et parfois de simples individus qui proposent leurs services aux ménages afin d'assurer la collecte des déchets. Les premières initiatives (notamment celle du GIE SHARA) ayant été favorablement accueillies à la fois par les gestionnaires de la ville et les partenaires extérieurs, plusieurs structures seront créées pour intervenir dans le domaine de l'assainissement.

Du fait de la profusion d'ONG et de GIE dans le domaine de la salubrité, nous allons brièvement présenter un cas qui a semblé faire école un moment à Niamey : le GIE FABA créé en 1997. FABA qui signifie aide en Zarma, est une petite entreprise ayant signé des contrats à la fois avec la Communauté Urbaine de Niamey (pour le balayage des principales artères de la ville) et d'autres structures (la Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière et la Société de Construction et de Gestion des Marchés) pour lesquelles elle assurait la collecte des déchets. Dans le cadre de la convention signée avec la CUN, FABA bénéficierait d'un contrat de gestion déléguée de 6 000 000 F CFA par mois (près de 9147 euros) pour payer la centaine d'ouvriers qu'elle emploie (SOCREGE, 2000).

La réputation de l'entreprise a fait qu'elle a étendu ses activités au niveau de certaines villes de l'intérieur du pays comme Tillabéry, Tahoua et Téra. Nonobstant le salaire dérisoire des ouvriers qui travaillent 10 heures par jour pour moins d'un euro, le clientélisme et l'instabilité à la tête de la Communauté Urbaine ont beaucoup pénalisé le GIE qui n'arrivait plus à assurer le salaire des ouvriers. Ces derniers ont accumulé en 2000, sept mois d'arriérés de salaire. La direction de l'entreprise n'a trouvé d'autre solution que de vendre une partie de son parc auto pour mettre les agents dans leur droit et éviter ainsi de mettre la clef sous le paillason. La réalité des ONG est que les contrats sont toujours signés sur la base de relations personnelles qu'entretient le responsable de la structure avec les dirigeants de la CUN dont chacun veut octroyer des marchés à ses proches : la conséquence, c'est la multiplication des contrats et l'accumulation des dettes. Faisant face à des difficultés de trésorerie, la CUN procède souvent à des lotissements ou à des déclassements d'espaces verts pour honorer ses engagements. Dans ce cadre, FABA a dû se contenter de parcelles en compensation des prestations non honorées par la CUN en 2003. La même année (2003) un autre prestataire de service qui intervient aussi dans l'assainissement a été payé en parcelles (3 parcelles de 600 m² en raison de 10 000 F CFA le mètre carré au niveau du lotissement Zone Tampon) pour les 18 000 000 F CFA que lui doit la CUN. Pour FABA, le montant s'élèverait à 51 000 000 F CFA et le règlement s'est effectué de la même manière. Le clientélisme politique et la politisation à outrance de la gouvernance urbaine ont fait que FABA que les études techniques effectuées envisageaient comme le potentiel repreneur dans le cadre d'une privatisation de la gestion des

déchets au niveau de la CUN s'est vu damer le pion par une société camerounaise dénommée Société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM). Dans une opacité digne des régimes corrompus, un contrat de 5 ans pour près de 6 milliards de francs CFA (toutes taxes comprises) soit 9 025 073 € a été signé entre la CUN et cette société sans que ce contrat soit l'objet d'un appel d'offre. Les prestations de la nouvelle société tournent autour :

- de la mise en place des containers à ordures (9 et 16 m³) dans les zones appropriées et leur vidage
- de la collecte des ordures ménagères par apport volontaire à des points fixes
- du transport des ordures ménagères à la décharge
- du traitement des ordures ménagères à la décharge
- du piquetage et du balayage des principales rues, places publiques et marchés.

Ces dispositions contenues dans l'article 2 du cahier des clauses administratives particulières sont salutaires si la société ne failli pas à sa mission. Les premières actions d'HYSACAM étaient encourageantes car en moins d'un semestre d'activité quasiment tous les monticules d'ordures de la ville ont été dégagés. Cependant, HYSACAM ne semble pas bénéficier mieux que ses prédécesseurs du soutien dont elle a besoin, une fois que les responsables qui lui ont octroyé le marché ne sont plus aux affaires. Pour preuve, il a fallu que le régime tombe pour que deux mois après, les nouveaux responsables de la CUN relancent la mobilisation populaire en vue d'assainir la ville. Selon l'administrateur délégué de la CUN⁵⁹ seul le tiers des déchets produits sont quotidiennement acheminés au niveau des décharges officielles par HYSACAM soit 300 tonnes par jour, les 600 tonnes restent dans la ville et les monticules qui ont commencé à disparaître refont surface. C'est dire que les immondices (figure n°7.2) vont s'amonceler davantage au grand dam de la santé publique.



Figure n°7.2 : Dépotoirs sauvages

Source : Enquête de terrain, 2009

⁵⁹ Sahel Dimanche n°1387 du 21 mai 2010, p4.

Face à cet imbroglio entretenu par les autorités dans la gestion des déchets, des initiatives populaires, encadrées par des partenaires extérieurs ont vu le jour au niveau de certains quartiers. C'est le cas du Comité de Salubrité du quartier Talladjé dont la structure ressemble à celle d'une ONG (figure n°7.3). Cette initiative a l'avantage d'offrir aux ménages à revenu modeste, des équipements sanitaires à moindre coût et d'améliorer substantiellement leur environnement. L'implication active des leaders d'opinion et le gain palpable que tire la population pourraient être une source de pérennisation des actions tant que la population tire directement profit des actions. Toutefois, la solution idoine, ne résiderait que dans une prise en main de ce problème par la population sans assistance étrangère, or ce pari est loin d'être gagné. En effet, l'efficacité des actions des comités de salubrité parrainés par CIMA International se mesure dans leur continuité une fois que le projet pilote d'assainissement des quartiers périurbains de la ville de Niamey arrive à son terme. Les nouveaux acteurs dont certains ont signé des contrats avec la CUN comme FABA ont vite montré leurs limites : certains pour un problème de gestion, d'autres par le non respect du contrat par les signataires (les prestataires n'ont pas toujours la main d'œuvre nécessaire et certains bénéficiaires accumulent les arriérés de paiement).

« Au niveau de la Commune 4, Talladjé a un comité de salubrité dont je suis le Président d'honneur. Ce comité a un bureau complet. Nous avons travaillé avec CIMA International, une ONG qui lutte contre les eaux d'égouts. Elle nous a construit des latrines, des puits, des lavabos selon le désir de chacun. L'ONG finance la réalisation à 90%. Elle a aussi construit des douches publiques. Nous organisons épisodiquement une journée de salubrité au cours de laquelle le Maire de la commune est invité et parfois CIMA International met en jeu une coupe de salubrité entre 8 quartiers : Talladjé, Banga-Bana, Karadjé, Boukoki 1 à 4 et Lazaret. Nous avons gagné 3 coupes ; les 2 sont à la Mairie et la troisième est actuellement dans mon palais. Les campagnes de salubrité sont mensuelles (1fois) sauf si Niamey doit accueillir des délégations étrangères. Dans ce cas, on s'organise pour rendre les artères propres (la route principale surtout). Avant l'ONG SAPTA intervenait dans le quartier. Mais cette ONG n'est plus opérationnelle. C'étaient ses agents qui faisaient le porte à porte dans le quartier à l'époque. Avec l'arrivée de CIMA International et notre Comité de Salubrité, tout se passe bien. L'arrivée des Camerounais (HYSACAM) a permis d'améliorer la situation car ils ont pu évacuer tous les tas d'ordures que nous étions incapables d'acheminer vers les décharges... »

Entretien avec le chef de quartier de Talladjé

Figure n°7.3 : Salubrité à Niamey : Des belles mais éphémères initiatives

Source : Enquête de terrain, 2009

D'ailleurs HYSACAM en dépit de l'important effort financier consenti par l'Etat ne semble pas faire exception. En effet, les tas d'ordures ont recommencé à s'amonceler un an après le début des activités d'HYSACAM et à un moment où on pense qu'il a une maîtrise réelle du

terrain. Mais le problème c'est la concussion et la gabegie qui règnent à tous les échelons de la CUN car pour beaucoup d'observateurs, le contrat d'HYSACAM signé par accord tacite aurait permis à des entreprises locales d'assurer convenablement le travail et l'argent aurait permis de doter la CUN des moyens matériels qui lui font défaut pour mener à bien son travail. Cependant si ce contrat avait été signé avec des entreprises nationales, on estime que les intermédiaires ne s'en seraient pas bien sortis avec de confortables commissions. D'ailleurs le ping-pong autour de la signature de la convention d'HYSACAM en dit long sur le flou qui entoure l'intervention de cette société. Il a fallu que le régime qui l'a amené tombe pour que des insuffisances apparaissent.

En attendant de trouver une solution à cette insalubrité, les citoyens font face à ses conséquences sanitaires avec les différentes maladies hygiéniques pour lesquelles chacun trouve un remède en fonction de ses moyens. La réaction face à la maladie dépend de plusieurs facteurs dont entre autres la perception de la pathologie, elle-même influencée par des considérations culturelles ; l'accès à un centre approprié de traitement et les moyens à investir pour guérir la maladie. En dépit de l'abondance relative de centres de santé à Niamey, beaucoup préfère d'abord essayer un traitement moins onéreux. C'est seulement quand la pathologie persiste que le recours aux centres de référence s'impose à tous ceux qui trouvent coûteux l'accès à l'hôpital par exemple.

Nonobstant cette réticence, la fréquentation des centres de santé est prépondérante dans les choix de traitement (figure n°7.4).

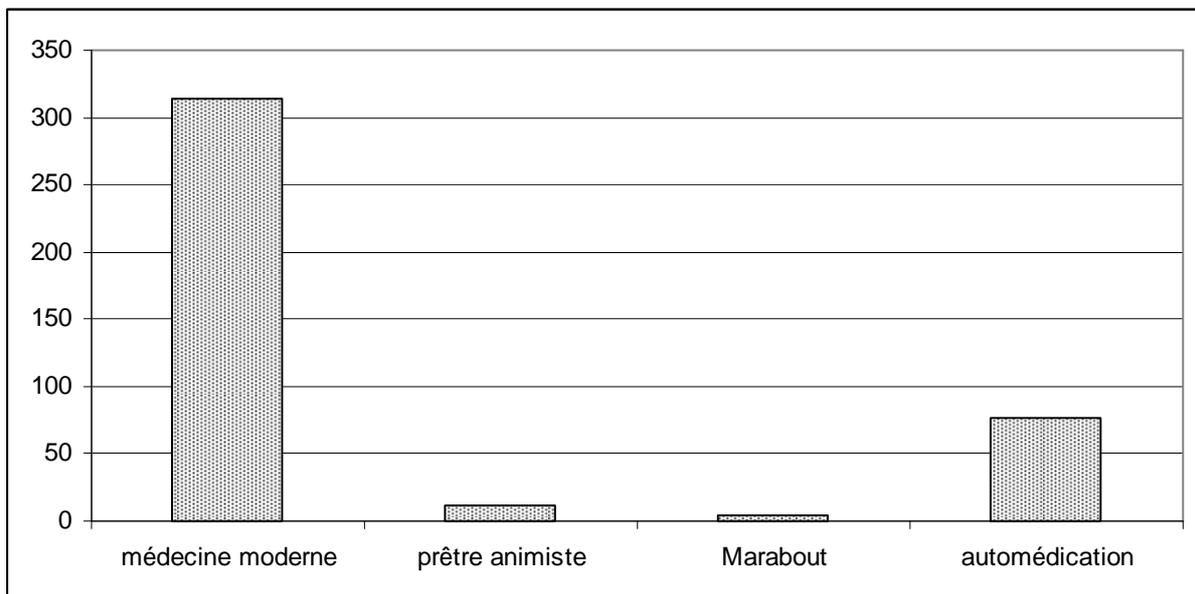


Figure n°7.4 : Le type de traitement suivi par les patients

Source : Enquête de terrain, 2008

Ainsi, 77% des malades optent pour la médecine moderne c'est-à-dire se présenter devant un agent de santé afin qu'il fasse le diagnostic de la maladie et prescrire un traitement. Par contre, 19% se basent sur les symptômes pour acheter directement un médicament avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. Derechef, les produits pharmaceutiques qu'ils achètent n'obéissent souvent à aucun contrôle. Ils se ravitaillent au niveau des «pharmacies par terre».

Cette industrie du médicament contrefait s'est développée depuis que l'Etat s'est désengagé des secteurs de base en l'occurrence le système sanitaire. Des produits pharmaceutiques d'origine et de qualité douteuses ont envahi le marché des soins. Tous les types de produits sont retrouvés à un bon prix. Des jeunes désœuvrés se sont ainsi transformés en «secouristes» offrant leurs services aux malades. Ces produits servent dans les meilleurs des cas à adoucir la douleur, au pire, entraînent une complication pouvant aller jusqu'à la mort. Ces produits contrefaits sont dangereux à tout point de vue. Les revendeurs ignorent tout de ces produits parfois inactifs ou sous dosés qu'ils exposent à l'air libre sous des températures excédant à certaines périodes de l'année les 45°C à l'ombre. Certains revendeurs passent la journée à déambuler avec ces «poisons» vendus comme médicaments. L'offre de produits contrefaits n'est pas seulement l'apanage d'individus à la recherche d'une pitance quotidienne. «*Au cours d'une épidémie de méningite au Niger en 1995, les autorités du pays ont reçu un don de 88000 vaccins du Nigeria sur lesquels étaient mentionnés les noms des laboratoires Pasteur-Mérieux et Smith-Kline. Ces vaccins s'étaient avérés être des contrefaçons. Plus de 60000 personnes ont été vaccinées avec ces faux vaccins. Cette contrefaçon a été à l'origine de 2500 décès*» HAMANI ABDOU I., (2005).

En dehors de ces vendeurs à la sauvette de médicaments auprès desquels se ravitaillent beaucoup de ménages, certains préfèrent se remettre aux génies des prêtres et autres charlatans dont parfois les actions sont aussi nocives que les produits contrefaits. Il semble que leur consultation est directe et ne nécessite pas de grands moyens financiers. Leur intervention va des incantations à la prescription de produits le plus souvent à base de plantes locales dont ils seraient les gardiens des secrets. Si la médecine traditionnelle est reconnue comme complémentaire à la médecine moderne, il faut signaler que beaucoup de tradipraticiens à l'image des vendeurs des produits contrefaits, optent pour ce métier non pas parce qu'ils disposent d'un certain secret mais tout simplement pour gagner leurs pains. Certains tradithérapeutes sont des véritables escrocs disposant de poudres et décoctions qu'ils vendent comme la panacée à plusieurs maladies. Si les vendeurs ambulants des produits contrefaits ont fait leur apparition avec les interventions des institutions des Bretton Woods, les marabouts et charlatans existaient bien avant la pénétration coloniale et certains avaient des solides réputations liées souvent à une science médicinale acquise. C'est pourquoi, en dépit de la perte de leur influence dans les traitements des maladies avec l'introduction de la médecine moderne, certains patients continuent à faire confiance à cette pratique réputée pour sa souplesse. 4% des personnes malades de notre échantillon ont recours à ces tradipraticiens

et 75% des consultations ont lieu chez un prêtre animiste. Chez ces derniers, il semble que les frais de consultation soient plus abordables et peuvent être en nature ou en espèce en plus du fait que le paiement peut se faire à tempérament. Tout le contraire de la médecine moderne plus particulièrement les consultations à l'hôpital où il faut payer avant même de voir le médecin. Il faut rappeler que le Niger ne dispose pas de couverture maladie universelle. Seuls les agents de l'Etat et de certaines sociétés ou institutions parapubliques ou privées disposent de prise en charge. La grande masse qui est par ailleurs la plus démunie est laissée à son sort d'où l'option de traitement en fonction des moyens financiers du malade ou de celui qui s'occupe de son traitement.

Si nous avons émis l'hypothèse selon laquelle ces maladies sont liées principalement à l'insalubrité, il s'avère que les populations avancent plusieurs raisons pour expliquer les maladies dans une société où survivent encore des pratiques des croyances traditionnelles imputant la maladie à un sort jeté par quelqu'un. Cela est singulièrement constaté au niveau des enfants qui lors des crises de paludisme adoptent des comportements que les parents interprètent facilement comme l'effet de diable d'où le recours aux prêtres animistes. C'est ce qui expliquerait que 50% des consultations des prêtres le sont en faveur des enfants âgés de moins de 5 ans. A partir de 2008 un programme populiste de gratuité de soins aux enfants âgés de 0 à 5 ans a été annoncé par le gouvernement.

Type de traitement Age_victime	Médecine moderne	Prêtre animiste	Marabout	automédication	Total
De 1 à 4 ans	105	4	0	13	122
De 5 à 14 ans	74	1	1	13	89
De 15 à 19 ans	12	0	0	4	16
De 20 à 49 ans	38	2	2	13	55
50 ans et plus	13	1	0	7	21
Total	242	8	3	50	303

Tableau n° 7.1 : Type de traitement suivi en fonction de l'âge du malade

Source : Enquête de terrain, 2008

Avec cette nouvelle donne, les parents sont encouragés à aller vers les centres de santé pour procurer les soins à cette tranche d'âge particulièrement vulnérable. Cette annonce a au moins eu le mérite de démontrer que la faible affluence vers les centres de soin est simplement due aux coûts que les populations trouvent exorbitants. Personne ne doute de l'efficacité la

médecine moderne mais c'est le coût qui dissuade les gens de fréquenter les formations sanitaires. Avec cette gratuité des soins, on constate que 86% des enfants de moins de 5 ans ont été traités dans un centre de santé. Mais comme tous les programmes à but propagandiste, seuls les premiers sont servis, ceux qui viendront quelques mois plus tard se retrouvent face aux agents de santé qui n'ont que le stylo pour prescrire les ordonnances car il n'y a pas de stocks de médicaments gratuits. La conséquence, c'est le recours à l'automédication ou à un prêtre. L'automédication se pratique beaucoup plus chez les jeunes de moins de 20 ans (60% des personnes concernées). Le danger de cette pratique a été développé plus haut, il pose toute la problématique de la santé publique au Niger en général et à Niamey en particulier. Car si à Niamey où le ratio d'accessibilité aux soins est de loin le moins mauvais, alors qu'en est-il des autres contrées du pays où souvent il n'existe aucun centre de santé et dont seuls les vendeurs des produits contrefaits et les charlatans sont les recours en cas de maladie ? Les personnes âgées de plus de 30 ans ayant recours à l'automédication représentent 30% des individus optant pour cette pratique dangereuse. Mais leur proportion est deux fois moins élevée que celle des plus jeunes. Cela dénote une inquiétude à savoir le fait que les parents se soucient peu de la santé de leurs enfants. L'essentiel étant de calmer la douleur, peu importe les conséquences qui découleraient de l'usage de ces « drogues ». Car à vrai dire, ces produits ressemblent plus à des excitants qu'à des médicaments. L'usage du sobriquet *LAHIYA VITESSE* (la santé en toute hâte) donné à un type de comprimé par la population traduit cet effet immédiat. Une fois consommé, le patient se met à suer or dans la perception collective, la sueur du malade est le signe palpable de l'efficacité du produit car sueur rimerait avec santé. Globalement les gens affirment opter pour un type de traitement pour son efficacité.



(chi2 = 12,99, ddl = 3, 1-p = 99,54)

Figure n°7.5 : Les raisons du choix de traitement

Source : Enquête de terrain, 2008

Ainsi, 58% des personnes affirment avoir fait le choix de l'efficacité dans le mode de traitement de leur pathologie. Mais près d'un tiers des malades ont utilisé un système de soins du fait simplement de la facile accessibilité. C'est plutôt le coût du médicament qui a guidé le choix et non l'efficacité. Dans ces conditions, il est clair que ce sont ceux qui sont dépendants qui sont les plus exposés. Le modèle du Khi2 (figure n°7.5) confirme cette hypothèse de la dépendance très significative dans le choix du traitement suivant qu'il s'agisse des parents ou des enfants. Aussi les parents sont-ils surreprésentés dans la tranche des individus invoquant le manque de moyens pour l'option du traitement. Mais comme ce sont les mêmes parents qui achètent les produits, ils se retrouvent curieusement dans la tranche relativement surreprésentée de ceux qui choisissent l'efficacité dans le traitement plutôt que le coût. Les enfants en font les frais puisqu'ils sont surreprésentés dans la classe des individus pour lesquels c'est le coût qui détermine le choix d'où le recours aux vendeurs ambulants pour tenter de les guérir. En même temps que l'option pour tel ou tel type de traitement pose le problème de moyens financiers, il révèle l'autre aspect de la question sanitaire à savoir la perception de la maladie et un certain nombre de pesanteurs sociales qui concourent à entretenir une situation préjudiciable à la santé de tous. En effet, le manque de moyens financiers n'explique pas totalement l'usage des produits nocifs pour la santé. Des produits génériques sont souvent disponibles en pharmacie à un coût proche de celui des produits contrefaits. Toutefois, l'ignorance et la pauvreté amènent à acheter des produits qui sont parfois plus dangereux que le mal qu'ils sont censés combattre. Or, avec une population malade, la productivité ne fait que baisser et accroître inexorablement la pauvreté.

7. 3.2 Dans le domaine sécuritaire

Plus que la salubrité, la sécurité devrait être une priorité pour l'Etat. A Niamey, depuis le début de la décennie 1990, les conditions sécuritaires ne font que se détériorer au point où le citoyen ordinaire se demande quel rôle jouent les agents de sécurité pourtant très présents dans la ville. Les forces de sécurité (police, gendarmerie, Forces nationales d'intervention et de sécurité) ne semblent pas jouer pleinement leur rôle. Généralement dans leurs déclarations, les forces de l'ordre évoquent le manque de moyen et l'absence de coopération des citoyens qui ne renseignent pas la police sur les comportements délinquants dans les quartiers ou qui refusent parfois de dénoncer les malfrats. Ces arguments sont discutables puisqu'au même moment où l'insécurité prenait de l'ampleur, les structures organisées (associations et syndicats) multipliaient les manifestations contre certaines mesures impopulaires des autorités. Malgré les fortes mobilisations des syndicats et associations, la police n'a jamais eu du mal à disperser les milliers de manifestants et à procéder à des arrestations des leaders syndicaux lorsque des actes de vandalisme sont commis. Certes, les délinquants agissent souvent par surprise et à des moments où il n'est pas aisé de les identifier. Mais ce que beaucoup de citoyens ne comprennent pas, c'est l'occupation de certains espaces (Rouba, Tunnel reliant le musée au Palais des congrès) par les malfrats au vu et au su de tout le monde sans que les forces de l'ordre n'effectuent une descente pour arrêter les hors-la-loi qui ont

réussi à transformer ces endroits en espaces de non droit dans lesquels s'aventurer est suicidaire pour la population. En outre, depuis la fin des années 1980, le nombre de commissariats n'a pas évolué alors que la superficie de la ville a doublé et la population a connu une évolution aussi rapide. Face à cette démission de l'Etat, les populations et les structures se sont organisées en fonction de leurs moyens pour assurer leur sécurité. On assiste alors à la naissance d'agences de sécurité et à la création de comités de sécurité de quartier appelés YAN-BANGA.

7. 3.2.1 Les agences de sécurité

L'inquiétude provoquée par les assauts dévastateurs des brigands et autres hors la loi a conduit certains citoyens à créer de structures de sécurité afin d'offrir leurs services aux personnes morales et physiques.

Des braquages d'automobilistes ou de domiciles avec des armes à feu par des individus non identifiés. Des enlèvements de voitures ou de vol d'objets de valeur. Le démantèlement de bandes de malfaiteurs par la police. Les médias relaient l'information. Les habitants constatent la dégradation de leur environnement vital. Cette ambiance est le lot, presque quotidien, des habitants de la communauté urbaine de Niamey depuis une dizaine d'années. Pourquoi l'insécurité urbaine a, autant, accru malgré la disponibilité des moyens de répression du banditisme ? L'insécurité vient avec le développement, dit-on. Les avis convergent : « il y a beaucoup d'argent qui circulent. Les affaires marchent. Mais, il y a beaucoup de pauvres et beaucoup d'autres qui veulent gagner sans grand effort. Ce sont ceux là qui dérangent », indique un citoyen. Pour cet acteur de la société civile, il n'y a aucun doute : « les armes qui circulent sont pour une grande part dans la détérioration du cadre de vie des populations urbaines et même rurales ». En tout cas, la majorité des attaques l'ont été avec des armes à feu. Ainsi, en 2005, un automobiliste a été braqué avec une arme de guerre en plein jour dans un quartier périphérique. Sa voiture a été enlevée. En novembre dernier, un autre, dans le quartier de Bobiel, a été menacé avec une arme vers 21 heures. Sa voiture a été arrachée. William Bultemeir, l'attaché de défense de l'ambassade des USA au Niger, a eu moins de chance le 22 décembre 2000. Il a été mortellement atteint par une balle, alors qu'il sortait d'un bar restaurant. Son compagnon, Christopher Nelly, a été grièvement blessé par les malfaiteurs. Leur véhicule a été emporté. Tout comme Patrice Bricquet, président de l'ONG Solidarité Niger, qui a été assassiné, le 07 août 2007 à son domicile, par des « amis ». Ils ont enlevé sa voiture et ont été finalement arrêtés par Interpol au Ghana. La disponibilité des armes et l'amenuisement des valeurs sociales ont finalement sonné le glas du caractère sacré de la vie. [] Mais, le phénomène est tellement développé qu'il nécessite le concours de tout le monde. A chaque sortie dans les médias, la police demande la collaboration des populations. Mais répond, Salou, « ce n'est pas toujours facile d'aller dénoncer. Car c'est être en quelque sorte un indicateur de la police. Sans compter qu'on court le risque de se faire descendre par les bandits ou même la méfiance de votre entourage ». Alors vous voulez être complice des bandits, lui ai-je répliqué. « Non ! Ce n'est pas ça », a-t-il coupé. []

Figure n°7.6 : Attention, les brigands utilisent de plus en plus des armes automatiques

Source : H. Adamou in le Républicain : Insécurité urbaine: La flambée à Niamey, mis en ligne par Gorel Harouna (le 24/12/2009) <http://www.medianiger.info/author/gorel/> [décembre 2009]

Placées sous la tutelle de la police nationale à qui elles devront faire recours en cas de situation critique, les agences privées de sécurité ne bénéficient d'aucune subvention de l'Etat. Leurs agents utilisent des bâtons de défense, des gaz de défense, des menottes pour assurer leurs missions. Les clients de ces structures sont essentiellement les grosses sociétés, les organisations internationales (PNUD, ASECNA, PAM, OMS, etc.), les entreprises privées (UNILEVER), les hôtels (Grand Hôtel, Hôtel Sofitel Gawèye, etc.), les ONG internationales. Si la Société Nigérienne de Sécurité (SNS) créée en 2008 n'agit qu'à Niamey comme la plupart de structures de gardiennage, d'autres comme l'Agence de sécurité privée (ASP MOKAM) créée en 1996 et disposant d'une notoriété en la matière agissent aussi bien à Niamey qu'à l'intérieur du pays.

Aujourd'hui face au développement de la délinquance et compte tenu des moyens dont disposent les bandes criminelles (armes blanches et armes automatiques), la tâche de ces structures sera rendue plus difficile car un bâton de défense ou un gaz de défense ne peut en aucune manière dissuader celui qui détient un pistolet ou une autre arme automatique (figure n°7.6).

Les actions des brigands consistant à ligoter les agents de sécurité après les avoir désarmés pour s'emparer des biens montrent que ces structures doivent avoir plus de moyens pour faire face aux gangs. Il n'est pas évident que l'Etat puisse les autoriser à porter des armes automatiques pour assurer convenablement leur mission.

7. 3.2.2 Les comités de sécurité de quartier (YAN-BANGA⁶⁰)

Si au niveau des entreprises et structures organisées et chez certaines personnes aisées on fait recours aux agences de sécurité, chez d'autres citoyens, les options sécuritaires sont organisées autrement. Les ménages relativement aisés engagent un gardien de nuit et parfois deux gardiens (l'un de jour et l'autre de nuit). Par contre certains chefs de ménages estimant avoir beaucoup de jeunes garçons sans emploi confient à ces derniers la garde des biens. En effet, on trouve des concessions au niveau desquelles des jeunes gens veillent toute la nuit autour d'un thé. La modicité des moyens de la plupart des ménages a conduit à la mise en place des comités de sécurité placés sous l'autorité du chef de quartier.

Cette initiative est partie du constat selon lequel la population ne peut plus compter sur les forces de l'ordre pour la sécurité publique. Vers la fin des années 1980, les populations des secteurs informels comme Zarmaganday (figure n°7.7) avaient initié des opérations de sécurisation de leur « quartier » non reconnu par l'administration et donc, ils ne pouvaient pas aller se plaindre auprès des autorités étant entendu qu'eux-mêmes occupent le site en violation de la loi. Au début des années 1990, l'insécurité n'est plus localisée dans les

⁶⁰Le BANGA consiste à traîner dans les rues toute personne accusée de vol ou autre indécence et à la soumettre à des rudes épreuves avant de la livrer à la police, parfois dans un état désespéré.

secteurs informels, elle a commencé à s'étendre progressivement à tous les quartiers. Des villes de l'intérieur du pays comme Maradi et Zinder se sont inspiré de l'expérience des villes du nord-Nigeria qui, pour pallier l'inefficacité de la police ont mis en place des YAN-BANGA.

L'insécurité est réelle dans ce quartier que nous avons créé en 1982. En fait, l'occupation du site a commencé depuis 1979. Dans les années 1980, nous assurions nous même notre sécurité. Sur 20 chefs de ménage, 10 patrouillent une nuit, les 10 autres les remplacent la nuit suivante. Personne ne nous paie. Si nous trouvons un bandit, nous le battons sérieusement avant de l'attacher et attendre le matin pour le conduire au commissariat. Ayant vu les coups que nous leur portons, les voleurs ont fini par cesser d'opérer dans le quartier. Après 1990, ils ont repris le vol dans le quartier et nous avons reconstitué la même tactique jusqu'en 1993. En 1994-1995, nous avons recruté des Yan-Banga que nous payons. Chaque concession paie 1500 F CFA par mois. A l'époque, il y avait 1100 personnes dans le quartier et l'argent collecté est remis aux miliciens, cela a continué jusqu'en 1999-2000 où les gens ont commencé à ne pas payer. Actuellement, le vol a repris et nous sommes entrain de voir quelle solution adopter. Le vol a lieu à toutes les saisons. En saison sèche et chaude, comme les gens sont abattus et dorment dehors dans la cour, les voleurs passent et entrent tranquillement dans les maisons. Il en est de même en saison froide et pluvieuse. Le problème préoccupant maintenant c'est le fait que si vous arrêtez un voleur et que vous le blessez, les policiers vous somment de le soigner. Voyez-vous, il n'y a pas de droit dans ce pays. Nous avons une fois arrêté un voleur qui portait sur lui un objet ressemblant à un pistolet. Cela ne nous a pas dissuadés, nous avons décidé de l'affronter car même s'il dispose d'une arme à feu, il ne pourra pas tuer plus de deux personnes. Nous l'avons fléché, sous la douleur de la flèche, il a laissé tomber l'objet qui ressemblait à une arme et nous nous sommes rendu compte qu'il s'agit d'un objet en bois dont il s'est muni pour nous faire peur. Nous l'avons conduit au commissariat. Les policiers nous ont dit qu'ils le connaissent : c'est un voleur. Il n'est pas resté 3 mois en prison. Il a été libéré. Un jour je me rendais à une réunion des Yan-Banga au quartier Aviation, j'ai trouvé que le même voleur a été arrêté par les gens du quartier, contrairement à nous, ils ne l'ont pas remis à la police, ils l'ont brulé vif. Voyez-vous, ce qui se passe ici n'est pas sérieux. Ici tu blesses un voleur, on te demande de le soigner ! Les autorités devraient autoriser les gens à sévir contre les voleurs. Si tel était le cas, le vol aurait disparu. []

Entretien avec le Chef de quartier de Zarmaganday (janvier 2009)

Figure n°7.7 : Les squatters s'organisent face à l'insécurité

Source : Enquête de terrain, 2009

Cette expérience s'est étendue à Niamey et a eu un engouement auprès des jeunes désœuvrés pour qui, ce travail offre un revenu mensuel mais permet parfois de régler des comptes à des adversaires ou même de voler car ils peuvent entrer dans les concessions sous le prétexte de chercher un individu suspect. En 1997, l'autorité militaire de la CUN leur a apporté un soutien de taille en leur ordonnant de tuer les voleurs. Désormais, les délinquants craignent

plus les YAN-BANGA que les forces de l'ordre qui n'osent pas les tuer. Des scènes de voleurs fuyant les YAN-BANGA pour se réfugier dans des commissariats témoignent de cette terreur qu'a constitué pour les délinquants la mise en place des comités de sécurité des quartiers. Cette mesure radicale a réduit considérablement la délinquance (d'où l'appréciation positive des leaders d'opinion et des ménages) car tout brigand sait qu'il met sa vie en jeu en tentant de commettre un crime contre les biens ou les personnes.

Avec le retour à l'ordre constitutionnel normal, les associations de défense des droits de l'homme se sont insurgés contre les pratiques barbares auxquelles se livraient les YAN-BANGA sur la base d'une simple déclaration d'une autorité et donc sans aucune base légale. Dès lors les autorités communales ont retiré toute couverture aux miliciens des quartiers qui devront répondre de leurs actes en cas de traitement inhumain ou dégradant infligé à quelqu'un, fut-il un voleur. Cette mesure a anéanti l'enthousiasme des miliciens contre lesquels les reproches désobligeants ont commencé à être faits par rapport notamment à la moralité de certains d'entre eux car leur recrutement n'obéit à aucune enquête de moralité.

Les voleurs reprennent leur souffle même si les populations n'hésitent pas à sévir contre eux dans le cas où ils se feraient prendre (figure n° 7. 8 A&B). La montée de l'insécurité au début de l'année 2008 a amené le porte-parole du gouvernement à demander à la population de s'organiser en YAN-BANGA pour se défendre. Il est prévu de mieux les encadrer pour éviter les bavures, mais comme toutes les mesures populistes qui ne sont annoncées que pour faire semblant de s'occuper des préoccupations populaires, elles restent à l'effet d'annonce car deux ans après, les mairies tardent à fournir aux candidats les équipements de base (deux tenues, des souliers et une carte professionnelle).



Figure n° 7.8 (A&B) : Un exemple de traitement populaire réservé aux voleurs

Source : Ousmane Garba, <http://www.medianiger.info/2009/12/insecurite-urbaine-la-flambee-a-niamey/>, [janv, 2010]

Même si le vol à la sauvette n'a pas disparu, ce phénomène semble moins inquiéter la population et les autorités face à la constitution de gangs bien structurés et contre lesquels la police a du mal à agir promptement.

7.3.3 Dans le domaine de l'occupation de l'espace

A l'instar des autres domaines, les structures officielles ont également failli dans la mise à la disposition des populations des parcelles où ils pourraient vivre sans être sous la hantise des intempéries. L'Etat et ses démembrements s'arrangent toujours pour violer les textes réglementaires ouvrant ainsi la voie aux citoyens dont certains sont contraints d'agir de manière extralégale pour satisfaire l'un des besoins le plus pressant pour un chef de ménage à savoir trouver un logement pour sa famille.

7.3.3.1 La Procédure officielle de lotissement (textes et pratiques)

La procédure officielle trouve son fondement dans les textes réglementant l'urbanisme mais plus spécifiquement dans la loi N°61-30 du 19 juillet 1961 fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers. Le problème est que l'Etat à travers le ministère de l'urbanisme et de l'habitat et ses démembrements (Communauté Urbaine et les communes) et depuis la réforme de 1997 les sociétés immobilières et les propriétaires fonciers peuvent procéder à des lotissements. Or dans la plupart des cas, ces lotissements ne répondent pas à un besoin réel ou du moins ne respectent pas les conditions requises pour effectuer un lotissement à savoir un intervalle de 5 ans entre les lotissements, la mise en valeur effective du dernier lotissement.

- L'Etat procède à des lotissements pour le besoin de ses services mais parfois pour faire face à des dépenses de souveraineté comme par exemple le paiement des arriérés des salaires dus à ses agents. La dernière opération en date est celle effectuée en 2000 où 13 464 parcelles (403,9 ha) devaient être produites et distribuées à Niamey pour éponger les arriérés des salaires. C'est une opération qui a fait étendre de manière significative la superficie de la ville sans s'inscrire dans une politique de faire accéder la majorité des fonctionnaires à un logement car aucune mesure d'accompagnement n'a suivi l'opération et la plupart des bénéficiaires ont fini par brader leurs parcelles auprès des commerçants et autres personnes fortunées.

- La CUN et les 5 communes : depuis le transfert des compétences aux collectivités territoriales qui leur permet d'effectuer des lotissements. La CUN est le plus grand lotisseur et l'instabilité chronique qui a prévalu à sa tête avant l'avènement des conseils municipaux a beaucoup contribué à favoriser les lotissements fantaisistes car chaque Préfet/Président⁶¹ procède au moins à un lotissement le temps qu'il passe à la CUN pour satisfaire ses amis et alliés qui sont souvent récompensés en parcelles. La boulimie d'argent a conduit les autorités de la CUN à procéder à des déclassements et même à des morcellements d'espaces destinés à accueillir des infrastructures d'intérêt public (écoles, centres de santé, etc.) ou encore des espaces verts lorsque le ministère de l'urbanisme s'oppose catégoriquement à leurs lotissements injustifiés.

- En dehors des deux grands lotisseurs, les sociétés immobilières comme la SONUCI et les personnes disposant de terrains immatriculés peuvent aussi procéder à des lotissements.

La procédure officielle telle que prévue par les textes notamment la loi N°2008-03 du 30 avril 2008 portant loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier se résume :

- à la planification urbaine et l'urbanisme opérationnel qui vise à définir et orienter les perspectives du développement spatial, économique et social pour une période allant de 10 à 15 ans. Les actions, mesures et procédures utilisées par les différents acteurs autorisés à réaliser des opérations d'urbanisme (Etat, Collectivités, personnes publiques ou privées, etc.) doivent s'inscrire dans le cadre du schéma tracé par la planification urbaine et l'urbanisme opérationnel. A partir de la réforme de 1997 et compte tenu du coût des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, le Niger a opté pour les Plans Urbains de référence (PUR) dont celui de Niamey a été adopté en 2010. Le PUR est complété par les Plans d'Occupation des Sols (POS). Ces POS fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols qui peuvent comporter l'interdiction de construire dans les zones inconstructibles pour les risques que leur occupation comporte pour la population.

- Aux outils de contrôle de l'utilisation du sol urbain qui sont les instruments de vérification des opérations d'urbanisme. Ces outils sont le certificat d'urbanisme, le permis de construire et le certificat de conformité.

Selon les textes en vigueur notamment la loi N°2008-03 (LOUAF), la création d'un lotissement doit suivre quatre étapes à savoir :

- la constitution du dossier de création du lotissement : la demande de création d'un lotissement peut émaner d'une personne privée (propriétaire foncier, aménageur/constructeur) ou d'une personne publique (commune). La procédure est plus souple pour les personnes

⁶¹ La durée moyenne d'un Préfet-Président à la tête de la CUN était de 14 mois de 1990 à 2002 (ISSAKA H. 2004)

publiques. Dans tous les cas le dossier doit comporter une note de présentation de l'opération ainsi que le projet de réglementation et les documents graphiques. Contrairement aux communes qui sont dispensées de l'obtention préalable d'un certificat d'urbanisme délivré par le Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDUH), les personnes privées doivent avoir ce document qui atteste de la compatibilité du projet avec la politique locale d'urbanisme.

- l'instruction locale du dossier : le dossier complet doit être envoyé au Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDUH). Pour les personnes privées, une copie du document est adressée au maire qui donne son avis sur le projet. Le projet doit être adopté par la Commission Départementale d'Urbanisme et d'Habitat (CDUH) pour être soumis à enquête publique. Si l'instruction émane d'une commune, la Commission locale d'Urbanisme et d'Habitat (CLUH) présidée par le Maire examine le dossier et donne son avis avant sa transmission au Ministère de l'urbanisme et de l'habitat.

- l'instruction du dossier au niveau central : le dossier complet est transmis au Comité Technique d'Urbanisme et d'Habitat (CTUH) présidé par le Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ce comité juge de la recevabilité technique et juridique du dossier. Si le dossier est jugé recevable, alors il passera devant la Commission Nationale d'Urbanisme et d'Habitat (CNUH) présidée par le ministre de l'Urbanisme et de l'habitat pour un contrôle définitif.

- l'approbation du lotissement par un arrêté ministériel tenant compte éventuellement des observations faites par le CTUH et la CNUH. *« L'arrêté d'approbation impose au lotisseur l'exécution des travaux d'aménagement et d'équipement des terrains (voirie, réseaux divers, plantations...) avant la mise en vente des parcelles. Une circulaire de 1971 spécifiait déjà que la viabilisation des terrains est obligatoire avant l'engagement des travaux de lotissement. Le décret n°97-306/PRN/ME/I du 8 août 1997 est venu renforcer cette obligation. Le lotisseur dispose d'un délai de 20 mois pour répondre à cette obligation. Passé ce délai, l'autorisation devient caduque »* Cereve-KRB, (2000).

L'Etat et les Communes font fi de ces dispositions chaque fois qu'ils jugent un lotissement nécessaire pour répondre à des besoins pécuniaires même si le fondement légal de l'opération est contestable. Le pire est que même des espaces classés inconstructibles sont lotis. C'est le cas par exemple des lotissements Rouba que le schéma directeur de la ville a exclu des espaces constructibles pour sa forte inondabilité.

Si l'Etat qui élabore les textes réglementaires les viole et instaure une inégalité des chances dans l'accès des parcelles mises en vente, alors il n'est pas étonnant que ceux qui s'estiment

lésés par les pratiques gestionnaires de l'Etat et de ses démembrements essaient de se faire justice même si cela devrait passer aussi par des actions illégales comme les lotissements clandestins ou les occupations illégales des terrains relevant du domaine privé ou public de l'Etat.

- Procédure informelle

Les pratiques de lotissement informel ont été initiées à un moment où l'Etat ne respectait pas l'une des conditions préalables édictées par la loi N°61-30 du 19 juillet 1961 fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers. Cette expropriation est assujettie au versement par l'Etat d'une juste compensation car la loi précise que « *nul individu, nulle collectivité ne peut être contraint de céder ses droits si ce n'est pour cause d'utilité publique* ». Toutefois le texte de loi a été insuffisant car il ne précise pas le taux de dédommagement et les régimes ont profité de ce vide juridique pour déposséder les propriétaires coutumiers de leurs biens en les dédommageant selon leur bon gré. Les dédommagements ont varié de 6% de la superficie nette à 25% au début des années 2000 suite à la lutte engagée par les propriétaires coutumiers pour que leurs droits soient respectés étant entendu que nous vivons désormais dans un Etat de droit.

Avant l'avènement de la démocratie, les propriétaires coutumiers morcelaient et vendaient leurs champs (situés souvent à la limite du front d'urbanisation et non lotis par l'Etat pour la forte inondabilité de l'espace) à ceux qui n'ont pas beaucoup de chance de bénéficier de parcelles officielles. Il n'est pas rare que des personnes aisées achètent aussi ces parcelles afin de constituer un capital foncier dans l'hypothèse où le quartier constitué sera un jour reconnu par l'administration et restructuré. Ainsi, certains propriétaires coutumiers engagent des géomètres pour imiter les plans de lotissement. C'est de ces morcellements coutumiers que naquit en 1966 le quartier Talladjé dont le plan de lotissement a prévu des espaces pour des infrastructures d'intérêts public en cas de régularisation (SIDIKOU, 1980). Plus tard, d'autres quartiers verront le jour surtout à partir des années 1980. C'est le cas de Pays-Bas, Golf (figure n°7.9), Zarmaganday, Nialga, Koubia, Banga-Bana-Informel, etc.



Figure n°7.9 : Pays-Bas et Golf, deux exemples de quartier informel

Sources : ISSAKA H. (2007, 2008)

L'avantage des parcelles informelles c'est le prix très abordable et le paiement se fait parfois à tempérament. D'autres personnes ont opté pour l'occupation des interstices de la ville (larges voies non entretenues, espaces verts, espaces litigieux ou gelés). Les plus célèbres de ces secteurs sont la ceinture verte, Cases Allemandes ou encore Tchiana-Carré qui a la particularité d'être un espace mis à la disposition des pauvres par le propriétaire des parcelles clôturées en parpaings et dans lesquels des paillotes furent construites.

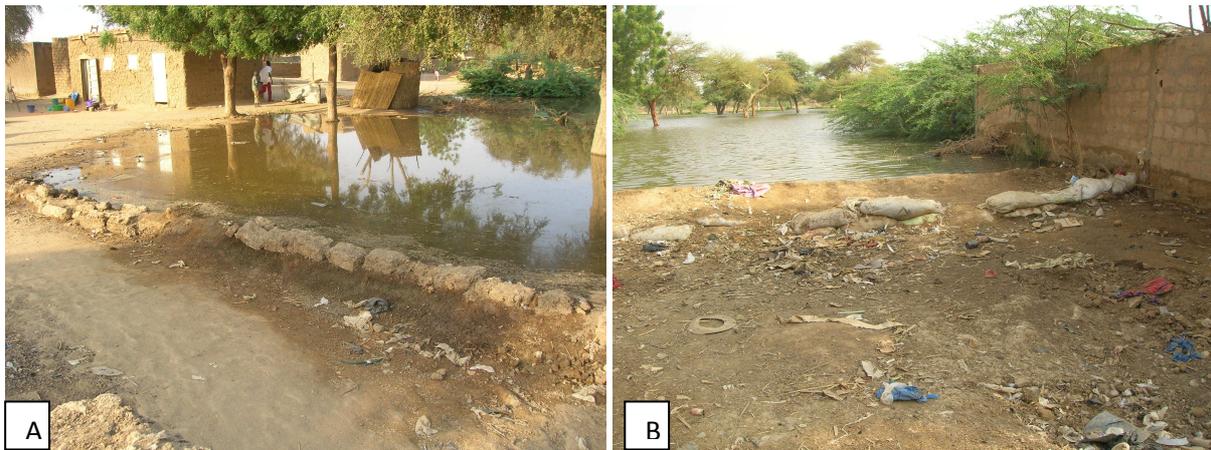
La filière informelle des parcelles est organisée de manière à ce que là aussi ce ne sont pas tous les candidats qui ont accès à l'information. Le candidat s'informe auprès des démarcheurs ou des habitants du quartier. Une fois le lotisseur connu, le candidat s'arrange toujours à être accompagné par une connaissance du propriétaire coutumier. Cette stratégie vise à faciliter les démarches voire à influencer le prix de la parcelle ou tout au moins à avoir un délai souple pour le paiement du prix convenu si l'acquéreur ne peut pas payer en une tranche. ISSAKA H., (2007). Il faut souligner que les premiers lotissements coutumiers avaient plus une valeur sociale que pécuniaire et certains n'hésitaient pas à offrir des parcelles à des connaissances car il vaut mieux donner sa terre à ses proches que de se voir exproprier de ce patrimoine au profit de personnes qu'on ne connaît pas.

Même pour les gens qu'ils ne connaissaient pas, les propriétaires coutumiers vendaient les parcelles à des tarifs très abordables (entre 30 000 et 50 000 F CFA pour une parcelle de 300 m²) dans les années 1980. Mais ce prix a évolué avec le temps et depuis que les opérations de déguerpissement sans dédommagement ont cessé, les prix ont augmenté. Ainsi la même parcelle de 300 m² est vendue à au moins 200 000 F CFA (ISSAKA H. 2004).

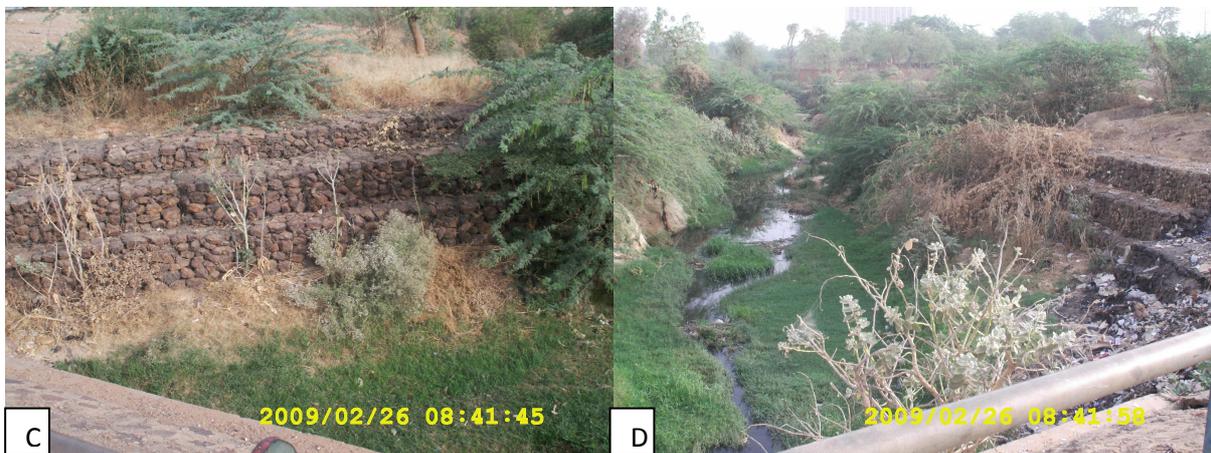
Le problème est que cette pratique des propriétaires coutumiers s'il résout de façon précaire le problème de l'accès au foncier, expose les heureux bénéficiaires au risque d'inondation car en dehors de Koubia et Losso-Goungou, les autres lotissements sont faits sur des terrains inconstructibles. Curieusement, alors que tout l'espace leur appartient, ce sont les zones marginales que les propriétaires coutumiers morcellent et mettent à la disposition des petites gens qui pour la plupart ne peuvent que procéder à une « viabilisation sommaire » consistant souvent à remblayer la parcelle avec des ordures ou de l'argile et à placer des sacs de sable ou des briques en banco (figure n°7.10 A&A) pour dévier l'eau. Dans les morcellements clandestins l'habitat est quasiment en banco du fait que les premiers « lotisseurs » exigeaient des acheteurs la construction en banco pour éviter un déguerpissement. En effet, des années 1960 à 1980, les autorités n'hésitaient pas à envoyer des bulldozers pour démolir des secteurs informels en paillotes pour éviter dit-on, les incendies fréquents au niveau des paillotes. Economiquement défavorisés, les squatters construisent des maisons en matériaux peu résistants dans des espaces très vulnérables à l'aléa inondation. L'exiguïté des voies de circulation et l'absence d'aucun collecteur d'eau dans ces bras morts du fleuve renforcent le maintien de l'eau à l'intérieur des îlots. Du coup, le risque d'inondation est très élevé dans ces quartiers informels. Mais les gens n'en ont apparemment cure, car il vaut mieux disposer de son propre « chez » que d'être à la merci d'un bailleur dont la maison ne serait pas forcément plus résistante aux pluies par exemple. En effet, dans les quartiers traditionnels ou les villages

urbains où les pauvres peuvent trouver des maisons en location, le plus souvent c'est des maisons en banco mal entretenues et donc très vulnérables aux pluies.

Contrairement aux risques sanitaires et de délinquance, dans le domaine des inondations, les gens semblent moins préparés ou du moins agissent souvent individuellement. Contre l'inondation pluviale, les actions consistent à débarrasser les toits des maisons des débris, plastiques et tout ce qui peut bloquer l'eau sur les toits à l'approche des premières pluies. De plus, les murs des maisons sont renforcés de banco pour empêcher que l'érosion provoquée par les pluies n'atteigne les briques et les imbibe d'eau facilitant ainsi leur effondrement.



Figures n°7.10 (A&B) : Digues de protection (briques et sacs de sable à Zarmaganday



Figures n°7.10 (C&D) : Gabions pour protéger les berges du Gountou-Yéna contre l'érosion hydrique

Source : ISSAKA H. (2009)

Dans certains quartiers, les gens s'arrangent à faire des rigoles servant de caniveaux pour faciliter le drainage des eaux afin que celles-ci ne stagnent pas dans les concessions et provoquer la chute des maisons et des murs d'enceinte. Ceux dont le niveau de vie s'est

amélioré procèdent à un crépissage de la maison et du mur en ciment à la place du banco, transformant ainsi leur habitat en « semi-dur ».

7.4 Bilan des actions et perspectives

La démocratisation du système politique se présente comme une perspective pouvant améliorer cette confusion qui fait du tort à la société en général et aux plus vulnérables en particulier. Les raisons avancées par les différents acteurs pour expliquer leur impuissance face à la situation sont toutes aussi fallacieuses qu'impertinentes. La solution aux menaces qui guettent l'ensemble de la société résiderait dans des actions globales, concertées et coordonnées car certaines menaces comme la délinquance sont entrain de prendre des proportions inquiétantes au point où ceux qui étaient à l'abri il y a quelques années sont de plus en plus préoccupés. Pourtant les moyens pour lutter contre ce phénomène ne font pas défaut. Il en est de même pour les aléas inondations et maladies.

Comme le souligne le développement qui précède, il n'existe pas une véritable politique de gestion des risques urbains et les textes qui essaient de gérer les risques n'ont rien de véritable plan de prévention des risques. Le seul document qui ressemble à une stratégie de prévention des risques est le système d'alerte précoce et de prévention des catastrophes dont l'objectif est principalement orienté vers les aléas climatiques et singulièrement la vulnérabilité liée aux sécheresses qui engendrent les crises alimentaires. La structure qui se veut nationale avec des structures régionales est placée sous la responsabilité directe du cabinet du Premier ministre comme si cela était un gage de volonté politique affirmée. C'est cette structure qui devrait intervenir en cas d'inondation pour secourir les populations sinistrées. Cependant, qu'il s'agisse des crises alimentaires ou des inondations, la structure dite de prévention a toujours agit après les catastrophes sans pour autant avoir les moyens de permettre aux victimes de revenir vite à la situation antérieure : la résilience est donc très faible.

C'est peut être cette inefficacité qu'ont voulu reconnaître les autorités de la transition en créant une nouvelle structure dénommée Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire (HASA) qui, contrairement à la cellule crise alimentaire est placée sous l'autorité directe du Chef de l'Etat, ce qui selon le gouvernement « *vise à apporter des solutions durables à la confusion entre politique de sécurité alimentaire et questions d'urgences* ». Il serait utile que dans le domaine des autres risques également des mesures idoines soient prises. Toutefois l'essentiel n'est pas l'adoption des textes réglementaires, il faut se donner les moyens nécessaires pour que les objectifs visés à travers les textes soient pleinement atteints.

7.4.1 Perspectives au niveau de la délinquance

Les autorités n'ont cessé d'affirmer qu'elles ne peuvent plus assurer à elles seules la sécurité des personnes si les forces de l'ordre ne sont pas aidées par les citoyens. Le moins qu'elles demandent c'est la vigilance et la collaboration de la population avec la police pour porter à la connaissance des forces de l'ordre tous les comportements suspects et de dénoncer les individus suspects. Aujourd'hui, la population est beaucoup plus préoccupée pour assurer sa sécurité et ce à travers des actions multiples. C'est ainsi que d'après nos enquêtes 91% des ménages acceptent de participer pour assurer la sécurité dans leur quartier. Cette participation va de la contribution financière pour payer les YAN-BANGA à la participation physique pour ceux qui estiment qu'ils peuvent eux-mêmes participer aux patrouilles.

Les YAN-BANGA ont certes fait leur preuve dans les différents quartiers mais les abus auxquels certains se sont livrés, nous force à penser qu'il faut que les YAN-BANGA soient reconnus comme des structures d'appui aux forces de l'ordre. Par conséquent, les conditions de leur recrutement doivent être définies et que ceux qui sont retenus sur la base de leur intégrité et de leur aptitude physique soient sous le contrôle d'un agent des forces de sécurité sous l'autorité duquel devait se faire la patrouille chaque soir. Car pour faire face aux brigands de plus en plus armés, les YAN-BANGA armés seulement de bâtons ou d'armes blanches ne pourront pas être efficaces. L'agent des forces de l'ordre qui est de droit le chef de l'équipe doit être armé. Cette action des YAN-BANGA ne doit en aucune façon mettre fin aux patrouilles des forces de l'ordre. Ces derniers doivent cibler les zones sensibles où opèrent généralement les délinquants et être en contact permanent avec les éléments à la tête des différentes structures de YAN-BANGA pour qu'au cas où ces derniers se trouveraient dans des difficultés, ils puissent être aidés rapidement.

7.4.2 Perspectives au plan sanitaire

La gestion des déchets semble l'un des problèmes les plus préoccupants qui se posent à Niamey. Pourtant c'est l'un des domaines dans lequel, beaucoup d'initiatives privées ont vu le jour et certains étaient animés d'une ferme volonté d'agir. Cependant, les bonnes initiatives n'ont pas toujours bénéficié de l'attention nécessaire pour pérenniser leurs actions. Dans ce domaine, l'adoption depuis 1997 d'un code de conduite des ONG lors de la table ronde ONG-Etat et bailleurs de fonds est un acquis à pérenniser. Il suffit simplement de donner aux différentes structures les moyens nécessaires pour leur permettre d'être actifs. La population est consciente du danger que constitue la prolifération des ordures dans la ville et beaucoup de ménages sont prêts à s'abonner auprès des structures de pré-collecte pour que ces dernières acheminent les déchets vers les centres de transfert. Le problème est l'évacuation vers les décharges qui revient aux collectivités. Quant les déchets collectés reviennent après dans les concessions, il est clair que cette situation donne des arguments aux partisans du moindre

effort qui ne se gênent pas à jeter les ordures n'importe où. Il faut que chaque acteur joue pleinement son rôle. C'est la seule manière par laquelle la brigade sanitaire prévue par les textes et qui était naguère crainte pourra jouer efficacement son rôle de police sanitaire car rien ne pourra justifier la présence d'ordures dans les espaces non prévus à cet effet.

Les autorités ont cette opportunité de profiter de l'existence de ces structures qui ne demandent qu'à disposer d'un peu de moyens pour fonctionner correctement. Avec les révélations des nouvelles autorités, on sait qu'HYSACAM ne pourra pas à elle seule assurer la salubrité à Niamey. Les acteurs locaux et la CUN doivent agir de concert pour que le reste des déchets soit évacué quotidiennement hors de la ville pour épargner la population des maladies hygiéniques qui ne font que renforcer la vulnérabilité de la population. Les moyens matériels dont s'est doté la CUN en juin 2010 (12 camions bennes de 19 m³ chacun, 2 chargeurs, 2 niveleuses, 2 bulldozers, 1 pelle sur chenille et 1 compacteur) permettent d'espérer que les immondices pourront disparaître des artères de Niamey si ces moyens sont utilisés efficacement.

7.4.3 Perspectives au niveau des inondations

Les opérations entreprises au cours de l'année 2008 pour débarrasser Niamey de la plupart de l'habitat informel ont montré que l'occupation informelle de l'espace n'est pas une fatalité. La volonté politique permet de résorber le problème. En effet, les paillotes ont été dégagées de la plupart des espaces occupés illégalement. Certes, en matière d'inondation les paillotes ne sont pas aussi touchées que les maisons en banco car la plupart des cases sont situées dans la ceinture verte (terrain sablonneux donc très perméable à l'infiltration des eaux) mais là où ce cas est intéressant c'est qu'elle offre une jurisprudence en matière de gestion foncière au niveau de la CUN. Quand le gouverneur de Niamey avait entrepris les opérations de déguerpissement des squatters, l'intention des autorités n'était pas de reloger ses petites gens mais d'obliger certains à retourner dans leurs villages et d'autres à vivre dans les quartiers formels. La détermination du Cadre d'action de la société civile nigérienne (CASCN) a permis de faire comprendre aux autorités que tous les déguerpis sont des citoyens et que la loi fondamentale leur donne des droits qui doivent être respectés quand bien même ils sont pauvres et ignorants. Grâce à ce collectif d'associations de la société qui a organisé des meetings, marches et conférences publiques pour dénoncer la violation des droits des démunis par les autorités, les 5 communes ont fini par octroyer 800 parcelles en 2009 aux ménages déguerpis afin qu'ils puissent bâtir des logements plus décents où leur sécurité sera assurée.

Si ces gens qui pour la plupart n'ont pas acheté les terrains ont pu bénéficier de parcelles officielles, dans les quartiers informels le problème se poserait avec moins d'acuité car la principale difficulté dans la plupart des quartiers informels, c'est le tracé de la voirie qui ne facilite pas le drainage des eaux et parfois même la circulation des personnes. Chaque fois que des opérations de régularisation sont entreprises, elles ne vont jamais jusqu'au bout. Les topographes vont sur le terrain pour marquer les voies mais après, aucune suite n'est donnée

au projet. Il faut que la société civile s'investisse dans ce combat qui vise à améliorer les conditions de vie des masses populaires car les autorités municipales ne semblent pas se préoccuper des conditions dans lesquelles vivent leurs administrés. L'objectif d'une telle opération n'est pas de faire quitter tout le monde mais de dégager les voies et de faire en sorte que tous ceux qui sont situés sur des sites très vulnérables à l'inondation soient déguerpis, quitte à leur trouver un autre site plus loin car la sécurité des populations est avant tout un devoir de l'Etat.

Une bonne politique de gestion des risques aurait mis l'accent sur la combinaison d'actions structurelles et non structurelles. Les premières sont de nature technique et visent à réduire l'aléa et concernent les travaux de génie civil notamment les ouvrages de protection ou de rétention, ouvrages d'évacuation des eaux, actions d'entretien, etc. Les secondes devraient agir sur la vulnérabilité et se résumer en des actions comme la prévision et l'annonce de crue, l'organisation de secours, l'information sur le risque, l'assurance et l'indemnisation des victimes, la réglementation de l'occupation des sols. Mais on est encore loin de cette gestion des risques et pour l'instant c'est le chacun pour soi qui prédomine et cela peut provoquer d'autres risques, sociaux notamment. C'est pourquoi les citoyens à travers les structures organisées de la société civile doivent exiger de véritables stratégies pour mettre à l'abri la majorité des citoyens des conséquences désastreuses qui peuvent découler des catastrophes naturelles comme les inondations. Pour ce faire, même si jusque-là les textes élaborés ont souffert d'application et de respect, ils ont le mérite d'exister et peuvent être opposés à tout contrevenant. C'est pourquoi, les autorités doivent doter Niamey d'un véritable plan de prévention des risques (PPR). Les inondations récurrentes même de moindre ampleur comme celle de janvier 2009 montrent l'urgence de trouver un mécanisme plus souple et plus opérationnel pour prévenir les catastrophes et agir efficacement pour revenir à l'état initial au cas où elles surviendraient. L'élaboration des PPR et leur application par les différents acteurs à commencer par les gouvernants est un préalable à toute amélioration de la situation confuse actuelle préjudiciable à toute la ville.

Conclusion

Il apparaît que des stratégies sont mises en œuvre pour faire face aux catastrophes même si leur efficacité laisse beaucoup à désirer surtout dans le domaine des inondations. Les textes ont presque tout prévu sauf peut être le sort à réserver à ceux qui sont chargés de les appliquer si ces derniers trahissent leur mission. Peut-on lier ces travers à l'apprentissage du processus démocratique ou à des facteurs culturels ou alors à une génération d'hommes peu enclins à se soumettre à la loi ? La loi est dans une certaine mesure une application de certaines normes coutumières dont les règles sont jadis transmises oralement de génération en génération. Aujourd'hui, nous sommes dans une société ambivalente où se mêlent droit coutumier et droit

positif et les hommes cherchent toujours à contourner les interdits. C'est la raison pour laquelle dans tous les types de société, des gardiens de la loi sont désignés pour dissuader les contrevenants et les punir si nécessaires.

Tout le monde est conscient de l'existence des dangers qui peuvent basculer en catastrophe et chacun reconnaît sa vulnérabilité face à ces phénomènes dits de société. Ces phénomènes révèlent aux acteurs la fragilité de l'individu face aux risques autant qu'ils incitent à adopter des pratiques plus responsables et moins onéreuses comme le respect de la loi par tous car c'est assurément une issue pour toute la communauté. Cependant, comment faire respecter la loi à quelqu'un qui croit que sa survie dépend justement du fait qu'il ne la respecte pas ? C'est le défi auquel les gouvernants doivent impérativement apporter une réponse car la plupart des comportements déviants est le fruit de la paupérisation croissante de la majorité des citoyens condamnés à vivre dans des conditions très difficiles d'où la tentation d'opter pour les solutions de désespoir dont les conséquences sont désastreuses à la fois pour l'individu et pour la société. La gestion des risques se fonde sur des textes mais les acteurs ont un rôle majeur à jouer dans l'application de ces textes. A Niamey, la société civile, au demeurant très active, doit inscrire dans son combat pour la bonne gouvernance, l'application effective des textes en opposant aux autorités le fait que les citoyens n'ont pas que des devoirs mais aussi des droits et c'est de leur respect que dépendra l'évolution de la société vers le mieux-être individuel et collectif.

CONCLUSION GENERALE

Niamey est le prototype de ville à risque du fait de la conjugaison d'un ensemble de facteurs les uns aussi graves que les autres. La capitale nigérienne connaît en effet depuis plusieurs décennies une croissance démographique et spatiale vertigineuse. Cette extension nécessite la mise en place d'un minimum d'infrastructures socioéconomiques pour répondre aux besoins sans cesse croissant de la population. La crise économique et le choix du modèle économique n'ont pas permis la mise en place de ces infrastructures. Cette carence en infrastructures d'emplois fait que beaucoup de migrants en quête de mieux-être déchantent face aux peu de perspectives qui s'offrent à eux. De plus, les difficultés quotidiennes n'épargnent aucune catégorie de citoyens (anciens ou néo-citadins). Le bonheur qu'on pense y trouver en ville devient un leurre pour la plupart des Niaméyens.

La déception de la majorité des Niaméyens découlerait d'abord du fait que la ville abrite très peu d'entreprises et d'unités industrielles pouvant employer un nombre important de chercheurs d'emploi. Ces derniers sont d'ailleurs pour la plupart des analphabètes sans aucune qualification ou des personnes instruites mais peu qualifiées d'où en partie la difficulté pour tous ces gens à s'insérer « facilement » dans l'économie urbaine. En outre, au-delà de la crise économique qui sévit dans quasiment toutes les grandes villes, Niamey connaît une croissance disproportionnée : la population a été multipliée par 34 en 50 ans. Ce spectaculaire bond démographique ne s'est accompagné que d'une extension spatiale sans que les investissements nécessaires ne soient faits pour faire bénéficier des avantages de la ville (eau courante, électricité, équipements sanitaires) à la majorité des citoyens. Or, même dépourvues des bienfaits de la ville, rares sont les personnes qui, une fois établies à Niamey, retournent dans leurs terroirs. Ainsi, par la forte concentration de la population démunie à laquelle la ville ne peut assurer une vie relativement meilleure, Niamey reflète de plus en plus la synthèse d'éprouvantes conditions dans lesquelles survivent la majorité de la population du pays.

Cette détresse généralisée expliquerait-elle le laxisme outrancier des autorités ? Même s'il est difficile de répondre à cette interrogation, l'analyse des faits montre que la misère de la majorité des citoyens n'est pas la cause de l'indulgence des autorités. Que de chercher à trouver les solutions idoines aux maux qui assaillent la majorité de la population, les autorités se complaisent dans une attitude laxiste et jettent l'anathème sur les démunis qualifiés à tort ou à raison d'être à la base de la décrépitude sociale.

Or, avec la précarité du niveau de vie, beaucoup de chefs de ménage ont du mal à trouver un logement pour leur famille et assistent impuissants à la baisse de leur autorité sur leurs

progénitures avec toutes les conséquences sociales que cela entraîne dans une société où jadis le respect des aînés est un principe cardinal. En fait, la crise que connaît Niamey est plus profonde et ne traduit que la crise urbaine dans laquelle tous les acteurs à commencer par l'Etat ont leur part de responsabilité. Couvrir d'opprobre une catégorie d'acteurs est réductrice et injustifiable.

En effet, la ville est l'un des rares espaces où en principe toute occupation d'un lieu doit être prévue et réglementée. Les textes régissant l'urbanisme sont préparés et adoptés par les autorités à qui incombe aussi le respect de ces documents. A partir du moment où ces autorités méprisent ouvertement les textes qui leur confèrent leur autorité sur les masses populaires, il est « normal » qu'une sorte d'anomie s'installe dans la société. Certes, les autorités ne peuvent pas empêcher à quiconque voudrait vivre en ville de s'y installer. Toutefois, la vie en ville suppose le respect de certains textes et donc l'adoption d'un comportement conforme aux textes. Par exemple dans le domaine de la salubrité les textes ont clarifié les tâches dévolues aux différents acteurs (Etat, collectivités territoriales et habitants). L'Etat adopte les textes dans le sens de protéger l'intérêt public. Les collectivités et autres acteurs appliquent les textes.

Dès les premières années de l'urbanisation un code de l'hygiène publique a été adopté par l'administration plus encline au respect des principes hygiéniques. Les autorités nationales ont hérité de ce système. Durant les premières années de l'indépendance la municipalité a continué à appliquer les règles d'hygiène collective en assurant l'évacuation régulière des ordures ménagères par un système dit du porte-à-porte où les camions circulaient dans la ville pour collecter les ordures comme cela se fait dans beaucoup de villes à travers le monde. Très vite ce système est abandonné au profit des bacs à ordures placés à des endroits précis où les agents municipaux devraient régulièrement assurer leur transfert vers les décharges officielles. L'extension rapide de la ville, le laxisme des autorités et le manque de civisme de la majorité des ménages ont très vite montré les limites de ce système. Des bacs à ordures sont devenus des monticules d'ordures du fait que les ordures ne sont plus évacuées par la collectivité et la population continue de déverser les ordures jusqu'à enterrer les bacs à ordures. La situation a évolué vite vers le désordre au point où des dépotoirs dits « sauvages » ont été créés à des coins des rues, aux alentours des écoles, etc. Ces déchets reviennent dans les concessions sous l'effet du vent. En outre, les déchets liquides sont déversés dans la rue avec pour conséquence la multiplication des gîtes larvaires. Une population majoritairement pauvre vivant dans un environnement malsain devient davantage fragile aux maladies. Les maladies liées à l'insalubrité sont récurrentes à Niamey. Pourtant, un simple bon sens aurait limité significativement les cas observés. En effet, les populations devaient assurer l'évacuation des ordures aux lieux indiqués et il appartient à la collectivité d'acheminer les ordures vers les décharges. Le manque de moyens avancé n'est qu'un faux prétexte car des initiatives privées ont montré que beaucoup de ménages sont prêts à payer mensuellement pour l'évacuation des ordures. Mais les ménages refusent de payer la taxe de voirie parce qu'ils disent qu'ils ne vont pas payer pour un service qui n'est pas rendu.

La brigade sanitaire prévue par les textes avait fait ses preuves jusqu'à la fin des années 1980 avant de cesser d'exister de fait. Par conséquent, personne n'est inquiétée pour les comportements contraires aux règles d'hygiène que la brigade sanitaire est censée réprimer. Ce laisser-faire cache le malaise des autorités qui implicitement reconnaissent leur tort car à partir du moment où elles ne respectent pas leurs devoirs, elles ne peuvent pas imposer aux autres de s'acquitter des leurs. C'est donc à une véritable confusion qu'on assiste dans les attributions des uns et des autres. Cette confusion profite à tous les hors-la-loi. En effet, la démission de l'Etat n'est pas uniquement constatée dans le domaine de la salubrité où la compétence est dévolue à la collectivité. Sur le plan sécuritaire où c'est la police nationale placée sous la responsabilité du ministère de l'intérieur qui est chargée de cette mission, on assiste depuis le début des années 1990 à l'instauration progressive d'une situation dangereuse. En effet, alors que pour l'insalubrité les autorités avancent le manque de moyen pour entretenir et renouveler le parc auto et les autres moyens nécessaires à la collecte et à l'évacuation des déchets, sur le plan sécuritaire la situation ne fait que se dégrader. Comme toutes les villes du monde Niamey a ses « petits bandits » qui se livrent à des larcins ou à des peccadilles. Ces individus naguère marginaux et dont les actions étaient légèrement assimilées à la délinquance juvénile, ont fini par s'imposer en créant leurs territoires. Tous ceux qui sèment la désolation dans la ville sont des adultes. Evoluant solitairement ou en gang, les délinquants démontrent de plus en plus leur capacité à agir dans quasiment toute la ville. Pourtant Niamey dispose de la plus grande concentration d'agents de forces de sécurité au plan national. Le manque de moyen avancé sur le plan de l'assainissement ne peut pas être un argument pour justifier l'inertie des autorités face à l'évolution inquiétante de la criminalité à Niamey.

Les actions épisodiques des forces de l'ordre consistant à démanteler quelques gangs ou du moins à arrêter quelques éléments malchanceux d'un gang témoignent de toute l'ampleur d'un phénomène qui, jusque dans les années 1970 était très marginal au point où les autorités refusaient de reconnaître son existence à Niamey. Aujourd'hui, la situation est inquiétante et face à la démission des autorités comme dans le domaine de la salubrité, les populations ont fini par s'organiser en constituant des milices de surveillance des quartiers. Ces milices dont les actions antérieures sont diversement appréciées ne répondent pas à une gestion responsable de la ville car à partir du moment où la force publique ne fait pas défaut, constituer des milices peut s'avérer plus dangereux que la criminalité que ces miliciens sont censés combattre. Dans une société où des hommes politiques, des hommes d'affaires, et même des leaders religieux et autres leaders d'opinion ne se gênent pas à prêcher le mauvais exemple, la récupération de ces milices par des personnalités influentes pour en faire des milices privées chargées d'exécuter des missions louches n'est pas à exclure.

L'initiative spontanée d'une partie de la population visant à prendre en charge elle-même les problèmes d'insalubrité et d'insécurité à travers les cotisations mensuelles, montre de toute évidence qu'il existe une crise de confiance entre gouvernants et gouvernés. Les ménagers

préférant cotiser au profit de structures privées dont les actions sur le terrain sont palpables et dont toute négligence entraîne *ipso facto* la rupture de contrat alors que seul un tiers des ménages à Niamey verserait volontairement leur taxe de voirie à la collectivité. Par conséquent même si la responsabilité de l'insalubrité est partagée entre la collectivité et les ménages, on peut dire que les autorités ont la plus grande part de responsabilité. En élaborant des textes qu'ils hésitent ou refusent d'appliquer, la collectivité territoriale de Niamey faillit à ses obligations. Pis, cette fuite de responsabilité ne s'arrête pas uniquement au niveau de la CUN car les textes ont prévu des structures de contrôle qui devraient veiller à ce que les textes dans tous les domaines soient appliqués. Conscient du rapport entre insalubrité et maladies, des structures nationales comme la direction de l'hygiène publique et de l'éducation pour la santé devraient rappeler les autorités à leur devoir. Mais tout se passe comme si Niamey était devenu un capharnaüm dans lequel la violation de la loi serait un devoir pour tout acteur. En effet, de l'insalubrité généralisée avec son cortège de maladies hygiéniques à la démission de l'Etat face à son devoir d'assurer la sécurité publique qui a permis aux délinquants d'avoir plus d'audace dans leurs sinistres actions, il faut ajouter l'occupation de l'espace.

L'occupation anarchique de l'espace a de tout temps été encouragée par les autorités qui, dès les premières années de l'indépendance n'ont pas su répondre aux besoins des candidats contraignant ainsi certains à se lancer dans la filière informelle. Le problème à ce niveau est que les autorités se permettent là aussi d'effectuer des opérations extraréglementaires comme le lotissement des sites déclarés inconstructibles par le schéma directeur de la ville. Des déclassements des espaces verts ou encore des morcellements des terrains destinés aux infrastructures d'intérêt public (école, centre de santé, etc.) ont aussi été effectués par les autorités au mépris de la loi. Le comble est que même les lotissements ne respectent les textes. C'est ainsi que ni le délai entre deux lotissements fixé à 5 ans avec vérification préalable de la mise en valeur effective du dernier lotissement, ni la viabilisation préalable du site avant la mise en vente des parcelles ne sont effectués. La voirie et les réseaux divers sont donc inexistantes et la saison des pluies est un calvaire pour la majorité des citoyens parce que les canaux d'écoulement sont coupés avec les constructions et il n'y a pas de réseau de caniveaux pour le drainage des eaux. Par ses actions illégales la collectivité expose ainsi la population aux inondations pluviales liées d'une part par la stagnation des eaux dans les concessions et les rues et d'autre part suite au ravinement des berges du Gountou-Yéna pour les lotissements faits le long de cette vallée déclarée pourtant inconstructible par le SDAU.

Les différents aléas sont combinés à une très grande vulnérabilité de la population d'où les risques urbains à Niamey. Conscientes de la vulnérabilité individuelle des ménages, des initiatives ont été prises par les populations pour faire face aux aléas. Toutefois, le manque de coordination entre les acteurs ne favorise pas la pérennisation des actions d'où le retour à la situation antérieure. Si la vulnérabilité dépend d'un secteur à un autre voire d'un ménage à l'autre, la spatialisation des risques montre qu'aucun secteur n'est à l'abri des différents

risques étudiés. Toutefois, ce sont les quartiers où vit en majorité une population pauvre qui sont les plus vulnérables et parfois exposés aux trois risques à la fois.

Parmi les résultats obtenus trois groupes sont identifiés :

- Sur le plan théorique, ces travaux ont mis en évidence l'importance d'éviter la fragmentation de l'étude des risques en milieu urbain car les aléas et la vulnérabilité peuvent se croiser dans des espaces distincts tout comme des quartiers à priori peu vulnérables peuvent s'avérer aussi exposés que d'autres. Si les ménages les plus vulnérables sont ceux qui vivent dans des conditions socioéconomiques particulièrement difficiles, la territorialisation des risques montre que les aléas peuvent varier d'un quartier à un autre voire à l'intérieur d'un même quartier. L'origine géographique des ménages importe peu dans la vulnérabilité aux aléas.

- Sur le plan méthodologique, l'étude multirisque a montré les limites des théories admises. Dans le domaine de la délinquance ou des risques sanitaires, des théories comme celle de l'hypothèse de vulnérabilité de WINCHESTER ou de l'écologie spatiale du crime ne rendent pas compte de la réalité de Niamey. Il faudrait focaliser l'attention sur la théorie de la privation (relative ou absolue). Là également la satisfaction n'est pas totale compte tenu de la nouvelle allure que prennent les événements et dont les acteurs ne sont pas forcément les couches les plus déshéritées. Par ailleurs, la théorie du risque relatif chère aux épidémiologistes donne un résultat satisfaisant pour les maladies hygiéniques. Concernant les risques liés aux inondations, nous n'avons trouvé aucune théorie qui puisse rendre compte de la réalité de Niamey où lors des grandes catastrophes comme celle de 1998, ce ne sont pas forcément les riverains du fleuve et des cours d'eau importants qui, à priori seraient les victimes potentielles, qui sont les grandes victimes mais les habitants des quartiers loin des cours d'eau comme Boukoki IV, Lazaret, Madina, etc.

- Sur le plan opérationnel la mise en carte a permis de montrer en fonction des aléas, les quartiers les plus vulnérables. Les risques concernent l'ensemble des cinq communes de la ville et toute politique de l'autruche visant à minimiser le degré de vulnérabilité d'un type de quartier ne ferait qu'augmenter les risques. Les stratégies développées par les acteurs (principalement les ménages et la société civile) montrent que des solutions sont possibles à condition que les actions soient concertées et coordonnées. Dans des milieux aussi fragiles que celui de Niamey, toute étude des risques urbains doit intégrer les aspects sociaux et environnementaux pour une meilleure compréhension du phénomène. En effet, l'étude des risques vise avant tout à alerter l'ensemble des acteurs. Aborder le phénomène à une échelle fine où tous les paysages de la ville sont représentés est une méthode pertinente dans un espace où les disparités sociales et spatiales affichent autant les aléas potentiels que la vulnérabilité d'une population dont la résilience est faible.

BIBLIOGRAPHIE

- ALHOU B., 2007. Impact des rejets de la ville de Niamey (Niger) sur la qualité des eaux du fleuve Niger. Thèse de doctorat de Biologie, Facultés Universitaires Notre-Dame de la paix Namur, 230 p.
- ALPHA GADO B., 1998. Environnement et pauvreté au Niger : crises écologiques, migrations et population urbaine pp63-78 In : Annales de l'Université Abdou Moumouni, 1998, Numéro hors-série.
- AMAT-ROZE J-M., 2003. La santé en Afrique, un continent, deux mondes pp377-397. In : L'Afrique Vulnérabilité et défis (coordonné par LESOURD M), Paris : Editions du temps. Collection Questions de Géographie, 447 p.
- ANNALES DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY., 1998. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest, actes du colloque du Département de Géographie/FLSH/UAM, n° hors-série, Niamey, du 4 au 6 juillet 1996, 272 p.
- BAILLY A. BEGUIN H., 2005. Introduction à la géographie humaine. Paris : Armand colin, 216 p. (8^{ème} édition).
- BART F. (éd.), 2003. L'Afrique continent pluriel. Liège : CNED/SEDES, 255 p.
- BART F., 2004. Espaces tropicaux et risques. Du local au global, Actes du colloque des X^e Journées de géographie tropicale des 24, 25 et 26 septembre 2003. Presses Universitaires d'Orléans, IRD, 445 p
- BECHLER-CARMAUX N., 1998. Les risques liés à l'eau dans une capitale sahélienne. Pénurie et excès d'eau à Niamey (Niger), Thèse, Université de Strasbourg I, 288 p.
- BECK U., 2006. La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Traduit de l'Allemand par BERNADI L. Paris : Flammarion, 521 p.
- BERNUS S., 1969. Particularismes ethniques en milieu urbain : l'exemple de Niamey. Paris : Musée de l'homme, Institut d'ethnologie 259 p. (Thèse de 3^{ème} cycle, Lettres : Paris, 1969).
- BILLARD G., 2004. Les Inégalités américaines face à la délinquance. pp. 107-110, In : Les annales de la recherche urbaine n°95, juin 2004, 168 p.
- BOUBACAR M.B., 1994. La délinquance juvénile au Niger. Approche juridique. Mémoire de l'ENA, niveau supérieur, 45 p + annexes.
- BONTIANTI A., 1993. Le problème de l'évacuation et de la gestion des ordures ménagères dans la Communauté Urbaine de Niamey (Niger). Mémoire de maîtrise, FLSH/UAM
- BONTIANTI A., SIDIKOU A.H., 2008. La gestion des déchets à Niamey. Paris : L'harmattan, 119 p.
- BOUTE J., 1998. La violence ordinaire dans les villes subsahariennes. In : Cahier de l'UCAC n°3, Violences urbaines au sud du Sahara, pp. 39-60.

- BRILLEAU A., ROUBAUD F., TORELLI C., 2005. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, Enquête 1-2-3 phase 1. STATECO N°99, 2005, p.43-63.
- BRUNEL S., 2008. L'Afrique. Bréal, 239 p.
- CAHIER DE L'UCAC N°3., 1998. Violences urbaines au sud du Sahara. Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 168 p.
- CHANDON- MOËT, B., 1998. Le risque de la ville en Afrique, In Cahier de l'UCAC n°3 pp.7-19
- CHIPPAUX J-P. HOUSSEIER S. GROSS P. et al, 2002. Etude de la pollution de l'eau souterraine de la ville de Niamey, Niger. 5p. bull Doc. Pathol Exot, 94 pp. 119-123.
- CIBOIS P., 2007. Les méthodes d'analyse d'enquêtes. Paris : PUF, 127 p.
- COANUS T., PEROUSE J-F. (éds.), 2006. Villes et risques. Regards croisés sur quelques cités « en danger », Paris, Economica Anthropos, 245 p.
- COLLIN C., 1995. Risques urbains. Union Européenne. Prévention et gestion des risques. Paris : Editions Continent Europe, 223 p.
- DAB W., 2007. Santé et environnement. Paris : PUF, 128 p.
- DAUPHINE A., 2005. Risques et catastrophes : Observer, spatialiser, comprendre, gérer. Paris : Armand colin, 288 p.
- DAVID G. (Ed.), 2004. Espaces tropicaux et risques. Du local au global. Actes des X^e Journées de la géographie tropicale des 24, 25 et 26 septembre 2003. Orléans : Presses universitaires Orléans, IRD. 445 p.
- DENIAU L., 2002. Suivi des pollutions de la nappe souterraine de Niamey et schéma de mise en place d'un laboratoire d'analyses des eaux de référence.
- DENIS E., 2006. Risques et actualisation de l'écologie mégapolitaine. La figure emblématique des cités privées au Caire pp.168-195. In : Villes et risques. Regards croisés sur quelques cités « en danger », Paris, Economica Anthropos, 245 p.
- D'ERCOLE R., THOURET J.-C, DOLLFUS O. et al, 1994. Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse. Revue de Géographie Alpine, vol 82, n°4. pp.87-96.
- DIALLO A.A.S., 2005. Caractérisation des rejets des eaux usées dans la Communauté Urbaine de Niamey : Impacts environnementaux sur le fleuve Niger. Université Abdou Moumouni, Faculté d'Agronomie, Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA), 72 p. Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Diplôme d' Etude Supérieure Spécialisée (DESS).
- Dictionnaire HACHETTE, édition 2009, 1811 p.
- DIDIER L., 1993. Une approche de la délinquance urbaine : l'exemple des Tags à Strasbourg. Mémoire de maîtrise de géographie. ULP, 137 p.

- DUBOIS-MAURY J. (Dossier réalisé par), 2005. Les risques naturels et technologiques. Problèmes politiques et sociaux n°908, 120 p.
- DUBOIS-MAURY J., CHALINE C., 2004. Les risques urbains. Paris : Armand Colin, 208 p (2^{ème} édition).
- DUBRESSON A., RAISON J.-P., 2003. L'Afrique subsaharienne une géographie du changement, Paris, Armand Colin, 246 p.
- DUMOLARD P., DUBUS N., CHARLEUX L., 2005. Les statistiques en géographie. Paris : Bélin, 240 p.
- DUPONT Y. (Ed.), 2007. Dictionnaire des risques. Paris : Armand colin, 527p. (2^{ème} édition)
- FLEURET S., THOUÉZ J.-P., 2007. Géographie de la santé. Un panorama. Paris : Economica/Anthropos, 301 p.
- GALLAIS J., 1994. Les tropiques : Terres de risques et de violences. Paris : Armand Colin, 271 p.
- GILLARD P., 2003. Mendier ou mourir ? Dynamiques spatiales de l'extrême pauvreté au Niger. Université de Lausanne, Institut de Géographie, 328 p. (Thèse de doctorat pour le grade de docteur ès lettres de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne ; 2003).
- GREUTER M., 2003. Bien rédiger son mémoire ou son rapport de stage. Paris : L'Etudiant, 166 p.
- HALIDOU A., et al., 2006. Etude des causes du taux élevé de mortalité grave chez les enfants de 2 à 15 ans admis au service de pédiatrie B de l'hôpital national de Niamey. Mémoire de fin d'étude, IPSP, 57 p + annexes.
- HAMA B. [s.d], La ville de Niamey, 9 p.
- HAMANI ABDOU I., 2005. Les médicaments de la rue à Niamey : Modalités de vente et contrôle de qualité de quelques médicaments anti-infectieux. Thèse de pharmacie. Université de Bamako, 129 p + annexes.
- HASSANE ISSOUFOU D., 2006. Déchets urbains : crise de gestion, pollutions et risques sanitaires majeurs dans la communauté urbaine de Niamey. Mémoire de maîtrise de géographie, UAM, 116 p + annexes.
- HENRY J.-B., 2004. Systèmes d'information Spatiaux pour la gestion du Risque d'inondation de Plaine, Thèse de Doctorat, ULP sous la Direction de Patrice PAUL, 192 p. + annexes.
- ISSAKA H., 2004. Les espaces d'occupation spontanée à Niamey, contribution à l'analyse des pratiques urbaines en milieu sahélien. Mémoire de maîtrise, UAM, 113 p. + annexes.
- ISSAKA H. BADARIOTTI D., 2010. Les risques sociétaux et la gouvernance urbaine à Niamey. UDS, LIVE/CNRS, (article soumis)

- ISSAKA H. BADARIOTTI D., 2010. Les inondations à Niamey : Enjeux autour d'un phénomène complexe. UDS, LIVE/CNRS, (article soumis)
- JACQUES L., MICHEL L. (éds.), 2003. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés ; Paris, Belin, p.804.
- JAGLIN S., DUBRESSON A. (éds), 2000. Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en question. Paris : Karthala, 308 p.
- JAMBES J.-P., 1996. Typologie de l'espace urbain sahélien : Le cas de la ville de Niamey. Revue de Géographie Alpine, n°195, vol.49, pp 317- 330.
- LE COQ V., 2006. Les risques urbains saisis par le droit public pp. 99-121. In : Villes et risques. Regards croisés sur quelques cités « en danger », Paris : Economica Anthropos, 245 p.
- LEONE F., ASTE J.P., LEROI E., 1996. L'évaluation de la vulnérabilité aux mouvements de terrain : Pour une meilleure quantification du risque. RGA n°1. p. 35-46
- LEONE F., VINET F. (éds), 2008. Mise en carte des risques naturels. Diversité des approches. PUM, Université Paul-Valéry, Montpellier 3, 89p.
- LEONE F., VINET F. (éds), 2006. La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques. Publication de Montpellier III. Université Paul Valéry, 140 p.
- LEVY J. LUSSAULT M. éds., 2003. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Belin, 2003. p.804.
- MARCHAL H., STEBE J.-M., 2008. La ville, territoires, logiques, défis. Paris : Ellipses, 183 p.
- MENGUE M.-T., 1998. Jeune et violence IN : Villes et violences en Afrique noire p. 61-74 (1998)
- MOTCHO (K.H.), 1991. Cadre de vie et systèmes de santé à Niamey (Niger). Bordeaux, Université Michel de Montaigne de Bordeaux III, Institut de Géographie, 1991, 330 p. (Doctorat : Géographie : Bordeaux III).
- MOTCHO (K.H.), 1994. Le financement des services publics de santé au Niger. Revue de Géographie alpine N° hors série, vol. I, 1994, p. 89-109.
- MOTCHO K.H., ISSAKA H., 2006. Diversité des stratégies résidentielles des familles démunies à Niamey. In : Revue de l'Institut de recherches en Sciences Humaines, Mu Kara Sani, vol. 11, pp.21-32.
- MONTCLOS (Pérouse de) M.-A., 2002. Villes et violence en Afrique noire. Paris : IRD-Karthala, 305 p.
- NGA NDONGO V., [s,d], Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé (Information générale), 23 p.

- NIGER (République du), CUN, URBAPLAN., 2009. Plan urbain de référence de Niamey. Rapport provisoire. 171 p + annexes.
- NIGER (REPUBLIQUE DU), Ministère de l'Economie et des Finances, INS., 2008. le Niger en chiffres, 4 p.
- NIGER (REPUBLIQUE DU) Cabinet du Premier Ministre., 2007. La lutte contre la pauvreté, un défi pour tous. Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008-2012, 132p + annexes.
- NIGER (République du)., 2007. Stratégie de développement pour la réduction de la pauvreté 2008-2012. Stratégie de Réduction de la Pauvreté Deuxième génération, 149 p + annexes.
- NIGER (République du), CUN, URBAPLAN., 2007. Audits urbains et plan urbain de référence de la Communauté Urbaine de Niamey. Rapport provisoire, 252 p + annexes.
- NIGER (REPUBLIQUE DU), MSP/LCE., 2005. Plan de Développement Sanitaire 2005-2009, 228 p.
- NIGER (REPUBLIQUE DU), Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux., 2004. Projet PARSTAT, volet secteur informel (phase 1)
- NIGER (REPUBLIQUE DU), Projet de Réhabilitation des Infrastructures, SOCREGE., 2000. Etude de base pour la gestion des déchets solides. Diagnostic de la filière des ordures ménagères et des déchets industriels dans la Communauté Urbaine de Niamey. Rapport, Volume I/II, 91p.
- NIGER (République du) 2000., Etude de base Hydrologie urbaine et autres données scientifiques Rapport provisoire Cereve – KRB, août 2000, 202 p +annexes
- NIGER (République du) 2000., Etude de base Hydrologie urbaine et autres données scientifiques Rapport provisoire Cereve – KRB Août 2000, 142 p + annexes
- NIGER (REPUBLIQUE DU), Direction de la Population., 1994. Analyse des caractéristiques des ménages, des chefs de ménage et de l'habitat. CUN, 33 p.
- NOVEMBER V., 1994. Risques naturels et croissance urbaine : réflexion théorique sur la nature et le rôle du risque dans l'espace urbain. Revue de Géographie Alpine, vol 82, n°4. pp 113- 123
- OLIVIER DE SARDAN, J.P., TIDJANI ALOU M., 2002. Les enfants de la rue à Niamey. LASDEL, Etudes et Travaux n°6, 28p.
- OLVERA L D., PLAT D., POCHET P., 2002. Etalement urbain, situation de pauvreté et accès à la ville en Afrique subsaharienne. L'exemple de Niamey. In : BUSSUIERE Y., MADRE J.-L., (Eds) 2002, Démographie et transport : Villes du Nord et villes du Sud. Paris : L'Harmattan, 2002, pp.147-175
- PERETTI-WATEL P., 2001. La société du risque. Paris : La découverte, 124 p.
- PERETTI-WATEL P., 2000. Sociologie du risque. Paris : Armand Colin, 286 p.

- PHILIPPE W. [s.d], Cartographie thématique et analyse des données avec Philcarto 5.xx pour Windows. 251p.
- PICOUET C., 1999. Géodynamique d'un hydrosystème tropical peu anthropisé : la Bassin supérieur du Niger et son delta intérieur
- PIGEON P., 2005. Géographie critique des risques. Paris : Economica Anthropos, 217 p.
- POITOU D., 1978. La délinquance juvénile au Niger. Paris : Etudes Nigériennes n°41, 219 p.
- PUECH F., 2006. Analyse des déterminants de la criminalité dans les pays en développement. Thèse de doctorat en économie, Université d'Auvergne Clermont I, CERDI, 164 p.
- RABO Z., 1981. La délinquance en milieu urbain au Niger. Mémoire de maîtrise en droit (option carrière judiciaire) sous la direction du Dr. Tordjo K. Akogo (Université du Bénin (Togo)), 54 p.
- ROBERT (LE) illustré d'aujourd'hui. Paris : ADAGP, 1997, 1584 p.
- SALEM G., 1998. La santé dans la ville. Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal). Paris : Karthala-ORSTOM, 360 p.
- SCARWELL H.-J., LAGANIER R., 2004. Risque d'inondation et aménagement durable des territoires. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 239 p.
- SEYBOU I., 2005. Production et gestion foncière à Niamey. FLSH, Dep.Géo. 109 p + annexes (Mémoire de Maîtrise de géographie, Université Abdou Moumouni)
- SEYBOU M.K., 1995. La politique de planification urbaine au Niger. Le cas de Niamey. Cahiers du CIDEP. Paris : L'Harmattan, 91 p.
- SIDIKOU A.H., 2008. Relevé partiel de textes en rapport avec le foncier et réflexions sur leur fondement et application. Document Inédit, Extraits du Cours de DEA de Géographie, 11p.
- SIDIKOU A.H., 1980. Niamey, étude de géographie socio-urbaine. Thèse d'Etat, Rouen. 448p.
- SIDIKOU A.H, BONTIANTI A. et al, (2004) La gestion des déchets urbains à Niamey, Documents et Archives des Etudes Nigériennes/Nouvelle Formule N°1, 81 p.
- SOUNNA S., 2002. Impacts des activités industrielles sur le fleuve Niger : cas de la BRANIGER, Mémoire d'ingénieur, EMIG, 59p.
- STEBE J-M., 2002. La crise des banlieues. Paris : PUF, 128 p. (collection SQJ)
- SY I., 2006. La gestion de la salubrité à Rufisque (Sénégal). Enjeux sanitaires et pratiques urbaines. Thèse ULP, 525 p +annexes.
- TANZI T., DELMER F., 2006. Ingénierie du risque. Paris : Lavoisier, 351 p.

THOUEZ J.-P., 2005. Santé, Maladies et environnement. Paris : Economica/Anthropos, 137 p.

THOURET J.-C., D'ERCOLE R. DOLLFUS O., 2004. Les phénomènes naturels créateurs de dommages (menaces) : diagnostic, inventaire et typologie. In Revue de géographie alpine, Volume 82, Numéro 4, pp17-25.

THUY T, T., 2001. Stratégie nationale de gestion de l'environnement urbain du Niger, 91 p.

TINI A., 2003. La gestion des déchets solides ménagers à Niamey au Niger : Essai pour une stratégie de gestion durable. Thèse de doctorat, INSA de Lyon, 306 p.

VENNETIER P., 1991. Les villes d'Afrique tropicale. Paris : Masson géographie, 244 p.

VEYRET Y. 2004., Géographie des risques naturels en France. De l'aléa à la gestion. Paris : Hatier, 251 p.

VEYRET Y. éd., 2004. Les risques. Bréal : Amphi Géographie, 205 p.

VEYRET Y, REGHEZZA M., 2005. Aléas et risques dans l'analyse géographique. Annales des mines, pp.61-69.

VINCENT NTUDA EBODE J. 1998. Crise de l'urbanisation et urbanisation de crise. Analyse typologique de la violence des modèles exogènes. p. 21-37. In : CAHIER DE L'UCAC N°3., Violences urbaines au sud du Sahara. Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 168 p Cahiers de l'UCAC, 1998, Paris, Karthala (2008)

WACKERMANN G. éd., 2004. La géographie des risques dans le monde. Paris : Ellipses, 501 p.

YOUNSA YANSAMBOU H., 2008. La problématique de l'assainissement dans le quartier Talladjé. Mémoire de maîtrise de géographie, UAM, 92 p. + annexes.

ZUPPINGER B., 2005. De la marge urbaine à la ville : régularisation des périphéries informelles de Ouagadougou et enjeux locaux. In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31. pp193-2008.

Sources Internet :

AYIMPAM S., Violences urbaines au sud du Sahara. Cahiers de l'UCAC, 1998, Paris, Karthala. <http://apad.revues.org/documents3113.html>, [octobre 2009]

BAILLEAU F. 1972-2002 : évolution et spécificité de la délinquance juvénile.

<http://www2.cnrs.fr/sites/communiqu/fichier/04bailleaubp.pdf>, [novembre 2009]

BOUJOU J., DE BRUIJN M., Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique. In : Le bulletin de l'APAD, <http://apad.revues.org/document3673.html?> [octobre 2009]

DUMOLARD P. [s.d], Analyse multivariée de données géographiques.

[http : //iga.ujf-grenoble.fr/cours-en-ligne/bk_multi.pdf](http://iga.ujf-grenoble.fr/cours-en-ligne/bk_multi.pdf)

En quoi la catastrophe de Tchernobyl a-t-elle un lien avec l'augmentation des cancers de la thyroïde en Europe ? <http://tchernoide.free.fr/html/tchern/tchern2.htm>

HUBERT T. Les plans de Prévention des risques naturels PPR. Source : http://www.prim.net/professionnel/procedures_regl/articlePPR2003.pdf, [Janvier 2008]

La question des risques en milieu urbain, http://www.bondy.ird.fr/envisud/th_risques.htm [juillet 2007]

<http://www.lesahel.org/>

http://www.vertigo.uqam.ca/hors-serie-3/hors-serie-art1/brigit_obrist_frame1.html [octobre 2008]

<http://www.anales.org/re/2005/re40/veyret.pdf>

<http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie/>

http://www.phrobert.fr/docs/mesurer_la%20delinquance_et_evaluer_les_politiques_de_securite_et_de_prevention.pdf. [mars, 2010]

JACQUEMIN H. Les risques en quartier « sensible » : des mythes médiatiques aux réalités quotidiennes. L'exemple des Aubiers à Bordeaux. <http://mappemonde.mgm.fr/num5/articles/art05107.pdf> [novembre, 2009]

MONTCLOS M.-A. (de), Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux, *Déviance et Société* 2004/1, volume 28, p. 81-95. <http://www.cairn.info/article.php?>

OBRIST B. Risque et vulnérabilité dans la recherche en santé urbaine.

<http://vertigo.revues.org/1483>

TREMOLIERES A., <http://www.ineris.fr/index.php?module=doc&action=getFile&id=1959> [juillet 2007]

UNIVERSITE DE LAUSANNE (2006) Vues sur la ville, n°16 novembre 2006 : Dossier : Risque et développement urbain durable, 8 p. <http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/VsV/No%2016-2006.pdf> [novembre 2008]

www.stat-niger.org/statistique

YENGO P. & BABY-COLLIN V. Les collectivités locales face à la gestion des risques.

http://www.aménagement-afrique.com/IMG/pdf/approche_du_risque.pdf [juillet 2007]

ANNEXES

ANNEXE 1



Questionnaire destiné aux ménages

Enquêteur : Date :/2008

I. Identification de l'interviewé

1- Nom du *quartier* et/ou du secteur

2- Nature de l'habitat...../

1. Paillote		2. Banco		3. Semi dur		4. Dur	
-------------	--	----------	--	-------------	--	--------	--

3- Age...../

1. de 15 à 20 ans		2. de 20 à 39 ans		3. de 40 à 55 ans		4. Plus de 55 ans	
-------------------	--	-------------------	--	-------------------	--	-------------------	--

4 - Sexe...../ 1(M) 2 (F)

5 - Statut matrimonial

1. Célibataire		2. Marié à une femme		3. Polygame		4. Divorcé (e)		5. Veuf (ve)	
----------------	--	----------------------	--	-------------	--	----------------	--	--------------	--

6 - Lieu de naissance...../ (si Nigérien, préciser le département ou la commune).....

(si étranger, préciser le pays).....

7 - Ethnie...../

8 - Niveau d'instruction...../

1. Primaire	2. collègè	3. lycée	4 Supérieur	5. Autres (à préciser).....
-------------	------------	----------	-------------	-----------------------------

9 - Activité principale actuelle.....

10 – Activité (s) secondaire (s) actuelle (s).....

11 - Revenu mensuel tiré de l'activité principale actuelle...../

1. Moins de 50 000 F CFA	2. Entre 50 000 et 100 000 F CFA	3. Entre 100 000 et 150 000 F CFA	4. Plus de 150 000 F CFA
--------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

12 - Revenu mensuel tiré de (s) activité (s) secondaire (s) actuelle (s)...../

1. Moins de 25 000 F CFA	2. Entre 25 000 et 50 000 F CFA	3. Entre 50 000 et 100 000 F CFA	4. Plus de 100 000
--------------------------	---------------------------------	----------------------------------	--------------------

13 - Nombre de personnes à charge vivant dans la concession...../

* préciser - le sexe : M...../ F...../

- l'âge :/...../

14 - Nombre de ménages dans la concession...../

15 – Nombre de personnes dans la concession...../

1. Moins de 5	2. Entre 5 et 10	3. Entre 10 et 15	4. Plus de 15
---------------	------------------	-------------------	---------------

16 – Présence d'eau courante dans la parcelle...../ 1. Oui 2. Non

17 – Présence d'électricité dans la parcelle/ 1. Oui 2. Non

II. Itinéraire de l'interviewé

18 - Depuis combien de temps habitez-vous Niamey ?...../

1. Entre 1 et 4 ans		4. Entre 15 et 19 ans	
2. Entre 5 et 9 ans		5. Plus de 20 ans	
3. Entre 10 et 14 ans		6. Natif de Niamey	

19 – Donnez chronologiquement la liste des quartiers que vous avez habité...../

.....

1. Entre 1 et 3		2. Entre 3 et 5		3. plus de 5	
-----------------	--	-----------------	--	--------------	--

20 - Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à venir habiter ce quartier ?

.....

21 - Avez-vous l'intention de continuer à vivre dans le même quartier ? 1 Oui 2. Non

Pourquoi ?

.....

22 - Quel est votre statut d'occupation ?...../

1. Propriétaire		2. logement familial		3. locataire		4. Autres (à préciser)	
-----------------	--	----------------------	--	--------------	--	------------------------	--

23 - Si propriétaire, de quel titre de propriété disposez-vous ?

Titre foncier		Acte de cession		Attestation de vente		Aucun	
---------------	--	-----------------	--	----------------------	--	-------	--

III. Les risques

III. 1 Risques d'inondation

24 - Lors de la construction de votre maison, avez-vous demandé une autorisation de construire ?/ 1. Oui 2. Non

25 - Avez-vous fait appel à un architecte et pourquoi ?.....
.....
.....

26 - Avez-vous été personnellement victime d'inondation ?/ 1. Oui 2. Non

- Si oui, comment est survenu l'incident ?
.....
.....

27 - Avez-vous pris des mesures pour empêcher la catastrophe ?

Si oui, lesquelles ?.....

Si non, pourquoi ?.....
.....

28 - Pouvez-vous nous donner une idée des pertes occasionnées par l'inondation ?
.....

29 - Les autorités vous viennent-elles en aide en cas de catastrophe (inondation, effondrement de maison) ?/ 1. Oui 2. Non

30- Si oui, quelle est la nature de l'aide ?
.....

31 – Comment jugez-vous cet appui des autorités ?
.....
.....

32 – Existe-t-il des structures ou personnes qui vous aident en cas de catastrophes ?/

Si oui, comment jugez-vous leur aide par rapport à celle des autorités ?

.....

.....

33 - Selon vous à quoi est liée la persistance de ces risques ?

III. 2 Risques liés à la délinquance

34 – Comment jugez-vous les conditions de sécurité dans votre quartier ?.....

.....

.....

.....

35– Quelle appréciation faites-vous des conditions sécuritaires à Niamey ?

.....

36 - Estimez-vous menacé dans votre maison, quartier ?/ 1. Oui 2. Non

37 – Y’a-t-il des endroits que vous évitez de crainte d’être agressé ?...../ 1. Oui 2. Non

38 - Si oui, à quel moment de la journée évitez-vous de fréquenter ces endroits ?

.....

39 - Existe t-il des endroits du quartier ou de la ville qui sont particulièrement dangereux ?

Si oui, lesquels

40- Comment jugez-vous les conditions sécuritaires actuelles par rapport au passé ?

.....

.....

41 - Qu’est-ce qui explique cette situation ?

III. 3 Risques sanitaires

42- Où déversez-vous les eaux usées domestiques ?

A l'air libre dans la cour		Fosse septique dans la concession	
A l'air libre dans la rue		Caniveaux dans la rue	
Dans un terrain vague		Autres.....	

43 - Pourquoi avez-vous opté pour ce système ?.....

.....

.....

44 – Où évacuez-vous les ordures ménagères ?

Décharge publique		Rue	
Conteneur public		dépotoir	
caniveaux		Autres.....	

45 - Quelle est la fréquence de cette évacuation et pourquoi ?

.....

.....

.....

46 – Quelle est votre source d’approvisionnement en eau de boisson ?

Robinet		Fleuve	
puits		Vendeurs d'eau	
Forage		Borne fontaine	

47 - Si vous buvez l'eau du robinet ou des bornes fontaines, vous arrive-t-il de vous laver avec l'eau des puits ou du fleuve ?

.....
.....

48 - Quels sont les maladies les plus fréquentes au niveau de votre ménage ?

Diarrhée		conjonctivite	
Bilharziose		Choléra	
Paludisme		Autres.....	

49 - Quelle est la dernière personne à être affectée ces trois derniers mois par ces maladies et quel traitement a-t-elle suivi ?.....

.....
...

50 - Quel âge avait-elle et pourquoi vous avez opté pour ce traitement ?

.....
.....

IV. Appréciation du cadre de vie

51 - Vous arrive t-il de vous plaindre au près de vos voisins par rapport à un risque ? /

1. Oui 2. Non

Si oui, quelle fut leur réaction ?

.....

Si non, pourquoi ?.....

.....

52 – Vous arrive t-il de vous plaindre auprès des autorités par rapport à un risque ?..... /

1. Oui 2. Non

Si oui, quelle fut leur réaction ?.....

.....

Si non, pourquoi ?.....

53- Etes-vous satisfait de votre cadre de vie ?...../ 1. Oui 2. Non

54 - Si oui, donnez 3 critères de satisfaction ?...../

1. sécurité		2. salubrité		3. solidarité	
4. autres (à préciser).....					

55 - Si non, dites pourquoi ?...../

1. inondation		2. insécurité		3. Epidémie	
4. incendie		5. Mauvaise réputation du quartier		6. Autres	

56 - Donnez trois actions prioritaires à entreprendre pour diminuer les risques dans votre quartier/

1. Mettre en place un poste de police		2. Créer un poste de sapeurs pompiers		3. restructurer le quartier	
4. lutter contre l'insécurité		5. aménager les voies		6. électrification	
7. Créer un centre de santé		Autres (à préciser)			

57 - Les équipements suivants sont-ils faciles ou difficiles d'accès à partir de votre quartier ?

Equipements	Facile	difficile	très difficile
Poste de police			
Sapeur pompier			
Centre de santé			
Marché			
Eclairage public			

58 - Accepteriez-vous de participer à la diminution des risques dans votre quartier ?/

1. Oui 2. Non

– Si oui, comment ?.....

.....

– Si non, pourquoi ?

ANNEXE 2



Guide d'entretien destiné aux leaders d'opinion (chefs de quartier/élus communaux, responsable de la société civile)

I. Identification du quartier (ou de la commune)

Nom du quartier : / Commune/

Date de création :

Statut :

II. Perception du risque

1. Existe-t-il des risques auxquels sont confrontés les habitants de votre quartier ?
2. Comment se manifeste la catastrophe liée à ces risques ?
3. Quelle est la fréquence de ces catastrophes dans votre quartier ?
4. Ces catastrophes concernent-elles seulement votre quartier ou vous connaissez d'autres quartiers qui connaissent les mêmes catastrophes que vous ?

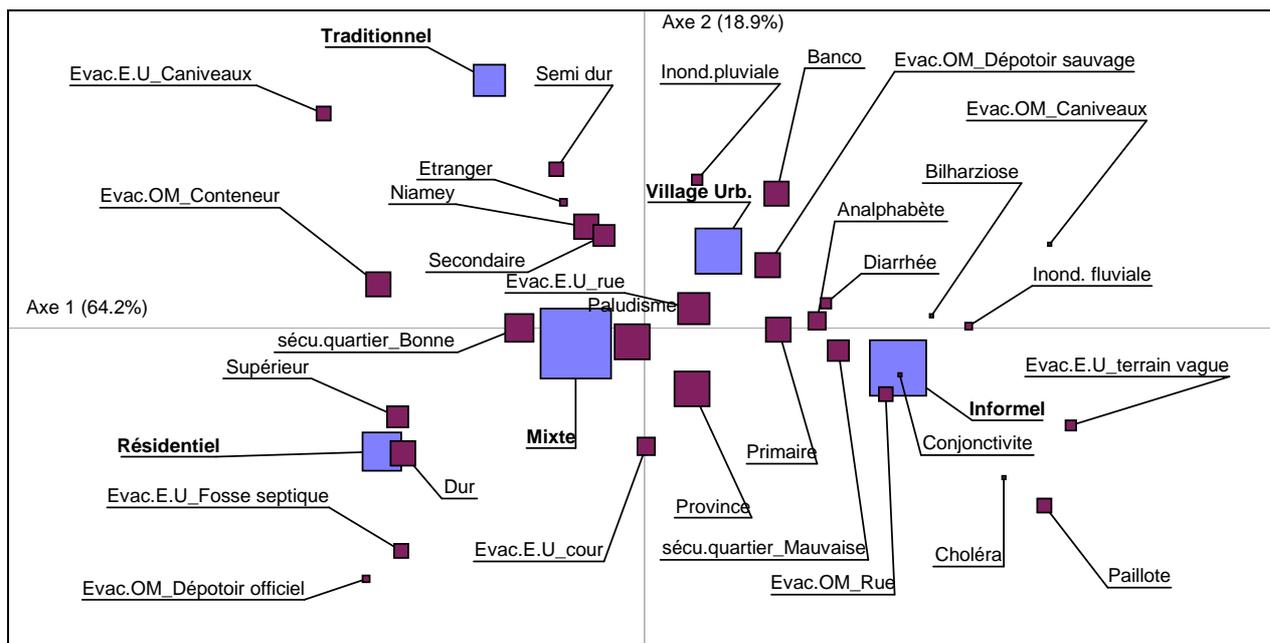
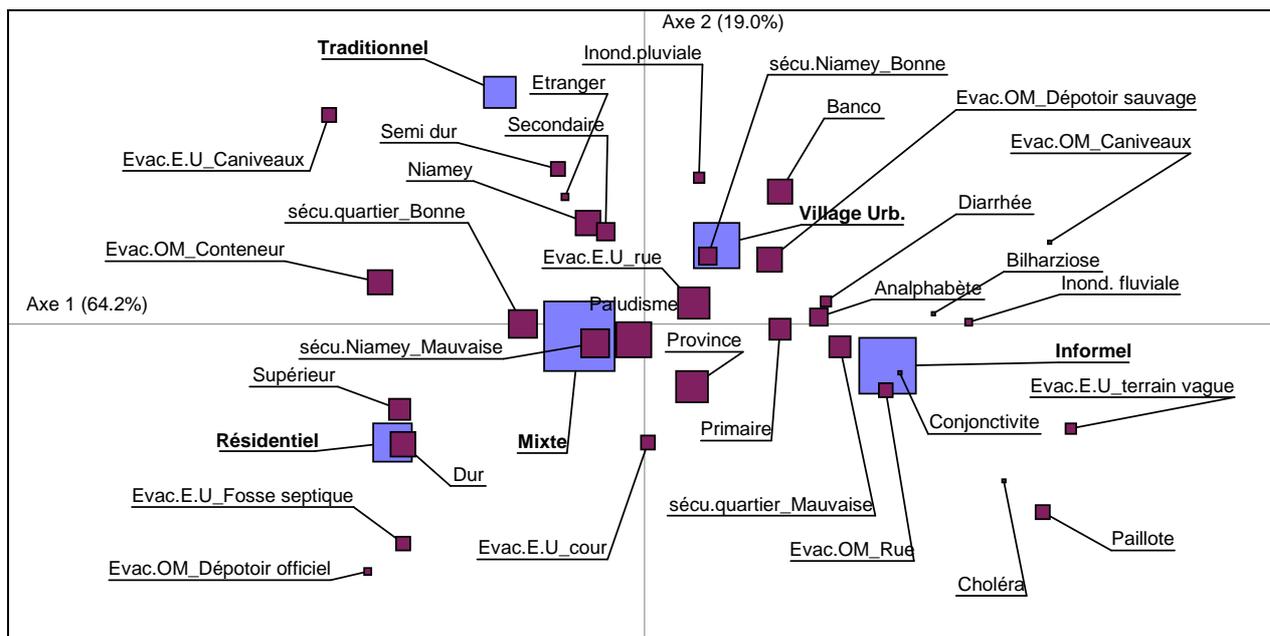
III. Gestion des risques

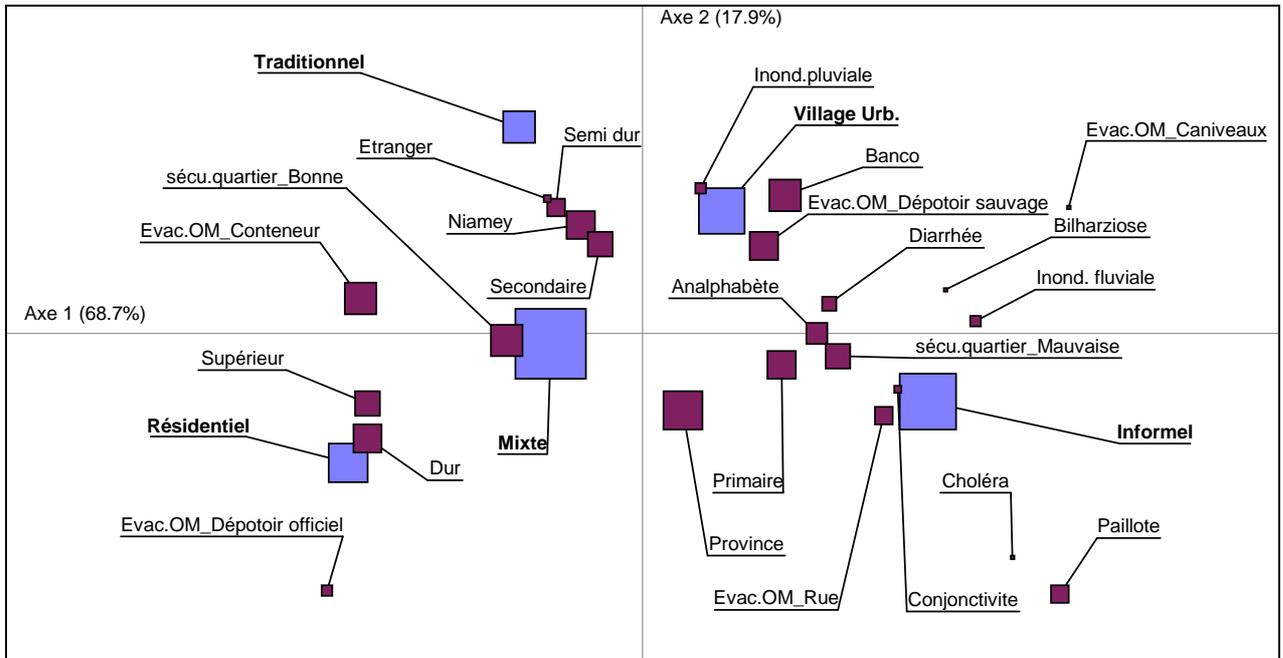
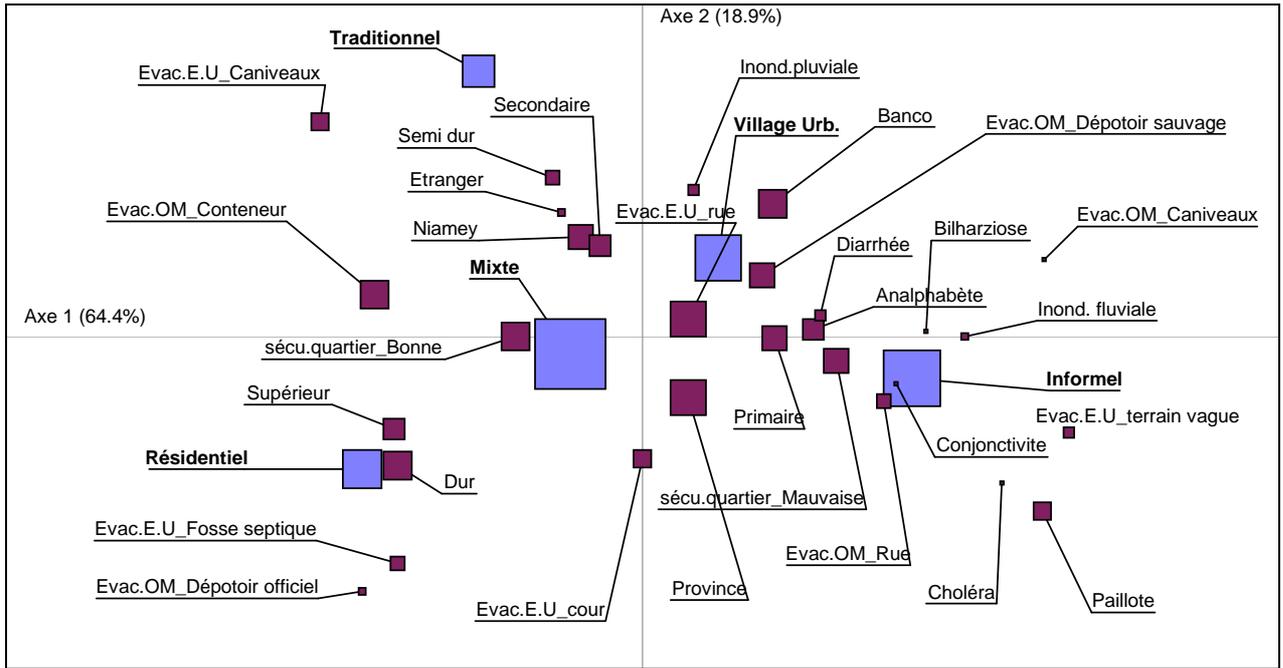
5. Comment faites-vous pour prévenir les risques ?
6. En cas de catastrophes, comment s'organise la gestion de la crise ?
7. Les autorités vous sensibilisent-elles par rapport aux risques et la manière de les prévenir ?
8. Que pensez-vous des méthodes que préconisent les autorités pour prévenir les risques ?
9. En cas de catastrophe, quels sont vos recours ?

IV. Suggestions

10. Face à ces risques, quelles suggestions avez-vous à faire à l'endroit de la population ?
11. Selon vous qu'est-ce que les autorités doivent faire pour gérer les risques ?
12. Avez-vous une initiative propre que vous comptez entreprendre dans le cadre de la gestion des risques ?

ANNEXE 3





ANNEXE 4 : Figures reprises suite aux remarques du jury

Figure n° : 2.8 : L'évolution spatiale de Niamey

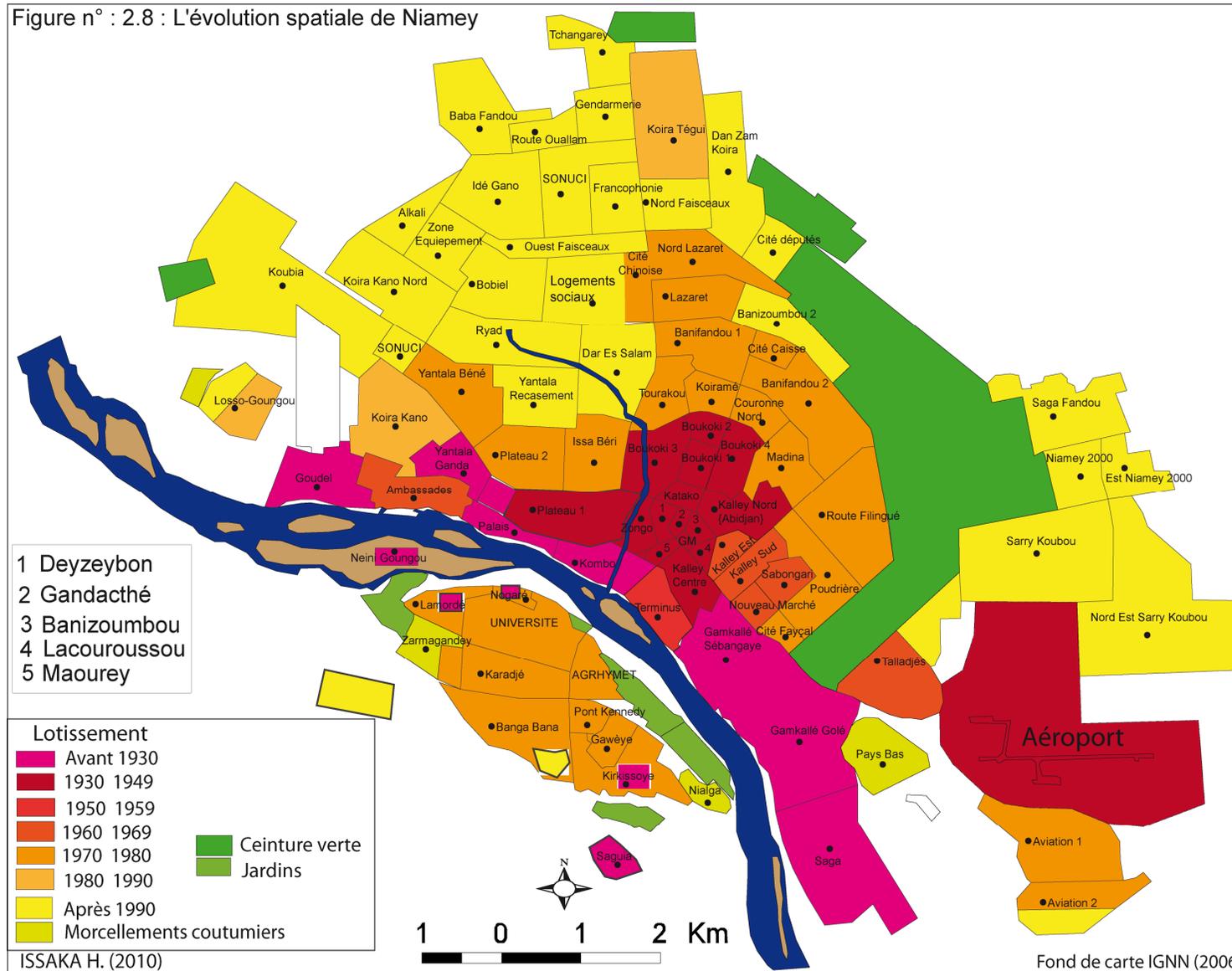


Figure n°3.4 : Les principales maladies liées à l'insalubrité

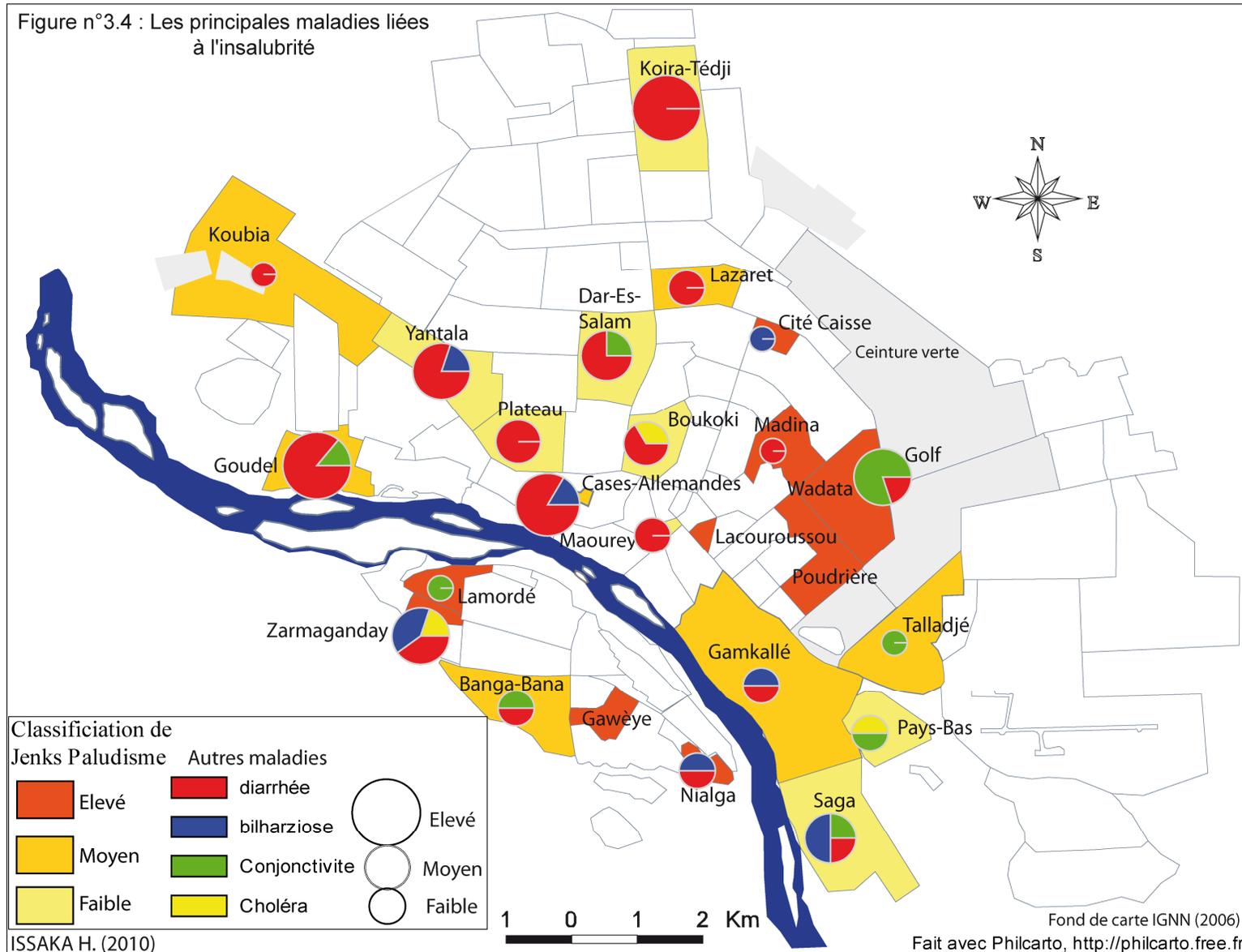
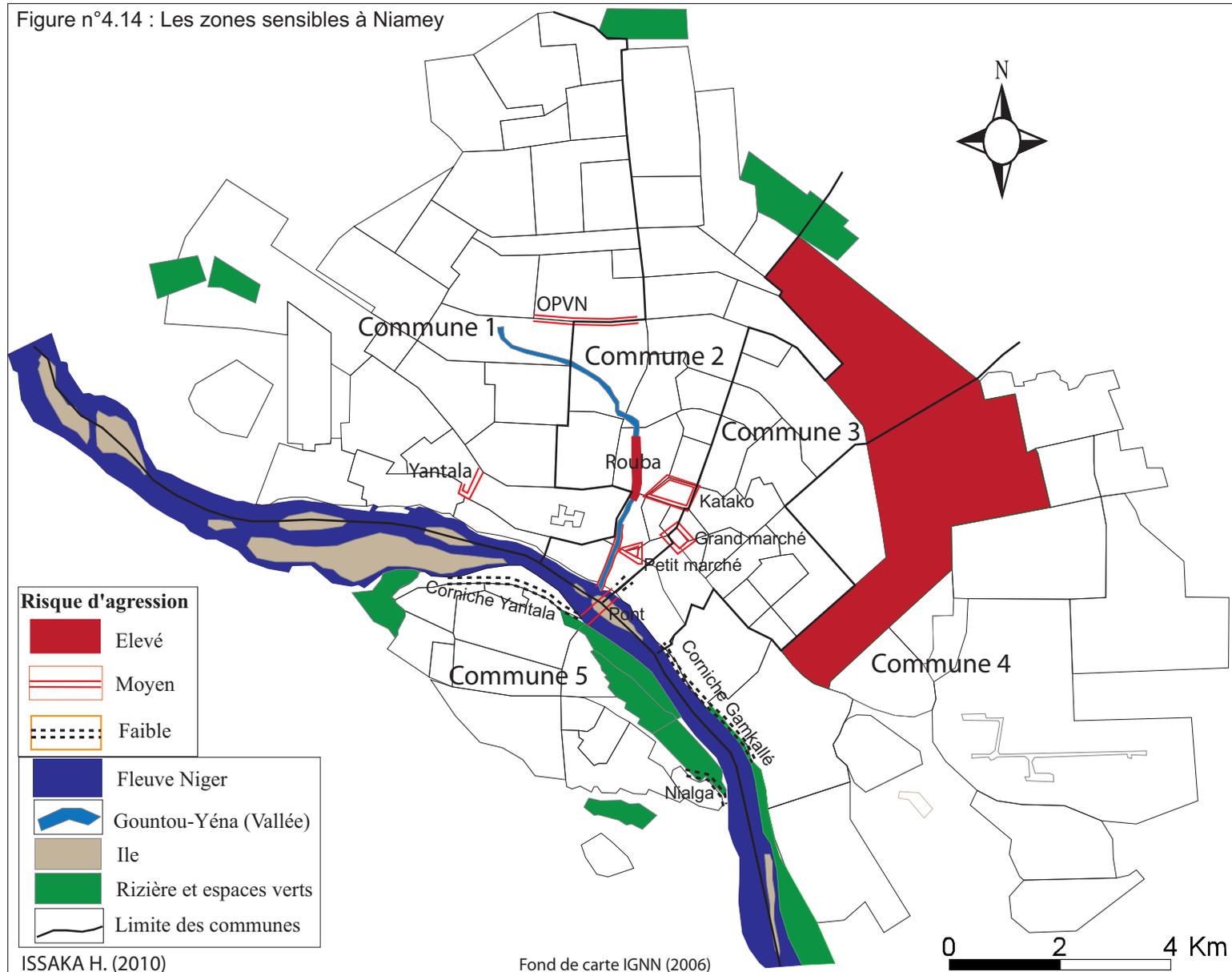


Figure n°4.14 : Les zones sensibles à Niamey



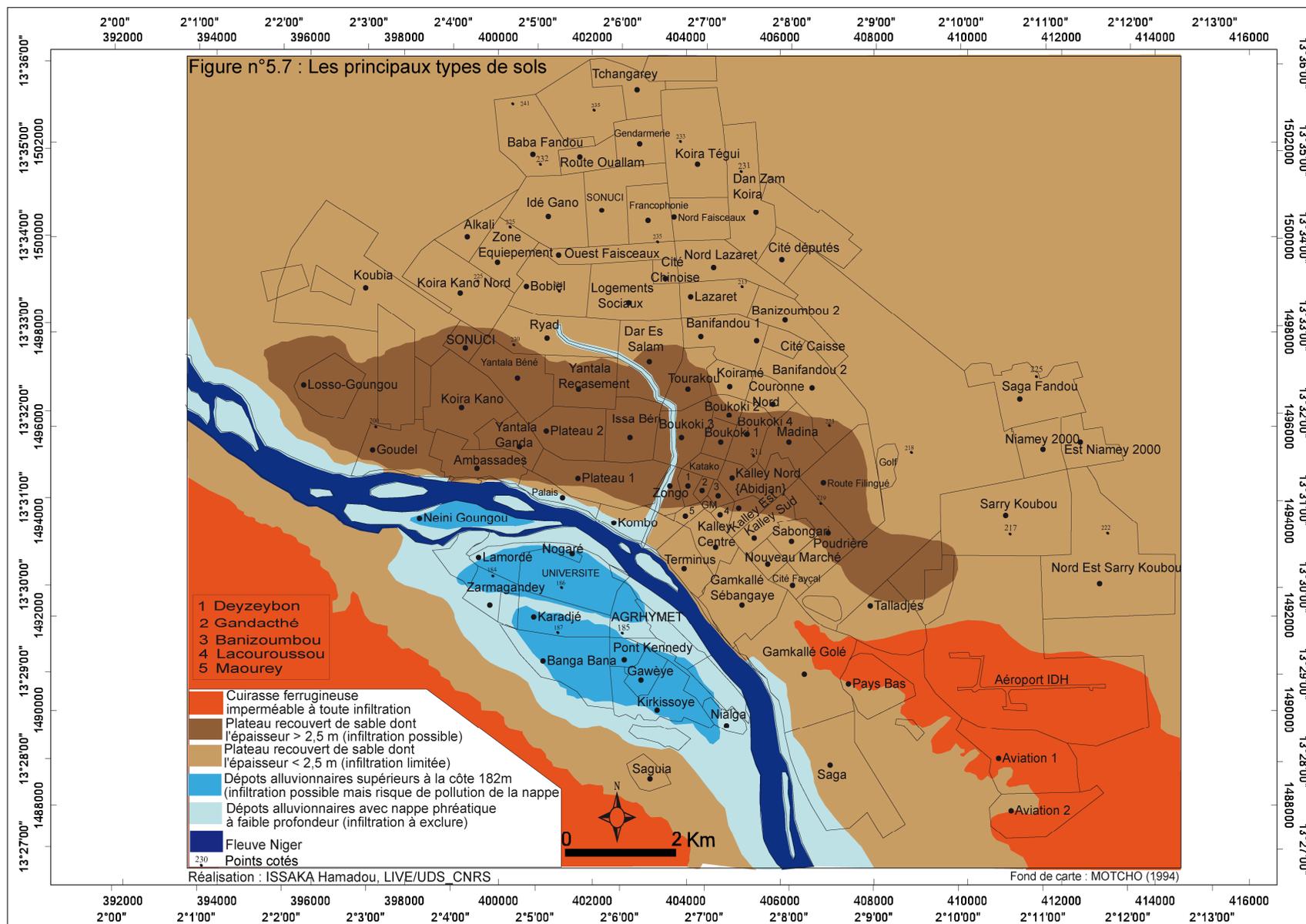


Figure n°5.14 : La vulnérabilité à l'inondation fluviale

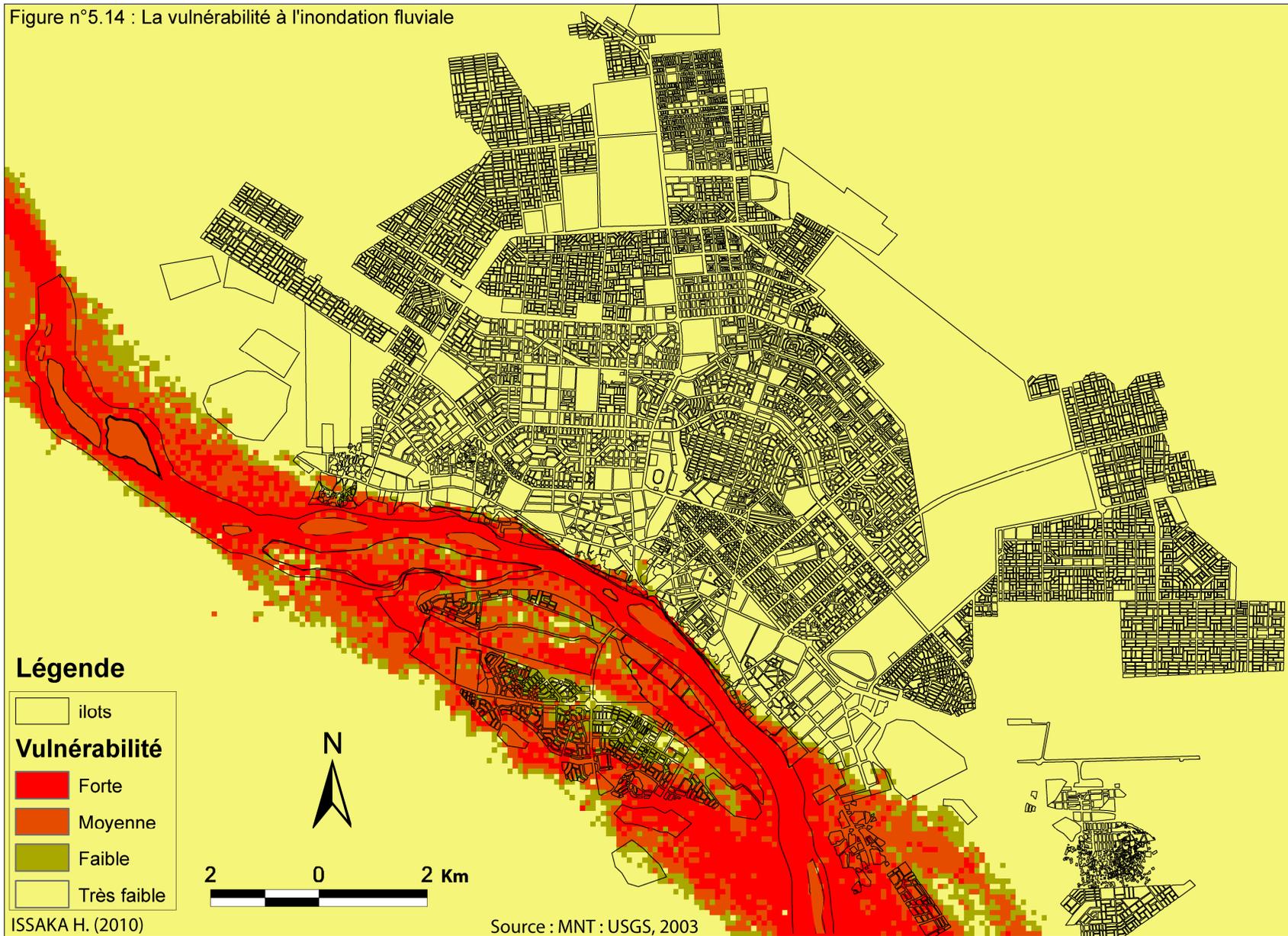


Figure n°6.4, A : Maladies et niveau d'instruction

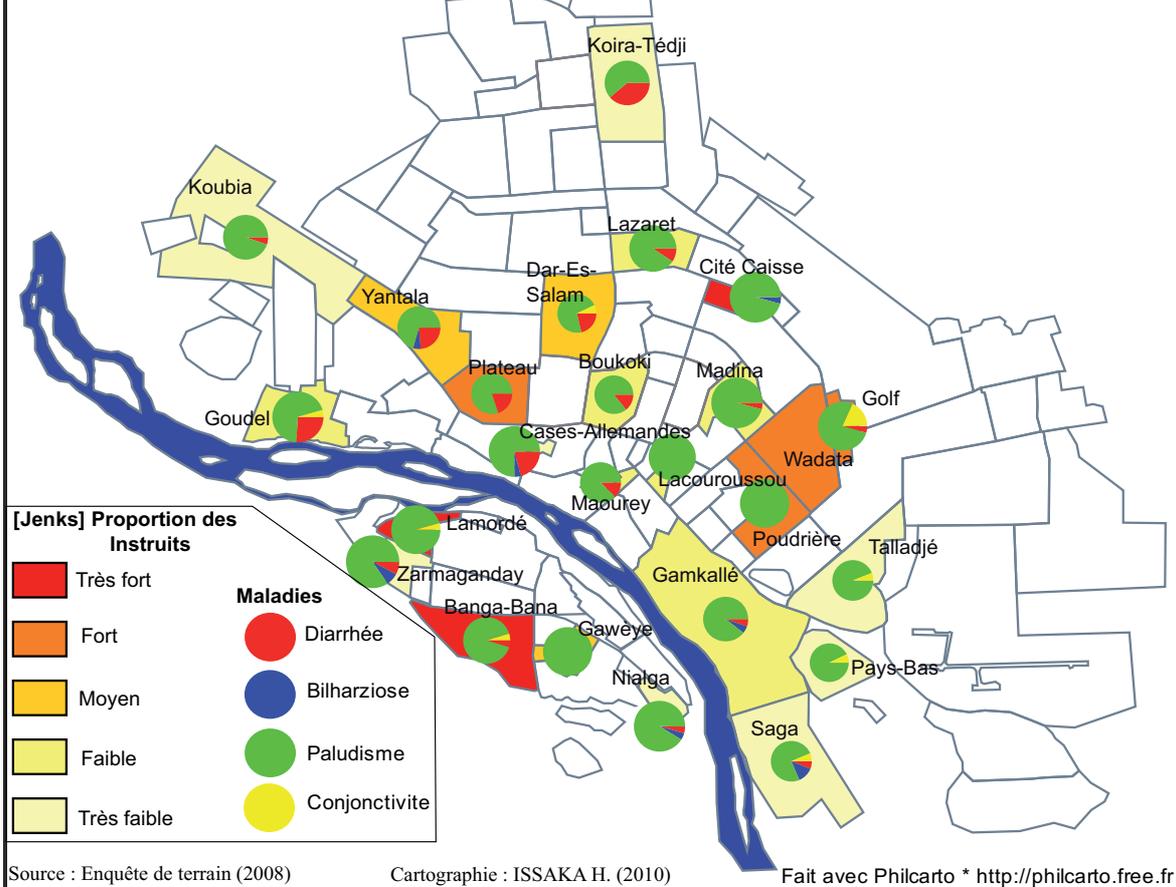


Figure n°6.4, B : Le risque sanitaire

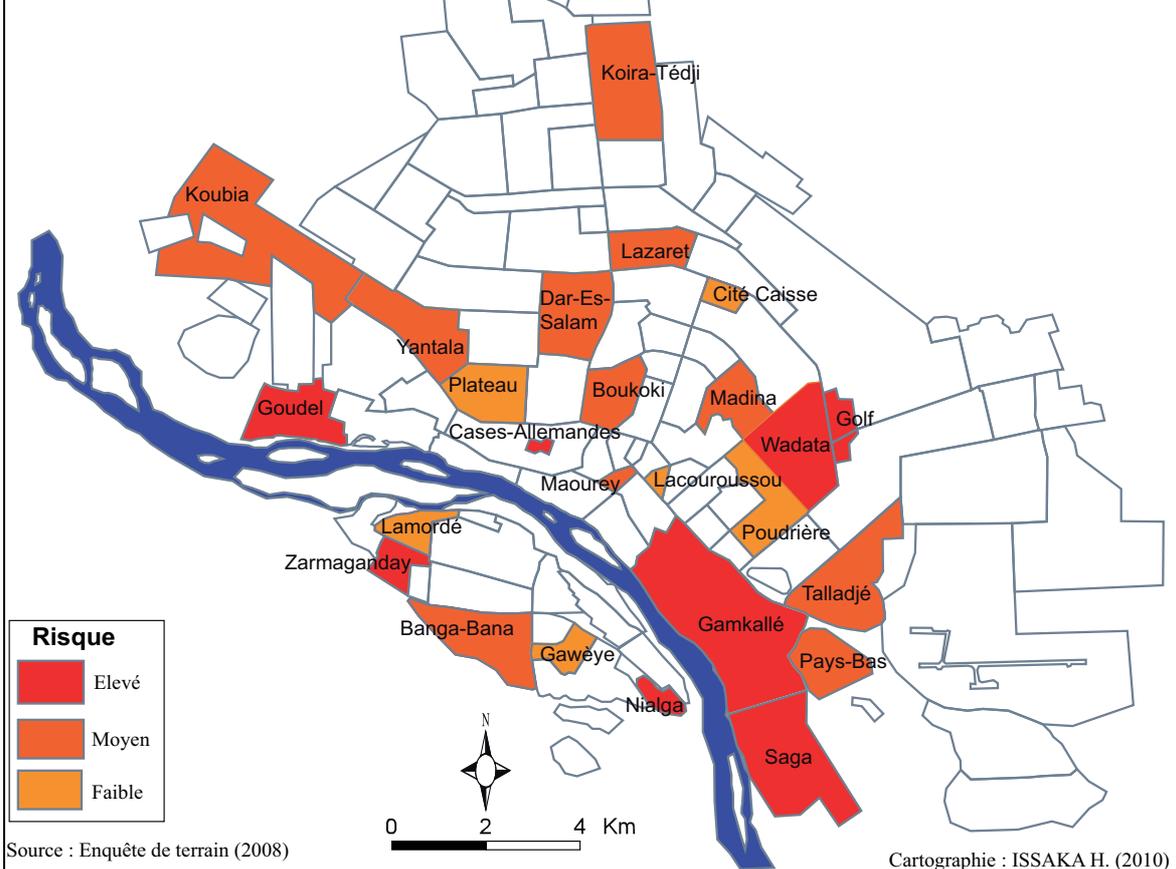


Figure n°6.8, A : Délinquance à Niamey : Aléa et vulnérabilité

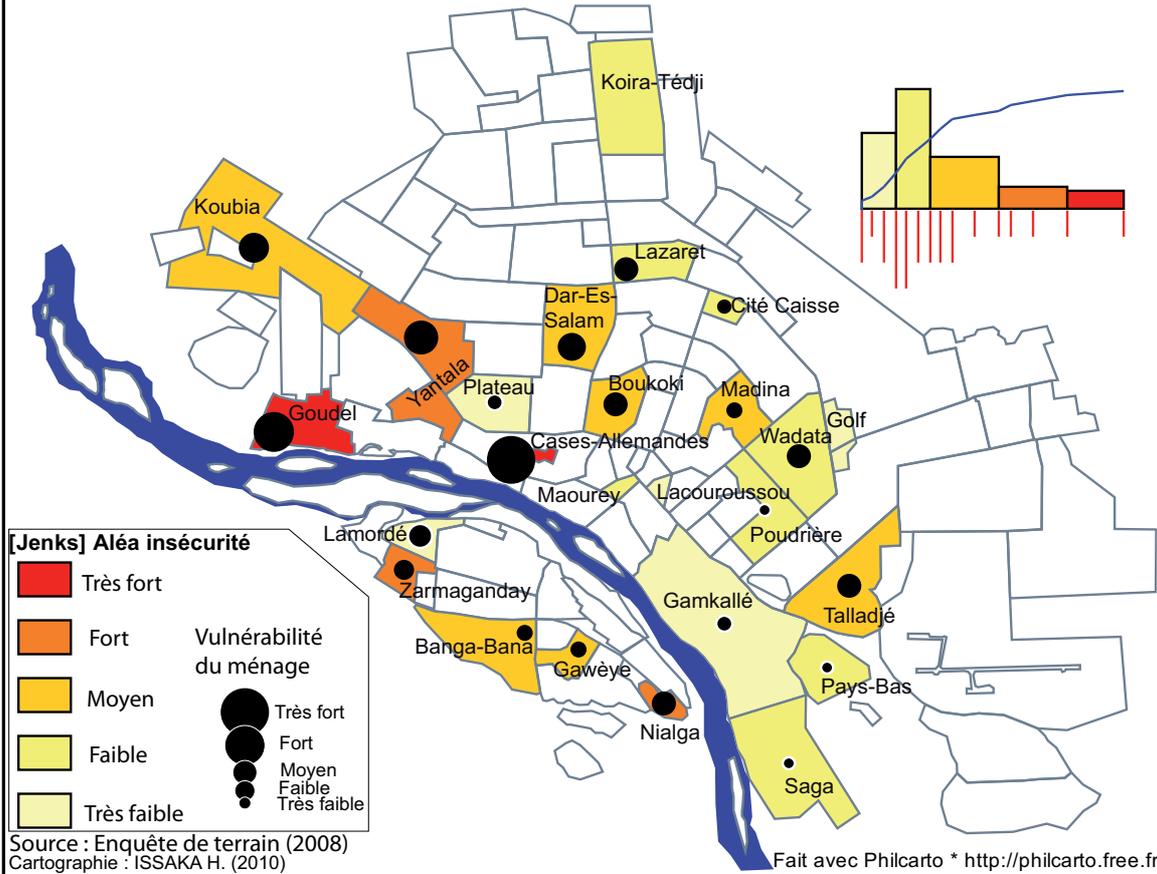
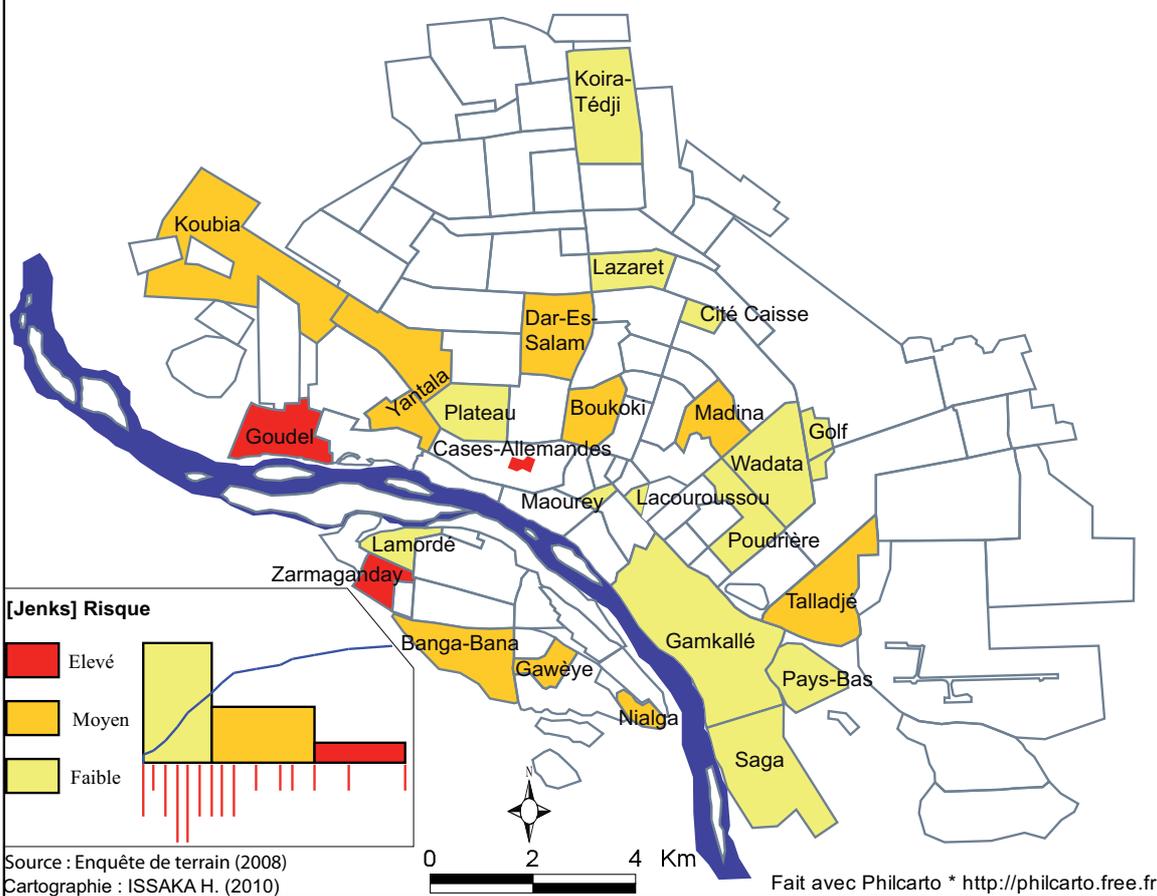


Figure n°6.8, B : Le risque lié à la délinquance à Niamey



Résumé

Les risques urbains constituent un sujet de préoccupation majeure dans les villes du monde entier et singulièrement dans celles des pays sous-développés où les priorités sont immenses et les moyens dérisoires. La ville considérée comme un espace d'épanouissement ou de refuge n'arrive plus à répondre aux besoins parfois essentiels des citoyens. A Niamey, les risques urbains concernent tous les paysages de la ville. La spatialisation des risques montre que les barrières entre « riches et pauvres » sont parfois dépassées par les risques même si dans tous les cas, les plus vulnérables sont souvent les plus démunis du fait de leur faible résilience. La perception des risques par certains acteurs en lutte pour la survie ne leur empêche pas d'oser braver cette probabilité. En effet, entre un événement probable et les dures réalités quotidiennes, le choix est toujours simple : vivre au présent sans trop se soucier des incertitudes du lendemain. L'enquête menée auprès de 600 ménages a mis en évidence le degré d'exposition aux risques dans l'ensemble de la ville. Au-delà de la différenciation des comportements individuels, les résultats montrent une réelle volonté de participer activement à la vie de la cité car tous les acteurs reconnaissent leur part de responsabilité dans le danger qui guette la société. Cependant, le réel problème semble être la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés. Or, les risques urbains à Niamey résultent en grande partie d'un manque de concertation entre les acteurs et de coordination des actions. Bref, les risques urbains révèlent les attermoissements d'un système de gestion aussi injuste qu'inefficace. Or si *la pauvreté est le lit des risques et des violences*, la mal gouvernance est le drap dans lequel ils se couvrent et leur implosion est préjudiciable à toute la société.

Mots-clés : Risques urbains, Inondation, Violence, Maladies hygiéniques, spatialisation, Niamey, Pratiques des acteurs, Enquêtes, Niveau de vie, Gestion urbaine.

.....

Abstract

Urban hazards are a major concern in cities around the world and especially in those developing countries where priorities are huge and ridiculous means. The city as an area of development or place for shelter can no longer meet the needs of city dwellers, although essential. In Niamey, the hazards relate to all urban landscapes of the city. Spatialization of hazards shows that the barriers between "rich and poor" are sometimes exceeded by the hazards. However in all cases, the most vulnerable are often the most disadvantaged because of their low resilience. Hazard perception by some actors fighting for their survival does not prevent dare defy probability. Indeed, between a probable event and the harsh realities of daily life, the choice is always simple: to live with these circumstances without too much worry about tomorrow's uncertainties. The survey of 600 households showed the degree of hazard exposure throughout the city. Beyond the differentiation of individual behavior, the results show a real willingness to participate actively in the life of the city because all actors recognize their responsibility in danger for society. However, the real problem seems to be the crisis of trust between rulers and ruled. However, urban hazards in Niamey are widely due to a lack of consultation between stakeholders and coordination of actions. In short, urban hazard reveals the procrastination of a management system as unfair and inefficient. But if poverty is the bed of the risks and violence, poor governance is the cloth in which they cover themselves and their implosion is detrimental to all of society.

Keywords: Urban hazards, Flood, Violence, Illness hygienic, spatialization, Niamey, Practice actors, Surveys, Standard of Living, Urban Management.